

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
Research Library, The Getty Research Institute

R O M E
M O D E R N E,

Première Ville de l'Europe,

Avec toutes ses

MAGNIFICENCES

E T S E S

D E L I C E S.

Par le Sr. **FRANCOIS DESEINE.**

T O M E C I N Q U I È M E.



A L E I D E,

Chez **PIERRE VANDER Aa**, March. Libr.

M D C C X I I I.

Avec Privilège.

T A B L E

Du Contenu du

TOME CINQUIÈME,

Qui Contient la Relation du Gouvernement & des Cérémonies Ordinaires & Extraordinaires du Pape & de ses Etats temporels.

J urisdiction & Etats du Pape ,	De la Congregation de la Fabrique de S. Pierre ,	1142.
Pag. 1099.	-- -- -- de l'Examen des Evêques ,	1144.
Des Cardinaux ,	-- -- -- sur l'Election des Evêques ,	1145.
Du Vicaire du Pape ,	-- -- -- sur l'Etat des Regulariers & de celle de la visite Apostolique ,	1145.
Du Cardinal Grand Pénitencier ,	-- -- -- de Propagandâ Fide ,	1147.
1115.	De divers autres Congregations comme des Reliques , des Indulgences & de la Residence des Evêques ,	1148.
Du Vice-Chancelier ,	De la Congregation de la Consulte ,	1150.
Liste des Officiers de la Chancellerie Apostolique ,	-- -- -- du bon Gouvernement ,	1152.
Du Cardinal Camerlingue ,	De Plusieurs autres Congregations ,	1153.
1124.	De la Rote ,	1154.
-- -- -- Préfet de la Signature de Justice ,	De la Chambre Apostolique ,	1156.
1126.	Du Gouverneur de Rome ,	1159.
-- -- -- Préfet de la Signature de Grace ,	Du Tresorier General ,	1161.
1127.	De l'Auditeur de la Chambre ,	1162.
-- -- -- Préfet des Brefs ,	Des autres Officiers de la Chambre ,	1162.
1128.	Des Protonotaires Apostoliques Participans ,	1165.
-- -- -- Bibliothecaire ,		Des
1129.		
Des Differentes Assemblées ou Congregations de la Cour de Rome ,		
1130.		
Du Consistoire ,		
ibid.		
De la Congrégation du S. Office ou de l'Inquisition ,		
1132.		
-- -- -- du Concile ,		
1135.		
-- -- -- des Evêques & des Regulariers ,		
1136.		
-- -- -- de l'Immunité Ecclesiastique ,		
1137.		
-- -- -- des Rits ou Ceremonies ,		
1138.		
-- -- -- Consistoriale ,		
1140.		
-- -- -- de l' Index des Livres défendus ,		
1141.		

TABLE DU CONTENU DU TOME CINQUIÈME.

<p><i>Des Avocats Confistoriaux ,</i> 1167.</p> <p><i>Des Referendaires de l'une & de l'autre Signature ,</i> 1168.</p> <p><i>De quelques autres Tribunaux de la Cour de Rome ,</i> 1170.</p> <p><i>Des Douanes & Gabelles de la Ville de Rome ,</i> 1171.</p> <p><i>Des Monnoies de Rome ,</i> 1176.</p> <p><i>Des Revenus du Pape & des Charges de l'Etat Ecclesiastique ,</i> 1177.</p> <p><i>Etat de la Depense que fait Annuellement la Reverende Chambre Apostolique ,</i> 1188.</p> <p><i>Detail de quelques unes de parties mentionnees dans la depense ci-dessus rapportee en gros ,</i> 1193.</p> <p><i>Liste de Aumones que le Pape fait dispenser à compte du Proventus des dispenses Maritimesales deposees au Mont de Piété ,</i> 1194.</p> <p><i>Provisions des Nonces Apostoliques aux Princes Chrétiens ,</i> 1201.</p> <p><i>Provisions des Officiers de la Chambre Apostolique & autres Ministres paralles par le Depositaire General .</i> 1202.</p> <p><i>Provisions du Tribunal du Gouverneur ,</i> 1205.</p> <p><i>Frais pour maintenir le Tribunal de l'Auditeur de la Chambre ,</i> 1206.</p> <p><i>Provisions & depense du Capitole ,</i> ibid.</p> <p><i>--- du Tribunal du Cardinal Vicaire ,</i> 1207.</p> <p><i>Liste des Habitans de Rome ,</i> 1208.</p> <p><i>--- des Habitans de Rome de l'an 1709 .</i> 1210.</p> <p><i>Des Magistrats de la Ville de Rome ,</i> 1211.</p> <p><i>Du Senateur de Rome ,</i> 1212.</p> <p><i>Des Conservateurs Romains & des Capitaines des Quartiers ,</i> 1215.</p> <p><i>Du Camerlingue de Ripe ,</i> 1220.</p>	<p><i>Des Principales Familles de Rome ,</i> 1221.</p> <p><i>Princes Romains Neveux des Papes ,</i> 1230.</p> <p><i>Liste des Familles Nobles de Rome ,</i> 1232.</p> <p><i>Des Officiers du Pape ,</i> 1234.</p> <p><i>Du General des Armées de la Sainte Eglise Romaine ,</i> 1235.</p> <p><i>D.s Officiers de la Garde du Pape ,</i> 1238.</p> <p><i>Du Chatelain & autres Officiers du Chateau S. Ange ,</i> 1240.</p> <p><i>Des Officiers des Galeres du Pape ,</i> 1242.</p> <p><i>Depense Militaire de l'Etat Ecclesiastique ,</i> 1243.</p> <p><i>Detail des Articles ci-dessus ,</i> 1245.</p> <p><i>Frais pour l'entretien de la Compagnie des Gardes Cuirassiers du Pape ,</i> 1246.</p> <p><i>Depense de la Garde Suisse du Pape au Palais Apostolique où ils sont logés & leur Famille ,</i> 1248.</p> <p><i>Detail de la Depense de la Garnison du Chateau S. Ange ,</i> 1250.</p> <p><i>Depense pour l'entretien de la Citadelle de Civita Vecchia, par mois ,</i> 1252.</p> <p><i>--- Pour la Forteresse ,</i> 1253.</p> <p><i>Des Officiers de la Maison du Pape ,</i> 1254.</p> <p><i>Des grands Officiers de la Maison du Pape ,</i> 1267.</p> <p><i>Du Maître du Sacré Palais du Pape ,</i> 1267.</p> <p><i>Du Sacristain du Pape ,</i> 1268.</p> <p><i>Des Maitres de Cérémonies ,</i> 1269.</p> <p><i>Du Secretaire d'Etat du Pape & des Sous-Secretaires ,</i> 1271.</p> <p><i>Du Secretaire des Brefs taxés ,</i> 1273.</p> <p><i>Des Secretaires des Brefs Secrets ,</i> 1274.</p> <p><i>De la Daterie ,</i> 1275.</p>
---	---

TABLE DU CONTENU DU TOME CINQUIÈME.

<p>DES CEREMONIES ORDINAIRES DE LA COUR DE ROME, 1282.</p> <p>Des Habits du Pape & des Cardinaux, 1284.</p> <p>Origine de la Coutume de baiser les piés au Pape, 1288.</p> <p>Des Ornemens des Cardinaux, 1290.</p> <p>De la Cappe, 1294.</p> <p>Ordre de la Préséance entre les Ecclesiastiques, 1295.</p> <p>De la Chapelle Papale, 1296.</p> <p>Ordre de la marche de la Prelature, 1300.</p> <p>La Seance en Chapelle, 1303.</p> <p>Messe Papale, 1309.</p> <p>Céremones particulieres à certains jours, 1315.</p> <p>De la Benediction de l'Epée & de la Roze d'Or, 1323.</p> <p>Des Agnus Dei, 1334.</p> <p>De la Chapelle Papale avant la translation du Saint Siège a Avi-</p>	<p>gnou, 1349.</p> <p>Des Processions, 1353.</p> <p>Ordre de la Procession, 1354.</p> <p>Des Cavalcades, 1366.</p> <p>Discours que faisoit l'Ambassadeur d'Espagne au Pape, en lui presentant la Haquenée au tems du Roi Charles II. 1377.</p> <p>Description de la Solemnelle Cavalcade du Marquis Mario Frangipani Senateur de Rome, quand il prit possession de sa charge le Dimanche 24. Janvier 1712. 1379.</p> <p>De la Promotion des Cardinaux, 1389.</p> <p>De la prise de possession des Cardinaux dans leurs Titres, 1405.</p> <p>Des Légats à Lateré, 1409.</p> <p>Des Funerailles des Cardinaux, 1411.</p> <p>Pompe Funebre du Duc d'Estres, 1416.</p> <p>De la Cession & Restitution du Chapeau de Cardinal, 1422.</p>
--	---



ROME

R O M E
 M O D E R N E,
 T O M E C I N Q U I E M E,

Qui contient la Relation du Gouvernement & des Cérémonies ordinaires & extraordinaires du Pape & de ses Etats temporels

Jurisdiction & Etats du Pape.



LE Pape, comme Vicaire de Nôtre Seigneur *Jesus-Christ*, & Successeur de *Saint Pierre*, est le Chef visible de l'Eglise Universelle, & le Père commun de tous les *Chrêtiens*. Sa Jurisdiction pour le Spirituel s'étend sur tous ceux qui sont enfans de l'Eglise par le Batême, & en cette qualité il a le pas & la préséance sur tous les Empe-
Tom. V. (Ccc) reurs,

(1100) JURISDICTION ET

reurs, Rois, & Potentats de la Terre: Aussi ses Nonces & Légats précèdent tous les Ambassadeurs des Couronnes. Artur Duck, Jurisconsulte Anglois, dans son livre *De Usu & Authoritate Juris Civilis Romanorum in dominiis Principum Christianorum*, libr. II. cap. 3. §. 3. dit: Presque tous les Jurisconsultes affirment que le Pontife Romain est Seigneur suprême dans ses Domaines temporels; qu'il peut faire dans ses Etats ce que les Rois peuvent dans leurs Royaumes, & les Empereurs dans l'Empire; qu'il n'a dans ses Etats aucun supérieur ou égal; qu'il peut créer des Ducs, Marquis, & Comtes; accorder des Fiefs & Régales, comme les Princes suprêmes; avoir intention fondée à l'égard de la Jurisdiction en ses Domaines & Etats, ainsi que tout autre Prince Souverain: Au contraire, que la puissance de l'Empereur Romain est tellement éteinte dans l'Etat du Pape, qu'il y est estimé un homme privé; qu'il ne peut pas, étant à Rome ou dans les Etats du Pape, légitimer, ou exercer aucun acte de Jurisdiction, ou publier aucune Loi ou Constitution générale, ni faire exécuter

ETATS DU PAPE. (1101)

ter aucune citation verbale. Comme Prince temporel, il possède plusieurs beaux Etats en *Italie*, outre la Ville d'*Avignon* & le Comté de *Venaiſſin* en *France*, la Ville de *Bénévent* avec ſon territoire dans le Royaume de *Naples*, & celle de *Ceneda* dans l'Etat de *Veniſe*.

Les Etats du Pape en *Italie* ſont diviſés en treize Provinces. La première eſt la Campagne de *Rome*, qui, outre la Ville de *Rome*, contient celles d'*Oſtie* à préſent détruite, *Velletri*, *Albano*, *Fraſcati*, *Tivoli*, *Agnani*, *Alatri*, *Veroli*, *Terracine* port de Mer, *Fruſinone* réſidence du Gouverneur de la Campagne de *Rome*, & pluſieurs autres Villes, & Châteaux appartenans à divers Seigneurs *Romains*, avec titres de Principautés, Duchés, Marquiſats, & Comtés, dont ils relèvent du Pape.

La ſeconde eſt la *Sabine*, Pais fertile en huile, qui n'a point de Villes conſidérables, mais quantité de gros Bourgs, dont la plupart ſont poſſédés par les Principaux Barons *Romains* ſous divers titres.

(1102) JURISDICTION ET

La troisième est le Patrimoine de *S. Pierre*, dont les principales Villes sont ; *Viterbe* ; *Civita Vecchia*, port de Mer où le Pape tient ses Galères ; *Corneto* ; *Porto*, ruinée ; *Népi*, *Sutri*, *Civita Castellana* ; *Horto* ; e *Monte Fiascone*.

La quatrième par engagement est le Duché de *Castro*, & le Comté de *Ronciglione*, avec le beau Château de *Caprarola* : Cet Etat appartenoit au Duc de *Parme*. Le Duché de *Castro* & le territoire d'*Orviète* sont unis au Patrimoine. Ainsi il n'y a proprement que XI. Provinces dans l'Etat Ecclésiastique.

La cinquième est celle d'*Orviète*, où sont les Villes d'*Orviète*, *Bolsene*, *Aquapendente*, & *Bagnarea*.

La sixième Province est l'*Ombrie*, ou le Duché de *Spolète*, qui a plusieurs belles Villes ; savoir, *Spolète*, *Terni*, *Narni*, *Rieti*, *Norcia*, *Todi*, *Amelia*, *Benagna*, *Assisi*, *Foligni*, *Spelli*, *Nocera*, e *Camerino*.

La septième est le Comté de *Perouse*.

La huitième, celui de la Cité de *Castello* sur le *Tibre*.

ETATS DU PAPE. (1103)

La neuvième est la Marche d'*Ancône*, où il y a *Ancone, Lorette, Recanati, Fermo, Ascoli, Macerata, Tolentino, S. Severino, Cingili, Fabriano, Jesi, Offimo, & Monte-Alto.*

La dixième est le Duché d'*Urbino*, qui contient *Urbino, Gubio, Cagli, Senigaglia, Fano, Pesaro, Fossombrono, S. Leo, Casteldurante, Città Urbanea, e S. Angelo in Vado.*

La onzième est la *Romagna*, où il y a *Ravenne, Rimini, Sarsina, Cesena, Cervia, Bertinoro, Forli, Faenza, Imola, Savignano, Roverfano, &c.*

La douzième est le *Ferrarois*, où il y a *Ferrare & Comacchio*; & la treizième est la Ville de *Bologne* & son Territoire.

Ces quatre dernières sont gouvernées par des Cardinaux qui sont Légats à *Lateré*. Les Gouvernemens des Provinces & Villes principales se donnent à des Prélats Protonotaires Apostoliques Participans & Referendaires de l'une & de l'autre Signature, comme aussi les Vice-Légations. Les autres moindres gouvernemens se donnent à des Docteurs

en droit , qu'on change tous les six mois , à moins qu'ils ne soient continués.

L'Etat d'*Avignon* & le Comté *Venaissin*, où sont les trois Villes de *Carpentras*, *Cavaillon*, & *Vaison*, ont aussi un Légat, qui est ordinairement le Cardinal Patron ; mais il n'y réside jamais, y ayant un Vice Légat qui gouverne en sa place.

Des Cardinaux.

LE Sacré Collège des Cardinaux est le Sénat de l'Eglise Catholique, & ils sont les Conseillers ordinaires du Pape, qui ne refoud presque rien d'important sans avoir demandé leur avis. Ce sont eux qui ont le droit d'élire le Pape, & ils ne le prennent jamais hors de leur Corps. Ainsi il est facile de concevoir que cette Dignité est très-éminente, puisque ce sont eux qui décident les plus importantes affaires de la Chrétienté, & il n'y en a pas un qui ne doive avoir toutes les qualités requises à un Pape pour bien
gou-

gouverner l'Eglise universelle, parce que chacun le peut devenir, & qu'ils ont tous voix active & passive au Conclave, quoi que par politique & par la jalousie des Nations, on tâche toujours de faire un Pape *Italien*, & qui ne soit obligé ni sujet d'aucun Prince, afin qu'étant neutre, il n'incline pas plus d'un côté que d'autre, & qu'il soit le Père commun des Chrétiens.

Ce n'est pas que, si les Cardinaux éliisoient Pape quelcun hors de leur corps, la création fut absolument nulle : mais ils ont éprouvé que cela étoit d'une pernicieuse conséquence en l'élection de *Clément V.* & de *Urbain VI.*, qui n'avoient jamais été Cardinaux ; dont le premier transféra le S. Siége à *Avignon*, où il demeura pendant 70 ans, & sous le Pontificat du second se fit le grand Schisme qui fut si pernicieux à l'Eglise.

Je ne répéterai pas ce que je dis ailleurs touchant l'origine des Cardinaux en parlant de leurs titres, & l'on se souviendra facilement qu'ils sont divisés en 3 ordres, 6 Evêques,

(1106) DES CARDINAUX.

50 Prêtres, & 14 Diacres, qui font en tout le nombre de 70, à quoi Sixte V. a fixé le nombre de cet Auguste Corps. Ils parviennent à l'Épiscopat par droit d'ancienneté : car quand le Pape fait une promotion, il donne un titre de Prêtre ou de Diacre, comme il le juge à propos : & parce que les Cardinaux sont tous égaux par leur dignité, ils prennent leur rang selon leur promotion, & l'ordre où ils sont, les Prêtres ayant le pas sur les Diacres, quoique d'ailleurs ceux-ci soient Evêques. La première fois, le Pape donne à chacun son Titre ; mais, quand après cela il en vient à vaquer d'autres, ils le peuvent opter ou choisir selon leur droit d'ancienneté, parce qu'il y en a qui sont lucratifs & d'autres qui sont onereux : mais il faut remarquer qu'il n'y a que les Cardinaux qui sont actuellement à Rome qui puissent opter.

Le Doyen du Sacré Collège est ordinairement l'Evêque d'*Ostie*, qui a le droit de Sacrer le Pape, s'il n'étoit pas déjà Evêque : c'est pourquoy il a le *Pallium* comme les Arche-

chevêques par concession de *S. Marc* Pape successeur immédiat de *S. Sylvestre* ; & comme il représente le Sacré Collège en sa personne, il précède les Rois & autres Souverains, & reçoit les visites avant eux.

Le premier Cardinal Evêque ou le Doyen, le premier Cardinal Prêtre, & le premier Cardinal Diacre, sont apellés les Chefs d'ordres, & en cette qualité ils ont la prérogative au Conclave, de recevoir les visites des Ambassadeurs, & de donner audience aux Magistrats.

Par la promotion au Cardinalat le nouveau Cardinal perd tous les Bénéfices, pensions, & charges qu'il avoit auparavant, lesquelles sont censées vacantes: Aussi ce n'est que par grace que le Pape le réhabilite dans ses Bénéfices & pensions, & même lui en donne d'autres pour le faire subsister avec splendeur selon sa nouvelle dignité ; mais quand à ses offices, particulièrement ceux qu'il a à *Rome*, comme d'Auditeur de la Chambre, de Trésorier, de Clerc de Chambre, ou autres, ils sont perdus pour lui, & la Cham-

bre Apoftolique s'en empare, & les revend à d'autres, au profit du Pape. Mais les Cardinaux Etrangers nommés par les têtes couronnées, ne reçoivent point le chapeau, qu'ils n'ayent en même tems un indult *de non vacando*, par lequel le Pape déroge au droit de confisquer toutes leurs charges & leurs bénéfices. La dignité de Cardinal les rend égaux aux Rois, avec lesquels ils vont du pair ; ils disputent même le pas à leurs enfans, frères, oncles, & autres parens, & prétendent précéder tous les Princes qui ne portent pas une couronne Royale.

Les Cardinaux Evêques d'autres Diocésés que des six suffragans de *Rome*, ne sont point exempts de la résidence, excepté par une dispense particulière du Pape, où qu'ils ne soient obligés de venir à *Rome* pour un Conclave ou autre affaire importante. Mais les six Evêchés suffragans de *Rome* n'obligent pas à résidence, parce que la plupart sont déserts, comme *Ostie* & *Porto*, & à cause qu'ils sont si proches de *Rome*, que l'absence de leur Evêque

ne

ne leur apporte point de dommage; outre qu'ils tiennent sur les lieux un Vicaire Evêque *in partibus infidelium*, pour faire les fonctions Episcopales.

Comme les Cardinaux doivent gouverner pour le Spirituel la République Chrétienne, toutes les Nations ont droit d'aspirer à cet honneur, selon le Concile de *Trente*: c'est pourquoi les Papes dans les promotions des Cardinaux en font souvent à la nomination des Couronnes, qui sont censées devoir proposer les plus éminens de leurs Sujets.

Le Pape les déclare au Consistoire avec les cérémonies dites ci-après. Autrefois il délibéroit avec les anciens Cardinaux de l'élection des nouveaux; mais à présent, pour de bonnes raisons il en fait la promotion sans en communiquer rien à personne.

Le Pape choisit donc pour remplir cette suprême Dignité, les plus illustres sujets qui se rencontrent dans toutes sortes d'Etats; mais il a égard principalement à en revêtir ceux qui sont de sang Royal, ou recommandés par les Couronnes. Il

(IIII) DES CARDINAUX.

ne fait pas même difficulté d'y admettre ses propres parens, s'ils en sont dignes, à l'imitation de *Nôtre Seigneur*, qui agrégea quelques-uns de ses parens selon la chair dans le Collège Apostolique. Il récompense aussi de la pourpre ceux qui ont rendu des services importans au Saint Siège, comme les Nonces aux principales Couronnes, les Auditeurs de Rote, les Clercs de Chambre, & autres principaux Officiers de la Cour du Pape; & ceux qui excellent par leur doctrine ou Sainteté de vie.

Tous les Cardinaux ont droit par leur Charge d'assister aux Consistoires, Chapelles, Processions, & autres fonctions Papales & Cardinales; & ceux qui résident à *Rome* d'ordinaire, sont députés pour assister à divers Conseils ou Congrégations, comme on le verra ci-après.

Les Cardinaux jouissent de tous droits Episcopaux en leurs Eglises ou Titres, & en tout ce qui en dépend, excepté qu'ils ne sont point obligés à résidence; & touchant la juridiction, ils l'ont en concurrence

avec

DES CARDINAUX. (IIII)

avec le Cardinal Vicaire, & il n'y a que la prévention qui les régle. Mais quand ces Titres sont possédés par des Réguliers, ils n'ont rien à voir sur le Gouvernement régulier de leur maison, excepté pour la cure des ames, & l'administration des Sacremens. Si le Titre est une Collégiale, ils président au Chapitre, & ont la collation de plusieurs Bénéfices. Ils assistent en rochet aux fêtes principales de leurs Eglises, où ils sont assis sous le dais, & ils bénissent solennellement le peuple.

Ils peuvent de plus avoir la protection des Royaumes, Etats, & Républiques, & des ordres Religieux. Ils ont le privilége de conférer les ordres moindres à leurs domestiques & aux sujets de leurs Titres. Ils sont exempts de la dépouille des Clercs dévoluë à la Chambre Apostolique en *Italie*, & peuvent tester des biens Ecclésiastiques comme des Patrimoniaux, & mêmes ils peuvent résigner leurs pensions par indults particuliers des Papes.

Ils ne sont point sujets à l'examen des Evêques quand ils sont pourvus

(Ccc 7) d'Evê.

(1112) DES CARDINAUX.

d'Evêchés. Ils sont crûs en Justice sur leur simple parole, sans être obligés à faire Serment; & leur témoignage vaut celui de deux témoins. Ils accordent cent jours d'Indulgence; sont exempts de Gabelles; sont estimés Citoyens des Villes où les Papes résident; & ont beaucoup d'autres prérogatives. Ils ne reconnoissent pour Supérieur & pour Juge que le Pape seul, particulièrement en matière criminelle; car pour le civil, ils ont leurs causes commises devant l'Auditeur de la Chambre.

Innocent IV. au Concile de *Lyon* en 1245, accorda aux Cardinaux le droit de porter le Chapeau rouge, pour faire voir qu'ils sont prêts à répandre leur sang pour les intérêts de l'Eglise. *Boniface VIII.* leur permit de porter la Cappe rouge aux jours qui seront marqués ci-après.

Paul II. leur donna le Bonnet rouge. Mais quant au privilège de se servir de la Mitre, tant les Prêtres & les Diacres que les Evêques, ils l'ont de tems immémorial. *Urbain VIII.* leur donna le titre d'E-

mi-

DES CARDINAUX. (1113)

minentissimes, qui n'étoit en usage que pour les trois Electeurs Ecclesiastiques de l'Empire, & pour le grand Maître de *Malte*. Auparavant les Cardinaux n'étoient traités que d'*Illustriissimes*, qui étoit commun aux Evêques & autres Prélats de la Cour de *Rome*.

Les Cardinaux élisent tous les ans un d'entr'eux résidant à *Rome*, & selon le droit d'ancienneté pour être Camerlingue ou Trésorier de leur corps, qui est différent du Camerlingue du Pape, lequel est à vie. Celui des Cardinaux a droit de retirer les revenus du Sacré Collège en commun, qui procèdent des Annales des Evêchés &c. & de les distribuer par égales portions aux Cardinaux présens *in curia*. Ils ont un Secrétaire perpétuel, qui est toujours *Italien*, & un sous-Secrétaire annuel, qu'ils appellent *Clerc National*, & qui est alternativement *François*, *Alleman*, & *Espagnol*, lequel a de chaque Cardinal nouvellement créé cinquante écus d'or, & les héritiers de ceux qui meurent lui en doivent encore autant. Ils ont aussi
un

(III4) DES CARDINAUX.

un Computifte ou Controleur, lequel est auffi Receveur, & qui rend fes comptes au Cardinal Camerlingue du Sacré Collége. Ceux qui en voudront favoir davantage, pourront lire le Traité de la *Dignité de Cardinal* du Sieur Auberi, ou celui que le Cardinal *De Luca* a composé en Italien fur cette matière. Voyés auffi *Jacobi Cohellii Notitia Cardinalatus*.

Du Vicaire du Pape.

LE Pape comme Evêque de Rome ayant un Diocèse à gouverner, & ne le pouvant faire lui-même à cause des grandes affaires qui l'occupent perpétuellement, il com- met pour Vicaire un Prélat Evêque, qui depuis *Pie IV.* a toujours été Cardinal. Il est à vic, & est Juge naturel des Ecclésiastiques Séculiers & Réguliers, de l'un & de l'autre Sexe, des *Courtisanes*, & des *Juifs*, habitans à Rome; & dans son detroit il confère les Ordres sacrés & le Sacrement de Confirmation, & il a le droit

DU VICAIRE DU PAPE. (1115)

droit d'inspection & de visite sur toutes les Eglises, Monastères, Hôpitaux, & autres lieux de piété, excepté les Nationaux qui en sont exempts, & il décide les différens touchant les mariages. Il a un vicedérent, qui est toujours Evêque, pour l'aider dans les fonctions Episcopales. Il a encore un Lieutenant, qui est Prélat non Evêque, Reférendaire de l'une & l'autre Signature, qui connoît des causes civiles dévoluës à son Tribunal; & un Juge criminel Laïque, pour juger les crimes des Clercs & des Réguliers.

La Chambre lui paye par mois 100 écus d'or de provision. Il a 4 Notaires ou Gréfiers, un *Burigello* ou Prevôt, & une bande de *Sbirri* ou de Sergens. Monsieur le Cardinal *Carpegna* est aujourd'hui grand Vicaire.

Du Cardinal grand Pénitencier.

CETTE charge est très-ancienne; car on lit dans l'Histoire Ecclésiastique, que du tems de S.
Cor-

(1116) DU CARD. GRAND PENITENC.
Corneille Pape, & de *S. Cyprien* Evê-
que de *Cartage* l'an 200 de *N. Sei-*
geur, *Novatien* Prêtre de *Rome* fit
le premier Schisme de l'Eglise, par-
ce qu'il ne vouloit pas qu'on reçût
à pénitence ceux qui après leur Ba-
tême avoient sacrifié aux idoles du-
rant la persécution. Le Concile as-
semblé par ce *S. Pape* décida que
l'on ne devoit point refuser la péni-
tence à ceux qui y avoient recours,
& pour cet effet le même Pape dé-
puta un Prêtre, auquel il donna la
faculté d'ouïr les confessions, &
d'absoudre les pécheurs en leur im-
posant une pénitence salutaire &
proportionnée à leurs fautes, selon
les canons pénitenciaux qui furent
dressés, & auxquels plusieurs autres
Conciles travaillèrent depuis. Mais
la sévérité de cette ancienne Disci-
pline a été de beaucoup relachée
dans les derniers siècles. A mesure
que le nombre des Chrétiens crois-
soit, on fut obligé d'augmenter le
nombre des Pénitenciers; & *Ana-*
stase dit, que de son tems il y en avoit
deux dans chaque Eglise Patriarcha-
le de *Rome*. Leur nombre est en-

DU CARD. GRAND PENITENC. (III 7)

core plus grand présentement, comme il a été dit ailleurs; & ce sont ceux qu'on appelle les *Pénitenciers Mineurs*, qui absolvent des cas réservés, excepté ceux qui sont réservés au Pape même, dont il n'y a que Sa Sainteté, ou pour lui le Cardinal grand Pénitencier, qui en puisse absoudre. Pour cet effet le Cardinal vient aux Basiliques tour à tour la semaine Sainte entendre les confessions la baguëte en main, séant sur ces chaires de bois qui sont à côté du Maître Autel des mêmes Eglises.

Il a le pouvoir de députer sur les lieux, des Confesseurs ordinaires, pour absoudre en sa place ceux qui ont commis des cas réservés au Pape, & qui pour des empêchemens légitimes ne peuvent venir à *Rome*, leur adressant sa commission *gratis ubique*, écrite sur du parchemin, & scellée du sceau de la pénitencerie. Il tient quelque fois Congrégation pour des doutes de conscience, avec le Régent ou garde du Sceau qui est Prélat, 2 ou 3 Théologiens qui sont pour l'ordinaire *Jésuites*, & quel-

(1118) DU CARD. GRAND. PENITENC.
quelques Canonistes. Il a sous soi
quelques charges qui sont vénales ,
& à sa collation. Cet office rendoit
au moins six mille écus de revenu ,
avant la reforme que le Pape en a
faite au Profit de la Chambre Apo-
stolique en conférant cette dignité
à Monsieur le Cardinal *Colloredo* ,
avec 100 écus d'or par mois pour
tous émolumens.

Du Vice-Chancelier.

LE Chancelier écrivoit autrefois
au nom du Pape tous les rescripts
& doutes de foi qui lui étoient faits
par les Evêques & autre personnes :
de sorte qu'il faisoit l'office de Sé-
cretaire d'Etat & des Brefs, & ce-
lui de Chancelier. La plus ancien-
ne mention qui en soit faite est dans
l'Epître de S. *Jérôme ad Gerontium* ,
& l'on tient que lui même exerça
cette charge sous le Pape *Damase* ,
& depuis lui S. *Prosper* sous plusieurs
Papes.

Cet office, jusqu'à *Grégoire VIII.*
en 1187, fut toujours conféré a un

E

DU VICE-CHANCELIER. (1119)

Evêque ou à un Cardinal; & depuis l'an 1100. cela étoit devolu au Cardinal de Sainte *Ruffine. Grégoire VIII.* ayant été créé Pape revêtu de cette charge, la fit exercer par un Chanoine de *S. Jean de Latran*, qui se qualifia Vice-Chancelier; & 5 ou 6 autres depuis lui. *Boniface VIII.* la restitua au Sacré Collége; & depuis ce tems là, les Cardinaux qui l'ont exercée se sont nommés aussi Vice-Chanceliers. Cette charge est vé-nale, à vie, & coute environ cent mille écus: elle rend environ 10 mille écus de revenu. Mr. le Cardinal *Ottobon* est à présent Vice-Chancelier. La Jurisdiction du Cardinal Vice-Chancelier s'étend sur l'expédition des lettres Apostoliques ou Bulles, & les suppliques qui sont signées du Pape, excepté celles qui s'expédient par Bref sous l'anneau du pêcheur. Voyés Mr. Ciampini dans son *Traité de Vice-Cancellario*, & *Cohellii Notitia Cardinalatus.*

Les Officiers de la Chancelerie s'assemblent au Palais du Vice-Chancelier à *S. Laurent in Damaso*; savoir, treize Prélats, le Régent de
la

(1120) DU VICE CHANCELIER.

la Chancellerie, & douze Abbréviateurs *de Parco Majori*, qui sont aussi Référendaires de l'une & de l'autre Signature. Ce sont toutes charges vénables: La Régence vaut environ trente mille écus, les autres 12 à 15 mille écus la pièce; & elles profitent huit à dix pour cent; six desquelles sont à la nomination du Vice-Chancelier, avec la Régence. Ces 13 Prélats ont place aux Chapelles Papales; mais le Régent ne s'y trouve jamais en cette qualité à cause des disputes de préséance.

*Liste des Officiers de la Chancellerie
Apostolique.*

Le Vice-Chancelier achète sa charge.	100000.écus.
Le Régent de Chancellerie.	30000.
12. Abbréviateurs <i>de Parco Majori</i> , chacun.	13000.
100. Scripteurs Apostoliques.	3000.
40. Cubiculaires Apostoliques.	1700.
160. Ecuyers Apostoliques.	1300.
41. Cavaliers de Saint <i>Pierre</i> .	1500.
200. Cavaliers de Saint <i>Paul</i> .	1600.
350. Cavaliers du <i>Lys</i> .	500.
260. Cavaliers <i>Lauretans</i> .	500.
	535.

DU VICE CHANCELIER. (1121)

535. Cavaliers *Pies*, ainsi appellés
parce qu'ils furent créés par
Pie V. 1000.écus.
141. Présidens & 612 Portionnaires
de *Ripe*.
100. Janissaires ou solliciteurs des
Bulles. 1000.
81. Scripteurs des Brefs. 800.
101. Scripteurs de l'Archive.
Le Préfet du plomb, dont l'Of-
fice est à présent partagé. 35000.
24. Régistrateurs des Bulles, 12 a-
vec salaire, & 12 sans salaire, 3400.
6. Maîtres des Régîtres des Bulles.
6000.
- L'Auditeur, le Correcteur, & le
Procureur de la Contradiction.
Plusieurs Notaires, Secrétaires ou
Greffiers.
1. Sommistre ou Reviseur pour ex-
pédier les Bulles *per Camera*, la
Chambre étant plus gracieuse
que la Chancellerie. 35000.
Le Garde du Régître des Bulles:
2200.
22. Abbréviateurs du Petit Parquet,
de *Parco Minori*. 2000.
38. Examineurs des Lettres Apo-
stoliques. 3000.
- 12.

(1122) DU VICE-CHANCELIER.

12. Scribeurs de *Minoribus*. 5000. écus.

8. Scribeurs de la Pénitencerie *gratis*. 3000.

Tous ces Offices rendent huit à dix pour cent de revenu sans le tour du bâton.

Les Scribeurs Apostoliques écrivent les Bulles sur du parchemin en lettres Gotiques & difficiles à lire, & on y met un Sceau de plomb, ayant d'un côté le nom du Pape régnant, & de l'autre les têtes de S. *Pierre* & de S. *Paul* relevées en bosse. Les Scribeurs des Brefs écrivent aussi en parchemin, mais d'un beau caractère *Italique* qu'on lit aisément; sur le revers est le Sceau de l'anneau du pêcheur, imprimé sur de la cire rouge.

Chaque Bulle est contre-signée au dos par un Député de chaque corps, les quels font bourse commune & partagent leurs revenans bons au bout de l'an:

Le motif qui a fait ériger tant de charges, est le besoin d'argent; le prétexte est afin que ces différentes signatures empêchassent qu'on ne contrefit si facilement les Bulles, qui payent

DU VICE-CHANCELIER. (1123)

payent une somme à chaque corps. Les Papes ont multiplié ces charges à mesure qu'ils ont eu besoin d'argent.

Au reste; ces Offices sont le plus clair revenu de la Noblesse *Romaine*, outre les Lieux de Mont: car il n'y a point de Gentilhomme à *Rome*, jusqu'aux femmes, qui n'ait des Offices vacables en Chancélerie; & comme ils sont en trop grand nombre pour y trouver de l'emploi, ils jouissent des revenus sans exercer, ceux qui en prennent la peine tour-à-tour ayant quelque chose de plus que les autres: On en peut même avoir plusieurs, les Laiques comme les Ecclésiastiques. On appelle ces charges là *Vacables*, parce qu'elles vaquent par la mort du possesseur au profit de la Chambre Apostolique, c'est-à-dire du Pape régnant; & ce sont comme ses parties Casuelles; il en investit ordinairement ses parens. On dit que Don *Livio Odescalchi* Neveu du Pape *Innocent XI.* en avoit accumulé ainsi jusqu'à la somme de cent mille écus de rente; & pour ne les pas perdre, il refusa constam-

Tom. V. (Ddd) ment

(1124) DU VICE-CHANCELIER.

ment un Chapeau de Cardinal, que le Pape *Alexandre VIII.* lui vouloit donner : mais il en a vendu depuis la plupart peu à peu, à mesure qu'il a eu besoin d'argent ; car on les peut vendre jusqu'à l'âge de 60 ans, avec la permission des Supérieurs, qui l'accordent facilement à ceux qu'ils croient être en bonne santé. Ces Offices se perdent ainsi par la promotion au Cardinalat.

Du Cardinal Camerlingue.

L'Archidiacre ou le Chef des Diacres étoit autrefois celui qui avoit le soin du revenu du temporel de l'Eglise ; & cela dura jusqu'à l'an 1100. que les Papes furent obligés de leur ôter cette Commission, à cause qu'elle les rendoit trop puissans, & formidables aux Papes mêmes. On lui substitua un Cardinal, qu'on appella le *Camerlingue*, auquel on donna des Coadjuteurs qui furent appellés Clercs de Chambre, & pour quelque différent survenu on y joignit un Trésorier & un Président. Cet-

DU CARD. CAMERLINGUE. (1125)

Cette charge est à vie, & à la collocation du Pape. Celui sous le Pontificat duquel elle vient à vaquer, en revêt toujours un de ses parens, à cause qu'elle est très-honorable, & elle vaut douze mille écus de revenu.

Sa fonction est de présider au tribunal de la Chambre Apostolique qui est le Conseil des finances du Pape. Il connoît par appellation, des Sentences données par les grands Voyers ou Maîtres des grands Chemins, des Edifices, Ponts, Eaux & Forêts. Durant la vacance du S. Siège il habite dans l'appartement du Pape, jusqu'à ce qu'il entre au Conclave, & marche alors par *Rome* accompagné de la garde *Suisse* du Pape, la halebarde sur l'épaule, précédée de leur Capitaine à cheval. Il fait battre monnaie pendant la même vacance, & y fait mettre ses armes. C'est lui qui prépare le Conclave; & quand le Pape est créé, il en donne les matériaux à qui il lui plaît. Il garde une clef du trésor du Château *S. Ange*; l'autre est entre les mains du Doyen du Sacré Collège; & la troisième est au pouvoir du Pape.

(Ddd 2) Mon-

(1126) DU CARD. CAMERLINGUE.
Monsieur le Cardinal *Spinola* est présentement revêtu de cette charge.

*Du Cardinal Préfet de la Signature
de Justice.*

SA Jurisdiction s'étend à donner des Juges aux parties qui prétendent avoir été lésées par les Juges ordinaires. Tous les Jedis on tient Congrégation chez lui, où il se trouve 12 Prélats, qui sont les plus anciens Réferendaires de la Signature, avec voix délibérative; & outre cela, tous les autres Réferendaires s'y peuvent trouver aussi, mais sans voix. Il y entre de plus un Auditeur de Rote, & le Lieutenant Civil du Cardinal Vicaire, pour maintenir les droits de leurs Tribunaux, mais sans voix. La Chambre paye au Préfet de la Signature cent écus d'or par mois pour sa provision. C'est Monsieur le Cardinal *Spada* qui l'exerce présentement.

Comme ses decrets s'expédient quelque fois par des lettres signées de sa main, & les autres par Bref,

DU CARDINAL PREFET, &c. (1127)
il a pour cela deux Officiers ; l'un
appelé le Préfet des minutes, le-
quel, quand il les a dressées, les re-
met à l'autre, nommé le Maître des
Brefs, parce qu'il dresse les Brefs
sur les Minutes, & puis il envoie si-
gner au Secrétaire des Brefs ceux
qui sont taxés. Le premier Office
vaut douze mille écus, & le second
trente mille, & il leur profite à 8
ou 10 pour cent. Il y a encore un
Reviseur des commissions de la Si-
gnature de Justice ; & ces 3 Offi-
ciers sont habillés de violet, com-
me Prélats Cameriers du Pape.

*Du Cardinal Préfet de la Signature
de Grace.*

SA Charge est d'être présent à la
Congrégation de la Signature de
Grace, qui se tient devant le Pape
les Mardis, ou quand il est fête les
Samedis, & de signer les Suppliques
ou Requêtes. Cette Congrégation
est composée du Pape, des Préfets
de la Signature de Grace & de Ju-
stice, du Cardinal Vicaire, du Car-
(Ddd 3) di-

(1128) DU CARD. PREFET, &c.

dinal Préfet des Brefs, du Dataire, de quelques autres Cardinaux, & des 12 Prélats Réferendaires qui ont voix à la Signature de Justice. L'Auditeur des causes de la Chambre Apostolique s'y trouve aussi avec un de ses Lieutenans, le Trésorier, un Auditeur de Rote, le Lieutenant Civil du Cardinal Vicaire, un Protonotaire Apostolique Participant, un Clerc de Chambre, un Abbreviateur *de Parco Majori*, & le Régent de la Chancellerie, chacun pour défendre son Tribunal.

Le Cardinal Préfet reçoit 100 écus d'or de provision par mois de la Chambre Apostolique. Monsieur le Cardinal *Spada* est Préfet de la Signature de Grace, aussi bien que de celle de Justice.

Du Cardinal Préfet des Brefs.

IL a le soin de revoir les Minutes, & de signer pour expédier les Brefs qui doivent être taxés; & il a 100 écus d'or de provision par mois.

Du Cardinal Bibliothécaire.

AUTREFOIS le Chancelier avoit la direction de la Bibliothèque du Pape; mais depuis plusieurs Siècles c'est une charge séparée, qui rend cent écus d'or de provision par mois. Il a le soin de la Bibliothèque du *Vatican*, & a sous soi deux Gardes, dont le premier est ordinairement Prélat Domestique du Pape; qui a 600 écus de rente & provision de pain & de vin, & le second Garde 450 écus & pareille provision. Au reste, ces charges de Gardes ne sont remplies que par des sujets d'une érudition profonde. Les Savans *Holstenius*, *Allatius*, & *Gradius*, ont été premiers Gardes, aussi bien que le Père *Lauria* & le Père *Henri Noris* Augustin, tous deux depuis Cardinaux & Grands Bibliothécaires. C'est à présent M^r. le Cardinal *Pamphile* qui l'est, M^r. l'Abbé *Laurent Zaccagna* premier Garde, & le R. P. de *Mire* Bénédictin second Garde.

*Des Différentes Assemblées ou
Congrégations de la Cour de
Rome.*

Du Consistoire.

LE Consistoire est le Conseil d'Etat du Pape, où il délibère avec les Cardinaux seuls & en secret, des affaires les plus importantes, après leur avoir donné audience à chacun en particulier. On y propose les Evêchés; on y préconise les Evêques; on y accorde le *Pallium* aux Archevêques; & généralement on y résoud tout ce qui a été agité dans les Congrégations Consistoriales & autres, ce qui doit être revû par celle-ci, soit pour le bien spirituel de l'Eglise en général, ou pour le temporel des Etats du Pape en son particulier; & cela s'appelle le Consistoire Secret, qui se tient ordinairement tous les Lundis de quinze jours en quinze jours.

Il y a un autre Consistoire qui est public, parce que le Pape y reçoit
pu-

DU CONSISTOIRE. (1131)

publiquement en présence du Sacré Collège les Ambassadeurs des Couronnes & Etats Souverains, qui viennent lui rendre l'obédience solennelle; & il y donne aussi le Chapeau aux nouveaux Cardinaux qui étoient absens lors de leur promotion.

Quand le Pape intime le Consistoire, toutes les autres Congrégations cessent, & on n'en peut tenir aucune ce matin là.

Ce sont les Curseurs du Pape lesquels ayant reçu l'ordre de Sa Sainteté, vont avertir les Cardinaux la veille, que le lendemain il y aura Consistoire, Chapelle, Procession, Cavalcade, ou autre fouction semblable: ils portent alors une grande robe violette, & tiennent des Masses d'argent: ils parlent en *Latin* & à genoux en ces termes; *Eminentissime Domine crastinâ die horâ 15. in Palatio Apostolico erit Consistorium secretum.* Le Cardinal est obligé de leur donner audience sur le champ, en tel état qu'il soit sans les faire attendre, parce qu'ils viennent de la part du Pape: il est debout & cou-

(1132) DU CONSISTOIRE.

vert quand ils sont à genoux; & après qu'ils ont achevé leur commission, il les saluë en ôtant son bonnet.

*De la Congrégation du S. Office
ou de l'Inquisition.*

Paul III. l'institua à la persuasion du Cardinal *Caraffa*, lequel étant devenu Pape & nommé *Paul IV.* l'augmenta. *Sixte V.* la réduisit en meilleure forme. Elle est composée de bon nombre de Cardinaux, qui excèdent souvent celui de douze, de bon nombre de Prélats, & de plusieurs Théologiens de diverses Religions, qu'on appelle Consulteurs & Qualificateurs du S. Office, parmi lesquels il y en a toujours un Cordelier de la grande manche, & de plus le Général de l'Ordre de *S. Dominique*, le Maître du Sacré Palais, le Commissaire du S. Office, qui sont aussi *Jacobins*; le Fiscal du S. Office, & l'Assesseur du S. Office, qui est comme le Rapporteur des causes, & Prélat domestique ou Camerier d'honneur du Pape. Il a soin
de

De la CONGR. du S. Office &c. (1133)
de réduire dans la forme Juridique
les procès qui sont sur le Bureau, &
d'empêcher qu'on ne fasse quelque
procédure qui y répugne.

- Cette Congrégation connoît des
Hérésies, & des opinions nouvelles
repugnantes à l'intégrité de la Foi
Catholique, comme aussi de l'Apo-
stasie, de la Magie, des Sortilèges,
& autres maléfices & prestiges, de
l'abus des Sacremens, & de la con-
damnation des livres pernicioeux. Ce
Tribunal, quoique sévère, s'admi-
nistre à *Rome* avec beaucoup d'équi-
té & d'intégrité, & il est gouverné
avec bien plus de douceur que ne le
sont ceux d'*Espagne*, de *Portugal*,
& des autres Pais d'*Inquisition*. La
Congrégation se tient tous les Mé-
credis à la *Minerve* chez le Général
des *Jacobins*, & le Jeudi devant
le Pape, qui en est le Chef; &
le plus ancien Cardinal du Saint
Office en est le Secrétaire, &
tient le Sceau. Il n'y a que les Car-
dinaux qui ayent voix délibérative;
& quand ils opinent à la *Minerve* &
chez le Pape, ils font retirer tous
les autres, ne faisant entrer que ceux

(1134) De la CONGR. du S. Office &c.
qui leur plaît, ou qui sont chargés
de quelque affaire, pour entendre
leur avis.

On tient encore une Congrégation
tous les Lundis au Palais du S. Of-
fice, qui est à côté de S. Pierre ;
mais les Cardinaux ne s'y trouvent
point : aussi n'est elle que pour pré-
parer la matière.

Le Palais du S. Office sert d'ha-
bitation à l'Assesseur & au Com-
missaire, au Notaire, & autres Of-
ficiers: il sert aussi de prison à ceux qui
sont accusés ou soupçonnés des cri-
mes dont ce Tribunal connoît, jus-
qu'à la décision du procès, qu'ils
sont absous & mis en liberté s'ils sont
innocens, ou livrés au bras séculiers
s'ils sont coupables, obstinés, ou
relaps; mais la plupart en sont qui-
tes pour une prison perpétuelle,
comme nous en avons vû depuis peu
un exemple signalé en la personne
de *Michel Molinos* Auteur de la nou-
velle hérésie de l'Oraison de quiétu-
de. Ceux qui par un pur repentir
viennent eux-mêmes s'accuser de
leurs crimes, y reçoivent l'absolu-
tion avec une pénitence Salutaire,
sans

De la CONGR. du S. Office &c. (1135)
fans perdre leur liberté; au contrai-
re personne ne leur peut rien dire :
mais quand on se laisse prendre, on
est traité à la rigueur.

Tous les Officiers & commençaux
du S. Office, dont le nombre est
fort grand, ne reconnoissent pour
Juge Naturel, Civil, & Criminel,
que l'Assesseur du S. Office en pre-
mière instance, & par appel les Car-
dinaux du S. Office.

De la Congrégation du Concile.

Après la Cloture du Concile de
Trente, *Pie IV.* députa quelques
Cardinaux qui y avoient assisté &
qui en devoient connoître l'Esprit,
pour terminer les doutes qui pour-
roient naître touchant l'exécution
du même Concile, ordonnant au
surplus qu'il seroit observé à la let-
tre, & deffendant toutes les Gloses
& interprétations qu'on en pourroit
faire, qu'il se réservoir à lui même.
Sixte V. fixa cette Congrégation,
& lui donna l'autorité d'interpréter
les points de discipline, & non ceux
de la foi. Elle se tient une fois la Se-
maine, le Jeudi ou le Samedi, chez
(D d d 7) le

(1136) De la CONGR. du S. Office &c.
le plus ancien Cardinal de la Congrégation, quand même il n'en seroit pas le Chef ou Préfet, auquel il appartient de garder le Sceau, & qui a 100 écus d'or par mois de la Chambre; & toutes les expéditions se font *gratis ubique*.

*De la Congrégation des Evêques
& des Réguliers.*

Ce sont deux Congrégations distinctes, instituées par Sixte V, & qui depuis ont été partagées en trois. Elles sont composées d'un certain nombre de Cardinaux à la volonté du Pape, avec un Secrétaire qui est Prélat. Elle règle les différens qui naissent entre les Evêques & leurs Diocésains, & les disputes entre les Réguliers. Le Secrétaire & les Ecrivains sont entretenus aux dépens de la Chambre, parce que toutes les expéditions se font *gratis*; & les Cardinaux n'en retirent aucuns émolumens, non plus que des autres Congrégations. Elle se tient tous les Vendredis chez le Cardinal qui en est le chef.

De la Congrégation de l'Immunité Ecclésiastique.

Elle fut instituée par *Urbain VIII*, avant lequel la connoissance en appartenoit à la Congrégation des Réguliers. Elle est composée d'un nombre de Cardinaux nommés par le Pape, dont le nombre n'est pas réglé; & a un Prélat pour Secrétaire. Il y entre aussi un Auditeur de Rote, un Clerc de Chambre, & plusieurs autres Prélats Réferendaires de l'une & de l'autre Signature. Elle connoît des Immunités & Exemptions Ecclésiastiques, des transgressions qui s'en font par les Magistrats Séculiers & par les Evêques mêmes; ce qui est une sorte d'appel comme d'abus. Elle se tient deux fois par mois au Palais Apostolique devant le Cardinal Ministre. Le Cardinal Préfet de cette Congrégation qui en tient le Sceau, a deux mille écus l'année de la Chambre pour son plat.

De la Congrégation des Rits ou Cérémonies.

Le Pape *Sixte V.* l'a fondée pour régler les Rits & Cérémonies qui ne sont pas assez clairement marquées par les Rubriques du Missel & du Bréviaire, & pour les nouveaux offices propres des Saints, comme aussi pour régler les différens touchant la préférence entre les Eglises. La connoissance du procès des Béatifications & Canonizations des Saints appartient aussi à cette Congrégation. Elle est composée, aussi bien que les autres, d'un certain nombre de Cardinaux, & d'un Secrétaire qui est Prélat Référendaire: il y entre aussi un des Maîtres de Cérémonies. Elle se tient une fois tous les mois chez le plus ancien Cardinal, qui en est le Préfet, lequel a la faculté de l'intimer plus souvent, selon que le Bureau est chargé d'affaires. Quand il s'agit de la Canonization d'un Saint, les trois plus anciens Auditeurs de Rote s'y trouvent comme Canonistes experts en tel-

De la CONGR. des Rits &c. (1139)
telles matières, avec un Protonotaire Apostolique Participant, le Promoteur de la Foi, qui est pour l'ordinaire l'Avocat Fiscal de la Chambre, & plusieurs Consultants, qui sont Théologiens & Religieux de différens Ordres, entre lesquels est le Maître du Sacré Palais du Pape, & le Préfet de sa Sacristie: & tous ensemble examinent avec la dernière exactitude les preuves de la sainteté de ceux qu'on souhaite de faire Béatifier & Canonizer, que le Pape déclare tels dans un ou plusieurs Consistoires secrets, de l'avis de tous les Cardinaux & de tous les Evêques alors présens *in Curia* par forme de Concile, après les procédures juridiques de cette Congrégation, quand elle n'y a pas trouvé le moindre obstacle. Et elle a été prudemment instituée, afin que le culte & la vénération des Saints ne s'étendit pas à ceux de la Sainteté desquels on auroit sujet de douter. Ces preuves sont, le Martire, les Miracles non contestés, & sur tout les témoignages de la bonne vie & mœurs & des vertus héroïques de ceux qu'on
sou-

(1140) De la CONGR. des Pits &c.
souhaite de faire canonizer. A présent on a résolu de ne commencer à faire le procès de la Canonization, qu'il n'y ait 50 ans passés après la mort du proposé, pour ôter tous les soupçons que les parens & amis ne le souhaitassent & ne rendissent un témoignage peu conforme à la vérité, ayant pour principe l'amour propre plein d'aveuglement & d'intérêt.

De la Congrégation Consistoriale.

Sixte V. l'institua aussi pour préparer les matières qui doivent être traitées dans le Consistoire, & particulièrement les plus difficiles; comme sont les nouvelles érections des Eglises, Cathédrales, & Archiépiscopeales, & pour leurs aliénations, réunions, ou suppressions; pour les résignations Episcopales, & pour les coadjutories des mêmes; de la taxe des Annates d'Evêchés, Abbayes, & autres Bénéfices. Elle est composée de plusieurs Cardinaux à la volonté du Pape, de quelques Prélats, & Théologiens; & elle se tient quel-

De la CONG. CONSISTORIALE. (1141)
quelques jours avant le Consistoire
chez les plus anciens Cardinaux de
cette Congrégation.

*De la Congrégation de l'Index
des livres défendus*

Le Concile de *Trente* considérant le grand nombre de livres pernicieux qui avoient été composés, particulièrement depuis l'invention de l'Imprimerie, députa quelques Cardinaux, Prélats, & Théologiens, pour examiner ceux qui méritoient d'être condamnés, la lecture interdite, & ceux qui devoient être corrigés; lesquels Députés en firent des listes distribuées en plusieurs classes, & ils furent condamnés par le Concile, avec anathême à ceux qui les liroient ou retiendroient. A son imitation, le B. H. *Pie V.* institua cette Congrégation pour examiner les livres suspects qui ont été composés depuis la consommation du Concile. Elle est composée de plusieurs Cardinaux, & d'un Secrétaire de l'Ordre de *Saint Dominique.* Il

(1142) De la CONGR. de l'Index &c.
y entre aussi plusieurs Théologiens,
avec le titre de Consultants, à cha-
cun desquels on donne des livres à
examiner pour en faire rapport à la
Congrégation, à laquelle ils n'ont
point de voix délibérative. Elle se
tient quelque fois devant le Pape, &
d'autresfois chez le plus ancien Car-
dinal; mais elle s'assemble rarement.

La même Congrégation accorde
par écrit la permission de lire les Li-
vres défendus, à ceux qu'elle juge
à propos, par tout le Monde, avec
ou sans limitation, pour toujours
ou pour un tems. L'Inquisition a
aussi le droit de condamner les li-
vres; mais elle ne s'atache qu'à ceux
qui sont contre la foi, qui est de son
ressort. Le Maître du Sacré Palais,
sans la permission duquel on ne peut
imprimer un livre à *Rome*, donne
aussi la permission de lire ceux qui
sont défendus, à ceux qui demeu-
rent actuellement à *Rome*.

*De la Congrégation de la Fabrique
de S. Pierre.*

Elle fut instituée par *Clément VIII.*

El

De la CONGR. de la Fabriq. &c. (1143)

Elle est composée d'un nombre de Cardinaux & de Prélats, entre lesquels est l'Auditeur de la Chambre, le Thrésorier, & un Auditeur de Rote. Elle connoît par appellation, des différens qui naissent au sujet de la fabrique, soit entre les Marchands des matériaux & ouvriers; ou autrement connoît des malversations, concussions, & vols qui se peuvent commettre par ceux qui en ont l'administration, ayant pour cet effet un Juge en première instance. Mais le plus beau privilège qu'elle ait, est de changer la volonté des Testateurs qui font quelques legs pour employer en œuvres de piété, qui ne peuvent être exécutés à cause qu'ils impliquent contradiction: Alors elle en fait l'application au profit de la fabrique de S. Pierre; ou bien, quand elle a trouvé quelque expédient pour faire exécuter la volonté du Testateur, elle retient pour la même fabrique les revenus qui sont échus depuis la mort du Testateur jusqu'à son décret.

De la Congrégation de l'Examen des Evêques.

Grégoire XIV. s'étant trouvé au Concile de *Trente*, où l'on traita de l'importance de donner des Pasteurs capables aux Eglises pour les gouverner, institua cette Congrégation, quand il fut parvenu au Souverain Pontificat. Elle est composée de plusieurs Cardinaux, Prélats, & Théologiens, Prêtres ou Religieux de divers Ordres, avec quelques Docteurs en Droit Canonique choisis par sa Sainteté, devant laquelle Elle se tient les Mardis ou Vendredis. Tous les Evêques d'*Italie*, avant que d'être sacrés, sont obligés de subir cet examen à genoux sur un quarré aux piés du Pape qui est assis, les autres étans debout tout autour, qui l'examinent sur toutes les questions de Théologie ou de Droit Canon qu'il leur plaît, auxquelles il doit répondre cathégoriquement. Il suffit d'avoir été examiné une fois par cette Congrégation pour passer d'un Evê-

vê-

De la CONGR. del'Examen &c. (1145)
vêché à l'autre, ou pour monter à la dignité d'Archevêque ou de Patriarche. Les Cardinaux sont exempts de cette examen.

De la Congrégation sur l'élection des Evêques.

Comme la Doctrine seule ne suffit pas sans les bonnes mœurs, pour gouverner les ames rachetées par le Sang de *Nôtre Seigneur Jesus Christ*; le Pape *Innocent XI.* considérant que la chair & le sang, ou l'intérêt, ont souvent part à l'Electiion des Evêques, a institué cette Congrégation, composée de quelques Cardinaux & Prélats, de l'Auditeur du Pape qui sert de Secrétaire. Elle se tient au Palais Apostolique quand il est nécessaire de la convoquer, & on y examine à la rigueur les attestations de vie & de mœurs de l'Evêque proposé, pour savoir s'il est digne del'Episcopat.

De la Congrégation sur l'état des Réguliers & de celle de la visite Apostolique.

L'*Italie.* étant remplie de grand nom-

(1146) De la CONG. sur l'Etat &c.

nombre de petits Monastères qui ne pouvoient pas faire subsister six Religieux, soit pour avoir perdu ou aliéné leur temporel, ou pour autres disgraces; le Pape *Innocent X.* voyant qu'ils étoient onéreux au public, résolut de les supprimer, & d'employer leur temporel pour les besoins importans de l'Eglise, comme pour aider les Armées Chrétiennes qui combattent contre les *Turcs*, &c. Pour cet effet, il institua cette Congrégation pour s'informer de l'état de ces maisons, & décider du sort de celles qui devoient être supprimées. Il sembloit qu'après la fin de cette recherche, cette Congrégation dût être abolie; mais, comme il reste toujours quelque difficulté touchant cette matière, elle a été continuée. Elle connoît des prétentions des Fondateurs & Bienfauteurs, ou de leurs Successeurs qui redemandent les biens qu'ils ont donnés, puisque la cause pour laquelle ils l'ont fait ne subsiste plus; comme aussi des requêtes des peuples & des communautés de villes, qui souhaitent de pouvoir fonder de
nou-





*Palais et Collège de Propaganda Fide.
1. Cité et porte du Collège vers l'Occident. 2. Autre côté vers le Midi.*

De la CONGR. sur l'Etat &c. (1147)
nouveau un Monastère supprimé,
pour la dévotion qu'ils ont à l'or-
dre, & autres choses semblables.

On a joint à cette Congrégation
celle de la Visite Apostolique de la
Ville de *Rome* & de ses 6 Evêchés
suffragans, que le Pape comme E-
vêque de *Rome* est obligé de faire
par soi ou par autrui. En cette der-
nière Congrégation, le Cardinal Vi-
caire & le Vicegérant y entrent, &
tous ensemble députent des Com-
missaires, savoir, pour la visite des
Eglises & Monastères de l'un & de
l'autre sexe de *Rome*, de Cardinaux
& Prélats; & d'autres Ecclésiasti-
ques pour la Campagne: lesquels à leur
retour font leur rapport à la Con-
grégation, du bon état ou des de-
fordres qu'ils y ont trouvés, afin
qu'elle y remédie.

*De la Congrégation de Propagandâ
Fide.*

Le Collège de la Propagation de
la Foi ayant été fondé sous *Grégoire
XV*, selon qu'il a été rapporté dans
la Description de *Rome Moderne*;
Tom. V. (Ecc) ce

(1148) De la CONGR. de Propag. &c.
ce Pape institua une Congrégation
pour en avoir soin. Elle s'assemble
les Lundis au même Collège. *Inno-*
cent XII. a ordonné qu'elle se tien-
droit desormais devant le Pape tous
les Lundis, lors qu'il n'y auroit point
de Consistoire. Il s'y trouve plu-
sieurs Cardinaux, un Protonotaire
Apostolique, le Secrétaire d'Etat
du Pape, un Réferendaire, l'Asses-
seur, & le Secrétaire du S. Office.
Elle délibère de tout ce qui est a-
vantageux pour l'accroissement &
exaltation de la Foi Catholique, pour
régler les limites des Commissaires
Apostoliques & Missionnaires dans
les Régions occupées par les Payens
ou Hérétiques, &c.

*De diverses autres Congrèga-
tions, comme des Reliques, des
Indulgences, & de la Résiden-
ce des Evêques.*

LA Congrégation des Reliques
est composée de quelques Car-
dinaux & Prélats, entre lesquels sont
le

DÉ diverses autres CONGR. &c. (1149)

le Cardinal Vicaire & le Préfet de la Sacristie du Pape, qui en font la distribution aux fidèles. Elle a l'inspection des Reliques des anciens Martirs qu'on trouve souvent dans les Catacombes & autres lieux Souterrains de *Rome*, & elle examine s'il y a quelques marques certaines qui les fassent distinguer; & quand elles sont reconnues véritables, après toutes les diligences possibles & les descentes faites sur les lieux par des Députés de la Congrégation, lesquels en dressent les procès verbaux, Elle les déclare authentiques, donne des noms aux ossemens des Martirs quand on les ignore, & les remet au Vicaire & au Sacristain du Pape, qui en gratifient souvent les Catholiques qui les demandent; tient régître de leurs noms, & leur donne des lettres authentiques ou attestations de la vérité de ces Reliques.

La Congrégation des Indulgences examine si les causes de ceux qui les demandent sont justes, & leur accorde leurs Requêtes au nom du Pape, qui est le Souverain dispensateur des Trésors spirituels de l'Egli-

(1150) De diverses autres CONGR. &c. se; puis elle envoie les Minutes au Secrétaire des Brefs, qui les expédie *gratis* sous l'anneau du Pêcheur, excepté celles qu'on souhaite d'avoir à perpétuité, qui s'expédient par Bulles, & dont l'expédition coûte une pistole.

La Congrégation de la résidence des Evêques, dont le Cardinal Vicair est ordinairement Préfet, se tient fort rarement manque d'occupation. Elle répond aux suppliques des Evêques qui souhaitent de s'absenter pour un tems de leurs Evêchés, & leur accorde leur demande quand elle est juste.

La Congrégation de la Religion de *Malthe* régle les différens qui naissent entre les Chevaliers & les Ecclésiastiques.

De la Congrégation de la Consulte.

Après avoir traité de toutes les Congrégations des Cardinaux pour le Gouvernement Spirituel de l'Eglise, il ne reste plus qu'à dire un mot de celles qui se tiennent pour le bien du temporel du Pape, dont la
plus

De la CONGR. de la Consulte. (1151)
plus importante est celle de la Con-
sulte. *Sixte V.* l'a réglée en la for-
me qu'elle est aujourd'hui ; mais on
peut dire qu'elle a été instituée par
Paul IV, lequel ayant chassé ses Ne-
veux, qu'on accusoit d'avoir mal-
versé dans l'administration du tem-
porel de l'Eglise, il en commit le
soin à 4 Cardinaux : & depuis ce
tems il y en a toujours eu un pareil
nombre, avec le Cardinal Neveu du
Pape régnant, ou son premier Mi-
nistre, qui en est Préfet en qualité de
Sur-Intendant Général de l'Etat Ec-
clésiastique. Le Pape y admet quel-
que fois un plus grand nombre de
Cardinaux. Il y entre aussi quelques
Prélats, comme Rapporteurs ou Po-
nens, dont l'un est le Secrétaire,
qui touche des appointemens ; les
autres Cardinaux & Prélats y affi-
sent *gratis*. Elle se tient réglément
au Palais Apostolique le Mardi & le
Vendredi, quoiqu'il soit fête.

Elle connoît des crimes commis
dans l'Etat Ecclésiastique d'*Italie*,
excepté de la Ville de *Rome*, & cel-
les de *Benevent*, de *Fermo*, & *Cene-
da* ; des Plaintes des vassaux contre

(1152) De la CONGR. de la Consulte.
les excès de leurs Seigneurs. • Les
Gouverneurs des Villes & Provin-
ces n'exécutent rien d'important
sans en avoir donné avis à la Consul-
te & reçu ses ordres : car ils ne
peuvent que condamner aux Galé-
res; encore les condamnés en peu-
vent appeler à la Consulte. Elle
reçoit aussi les plaintes des vassaux
opprimés par les Seigneurs titulaires
des grands fiefs.

*De la Congrégation du bon Gouver-
nement.*

La Consulte, jusqu'à *Clément VIII*,
avoit le soin du bon Gouvernement
de l'Etat Ecclésiastique; c'est à di-
re, à pourvoir les Villes & Provin-
ces de bons Gouverneurs, & à ren-
dre justice aux Peuples de leurs mal-
versations. Mais parce qu'elle étoit
accablée d'affaires, ce Pape trouva
à propos d'ériger celle-ci, qui se
tient tous les Samedis chez le Car-
dinal Préfet: c'est aujourd'hui M^r.
le Cardinal *Imperiali*. Il y entre 4
ou 5 Cardinaux, & 5 ou 6 Prélats,
dont l'un est le Secrétaire. Elle
connoît aussi des Gabelles, des états
des

De la CONGR. du bon Gouvern. (1153)
des Communautés de Villes, de la
reddition de compte des administra-
teurs, des taxes, collectes, & autres
contributions. Voyés Cohellius, *in*
Bullam de bono Regimine Commenta-
rius.

De plusieurs autres Congrégations.

Il y a encore une autre Congrè-
gation d'Etat, dont le nombre & le
tems n'est point fixé, & qui délibé-
re des matières qui doivent être agi-
tées à celles de la Consulte & du
bon Gouvernement.

La Congrégation de la Monoie
a 4 Cardinaux & plusieurs Prélats,
& traite des espèces de Monoie qui
doivent avoir cours dans l'*Etat Ec-*
clésiastique.

Les Congrégations des Eaux &
Fontaines, des Aqueducs, des Grands
Chemins, Ponts, & Rivières, se
tiennent rarement, & sont, com-
me les autres, composées de Cardi-
naux, Prélats, & Docteurs en Droit
Civil.

On peut dire la même chose de la
Congrégation de l'*Annona* ou Abon-
dance. (Ecc 4) *De*

De la Rote.

APREs les Congrégations Cardinales, le plus Auguste Tribunal de Rome est celui de la Rote, parce que c'est comme le Parlement du Pape. Il est composé de douze Prélats, parmi lesquels un doit être *Alleman*, un *François*, & deux *Espagnols*, nommés par les Couronnes; les 8 autres sont *Italiens*, dont trois doivent être *Romains*, un *Bolonois*, un *Ferrarois*, un *Venitien*, un *Milanois*, & un *Toscan*. Chaque Auditeur à 4 Notaires ou Greffiers, & le plus ancien Auditeur fait la fonction de Président ou Doyen. Le Cardinal Vice-Chancelier est leur Chef ou Protecteur. Ils s'assemblent au Palais Apostolique tous les Lundis & les Vendredis, excepté le tems des Vacances; mais quand le Pape réside au Palais du *Quirinal*, leurs assemblées se tiennent à la Chancellerie. Ils connoissent par appellation, de tous les Procès de l'Etat Ecclésiastique, comme aussi des ma-
tié-

tières Bénéficiales & Patrimoniales de tout le Monde Catholique qui n'a point d'indulte pour les agiter devant ses propres Juges. Pour gagner sa cause à ce Tribunal, il faut avoir trois Sentences conformes, une prononcée par les 4 premiers, une autre par les 4 seconds, & une autre par les 4 derniers. De plus, on ne juge pas un procès tout d'un coup, mais ils donnent autant de Sentences, qu'ils appellent Décisions, qu'il y a de points contestés dans un procès: & après ces Sentences, on peut encore faire voir sa cause par le Pape même à la Signature de Grace; ce qui est comme une espèce de Requête Civile.

Ce Tribunal prend les vacances la première Semaine de Juillet; & à la dernière Rote, le Pape les traite magnifiquement à diner au Palais Apostolique, & leur fait donner à chacun 100 écus d'or, & au Doyen 200; & les vacances durent jusqu'au premier Octobre que la Rote s'ouvre avec beaucoup de magnificence, parce que les deux derniers Auditeurs de Rote vont en mule pon-

tificalement suivis d'une cavalcade fort nombreuse, tous les Cardinaux, Ambassadeurs, & Princes, leur envoyant chacun deux Gentilshommes montés sur les plus beaux chevaux de leur écurie, pour leur faire honneur; auxquels se joignent aussi à cheval grand nombre d'Avocats, Notaires ou Greffiers, Procureurs, & autres gens de pratique. Les autres Auditeurs se trouvent au Palais, où ils vont dans leurs Carrosses en particulier; & quand ils sont tous assemblés, le dernier Auditeur fait un beau discours en Latin, ce qui a quelque rapport aux Harañgues qu'on fait à *Paris* à l'Ouverture du Parlement après la *S. Martin*. Les Auditeurs de Rote ont chacun le droit de donner le bonnet de Docteur en l'un & en l'autre Droit, à ceux qu'ils en jugent capables.

De la Chambre Apostolique.

CE Tribunal, comme il a été dit, est comme le Conseil des Finances du Pape, parce qu'il a la

di-

DE LA CHAMBRE APOSTOL. (1157)

direction de son Domaine, qu'on appelle les revenus de la Chambre Apostolique. Elle est composée du Cardinal Camerlingue, qui en est chef; du Gouverneur de *Rome*, qui est Vice-Camerlingue; du Trésorier, & de l'Auditeur de la Chambre; du Président de la Chambre; de l'Avocat des pauvres; de l'Avocat Fiscal; du Fiscal Général de *Rome*; du Commissaire de la Chambre; & de douze Clercs de Chambre, quatre desquels sont, l'un Préfet *dell' Annona* ou de l'abondance des Grains, un Préfet *della Grascia* ou de toutes sortes de denrées, un Préfet des Prisons, & un Préfet des Ruës: Il y en a un autre qui est Commissaire des armes & a soin de la Milice. Autrefois le Pape dépu-
toit 6 Clercs de sa maison, pour Gouverner ses finances, d'où ils en ont retenu le nom. *Sixte V.* les érigea en charges vénales, & augmenta leur nombre jusqu'à douze. *Innocent XII.* les rembourça, & depuis ces charges s'exercèrent par commission. Ils s'assemblent tous les Lundis & Vendredis chez le Pa-

(1158) DE LA CHAMBRE APOSTOL.
pe. Leur Jurisdiction s'étend sur
tout ce qui concerne le Domaine
temporel du Pape, comme des baux
des fermes, des Comptes des Tré-
soriers, des Provinces de l'Etat Ec-
clésiastique, des Fiefs Ecclésiasti-
ques, des dépouilles des Bénéficiers,
sur la fabrique de la Monoie, sur les
matières des Gabelles, des Péages
& impositions, & autres sembla-
bles; & chaque Clerc de la Cham-
bre connoît en première instan-
ce des causes qui lui sont com-
mises, & la Chambre par appel-
lation. La charge de Clerc de
Chambre coute 80 mille écus;
celles de Trésoriers & d'Auditeur,
plus de cent mille écus chacu-
ne; & celles de Président de la
Chambre, 30 mille écus chacune;
& elles profitent 8 à 10 pour cent.
La Chambre prend ses Vacances au
même tems que la Rote; & à la der-
nière assemblée de la Chambre, ils
sont magnifiquement traités à di-
ner par le Pape. Le Cardinal Camer-
lingue les traite le premier jour
d'Août, & la vigile de Saint *Pier-*
re. Ils s'assemblent au Palais Apo-
sto-

DE LA CHAMBRE APOSTOL. (1159)
stolique pour recevoir les tributs des
Feudataires de l'Eglise, où ils ap-
pliquent au profit de la Chambre les
redevances qui se payent en argent ;
celles qu'on apporte en argenterie ou
orfèvrerie appartiennent au Tréso-
rier ; & les Clercs des Chambres par-
tagent entr'eux celles qui se payent
en cire. Il y a 5 Notaires de la Cham-
bre, qui valent 20 mille écus la pièce.

Du Gouverneur de Rome.

LE Gouverneur est un Prélat dé-
puté par le Pape, qui est deux
ans en charge, à moins qu'il ne soit
continué, comme cela arrive sou-
vent. Il a le pas sur tous les autres
Prélats & même sur les Patriarches,
parce qu'il va immédiatement après
les Cardinaux ; & il dispute la pré-
séance avec les Ambassadeurs des têtes
couronnées. Il est Juge Souve-
rain des causes criminelles de Rome,
& il a prévention sur tous les autres
Tribunaux. Il connoît pour le Ci-
vil, des salaires des serviteurs & des
ouvriers, des pauvres, & de toutes
(Eco 7) les

(1160) DU GOUVERNEUR DE ROME.

les causes qui demandent une prompt expédition. Il a deux Lieutenans Civils, & un Criminel, avec un Assesseur, & plusieurs autres Juges, grand nombre de Notaires ou Greffiers, car ces deux charges se confondent en *Italie*. Il a un *Barigello* ou grand *Prevôt*, & 300 *Sbirri*, outre lesquels il est accompagné par des Halebardiers qui ont leur Capitaine, quand il marche par la Ville. Il va à l'audience du Pape deux fois la Semaine, le Mercredi & le Samedi, pour informer Sa Sainteté de tout ce qui se passe dans *Rome*, & pour lui faire signer les Sentences de mort, sans quoi on n'exécute personne à *Rome*. Les exécutions n'y sont pas pourtant fréquentes, parce qu'on en use avec une grande circonspection; mais on est trop facile à mettre les gens en prison, & en secrete, qui est une espèce de cachot, sur le moindre soupçon; même quand il arrive un assassinat quelque part, on met prisonnier tout le voisinage, & ceux qui en ont été témoins: c'est pourquoi, quand on voit un homme couché sur le carreau, tout le monde s'en-

DU GOUVERNEUR DE ROME. (1161)

s'enfuit au lieu de le secourir, & même un Chirurgien ne lui peut mettre le premier appareil avant que d'en avoir obtenu la permission, durant lequel tems le blessé expire souvent en perdant tout son sang.

Du Trésorier Général.

LE Trésorier Général connoît des causes pour les dépouilles des Prêtres, des revenus mal percûs, & des traffics illicites. Il a la direction particulière des exactions, rentes, & revenus de la Chambre; il revoit les comptes des Ministres & Officiers. Il juge des malversations de la Monoie, des Causes Fiscales, &c; Il préside encore à tous les Monts, tant de la Chambre que des Seigneurs particuliers, ayant seul le pouvoir d'en faire les extractions; c'est à dire, quand les débiteurs veulent payer une partie ou toutes leurs dettes, en remboursant les Montistes ou rentiers.

De

De l'Auditeur de la Chambre.

L'AUDITEUR de la Chambre est Juge ordinaire en première instance de la Cour *Romaine*. Il connoît des causes des Courtisans de cette Cour, des Marchands, & des Etrangers qui s'y trouvent présens, comme aussi des Barons *Romains*, des Ambassadeurs, Cardinaux, Evêques, & autres Prélats, & généralement sur tous ceux qui sont constitués en dignité; des causes fiscales, des changes, &c. en première instance, & par appel au Tribunal de la Chambre Apostolique. Il juge aussi par appel de toutes les causes de l'Etat Ecclésiastique. Il a deux Lieutenans Civils qui sont Prélats, & un Criminel, outre plusieurs autres Juges, 10 Notaires qui valent 18 ou 20 mille écus la pièce, un *Barigello*, & des *Sbirres*.

Des autres Officiers de la Chambre.

LE Président de la Chambre est comme le Maître des Comptes,
par

Des autres OFFICIERS, &c. (1163)
parce qu'il les revoit tous, & il a
l'autorité de les arrêter.

L'Avocat des pauvres, qui est
un des Avocats Consistoriaux, est
député pour écrire *gratis* en tous les
Tribunaux en faveur des pauvres,
des criminels, & des misérables,
qui n'ont pas le moyen de payer un
Avocat.

L'Avocat & le Procureur Fiscal
défendent, l'un par le droit, & l'au-
tre par le fait ou la pratique, les in-
térêts de la Chambre; en quoi ils
sont aidés par le Commissaire de la
Chambre, qui assiste avec le Trésor-
rier à la révision de tous les comptes,
dont il est comme le Contrôleur,
quoi qu'il y ait outre cela un Com-
putiste; & ces deux derniers sont
simples députés du Pape, & n'a-
chérent point leurs charges.

Le Préfet *dell' Annona*, ou des
Grains, est un Clerc de Chambre,
qui a cette Commission par la nomi-
nation du Pape. Sa juridiction s'é-
tend par tout le Patrimoine de S.
Pierre, la *Sabine*, & la Campagne
de *Rome*. Il a son Tribunal, un
Notaire, un *Barigello*, & *Sbirri*,
ou-

(1164) Des autres OFFICIERS, &c.
outre plusieurs Officiers sur les lieux.

Le Préfet de la *Grascia*, ou de toutes les denrées, met le prix, avec les Conservateurs du Peuple *Romain*, aux viandes fraîches & salées, & à la Venaison & au Gibier, au fromage, laitage, aux huiles, & autres choses semblables.

Le Préfet des Prisons est un autre Clerc de Chambre, qui a l'inspection sur les Prisons de *Rome*, & intervient à la visite qui s'en fait tous les Jedis par le Gouverneur de *Rome*, l'Auditeur de la Chambre, & l'Avocat des Pauvres, pour procurer au plutôt la délivrance des pauvres prisonniers: & à la plus prochaine visite, avant les fêtes de Noël & de Pâque, on fait la visite gracieuse, en laquelle on paye les dettes de quantité de pauvres prisonniers, & on donne la liberté à ceux qui ont commis quelque crime léger, qu'ils ont assez expié par les misères qu'on souffre en prison.

Le Préfet des Ruës juge avec les Voyers ou Maîtres des Ruës, des différens qui naissent concernant les grands Chemins, les Ruës, & les

Edi-

Des autres OFFICIERS, &c. (1165)

Edifices. Il y a aussi le Commissaire des Armes, qui est Clerc de Chambre, lequel a l'inspection sur les Armes & Magasins ou Arsenaux de l'Etat Ecclésiastique. Le Président de la Monoie a l'Inspection des Espèces, & Métaux, qui sont l'aliment de la Monoie; des types ou coins, & de leurs représentations; des malversations qui s'y commettent, qu'il a droit de faire châtier par le Trésorier. Il a le droit de faire graver ses armes en petit dans la Monoie sous celles du Pape.

Des Protonotaires Apostoliques Participans.

LE Collège des Protonotaires Apostoliques est fixé au nombre de 12. Leur charge vaut quinze mille écus, & leur rend cinq ou six pour cent. Ils prétendent avoir succédé aux Notaires qui furent établis par S. Clément & depuis par S. Fabien Papes, pour écrire les Actes des Martirs. Ils sont Prélats, & précèdent tous les Prélats non Evêques.

On

(1166) DES PROTONOT. APOST. &c.

On les appelle *Participans*, pour les distinguer de ce grand nombre de Protonotaires Apostoliques *ad honores* qui sont par le Monde, & qui sont créés par le Pape ou par des Cardinaux Légats, lesquels hors de *Rome* peuvent porter l'habit violet avec le Rochet; mais dans *Rome* ils ne peuvent porter que l'habit noir de Prélat, comme les Réferendaires de Signature. Ce sont les Protonotaires Apostoliques *Participans* qui stipulent les actes nécessaires pour la Canonization des Saints, & les Actes d'importance de quelque grande fonction Papale. Ils se trouvent aux Consistoire demi public, & ont place à la Chapelle Papale & aux Cavalcades. Ils ont chacun la faculté de créer des Docteurs & Notaires Apostoliques. Mais hors des murs de *Rome*, ils sont habillés de violet, savoir la Soutane, & le mantelet, qui va un peu plus bas que la ceinture; & c'est l'habit ordinaire des Prélats de *Rome*: ils portent aussi le rochet aux fonctions, & ont un cordon rouge au chapeau, qui est bordé de violet.

Des

Des Avocats Consistoriaux.

IL y en a douze, qui sont nommés par le Pape. Ce sont eux qui font les discours dans les Consistoires publics & secrets; & la Chambre leur paye 12 Ducats pour chaque discours. Ils poursuivent les *Palliums* des nouveaux Archevêques, & les demandent au Consistoire secret, pour chacun desquels ils ont 10 Ducats de chaque discours. Ils ont la faculté de créer des Docteurs de l'un & de l'autre Droit étans assemblés en leur Collège de la Sapience. Leur habit est une robe longue de laine violette, les montres & doublures de soie rouge, & un capuchon de même couleur fourré d'hermine: mais leur habit ordinaire est une Soutane arrondie, de serge noire; & un manteau de même étoffe, traînant à terre, avec des fentes pour passer les bras. Un d'entr'eux est Recteur de la Sapience, & il a le soin de retirer les rentes qui y sont affectées, & de faire payer

(1168) DES AVOCATS CONSISTOR.
payer les pensions des Lecteurs publics. Mais les chaires se donnent par une Congrégation de Cardinaux députés à cet effet. Les sept plus anciens Avocats Consistoriaux ont 700 écus chacun de revenu de leurs charges, & les 5 derniers 300 chacun.

Des Réferendaires de l'une & de l'autre Signature.

LE Collège des Prélats Réferendaires n'est pas limité quant au nombre, & ce ne sont point des charges qui s'achètent, mais c'est un titre d'honneur qu'on donne aux personnes de naissance & de faveur, pour leur donner entrée dans les Charges. Pour y être admis, il faut premièrement avoir l'agrément du Pape; puis le Cardinal Préfet de la Signature de Justice commet un de ses officiers pour faire le procès Verbal & les enquêtes nécessaires, afin d'y être reçu selon la constitution de Sixte V, par laquelle il faut prouver qu'on est Docteur en l'un & l'autre Droit, qu'on est habitant à
Ro-

DES REFERENDAIRES, &c. (1169)

Rome depuis deux ans, qu'on a vingt cinq ans, & qu'on est commode des biens de fortune pour pouvoir soutenir avec honneur la dignité de Prélat. Après ces formalités, le Cardinal Préfet lui donne deux procès à rapporter en signature, & s'il s'en acquite à son honneur, il est approuvé : & après avoir prêté le Serment d'administrer la Justice en conscience, le Cardinal lui met l'habit de Prélat, savoir la Soutane traînante en terre, & un petit manteau qui va un peu plus bas que la ceinture, & qui est fendu pour laisser passer les bras; mais cet habit est de couleur noire, & il n'y a que les douze plus anciens qui le portent de couleur violette, comme tous les autres Prélats par concession de *Paul V.* Les 12 plus anciens Référendaires sont appelés *Votanti di Signatura*, parce qu'ils ont voix; & les autres sont appelés *Ponenti*, c'est à dire Rapporteurs, & ils n'ont point de voix délibérative, ce qui s'observe dans les autres Tribunaux de *Rome*, où le Rapporteur, ou *Ponente*, expose simplement le bon droit

(1170) DES REFERENDAIRES, &c.
droit de chaque partie sans dire son
sentiment là dessus. La Jurisdiction
des Réferendaires est de proposer
les commissions & les requêtes
litigieuses ou gracieuses à la Si-
gnature de Justice & à celle de
Grace, & de connoître les causes
qui leur sont journellement adres-
sées, qui n'excèdent pas la valeur
de cinq cens écus d'or, parce qu'é-
tant d'une plus grosse somme, elles
vont à la Rote. *Innocent XII.* a
amplifié les Prerogatives des Prélats
Réferendaires, par la Constitution
du 13^e. des Calendes d'Août, 1695.

*De quelques autres Tribunaux de la
Cair de Rome.*

LE Juge des Confidences a le droit
de connoître si dans les resigna-
tions ou permutations des Bénéfices
il y a quelque confidence ou Simo-
nie. Il porte l'habit violet de Pré-
lat avec le rochet, & a place à la
Chapelle Papale sous les Protonotai-
res Participans. Sa charge coûte
environ 4 mille écus, & rend 7 à 8
pour cent de rente. L'Au.

DE QUELQUES AUTRES, &c. (1171)

L'Auditeur des contradictions paye aussi sa charge, qui est d'ancienne érection, 4 mille écus, & il a de grands privilèges & exemptions, parce qu'elle lui rend peu de chose. Il est Prélat & a place aux Chapelles. Sa fonction est de revoir les Bulles où il y a la clause *Vocatis qui fuerint evocandi* quand le Bénéfice est litigieux & qu'il y a plusieurs prétendans, ou cette autre *Si in evidentem*, & autres choses semblables.

• Le Correcteur des contradictions, qui est comme le Substitut de l'Auditeur, achète sa charge douze mille écus, & elle lui vaut par an douze cens écus. Sa fonction est de corriger les Bulles qui passent par les mains de l'Auditeur. Il porte la couleur violette comme Prélat, & a place aux Chapelles Papales.

*Des Doïanes & Gabelles de la
Ville de Rome.*

IL y en a trois; la Doïane de terre près de *S. Eustache*; la Doïane
Tom. V. (Fff) ne

(1172) DES DOUANES ET GAB. &c.
ne de *Ripe*, ou la Doüane de l'eau; &
la Doüane de l'*Etude*, qui est celle
du vin. Les deux premières Doüanes
sont pour toutes les Marchandises
qu'on apporte à *Rome*, qui payent
dix pour cent d'entrée, quand elles
arrivent par terre; & 12 pour cent,
quand elles viennent par eau, selon
l'estime qui en est faite par des ex-
perts députés par le Maître de la
Doüane, lesquels étans juges & par-
ties ne manquent pas de les estimer
plus qu'elles ne valent: il est vrai
qu'on les peut obliger à se payer de
la Doüane, en prenant des Mar-
chandises mêmes aux prix qu'ils les
ont taxées jusqu'à la concurrence de
la Gabelle, & ils ne peuvent obli-
ger à payer comptant: aussi la plu-
part ne payent la Doüane qu'à me-
sure qu'ils vendent leurs Marchandi-
ses, lesquelles ils peuvent laisser dans
les magasins de la Doüane en payant
le magasinage.

La Doüane du vin s'appelle la
Doüane de l'*Etude*, parce que le re-
venu qu'on en tire sert pour payer
les appointemens des Lecteurs & au-
tres Officiers de la Sapience, & le
sur-

sur-plus pour les réparations de l'Edifice.

Il n'y a que le vin étranger voituré par eau qui paye l'entrée à *Rome*. Le vin Romanesque, c'est à dire celui des vignes du territoire de *Rome*, ne paye rien quand c'est pour le Bourgeois ; mais les Marchands de vin payent.

Le vin des Châteaux d'alentour de *Rome* ne payoit rien non plus avant le différent arrivé entre le Duc de *Crequi* Ambassadeur de *France*, & la milice de *Corse*, en 1663 : mais ensuite de cet accident, comme on s'attendoit à une rupture avec la *France*, on se disposa à la guerre, & pour faire des levées on inventa diverses Gabelles, qui subsistent jusqu'à présent, quoique la Guerre soit encore à venir ; savoir, on mit un gros sur l'entrée de chaque baril de vin des Bourgs ou Châteaux des environs de *Rome*, un autre gros ou demi Jule sur chaque charge de foin, trois baiques & demi sur chaque charge de paille, un baique sur la livre de Savon, deux sur celle de de la cire, & d'autres Gabelles sur

(Fff 2) le

(1174) DES DOUANES ET GAB. &c.
le tabac & le papier.

Les bœufs, les vaches, & les veaux payent chacun de gabelle quarante trois jules, & 3 baiques, les agneaux 3 jules, les cochons deux écus, & les moutons un écu. Cette gabelle est payée par l'acheteur; & le vendeur paye outre cela une grosse gabelle, qui est neuf pour cent de ce qu'il retire des bestiaux qu'il vend.

Le fromage & le laitage paye six jules & demi par chaque millier de livres pesant. Pour cet effet les gardes des portes de *Rome* écrivent le nombre des formes de fromages qu'ils portent au Marchand; & au bout de l'an ils arrêtent leurs comptes, & estiment les formes sept livres l'une pour l'autre.

L'huile ne paye point de gabelle, mais quelques droits d'entrée. Les fruits & légumes payent un bajoque par charge à la porte de la Ville, & un autre en Place *Navone* pour la faire nettoyer, & où ils sont obligés d'en faire la vente.

Le Blé paye d'abord pour le mesurage deux Jules par *Rubbio*, qui est comme le muids de *Rome*, &
qui

DES DOUANES ET GAB. &c. (1175)

qui vaut près de trois setiers de *France* ; puis pour le faire moudre, on paye sept Jules de gabelles, & on donne quatre Jules au Meunier, sans compter la farine qu'il dérobe. Mais les boulangers sont obligés de prendre le blé de la Chambre Apostolique, dont le Président *dell' Annona* ou Clerc de Chambre de l'abondance a la direction. La Chambre achète le blé 3 écus & demi, ou 4 écus ; & les boulangers sont obligés de le prendre à 8 & 9 écus, & de payer le mesurage, la gabelle, & la mouture. Il est vrai que quand ils ont pris le nombre de *rubbi* ou muids de blé dont ils sont taxés, s'ils sont assez heureux pour débiter d'avantage de pain, ils peuvent acheter tant de blé qu'ils veulent sur la Place au prix du bourgeois.

Quant au Sel, il se vend neuf quatrins la livre de douze onces en détail, & quelque chose de moins quand on le prend en quantité. Mais il n'est pas si salant que celui de *France*.

Les gabelles de la Ville de *Rome* s'afferment ordinairement trois cens

(F ff 3) mil-

(1176) DES DOUANES ET GAB. &c.
mille écus l'année ; mais à présent
il y a encore trente mille écus d'aug-
mentation.

Le poisson de mer est apporté par
les marchands dans la Place de S.
Ange de la poissonnerie, & ils sont ob-
ligés de le donner à 4 ou 5 baio-
ques la livre, gros & menu, à celui
qui en a la gabelle, lequel le revend
aux marchands deux jules ou 25 ba-
ioques le gros poisson, c'est à dire
4 ou 5 fois plus cher qu'il ne l'a a-
cheté ; & ces derniers le revendent
pour le même prix : ainsi ils ne ga-
gnent que sur le mauvais poids qu'ils
font aux particuliers.

Des Monoies de Rome.

LA plus petite est le Quatrin, qui
est une petite pièce de cuivre
aux armes du Pape, plus petite que
le double de *France* : Cinq quatrins
font un Baioque. Il y a aussi des de-
mi Baioques en espèce. Dix Baioques
font un Jules ou un Paul, Monoie
d'argent. Il y a des demi Jules,
& des quarts de Julés : trois Jules
font

DES MONOIES DE ROME. (1177)
font un Teston ; on voit aussi des
demi Testons, mais ils font de *Florence* : dix Jules font l'écu *Romain*, qui
est une manière de compter : car il
n'y en a point d'espèce, si ce n'est des
Piaſtres, qui valent dix Jules & de-
mi. Il y a aussi des demi Piaſtres. La
Monoie d'or est d'une sorte, qui font
les écus d'or de quinze Jules pièce.
Les Louïs d'or & Pistoles d'*Eſpagne*
trébuchantes ont cours à *Rome* pour
31 ou 32 Jules.

*Des Revenus du Pape & des Charges
de l'Etat Ecclésiastique.*

ON a imprimé en *Hollande* de-
puis peu un livre intitulé *Tableau de la Cour de Rome*, qui fait
monter les Revenus du Pape à des
sommes qui excèdent de beaucoup
la vérité ; & l'Auteur ajoute, que
cela ne sert qu'à entretenir le luxe
& la mollesse de la Cour de *Rome*.
Pour refuter ce que cet Ecrivain dit
dans son livre, je rapporterai ici
succinctement l'Extrait des Com-
(Fff 4) ptes

(1178) DES REVENUS DU PAPE, &c.
 ptes de la Computisterie de la Cham-
 bre Apostolique, où l'on verra que
 les Revenus du Pape excèdent à pei-
 ne trois millions d'écus *Romains*, où
 dix millions de livres de *France*, en
 comptant tout; & que, les charges
 de l'Etat aquitées, les Officiers
 payés, & les aumones dispensées,
 il ne reste rien au bout de l'an dans
 les coffres de Sa Sainteté.

La Douane de <i>Rome</i> & ses an- nexes rendent par an	E'cus 380000.
La Gabelle de l'Etude ou du Vin de <i>Ripe</i> ,	10000.
La Gabelle du foin & de la pail- le est affermée à	30313
La Gabelle du Tabac & Eau de Vie	50250.
La <i>Rubiatella</i> , c'est-a-dire le droit de mesurage des blés, à deux Jules par Rubbio	9880.
L'Entrée des Bois à <i>Ripette</i>	1382
La Ferme de l'Imprimerie de la Chambre Apost.	3500.
La Ferme de la neige ou glace pour rafraichir le vin pendant l'Eté	8465.
La Gabelle des Chevaux	5000.
Celles du Savon	9700.
	Pour

DES REVENUS DU PAPE &c.	(1179)
Pour les derniers deux Jules sur la mouture de blé	E'cus. 23838.
La Ferme des Postes de l'Etat Ecclésiastique	50000.
La Gabelle du vin des villages & bourgs de la Campagne, voitu- ré par terre	40000.
Les Vendeurs de poisson à Ro- me contribuent	2000.
Les <i>Pizzicaroli</i> ou vendeurs de chair & de poisson salé	85.
Les Juifs payent	800.
Les Offices des Secrétaires, ou Greffiers de la Chambre Aposto- lique, rendent	7275.
Les Notaires de l'Auditeur de la Chambre	2593.
Les Notaires du Cardinal Vi- caire	635.
Les Notaires de la Rote	1500.
L' <i>Archivio Urbano</i>	1600.
Les <i>Cursori</i> ou Couriers du Pape, qui font les citations, as- signations, ajournemens, & inti- mations	754.
Les onze Congrégations Ré- gulières payent	59318.
Les Offices ou Greffes du Car- dinal Camerlengue, du Trésorier	
(Fff 5)	Gé-

(1180) DES REVENUS DU PAPE &c.

Général, & de l'Auditeur de la E'cus.
Chambre Apostolique 17000.

Les Secrétaires de tous les Monts
de la Chambre Apostolique 5500.

Les Secrétaires du Mont de
Féde 136.

La Dépôtiterie du Mont *Re-*
staurato terzo 800.

Divers profits que fait la
Chambre Apostolique sur diffé-
rens Baux & Marchés qu'elle
conclut avec divers particuliers 6974.

Epargne que fait la Chambre
Apostolique sur les Magistrats du
Peuple *Romain* 9592.

Assignations de plusieurs Monts
ou Rentes dont la Chambre A-
postolique s'est déchargée sur les
domaines du Peuple *Romain*, qui
les paye aux Montistes ou Ren-
tiers 93964.

Communautés débitrices des
Monts Novennaux, dont l'extra-
ction fut faite par les Seigneurs
Altieri 13500.

L'Abbaye de Saint Grégoire
de Bologne rend 108-63.

L'Abbaye de Saint *Julien de*
Rimini 108-63.
Lcs

DES REVENUS DU PAPE &c. (1181)

Les Abbayes de Saint Pierre <i>in Vincoli</i> , & de Saint Sauveur du Laurier à Rome	E'cus. 258-65.
Les Moulins de Saint Pierre <i>in Monte Aureo</i>	1100
	<hr/> 847929-91.

La Campagne de Rome.

La Trésorerie & ses annexes	E'cus. 73656-36.
Pour les trois Jules de la mou- ture du blé	8000.
Les Terres du Connétable Co- lonne, Marino, Palliano, Gen- nazano, &c. rendent au Pape	2685.
Les Biens de la terre de Scan- drilla	60.
Les Biens de ceux de Cordu- mara	60.
<i>Albano</i> rend	8100.
Les Censives des Marais ap- pellés <i>Palu Pomptina</i>	125.
Pour le Savon	75.
	<hr/> 92761-36.

Bologna.

Pour l'augmentation du Set	E'cus. 7620.
Gabelle de la viande de bou- cherie	4551-70.
	Taxe

(1182) DES REVENUS DU PAPE &c.

Taxes de Galères	E'cus. 6000.
Dace ou péage du Vin	14506-25.
Pour les biens démembrés du Collège <i>Montalte</i>	2650-16.
	<hr/>
	35328-11.

La Province du Patrimoine.

La Trésorerie, & ses annexes	Scudi. 36821.
Les Doüanes	52000.
Les trois Jules de la mouture du blé produisent	12884.
Les trois quatrins sur la livre de Viande	20927.
Le Domaine de <i>Castro e Ronciglione</i> & la Ferme de <i>Montalto</i>	58000.
La Gabelle du Savon	700.
Les Domaines de <i>Bassan</i> & d' <i>Horti</i>	102.
--- de <i>Castel Novo</i> .	1650.
--- de <i>Nepi</i>	525.
--- du Duché de <i>Latera</i>	150.
--- de <i>Bieda</i>	750.
--- de <i>Mugnano</i>	1100.
Les Mines d'Alun à la <i>Tolfa</i>	30000.
Droit d'Ancrage de <i>Civita-Vecchia</i>	750.
Le poids de <i>Civita-Vecchia</i>	180.
	<hr/>
	216539.
	<i>La</i>

DES REVENUS DU PAPE &c. (1183)

La Province de l'Ombrie.

La Trésorerie & ses Annexes	139171.
La Trésorerie de <i>Spoletî</i>	49035.
Les deux premiers Jules de la mouture du blé	33500.
Le dernier Jule de la mouture	14000.
Domaines de <i>Castiglione</i> , de <i>Lago</i> , & de <i>Chiufi</i>	10320.
--- de la Cité de la <i>Pieve</i>	210.
--- de la <i>Bettona</i>	280.
Le Plomb de <i>Pérouse</i> & la Secrétairie	970.
Gabelle du Tabac & de l'Eau de vie	1700.
Messagerie de <i>Perouse</i> à <i>Florence</i>	102.
	<hr/> 249288.

Marche d'Ancone.

Trésorerie & ses annexes	306093.
Monte <i>Marsciano</i>	4500.
Douane d' <i>Ancone</i>	9100.
Dépositerie de la Chambre à <i>Ancone</i>	3920.
Trésorerie de <i>Camerino</i>	20000.
Les trois Jules de la mouture du blé à <i>Camerino</i>	5800.

(1184) DES REVENUS DU PAPÉ &c.

La Ville de <i>Camerino</i> .	1000.
Trésorerie d' <i>Ascoli</i>	6860.
Concession de la plaine de <i>Serravalle</i>	1003.
Gabelle du Tabac & Eau de vie, compris <i>Camerino</i>	3000.
Gabelle du Savon, compris <i>Camerino</i> & l' <i>Ombrie</i>	2300.
Soufre de <i>Fano</i>	23.
	<hr/>
	363599.

Duché d'Urbain.

Trésorerie, Salines, & ses Annexes	26768.
Le Soufre produit	185.
Le Tabac & l'Eau de vie	700.
La Gabelle de la Viande de boucherie	4300.
Le Poids de <i>Pesaro</i>	750.
	<hr/>
	32703.

La Romagne.

Trésorerie & ses Annexes	179738.
Salines de <i>Cervia</i> , & passage du Sel par le <i>Po</i>	16100.
Gabelle de la Viande de boucherie	20800.
Soufre de <i>Sarsine</i>	440.
Tabac & Eau de vie	2600.
	<hr/>
	Ga-

DES REVENUS DU PAPE &c. (1185)

Gabelle du Savon, compris	
<i>Urbini</i>	1600.
Domaine de <i>Gateo</i> autrefois	
aux Seigneurs de <i>Bagni</i>	140.
<i>Ramiera della Piavola</i>	20.
Emphiteuse de <i>Fracasso</i>	50.
Utencile de leve de la Comu-	
nauté de <i>Doccia</i>	51.
	<hr/>
	221539.

Ferrare.

La Douane & ses Annexes	74346.
Valées de <i>Comacchio</i>	30000.
Notariat	600.
Epeautre, herbe (<i>Spalti</i>) qu'on	
recueille autour des Murailles	
de la Ville	184.
	<hr/>
	105130.

Bénévent.

La Douane	2464.
Domaines de <i>Francavilla</i>	482.
	<hr/>
	2946.

Détroit de Rome.

Trois Jules de mouture du	
blé	240000.
<i>Castel Gandolfo e Rocca Priore</i>	6200.
	<i>Ter-</i>

(1186) DES REVENUS DU PAPE &c.

<i>Torre Vergata</i>	1300.
<i>Castel dell' Isola</i>	1100.
Les cendres pour faire du Sa- von	150.
	<hr/>
	32750.

Pour l'Etat Ecclésiastique.

La cire & le papier	19500.
Le Vitriol	2715.
Chancéleries & Secrétaires	11000.
La Taxe des Galères	5000.
Gabelle du Fer	5001.
La Salara, Poudres, & Salpé- tre	31268.
	<hr/>
	74484.

Avignon & le Comté Venaisin.

Ils ne sont d'aucune utilité à la Cham-
bre Apostolique. Tous les tributs que le
Saint Siége en tire, ne servent qu'à payer
les appointemens du Légat, du Vice-Lé-
gat, de la Soldatesque, Chevaux Legers,
Garnisons, & autres Charges de l'Etat.

Récapitulation.

La Ville de Rome produit au Pape ou à la Chambre Apostoli- que chaque année	851873.
La Campagne de Rome	92761.
	<i>Bo-</i>

DES REVENUS DU PAPE &c. (1187)

<i>Bologne</i>	35328.
La Province du <i>Patrimoine</i>	216525.
L' <i>Ombrie</i>	249288.
La Marche d' <i>Ancone</i>	363599.
Le Duché d' <i>Urbin</i>	32703.
La <i>Romagne</i>	221537.
<i>Ferrare</i>	105130.
<i>Bénévent</i>	2946.
Détroit de <i>Rome</i>	32750.
Par l'Etat Ecclésiastique	74484.
	<hr/>
	2. 278924.

Pour les Censives des Fiefs dépendans du Pape, compris *Parme*, & ceux du *Royaume de Naples*, qu'on paye la Veille *Saint Pierre* 26500.

La Daterie & le Plomb produisent à la Trésorerie Secrete du Pape tout au plus dans les meilleures années 260000.

Les Dépouilles du Clergé tant à *Rome* qu'à *Naples*, en *Espagne*, & *Portugal*, ont produit autrefois jusqu'à 76512.

Les confiscations & amendes montent à peine à 13500.

Les Traités du Blé hors de l'Etat ne produisent plus que 3000.

Pour

(1188) DES REVENUS DU PAPE &c.

Pour les dispenses matrimoniales & autres Graces de la Compennde applicables en aumones, & autres oeuvres de piété à la volonté du Pape, le plus qu'on en ait jamais tiré par an, ce qui est fort diminué 130000.

En tout, écus 2.788436-60.

Ainsi le Pape n'a pas trois millions d'écus *Romains* de rente, ou dix millions de livres de *France*; & en dépense presque autant, comme nous l'allons voir.

*Etat de la Dépense que fait Annuellement
la Reverende Chambre Apostolique.*

Les Rentes ou Lieux de Mont qu'elles payent, montent à 1-582162-57.

Pour la nourriture du Pape & de ses Officiers qui servent actuellement sa Personne au Palais Apostolique, & autres commensaux, à qui journallement on distribue leur part de pain & de vin 82546-68.

Pour les habits de Sa Sainteté, entretien de la Chapelle Papale, de ses Jardins, &c. 10412-50.

Pour l'entretien du Palais

Apo-

DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.(1189)

Apostolique au *Vatican* & au
Quirinal, aux Marchands
Artisans, pour les Livrées,
frais de fabrique aux Ma-
cons & Architectes 65000.

Pour la dépense & entre-
tien des Galères 84710.

Pour la dépense des Gar-
nisons & Officiers de Guer-
re au Château *Saint Ange*,
au Fort *Urbain*, proche de
Bologne, aux Citadelles d'*An-
cone*, *Ferrare*, *Pérouse*, & *Ci-
vita Vecchia*, dont le Dépo-
sitaire Général de la Cham-
bre fait les payemens, sans
ce que payent les Trésoriers
des Provinces 153832-56.

Pour les Provisions de M^{rs}.
les Cardinaux 62616.

Pour les Provisions des
Clercs de Chambre & de leurs
Officiers, &c. 26216.

Pour les Provisions du
Gouverneur de *Rome*, de ses
Juges, Sbirres, & autres dé-
penses de son Tribunal 22450.

Pour les Provisions de M^r.
le Cardinal Vicaire & de son

(1190) DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.

Tribunal & autres dépenses 2500.

Pour les Provisions des Nonces de Sa Sainteté aux Couronnes & Potentats de l'Europe 20000.

Pour les Officiers du peuple *Romain*, ou de la Justice du *Capitole* 4422-70.

Pour les dépenses du Tribunal de l'Auditeur de la Chambre Apostolique 35000.

Pour la dépense de la Soldatesque enrollée à *Rome* & à *Ferrare*, & autres dépenses 46492-82.

Pour la dépense de la milice de la *Romagne* & de la Marche d'*Ancone* 28000.

Pour les payemens que font les Fermiers dans les Provinces, selon le Role qu'on leur envoya pour diverses Garnisons & Officiers 59985-65.

Pour les Provisions qui se payent par les Trésoriers des Provinces & Fermiers à *Rome* 75282-58.

Pour les sommes dont on tient compte à divers Fermiers pour diverses parties

duës

DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.(1191)

duës par leurs Baux, Franchises, & non-valeurs qu'il leur faut défalquer

118227-8.

Pour divers griefs, & Relaxations qu'on est obligé d'allouer aux Fermiers en reprise de ce qu'ils n'ont pu exiger à cause des franchises accordées à divers particuliers

8175-99.

Pour les Provisions & concessions aux Trésoriers sur les receptes qu'ils font

11461-3.

Pour régal aux Clercs de Chambre pour supplément du revenu de leurs charges

26216-64.

Pour aumones en grains, sel, & argent, qui se dispensent par les mains des Trésorier & Fermiers

7221-15.

Pour les Franchises des Cardinaux, Ambassadeurs, & Princes habitans à Rome, qu'il faut déduire aux Fermiers & Douäniers

20274.

Pour la paye du Gouverneur de *Bénévent* & pour la subsistance aux frais de cet Etat

4200.

Pour

(1192) DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.

Pour les aumones assignées sur les dispenses matrimoniales par le Mont de Piété

126000.

Et pour celles qui se payent par le Dépositaire des Communautés de l'Etat Ecclésiastique

3000.

Total 2-718905-55.

Recepte 2-788 436-60.

Dépense 2-718 905-55.

Reste 69 531- 5.

Selon ce compte, le Pape peut mettre à peine dans ses coffres chaque année, 70 mille écus pour gratifier qui il veut, ou pour épargner, & se mettre en état de pourvoir aux besoins extraordinaires & imprévus, comme famine, maladies populaires, tremblemens de terre, passages & logemens de gens de guerre, comme quand les *Allemands* traversèrent l'Etat Ecclésiastique depuis le *Ferrarois* jusqu'aux confins du Royaume de *Naples*, lors qu'ils allèrent s'en emparer en l'année 1707.

DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.(1193)

*Détail de quelques unes des parties mention-
nées dans la dépense ci-dessus rapportée
en gros.*

Monts & Rentes érigées par la Révé-
rende Chambre Apostolique pour satisfai-
re aux charges de l'Etat de l'Eglise.

Monte Ristorato primo	200511-68.
Monte Ristorato secondo	237561-80.
Monte Ristorato terzo	99779-76:
Monte di Feta	800.
Monte Novenale primo	143057-71.
Monte Novenale secondo	7171-58.
Monte di San Bonaventura	128770-56.
Monte Sufidio	160425-75.
Monte Sale	118759-88.
Monte Fede	197390-66.
Monte Lumiere	24272..
Monte Guilio di Bologna	6066-25.
Monte Sale a Oro	18307-68.
Monte Oro 2.e	24032-98.
Monte Sale 2.e	42637-68.
Portionarii, e Presidenti Vacabili	33340-81.
Collegio dell'Archivio Va- cabile	9750.
Secretarii Apostolici Vaca- bili	5685-77.
Protonotarii Apostolici Va-	

(1194) DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.

cabili	1980.
Cavallierati di San Pietro	
Vacabili	38695-10.
Cavallierati di San Paulo	
Vacabili	14000.
Cavallierati Pii Vacabili	29425.
Cavallierati del Giglio	23100.
Monte Communita	364.
Cubicularii Escudieri Va-	
cabili	18864.
Monte Religione	1437-36.
Chierici di Camera & altri	
Camerali	26216- 2.
	<hr/>
	1-572946.

Liste des Aumones que le Pape fait dispenser à compte du Provenu des dispenses Matrimoniales déposées au Mont de Piété.

Pour le pain & vin que le Pape fait dispenser aux pauvres familles tous les mois in	
<i>Campo Santo</i>	3600.
Pour le pain, vin, & argent, à divers Religieux mendians	3200.
Pour le diner quotidien des Pellerins à la table du Pape	700.
Pour le Festin annuel qu'on fait le Jeudi Saint aux Apô-	

tres,

DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST. (1195)

tres, à qui le Pape lave les piés, à	300.
A l'Hospice de Sainte <i>Marthe</i>	300.
A l'Hospice des <i>Abyssins</i>	240.
Aux Religieux de divers ordres, à l'occasion des Chapitres Généraux	600.
Pour le pain & le vin des Messes qu'on dit à Saint <i>Pierre</i>	60.
Pour les aumones secrètes	39000.
Aux Aumoniers Apostoliques, à 463 par mois	5556.
A l'Evêque du Rit <i>Grec</i> à <i>Rome</i> , à 20 écus par mois	240.
Aux Pénitenciers de Saint <i>Pierre</i>	1000.
Aux Pénitenciers de Saint <i>Jean de Latran</i>	160.
Aux Pauvres de Saint <i>Sixte</i>	200.
Au Monastère des Vierges	350.
A l'Archiconfrairie de la Sainte <i>Annonciade</i> pour les dots des pauvres filles	2250.
A l'Archiconfrairie du <i>Confalon</i>	450.
A l'Eglise de Sainte <i>Marie Majeure</i> , pour reparations	42.
Pour la dépense des <i>Agnus Dei</i> chaque année, l'une pour	

(1196) DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.

l'autre	1000.
Pour la Cire de la Chapelle Papale, & les Cierges & Flam- beaux que le Pape dispense à la Chandeleur	3000.
Pour l'Encens & parfums de la Chapelle Papale	100.
Pour les palmes du Diman- che des Rameaux	450.
Per les deux Illuminations de la Chapelle <i>Pauline</i>	360.
Pour l'adoration de la Croix le Vendredi Saint	150.
Au Doyen des Estafiers du Pape, pour faire l'aumone du demi gros	1000.
Pour trois paremens pour les Basiliques	1000.
Pour les habits des Convertis à la Foi	1200.
Pour les habits des Apôtres le Jeudi Saint	114.
Pour les médailles d'or & d'argent qu'on donne aux mê- mes	100.
Aux Officiers des Dates de la Daterie	244-80.
A l'Avocat des Pauvres	100.
Au Procureur des Pauvres.	120.
	Au

DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST. (1197)

Au Procureur de la Charité	54.
Au Médecin des Prisons	39-60.
Au Barbier des Prisons	6.
Au Secrétaire du Cardinal Vicaire & à la Congrégation des Préfets	112.
Au Ministre de la Congrèga- tion des Préfets	92.
Aux autres Ministres de la même Congrégation pour les 40 heures	72.
Aux Députés sur les Mona- stères	48.
Au Prédicateur des <i>Juifs</i>	50.
Au Chirurgien de la Charité & des Prisons	90.
Aux Bedeaux du Cardinal Vicaire	30.
Au Confesseur du S. Esprit	30.
Pour les frais de la Procession de la Fête Dieu	750.
Au Collège des <i>Anglois</i> à Ro- <i>me</i> , à 175 par mois	2100.
A la Résidence des Pères <i>Jé- suites</i> à Constantinople	600.
A la Résidence des mêmes à <i>Scio</i>	585-45.
Au Séminaire de <i>Fulde</i> à Cologne	2632-50.
Au Séminaire de <i>Brusberg</i>	1755.
(Ggg 2)	Aux

(1198) DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.

Aux Prêtres étudiants à *Prague*

438-75.

Au Séminaire de *Vienne*

1380.

Au Séminaire de *Praga*

1380.

Aux Séminaires d'*Olmuts*,
Ligna, *Vilna*, à chacun

4140.

Au Collège des *Ecoffois* à *Rome*

600.

Au Collège des *Maronites* à
Rome

600.

15069-70.

Aumones qui se distribuent
par le Nonce d'*Espagne* aux
Missionnaires du *Japon* & de la
Chine

4000.

Et par le moyen des Collec-
teurs de *Portugal*

735.

Et par le moyen du Nonce
de *Savoie*, pour les Missions de
ces Vallées & du País des *Suis-
ses*

730.

Et par le moyen du Nonce
de *Naples* sous le nom des pau-
vres & des Prisonniers

350.

Gabelle du papier affermée
d'ordinaire à 4000 écus l'année,
dont les trois quarts sont appli-
qués aux pauvres de *Saint Sixte*,

DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST. (1199)

& deux cinquièmes au *Confalon*, avec reserve de 400 écus en faveur du Monastère des Vierges 4000.

Gabelle de *Ripette* sur le bois affermée au Profit des pauvres de Saint *Sixte* avec les louages des Chantiers 6200.

Imposition faite sur la Synagogue des *Juifs*, appliquée aux Catécumènes 130.

Franchise des Doüanes de *Rome*, vins & danrées dont on exempte les Lieux pieux 5200.

Louage des boutiques de la place aux *Juifs*, appliqué pour les médicamens des pauvres de Saint *Sixte* 165.

Porte de Saint *Pierre* & Porte *Pertuse* qui sont à Saint *Sixte* 20.

La ferme du Geolier des Prisons Neuves, appliquée à Saint *Jérôme* de la Charité 1500.

Greffe Criminel du Gouverneur de *Rome* affecté à Saint *Jérôme* de la Charité 1500.

Sécrétariat Apostolique, aux Chanoines de Saint *Eustache* 1400.

Autre semblable, à l'Hôpital
(Ggg 3)

de

(1200) DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.

de Saint <i>Jean de Latran</i>	1400.
Autre semblable, à l'Hôpital du Saint <i>Esprit</i>	1400.
Autre semblable, à la Confrai- rie du <i>Confalon</i>	1400.
Collectorie du plomb à la Sainte <i>Anonciade</i>	160.
Autre semblable, à Saint <i>Ja- ques des Espagnols</i>	160.
Autre semblable, aux Reli- gieuses Converties	160.
Un Office des Ecrivains des Brefs, à l'Hopital de la Consola- tion	160.
Un Cavalierat de Saint <i>Paul</i> aux Religieuses de Sainte <i>Cécile</i>	160.
Un autre semblable, à Saint <i>Jaques des Incurables</i>	160.
Un Cavalierat de Saint <i>Pierre</i> , aux Orphelins	120.
Un autre semblable, aux Ca- técumènes	120.
Un Présidentat de <i>Ripe</i> , à l'Hôpital de <i>Lombardie</i> à Saint <i>Roch</i>	66.
Une Portion de <i>Ripe</i> , au mê- me Hôpital	85.
Une autre semblable, aux Or- felins	85.
	Une

DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.(1201)

Une autre semblable, à la Compagnie de la Miséricorde	85.
Deux semblables, à la Conception de Saint <i>Laurent in Damasco</i>	170.
Une semblable, à la Compagnie du Saint <i>Sacrement, Ibid.</i>	85.
Une semblable, à Saint <i>Antoine des Portugais</i>	85.
Une semblable, aux Religieuses de Sainte <i>Lucie in Selce</i>	85.
Une semblable, aux Religieuses de la Conception	85.
Pour les anneaux des Cardinaux appliqués au Collège de <i>Propagandâ Fide</i> , évalués à trois par année l'une portant l'autre à 545 écus chacun	2452.
Somme totale	33613-50.

La Chambre Apostolique dépense en aumône par an au nom du Pape, cent vingt cinq mille neuf cens treize écus & demi
125913-50.

Provisions des Nonces Apostoliques aux Princes Chrétiens.

Au Nonce de <i>France</i>	5265.
Au Nonce d' <i>Espagne</i> , rien;	
(Ggg 4)	l'E-

(1202) DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.

l'Espagne l'entretient.

Au Nonce à l'Empereur, à 270 écus par mois	3510.
Au Nonce de <i>Pologne</i>	2760.
Au Nonce aux <i>Suisses</i> rési- dant à <i>Lucerne</i>	2760.
Au Nonce à <i>Cologne</i>	2760.
Au Nonce à <i>Venise</i> , à raison de 150 écus par mois	960.
	<hr/>
	18015.

*Provisions des Officiers de la Chambre Apo-
stolique & autres Ministres payables par
le Dépositaire Général.*

Au Trésorier	887-25.
Au Commissaire de la Cham- bre	240.
A l'Auditeur de la Chambre	800.
A son Lieutenant	400.
Au Président de la Chambre	240.
A l'Avocat Fiscal de la Cham- bre	100.
Au Computiste ou Control- leur de la Chambre	300.
A ses deux Substituts ou Ai- des	192.
A deux Mesureurs de la Cham- bre	120.
A l'Architecte de la Chambre	360.
	Pour

DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.(1203)

Pour la palissade de <i>Fiumicino</i> à <i>Porto</i>	120.
Pour les Reparations des murs du Fauxbourg	72.
Au substitut du Commissaire de la Chambre	36.
Au Dépositaire Général de la Chambre	500.
Au Gardien des Archives de la Chambre	40.
A deux Contrôleurs du Grenier à Sel	144.
A celui qui signe les Bulles des Eglises Metropol.	57-64.
Au Collège des Notaires de la Chambre pour les Mandats, Camerals, & Quittances	308.
Au même, pour le papier, encre, & cire	89-60.
Au Gardien des Archives de la Chambre	176-70.
Aux Auditeurs de Rote	6600.
Au Secrétaire de la Consulte	180.
A l'Abbréviateur de Curia	165-75.
Au Secrétaire de la Concession.	574-24.
Au Secrétaire d'Etat, pour le Papier	360.
Au Secrétaire des Mémoires	360.

(G g g 5)

Aux

(1204) DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.

Aux Ministres de la Chapelle Papale	6637-56.
Au Secrétaire de la Congrégation des Confins	96.
Au Contrôleur de la Douane du poisson	84.
À l'Agent Général de l'Alum de la <i>Tolfa</i>	180.
A deux Gardes du Bois de la <i>Tolfa</i>	168.
Au Peseur de l'Alum à <i>Civita-Vecchia</i>	144.
Aux ouvriers de la Monnoie, Médailleurs, Affineurs, Peseurs	300.
Aux Chanoines de Sainte <i>Marie in Trastevere</i> , pour la Musique quotidienne	100.
Au Secrétaire des Brefs	150.
Au Solliciteur de la Chambre	100.
Au Gardien de la Chambre	80.
Au Secrétaire du Commissaire de la Chambre	95.
Aux deux Contrôleurs des Franchises des Douanes de <i>Ripe & de Terre</i>	288.
Au Substitut du Commissaire de la Chambre	100.
Au Procureur des Monts	300.

Au.

DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST. (1205)

Au Controlleur des Dépouilles des Ecclésiastiques	155-55.
Aux Officiers du Palais Apostolique ci-après.	
<i>Provisions du Tribunal du Gouverneur.</i>	
A Monsieur le Gouverneur de Rome	750.
Pour la paye de ses Halebardiers	2079-48.
Au Fiscal Général	101-76.
Au Substitut du Fiscal	36.
Au Bariscl de Rome, pour lui & 300 Sbirres	8400.
Au Bariscl de Campagne & ses Sbirres ou Archers à Cheval	6168.
Au premier Lieutenant Criminel	600.
Au second Lieutenant Criminel	480.
Premier Lieutenant Substitut Criminel	300.
Second Lieutenant Substitut Criminel	240.
Au Commissaire des Galériens	120.
A l'Exécuteur de la Haute Justice	138.
Et pour les Etrennes à Noël à divers Officiers	252.

19665-24.

(Ggg 6)

Et

(1206) DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.

Et pour diverses autres dépenses comme Viatiques de Notaires & autres pour le service de la Justice, escorte des Galériens, translations de prisonniers, voitures, &c.

	2784-76.
	<hr/>
	22450.

Frais pour maintenir le Tribunal de l'Auditeur de la Chambre.

Au Lieutenant Criminel	1000.
A trois Lieutenans Substituts	480.
A deux Substituts Fiscaux	120.
Au Procureur des pauvres	240.
Et pour diverses Etrennes à Noël	148-33.
Et pour diverses dépenses qu'on paye sur les Mandats de l'Auditeur pour Viatique, & transport de prisonniers	411-67.
	<hr/>
	2400.

Provisions & dépense du Capitole.

Au Sénateur de Rome, 174-60 par mois	2095-20.
Aux Caporioni ou Capitaines des Quartiers	547-92.
Au Prieur des Caporioni	185-20.
Au Juge des Apellations	116-40.
Au	

DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST. (1207)

Au Père Gardien d' <i>Ara Celi</i> pour les Messes du Peuple Ro- <i>main</i>	24.
Pour le Salaire des Fidèles ou Estafiers de Ville & pour les 4 Trompettes	924.
Aux Mandataires ou Bedeaux du <i>Capitole</i>	88-96.
Pour les livrées des Servi- teurs du <i>Capitole</i>	121-72.
Pour les prix des Courses du Carnaval	319-30.
	<hr/>
	4422-70.

Provisions du Tribunal du Cardinal Vicaire.

A Monsieur le Vicegérant, pour son plat	100.
Au Lieutenant Criminel	480.
Au Substitut du Lieutenant Criminel	120.
Au Substitut Fiscal	60.
Au Bariscl pour deux Espions Secrets	120.
Au Député de la Prédication aux <i>Juifs</i>	12.
Au Substitut de la Sacrée Vi- site	12.
Au Curé de Saint <i>Laurent</i> & (G g g 7)	Saint

(1208) DEPENSE DE LA CHAMBRE APOST.

Saint Urbain à prima porta 25.

Au Lieutenant Criminel pour
étrennes à Noël 50.

Au Substitut comme dessus 25.

Et pour plusieurs frais pour
du papier & des Régîtres, aux
Imprimeurs, Copistes, alimens
d'une femme dans la maison des
mal mariées, &c.

556.

en tout 1560.

Liste des Habitans de Rome.

Tous les ans, vers la Semaine
Sainte, tous les Curés vont de
maison en maison, chacun dans l'é-
tendue de sa Paroisse, écrire les
noms & surnoms de tous ceux qui y
demeurent, pour connoître après
Pâques ceux qui auront manqué de
prendre la Communion Paschale.
Ils portent ensuite leurs listes à Mon-
sieur le Cardinal Vicaire, qui de
toutes ensemble en fait dresser une
Liste Générale. Voici celle de l'An-
née 1687.

Eglises Paroissiales. 82.

Familles. 26834.

Evê-

LISTE des HABIT. de ROME. (1209)

Evêques.	41.
Prêtres.	241.
Moines & Religieux.	3320.
Religieuses.	2084.
Ecoliers demeurans dans les Collé- ges.	1262.
Courtisans de Messieurs les Cardi- naux.	2052.
Pauvres d'Hôpitaux.	1831.
Prisonniers.	290.
Mâles de tout âge.	71651.
Femelles de tout âge.	51470.
Gens capables de communier.	94535.
Enfans & autres non capables de communier.	28616.
Nombre de ceux qui ont commu- nié.	94092.
Nombre de ceux qui n'ont pas com- munié.	440.
Courtisanes publiques ou femmes de mauvaise vie.	632.
Mores.	26.
<i>Pitzoche</i> , c'est-à-dire femmes dé- votes qui portent l'habit du tiers ordre de diverses Religions.	61.
En tout, sans compter les <i>Juifs</i> , qui excèdent le nombre de 10 mille ames,	123151.

(1210) LISTE des HABIT. de ROME.

*Liste des Habitans de Rome de
l'an 1709.*

Eglises Paroissiales.	81.
Familles.	32442.
Evêques.	40.
Prêtres.	2686.
Moines & Religieux.	3559.
Religieuses.	1814.
Ecoliers demeurans dans les Collé- ges.	1113.
Courtisans de Messieurs les Cardi- naux.	1738.
Pauvres d'Hôpitaux.	1989.
Prisonniers.	361.
Mâles de tout age:	80473.
Féméles de tout age:	58095.
Gens capables de Communier.	106740.
Enfans & autres non capables de communier.	31828.
Nombre de ceux qui ont commu- nié.	106602.
Nombre de ceux qui n'ont pas co- munié.	138.
Courtisanes publiques ou femmes de mauvaise vie.	393.
Mores.	14.
Pinzoche, ou Bizoche, c'est-à-dire fem-	

LISTE des HABIT. de ROME. (1211)

femmes dévotes qui portent l'habit du tiers ordre de diverses Religions. 76.

Nombre des enfans nés durant cette année. 3662.

Nombre des morts de tout age & de tout sexe. 2947.

En tout le nombre total est. 138568.

Sans compter les Juifs qui font 8 ou 10 mille ames.

Des Magistrats de la Ville de Rome.

JUSQU'ICI il a été parlé des Magistrats qui Gouvernent la Ville de Rome & l'Etat Ecclésiastique au nom du Pape. Maintenant il faut dire un mot de ceux qui représentent éminemment les Citoyens de Rome, & qui ont soin de conserver leurs franchises, immunités, exemptions, & privilèges. Je ne dirai rien du Préfet de la Ville, dont la charge s'étoit conservée depuis le tems des Empereurs, sous lesquels il faisoit la fonction de Gouverneur, parce qu'elle a été éteinte sous *Urban VIII.* après les Guerres de *Par-*
me,

(1212) DES MAGISTRATS DE ROME.
me, quoiqu'il en eût investi son Neveu *Don Thadeo Barberin*, par la mort du dernier Duc d'*Urbin*, dans la famille duquel elle avoit été long-tems, & auparavant encore d'avantage dans celle des *Ursins*. Je ne dirai rien non plus de celle du Maréchal de *Rome*, qui est héréditaire à la famille des *Savelli*, parce qu'il ne fait aucune figure que durant la vacance de S. Siège, qu'il lève quelques troupes pour la garde du Conclave. Il avoit autrefois une Jurisdiction dans *Rome*, & plusieurs causes étoient commises à son Tribunal, qu'on appelloit *Corte Savella*, comme des querelles & bateries où il n'y avoit point eu de sang répandu. Il avoit ses Greffiers ou Notaires, *Bargello*, *Sbirri*, & prison. Mais il s'y commettoit tant d'injustices & de friponneries qu'on a été contraint de la casser.

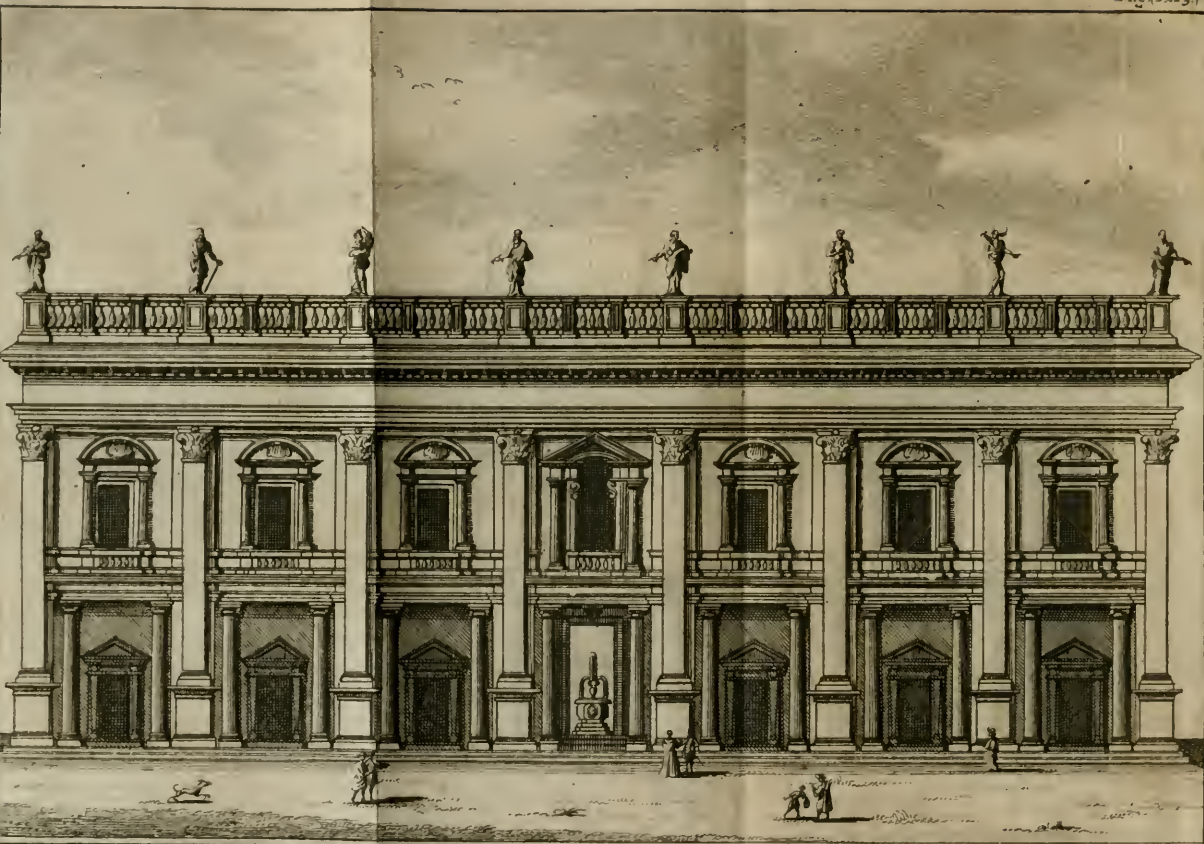
Du Sénateur de Rome.

DE tous les Pères Conscrits qui faisoient le Sénat de l'ancienne
Ro-

DU SÉNATEUR DE ROME. (1213)

Rome, & qui excédoient le nombre de trois cent, il n'en reste plus qu'un seul, qui n'en a presque rien que le nom; encore n'est-il pas élu par le Peuple, mais par un Bref du Pape: Il est à vie. Mais ce qui devoit humilier d'avantage les *Romains*, c'est que contre la coutume de toutes les Villes du Monde, qui n'élisent pour Magistrats que de leurs propres Citoyens, celui-ci doit être étranger, & jamais né dans la Ville. Il faut de plus qu'il soit Docteur en Droit. Sa dignité lui rend environ deux mille écus de rente. Il a sous soi deux Juges ou Lieutenans Civils, qu'on appelle Collateraux, dont le premier juge par appel des Sentences du second, avec un troisiéme Juge qu'on appelle d'appellation, devant lequel se pourvoyent ceux qui ont été agravés par les deux autres; & un Lieutenant Criminel, qui condamne à mort: & tous connoissent des causes Civiles & Criminelles des Citoyens & habitans de *Rome*. Le Sénateur paroît en public dans les grandes fonctions en habit Sénatorial, qui est
une

une grande Mante de brocard d'or , trainante jusqu'en terre , avec de grandes manches doublées de taffetas cramoisi , & un grand collet ou Cappe taillé en forme de vases d'or à l'antique. Il a place à la Chapelle Papale. Mais celui d'aujourd'hui , qu'on appelle le Marquis *Frangipani* , ne s'y trouve jamais , à cause qu'il dispute le pas aux Ambassadeurs des Couronnes , qui ne lui ont pas voulu céder , comme de raison. Il va tous les Samedis à l'audience du Pape , & du Cardinal Ministre , pour rendre compte des affaires de son Tribunal , étant alors vêtu d'une grande robe noire Sénatoriale , qui est de satin l'Eté , & de velours à longs poils l'Hiver. Quand le Pape a nommé le nouveau Sénateur , & qu'il lui a donné le bâton de sa charge , & reçu le Serment de fidélité ; il va prendre possession au *Capitole* , avec une nombreuse Cavalcade des Gentils-hommes *Romains* , de ceux des Cardinaux & de tous les Officiers de la Cour du *Capitole* , précédée par la milice de la Ville , ayans leurs Capitaines ou *Caporioni* en tête.



La Maison des Magistrats, nommés Conservateurs.

DU SENATEUR DE ROME. (1215)

te. La façade du Palais du Sénateur au *Capitolé* est alors ornée de diverses peintures & emblèmes, avec ses armes, & des festons & inscriptions; & après avoir pris possession, on fait une salve de mousquéterie & de boêtes, & le soir il y a des illuminations.

Des Conservateurs Romains & des Capitaines des Quartiers.

LE Sénateur a pour Collatéraux trois Conservateurs *Romains*, dont l'Office répond à celui des Echevins de *Paris*. On les change tous les trois mois, & on les élit par billèts, de même que les Capitaines des 14 Quartiers de *Rome*, qu'on appelle les *Caporioni*. On propose pour Conservateurs les plus anciens Gentils-hommes *Romains*, & pour les *Caporioni* les plus jeunes, dont on tire les noms devant le Pape, & les Cardinaux Camerlingue & Ministre de Sa Sainteté, devant laquelle ils viennent le jour suivant prêter le serment de fi-
dé-

(1216) Des CONSERVATEURS &c.

délimité, & puis le Sénateur leur fait prendre possession au *Capitole*. Leur Jurisdiction consiste à conserver les anciennes coutumes de *Rome*, & à faire observer ses Statuts. Ils punissent tous les vendeurs de victuailles qui fraudent au poids, ou vendent plus haut que le prix taxé; & ce sont eux qui fournissent tous les poids & mesures, avec une certaine marque qu'on ne peut contrefaire à peine de faux; & ils conservent au *Capitole* les originaux & modèles de tous les poids & mesures tant anciennes que nouvelles. Ils sont aussi Juges ordinaires de tous les appels interjettés des Consulats des Arts; ils accordent le droit de Bourgeoisie; ont soin de la réparation des murs de la Ville, & de ses Aqueducs. Ils ont leurs prisons au *Capitole*, un Notaire, un Fiscal, un *Barigello*, & des *Sbirri*. Les *Caporioni*, en sortant de charges, nomment chacun six autres pour leur succéder: On met les billèts dans une urne, & les premiers qui sortent sont élus à la place des anciens. Après leur prise de possession que leur donne le Sénateur,

teur,

DES CONSERVATEURS &c. (1217)

teur, ils s'assemblent dans la Sacristie d'*Araceli*, & élisent un d'entr'eux pour Prieur, lequel assiste avec les 3 Conservateurs à l'administration de la justice, & en toutes choses; & tous quatre sont vêtus également d'une robe longue Sénatoriale antique à la *Romaine* comme le Sénateur, avec un grand bonnet de drap; & tous quatre ont place à la Chapelle du Pape au dessus des Cameriers secrets au pié du Throne du Pape. Ils ont aussi tous quatre l'habit Sénatorial de brocar d'or, & tiennent chacun 4 serviteurs publics, dont la livrée est de velours rouge garnie de galon d'or, & ils sont vêtus aux dépens du public. Les Conservateurs & Prieur des Capitaines des Quartiers, vont fort souvent présenter un Calice d'argent & 4 flambeaux de Cire blanche à plusieurs Eglises de *Rome*, en vertu de certaines fondations; & ils se traitent magnifiquement eux & leurs amis au *Capitole* les jours d'audience, qu'ils donnent deux fois la Semaine, & autres fonctions publiques, aux dépens du revenu de quatre

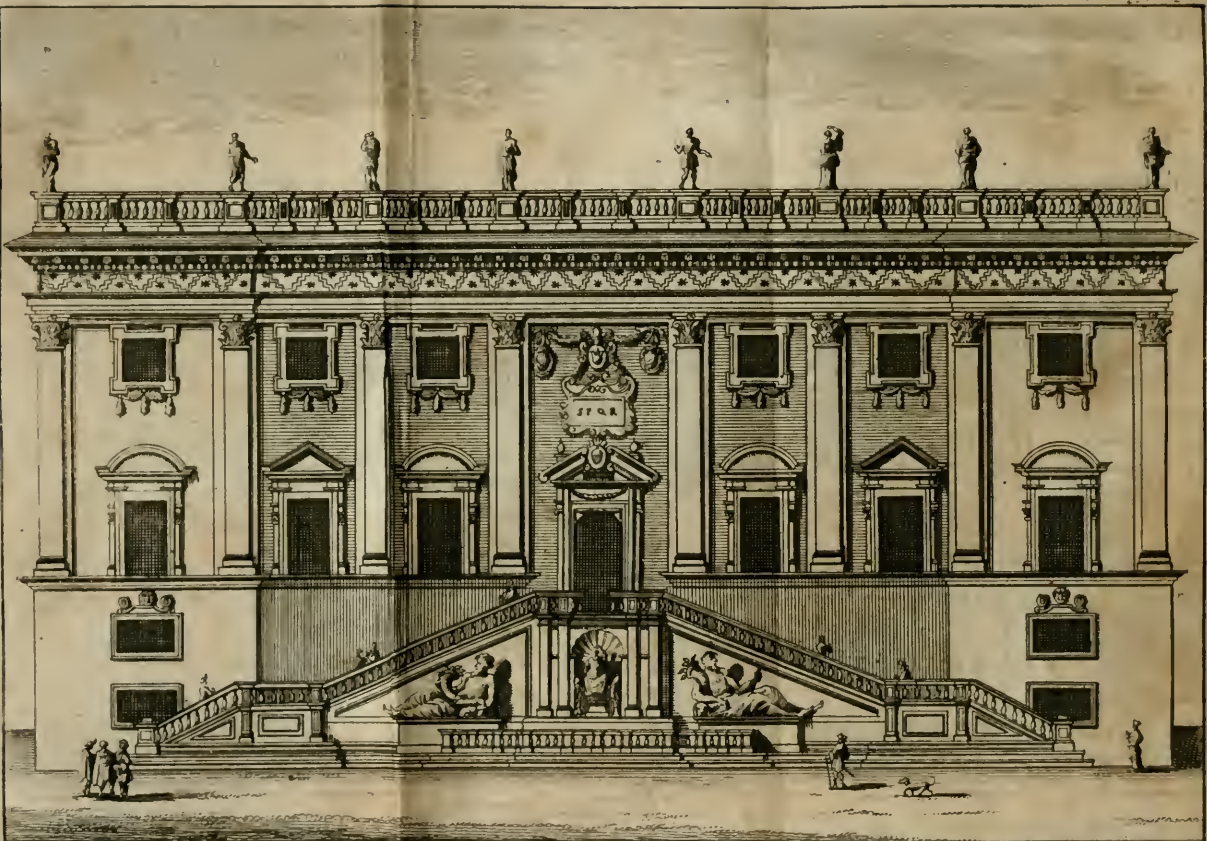
tre

(1218) Des CONSERVATEURS &c.

tre gros Bourgs qu'ils ont autour de *Rome*, dont ils font Seigneurs, & qui leur rendent environ vingt mille écus l'année; savoir, *Vitorchiano* près de *Viterbe*, *Magliana* & *Sabine* dans la *Sabine*, & *Cori* dans la Campagne de *Rome*. Mais les Papes ont assigné la plupart de leurs revenus pour aider à payer les Lieux de Mont. Toutes les têtes de poisson qui passent une certaine grandeur, leur appartiennent. Durant le Siège vacant les *Caporioni* arment la Bourgeoisie pour la défense de leur Quartier, & toutes les nuits ils font la ronde & la patrouille chacun dans son détroit, & les Conservateurs gardent chacun son jour le tour par où l'on passe les vivres des Cardinaux au Conclave.

Sous le Palais des Conservateurs chaque sorte de Métier à son Consulat, où ceux qui sont en charge jugent des différens qui naissent au sujet des dits métiers, soit pour la bonté de l'ouvrage, ou pour l'estime de ce qu'il vaut, taxant d'office les comptes & les parties des ouvriers; les Consuls des Tailleurs réglans,





Le Palais du Capitole.

DES CONSERVATEURS &c. (1219)

glans , par exemple, les parties de ceux de leur corps qui sont en dispute, &c.

Le *Capitole* a un autre Magistrat, appelé *il Paciere*, qui juge des satisfactions qu'on doit rendre à ceux qui ont été offensés de fait ou de paroles. Cette charge étoit chez les Anciens celle que possédoit le *Magister Equitum*. Ce seroit une belle charge, si le Gouverneur de *Rome* & les *Sbirri* ne lui usurpoient toute son autorité. Il y a encore au *Capitole* un autre Magistrat de quatre Maréchaux, qui au tems que le Sénat & le Peuple *Romain* retenoit encore un peu d'autorité, conduisoient les troupes en campagne. Mais à présent ces charges ne se donnent qu'à des petits enfans.

Il y a de plus une autre Magistrature au *Capitole*, que le Pape confère à deux Gentilshommes *Romains* de la première Noblesse, qu'on appelle *Maestri di Strada*, autrefois des *Ediles*, qu'on nomme en François les *Voyers* ou *Maîtres des Ruës*. Ils ont le soin de la réparation des Ruës, Chemins, & Ponts, tant de

Tom. V. (Hhh) la

(1220) DES CONSERVATEURS &c.

la Ville que de la Campagne, des Murailles & des Bâtimens publics, des Confins, des Héritages, & de terminer en première instance les différens qui naissent sur ce sujet. Ils ont aussi le soin des Fontaines, Aqueducs, & Cloaques, qui sont en grand nombre. Cette charge leur rend cent écus le mois, & l'exercent tant qu'il plaît au Pape, qui ne les ôte jamais sans sujet. Ils ont un Assesseur qui est Docteur en Droit, & un Notaire.

Il y a aussi au *Capitole* les Ministres Justiciers, avec leur Assesseur & Notaire. Leur Jurisdiction est de terminer les différens des Fruits, Hayes, & Fossés, des Vignes & servitudes de leurs sentiers.

Du Camerlingue de Ripe.

IL y a un autre Magistrat à *Ripe* grande, qu'on appelle le Camerlingue de *Ripe*, qu'on a coutume de donner à un Gentilhomme *Romain*, dont la fonction est de terminer les différens des Mariniers pour les

Du CAMÉRLINGUE de RIPE. (1221)
les Nolis, Assurances, & autres sem-
blables causes, dont l'appel se relé-
ve à la Chambre Apostolique, au
Tribunal du Clerc de Chambre,
qui a les *Ripes de Rome* dans son dé-
partement; & le même Clerc de
Chambre a au même endroit un Ju-
ge pour administrer la Justice aux
Mariniers pour leurs faits propres
tant au Civil qu'au Criminel.

Et afin qu'on puisse connoître
quelles sont les Familles Nobles, dont
on remplit les Magistratures de la
Ville, je croi qu'on ne sera pas faché
de voir les listes suivantes, où l'on
trouvera les plus considérables d'en-
tr'elles. J'en ai fait l'*Histoire Généa-
logique*, que j'espère de faire imprimer
après l'impression de ce Livre.
J'en donnerai ici cependant les noms
& qualités.

Des principales Familles de Rome.

LES 4 principales Familles de *Ro-
me* sont celles des *Ursins*, des
Colonne, des *Conti*, & des *Savelli*.

Le Pape *Sixte V.* jugea que les
(H h h 2) deux

(1222) Des PRINCIP. FAMILL. &c.
deux premières devoient avoir le pas
& la préférence devant les autres, &
comme premiers Princes *Romains* il
leur donna place proche de son tro-
ne aux Chapelles & autres fonctions
publiques, après les Ambassadeurs
des Têtes Couronnées; & pour ô-
ter tout différent de préférence, il
ordonna qu'ils auroient la préféan-
ce selon leur âge: mais ils n'ont pas
voulu acquiescer à cette sentence;
de sorte que quand l'ainé des *Ursins*,
par exemple, est plus vieux que l'ai-
né des *Colonnes*, le premier se trou-
ve seul au trone du Pape, l'autre
ne lui voulant pas céder; & ainsi
quand *Colonne* est plus vieux, *Ursin*
ne s'y trouve pas par la même raison.

Les *Conti*, *Savelli*, & quelques
autres, ont protesté contre ce De-
cret du Pape *Sixte V*, comme inju-
rieux à l'antiquité de leur Noblesse,
qui ne le cède en rien aux premiers;
mais ils n'ont pû rien obtenir pour
cela.

Ursini. La Famille des *Ursins* a cette pré-
rogative à *Rome*, d'être nommée
la première dans les Statuts de la
Ville; & les Rois de *Naples* ont
fait

DES PRINCIP. FAMILL. &c. (1223).

fait souvent alliance avec elle.

L'ainé étoit Don *Flavio Orfino* Duc de *Bracciano*, &c. qui est mort fort vieux sans enfans : Il avoit épousé en premières noces une Nièce de *Grégoire XV. Ludovisio*, & en seconde noces une Princesse Françoise nommée *Marie Anne de la Tremouille* fille du Duc de *Nemou-tier*, & Veuve du Comte de *Chalais*.

Le Duc & le Cardinal de *Gravine* au Royaume de *Naples*, sont de la même famille, ainsi que le Comte de *Pacento*. A *Rome* il y a le Comte de *Licenza Robert Orfini*, & à *Viterbe* le Marquis *Conrard Orfini* Marquis de la *Penna*, qui sont de la même famille. Le Pape *Nicolas III.* à la fin du 13^e. Siècle a le plus illustré cette noble famille.

Don *Laurent Colonna*, Duc de *Colonna*, *Paliano*, de *Genzano*, de *Sagliacozza*, &c. Prince de *Marine*, & Connétable héréditaire du Royaume de *Naples*, a 4 fils mâles de *Marie Anne Mancini* Nièce du Cardinal *Mazarin*. Son frère le Prince de *Sonnino* avoit épousé une fille du Duc *Cesarini*; qu'il croyoit être héritière

(1224) DES PRINCIP. FAMILL. &c.
de sa maison , à cause qu'elle n'a-
voit qu'une Sœur ainée qui s'étoit
faite Religieuse: mais l'envie lui é-
tant venuë de se marier, elle trou-
va moyen de faire déclarer ses vœux
nuls, & d'épouser Don *Federic Sfor-
za*; ce qui fait que les deux Fils que
le Prince de *Sonnino* a laissés, sont
restés sans aucun bien.

Monsieur le Connétable *Colonne*
avoit un Oncle qui avoit été autre-
fois Colonel en *Flandres*, & puis
Moine Bénédictin: Il est mort de-
puis peu Patriarche honoraire de
Constantinople.

La deuxième branche de la mai-
son *Colonne*, autrefois la première,
a pour chef Don *Gilles Colonna* Duc
de *Carbognano* & d'*Anticoli*, qui a
épousé une Nièce de *Clément X.* Les
Ducs de *Basanello* & de *Gallicano* en
étoient aussi; mais ils n'ont point
laissé d'enfans. Le Pape *Martin V.*
au 15^e. siècle, étoit de la même
maison.

Il y a encore d'autres *Colonnes* à
Rome; mais les ainés les tiennent
pour Batards.

Conti. La maison des *Conti* est, à ce
qu'on

DES PRINCIP. FAMILL. &c. (1225)

qu'on dit, la plus ancienne Famille de *Rome*. Elle étoit aussi la plus puissante : car *Platine* rapporte que les *Conti Tusculani* (c'est ainsi qu'on les appelloit) faisoient souvent créer les Papes à leur dévotion. A présent elle est réduite à un état médiocre, ne possédant plus que les terres de *Poli* & de *Guadagnoli*, qui rapportent peu de chose. Ils sont trois frères : L'ainé a plusieurs enfans : Le second est Cardinal & Evêque d'*Osme* : & le troisiéme, Moine Bénédictin & Evêque de *Terracine*. Il y a eu XI. Papes de la Maison *Conti* : Les 3 derniers sont les plus fameux, *Innocent III*, *Grégoire IX*, & *Alexandre IV*. Les autres huit ont pris différens emplois.

Le Duc de *Poli* a un certain office dans l'Eglise, qui lui donne le titre de Maître du Sacré Hospice, & en cette qualité il a place dans la Chapelle du Pape proche la porte intérieure, laquelle est confiée à sa garde.

La maison des *Savelli* est plus an- Savelli
cienne à *Rome* que celle des *Ursins*. L'ainé est mort depuis peu Cardinal. Le second est Prince d'*Albano*, Che-

(1226) Des PRINCIP. FAMILL. &c.
valier de la Toison, & Maréchal
héréditaire de l'Eglise, dont la char-
ge ne s'exerce que durant la vacan-
ce du Saint Siége; & les troupes
qu'il commande, gardent alors le
Conclave: il n'a point d'enfans,
& sa succession est dévoluë à un de
ses parens nommé *Onofrio Savelli*
pauvre Gentilhomme Romain. Les
Spinelli doivent succeder à ce que
cette famille a hérité de la maison
Peretti parente de *Sixte V.*

Il y a 4 autres Familles dans *Rome*, qui prétendent aller du pair avec
les précédentes.

Gaëta-
ni.

La Première est celle des *Gaëtani*,
qui tire son origine de *Boniface VIII.*
L'ainé est Duc de *Sermonète* & de
Saint Marc, Prince de *Caserte*, Sei-
gneur de la *Citerne* & autres lieux.

Cesi.

La Seconde est celle des *Cesi*, an-
cienne de plus de 500 ans à *Rome.*
L'ainé, qui est Duc d'*Aquasparta*,
a épousé une *Conti.*

Cesari-
ni.

La Troisième est celle des *Cesari-
ni*, connuë autrefois sous le nom de
Montanara, noble de plus de 600
ans. Elle possède le Duché de *Civi-
ta-Nova*, la Seigneurie de *Gensano*,

La-

DES PRINCIP. FAMILL. &c. (1227)

Lavinia, Ardea, &c. avec la charge de Porte-enseigne de l'Eglise. Il n'y a plus que deux filles, dont l'une a épousé le Prince de *Sonnino*, & l'autre Don *Federic Sforza*; celle-ci est héritière, & son mari porte le nom de *Cesarini*.

La Quatrième est la Maison des *Sforza*, descenduë du fameux *At-Sforza Attendolo Sforza*, qui de simple paisan devint Général des Armées de la Reine *Jeanne II. Reine de Naples* & des Ducs de *Milan*. Il laissa deux fils légitimes, qui sont ceux qui se sont établis à *Rome*, où ils possèdent le Duché de *Segni* dans la Campagne, & le Comté de *Santafiora* en Souveraineté en *Toscane*. Le Duc *Sforza* est mort depuis peu sans enfans, ayant laissé ses Etats à son neveu; mais sa Veuve en a l'usufruit. C'est une *Dame Française*, qui étoit Mademoiselle de *Thiange*. Le même *Sforza Attendolo* eût un autre fils bâtard, nommé *François*, qui épousa *Blanche Visconti* fille naturelle du dernier Duc de *Milan* de ce nom, & qui s'empara de l'Etat de son beau-père. Il y a eu 5 ou 6 Ducs du nom
(Hhh 5) de

(1228) Des PRINCIP. FAMILL. &c.
de *Sforza*, qui eurent bien de la
peine à se' maintenir contre les pré-
tentions des Rois de France *Louis*
XII. & *François I.* Le dernier Duc
de *Milan*, nommé *François Sforza*,
n'ayant point d'enfans, institua
l'Empereur *Charles V.* pour héritier
du Duché de *Milan*.

Il y a encore plusieurs autres Fa-
milles très-nobles à *Rome*, où ils
jouissent du titre de Ducs, comme
Altens. Le Duc *Altens*, dont l'origine
vient d'*Allemagne*.

Frangi- La Maison des *Frangipani*, très-
pani. ancienne : Ils descendent des *An-*
ciens, dont étoient *Boèce*, *Symma-*
que, *S. Grégoire Pape*, *S. Ambroise*,
S. Benoît, &c. Il en reste une bran-
che à *Rome*, qui possède le Marqui-
sat de *Nemi* sur le Lac du même
nom, proche *Gensano*.

Mattei Les *Mattei* sont aussi fort anciens.
Innocent II. étoit de leur Famille.
Il y en a deux branches, celle du
Duc de *Groxio*, & celle du Duc de
Paganica.

Cassa- La Maison des *Cassarelli* est de la
zelli. plus ancienne Noblesse de *Rome*.
Ils n'ont pourtant commencé à pa-
roî-

DES PRINCIP. FAMILL. &c. (1229)

roître que depuis le Cardinal *Scipion Borghése*, qui étoit de leur maison, & fut adopté dans la famille *Borghése*. Cette Maison possède un Duché dans le Royaume de *Naples*; beaucoup de biens à *Rome*, & de terres dans sa Campagne.

Les *Lanti* possèdent la terre de *Lanti*. *Bonmarzo* en titre de Duché en *Toscane*, proche *Viterbe*, la Principauté de *Belmonte*, *Rocca Sinibaldi*, *Bagnai*, &c.

Les *Muti* ont fait leur fortune avec les *Aldobrandini*, étans d'ailleurs bien Gentils-hommes: Ils possèdent le Duché de *Regnano*.

Les *Strozzi* sont *Florentins*. Il y a eu un Maréchal de *France* de ce nom. Ils ont le Duché de *Bagnoli* au Royaume de *Naples*.

Les *Salviati* sont aussi d'une ancienne Noblesse *Florentine*. L'ainé, qui est Duc, demeure ordinairement à *Rome*.

Le Prince Don *Antoine Tossi*.

Le Prince *Ulderic Carpegna Scavolini*, créé Prince par l'Empereur *Léopold*.

Le Prince *Vaini* & le Prince *Ru-*

(1230) DES PRINCIP. FAMILL. &c.
spoli, créés Princes par le Pape *Inno-*
nocent XII.

Princes Romains Neveux des Papes.

DON *Horace Albani*, Frère de
Nôtre Saint Père le Pape *Clé-*
ment XI, mort le 24. Janvier 1712,
a laissé trois fils, M^r. le Cardinal *An-*
nibal Albani, Don *Charles Albani*
Chevalier de Saint *Etienne*, &
Don *Alexandre Albani* Chevalier de
Malte. Leur Mère est Dona *Ber-*
nardina Zonchi Ondedei.

Don *Antoine Ottoboni* Père de M^r.
le Cardinal *Ottoboni*, & Don *Marc*
Ottobon Duc de *Fiano*, Neveux du
Pape *Alexandre VIII*.

Don *Livio Odescalchi*, Duc de
Bracciano & de *Sirmich*, Neveu du
Pape *Innocent XI*.

Don *Gaspard Altieri* mari de la
Nièce de *Clément X*, & qui est de
la famille de *Albertoni* & *Paluzzi*,
est Prince de *Loriolo*, Duc de *Mon-*
terano.

Don *Faques Rospigliosi* Neveu de
Clément IX, est Duc de *Zagarolo*.

Don

PRINCES ROMAINS, &c. (1231)

Don *Auguste Chigi* petit Neveu d'*Alexandre VII*, est Prince de l'*Arica*.

Don *Jean Bâtiste Panfile* Neveu d'*Innocent X*, est Prince de *Valmontone*.

Don *Vincent Giustiniani* petit Neveu du même Pape par sa mère, est Duc d'*Onano*. Cette famille prétend tirer son origine de l'Empereur *Justinien*.

Don *Urbain Barberini* petit Neveu d'*Urbain VIII*, est Prince de *Palestrine* : il est fort jeune : son Père est mort depuis peu, & son frère aîné est Cardinal.

Don *Jean Bâtiste Borghése*, petit Neveu de *Paul V*, est Prince de *Sulmone*.

Don *Grégoire Boncompagno*, Duc de *Sora*.

Don *Bonullo Bonelli*, Duc de *Salei*, descendu d'une Nièce de *Pie V*.

Don *Ludovisio* Prince de *Piombino*, descend de *Grégoire XV*.

Don *Boncompagno* Duc de *Sora* vient de *Grégoire XIII*.

LISTE DES FAMILLES NOBLES DE ROME.

M'ÉTANT aperçu que j'avois fait des mécontens, ayant divisé la Noblesse de *Rome* en plusieurs Classes, & que chacun prétendoit être de la première; pour éviter les disputes de préséances, j'ai résolu de faire l'Histoire Généalogique des Familles Nobles de *Rome* par ordre Alphabétique; & voici l'Index de celles que j'espère de faire imprimer Dieu aidant. *Acciaiuoli, Accoramboni, Albani, Alueri, Alberini, Alberteschi, Albertoni, Aldobrandini, Alli, Altaemps, Altieri, Altoniti, de Angelis, Anguillara, Anicii, Annibaldi della Molara, Arrigoni, Astalli, d'Asti, Autriche, Baldinotti, Barberini, Bichi, Boccabella, Boccamazza, Boccapadula, Bolognetti, Boncompagni, Bonelli, Bongiovanni, Borghese, Brandano, Buboni de Salamoni & Alberteschi del Bufalo, Bufalini, Buratti, Bussi, Buzzi; Caffarelli, Capizucchi, Capoccio, Capodiferro & Capranica-Magdalenis, Cappo-*
ni,

LISTE des FAM. NOB. de ROM. (1233)

ni, Carpegna, Cartari; Casali, Castellani, Cavallieri de Militibus, Cecchini ou Caranzoni, Celsi, Cenci, Cesarini, Cerri, Cesi, Chigi, Cinquini, Cibo, Colonna, Conti, Corsini, Corvini, Costaguti, Crescentio, Cupis; Del Drago, Del Grillo; Elisei, Est; Fabii, Fagnani, Falconieri, Fani, Farnese, Foschi, Frangipani; Garielli, Gaetani, Gottifredi; Jacouacci, Incoronati, Justiniani, Lancelotti, Lanci, Lanti, Leni, Lentuli, Ludovisio; Macarani, Macchiavelli, Maculani, Magdalenì, Maffei, Magistri, Mairalchini, Mancini, Mandosa, Manfroni, Marcelli, Marcellini, Mareri, Marescotti, Margani, Maffini, Marsciani, Mattei, Medici, Melini, Mignanelli, Monaldeschi, Montefeltro, Monti, Moroni, Muti; Nari, Nerli, Nobili; Odescalchi, Olgiati, Ottieri, Ottoboni. Palombara, Paluzzi, Pallavicino, Pamfile, Panciroli, Peretti, Petroni, Pierleon, Pii, Pichi, Piccolomini, Pichini, del Pozzo, Porcari; Riarü, Ricci, Roberti, Rocci, Rondamni, Rospigliosi, Rossi, della Rouere, Rustici, Rusticucci; Sacchetti, Salviati, Sannesii, Santa Croce, Savelli, Savoye, Scolari, Ser-

lu-

(1234) LISTE des FAM. NOB. de ROM.
*Iupi, Sfondrati, Sforza, Soderini,
Spada, Strozzi; Tassi, Tedolini,
Theodoli, Torres, Turriani; Vaini, del-
la Valle, Varese, Vecchiarelli, Velli,
Veralli, Verospi, Vestrii, Vetera,
Vettori, Vipereschi, Virili, Visconti,
Vitelli, Vitelleschi, les Ursins.*

Quelques unes de ces Familles sont
éteintes ; mais il ne faut pas pour
cela oublier leurs belles actions.

Des Officiers du Pape.

COMME la Cour de Rome est
tout-à-fait pacifique, n'étant
composée que d'Ecclésiastiques, &
parce que les Princes Chrétiens la
laissent dans une grande tranquillité,
& que même ils feroient gloire de
la secourir si quelqu'un la vouloit at-
taquer ; cela est cause qu'il y a fort
peu d'Officiers de guerre entretenus
par l'Etat Ecclésiastique, qui ne
maintient précisément que ceux
dont il ne se peut passer absolument.
Voici ceux qui sont couchés sur l'E-
tat de la Chambre aux dépens de la-
quelle ils subsistent.

Du

*Du Général des armées de la Sainte
Eglise Romaine.*

LE Général des Armées du Pape est créé par un Bref de Sa Sainteté, qui lui donne le bâton dans sa Chambre, & reçoit son serment de fidélité. Elle en investit toujours un de ses Neveux, qui l'exerce *pro tempore*, c'est à dire, tout le tems de son Pontificat. Cette charge rend mille écus par mois en tems de Paix, & trois mille en tems de Guerre. Il a une très-grande autorité, & donne les patentes à plus de cinq cens Officiers, qui sont les Maîtres de Camp des Provinces de l'*Etat Ecclésiastique*, & leurs Sergens Majors, Colateral Général & Payeurs, Capitaines de Cavallerie, Capitaines de Batailles, de Milice, Colonels d'*Ancone*, de *Spolète*, & du Mont S. *Jean*; comme aussi à tous les Officiers de Cavallerie & d'Infanterie des Légations d'*Avignon*, de *Ferrare*, & de *Bologne*. Il nomme les Gouverneurs de quelques Places &

For-

(1236) DU GÉNÉRAL DES ARMÉES &c.
Forteresses , & de toutes les Forteres-
ses & Tours maritimes. Il donne
encore les patentes aux deux Gé-
néraux de la Cavalerie , & il com-
mande aux Généraux de *Ferrare* &
d'*Avignon*. Ces deux derniers ont
200 écus par mois de provision, ou-
tre quelque enspesades qu'on leur
laisse passer par surcroit : ils ont aussi
chacun un Lieutenant Général avec
trois mille écus de provision, & un
Sergent Major Général avec quinze
cens écus ; & ces quatre sont par
brevet du Pape , qui déclare aussi
le Général de l'Artillerie avec cent
écus par mois de provision. Un Sol-
dat ne peut être mis en prison sans
permission signée du Général de la
Sainte Eglise , qui a une suprême
autorité sur eux , & sur la Milice de
l'Eglise prise des habitans des petites
villes & des bourgs , dont le nom-
bre arrive à quatre vingt mille hom-
mes de pié , & trois mille cinq cens
Chevaux : Mais cette milice ne tire
aucune paye , jouissant seulement
de plusieurs privilèges , & exem-
ptions de porter les armes , &c ; &
en cas de besoin , le Pape la peut
con-

convoquer en fort peu de tems, & s'en servir sans apporter aucun préjudice au labourage, & à tous les autres travaux nécessaires pour le maintien des Campagnes, & à la défense des Villes. Ils sont tous armés comme s'ils servoient actuellement en guerre, & leurs Officiers ont soin de leur faire souvent l'exercice les Fêtes & Dimanches, pour les aguérir & discipliner.

Les deux Généraux de la Cavalerie ont chacun cent écus par mois de provision; les 2 Commissaires de la Cavalerie, cinquante écus chacun; les sept Maîtres de Camp des Provinces, cinquante écus par mois chacun; le Colateral Général, 70 écus par mois; les Capitaines des milices, vingt écus le mois chacun, & l'habitation; les Colonels, trente écus chacun, & plusieurs autres profits. Mais le Pape *Innocent XI.* considérant, pour le bien de ses peuples, que la Charge de Général de l'Eglise étoit inutile, & de beaucoup à charge à la Chambre, il n'a jamais voulu nommer personne pour la remplir, afin de décharger d'au-
tant

(1238) du GENERAL des ARMEES &c. tant la Chambre, qui est fort engagée d'ailleurs.

Des Officiers de la Garde du Pape.

POUR la Cavalerie, il y a un Général des Gardes du Pape, qui est déclaré par Bref de Sa Sainteté, & a de provision deux cens écus par mois : il a un Lieutenant, aussi déclaré par Bref du Pape, & qui a 80 écus par mois. Il y a deux Compagnies de Chevaux Legers de 50 Maîtres chacune : ils accompagnent le Pape quand il sort, & portent la lance à l'Arrêt, avec une banderole proche le fer. Les Capitaines & Enseignes sont aussi déclarés par Bref du Pape : les premiers ont 50 écus par mois ; & les autres, trente. Chaque Cavalier à dix écus par mois, & du foin pour son Cheval six mois de l'année. Il y avoit aussi une Compagnie de Cuirassiers à Cheval : mais le Pape la cassa au commencement de son Pontificat, pour ne point entretenir de bouches inutiles.

Pour l'Infanterie, il y a une Com-
pa-

DES OFFIC. de la GARDE. &c. (1239)

pagne de *Suisses*, forte de trois cens hommes, qui sont tous logés avec leur famille au Palais Apostolique, partie au *Vatican*, & partie à *Monte Cavallo*. Le Capitaine & le Lieutenant sont créés par Bref du Pape, & ont, le premier 200 écus, & le second 100, par mois. Il y a 12 Anspeçades, qui sont autant de Capitaines reformés, qui ont quinze écus de paye par mois; & les Soldats 35 Jules le mois & trois pains par jour, & un habit barriolé à la *Suisse* l'année: mais il faut qu'ils s'entretiennent de méche & de poudre, dont ils ne font pas pourtant un grand dégât.

Il y a continuellement de garde au Palais Apostolique, 50 Soldats *Suisses*, divisés en deux corps-de-garde, à la première, & à la seconde porte, y compris les sentinelles, postées en différens endroits, & dans l'Antichambre douze Chevaux légers, & 4 Anspeçades.

Il y a outre cela cinq ou six Compagnies de Soldats *Italiens* & *Ultramontains*, fortes de plus de cent hommes chacune, entretenus en différens Quartiers de la Ville, lesquels
mon-

(1240) Des OFFIC. de la GARDE &c.
montent la garde tour-à-tour dans
la Place du Palais Apostolique. Les
Capitaines ont de provision soixante
écus, les Lieutenans quarante, &
les soldats chacun trente cinq Jules
par mois & trois pains par jour: ils
sont très-bien payés, & la montre
est grosse pour le país; ce qui fait
qu'il y a presse d'entrer au service
du Pape: mais ils ne voyent pres-
que jamais la Guerre, que quand on
leur fait tour à tour monter les Ga-
lères que le Pape envoie tous les ans
au Levant joindre l'Armée Navale
des *Venitiens*, quand ils ont la guerre
contre les *Turcs*.

*Du Châtelain & autres Officiers
du Château S. Ange*

LE Château *S. Ange* est comme la
Citadelle de *Rome*. Le Pape
déclare le Châtelain par son Brefs,
& lui assigne cinq cens écus par mois
de provision. A présent c'est le
Trésorier Général qui fait la fon-
ction de Châtelain, lequel élit un
Vice-Châtelain, qui réside actuelle-
ment,

Du CHATELAIN &c. (1241)

ment au Château, & a cent écus de provision par mois. Il y a aussi un Provéditeur ou Commissaire des vivres, élu par le Châtelain; & il a 400 écus l'Année: Un qui a soin du Magasin des armes, lequel reçoit vingt écus de paye le mois, & a sous soi plusieurs aides payés par la Chambre. La Garde du Château est de deux cens soldats, dont le Capitaine, l'Enseigne, le Sergent, & le chef des Bombardiers, sont élus par le Châtelain; & l'Aumonier, les Caporaux, & les Soldats & Bombardiers par le Vice-Châtelain, qui a le soin d'enroller les aides du Château, dont le nombre excède celui de cinq cens, qui sont la plupart Artisans de *Rome*, lesquels n'ont aucune paye; mais ils ont la faculté de porter les armes, & jouissent de plusieurs autres privilèges. Ils servent tour à tour, à remuer & faire tirer l'Artillerie du Château, qui se fait entendre fort souvent les fêtes.

Des Officiers des Galères du Pape.

LE Pape entretient quatre ou cinq Galères à *Civita Vecchia*, tant pour la défense de ses côtes que pour les joindre aux Princes *Chrétiens* qui font la guerre aux *Turcs*. Le Général des Galères est déclaré par un Bref de Sa Sainteté, à laquelle il prête le serment de fidélité de sa charge, & les autres Officiers Généraux devant le Trésorier Général. Le Général des Galères a 300 écus par mois de provision, & paye pour 12 Anspeçades: Il nomme un Lieutenant Général par sa patente, & lui fait donner 100 écus par mois, & paye pour 4 Anspeçades. Tous les Capitaines de Galère, le Capitaine de l'Infanterie, & l'Enseigne, le Comite Real, l'Auditeur ou Juge, & le Notaire ou Greffier, sont établis sur la patente du Général: Mais le Provéditeur, le Payeur, & les Patrons de Galères, y sont mis par le Trésorier général, comme aussi le Munitionaire & l'Apoticaire.

DES OFFIC. des GALERES &c. (1243)

re. Tous les autres gens des Galères, comme Aumoniers, petits Officiers, Soldats, Barbiers mariniens, Comites, sous Comites, Pilotes, Conseillers, dépendent immédiatement du Général, qui n'a pas la faculté de délivrer un forçat de la chaîne, cela étant réservé à la Congrégation de la Consulte, à moins que le bruit de la Guerre ne fasse taire les loix Civiles; c'est à dire, qu'étant en pleine mer ou dans un port étranger, il fait souvent tout ce que bon lui semble.

Dépense Militaire de l'Etat Ecclésiastique.

Au Général de la Sainte Eglise on avoit coutume de donner chaque année neuf mille écus.

Pour la paye des deux Compagnies des Chevaux legers de la Garde du Pape 24714-40.

Pour la Compagnie des Cuirassiers ou gens d'armes du Pape 22300.

Pour la Garde des *Suisses* du Pape 14769-90.

Pour la Garde d'Infanterie

Tom. V. (Iii) du

(1244) DEPENSE MILIT. de l'ETAT ECCL

du Pape divisée en plusieurs
Compagnies à 500 hommes, en
tout la dépense monte par an 32099-80.

Pour la dépense de la Solda-
tesque & artillerie du Château
Saint *Ange* 17488-80.

Pour celle de *Civita-Vec-*
chia 23734.

Pour celle du Fort *Urbain* 27570-88

Pour celle de *Ferrare* 37499-4.

Pour l'entretien des Armes
au *Vatican* 720.

Provisions des Magaziniers
de la Chambre 120.

--- pour les Tours de Saint
Laurent 120.

--- *Pratica* 120.

--- *Ostie* 120.

--- *Saint Michel* 240.

--- *Vaionico* 120.

--- *Fiumentino* 96.

--- *Montalto* 174.

--- *Torre Verde* 120.

Garde de la Roche de *Vi-*
terbe 114-0.

Gardien des armes en mon-
tre au Palais 12.

Total 197553-0.

DEPENSE MILIT. de l'ÉTAT ECCL. (1245)

Détail des Articles ci-dessus.

Pour l'entretien des deux Compagnies des Chevaux legers, où il y a 35 Cavaliers par Compagnie, sans compter le Fourrier, qui n'est pas obligé d'entretenir un Cheval.

Les deux Capitaines sont Don Charles Albani, Neveu du Pape régnant, & le Marquis Astalli. Chaque Compagnie fait alternativement la Garde dans l'Antichambre du Pape.

La Chambre fournit le foin des Chevaux.

La paye du Capitaine avec ses mortes payes est	93.
Celle du Cornette	32.
Trois Trompettes à sept écus chacun	21.
Un Fourrier	15.
35 Cavalliers à dix écus chacun en argent, & pour les armes, la selle, & la bride du Cheval	525.
	<hr/> 686.

Pour la dépense de l'autre Compagnie semblable à la précédente	686.
--	------

Au Capitaine Général pour sa Provision	300.
--	------

Au Lieutenant Général	180.
-----------------------	------

Mais ces deux derniers sont à présent supprimés.

(1246) DEPENSE MILIT. del'ETAT. ECCL.

Pour le Chancelier & Payeur	20.
6 Lances pessesades du Pape	60.
Au Médecin & Maréchal	8.

chaque mois 1940.

qui font en une année 23280.

Pour les Casques des Chevaux
legers, qu'on a coutume de leur
donner tous les trois ans, ce qui
monte chaque année à 822.

Les deux Cornettes, & les six
petits étendards drapeaux pour les
trompettes 488.

Les six grandes banderoles pour
les mêmes 90.

Les petites pour les Chevaux le-
gers 34-40.

24714-40.

*Frais pour l'Entretien de la Compagnie
des Gardes Cuirassiers du Pape.*

Au Capitaine Colonel Don
Alexandre Albani Neveu du
Pape, & pour son Page, chaque
mois 100.

Pour ses mortes payes & le
fourrage des Chevaux 78.

Au Capitaine Reformé le
Marquis de *Cavallieri* 50.

Au

DEPENSE MILIT. de l'ETAT ECCL. (1247)

Au Lieutenant Colonel Marquis <i>Eustache Mosca</i>	50.
Au Major fra <i>François Poli Agostini</i>	30.
Au sous Lieutenant	12.
Et pour l'entretien de son Cheval	5.
Au Fourrier	6-15.
Et pour l'entretien de son Cheval & loier de Maison	6.
Pour six Capotruppe	27.
Et pour l'entretien de Chevaux & autres	36.
Pour trois Trompettes	27.
Et pour l'entretien de leurs Chevaux	18.
Au Timballier	9.
Et pour l'entretien de son Cheval	6.
Au Chirurgien	6-15.
Et pour l'entretien de son Cheval	5.
A 80 Cuirassiers, à raison de six écus 15 baiques chacun par mois	528-90.
Au Maréchal	6-15.
Au Sellier	6-15.
Pour ferrer les Chevaux & autres	10.

(1248) DEPENSE MILIT. del'ETAT. ECCL.

Pour le Fourrage de 80 Chevaux, à raison de 4 écus par mois pour chacun	320.
Pour l'entretien de 50 lits, il coute par mois	25.
Pour divers meubles d'écuries & pour la consommation du bois, charbon, chandelle; par mois	10.
dépense par mois	<u>1377-50.</u>
qui font en une année	16530.

Pour le louage du Quartier, favoir un grand Palais à <i>Termini</i> pour les Cuirassiers, & plusieurs écuries, sans compter les chevaux, selles, armes & munitions	450.
	<u>16980.</u>

Dépense de la Garde Suisse du Pape au Palais Apostolique, où ils sont logés & leur famille.

Au Capitaine, par mois, écus	70.
Au Lieutenant	28.
A l' <i>Alfiere</i> ou Enseigne	22.
A l'Ecrivain	16.
Au Juge	14.
Deux Officiers appelés <i>Francs</i>	18.
Pro-	

DEPENSE MILIT. de l'ÉTAT ECCL. (1249)

Profer	10.
Fourrier	10.
Bombardier	9.
Deux Sergens	18.
Barbette	9.
Au Chapelain, Médecin, & Barbier, chacun 4 écus par mois	12.
Au Maréchal des Logis	4.
A quatre Tambours & deux Fifres	24.
A douze Lances <i>Spezzate</i> , à 5 écus chacun	60.
6 Caporaux, à cinq écus chacun	30.
130 Soldats, compris 24 de la garde du Légat d' <i>Urbino</i> , à 4 écus chacun le mois	520.
Pour deux places mortes au profit du Capitaine	8.
	882.
chaque mois écus	882.
qui font pour une année	10584.

On habille les *Suisses* tous les huit mois, à leur manière, favoir d'habits découpés en plusieurs bandes de diverses couleurs, de rouge, jaune, bleu, comme les figures peintes sur les cartes à jouer. Ils ont l'épée au côté, & portent la halebarde, une fraise de toile blanche à franges au cou, & un plumet blanc au chapeau; mais

(1250) DEPENSE MILIT. de l'ETAT ECCL.
 dans la vacance du Saint Siége, ils ont un
 justaucorps de buffe, & portent le mous-
 quet avec la méche.

Pour la dépense de l'étoffe, cha-
 que fois 1960.

Et en argent pour la façon &
 fourniture 820.

2780.

Et pour les 4 autres mois 1390.

4170.

Et pour les enseignes & drap-
 peaux 1590.

Ainsi la dépense d'une année
 monte à 14769-90.

*Détail de la Dépense de la Garnison du
 Château Saint Ange.*

Première Compagnie commandée par
 le Vice-Châtelain.

Au Vice-Châtelain, compris les deux
 places de Capitaine & les deux de Vice-
 Châtelain, avec l'augmentation de la paye
 ordinaire de 33 écus chaque mois, & les
 400 écus d'étrennes qu'il avoit à Noël &
 à la Saint. Jean, le tout passé en paye en-
 tière 7120.

A l'Alfiere ou Enseigne 12.

Au Sergent 8.

Deux

DEPENSE MILIT. de l'ETAT ECCL. (1251)

Deux Tambours, à 4 écus cha-	
cun	8.
Trois Caporaux, à 4-80 cha-	
cun	15-20.
Un Caporal du Donjon, 4-80	
& 5-20 d'augmentation	10.
160 Soldats, à 4 écus chacun	464.
	<hr/>
	588-40.

Seconde Compagne d'Infanterie.

Au Capitaine	30.
A l' <i>Alfiere</i> ou Enseigne	12.
Au Sergent	8.
Au Tambour	4.
A six Caporaux, à 4-80 chacun	28-80.
115 Soldats, à 4 écus chacun	460.
	<hr/>
	542-80.
	<hr/>
	1131-25.

Paye du Châtelain, compris	
l'avance des Musiciens & la paye	
de l'Architecte	150-95.
Provision du payeur	18.
A l'Aide	16-5.
Au Capitaine des Bombardiers	10.
Au Lieutenant	6.
A l' <i>Alfiere</i>	5-70.
Au premier Sergent	5-45.
Au second Sergent	5.
Au troisième Sergent	4-40.
	Au

(1252) DEPENSE MILIT. de l'ETAT ECCL.

Au Chancelier ou Ecrivain	4-10.
A huit Bombardiers	27-60.
Au Médecin	3.
Au Préfet des Munitions	6.
A l'Intendant des fortifications	9.
A sept Musiciens ou joueurs d'Instrumens, à 6 écus & demi chacun	45-50.
A deux Chapelains, à 4 écus chacun	8.
	<hr/>
	1417-40.
Qui font en un an écus	17488-80.

*Dépense pour l'entretien de la Citadelle de
Civita Vecchia, par mois.*

Au Gouverneur des armes	53-35.
A son Aide ou Lieutenant	13-33.
Au Payeur de la Soldatesque	16-66.
A l' <i>Alfiere</i> ou Enseigne	12.
A deux Sergens	15.
A deux Tambours, à deux é- cus chacun	10.
A douze Caporaux, à 6 écus chacun	72.
A 300 Soldats, à 4-40 chacun	1320.
Dépense pour les corps-de-garde	6.
Au Capitaine du Port	10.
Au Garde ou Soldat de la Tour	

DEPENSE MILIT. de l'ETAT ECCL. (1253)

du Cap. <i>Olivaro</i>	10.
Au Gardien ou Custode de <i>Marangon</i>	10.
--- de <i>Valdeliga</i>	10.
--- de <i>Bertalda</i>	10.
--- de <i>Corneto</i>	10.
--- de la <i>Lanterna</i>	10.
A 4 Bombardiers de la Garni- son, à sept écus chacun	28.
Au Gardien de la Barquette de la Santé au port	4.
A un Caporal 6 écus, & 11 Sol- dats à 4-40 chacun, qui sont à la Tour de <i>Fiumicino</i>	54-40.
Pour le Convoi de l'argent à <i>Civita-Vecchia</i>	4.
A un homme qui nétoye les terre-plains	2.
	<hr/> 1685-54.

Pour la Forteresse.

Au Châtelain pour Solde & pour l'huile aux corps de garde, par mois	28-46.
Au Lieutenant	12.
Au Caporal	5.
Au Chef Bombardier	7-50.
Au Tambour	7.
A 52 Soldats, à 4 écus le mois	
(lii. 6)	pour

(1254) DEPENSE MILIT. de l'ÉTAT ECCL.

pour chacun

Au Chapelain pour la Messe 7.

1969-50.

qui font en un an 23634.

Et pour le bois des corps de
garde

80.

23714.

J'omèts le détail de la dépense pour
l'entretien du Fort *Urbain*, des Citadelles
de *Ferrare*, *Comacchio*, & autres endroits;
pour n'être pas ennuyeux

Des Officiers de la Maison du Pape.

Les principaux Officiers qui servent
actuellement la personne du Pape, font;
le Major-dome ou Grand Maître de la
Maison du Pape, qui est Prélat Gouver-
neur de *Tusculum* ou de *Frascati*, & de
Castel Gandolfe; le Maître de Chambre,
ou premier Gentil-homme de la Cham-
bre; l'Echançon, qu'on appelle *Coppie-
re*, à cause qu'il présente la Coupe ou le
Verre au Pape; le *Scalco*, qui est celui qui a
soin de faire apporter les plats sur la table
du Pape; le premier Fourrier, qui assigne le
logement à la Famille Papale; le Trinciante,
qui

Des OFF. de la MAISON du PAPE. (1255)

qui coupe les viandes devant le Pape : lesquels sont tous Prélats, & sont habillés de violet ; & chacun a un substitut qui fait sa fonction quand il est absent. Le Pape n'a point de Maître d'hôtel ; mais celui de l'Hôpital des Orfelins dit *Letterati* achète ce qu'il faut pour Sa Sainteté, & l'Hôpital jouit de la rétribution qui lui est due.

Il y a aussi plusieurs Cameriers secrets, qui sont Prélats, & dont l'habit est une longue soutane violette, avec des manches pendantes jusqu'à terre, sans manteau ; du nombre desquels le Pape en déclare 6 ou 8 Participans, qui partagent entr'eux tous les présens qu'on leur fait, & entre lesquels le Pape en nomme un Trésorier secret, qui a soin de distribuer les aumones secretes de Sa Sainteté. Un autre a le titre de Garderobe, lequel n'a pas la direction de tous les meubles, mais seulement des joyaux, reliquaires, & vases d'or & d'argent, & les *Agnus Dei*, qu'il distribue tous les jours aux Pélerins & Etrangers à une certaine heure. Le Médecin ordinaire du Pape est

(1256) Des OFF. de la MAIS. du PAPE.
aussi fait Camerier secret. La part
d'un Camerier secret monte à mille
écus l'année ; & ceux qui sont Par-
ticipans, ont le double ; à cause des
présens qui leur sont faits à la créa-
tion & à la mort de chaque Cardinal,
& de quelques revenus de la Chan-
cellerie. Le Pape a aussi 12 Gen-
tils-hommes de Sa Chambre, Lai-
ques, qu'on appelle *Cameriers di Cap-
pa e Spada* ; dont le Chef est le Duc
de *Poli* comme Maître du Sacré Hof-
pice.

Les Chapelains secrets ont pres-
que la même part. Ce sont eux qui
aident au Pape à dire l'Office ; &
qui le servent à la Messe quand il la
dit en particulier. Un d'entr'eux
porte la Croix du Pape quand il sort ;
& s'il marche à pié, un autre lui
porte la queuë. Il y a de plus un
Clerc secret de la Chapelle privée,
qui a bonne provision ; & quand le
Pape assiste aux Chapelles & Procef-
sions, ce sont ses Chapelains qui
portent les Mitres & ces belles Tiar-
res si riches de joyaux & pierreries.
Il y a encore les Chapelains des Gar-
des & des Palefreniers, qui leur di-
sent

Des OFF. de la MAISON du PAPE. (1257)

font la Messe le matin dans leurs corps-de-garde : on les appelle les Chapelains du Commun.

Les Aides de Chambre, ou Valets de Chambre du Pape, ont la moitié de la provision des Cameriers secrets, outre plusieurs autres profits ; & comme ils approchent le plus de la personne du Pape, les bons bénéfices ne leur manquent pas.

Il ya de plus les Cameriers d'Honneur, qui sont Prélats de la première qualité, parmi lesquels le Pape en choisit ordinairement un *François*, un *Alleman*, & un *Espagnol* : Les Cameriers de la Bouffole, qui sont comme les Huissiers, parce qu'ils font la garde à la porte de la Chambre du Pape : Les Cameriers *extra muros*, à cause qu'ils n'assistent qu'aux Cavalcades publiques, en habit de drap rouge, avec une grande Cappe de même couleur fourrée d'Hermine : Et les Cameriers Ecuyers. Un chacun fait la Garde à son tour au Palais Apostolique, & ils ont tous leur office distinct : mais les Cameriers d'honneur ne font aucune garde, & ne comparoissent dans
l'an-

(1258) Des OFF. de la MAIS. du PAPE.
l'antichambre du Pape que quand il
leur plaît ; & c'est eux ordinaire-
ment que le Pape choisit pour aller
porter le Chapeau aux Nouveaux
Cardinaux qui ne sont pas à Rome lors
de leur promotion.

Il y a le *Scalco* & le *Trinciante* du
Sacré Collège, qui ont le soin d'ap-
prêter les repas que le Pape donne
aux Cardinaux en certaines fêtes ;
comme aussi le *Scalco* & le *Trincian-
te* des Etrangers, ou de ceux que le
Pape fait traiter extraordinairement ;
& le *Scalco* des Pauvres, qui a soin
de faire apprêter le diner des pau-
vres, & de leur servir le premier
plat. Le Pape, depuis *Clément VIII*,
qui rétablit cette louable coutume,
traite tous les jours magnifiquement
13 pauvres Pèlerins, à l'imitation
de S. Grégoire le Grand : & tous ces
Officiers sont habillés de violet,
comme le sont généralement tous les
Domestiques du Pape. Il y a aussi
deux Médecins pour la famille, ou-
tre celui de Sa Sainteté.

Le Pape choisit un Gentilhom-
me *Romain* pour être son Maître
d'Ecurie, parce que par modestie il

ne

Des OFF. de la MAISON du PAPE. (1259)

ne veut point tenir de Grand Ecuyer, qu'on appelle *Cavalerizza*: Il a bonne provision, & a la direction de tous les chevaux de l'écurie du Pape; des mules, & autres bêtes de somme, & des chevaux de main: il a sous soi tous les cochers, palefreniers, & autres valets d'écurie.

Il y a les sous fourriers & leur aides, qui ont en garde les tapisseries, paremens, & autres meubles du Pape; & ils ont le soin de parer les chambres quand il y a Consistoire, Signature de Grace, ou Congrégation.

Il y a de plus les Balieurs secrets & publics, qui sont aussi habillés de violet, avec une soutanelle qui leur va à demi jambe, dont on pourvoit les Cochers du Pape quand il étoit Cardinal.

Il y a aussi les Palefreniers ou Valets de pié du Pape, au nombre de 40, qui font la garde dans la Sale, & qui sont en grand nombre, parce que le Pape y fait entrer tous ses Palefreniers quand il étoit Cardinal, & de plus il prend tous les Doyens des Palefreniers des Cardinaux & Ambassadeurs qui sont présens à sa
Cré-

(1260) Des OFF. de la MAIS. du PAPE.

Création: Ils sont habillés d'un habit de satin rouge à fleur; & quand ils sortent, ils ont un manteau de drap bleu, & ils portent l'épée à la poignée dorée. Ils ont la *parte* & trois écus par mois, outre plusieurs autres présens.

Il y a douze Massiers, qui portent des masses d'argent; & douze autres Officiers, qui portent des verges rouges, qu'on nomme *Verghe rubée*, qui sont 24 Offices vénables, qui valent environ 600 écus, & rendent 50 écus de rente. Ils accompagnent le Pape en habit de cérémonie toutes les fois qu'il paroît en public avec la mitre & la chappe, & ils gardent la porte du Consistoire quand il se tient.

Il y a encore un grand nombre de petits offices. Voici la liste des principaux, avec la teneur de leurs gages, outre plusieurs autres profits qu'on ne peut pas savoir, & la *parte* que le Pape donne généralement à tous les Officiers & à plusieurs autres, dont quelques uns l'ont double. Cette part consiste en trois petits pains du four du Pape, & très-blancs

Des OFF. de le MAIS. du PAPE. (1261)

blancs, ce qui est autant qu'un homme en peut manger en un jour; on le leur apporte tous les matins: & deux ou trois baris de vin par mois, avec du sel, de la chandelle, du bois, du charbon, de l'huile, & des balêts.

Aides ou valets de Chambre ont 15 écus le mois chacun.

Aides de chaque Officier 15 jules le mois chacun.

Altaristes de S. *Pierre* a bonne provision.

Apoticaire du Palais a 4 écus & demi par mois.

Balieurs secrets ont trois écus par mois chacun.

Balieurs du commun ont 15 jules par mois chacun.

Deux Balieurs de la Bibliothèque du *Vatican* ont 4 écus & demi par mois.

Barbier du Pape a bonne provision.

Buzzolanti, ou Huissiers, au nombre de 12, ont 4 écus & demi le mois chacun.

Boulangier du Pape a 4 écus & demi le mois; & il peut cuire tout le pain qu'il peut vendre, dont il a
un

(1262) Des OFF. de la MAIS. du PAPE.
un grand débit , à cause que l'eau
du puis dont il se sert , qui est der-
rière S. Pierre , est admirable. Le
pain Papalin à Rome est estimé com-
me le pain de Gonesse à Paris. On
croit que la bonté de cette eau vient
de la bénédiction que S. Pierre lui a
donnée , dont on sçait par tradition
qu'il se servoit.

Cameriers *extra Muros* , au nom-
bre de douze , ont 4 écus & demi
le mois chacun.

Cantiniere , ou celui qui a soin des
caves *Cantines* , secretes & com-
munes du Pape , & qui distribuë le
vin à ceux qui ont la *parte* , a bon-
ne provision , & peut vendre du
vin par bouteilles , dont il ne paye
point d'entrée.

Chapelain des Palefreniers a 4 é-
cus & demi le mois.

Chapelain dit des *Indiens* a 15 ju-
les le mois.

Chapelain des *Suisses* a bonne pro-
vision.

Clerc qui sert le Chapelain des
Palefreniers a 15 jules le mois.

Clerc de Sainte *Marte* , 15 jules
le mois.

Chi-

Des OFF. de la MAIS. du PAPE. (1263)

Chirurgien du Palais, bonne provision.

Confesseur du Pape, 15 écus par mois.

Confesseur de la famille, 4 écus & demi par mois.

Computiste ou Controleur du Palais, 12 écus par mois.

Sous Computiste, trois écus & demi par mois.

Cuifiniers secret & commun ont bonne provision.

Cuifinier de la Famille, quatre écus & demi.

Convreur a quatre écus & demi par mois.

Credientiere di Tinello, qui a la vaisselle d'argent en garde, a 4 écus & demi par mois.

Curseurs ou Huiffiers, au nombre de deux, ont cinq écus par mois chacun.

Controlleur Intendant, ou Inspecteur de *Belvedere*, a deux écus le mois.

Controlleur de l'avoine a trois écus le mois.

Controlleur du foin a trois écus le mois.

Controlleur du bois, trois écus par mois.

Di-

(1264) Des Off. de la MAIS. du Pape.

Distributeur du Pain & Vin aux pauvres familles de Rome, qui sont deux, 15 Jules chacun.

Dépendier a bonne provision.

Dépendier secret a sept écus par mois, le sous Dépendier....

Ecrivains de la Bibliothèque *Vaticane*, au nombre de sept, ont dix écus par mois chacun.

Ecuyers du Pape, au nombre de douze, ont 4 écus & demi chacun par mois.

Faquins ou gagedeniers & porte-fais ont 15 Jules le mois chacun.

Fourier Majeur, ou Grand fourrier, a dix écus par mois.

Fourriers mineurs, ou Tapissiers, ont trois écus le mois chacun.

Fontainier du Palais a six écus le mois.

Garderobe du Palais a vingt-cinq écus par mois.

Le Sous Garderobe a 18 écus par mois.

Premier Garde de la Bibliothèque a 50 écus par mois.

Second Garde de la Bibliothèque a 14 écus par mois.

Gardien des Bulles a onze écus par mois. Gar-

Des OFF. de la MAISON du PAPE. (1265)

Gardien de l'Horloge a sept écus & demi par mois.

Gardien ou Concierge du Palais a 4 écus par mois.

Gardien du Consistoire a trois écus par mois.

Gardien des Archives du Château S. Ange a bonne provision.

Jardinier du Vatican a 4 écus & demi par mois.

Jardinier du Jardin dit *Indiens* a 15 Jules le mois.

Jardinier de *Monte Cavallo* a 4 écus & demi par mois.

Imprimeur de la Chambre a bonne provision.

Interpréte des langues étrangères a 4 écus le mois.

Lavandière ou Blanchisseuse du Palais a trois écus & demi par mois.

Maître d'Hotel du commun, ou *Scaleo di Tinello*, a trois écus le mois.

Maître d'étable du Pape a six écus par mois.

Massiers du Palais ont trente-quatre Jules chacun par mois.

Médecins de la Famille ont 4 écus & demi par mois.

Mé.

(1266) Des OFF. de la MAIS. du PAPE.

Médecin de la Confrairie du S. Sacrement, qui visite les pauvres malades du Bourg S. Pierre, a dix écus le mois.

Mesureurs des Edifices du Palais ont bonne provision.

Muletiers ont 33 jules chacun par mois.

Porteurs, l'un de bois, & l'autre de charbon, 15 jules chacun par mois.

Palefreniers ou valèts de pié du Pape ont trois écus le mois chacun.

Pannetiers, qui sont deux, ont 24 jules le mois chacun: ils vont querir tous les jours au four du Pape le pain Papalin, & le portent dans de grands paniers.

Peseur du pain du Palais a trois écus par mois, & 40 écus l'année de reconnoissance.

Prieur de l'Hopital de Sainte Mar-
te a bonne provision.

Sempliciste du Palais a trois écus par mois.

Sonneur de l'Eglise de S. Pierre a 15 jules par mois.

Prédicateur du Pape a bonne provision.

Poulailler de *Belvédère* a deux écus par mois.

Re-

Des OFF. de la MAISON du PAPE. (1267)

Relieurs de livres, qui sont deux,
ont quinze jules par mois.

*Des grands Officiers de la Maison
du Pape.*

A PRES avoir vû la liste des prin-
cipaux Domestiques du Pape,
qui servent Sa Personne dans le par-
ticulier, maintenant il ne reste qu'à
dire un mot de ceux qui le servent
comme Prince & Chef de l'Eglise.
Ceux-ci sont, le Major-dôme, le Maî-
tre de Chambre, le Maître du Sacré
Palais, l'Auditeur du Pape, le Sé-
cretaire des mémoriaux, l'Aumo-
nier secret, qui tous sont Prélats,
& le Maître du Sacré Hospice, qui
est Laïque, Prince de la maison *Conti*.

Du Maître du Sacré Palais du Pape.

UN Religieux de *S. Dominique*
est toujours revêtu de cette
charge, depuis *S. Dominique*, qui
y fut établi par *Honorius III.* en
1216. Il est comme le Curé de la

Tom. V. (Kkk) Fa

(1268) Du MAITRE du S. PALAIS.
Famille Papale, étant obligé de l'instruire dans les choses de la Foi, le Carême, l'Avent, & les Fêtes principales.

Il prêche dans la Chapelle commune du Palais, ou députe un de ses Compagnons pour cet office. Il est le Juge ordinaire des Imprimeurs, Libraires, & Graveurs, qui ne peuvent imprimer ni graver rien sans sa permission; & tous les livres qui entrent dans *Rome*, sont visités par lui, ou par ses Compagnons, qui confisquent tous ceux qu'ils trouvent être défendus par le livre de l'*Index*. Le Maître du Sacré Palais a place en chapelle après le Doyen ou plus ancien Auditeur de Rote; & il a bonne provision pour lui & pour ses Compagnons & Serviteurs, avec un Carosse entretenu.

Du Sacristain du Pape.

MONSEIGNEUR *Sagrifa*, ou le Préfet de la Sacristie du Pape, comme il s'intitule lui-même, est toujours un Religieux del'Ordre
des

DU SACRISTAIN DU PAPE. (1269)
des Hermites de Saint *Augustin*, que
l'on sacre Evêque *in partibus Infide-
lium*. Il a en garde tous les orne-
mens, Vases d'or & d'argent, Re-
liquaires, & autres choses très-pré-
cieuses de la Sacristie du Pape. Et
quand Sa Sainteté célèbre la Messe
pontificalement ou en particulier,
c'est lui qui prépare l'hostie & qui
fait l'essai du pain & du vin. Il a
place en Chapelle parmi les Evêques
assistans, au dessus du Doyen ou
plus ancien Auditeur de Rote, &
c'est lui qui ôte & met la mître au Pa-
pe. Il distribue les reliques, & signe les
mémoriaux des Indulgences que les
Pélerins *præsentes in Curia* deman-
dent pour eux & pour leurs parens
in articulo mortis.

Il a bonne provision, & est entre-
tenu de serviteurs & de carosse.

Des Maîtres de Cérémonies.

LE Pape a six Maîtres de Cérémo-
nies, deux desquels sont dits
Participans. Ceux-ci ont bonne pro-
vision : chaque nouveau Cardinal
(Kkk 2), leur

(1270) DES MAÎTRES DE CÉRÉMONIE.

leur doit cent douze écus d'or; & les héritiers de ceux qui meurent, cinquante: & leur office leur vaut à chacun sept cens écus l'année. Les autres quatre, qu'on appelle Sur-numéraires, ont douze écus d'or chacun de chaque nouveau Cardinal. Le plus ancien de ces quatre derniers a la part du Palais Apostolique. Néanmoins on les reconnoît tous six pour Maîtres des Cérémonies du Pape & du Sacré Collège, & ils ont une égale autorité d'ordonner les fonctions Pontificales, avertissant Messieurs les Cardinaux de ce qu'ils ont à faire, & commandant à tout autre personne. Tous pareillement entrent à la Congrégation des Rits, & un seul à la Congrégation Cérémoniale. Ils entrent tous au Conclave; & quand le Pape envoie un Cardinal à *Latere*, il lui donne un de ces Maîtres de Cérémonies, lesquels sont habillés de violet, savoir la Soutane avec des manches traînantes en terre; ils portent le rochet en Chapelle, & quand le Pape célèbre ils ont la Soutane rouge.

Du

*Du Secrétaire d'Etat du Pape, &
des Sous-Secrétaires.*

LE Cardinal Neveu est toujours le principal Secrétaire d'Etat du Pape ; & quoi qu'il y ait d'autres Secrétaires d'Etat, ils dépendent de lui, & ne font rien sans sa participation. Le Cardinal Secrétaire signe par ordre du Pape toutes les lettres adressées à tous les Princes, Nonces, & autres ; & il signe les patentes de plusieurs Gouverneurs, *Podestat*, & *Bargelli*, de l'Etat Ecclésiastique. Mais les provisions des Gouverneurs des Villes & gros Bourgs, des Présidents, Vice-Légations, & Légations des Provinces, sont expédiées par Brefs sous l'anneau du Pêcheur ; & tous ceux qui sont pourvus de ces charges, excepté les Cardinaux Légats, prêtent le serment entre les mains du Cardinal Camerlingue, en présence d'un Notaire de la Chambre, & jurent sur leur propre Bref ; & les absens le font par Procureur. Tous les Ambassadeurs des Princes, après avoir eu audience

(1272) DU SECRETAIRE D'ETAT &c.
du Pape , viennent visiter le Cardinal Secrétaire, comme aussi tous les Magistrats de *Rome*, à cause qu'il a pour annexe de sa charge celle de Sur-Intendant de l'*Etat Ecclesiastique*.

Le Pape *Innocent XII*, qui voulut détruire le Népotisme comme contraire au bien de l'Eglise, éloignoit toujours ses parens du maniment des affaires, & dès le commencement de son Pontificat il conféra la charge de premier Secrétaire d'Etat à Monsieur le Cardinal *Cibo*, aujourd'hui Doyen du Sacré Collège, qui l'a toujours exercée depuis ce tems là avec l'applaudissement & l'approbation de tout le monde.

Il y a plusieurs sous-Secrétaires qui sont tous Prélats logés au Palais Apostolique. Ils jouissent de *la partte*, & ont de la Chambre quinze cens écus l'année, outre les émolumens de leurs charges, qui valent bien encore autant. Chacun a un nombre de Provinces & de Nonciatures pour son département, & un d'entr'eux est Secrétaire des chiffres. On

Du SECRETAIRE D'ETAT &c. (1273)

On choisit souvent parmi eux le Secrétaire de la Consulte; le Secrétaire de la Congrégation *de Bono Regimine*; le Secrétaire des requêtes ou mémoires pour obtenir des grâces, qui est d'ordinaire le Maître de chambre du Pape; l'Auditeur du Pape, qui reçoit les requêtes par lesquelles on demande justice; les Secrétaires des Brefs; & le Dataire, qui est une autre sorte de Secrétaire pour les matières bénéficiales.

Du Secrétaire des Brefs taxés.

Il y avoit autre fois vingt-quatre Secrétaires des Brefs qui étoient taxés, entre lesquels le Pape en choisissoit un pour son Prélat Domestique & Référendaire, en lui donnant *la part* & l'habitation au Palais avec grosse provision. Mais le Pape *Innocent XII.* a supprimé ces Secrétaires comme inutiles & à charge au public, parce qu'ils s'achetoient neuf mille écus la pièce, & rendoient sept ou huit cens écus l'année: Il a remboursé le principal aux propriétaires & a conservé le seul qui a toute la

(1274) DU SECRET. des BREFS &c.
peine de composer les Brefs, & de les signer sous l'anneau du Pêcheur après qu'ils ont été revus par le Cardinal Préfet des Brefs. Ils sont tous taxés, excepté les Brefs des Indulgences *ad tempus*, qu'on accorde *gratis ubique*. Cette charge requiert un très-habile homme, & Elle est toujours remplie par un habile homme, & elle l'a été de notre tems par M^r. le Cardinal *Slufius*, & puis par le Cardinal *Albani* à présent le Pape *Clément XI*, qui l'a donnée à Monseigneur *Olivieri* son parent.

Des Secrétaires des Brefs Secrêts.

Le Secrétaire des Brefs Secrêts fait ceux qui lui sont ordonnés par le Cardinal Neveu ou Patron, autrement premier Ministre, ou par les Secrétaires d'Etat; & les Minutes de ces Brefs ne sont vûës de personne, ni signées par le Cardinal Préfet des Brefs: mais ils sont signés & scellés du Sceau du Cardinal Neveu, qui en conserve les Minutes; & après la mort du Pape il les envoie aux Archives du Château S. *Ange*, avec
tous

DES SECRET. des BREFS &c. (1275)
tous les Régîtres & Minutes des affaires qui sont passées par ses mains durant son ministère.

De la Daterie.

LA Daterie & la Chancellerie n'étoient anciennement qu'une même chose ; mais la quantité d'affaires en fit deux Tribunaux, qui ont tant de relation l'un avec l'autre, que la Chancellerie ne fait qu'expédier ce qui a passé par la Daterie.

Le Dataire est un Prélat, & quelquefois un Cardinal député par le Pape pour recevoir toutes les Requêtes présentées à Sa Sainteté pour avoir les provisions des Bénéfices. Il peut accorder les Bénéfices qui ne valent pas plus de 24 Ducats annuels, sans participation du Pape ; mais pour les autres, il faut qu'il les fasse signer du Pape, qui lui donne audience tous les jours. Il peut entre plusieurs prétendans gratifier celui qu'il lui plaît, pourvû qu'il ait les qualités requises. Le Dataire a bonne part du Palais Apostolique,

& environ deux mille écus d'apoin-
tement : le Sous-Dataire , mille
écus.

Pour entendre le tout par ordre,
le meilleur moyen est d'écrire les for-
malités qu'on observe pour l'expé-
dition d'une Bulle ou d'une dispen-
se. Si le Bénéfice vaque par mort,
il faut s'adresser au *Per-obitum*, qui
est comme un Substitut du Dataire
par commission, qui lui rend mille
écus l'année : En toutes les autres
graces, comme résignations, per-
mutations, impétrations de Béné-
fices, & semblables, il faut s'adres-
ser au Dataire même, & au Sous
Dataire. Mais pour quelque affaire
que ce soit, le meilleur moyen de
la faire réüssir est de présenter la
supplique ou requête au Pape même,
par le moyen de quelque Cardinal
Ambassadeur parent ou ami de Sa
Sainteté, qui la remet ensuite au
Dataire, & lui ordonne de favoriser
le Suppliant. Après que l'on est as-
suré de la parole du Dataire ou du
Sous-Dataire pour l'expédition de
la supplique, qu'il soucrit en cester-
mes, *annuit Sanctissimus*; ou bien,

DE LA DATERIE. (1277)

concessum ut petitur, in presentia Domini nostri Papæ; (Le Sous Dataire se prend entre les Avocats, & le *Perobitum* entre les Procureurs ou Sollicitateurs de la Daterie) On doit dresser une seconde supplique en forme, avec les clauses & restrictions que l'on désire être étendus dans la Bulle, & qui doivent être selon le stile; puis la porter au Sous-Dataire, qui écrit au bas en peu de mots le sommaire de ce qui y est contenu, & la donne au Dataire, l'instruisant de nouveau de toute l'affaire. Après cela le Dataire porte la supplique au Pape, qui la signe en accordant la grace par ces paroles, *Fiat ut petitur.* (Bénédictus.) Le Pape *Innocent XII.* s'appelloit *Benoit Odescalchi.* Puis le même Dataire, ou ses Substituts, consigne la même supplique au Préfet des *Componendes*, qui la taxe, si elle en doit payer, selon la qualité de la matière, mais non pour les Bénéfices: on ne la peut retirer de ses mains, qu'on n'ait payé cette somme. Ensuite on donne la supplique à un officier qu'on appelle *des petites dates*, qui a le soin

de favoir le jour qu'elle a été signée, & le marque au bas. Elle passe ensuite par les mains du premier Reviseur, qui efface & corrige ce qu'il juge à propos. Du premier Reviseur elle va au second, qui fait le même, de corriger, changer, & quelquefois ôter ce que le premier a mis, s'il est hors des règles.

Il y a un autre Reviseur pour les dispenses matrimoniales, qui a soin de faire signer toutes les suppliques pour les dispenses des degrés de consanguinité & d'affinité, & pour les monitoires & excommunications, afin d'avoir révélation de quelque chose.

Tous ces Officiers sont nommés par le Pape, qui les ôte aussi comme il lui plaît, parce qu'ils n'exercent leurs charges que par commission.

Puis cette supplique est portée au Régistrateur, qui l'étend sur un régître: Les Régistrateurs sont vingt, qui achètent leurs charges 3500 écus chacun. On la configne ensuite au Maître du Régître, qui la col-

la-

lationne mot à mot, & puis il écrit au dos une grande R, dans laquelle il signe son nom: les Régistrateurs sont six, & achètent leurs charges environ quatre mille écus chacun.

Après cela la supplique retourne de nouveau au Dataire, qui y met la date avec ces mots: *Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, vel apud Sanctum Petrum*, selon que le Pape demeure à *Monte Cavallo* ou au *Vatican*, &c. exprimant le jour, l'année, & le séjour du Pape; & de là est venu le nom de Daterie. Puis cette supplique est remise entre les mains d'un Officier qu'on appelle *de missis*, qui la porte en Chancellerie, sans qu'elle puisse retomber sinon par grace entre les mains de l'expéditionnaire.

On ne sera peut-être pas fâché de voir tous les tours qu'elle fait en Chancellerie, où elle passe par les mains d'une infinité d'Officiers; mais quand elle s'expédie par Bref, il n'y a pas tant de façon.

Les Brefs sont comme les lettres de cachet du Pape, & les Bulles comme les lettres patentes.

Toutes les expéditions de la Daterie se remettent entre les mains du Régent de la Chancellerie, qui a l'autorité de distribuer les suppliques à un des Prélats nommés *Abbréviateurs de Parco Majori*, pour faire la Minute des Bulles; de permettre de les corriger lors qu'elles sont errées, & d'en adresser l'exécution où bon lui semble. Ce Prélat dresse ou fait dresser par son Substitut la Minute de la Bulle, laquelle est remise à un des cent Scripteurs Apostoliques pour l'étendre de sa main propre sur le parchemin; & ils taxent ce qui doit être payé à leur corps, à proportion de ce que vaut le Bénéfice, ou qu'importe la matière; & leur taxe sert de règle aux autres suivantes: puis elle est portée à d'autres Officiers, qui n'ont autre Jurisdiction que d'en tirer de l'argent; mais un Député de chaque corps la contresigne.

Ces Officiers sont appellés *Cubiculaires Apostoliques*, *Ecuyers Apostoliques*, *Faniffaires*, *Cavaliers de Saint Pierre*, *Cavaliers de Saint Paul*, *Cavaliers du Lys*, *Cavaliers Lauretans*,
Ca-

DE LA DATÉRIE. (1281)

Cavaliers de Pie, & autres; Voyés ci-dessus à l'Article du *Vice-Chancelier*: & après que cette Bulle a passé par toutes ces mains, elle retourne à un Substitut des Abbreviateurs, entre lesquels celui qui a fait la Minute ayant vû si rien n'y manque, il la fait signer à un Prélat; & cela s'appelle envoyer la Bulle au plomb. Il y a des Officiers nommés *Régistrateurs de Bulles*, qui les étendent sur les Régîtres; ils sont six. Puis il y a six Maîtres du Régître qui les collationnent; le Sommistre ou Receveur; le Plombateur, qui attache le Sceau de plomb aux Bulles; le Garde des Régîtres ou des Archives, qui garde les Minutes des Bulles, & en donne copie à ceux qui le souhaitent en lui payant sa peine.

Il est à remarquer que de tems immémorial les petits Bénéfices de *France*, comme les Cures, Prieurés, Canonicats, & les Résignations *in favorem*, sont exempts de toutes ces formalités, & s'expédient sur la simple supplique sans Bulle ni Brefs.

Pour l'expédition des dispenses de
ma-

mariage, il y a d'autres Officiers, qui s'appellent *de Minoribus*, favoir Procureurs, Scripteurs, & Abbréviateurs de *Parco Minori*. Le Pape met sur tous les Bénéfices d'*Italie* une pension *ad vitam* en faveur de qui bon lui semble, & sur ceux d'*Espagne* une pour six ans; mais à ceux de *France*, de *Flandre*, & d'*Allemagne*, il n'en peut pas mettre.

DES CEREMONIES ORDINAIRES DE LA COUR DE ROME.

IL n'y a rien de si majestueux que de voir la Cour de *Rome* assemblée pour une fonction publique, & il n'y a point d'étranger venant à *Rome*, qui ne doive voir au moins un Consistoire, une Chapelle Papale, une Procession générale, & une Cavalcade Pontificale; car ce n'est pas assez que d'avoir examiné en particulier toutes les dignités, les charges, & les Magistratures de cette gran-

DES CEREMONIES ORD. &c. (1283)
grande Ville, si l'on ne les considère assemblées en un corps. Quand on voit le Pape séant sur son trone, accompagné des Cardinaux, entouré des Ambassadeurs des Potentats Catholiques & des Princes du trone, & environné d'une infinité de Prélats & de Personnes de marque; on peut dire qu'on a devant les yeux l'abrégé de ce qu'il y a de plus Auguste au Monde, puisqu'on peut compter autant de Rois qu'il y a de Cardinaux, avec lesquels ils vont du pair, & autant de Princes qu'il y a de Prélats Evêques, qui sont effectivement les Princes de l'Eglise. Mais avant que de faire la description de ces fonctions, il faut dire un mot des habits du Pape & des Cardinaux, & de la préséance entre les Prélats de la Cour *Romaine*.

Au reste; il ne faut pas croire que les Cérémonies Ecclésiastiques aient été instituées par une vaine ostentation: car elles ont chacune sa signification mystique pour l'instruction des fidèles, & pour les élever plus facilement à la contemplation des choses célestes, qu'elles

re-

(1284) Des CEREMONIES ORD. &c.
représentent. Les livres faits exprès
en donnent diverses explications édi-
fiantes. La plupart de ces Céré-
monies sont de tems immémorial,
& on ne sçait plus l'origine des au-
tres, la mémoire de leur institution
ayant été perduë par la voracité du
tems, qui consume les marbres & le
bronze ; par l'inondation des Bar-
bares en *Italie* au 5^e. Siécle, par les
guerres Civiles des *Guelfes* & *Gibe-
lins* durant le 12^e. Siécle, par les
Schismes & le dangereux transport
des Archives de l'Eglise à *Avignon*
& ailleurs, par les incendies, inon-
dations, tremblemens de terre, &
autres defastres imprévus.

Des Habits du Pape & des Cardinaux :

LE Pape étant en son particulier
est habillé d'une Soutane de soie
blanche, & d'un rochet de fin lin à
dentelles, les épaules couvertes d'un
petit camail de velours rouge l'hi-
ver, & l'été de Satin incarnat ; &
le bonnet de même, qui est fourré
l'hiver. Mais dans les fonctions pu-
bli-

DES HABITS DU PAPE, &c. (1285)

bliques il a la calote blanche sous la mitre ou la tiare. Il a toujours l'étole au cou, & ses fouliers sont de drap rouge avec un ourlet de broderie d'or, & sur l'empeigne une croix de même; & cela s'appelle l'habit privé du Pape. Mais quand les Cardinaux sont habillés de violet, savoir le Carême, l'Avent, & les jours de jeûne, le Pape porte la Soutane de laine blanche, & le Camail de drap rouge, parce que Sa Sainteté ne change jamais de couleur dans ses habits, excepté depuis le Samedi Saint jusqu'au Samedi *in Albis*, qu'il porte le camail de damas blanc.

Il descend ainsi jusqu'à la chambre du lit, qui est proche la chapelle de *Sixte*; on lui donne ce nom parce qu'il y a un lit sans rideaux, sur lequel le Garderobbe & le Sacristain du Pape mettent tous les paremens Sacrés, les Mîtres, & les Tiars, pour l'en revêtir selon que le Cérémonial *Romain* le prescrit: & ce sont toujours deux Cardinaux Diacres assistans qui lui mettent la chape & la mitre, en présence du
Sa-

(1286) Des HABITS du PAPE, &c.
Sacré Collège, qui s'y assemble, prenant les paremens des mains des Acolytes, lesquels les reçoivent du Sacristain du Pape.

Le Pape paroît toujours aux fonctions publiques avec la Chappe & la Mître, excepté la nuit de Noël qu'il porte un Capuchon & une Cappe de velours rouge, & la Semaine Sainte que Sa Sainteté ne se sert point de Mître, & ne porte qu'une mante de drap rouge.

Toutes les fois que le Pape porte la Mître, les Cardinaux marchent devant, deux à deux, les Diacres les premiers, puis les Prêtres, & ensuite les Evêques; & quand le Pape n'a pas la Mître, il marche au milieu des deux plus anciens Cardinaux, & les autres vont derrière, deux à deux, savoir les Evêques, les Prêtres, & les Diacres les derniers.

Le Pape va au Consistoire revêtu de son habit privé; mais au premier Consistoire qu'il tient après sa création, il y va en Mître & en Chappe, pour remercier le Sacré Collège de son élection.

Quand

Quand le Pape donne audience à un Cardinal, il le fait couvrir, & lui fait donner une chaise à dossier, & ceux qui demeurent ordinairement à *Rome* ne lui baissent point le pié; il n'y a que ceux qui ont été absens de la ville, au moins six mois, qui le lui baissent la première fois qu'ils ont audience, ou bien quand ils prennent audience de congé pour aller en Légation, ou dans quelque Région étrangère: & toute autre personne que ce soit, excepté les Rois, baise le pié au Pape, & ne se couvre point en sa présence.

Les Ambassadeurs des Têtes couronnées & de la République de *Venise* sont assis sur des escabeaux à l'audience, mais ils sont découverts, & leurs Secrétaires d'Ambassade, s'ils y sont, restent debout & découverts: & quand ces derniers viennent seuls, on les fait seoir aussi, & ils sont introduits & reconduits par le Maître de chambre du Pape. Les Envoyés & Résidens des mêmes Couronnes sont traités avec le même honneur, comme aussi les Résidens & Ministres des Ducs de

(1288) Des HABITS du PAPE, &c.
Savoie & de Toscane, & quelques
autres.

Le Pape fait seoir sur deux ou
trois quarreaux de drap rouge les
Princesses & grandes Dames qui
viennent à son audience, après la-
quelle il leur fait présenter une su-
perbe collation dans une autre cham-
bre.

*Origine de la coutume de baiser
les piés au Pape.*

LA coutume de baiser les piés au
Pape est très-ancienne. Mau-
clerus, dans son livre de la *Monar-
chie Ecclésiastique*, dit que S. Clé-
ment baïsa les piés à S. Pierre, un
nommé *Claudius* au Pape S. *Cajus*,
l'Empereur *Constantin* à S. *Sylvestre*,
l'Empereur *Justin I.* à *Jean I.* *Ju-
stinien* au Pape *Constantin*, en 708.
selon *Anastase le Bibliothécaire*;
Augustus Christianissimus, ce sont ses
paroles, *cum regno in capite sese pro-
stravit pedes osculans Pontifici*; *Luit-
prand* Roi des *Lombards*, à *Grégoi-
re II*; *Rachis* aussi Roi des *Lom-
bards*,

bards, au Pape *Zacharie*; *Charlemagne*, au Pape *Adrien*. *Valentin* étant élu Pape en 827, tout le monde lui alla baiser les piés au *Latran*. Le même fut fait à *Leon IV.* quand il fut conduit contre sa volonté de l'Eglise des *Santi quattro Couronnés* au *Latran*. *Siginolfe* Prince de *Bénévent* fit la même chose à *Serge II.* en 844: *quem* (dit *Anastase*) *Præsul cum suscepisset solo prostratus pretiosos ejus pedes osculatus est.* *Louis* fils de *Lothaire* fit la même chose au même *Sergius*; l'Empereur *Sigismond*, à *Eugène IV.* Le peuple baïsa aussi les piés à *Benoît III.* en 855. L'Empereur *Frideric Barberouffe* les baïsa à *Alexandre III*; *Etienne* Roi de *Hongrie*, à *Benoît VII*; *Charles VIII.* Roi de *France*, à *Alexandre VI*; *François I.* à *Léon X*; & l'Empereur *Charles V.* à *Clément VII.* & à *Paul III.* A une ancienne image de *Saint Grégoire le Grand*, à *Saint Sabas* au *Mont Aventin*, on voit ce S. Pape chaussé d'une sorte de souliers sur lesquels il y a une croix: cela s'observe aussi à une autre image d'*Honorius I.* qui est à *Sainte*

(1290) ORIG. DE LA COUTUME, &c.
Agnès hors les Murs, à celle de
Saint *Corneille* qui est à Sainte *Ma-*
rie in Trastevere, & à une autre ima-
ge du Pape Saint *Martin I*, qui est
à Saint *Martin des Monts*.

Des ornemens des Cardinaux.

L'HABIT des Cardinaux est la Sou-
tane, le Rochet, le Camail, ou
Mantelet, & par dessus un autre petit
Camail, qui couvre l'extrémité des
épaules & des bras, qu'on appelle
la Mozette; mais dans les fonctions
ils ôtent le Mantelet & la Mozette,
& mettent la Cappe Pontificale, la-
quelle est fourrée d'hermines l'hi-
ver.

Ils se servent de trois couleurs, de
rouge, de violet, & de rose sèche,
Le rouge est leur habit ordinaire
qu'ils portent tous les jours, exce-
pté l'Avent & le Carême & les Vi-
giles, qu'ils sont vêtus de violet.
Quand à la couleur de rose sèche,
ils s'en servent seulement deux fois
l'année, savoir le troisième Diman-
che de l'Avent, & le quatrième Di-
man-

manche de Carême, qui sont privilégiés comme jours de réjouissance, ainsi que le fait connoître l'Épître du troisième Dimanche de l'Avent, où l'on lit ces mots, *Gaudete semper in Domino, iterum dico Gaudete*; & l'Introïte de la Messe du quatrième Dimanche de Carême, qui commence *Lætare Ierusalem*. Quand au Bonnet & à la Calote, ils sont toujours rouges en tout tems; mais le Chapeau & les Bas doivent être de la couleur de l'habit.

La Soutane doit être de moire, de tabis, de tafetas, ou autre semblable étoffe de soie, excepté qu'elle ne doit point être de velours ni de satin. Le Camail, la Mozette, la Cappe, & le Manteau, doivent être de camelot à ondes, ou de serge grosse ou légère selon la saison, & jamais de drap ni de soie.

Ils portent à la maison la Soutane, & par dessus une Robe de chambre ou le Camail. Quand ils vont en Chapelle ou aux Congrégations, ils ont le Rochet, le Camail, & la Mozette: mais en entrant au Palais Apostolique, on leur ôte le Ca-

Tom. V. (L11) mail

(1292) DES ORNEM. DES CARDIN.
mail & la Mozette, & on leur met
sur le Rochet la Cappe trainante en
terre, portée par un Aumonier,
qu'on appelle Caudataire. Ils mon-
tent l'escalier précédés de tout leur
cortége, à la tête duquel un valet
de chambre porte une masse d'or ou
d'argent, enjolivée de divers ouvra-
ges d'orfèvrerie avec les armes du
Cardinal.

Quand ils sortent en particulier,
ils portent le Manteau long sur le Ca-
mail sans Rochet, & ce Manteau est
de laine ou de soie selon la saison, &
de couleur rouge, violet, ou de ro-
se sèche, suivant la journée.

Les Cardinaux réguliers retien-
nent l'habit de leur religion, mais
d'une étoffe plus fine & plus longue,
& ils portent la Cappe comme les
autres, dans les fonctions publiques;
ils ont toujours la Calote & le Bon-
net rouge, & le Chapeau de la cou-
leur que la journée le demande.

Les Cardinaux portent encore
l'habit rouge le jour de l'Annoncia-
tion de la *Vierge*, & le Samedi Saint,
quoi qu'en Carême, & les Quatre-
tems de la Pentecôte.

Ils

Ils portent le violet l'Avent & le Carême à commencer à la Septuagésime. Ils sont aussi habillés de violet tous les Vendredis de l'année, excepté depuis Pâque jusqu'à la Trinité, durant les Octaves des fêtes solennelles, & quand il y a une fête double, car alors ils sont habillés de rouge.

Ils portent aussi le violet aux funérailles, & les jours de jeûnes ordinaires & extraordinaires, quand même ce jour là seroit une fête d'Apôtre, comme il arrive souvent en Septembre, quand la fête de Saint *Matthieu* se rencontre avec les Quatre tems; & tout le tems que le Saint Siège est vacant, ils sont aussi vêtus de violet, avec cette différence, que les Cardinaux créés par le Pape dernier décedé ont la doublure & les paremens de leur habit de violet, & les autres de rouge.

Quand les Cardinaux sont devant le Pape, ils couvrent le Rochet de leurs Cappes; mais aux fonctions où le Pape ne se trouve point, ils ont le Rochet découvert, parce que c'est une marque de juridiction; ils sont

(1294) DES ORNEM. DES CARDIN.
aussi en Rochet découvert durant le
Conclave.

De la Cappe.

Ils portent la Cappe rouge à toutes les Chapelles, à la Messe, & à Vêpres, quoi que le Pape n'y assiste pas, excepté l'Avent & le Carême, & les jours de jeune. Ils la portent aussi les quatre fêtes de Noël, les trois de Pâque & de la Pentecôte, le jour de Saint *Pierre*, & à toutes les Processions du Saint Sacrement.

Ils portent la Cappe violette à tous les Consistoires publics & particuliers, sans exception, à toutes les Thèses & Conclusions des Auditeurs de Rote & des Avocats Consistoriaux, & à toutes les Conclusions & Thèses qui se tiennent dans les Eglises à l'occasion des Chapitres généraux, & autres; mais à celles qui se tiennent dans les Collèges & autres lieux non sacrés, ils y vont en habit privé, & sans Cappe.

Ils portent aussi la Cappe violette à toutes les Prédications, tant au Palais Apostolique que dans les Eglises,

DES ORNEM. DES CARDIN. (1295)
fès, & à tous les Obsèques, Anni-
versaires, & Offices pour les morts.

Le Vendredi Saint ils portent la
Cappe de serge, & non de camelot
& de couleur violette.

Les Cardinaux qui sont en deuil
sont habillés de violet, & jamais de
noir; mais aux fonctions publiques,
ils doivent porter l'habit, & la Cap-
pe rouge, ou violette selon le tems;
& au lieu que les autres Cardinaux
ont la Cappe de camelot, ils la por-
tent de serge.

*Ordre de la Préséance entre les Ecclé-
siastiques.*

LE Gouverneur de *Rome* précé-
de tous les Prélats de la Cour de
Rome, étant le premier d'entr'eux
après les Cardinaux.

Après lui l'Auditeur de la Cham-
bre, puis le Trésorier général.

Les Patriarches honoraires de
Constantinople, d'*Alexandrie*, d'*An-
tioche*, & de *Jérusalem*, si les Pa-
triarches d'*Aquilée*, de *Venise*, &
des *Indes* se trouvoient à la Chapel-

(1296) ORD. de la PRESEANCE &c.
le, ils suivroient immédiatement les
quatre anciens.

Les Archevêques, selon le tems
de leur création.

Les Evêques, selon le tems de
leur création.

Les Protonotaires Apostoliques
Participans.

Les Auditeurs de Rote.

Les Clercs de Chambre.

Les Abréviateurs de *Parco Majori*.

Les Généraux des Ordres Reli-
gieux.

Les Réferendaires de l'une & de
l'autre Signature.

Les Avocats Consistoriaux.

Les Protonotaires non Participans.

Tous les Prélats qui portent le Ro-
chet, précèdent les Ambassadeurs de
Malte, de *Bologne*, & de *Ferrare*.

Le Maître de Chambre du Pape
précède les Prélats qui ne portent
point le rochet.

De la Chapelle Papale.

IL y a ordinairement 40 Chapel-
les Papales l'année pour la Messe,
dont

De la CHAPELLE PAPALE. (1297)
dont le Pape a coutume d'en célébrer trois, 30 chantées par les Cardinaux, & sept par les Archevêques & Evêques assistans; les jours marqués dans le Calandrier & ces Chapelles se tiennent ordinairement au Palais Apostolique, savoir à la Chapelle *Pauline* quand le Pape est à *Monte Cavallo*, & à celle de *Sixte* quand il habite au *Vatican*; excepté quelques-unes qui se tiennent ailleurs, soit à *Saint Pierre* le jour de Pâques & celui de sa fête, ou à *Sainte Marie Majeure* le jour de l'assomption de la *Vierge*, &c.

Les veilles des fêtes solennelles, le Pape & les Cardinaux assistent aux premières Vêpres en Chapelle; mais on ne chante jamais les secondes Vêpres devant le Pape publiquement. Il y a dix premières Vêpres durant l'année, qu'on trouvera marquées au même endroit.

Il y a cinq Matines Papales, savoir la veille de Noël, les trois jours de la Semaine Sainte, où l'on dit les ténèbres & celles des Morts. Les Cardinaux chantent tour à tour les Leçons de Matines, & le Pape dit.

(1298) De la CHAPELLE PAPALE.

la dernière la nuit de Noël ; mais aux autres Matines, elles sont chantées par les Musiciens.

Quand le Pape va à la Chapelle, on le porte en chaire à bras, jusqu'à la chambre du lit, où, quand il est paré, il entre dans une autre chaise portée sur les épaules de douze de ses Palefreniers, qui sont habillés d'une robe rouge, longue jusqu'aux talons ; & quand il descend à Saint Pierre, il y va sous le dais, porté par les Cavaliers de S. Pierre, précédé de deux autres Palefreniers revêtus du même habit, qui portent chacun un éventail de plumes de paon au bout d'un bâton, le tout couvert de brocard relevé en broderie d'or filé. Mais les Dimanches de l'Avent & du Carême, le Pape vient à pié à la Chapelle, en signe de pénitence, excepté le troisième Dimanche de l'Avent & le quatrième de Carême, qui sont privilégiés, & journées de réjouissance. Quand le Pape va à pié, de la Chapelle de Sixte à la Pauline, portant le Saint Sacrement pour les 40 heures le premier Dimanche de l'Avent, & le Jeu-

De la CHAPELLE PAPALE. (1299)

Jeudi Saint pour le Sépulchre; les deux plus anciens Cardinaux Dia- cres lui soulévent les bras, & l'Am- bassadeur ou Prince plus digne qui se trouve présent, lui porte la queuë de la Chappe & de la Soutane, & deux Protonotaires Apostoliques. Participans lui soutiennent par de- vant les franges de sa Chappe.

Quand le Pape célèbre la Messe Pontificalement, les Cardinaux se revêtent de paremens de damas blanc avec des dentelles d'or; savoir les Cardinaux Evêques, de la Chap- pe; les Prêtres, de la Chasuble; & les Diares, de la Tunique ou Dar- matique: & tous ont sur la tête une Mitre de damas blanc. Les Evê- ques ont aussi la Chappe, mais de couleurs & de riches étoffes de soie en broderie d'or; & ils ont la Mitre de toile blanche sur un carton: & les Pénitentiars de S. Pierre s'y trou- vent en Chasubles.

Mais quand le Pape ne célèbre pas, les Cardinaux n'ont que le Ro- chet couvert de leurs Cappes, & les Prélats le Mantelet, qui couvre leur Rochet, s'entend ceux qui ont droit

(1300) De la CHAPELLE PAPALE:
de le porter, les autres restans dans
leur habit violet.

Ordre de la Marche de la Prélature.

Les premiers qui défilent de la chambre des paremens pour aller à la Chapelle, sont les Gentils-hommes des Cardinaux, puis les Cameriers du Pape d'honneur secrèts & Participans, les deux derniers Avocats Consistoriaux, puis les Abréviateurs *de Parco Majori*, les Acolytes en surplis, qui sont les 12 *Votanti de Signature*, dont les sept plus anciens portent des Chandeliers dans lesquels il y a des Cierges allumés: après paroissent les Clercs de Chambre en Rochet, dont les deux derniers portent des Chandeliers, ayant entr'eux un Auditeur de Rote aussi en Rochet, portant la Croix Papale d'argent vermeil doré, le crucifix retourné vers le Pape, quoi que ce soit contre l'usage de la Cour de Rome; c'est celui qui doit chanter l'Epitre, si le Pape célèbre la Messe. Aux deux côtés de la Croix, il y a deux sortes d'Huissiers, qui portent

ORD. de la MARC. de la P^REL. (1301)
rent des verges rouges, & font cou-
verts d'un grand Manteau violet jus-
qu'en terre. Après eux marchent
les Pénitenciers de *S. Pierre*, les Ab-
bés en règle Sacrés, les Evêques,
Archevêques, & Patriarches, le Gou-
verneur de *Rome*, les Cardinaux Dia-
cres, Prêtres, & Evêques; puis deux
Cardinaux Diacres assistans aux cô-
tés du Cardinal Diacre, qui doit
chanter l'Evangile. Après cela on
voit paroître le Capitaine des Gar-
des *Suisses* du Pape, avec les Anspe-
cades suivis de deux files de Gardes
Suisses, les uns portans des halebar-
des, & les autres armés de fer, te-
nans de grands espadons dégainés;
& au milieu il y a le Général & les
Capitaines des Chevaux legers, les
Conservateurs *Romains*, les Prin-
ces du Trone, les Parens du Pape
déclarés Princes, les Ambassadeurs
des Têtes couronnées. Ensuite vient
le Pape, porté, comme il a été dit;
& immédiatement après, son Maî-
tre de Chambre, son Echançon, son
Secrétaire, & son Médecin; les
Protonotaires Apostoliques Partici-
pans, les Clercs de Chambre, les

(1302) ORD. de la MARC. de la PREL,
Généraux d'ordre, les Réferendai-
res, & autres, qui ont place aux
Chapelles.

Mais quand le Pape va à la Cha-
pelle sans Mitre, savoir à Matines &
la Semaine Sainte, il va immédiate-
ment après la Croix, au milieu des
deux plus anciens Cardinaux, & les
autres derrière, deux à deux; en-
suite le Gouverneur de *Rome*, les
Patriarches, Archevêques, Evê-
ques, & les autres Prélats.

Entrant dans la Chapelle *Pauli-
ne*, chacun doit saluer le célébrant,
qui doit être paré pour la Messe, &
debout du côté de l'Epître, le dos
tourné vers l'Autel; puis s'en aller
à sa place, où l'on fait un peu d'O-
raison à genoux; puis on se relève,
& on se tient debout jusqu'à ce que
le Pape vienne.

La même chose doit être obser-
vée en entrant à Saint *Pierre*, où
ils doivent saluer le Cardinal Archi-
prêtre, qui est à la porte, à la tête
du Chapitre.

La Séance en Chapelle.

LA Séance de la Cour de Rome en Chapelle est quelque chose de beau à voir ; mais il est bien difficile d'en faire une description exacte : néanmoins je tâcherai de la faire le plus clairement qu'il me sera possible.

Le Trône du Pape est dans *S. Pierre*, du côté de la Chaire *S. Pierre*, vis-à-vis le grand Autel ; & tout l'espace qui est entre deux est fermé des deux côtés de cloisons de bois, avec de grands bancs, & cela lui donne une forme de chœur, comme dans les Paroisses de *France*.

Aux deux côtés du Pape, sur le Trône il y a les Ambassadeurs des Couronnes, deux Cardinaux Diacres Assistans assis sur des tabourêts ; & à la droite du Pape, les Ambassadeurs des Couronnes, les Princes Parens déclarés du Pape, & les Princes du Trône debout ; & à la gauche du Pape, le Presbytère sur les degrés, ou les Evêques Assistans ;

(1304) LA SEANCE EN CHAPELLE.
au milieu les Auditeurs de Rote, &
le Maître du Sacré Palais; & plus
bas sur les mêmes degrés, les Con-
servateurs *Romains*, & le Prieur des
Capitaines des Quartiers ou *Capo-
rioni*.

Le Trône du Pape est sur une
grande estrade, qui occupe le tiers
de l'espace qu'il y a jusqu'à l'Autel.
De côté & d'autre il y a de grands
bancs pour asseoir les Cardinaux: à
la droite du Pape sont les Cardinaux
Evêques, & les Cardinaux Prêtres;
& à la gauche, les Cardinaux Dia-
cres; & sur leurs Marchepiés, leurs
Caudataires vêtus de leurs Robes vio-
lettes, le Bonnet noir en tête. On
s'étonne de ce que le Pape ne se sert
point de crosse ou de bâton pastoral.
M^r. Ciampini en a donné la raison
dans sa Dissertation de *Baculo pasto-
rali Summi Pontificis*: il l'a prise du
Pape *Innocent III*, qui dit en son cha-
pître 62. de *Sacrificio Missæ*, que
Saint *Pierre* envoya son bâton à
Saint *Eucher* premier Evêque de
Trèves, lequel il avoit envoyé prê-
cher l'Évangile aux *Allemands*, avec
Saint *Valfré*, & Saint *Materne* se-
cond.

LA SEANCE EN CHAPELLE. (1305)
cond Evêque de *Trèves*, lequel
étant mort fut resuscité par l'at-
touchement de ce bâton ou crof-
se, en mémoire de quoi les Pa-
pes n'en ont point voulu prendre
depuis.

Sur le Marchepié de l'estrade, il
y a les Réferendaires *de Signature* &
les Abréviateurs de *Parco Majori*.

L'espace entre l'estrade du Trône
& le Maître Autel a aussi deux bancs
de chaque côté. Le premier banc
de côté & d'autre est occupé par les
Archevêques & Evêques; & les plus
proches de l'Autel du côté gauche,
sont les Pénitenciers de Saint *Pierre*;
& sur les Marchepiés sont assis les
Cameriers secrets, les Avocats Con-
sistoriaux, & les Officiers de Cha-
pelle.

Sur le second banc à main droite,
derrière celui des Cardinaux Dia-
cres, il y a le Gouverneur de *Rome*,
l'Auditeur de la Chambre, le Tré-
sorier général, & les Protonotaires
Apostoliques & Clercs de Cham-
bre.

Au second banc de l'autre côté,
il y a les Généraux d'Ordres Reli-
gieux,

(1306) LA SEANCE EN CHAPELLE.
gieux, les Abbés généraux d'Or-
dres, & les Ambassadeurs de *Bolo-*
gne & de *Ferrare*.

Le Diacre de l'Evangile est assis
proche l'Autel du côté de l'Epître;
& les autres Ministres qui servent
actuellement à l'Autel, sont assis sur
les degrés du même Autel. Du mê-
me côté de l'Epître il y a un grand
buffet, sur lequel on met tous les
vases qui servent à l'Autel: & tout
proche il y a la porte gardée par les
Suisses, commandés par leur Capi-
taine ou Anspeçades; & en dedans
il y a les Ecuyers du Pape en Robes
rouges, & le Duc de *Polì*, qui com-
me Maître du Sacré Hospice a droit
de ne laisser entrer que ceux qui ont
place en Chapelle.

Tous les Prélats & Ecclésiastiques
qui sont en fonction, sont assis &
couverts, & tous les Laïques sont
debout & découverts. A l'Evangi-
le un Auditeur de Rote prend la
Croix, & deux Clercs de Chambre
les Chandeliers. Aux grandes fon-
ctions, les sept plus anciens *Votanti*
di Signatura, ou Réferendaires, font
la fonction d'Acolytes, & un Au-
di-

LA SEANCE EN CHAPELLE. (1307)

ditteur de Rote chante l'Epître.

Quand le Pape ne dit pas la Messe, le Célébrant, après avoir dit *Introibo*, vient au côté gauche du Pape, avec le Diacre & le Soudiacre; & ils font la confession avec Sa Sainteté, qui la commence; & le Pape dit ensuite, *Misereatur & Indulgentiam*. Le Célébrant monte ensuite à l'Autel, & lit l'*Introite*; & au *Kyrie Eleison*, les Cardinaux viennent autour du Pape, qui le dit avec eux, & ils retournent à leur place. La même chose s'observe au *Gloria in Excelsis*, *Credo*, *Sanctus*, & à l'*Agnus Dei*. Et quoi que le Pape ne célèbre pas, c'est lui néanmoins qui fait les bénédictions de l'eau pour mettre dans le Calice, de l'encens, du Prédicateur, & la bénédiction du peuple à la fin de la Messe. Après le *Credo* les Cardinaux viennent encore une fois dire le *Confiteor*, puis retournent à leur place.

Le Célébrant voulant dire la Collecte, dit *Dominus Vobiscum*, & non pas *Pax Vobis*.

Quand la Chapelle Papale se tient à la Chapelle de Sixte, il y a quelque

(1308) LA SEANCE EN CHAPELLE.

que changement : car comme le lieu est plus petit , il ne peut être disposé de la même manière ; car le Trône du Pape est proche l'Autel du côté de l'Evangile , & des deux côtés de la Muraille il y a des bancs pour les Cardinaux. Du côté du Pape sont les Cardinaux Evêques & Prêtres , & de l'autre côté les Cardinaux Diacres. Derrière ces derniers il y a un banc pour le Gouverneur de *Rome* , l'Auditeur de la Chambre , & le Trésorier général , les Protonotaires & Clercs de Chambre : & derrière il y a une allée de communication de la porte secrète à celle de la Sale Roiale ; & contre la muraille , un autre banc pour les Généraux d'Ordres & les Réferendaires. Les Ambassadeurs & Princes du Trône sont à côté du Pape ; mais quand il ne célèbre point , il a les deux premiers Cardinaux Diacres à ses côtés plus proches que les Ambassadeurs. Les autres Prélats sont placés sur le Marchepié du Trône du Pape , ou sur celui de l'Autel selon leur rang ; & à la porte de la balustrade il y a un corps de gardes

Suis-

LA SEANCE EN CHAPELLE. (1309)
Suiffes, & en dedans les *Ecuyers*,
& le Duc de *Polì* Maître du Sacré
Hospice.

Messe Papale.

QUAND tout la monde est af-
semblé, les Cardinaux vont
l'un après l'autre rendre l'obédience
au Pape. Puis l'on commence la
Messe, qui est peu différente des
Messes solemnelles chantées à l'or-
dinaire: mais quand c'est le Pape
qui la dit, il y a deux choses parti-
culières à remarquer; la première,
c'est qu'on chante deux Epîtres &
deux Evangiles, l'une en *Latin*,
& l'autre en *Grec*; & c'est ordinairement
l'Evêque *Grec* qui réside à
Rome, qui chante celle-ci; & en
son absence un *Grec* du Collège de
cette Nation. La seconde est que
quand le Pape a chanté le *Pax Do-*
mini fit semper Vobiscum, le Chœur
ne repond rien, à cause qu'en pa-
reille occasion les Anges répondirent
à *S. Grégoire* le grand, *Et cum Spiri-*
tu tuo. La troisième est la commu-
nion

(1310) MESSE PAPALE.

nion qui se fait en cette manière :
Après l'*Agnus Dei*, le Pape s'en va à son Trône, le Cardinal Diacre de l'Évangile se tient du côté de l'Épître, les mains jointes, en sorte qu'il puisse voir le Saint Sacrement, & le Pape, lequel étant arrivé au Trône, le Diacre va prendre le Saint Sacrement sur la patène couvert d'un voile, le soulève par trois fois à la vue du peuple au milieu de l'Autel & aux deux coins, & le donne au Soudiacre, qui le porte au Pape; cependant il prend le Calice où est le très-précieux Sang de *Nôtre Seigneur*, fait les mêmes cérémonies, & le porte à Sa Sainteté, & se met à sa main droite: le Pape adore *Nôtre Seigneur* sous les deux espèces, à mesure qu'on les lui apporte, & il se communique debout; puis il donne l'Eucharistie au Diacre & au Soudiacre, qui sont à genoux, le Diacre tenant toujours le Calice. Auparavant que de recevoir l'Hostie ils baissent la main au Pape, qui donne le Baiser de paix au Diacre seulement. Cela fait, le Cardinal Evêque assistant en Chappe prend

MESSE PAPAŁE. (1311)

prend des mains du Sacristain du Pape un tuyau d'or, & le met dans le Calice que le Diacre tient; & l'autre bout, le Pape se le met à la bouche, & succe une partie du sang de *Jesus Christ*. Le Diacre reporte le Calice à l'Autel, & succe le sang avec le même tuyau, laissant le reste au Soudiacre. Sa Sainteté communique tous les autres Cardinaux Diacres, les Ambassadeurs, Princes, Prélats, & autres Personnes qui le souhaitent; après il retourne à l'Autel & achève la Messe.

Le Baïser de paix est encore une chose fort remarquable à voir. Après que le Pape a dit *Pax Domini sit semper Vobiscum*, le Cardinal Evêque Assistant s'approche du Pape, qui l'embrasse; & il va porter le Baïser de paix au premier Cardinal Evêque ou Prêtre, qui le donne à son voisin, & ainsi de main en main jusqu'au dernier Cardinal de ce banc. Dans le même tems, le Cardinal Diacre ayant reçu le Baïser de paix du Pape, le donne aux deux Cardinaux Diacres Assistans, & puis au premier Cardinal Diacre de son banc,

(1312) MESSE PAPALE.

banc, lequel le donne à son voisin, & ainsi de suite. Après cela le même Cardinal Diacre porte le Baïser de paix au premier Ambassadeur des Couronnes, ou au premier Prince du Trône, lesquels se le donnent l'un à l'autre. Enfin le Soudiacre, ou l'Auditeur de Rote qui a chanté l'Épître, ayant reçu le Baïser de paix du Pape, le va porter au Presbytère, au premier Evêque Assisiant, lequel le donne au plus proche de ses Confrères, & celui-ci aux autres, & ainsi de suite: Puis il passe de l'autre côté, au banc des Evêques présents; le donne au premier, & celui-ci à son voisin, & ainsi de suite jusqu'au dernier, qui le donne au premier Pénitencier, & celui-ci aux autres de main en main.

Presqu'au même instant le Doyen de la Rote se lève de sa place, & va recevoir le Baïser de paix du Pape, & le porte à ses Confrères, qui se le donnent l'un à l'autre; & les autres bancs de la Prélature de même.

Enfin le Soudiacre Apostolique achevant son tour, porte le Baïser de

MESSE PAPALE. (1313)

de paix aux Cameriers Secrêts & d'honneur, aux Conservateurs de *Rome*, & aux autres Nobles qui ont place sur les degrés du Trône du Pape.

Je ſçai qu'on a formé pluſieurs difficultés ſur ce Cérémoniel ; mais *Paris Craſſis* dit que c'eſt ainſi que cela ſe pratique à la Meſſe Papale. Il arriva un grand bruit à ce ſujet à la Chapelle Papale tenuë à *Sainte Marie Majeure* le jour de l'Affomption de la *Vierge* 15^e. Août 1708, en préſence du Pape. Le Procureur *Nani* Ambaſſadeur de *Veniſe*, ne voulut pas donner le Baiſer de paix à M^r. le Connétable *Colonne*, qui étoit ſeul Prince du Trône à côté de lui ; ce qui ſcandalifa bien des gens : Mais il alléguâ pour raiſon, que le repréſentant d'une tête couronnéë étoit d'une ſphère ſupérieure à celle d'un Prince Vaſſal du Pape ; qu'il n'enferoit aucune difficulté, ſi c'étoit un parent du Pape, pour honorer ſon ſang ; & que ſi ce Prince Neveu vouloit donner le Baiſer aux Princes du Trône, il ne l'empêcheroit pas ; mais qu'il avoit ordre de la Répu-
bli-

blique de ne le pas donner. Il fallut consulter les Couronnes, qui s'en remirent à ce que feroit l'Empereur, lequel, sur les instances réitérées des amis de M^r. le Connétable *Colonne*, ordonna à M^r. le Marquis de *Prié* son Ambassadeur à *Rome* de donner la Paix au Connétable à la première Chapelle Papale, comme il fit.

Quand le Pape ne dit pas la Messe Pontificale, mais y assiste seulement; le Célébrant est un Cardinal ou un Evêque Assisant selon le jour. Trois Chanoines, un de chaque Basilique, un de Saint *Jean de Latran*, un de Saint *Pierre*, & un de Sainte *Marie Majeure*, lui servent, l'un de Diaacre, l'autre de Soudiacre, & le 3^e. de Prêtre assisant en Chappe. Outre cela il y a les 4 Maîtres de Cérémonies, & les deux Clercs de Chapelle en surplis sur la Soutane rouge. La même chose s'observe quand le Pape est absent des Chapelles Papales, & le même se pratique aux Chapelles Cardinales, qui se tiennent en diverses Eglises; mais au lieu de trois Chanoines des trois Basiliques,

MESSE PAPALE. (1315)

ques, ce font seulement trois Bénéficiers des mêmes.

Quand le Pape chante la Messe Pontificalement à Saint *Pierre* ou ailleurs, ce qu'il a coutume de faire trois fois l'année; la Messe étant achevée, le Cardinal Archiprêtre de cette Basilique présente au Pape, au nom du Chapitre, une bource de brocard blanc avec les armes de Sa Sainteté, dans laquelle il y a 25 Jules de monnoie antique; qui étoit la retribution qu'on donnoit autrefois au Prêtre *pro bene cantatâ Missâ*. Le Cardinal Diacre qui a chanté l'Evangile à cette Messe, prend la bource, & en fait un régal à son Caudataire.

On trouvera dans le Calandrier des Fêtes de *Rome* mis à la fin de ce livre, les jours qu'il y a Chapelle, & le lieu où elle se tient; c'est pourquoy je ne le répéterai pas ici: je dirai seulement ce qu'il y a de plus remarquable aux plus solempnelles.

Cérémonies particulières à certains jours.

La Veille de Noël il y a les Vêpres
Tom. V. (Mmm) So-

(1316) MESSE PAPALE.

Solemnelles. Les Cardinaux vont en habit rouge à Saint *Pierre* : on leur met la Cappe rouge au bas de l'escalier , avec laquelle ils montent à la Chambre des paremens ; & si le Pape doit dire le jour suivant la Messe à Saint *Pierre*, on y dit aussi les premières Vêpres , & alors les Cardinaux prennent leurs paremens blancs & la mitre.

Le jour de la Purification de la Vierge , les Cardinaux viennent en Chapelle en habit rouge, si elle arrive avant la Septuagésime ; mais ils prennent les Cappes violettes en entrant , & se revêtent des paremens violêts pour la bénédiction des cierges & pour la Procession ; laquelle étant finie , ils remettent la Cappe rouge , avec laquelle ils entendent la Messe : mais si cette fête vient après la Septuagésime , l'habit , la cappe , & les paremens sont toujours violêts : durant l'Évangile , & à l'élévation , les Cardinaux tiennent en main les cierges qui leur ont été distribués par le Pape.

Quand le Pape assiste à la Messe le jour des Cendres, Sa Sainteté les don-

MESSE PAPALE. (1317)

donne elle-même, & les Cardinaux les reçoivent en paremens violêts; puis ils entendent la Messe célébrée par le grand Pénitencier avec leurs Cappes violettes, & ne les ôtent qu'après la Cavalcade, qu'on fait à *Sainte Sabine*.

Ordinairement l'Avent & le Carême on prêche devant le Pape dans sa chambre une fois la semaine. Sa Sainteté est dans une Tribune, où elle n'est vûe de personne; les Cardinaux y assistent en Cappe violette comme au Consistoire.

Les Vendredis de Mars, après le Sermon, le Pape a coutume de descendre dans *S. Pierre*, précédé de la Croix, & accompagné des deux plus anciens Cardinaux, & les autres derrière, deux à deux, chacun selon son rang. On fait Oraison à la Chapelle du S. Sacrement au Maître Autel; puis on visite les sept Autels; puis ceux qui veulent, accompagnent le Pape dans son appartement.

Le Dimanche des Rameaux les Cardinaux viennent à la Chapelle en habits & Cappes violettes; & a-

(M m m 2) près

(1318) MESSE PAPALE.

près avoir pris leurs paremens violets pour la bénédiction des Palmes, ils la viennent recevoir de la main du Pape, selon leur rang, commençant par les plus vieux ; & ils lui baissent la main & le genou, tenans la Mître en main, & retournent à leur place, où ils demeurent debout jusqu'à ce que tous les Cardinaux l'ayent reçue ; ils donnent la Palme à tenir à leurs Caudataires, & s'asseyent tous en même tems, & mettent la Mître en tête durant que le Pape donne la Palme aux Patriarches, Archevêques, Evêques, Prélats, Ambassadeurs, Princes, & généralement à tous ceux qui ont place en Chapelle. Ensuite on donne à laver au Pape : le plus digne Séculariers verse l'eau, & le plus ancien Cardinal Evêque lui présente la serviette. On fait après cela la procession par la Sale Royale, & chacun a la Mître en tête & la Palme à la main ; & le Pape aussi porté en chaise sous le Dais. Après la procession les Cardinaux donnent la Palme à leurs Caudataires, & s'ôtent leurs paremens pour reprendre leur Cappe

vio-

MESSE PAPALE. (1319)

violette, avec laquelle ils entendent la Messe : & quand on chante la Passion, ils tiennent la Palme; mais à l'élévation il n'y a que le Pape qui l'aye en main.

Le Jeudi Saint il y a Chapelle, & la Messe est chantée par un Cardinal Evêque, après laquelle les Cardinaux prennent leurs paremens blancs pour assister à la procession du S. Sacrement sans Mître : puis ils vont à la loge de la bénédiction, où ils rendent l'obéissance. Ensuite deux Cardinaux Diacres lisent la Bulle *in Cæna Domini*, l'un en *Italien*, & l'autre en *Latin*. Puis le Pape donne la bénédiction au Peuple assemblé dans la Place.

Le Pape bénit le peuple solennellement trois fois l'année, savoir le Jeudi Saint, le Dimanche de Pâque, & le Jeudi de l'Ascension. Il est alors revêtu de sa Chappe, excepté le jour de Pâque, qu'il a la Châuble avec laquelle il a dit la Messe.

Le Jeudi Saint, après la bénédiction, les Cardinaux reprennent la Chappe violette, & viennent sans ordre dans la Sale Ducale, où ils
(Mmm 3) font

(1320) MESSE PAPALE.

font suivis du Pape, auquel les Cardinaux Diacres assistans mettent une Etole violette, une Chappe rouge, & une Mître simple; & il s'assit dans la chaire qui lui est préparée, il met l'encens dans l'encensoir, & bénit le Cardinal Diacre qui doit chanter l'Evangile *Ante diem Festum*, après laquelle il baise le livre qui lui est présenté par un Auditeur de Rote, & le même Cardinal l'encense. Cependant, la Musique commence l'Antienne *Mandatum Novum*. Le Pape ôte sa Chappe, prend un Tablier, & lave les piés à treize pauvres Prêtres étrangers qui sont assis sur un banc élevé, habillés d'un habit de camelot blanc à l'Apostolique, avec une espèce de Capuchon qui vient jusqu'à la moitié des bras; ils ont la jambe droite nuë, qui a été bien lavée auparavant par les Chirurgiens du Pape, qui leur fait aussi la barbe, & c'est ce Pié là que le Pape lave: il leur fait distribuer par le Trésorier une médaille d'or & une d'argent du poids d'une once la pièce, & le Majordome leur donne la serviète avec laquelle on leur a essuyé

les

MESSE PAPALE. (1321)

les piés. Ensuite le Pape retourne à son Trône, ôte son Tablier, se lave les mains dans l'eau qui lui est versée par le plus noble Laique, & la serviète par le premier Cardinal Evêque; il reprend sa Chappe & sa Mitre, entonne *le Pater*, & dit plusieurs Oraisons: cela fait, il s'en va à la chambre du lit, où il ôte ses paremens. Cependant on mène les Apôtres dans la Chambre où est la bataille de *Constantin*, en laquelle on leur a aprété un diner très-magnifique; & quand ils y font assis, le Pape leur présente à chacun le premier plat, & leur verse le premier verre de vin, leur parlant cependant familièrement, & leur accordant diverses graces; puis il se retire. Durant qu'ils dînent, le Prédicateur du Pape prêche dans la même sale. Quand Sa Sainteté ne peut faire cette fonction, c'est le Cardinal Doyen qui la fait en présence du Sacré Collége.

Cependant on prépare dans une autre chambre un autre diner, plus magnifique & plus somptueux que le premier, pour Messieurs les Cardinaux, qui passent ensuite dans une

(1322) MESSE PAPALE.

autre grande chambre, où ils se reposent en écoutant une simphonie & un concert jusqu'à ce qu'il soit tems d'aller aux Ténébres, qui se disent dans la Chapelle de *Sixte*.

Le Vendredi Saint les Cardinaux assistent à l'Office à la Chapelle, en Cappe de serge violette; & ils n'ont que des pantoufles pour aller à l'adoration de la Croix piés nus, proche laquelle il y a un bassin où chaque Cardinal doit laisser un écu d'or, qui est un régal pour le Maître des Cérémonies: & celui qui porte la Masse devant le Cardinal la doit tenir renversée.

Le Samedi Saint les Cardinaux viennent à la Chapelle en habits & Cappes violettes, & ainsi ils assistent à la lecture des Prophéties & à la bénédiction du feu & de l'eau; & au commencement de la Messe, ils mettent la Cappe rouge; laquelle étant finie, ils prennent la Mozette & le Mantelet rouge sur la Soutane violette, s'en retournent de cette manière chez eux, où ils s'habillent de rouge entièrement.

Le jour de la Commémoration
des

MESSE PAPALE. (1323)

des morts, on tient Chapelle à celle de *Sixte*. Les Cardinaux ont la Cape violette. A l'ofertoire on encense le Pape seul. Ils sont à genoux pendant que le Pape dit les Oraisons, & fait les encensemens sur la représentation mortuaire. Le premier Cardinal Prêtre présente au Pape l'aspergés & l'encensoir. La Messe achevée, ils accompagnent le Pape à l'ordinaire à la chambre du lit, puis ils descendent à *S. Pierre*, pour prier Dieu sur les Tombeaux des Papes.

*De la Bénédiction de l'Epée & de la
Rose d'Or.*

ON lit dans le second livre des *Machabées*, que *Judas Machabée* étant prêt à combattre *Nicanor* Général de l'Armée d'*Antiochus* Roi de *Syrie*, eût une vision en laquelle il lui sembloit voir le grand Prêtre *Onias*, quoi que mort, qui prioit Dieu pour le Peuple *Juif*; & le Prophète *Jérémie*, qui présentoit au même *Judas* une épée dorée, en lui di-

(Mmm 5) sans

(1324) De la BEN. de l'ÉPÉE, &c.
fant ces paroles: *Accipe Sanctum gladium, munus à Deo in quo dejicies adversarios populi mei Israël.*

Selon le Cérémonial *Romain*, l'épée signifie la puissance souveraine qui vient de Dieu, (*omnis potestas à Deo est*) dont il revêt les Souverains & ceux qui combattent pour le bien légitime des peuples, & principalement pour la défense de l'Eglise & de la Religion; *non enim sine causâ gladium portant.*

Le Pape a coutume, tous les ans, la nuit de Noël, auparavant que de commencer les divins Offices, de bénir une épée garnie de sa gaine, ceinturon, & pommeau doré, & un chapeau mis à la pointe, de soie violette, fourré d'Hermines, avec un cordon ou couronne d'or enrichie de pierreries; & il l'envoie ordinairement à quelque Prince ou grand Capitaine qui combat pour la Foi contre les Infidèles ou Hérétiques. Felix Contilori dans ses *Notes sur la Concorde entre Alexandre III. & l'Emp. Frederic I*, dit que le Pape Boniface VIII. fut le premier qui institua cette Cérémonie; néanmoins

De la BEN. de l'ÉPÉE, &c. (1325)
moins elle est plus ancienne. M^r. du
Cange, dans son *Glossaire*, au mot *Ve-*
xillum Sancti Petri, dit que les Pa-
pes des 8^e. & 9^e. siècle l'envoyoient
aux grands Princes, pour s'en servir
dans leurs guerres contre les Infidé-
les.

Pie II. en envoya une à *Louis XI.*
Roi de France, avec ces vers.

Exeat in Turcas, mi Lodovice, furen-
tes

Dextera, Graiorum sanguinis ul-
tor ero.

Corruet Imperium Mahumetis, &
inckyta rursus

Gallorum virtus te petet astræ
duce.

Le meme Pape en envoya une autre
à *Philippe le Bon Duc de Bourgogne*,
enrichie de perles.

Le 4^e. Dimanche de Carême, &
le 3^e. Dimanche de l'Avent, le Pa-
pe bénit aussi une Rose d'or enrichie
de pierreries, qu'il envoie à quel-
que Princesse ou grande Dame en si-
gne de prospérité, ou à quelque E-
glise insigne, où il a une particu-
lière dévotion. Plusieurs auteurs en
ont traité; & le S^r. Charles Carta-
(Mmm. 6): *ri*

(1326) De la BEN. de l'ÉPÉE, &c.
ri, Doyen des Avocats Confisto-
riaux, les a recueillies dans son Cu-
rieux Livre intitulé *la Rosa d'oro*
Pontificia, dont voici le précis.

Il y en a qui croient qu'*Urbain V*,
créé Pape l'an 1362, est celui qui a
institué la Cérémonie de la Bénédi-
ction de la Rose d'or: Mais ils se
trompent, comme le prouve André
Victorelli dans ses *Additions aux Vies*
des Papes de Ciacconius; car il cite
un Sermon du Pape *Innocent III.* créé
l'an 1198. sur le Dimanche appelé
Lætare Jerusalem, où il fait men-
tion de la Rose d'or, comme d'une
ancienne coutume.

Le Cardinal Baronius dans ses *An-
nales Ecclésiastiques* remonte jusqu'au
Pape *Alexandre III.* créé l'an 1177,
& il fait voir par l'autorité de *Pierre*
de Blois qu'elle étoit alors en usage
comme une Cérémonie ancienne.
François Marie Torrigio, dans son
Livre intitulé *les Sacrées Grottes Va-
ticanes*, fait voir que cette coutume
étoit établie avant l'an 1130. *Felix*
Contilori dans son *Histoire de la Con-
corde* faite entre le Pape *Alexandre*
III. & l'Empereur *Frederic I.* assu-
re

De la BEN. de l'EPE'E, &c. (1327)
re d'avoir vu dans les anciens Régî-
tres l'usage de la Bénédiction de la
Rose d'or établi dès l'an 1114.

Michel Lonigo de *Padouë*, Maî-
tre des Cérémonies du Pape *Paul V*,
dans ses *Manuscrits*, qu'on conser-
ve au Château Saint *Ange*, écrit au
sujet de la Bénédiction de la Rose
d'or, que le Pape *Leon IX.* de l'an-
cienne maison des Ducs de *Lorraine*,
ayant vers l'an 1050. fondé un Mo-
nastère de Religieuses à *Bamberg* en
Allemagne, & les ayant exemptées de
la Jurisdiction de l'Ordinaire, vou-
lut que par reconnoissance elles
payassent chaque année au Saint Sié-
ge la Rose d'or, que le Pape a cou-
tume de bénir le 4^e. Dimanche de
Carême.

Olimpio Ricci, dans son Livre des
Jubilés Universels, confirme l'impo-
sition de deux onces d'or faite sur
un Monastère de Religieuses par
Léon IX. pour la Rose d'or; mais
il cite *Cencius Camerarius*, qui l'ap-
pelle le Monastère de Sainte *Croix*,
& le place en *Lorraine* dans l'Evê-
ché de *Toul*. Voici les paroles de
Cencius: *In Episcopatu Tullensi Ec-*
(Mmm 7) cle-

(1328) De la BEN. de l'EPE'E, &c.
*clesia Sanctæ Crucis duas Uncias auri
pro Rosa*; ce qui est confirmé par
une Bulle plombée de *Nicolas IV.*
conservée au Château Saint *Ange*.

Le Père Melchior Inchofer Jé-
suite, dans ses *Annales Ecclésiastiques
du Royaume de Hongrie Tom. I*, écrit
sur l'an 796. que le don de la Rose
d'or a été subrogé au don des petites
Clefs d'or que le Pape envoyoit au-
trefois aux Princes Souverains, après
les avoir prises sur le Tombeau du
Prince des Apôtres. Le Cardinal
Bellarmin parle de ces Clefs d'or
dans son Livre de la *Translation de
l'Empire Romain des Grecs aux Francs
lib. I. cap. 13*; ce que le Cardinal
Baronius confirme dans ses *Annales*
sur l'an 796. à l'occasion du Pape
Léon III, qui les envoya à *Charle-
magne*. *Nicolaus Alemannus* dit la
même chose dans son livre de *Late-
ranensibus Parietinis*.

Le Pape a coutume de bénir la
Rose d'or le Dimanche *Lætare*, 4^e.
de Carême, dans la Chambre des
paremens; & il la tient à la main al-
lant en Chapelle, où il est porté ce
jour là revêtu de ses habits Pontifi-
caux,

De la BEN. de l'ÉPÉE, &c. (1329)
caux, avec la Mitre précieuse en tête. Etant arrivé à son Trône, il la donne à un Cardinal Diacre Assistant, lequel la remet entre les mains d'un Clerc de Chambre, ou au Sagriste, qui la porte sur l'Autel, où elle reste pendant la Messe.

On voit dans le *Cérémonial Romain* de Marcel Archevêque de Corfu, l'Oraison propre que le Pape récite en faisant la Bénédiction de la Rose, après la quelle il l'oingt de baume, & la parfume avec du musc; puis il l'encense, & la bénit avec de l'eau bénite, toutes ces choses ayant leurs Mystères, qu'on peut lire dans les Livres *des Rits & Cérémonies* de Durand Garantus, &c. Après la Messe, le Pape reporte la Rose à la Chapelle des paremens. Mais quand le Pape ne tient pas Chapelle ce jour là, s'il veut bénir la Rose, il le fait en particulier dans sa Chapelle Secrète, & un Maître des Cérémonies la porte en surplis devant les Cardinaux à la Chapelle.

Autrefois les Papes tenoient Chapelle le 4^e. Dimanche de Carême à *Sainte Croix en Jérusalem*, où est la
Sta-

(1330) De la BEN. de l'ÉPÉE, &c.
Station ce jour là, & où ils portoient
la Rose d'or, & la présentoient au
peuple après l'Évangile, en faisant
une Homélie ou exhortation. Le
Pape y alloit en Cavalcade, revêtu
Pontificalement avec la Mître pré-
cieuse en tête; le Préfet de *Rome*
lui tenoit l'étrier en montant & en
descendant de Cheval: c'est pour-
quoi le Pape régaloit le Préfet de la
Rose d'or au retour de la Caval-
cade.

Mais presque toutes les coutumes
anciennes se perdirent, ou changé-
rent, quand le Saint Siège fut trans-
féré à *Avignon*. Le Préfet étant re-
sté à *Rome*, le Pape donnoit la Ro-
se d'or au plus digne Prince qui assi-
stoit à son Trône ce jour là, ou bien
il l'envoyoit à quelque grand Prince
ou Princesse, ou à quelque Eglise
insigne.

Quand l'Empereur venoit à *Ro-
me*, le Pape, après l'avoir sacré &
couronné à Saint *Pierre*, alloit en
Cavalcade avec lui jusqu'à Sainte
Marie in Cosmedin, portant la Rose,
qu'il donnoit à l'Empereur devant
cette Eglise; & puis il se séparoit
de

De la BEN. de l'EPÉE, &c. (1331)
de lui, & passoit sur le Pont Sénatorial, à présent rompu, pour retourner à Saint *Pierre* par le Quartier de là le *Tibre*: & l'Empereur retournoit au Pont Saint *Ange*, tenant la Rose à la main, & là il créoit des Chevaliers.

Quand le Pape donnoit la Rose d'or à un Prince présent à la Chapelle, ce Prince étoit accompagné en Cavalcade jusqu'à son logis par les Cardinaux & Prélats de la Cour *Romaine*; Mais quand le Pape envoyoit la Rose à un absent, c'étoit par un Camerier Secret ou d'Honneur, auquel il donnoit la qualité de Nonce; & en arrivant au lieu destiné il faisoit son entrée en Cavalcade, tenant la Rose à la main: Mais tout cela est aboli.

La plus ancienne mémoire de la Rose d'or qu'ait remarqué le *Cartari*, est celle que le Pape *Urbain II.* donna l'an 1196, étant à *Tours*, à *Foulques* Comte d'*Anjou*. Il a trouvé aussi que le Pape *Alexandre III.* étant à *Paris* l'an 1163, la donna au Roi *Louis VII.* dit le *Jeune*, qui fut surnommé *Florus* pour cela.

Quant

(1332) De la BEN. de l'ÉPÉE, &c.

Quant à la forme & à la valeur de la Rose d'or, autrefois il n'y en avoit qu'une seule enrichie de pierres; à présent c'est un bouquet de plusieurs Roses avec ses feuilles & épines. Le poids a aussi varié selon les tems. Nous avons vû qu'elle étoit d'abord du poids de deux onces d'or; mais on l'augmenta peu à peu. Celle que *Benoît XI.* donna à l'Eglise de Saint *Dominique de Perouse*, étoit du poids de 70 florins d'or. Au tems de *Calixte III.* on y employoit dix onces d'or, qui valoient 78 florins d'or, & un saphir de dix florins, outre 22 florins de façon.

La Rose qu'*Eugène IV.* donna à l'Eglise de Sainte *Marie del Fiore* à *Florence*, pesoit près de 14 onces: Elle fut estimée 95 florins, sans un saphir de 18 florins. Celle que le Pape *Pie IV.* donna à la République de *Luques*, est estimée 25 pistoles. *Grégoire XIII.* & *Sixte V.* en donnèrent chacun une à la Sainte Maison de *Lorette*, du prix de mille écus. Mais celles que les Papes ont données depuis aux trois principales

Ba-

De la BEN. de l'ÉPÉE, &c. (1333)
Basiliques de *Rome*, n'ont pas tant
couté, ni même celles qu'ils ont
envoyées à divers Rois, Républi-
ques, Princes, & Princesses.

Le *Cartari* assure que l'an 1650 il
entendit dire pour le certain, que
le prix accoutumé de la Rose d'or
étoit en ce tems là de 500 écus d'or;
mais que celle que le Pape *Inno-*
cent X. bénit la même année, va-
loit 600 écus d'or à cause du grand
Jubilé. Il dit aussi favoir de scien-
ce certaine, que le Pape *Alexan-*
dre VII. ne donna que trois Roses
d'or durant son Pontificat, & que
le prix de l'une, qu'il envoya à l'E-
glise de *Sienna* sa patrie, montoit
à douze cens écus. Le prix de la se-
conde étoit de 800 écus; & de la
troisième, 600 écus. La Rose d'or
que le Pape *Clément IX.* envoya à
Monseigneur le *Dauphin* son filleul
l'an 1668, pesoit huit livres & de-
mi d'or, du prix de 1600 écus,
compris la façon, & un saphir à la
pointe. Celle que le même Pape
bénit l'année suivante 1669, étoit
du poids de 833 écus d'or, & du prix
de 1250 écus, sans le saphir ni la
fa-

(1334) De la BEN. de l'EPÉE, &c. façon. Celle de l'an 1670. bénite par *Clément X.* étoit du poids de 78 écus d'or. Enfin la première d'*Innocent XI.* étoit du poids de sept livres & demi d'or, du prix de 1450 écus, compris le saphir & la façon.

Le Pape régnant *Clément XI.* en a envoyé une à l'Eglise Cathédrale d'*Urbain* sa patrie, qui n'est pas moins magnifique que la précédente. *Innocent XII.* en envoya une aussi à l'Eglise Métropolitaine de *Naples*, dont il avoit été Archevêque.

Le Père Theophile Renaud Jéuite, dans son Livre intitulé *Pontificalia*, traite amplement de la Rose d'or, ainsi que de l'Epée bénite, & des *Agnus Dei*, dont il faut que je parle maintenant.

Des Agnus Dei.

LES Romains avoient coutume aux fêtes *Saturnales*, d'envoyer à leurs Cliens de petits présens de cire, selon le Decret de *Publicius Tribun* du peuple, & suivant ce qui

DES AGNUS DEI. (1335)

qui avoit été établi par *Hercule*, qui enseigna aussi aux *Italiens* à sacrifier de petites figures de cire à la place des hommes qu'ils immoloient cruellement à *Saturne*. *Ita Plutarchus Περὶ λαθροειώσας*; *Lactantius lib. I. Divinor Officior. c. 21.* *Ovidius Fastor.* *Lipsius lib. I. c. 16 Saturnal.* *Baronii Notæ ad Martyrolog. die 2. Febr. Festus.* *Varro. Auli Gellii Noctes Atticæ, l. XIX. c. 9.* *Macrob. l. I. c. 17. Saturnal.* *Muret. Variæ Lection. lib. VII. c. 7.* *Pierii l. IV. Hieroglyph.* *S. Gregor. Nazianzen. Homil. 40. in S. Joan. Baptista Raderus in Martialem l. X. Epigr. 73 & l. XIV. Epigr. 38.*

Ces figures se portoient attachées au cou, comme on le peut voir dans les mêmes Auteurs; particulièrement ceux de figure ronde, qu'on appelloit *Bullæ*, lesquelles étoient un symbole de liberté, parce qu'il étoit défendu aux esclaves d'en porter.

On attribuoit à ces figures beaucoup de vertus superstitieuses qu'elles ne pouvoient produire naturellement; & c'étoit une espèce de ces
faux

(1336) DES AGNUS DEI.

faux remèdes à tous maux, que les Latins nomment *Amuleta*, les Grecs *Φυλακίδια*, & les Arabes *Talismans*.

L'Eglise, qui suit toujours la conduite de Dieu même, voyant qu'il auroit été trop difficile d'abolir des coutumes invétérées, en a voulu au moins sanctifier l'usage: & comme *Moïse* inspiré du Saint *Esprit* avoit proposé un culte raisonnable aux *Hébreux*, dans les cérémonies qu'ils avoient apprises des *Egyptiens*; de même les Souverains Pontifes de la Loi nouvelle ont rectifié, de leur autorité, comme Vicaires de *Jesus Christ*, plusieurs coutumes qui avoient été introduites dans les ténèbres du Paganisme. Ainsi au lieu de l'Eau lustrale, ils ont institué l'Eau bénite; au lieu de ces *Amuleta*, ils ont conseillé aux Chrétiens de s'armer du signe de la Croix, soit en l'imprimant avec la main sur le front ou autre partie du corps, soit en le portant sur soi gravé sur quelque métal ou autre matière. On portoit encore anciennement par dévotion les reliques des Saints, comme le montre *Loaisa* dans ses *Notes sur les*
Con-

DES AGNUS DEI. (1337)

Conciles d'Espagne ; ou au moins leurs images, comme Saint Chrystome, entr'autres, *Homil. 45.* le dit des Citoiens d'*Antioche*, qui portoient l'image de Saint *Melece* leur Patriarche en toutes fortes d'endroits, jusques à les graver dans les pierres de leurs anneaux & à les peindre sur les murailles de leurs maisons, & jusques sur leur vaisselles : Et Théodoret, dans la *Vie de Saint Simon Stylite*, dit qu'à *Rome* tous les artifans portoient tant d'honneur à ce Saint, qu'ils tenoient son image dans leurs boutiques. On lit même en plusieurs endroits de l'*Histoire Ecclésiastique*, que les Chrétiens de la primitive Eglise, particulièrement au tems de la persécution, portoient à leur cou le très-Saint Sacrement dans une petite boëte, qu'on appelloit *Pixis* ; & Saint *Ambroise*, dans le *Panégyrique de son frère Satyre*, dit qu'il avoit coutume de le porter toujours sur soi.

Mais ce qu'ils portoient ordinairement étoit l'image du Sauveur du Monde sous la figure d'un agneau, puisque, selon Saint *Jean Bâliste*,

il

(1338) DES AGNUS DEI.

il est l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du Monde.

Parmi les *Hébreux* il étoit défendu de se servir de miel dans les sacrifices, parce que c'est une viande si délicieuse, qu'elle est le simbole de la volupté, que Dieu condamne comme mauvaise & déréglée; & même au premier Livre des Rois, *Jonathas* ayant mangé un jour de jeûne un peu de miel, quoi qu'innocemment, fut jugé digne de mort par son propre père. On ne se servoit point non plus de cire pour le luminaire du Temple & du Tabernacle, où l'on n'employa jamais que de l'huile, comme l'observe Saint Jérôme *in XI Mansiones* & *in Epist. ad Gaudentium*.

Mais l'Eglise, dès sa naissance, s'est toujours servie d'huile & de cire indifféremment. On mettoit toujours autrefois dans la main des Cathécumènes ou Néophistes un cierge allumé, immédiatement après leurs batêmes, qu'on conféroit tous les ans avec solemnité à la fête de Pâque; & puis on leur faisoit goûter un peu de lait & de miel,

ou

DES AGNUS DEI. (1339)

ou de vin, comme on le voit dans *Tertullien* l. I. de *Corona Milit.* *Clément Alexandrin*, &c. On leur pendoit aussi au cou, selon quelques-uns, une Bulle de cire bénite, comme l'appelle François Scorpius dans son *Latium Christianum*, c'est à dire une image de l'Agneau de Dieu, en signe de la liberté qu'il leur avoit donnée par la remission de leurs péchés.

Ceux qui voudront savoir l'explication mystique de la cire & du miel, peuvent lire les Auteurs qui ont allégorisé la Cérémonie du Cierge Pascal, comme aussi le Père *Théophile Renaud*, *Onuphre Panvin*, & Mr. *Suarez*, dans leurs Traités de l'*Agnus Dei*.

Après la destruction du Paganisme, l'Eglise ayant ordonné, pour de bonnes raisons, que les fidèles fissent bâtiser leurs enfans au plutôt après leur naissance, en peu de tems il n'y eût plus de Catécumènes adultes, ou d'un âge avancé, à bâtiser. Néanmoins les Souverains Pontifes ordonnèrent qu'on continueroit la Bénédiction des *Agnus Dei*, pour les dis-

(1340) Des AGNUS DEI.

tribuer aux Fidèles en mémoire des victoires de l'Eglise.

En effet ; quoi qu'en disent nos Novateurs, qu'on remonte jusqu'aux premiers Siècles de l'Eglise, on y trouvera toujours quelque Auteur qui en fait mention, comme Saint *Augustin* dans l'*Epître* 118^e. *ad Januarium*, rapportée dans le Decret de *Gratien*, au Chapitre qui commence *Illa autem ; distinctio-
ne* 12.

L'Ordre Romain, compilé par *Gélase* premier en 494. selon *Baronius Tome VIII*, dit que le Dimanche *in Albis*, ou de *Quasimodo*, c'étoit la coutume de distribuer au peuple des *Agnus Dei* consacrés par le Pape.

Le Cardinal *Bellarmin* en fait aussi mention sur l'explication du Canon 82^e. du Concile appelé *Synodus Quini Sexta in Trullo*, & Antoine *Augustin Dialogue* 7^e. & 8^e. de la correction de *Gratien*.

On trouve encore dans *Horoscus*, *Frusius*, & autres, que l'an 798. *Léon III.* envoya un *Agnus Dei* à l'Empereur *Charlemagne*, enchâssé dans

DES AGNUS DEI. (1341)

dans de l'or, & enrichi de pierres-ries.

Le Docte *Alcuin*, Précepteur de *Charlemagne*, qu'on croit avoir fondé l'Université de *Paris*, y étant secondé par les libéralités de ce grand Prince, dit dans son livre des *Divins Offices*, en parlant de celui du Samedi Saint, que les *Agnus Dei* que le Pape bénit en ce jour par une coutume ancienne, à laquelle Saint *Grégoire le Grand* a ajouté l'effusion des Saintes Huiles, signifient les mystères de la Pâque, en laquelle le vrai Agneau de Dieu a été immolé pour effacer nos péchés.

Amalarius Fortunatus Disciple d'*Alcuin*, dans son Livre des *Offices* dédié à l'Empereur *Louis le Débonnaire* après l'an 832, fait aussi mention des *Agnus Dei*, aussi bien que *Burchard Moine de Wormes* dans sa *Compilation des Canons Ecclésiastiques*.

On peut voir aussi le *Rational des Divins Offices* de *Guillaume Durand* Evêque de *Mande*, l. VI. c. 79.

Un Manuscrit des Cérémonies Romaines de la Bibliothèque *Barberine*,

(1342) Des AGNUS DEI.

rine, parlant du Samedi devant le Dimanche *in Albis*, dit que *Martin Colonne* donna trois *Agnus Dei* à chaque Cardinal, quoique du tems de *Jean XXII.* & de *Benoît XII.* on ne leur en donnât que deux.

L'an 1544. le 4^e. Février, sous *Paul III.* on trouva dans l'Eglise *S. Pierre du Vatican*, dans la Chapelle du Roi de France, dédiée à *S. Petronelle*, & qui est à présent celle de *S. Simon* & *S. Jude*, un Sépulcre de marbre, qui renfermoit les cendres de l'Impératrice *Marie* femme de l'Empereur *Honorius*: Il y avoit dans le même cercueil plusieurs bijoux à usage des femmes; entr'autres, une petite boîte d'argent qui renfermoit un *Agnus Dei*. Deux témoins oculaires & irréprochables assurent la vérité de cette histoire: l'un est le P. *Laurent Surius*, Docte Chartreux, Flamand, si connu par les beaux livres qu'il a faits; & l'autre est *Sébastien Munster*, excellent Géographe de *Bâle*, Luthérien, qui n'auroit eu garde de confesser une telle particularité, s'il n'y avoit été contraint par la force de la vérité. Je

DES AGNUS DEI. (1343)

Je serois trop long à rapporter tous les Auteurs qui ont traité des *Agnus Dei*. Ceux qui les voudront connoître pourront consulter la savante Differtation de Monsieur *Suares* Evêque de *Vaison*, qui est à la fin du *Traité du Batême Pascal & des Agnus Dei* d'Onuphre Panvin. Jodocus Lorichius, Tome premier de son *Trésor nouveau de la Théologie*, à la parole des *Agnus Dei*, en parle aussi fort au long.

Quant à la Cérémonie de la Bénédiction des *Agnus Dei*, voici comme elle se fait. Le Pape, la première année de son Pontificat, & puis de sept ans en sept ans, a coutume la Semaine dans l'Octave de Pâque de bénir solennellement les *Agnus Dei*, qui sont de petits pains ronds & ovales de cire blanche en forme de médailles, où il y a d'un côté la figure de *N. Seigneur* moulée sous celle d'un Agneau qui tient l'étendard de la Croix, & de l'autre quelque autre Saint; & cette Cérémonie s'appelle bâtiser les *Agnus Dei*, à cause, comme il a été vû, qu'elle a succédé au Batême des Ca-

(1344) Des AGNUS DEI.

técumènes selon *Onuphre Panvin*, & que leurs cérémonies ont beaucoup de rapport l'une avec l'autre.

Le Prélat Sacristain du Pape a le soin de les tenir prêts, & ce sont ordinairement les Religieux Feuillans des Monastères de *S. Bernard* & de *S. Pudenciane* qui les moulent. Leur matière est le reste du Cierge Paschal des années précédentes; mais comme cela ne suffit pas, on y mêle pour 5 ou 6 mille écus d'autre cire blanche.

Le Mardi de Pâque, à l'issuë de la Messe Papale, le Pape revêtu de l'Amict, de l'Aube, avec la Ceinture, d'une Etole de damas blanc garnie de dentelle d'argent, & d'une Mitre de toile d'argent enrichie de perles, bénit premièrement l'eau commune préparée dans un grand bassin d'argent, récitant les oraisons qu'on employe tous les Dimanches en la bénédiction de l'Eau bénite, à la fin desquelles il ajoûte une autre oraison; ensuite il verse dans cette eau le baume & le Saint Crème, en forme de croix, disant les oraisons marquées dans le Cérémonial; puis il dit des prières sur les *Agnus Dei*,
qu'on

DES AGNUS DEI. (1345)

qu'on lui présente dans de grands bassins d'argent. Après cela le Pape s'assied, & on lui remet sa Mitre. Les Camériers de Sa Sainteté lui présentent les *Agnus Dei*, que le Pape plonge dans le bassin d'eau bénite: les Cardinaux, en Aubes, & un linge fin autour des reins en forme de tablier, les retirent, & les donnent aux Prélats, qui les portent sur de grandes tables couvertes de nappes très-blanches, où l'on les laisse sécher. Cela étant fait, le Pape se lève, & dit d'autres oraisons sur les *Agnus Dei*; puis on les remet dans les bassins, & chacun se retire. On continue la même fonction les jours suivans, tant qu'il y en a, jusqu'au Vendredi que la Bénédiction de tous les *Agnus* doit être achevée. Cette fonction se fait en présence des Ambassadeurs & de leur suite, & de quantité d'Etrangers que la curiosité de voir cette Cérémonie y attire; mais les Gardes du Pape ne laissent entrer que des personnes distinguées, pour éviter la foule. Les Dames & Princesses la peuvent voir aussi des Tribunes où l'on les place.

(1346) Des AGNUS DEI.

Le Samedi suivant il y a Chapelle Papale, & la Messedoit être chantée par un Cardinal Prêtre. Le Pape y assiste sur son Trône, revêtu de ses ornemens Pontificaux. Quand on a chanté l'*Agnus Dei*, un Soudiacre Apostolique, précédé de la croix, des chandeliers, & l'encens, s'en va prendre des mains de Monfig^r. *Sagrifa* un bassin d'argent, plein de ces *Agnus Dei* nouvellement bénits, enveloppés dans du cotton : étant arrivé à la porte de la Chapelle Papale, il dit à haute voix & à genoux, *Pater Sancte, isti sunt agni novelli qui annunciarunt vobis Alleluia, modo venerunt ad fontes, repleti sunt charitate; Alleluia*: Le Chœur répond en musique, *Deo gratias, Alleluia*: En suite il se lève & dit la même chose une seconde fois au milieu de la Chapelle, & une troisième aux piés du Pape, qui prend le bassin pour distribuer les *Agnus Dei*; premièrement aux Cardinaux, qui viennent tour à tour chacun en son rang les recevoir à genoux dans leurs Mitres, de la main du Pape; ensuite les Prélats & le reste du Clergé; puis

DES AGNUS DEI. (1347)

puis les Ambassadeurs, Princes, Seigneurs, & autres personnes Laiques; qui présentent tous un mouchoir très-blanc au Pape, dans lequel il leur met les *Agnus Dei*.

La distribution étant faite, & la Messe achevée; chacun se retire; & les *Agnus Dei* restent en la possession du Prélat Maître de la garde-robe du Pape, pour les distribuer tous les jours aux Pélerins & Etrangers qui les viennent demander à une certaine heure.

Personne ne doit toucher les *Agnus Dei* sans grande nécessité, hormis ceux qui ont reçu les ordres Sacrés.

Grégoire XIII, par une constitution de 1572, a défendu de les peindre sous peine d'excommunication, la couleur blanche étant propre à l'Agneau de Dieu immaculé. On les peut bien enchâsser dans du verre, ou cristal, corne, talc, ou autre chose transparente, pour les mieux conserver, ou les envelopper dans quelque riche étoffe ou broderie; mais il faut qu'ils paroissent.

(1348) Des AGNUS DEI.

Il est défendu de les vendre, par un Decret d'un Cardinal Vicaire du Pape, rapporté par Riciello *lib. I. Lucubr. Eccl. cap. 9. v. 8.*

Les vertus des *Agnus Dei* sont renfermées dans ces Vers, qu'on lit dans le Cérémonial *Romain* avoir été envoyés à l'Empereur des Grecs par *Urbain V*, avec trois *Agnus Dei*.

*Balzatum & cera munda cum
Chrysmatis undâ*

*Conficiunt Agnum, quod munus do
tibi magnum*

*Fonte velut natum, per mystica
Sanctificatum.*

*Fulgura desursum depellit, & om
ne malignum;*

*Peccatum frangit ut Christi San
guis, & angit;*

*Pregnans servatur simul, & par
tu liberatur;*

*Dona parat dignis, virtutem de
struit ignis;*

*Portatus munde de fluctibus eripit
undæ;*

*Parsque minor tantum valet integra
quantum.*

J'ai tâché d'expliquer ces Vers en
notre langue par ceux qui suivent.

*Le baume avec la cire, ausquels on
joint le crème,
Sont de l'Agneau de Dieu la figure
& l'emblème.*

*Grand Prince recevés ces mystères
bénis,*

*Qui les porte avec foi a des biens in-
finis;*

*Ils preservent du feu, du foudre,
& des orages;*

*De la fureur de l'eau empêchent les
ravages;*

*Sans peril ni danger la femme as-
couchera;*

*La moindre part autant que le tout
servira.*

*De la Chapelle Papale avant la Trans-
lation du Saint Siège à Avignon.*

AU tems que les Papes résidoient
au *Latran*, & qu'ils y faisoient
leurs fonctions avant que le Saint
Siège eût été transporté à *Avignon*;
la Chapelle Papale dans les grandes

(1350) De la CHAPELLE PAPALE. &c.
solennités étoit composée du Pape,
& des sept Cardinaux Evêques, qui
y célébroient chacun tout à tour,
& partageoient les offrandes avec le
Chapitre.

Il y avoit aussi 28 Cardinaux Prê-
tres, & 14 Cardinaux Diacres, dont
l'un chantoit l'Evangile en *Latin*.
En tout il y en avoit 49; & ce n'est
que long tems après qu'on a au-
gmenté le nombre jusqu'à 70.

Les Prélats des cinq Eglises Pa-
triarchales, savoir le Prieur de Saint
Jean de Latran, les Archi-Prêtres,
de Saint *Pierre* & de Sainte *Marie*
Majeure, & les Abbés de Saint *Paul*,
& de Saint *Laurent hors des Murs*.

On y faisoit venir aussi de *Grotta*
Ferrata le Diacre & le Sou-Diacre
pour chanter l'Epître & l'Evangi-
le en *Grec*.

Les vingt Abbés de *Rome*.

Il y avoit aussi 21 Sou-Diacres de
la Sainte Eglise *Romaine*, dont l'un
étoit le prieur pour chanter l'Epître
en *Latin* & les autres Leçons; plu-
sieurs Acolythes & Chapelains du
Pape, Lecteurs Exorcistes & Portiers,
chacun faisant sa fonction, & la
plu-

De la CHAPELLE PAPALE. &c. (1351)

plûpart étans occupés à chanter.

Entre les Laiques, le plus noble étoit le Préfet de *Rome*, habillé à l'antique, accompagné de sept Officiers Palatins de Justice, dont les noms étoient *Primicerius*, *Secundicerius*, *Arcarius*, *Protoscriniarius*, *Primicerius defensorum*, & *Adminiculator*. Enfin les Sénateurs, Juges, Avocats, Scriniaires & autres Officiers de ville, qui faisoient Cortége avec la Noblesse, aux Chapelles, Cavalcades & autres fonctions.

Les vingt anciennes Abbayes de *Rome* dont nous avons tant parlé, étoient:

1. Saint *Césarius in Palatio* au Mont *Celiolus*.
2. Saint *Grégoire ad Clivum Scauri*, au Mont *Coelius*.
3. Sainte *Marie* sur le Mont *Aventin*: à présent c'est le Prieuré de *Malte*.
4. Saint *Alexis* tout proche.
5. Sainte *Prisque* sur l'autre Croupe du Mont *Aventin*.
6. Saint *Sabas* à l'extrémité du Mont *Aventin*.

(Nnn 7) 7. Saint

(1352) De la CHAPELLE PAPAL. &c.

7. Saint *Pancrace* sur le *Janicule* hors la porte *Aurelienne*.

8. Saint *Sylvestre* in *Campo Marzo* inter duos hortos.

9. Sainte *Marie du Capitole* in *A-racœli*.

10. Saint *Blaise* proche du Palais de l'Empereur *Trajan*, détruite.

11. Sainte *Agate* in *Suburra*.

12. Saint *Laurent* in *Panisperna*.

13. Saint *Thomas ad-formam Clau-dii alla Navicella*.

14. Saint *Blaise* inter *Tiberim* & *Pontem Sancti Petri*, *Strada Julia*.

15. La Sainte *Trinité des Ecoffois*.

16. Saint *Valentin*, Viâ *Flaminiâ*, près le *Ponte Mole*.

17. Sainte *Marie* in *Castro Au-reo*.

18. Sainte *Marie* in *Pullara*, où Saint *Sébastien* fut martyrisé avec des flèches.

19. Sainte *Marie* proche Saint *Pierre* in *Vincoli*.

20. Saint *Cosme* & Saint *Damien* in *Vico Aurco* delà le *Tibre*, à présent Saint *Cosmato*.

Des Processions.

LE Clergé *Romain* s'assemble ordinairement cinq fois l'année, & tous ensemble font la Procession au lieu destiné selon leur rang marqué ci-après.

Le Clergé Régulier, ou les Moines mendians & rentés, marchent les premiers, non selon leur rang d'ancienneté, mais selon le tems qu'ils sont établis à *Rome*. Quant au Clergé Séculier, le Chapitre de *S. Jean de Latran* a la préférence sur tous les autres; après lui, celui de *S. Pierre*, & puis celui de *Sainte Marie Majeure*. Il y a après, les deux Chapitres insignes de *Sainte Marie delà le Tibre*, & de *S. Laurent in Damaso*, qui marchent ensemble, & ont le pas alternativement l'un sur l'autre d'année en année. Le Clergé comprend tous les Curés de *Rome*, & les autres Chapitres, comme de la *Rotonde*, de *S. Eustache*, *Sainte Marie in Viâ Lata*, *S. Ange de la Poissonnerie*, *S. Cels*
se

(1354) DES PROCESSIONS.

se, &c. qui vont sous une même Croix, & élisent un Camerlingue, qui porte l'étole, & régle leurs préféances, étant trois ans Curé & trois ans Chanoine, & ainsi alternativement.

Le jour de *S. Marc* tout le Clergé s'assemble à *S. Marc*, & marche processionnellement à *S. Pierre* dans l'Ordre qui suit, excepté le Chapitre de *S. Pierre*, qui vient plus à bonne heure à *S. Marc*, & s'en retourne à *S. Pierre* en son particulier, où il reçoit la Procession sous le Vestibule.

Ordre de la Procession:

Les petits Orfelins *Ilitterati*.

Les Orfelins du Collège *Salviati*.

Les Augustins Déchaussés de *Jesús Maria*.

Les Pères *François* du tiers Ordre de *S. François* de *Nôtre Dame des Miracles*.

Les Pères *Capucins*.

Les Frères de la charité de *Saint Jean de Dieu*, dits *Fate ben Fratelli*.

Les Pères de la *Mercia S. Adrien*.

Les

DES PROCESSIONS. (1355)

Les Pères Hermites de S. Onofre.

Les Pères Minimes de la *Trinité au Mont*, & de S. *André delle Fratte*.

Les Pères du tiers Ordre de S. *François*, de S. *Côme* & S. *Damien*.

Les Mineurs Conventuels des Saints *Apôtres*.

Les Mineurs Observantins d'*Ara-cæli*.

Les Augustins de la Congrégation de *Lombardie à Nôtre Dame du Peuple*.

Les Pères Hermites de S. *Augustin*.

Les Pères Carmes de la Congrégation de *Mantouë à S. Chrisogone*.

Les Pères Carmes de la *Transpontine*, &c.

Les Pères Servites de Saint *Marcel* & de Sainte *Marie in Viâ*.

Les Pères Jacobins de la *Minerve*, &c.

Les Pères Jéronimitains de S. *Alexis*.

Les Chanoines Réguliers de S. *Pierre in vinculis*.

Les Pères Olivetains de Sainte *Françoise*, & les Pères *Célestins* de S. *Eusébe*.

Les

(1356) Des PROCESSIONS.

Les Pères Feuillans de Saint *Bernard* & Sainte *Potentiane*.

Les Pères de *Citeaux* à Sainte *Croix* en *Jerusalem*.

Les Pères de la Congrégation de *Valombreuse* à Sainte *Praxède*.

Les Pères *Camaldules* de S. *Grégoire*.

Les Pères Bénédictins de S. *Calixte*.

Les Chanoines Réguliers de la *Paix*.

Les Curés de *Rome* Séculiers & Réguliers, mêlés ensemble selon leur Ordre d'ancienneté, précédés des 29 Clercs du Séminaire *Romain*.

Les Chanoines de diverses *Eglises* dans le même ordre.

Les Chanoines de Sainte *Marie in Trastevere*, & de S. *Laurent in Damaso*.

La Basilique de Sainte *Marie Majeure*.

La Basilique ou Chapitre de S. *Jean de Latran*.

Monseigneur le Vicegérant paré de la Chappe violette, la Mitre de toile d'or en tête, accompagné d'un Diacre & d'un Sou-Diacre revêtus de leurs Tuniques de même couleur; & der-

DES PROCESSIONS. (1357)

derrière, une grande foule de peuple marchant sans Ordre.

Les trois jours des Rogations le Clergé s'assemble dans le même Ordre; mais il n'y a pas tant de Prêtres & Religieux de chaque corps.

Les Monastères où il y a école sont exempts des Processions.

Il y a encore grand nombre de Réguliers qui ne se trouvent point aux Processions & autres fonctions publiques, comme les Carmes déchauffés & les Chartreux, sans compter plusieurs Congrégations de Clercs Réguliers, comme les *Théatins*, les *Jésuites*, les Pères de l'*Oratoire*, les *Crucifères*, les *Sommafques*, &c.

Mais la plus Auguste de toutes les Processions est celle de la Fête-Dieu, en laquelle le Pape porte le S. Sacrement précédé des Princes, des Cardinaux, & Prélats, en cet ordre.

Les Cardinaux entrant au Palais se revêtent de leurs Cappes rouges, & viennent prendre le Pape à la Chambre du lit, d'où ils l'accompagnent à la Chapelle de *Sixte*, où
il

(1358) Des PROCESSIONS.

il dit ordinairement une Messe basse, & consacre l'Hostie, pour être portée dans le soleil ; & si le Pape vouloit la célébrer Pontificalement, il seroit porté à la Chapelle ayant la Tiare en tête, & à la Messe il se serviroit de la Mitre. Les Cardinaux ôtent leurs Cappes, & mettent leurs paremens blancs ; savoir les Cardinaux Evêques mettent la Chappe ; les Cardinaux Prêtres, la Chasuble ; & les Diacres, la Tunique ; le tout de damas blanc : & tous ont la Mitre en tête de damas blanc à fleurs avec des franges de soie rouge.

La Messe étant finie, la Procession commence à défilér, selon l'ordre observé le jour de Saint *Marc*, que je ne répéterai point. Je dirai seulement que le Chapitre de Saint *Pierre* est le pénultième entre Sainte *Marie Majeure* & S. *Jean de Latran*. Chaque corps de Religieux chante les Litanies ; mais les Chapitres ont leurs chœurs de musique chacun.

Après qu'ils sont passés, viennent tous les Officiers de la Chancellerie, Daterie, & Pénitencerie ; chacun

DES PROCESSIONS. (1359)

un cierge à la main, selon le decret du Régent de la Chancellerie qui les priveroit de deux mois de leurs appointemens s'ils y manquoient.

La Maison du Pape & la Prélature marche en suite; favoir, les Ecuyers du Pape, les Procureurs généraux d'Ordre, *Bouzzolanti* ou Huissiers portans les Mîtres ou Thiares précieuses en Soutanes rouges, les Cameriers *extra muros*, le Fiscal, & le Commissaire de la Chambre, les deux derniers Avocats Consistoriaux, les Secrétaires & Cubiculaires Apostoliques, la Musique Papale, les Abbréviateurs du grand Parquet, les *Votanti* de Signature, les cinq derniers en Rochet, servans d'Acolytes, portant chacun un Chandelier d'argent, & un Cierge Allumé devant la Croix Papale portée par un Auditeur de Rote paré de la Dalmatique comme Sou-Diacre Apostolique, entre deux Clercs de Chambre en Rochet portant des Chandeliers & Cierges allumés; les autres Clercs de Chambre, les Auditeurs de Rote, & le Maître du Sacré Palais à la gauche du Doyen de la Rote.

En

(1360) Des PROCESSIONS.

En suite viennent les 12 Pénitenciers de Saint *Pierre*, deux à deux, revêtus de Chasubles, & précédés de deux Clercs, qui portent deux baguettes argentées, ce qui est la marque de leur juridiction: Avant que de partir ils vont rendre l'obédience au Pape séant en son Trône, & lui baissent le pié.

Les Evêques, Archevêques, & Patriarches consacrés, paroissent ensuite revêtus de Chappes & la Mitre de soie blanche toute unie: Ils rendent auparavant l'obédience au Pape, & lui baissent le genou.

Les Cardinaux marchent ensuite, deux à deux, selon leur rang, après avoir rendu l'obédience au Pape, auquel ils baissent la main, ils sont précédés chacun de leur cortége. L'Echançon du Cardinal porte un gros flambeau de cire blanche allumé devant son Maître; & derrière lui, à côté du Caudataire, qui lui porte la queue, il a le Maître de Chambre, qui porte élevé un chapeau de plume de paon couvert de taffetas rouge, dont il fait ombre à son Cardinal, pour le défendre con-

DES PROCESSIONS. (1361)

tre les rayons du soleil, quoi que ce soit une précaution inutile, toutes les Ruës par où passe la Proceſſion étant couvertes de toiles ou de tapisseries, au travers desquelles le Soleil ne peut pénétrer. Les Cardinaux Diacres revêtus de la Dalmatique, les Cardinaux Prêtres en Chasubles, & les Cardinaux Evêques en Chappes, le tout de damas blanc, portant en tête la Mitre de même étoffe & couleur blanche.

Après cela le Capitaine de la garde *Suisse* paroît avec ses Lieutenants & Anspeçades en cuirasses, & les *Suisses* le suivent, portans la halebardes & formant deux files; au milieu desquelles marchent les Prieurs des Capitaines des Quartiers entre les Ambassadeurs de *Bologne* & de *Ferrare*, les 3 Conservateurs de *Rome*, le Sénateur de *Rome*, ceux-ci avec leurs belles Robes de Cérémonies ou Trabées de toile d'or avec de grandes manches froncées ou plissées; Le Duc de *Polie* Maître du Sacré Hospice, avec sa Robe à l'antique & sa toque à la main. Les Capitaines des Gardes du Pape

des

(1362) Des PROCESSIONS.

des Chevaux legers, le Sergent Major de Bataille, les Anspeçades Gentilshommes de *Capa & Spada* vont tous entremêlés avec les Cortéges des Princes du Trône, Neveux du Papes, Ambassadeurs des Têtes couronnées, & des trois Cardinaux Diacres, qui marchent immédiatement devant le Pape, ayant derrière eux six Acolytes qui sont *Votanti* de Signature, ou Réferendaires de Signature, en Rochet, tenans chacun un encensoir d'Argent & marchans sur une même ligne, ayant à leurs côtés deux autres Acolythes portans chacun une navete pleine d'encens.

Le Pape ensuite est porté sur une Machine, où il paroît à genoux, quoi qu'il soit assis. Il a une riche Chappe, & par dessus un voile de toile d'argent qui lui couvre les épaules & les bras. Il a devant lui un escabeau de bois doré avec un couffin de velours rouge cramoisi enrichi de dentelles d'or, sur lequel est le Soleil, où est le S. Sacrement qu'il soutient de ses mains. Le dais sous lequel il chemine est porté d'abord par les Patriarches, Archevêques

DES PROCESSIONS. (1363)

ques & Evêques, & puis par les Nations, comme *Siénois*, *Florentins*, qui se le donnent tour à tour jusqu'au portique de *S. Pierre*, que le Sénateur, les Conservateurs *Romains*, & le Prieur de *Caporioni*, le prennent & le portent jusques dans l'Eglise, où les Chanoines de *S. Pierre* s'en faisisent.

Les *Suisses* qui sont aux côtés du Pape, sont habillés de fer, de pied en cap, portans un grand espadon dégainé; & derrière Sa Sainteté il y a les Prélats, chacun selon son rang, savoir les Protonotaires Apostoliques Participans, l'Auditeur, le Thrésorier, & les Clercs de Chambre, les Généraux d'Ordre, & les Réferendaires de Signature; & la marche est fermée par les Compagnies de Chevaux legers, à quatre par rang.

Le Pape porte quelque fois le Saint Sacrement à pié, par dévotion. *Urbain VIII.* le porta quelque fois à cheval sur une haquenée.

Quant le Pape ne porte pas lui même le S. Sacrement, le Doyen du Sacré Collège, ou le plus ancien

(1364) Des PROCESSIONS.

Cardinal, le porte à pié en sa place; mais si le Pape ny assiste pas, les Princes & les Ambassadeurs ne s'y trouvent point non plus.

La Proceffion dure ordinairement quatre heures, quoi qu'elle n'ait pas un mille d'espace à cheminer. Elle passe sous les portiques qu'*Alexandre VII.* a fait faire autour de la Place *S. Pierre*, entre dans la Ruë qui va au Pont *S. Ange* & qu'on appelle *Borgo Nuovo*, tourne dans la Place de *S. Jaques Scozza Cavalli*, & revient à *S. Pierre* par *Borgo Vecchio*, après avoir parcouru l'autre portique, & la Galerie qui le joint à l'Eglise.

Le Pape dépose le S. Sacrement sur le Maître Autel de *S. Pierre*, & pendant qu'on fait les encensemens, & qu'on chante l'Antienne & l'Oraison, après laquelle le Pape donne la Bénédiction du S. Sacrement, les Cardinaux ôtent leurs Mitres & leurs paremens, & reprennent leurs Cappes rouges, avec lesquelles ils doivent reconduire le Pape jusqu'à la Chambre du lit, où l'on le porte la Tiare en tête.

Et afin qu'il n'arrive aucun desordre

DES PROCESSIONS. (1365)

dre durant la Proceſſion, le premier Cardinal Diacre, paré d'une Tunique de damas blanc & d'une Mitre de même, demeure aſſis ſur une chaire de velours rouge cramoifi à crépines d'or, à la porte du Palais Apoſtolique, au Corps de garde des *Suiſſes*; ayant à ſa main droite le Gouverneur de *Rome* le bâton à la main, & à ſa gauche le Majordome ou grand Maître de la Maïſon du Pape, où il reſte juſqu'à ce qu'il ait vû défilér toute la Proceſſion; jugeant ſur le champ tous les différens qui pourroient ſurvenir touchant les préſéances ou autrement; ayant droit de commander aux Gardes du Pape, tant aux *Suiſſes* qu'aux Soldats, qui ſont ſous les armes au milieu de la Place, & aux Chevaux légers, dont il en fait mettre deux à cheval la lance en arrêt à tous les coins de Ruë par où paſſe la Proceſſion.

Durant la Proceſſion, le Château *S. Ange* fait trois décharges de toute ſon artillerie, tant des Canons que des Boëtes; la première fois, quand le *S. Sacrement* fort de la Chapelle *Pauline*, ſelon le ſignal qu'en donne

(1366) Des PROCESSIONS.

la grosse coulevrine de *S. Pierre*; la seconde fois, quand il sort du Palais Apostolique; & la troisieme, quand il détourne dans la Place de *S. Jaques*.

Des Cavalcades.

QUAND le Pape va tenir Chappelle en quelque Eglise; comme à *Sainte Sabine*, le Mercredi des Cendres; à la *Minerve*, le jour de l'Annonciation de la *Vierge*; & à *Nôtre Dame du Peuple*, le jour de la Nativité de la *Vierge*; la Cavalcade se fait en l'Ordre suivant.

Une Avantgarde de Chevaux légers pour ouvrir la marche.

Les Porte-manteaux des Cardinaux, portans la Valise de leurs Maîtres.

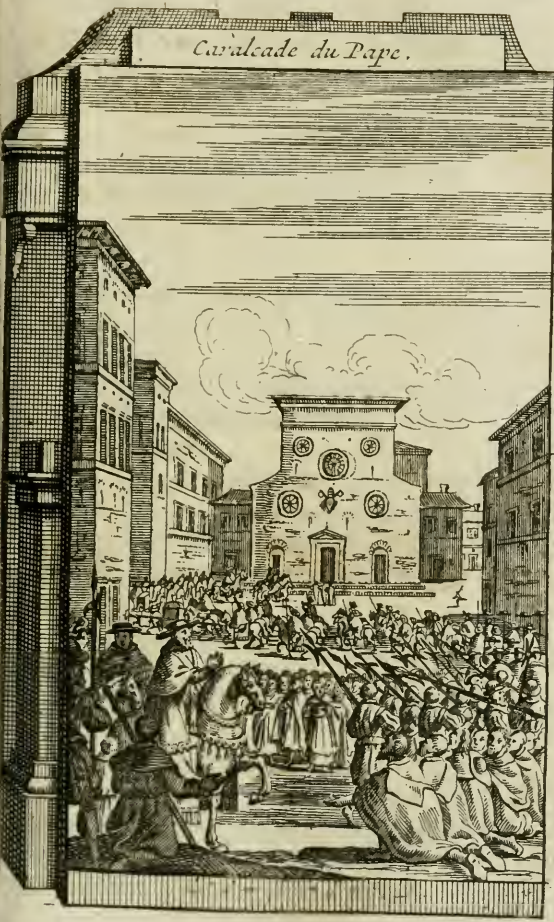
Les Massiers des Cardinaux, tenans la masse d'argent aux armes de leurs Maîtres.

Les Gentils-hommes & Aumôniers des Cardinaux & des Ambassadeurs, avec plusieurs Gentils-hommes & Barons *Romains*.

Les Ecuyers du Pape.

Deux

Carvalcade du Pape.





DES CAVALCADES. (1369)

Deux Porte-manteaux du Pape ,
avec leurs Valifes de velours rouge.

La Noblesse *Romaine*, & plusieurs
Ducs , Comtes , & Marquis *Ro-*
mains , marchans sans ordre , pour
éviter les différens touchant les pré-
séances.

Les Massiers du Pape.

Les Cameriers *extra Muros*.

Le Commissaire & le Fiscal de
la Chambre.

Les Avocats Consistoriaux.

Les Chapelains du commun de la
Famille Papale.

Les Camériers secrets & d'hon-
neurs du Pape , les quatre derniers
portant sur des masses les quatre
Chapeaux de velours cramoisi du
Pape.

Les Abbréviateurs de *Parco Ma-*
jori.

Les Prélats dits *Votanti di Segna-*
tura.

Les Clercs de Chambre.

Les Auditeurs de Rote avec le
Maître du Sacré Palais , à la gauche
du Doyen ou du plus ancien de la
Rote.

Les trois Conservateurs de *Rome* ,

(1370) Des CAVALCADES.

& le Prieur des Capitaines des Quartiers.

Le Gouverneur de *Rome*.

Les Princes du Trône.

Les Parens du Pape déclarés Princes.

Les Ambassadeurs des Têtes couronnées.

Deux Maîtres des Cérémonies.

Le Porte-croix du Pape.

Le Capitaine des *Suisses* à cheval, & deux files de *Suisses* à pié, armés, avec les Tambours battans la marche: & au milieu, le Pape en son habit ordinaire, en chaize ou en litière, ou même en carosse, & rarement à cheval; il est entouré de 40 de ses Estafiers, précédé des Courseurs & Maîtres d'estrade, & suivi immédiatement de son Maître de Chambre, son Echançon, son Secrétaire, & son Médecin.

Les Cardinaux en Cappes violettes, le Capuchon & le Chapeau en tête.

Les Patriarches, Archevêques, & Evêques.

Les Protonotaires Apostoliques Participans.

L'Au-

DES CAVALCADES. (1371)

L'Auditeur de la Chambre, & le Trésorier de la Chambre.

Les Réferendaires Apostoliques.

Les Litières & Carosses du Pape.

Les Chevaux legers ferment la marche.

Toutes les Eglises devant lesquelles passe le Pape, doivent être toujours ouvertes, & on doit sonner les cloches; Et dans les places il y a des Corps-de-garde de soldats.

Mais quand le Pape marche privément par la Ville, il n'y a que sa maison qui aille en Cavalcade en cet ordre:

L'Avantgarde des Chevaux legers.

Les Ecuyers du Pape.

La Noblesse *Romaine*, qui veut avoir l'honneur d'accompagner Sa Sainteté.

Les Massiers du Pape.

Les Cameriers *extra muros*.

Les Chapelains du commun de la Famille Papale.

Les Cameriers secrets, participans, & d'honneur.

Les autres Prélats Sacrés & non Sacrés, qui veulent être de la Caval-

(1372) Des CAVALCADES.

cade, chacun selon son rang, avec le Maître du Sacré Palais.

Les Ambassadeurs & Princes qui y veulent assister.

Le Porte-croix du Pape.

Le Capitaine des *Suisses*, & deux rangs des *Suisses* à pié; & au milieu, le Pape en chaise, ou litière, &c. accompagné de ses Estafiers, &c; & derrière, le Cardinal Patron ou premier Ministre & autres Cardinaux en carosses.

Quand le Pape va aux sept Eglises, c'est ordinairement en litière, & quelque fois à cheval: un de ses Chapelains porte devant Sa Sainteté la croix, & toute la Cour du Pape va devant: les Cardinaux & autres Prélats suivent le Pape, deux à deux, sur des mules, en habit court de campagne, savoir la Soutanelle, le * Mantelet à manches, & la Mozette sans Rochet; mais quand ils accompagnent le Pape par *Rome*, ils doivent porter l'habit long avec le Rochet, & les mules doivent avoir les houffes rouges ou violettes, selon le tems, & les fourniments de velours noir avec des boucles de la-
ton. Quand

* Qui doit être de couleur violette étant un voyage de pénitence.

DES CAVALCADES. (1373)

Quand un Ambassadeur d'un Roi, d'un Prince Souverain, ou d'une République, vient à Rome; tous les Cardinaux, Ambassadeurs, & Princes, lui envoient un carosse à six chevaux à un poste hors de la ville, & deux Gentils-hommes pour le complimenter; & chacun s'en retourne à la ville sans ordre, où l'Ambassadeur entre aussi dans le carosse du Cardinal premier Ministre, suivi de ses propres carosses & d'une partie de sa famille à cheval.

Mais quand c'est un Ambassadeur d'obédience, c'est à dire, quand un Roi est nouvellement parvenu à la Couronne, & qu'il envoie pour la première fois un Ambassadeur à Rome pour montrer sa dévotion envers le Pape & le S. Siège; alors on entre en Cavalcade, qu'on rend la plus pompeuse qu'on peut, selon l'honneur qu'on lui veut faire, en cet ordre:

Les Courriers de l'Ambassadeur.

Les Trompettes de l'Ambassadeur.

Les Tambours à cheval.

L'Enseigne des Chevaux légers.

(1374) Des CAVALCADES.

du Pape guidans la Cavalcade.

Le Portier de la Chambre, ou
Huissier du Cabinet de l'Ambassa-
deur.

Les Mulôts du bagage des Gen-
tils-hommes & camarades de l'Am-
bassadeur.

Les Trompettes du Pape.

Les Cornettes des Chevaux légers.

Les 2 Compagnies des Chevaux
légers.

Les Mules des Cardinaux, mon-
tées par leurs Estafiers portant sur
le dos les Chapeaux de leurs Maîtres.

Les Gentils-hommes de divers
Princes & Ambassadeurs.

Nombre de Noblesse *Romaine*
qui veut honorer l'Ambassadeur, a-
vec quelques Ducs, Marquis, Com-
tes, & Barons, marchans confusé-
ment à cheval, & leurs Estafiers à
pié, pour éviter les préséances.

Les Aides de chambre de l'Am-
bassadeur.

Les Pages de l'Ambassadeur.

Le Secrétaire de l'Ambassade.

Deux Pages portans les Valises.

Les Gentils-hommes des Cardi-
naux.

Les

DES CAVALCADES. (1375)

Les Gentils-hommes de l'Ambassadeur, & les Seigneurs ses Camarades, & autres Seigneurs & Titulaires de la première Noblesse de Rome avec les Gentils-hommes du Cardinal Patron, & des parens du Pape déclarés Princes.

Les Tambours du Peuple Romain, à pié.

Les Trompettes du Peuple Romain, à cheval.

Les Ecuyers du Pape.

Les Camériers *extra Muros*.

L'Ecuyer de l'Ambassadeur.

Son Majordome, & son Maître de chambre.

Le Capitaine des Gardes *Suisses* suivi de deux files de *Suisses* portans la halebarde, les tambours battans; & au milieu les Maffiers du Pape.

Les Princes du Trône, & les Parens du Pape déclarés Princes.

Les Maîtres des Cérémonies.

Les Estafiers de l'Ambassadeur, à pié, devant.

L'Ambassadeur à Cheval, entre les deux plus anciens Archevêques assistans.

Les Evêques assistans.

(1376) Des CAVALCADES.

Les Protonotaires Apostoliques.

Les Chapelains du commun.

Les Cubiculaires de Chancellerie.

Les Chevaux de main de l'Ambassadeur.

Les Carosses de son Excellence ferment la marche.

Ils commencent à partir en cet ordre de la Porte du *Peuple*, au bruit du canon du Château *Saint Ange*; Il traverse le Cours, & va en son Palais, où le soir il y a des feux d'artifices avec illuminations & fontaines de vin.

Tous les ans, la veille de *Saint Pierre*, l'Ambassadeur d'*Espagne*, ou quelque autre Prince Vassal du Roi Catholique, présente au Pape une Haquenée magnifiquement harnachée avec une selle & une housse en broderie aux armes de Sa Sainteté, portant dans une bourse de brocard blanc de broderie une cédule de sept mille écus d'or, à prendre sur le Banc du *Saint Esprit* ou au Mont de *Piété*, où il est déposé, pour le tribut du Royaume de *Naples* possédé par le Roi d'*Espagne* & qui relève du Pape.

DES CAVALCADES. (1377)

Il part de son Palais en cavalcade à peu près comme pour l'entrée d'un Ambassadeur d'obédience : la Haquenée précède immédiatement l'Ambassadeur, entre les gardes du Pape, accompagnée des Estafiers & des Pages de son Excellence lestement vêtus de riches livrées neuves. Le soir & celui du jour suivant il y a dans la Place d'Espagne des feux d'artifices, illuminations, & fontaines de vin.

Discours que faisoit l'Ambassadeur d'Espagne au Pape, en lui présentant la Haquenée au tems du Roi Charles II.

DON Charles II. Roi Catholique des Espagnes, des Indes, des deux Siciles, de Jérusalem, &c. mon souverain Seigneur, envoie à Votre Sainteté ce Cheval proprement orné, avec la cédule qui est dans cette bourse d'argent de sept mille écus d'or, que j'ai déposés au Mont de piété, pour le Cens accoutumé du Royaume de Naples; & il prie

(1378) DISCOURS de l'AMBASS. &c.
prie Dieu qu'il le puisse continuer
plusieurs années avec Votre Sainteté,
que Dieu conserve pour le bien
universel de toute la Chrétienté.

Protestation du Fiscal de la Cham-
bre immédiatement après.

*Ego Justinus de Justinis Reverendæ
Cameræ Apostolicæ Fiscalis protestor
censum hunc non recipi debere, imò
omniò rejici; sed quatenus recipi
potest, recipiatur, sine prejudicio ju-
rium Rev^{da}. Cameræ Apostolicæ sub quâ
devolutione subest, & non aliter, nec
alio modo.*

Réponse du Pape.

*Censum hunc nobis debitum pro no-
stro supremo dominio Regni Neapolita-
ni libenter accepimus & admittimus,
& Charissimo in Christo filio nostro
Carolo Regi, Reginaeque sponsæ, nec
non & subditis Benedictionem Aposto-
licam impertimur.*

De-

Cavalcade du M. Frangipani. (1379)

*Description de la Solennelle Cavalcade
du Marquis Mario Frangipani, Sé-
nateur de Rome, quand il prit pos-
session de sa charge le Dimanche 24^e.
Janvier 1712.*

LES funerailles du défunt Séna-
teur de Rome, *Octave Riario*,
ayant été célébrées avec beaucoup
de pompe & de magnificence en
l'Eglise des Saints Apôtres, où sont
les Tombeaux de cette illustre fa-
mille; notre Saint Père le Pape *Clé-
ment XI.* ne tarda pas long tems à
déclarer son Successeur, qui fut le
Seigneur *Mario Frangipani*, Marquis
de *Nemi*, personnage aussi recom-
mandable par ses bonnes qualités
qu'illustre par sa famille, qui de-
scend des *Pier Leon* & des *Aniciens*
si fameux dans l'Histoire & dans les
Fautes *Capitolins*; comme nous le
montrons dans nos *Familles Romai-
nes*.

Le jour de la prise de possession
étant venu, son Excellence partit
après diner le 24^e. Janvier 1712. de
sa

(1380) Cavalcade du M. Frangipani. sa résidence au *Capitole*, dans ses Carrosses, avec son Cortége ordinaire, ses Pages, Cochers, & Laquais vêtus d'une riche livrée neuve, & lui en habit de Cérémonie, qui est une longue Soutanne de satin rouge cramoisi doublée, sous une Robe Sénatoriale de brocard d'or à grandes manches froncées, avec un grand Collier de chaines d'or au cou, entrelacées par un artifice singulier.

Etant arrivé au *Vatican*, il fut reçu dans l'antichambre des Ecuyers par Monsieur *Marini* Maître de Chambre du Pape, avec deux Maîtres de Cérémonies, & ils l'introduisirent aux piés du Pape, qu'il baisa; & puis il fit le serment de fidélité entre les mains de sa Sainteté, qui lui donna le Sceptre d'ivoire Sénatorial, marque de sa charge; & l'ayant congédié, le Sénateur fut reconduit par les mêmes Officiers du Pape jusqu'à la porte des *Suisses*, où il monta à cheval sur une Haquenée de sa Sainteté; & la Cavalcade commença en cette manière:

Le *Barigello* du *Capitole*. à cheval

ou-

Cavalcade du M. Frangipani. (1381)
ouvroit la marche suivi de ses An-
spessades à pié.

Deux Tambours marchoient en-
suite, avec des bandes de taffetas
rouge & jaune, qui sont la livrée
du Sénateur, & un plumet au Cha-
peau de même; huit sergens avec
la même livrée, ainsi que deux Pages
portans l'épée nuë d'une main, &
un petit bouclier de l'autre, aux ar-
mes du Sénateur.

Un autre Officier portant la per-
ruifanne.

La Capitaine des *Capotori*, espé-
ce de Major, ayant doubles bandes
& plumage au Chapeau, accompa-
gné de ses serviteurs.

Il étoit suivi de la *Milice Romaine*
armée, qui défiloit quatre à qua-
tre, deux Rions allans ensemble,
faifans chacun 80 hommes, qui fai-
soient continuellement leurs déchar-
ges, précédés de leurs Officiers, En-
seignes, & Tambours, devant lesquels
marchoient deux Pages aux mêmes
livrées, portans l'épée nuë & la
Rondache, où l'on voyoit peintes
les armes du Sénateur; faisant en
tout 1200 hommes de milice.

Voi-

(1382) Cavalcade du M. Frangipani.

Voici l'ordre de leur préséances :

Les Quartiers ou *Rioni de Monti e Trevi* marchaient les premiers. Ensuite venoient *Colonna e Campo Marzo*. Puis les *Rioni de Ponte & Parione, Regola & Saint Eustache, Pigna & Saint Angelo, Campitelli* • *Ripa*, & enfin *Trastevere e Borgo*.

Après cela venoit le Maître d'écurie de son Excellence, à cheval, conduisant derrière soi quarante mulets marchans l'un après l'autre, portans les bagages du Sénateur dans des Caïssons couverts de belles couvertures ou portières de riches étoffes avec les armes des *Frangipani* en broderies, qui sont deux Lions en pal portans des pains, pour faire allusion aux *Pier Léon Frangipanes*. Chaque Mulet conduit par son muletier, couvert d'un Casaque de drap rouge garni de passemens d'or, & ayant au dos les armes du Sénateur en broderie : leur Bonnet étoit aussi de drap rouge garni de galons d'or.

Derrière marchaient dix Chevaux de main richement enharnachés & caparaçonnés avec des selles magnifiques, menés par dix Valèts d'é-

Cavalcade du M. Frangipani. (1383)
d'écurie habillés comme les mul-
tiers.

On voyoit paroître ensuite une
Compagnie des Chevaux legers du
Pape, précédés de leurs Officiers &
Trompettes.

Les Palefreniers de Messieurs les
Cardinaux présens à *Rome*, sur des
Mulèts bardés, portans derrière les
épaules le Chapeau de Cardinal de
leurs Eminences.

Quatorze Mandataires du *Capito-
le*, c'est à dire, Huissiers ou Cur-
seurs à Cheval, portans en croupe des
Valises aux armes de son Excel-
lence.

Mais ce qui attiroit d'avantage les
yeux des spectateurs, étoit le grand
nombre de la Noblesse *Romaine* mon-
tans d'excellens Chevaux richement
enharnachés. 1°. Les Gentils-hommes
des Cardinaux. 2°. Le Baronage, c'est
à dire, la Noblesse *Romaine*, les
Gentilhommes des Ambassadeurs &
Princes *Romains* entremêlés avec les
Cavaliers *Romains* & Etrangers, qui
voulurent bien assister à cette fête,
à la quelle ils avoient été invités au
nom du Pape par les Marquis *Patri-*

(1384) Cavalcade du M. Frangipani:
ce & Tiberio Cenci, & au nom du
Sénateur par les Marquis *Rainaud
del Bufalo & Massimi* du *Capitole*,
lesquels régloient la marche de la
Cavalcade.

Ensuite marchoient les 4 Trom-
pettes du Peuple *Romain*, à Cheval,
vétus de drap fin d'écarlatte avec
des passemens d'or, les banderoles
aux Trompettes aux armes du *Capitole*,
qui sont ✠ S. P. Q. R. pré-
cédés de quatre Tambours avec la
riche livrée du Peuple *Romain*, sui-
vi de deux Pages à Cheval, portans
chacun un grand étendard, l'un aux
armes de la Ville, & l'autre de cel-
les du Sénateur; deux autres Pages
revêtus d'une pareille livrée de ve-
lours rouge & satin jaune par ban-
des, avec des boutons & passemens
d'or, portans l'épée nuë de la main
droite, & la Targue ou Bouclier de
la gauche.

Les 13 *Caporioni* ou Capitaines des
Quartiers marchoient après, mon-
tés à l'avantage; puis deux autres
Tambours du Peuple *Romain*, à
pié; & après paroissoit le Lieute-
nant de la *Garde Suisse* du Pape à
Che-

Cavalcade du M. Frangipani. (1385)

Cheval à la tête d'un grand nombre de ses Soldats en deux files, portans la halebarde sur l'épaule; & derrière lui venoient deux autres Pages avec la livrée du Sénateur, l'un tenant son estoc couvert de velours cramoisi, & l'autre son Chapeau de brocard: après cela, un Maître des Cérémonies du Pape, & puis un grand nombre de Valèts de pié du Sénateur lestement revêtus de sa livrée neuve, six desquels portoient des bâtons dorés aux armes du Pape, du Peuple *Romain*, & du Sénateur.

Enfin le Sénateur marchoit gravement au milieu de la Garde *Suisse*, monté sur un excellent Cheval de l'Ecurie du Pape, un de ses Estafiers portant une ombrelle ou parasol, qu'il éleva après qu'il eût passé la Place Saint *Pierre*, où il fut salué par la Garde *Suisse* du Pape d'une triple décharge des mortalets ou boètes.

Après lui venoient le Seigneur *Jean Bâtiste Quatrin* premier Juge Collateral du *Capitole*, le Seigneur *François Lucidi* second Juge Collateral,

(1386) Cavalcade du M. Frangipani. ral, le Juge Criminel, le Procureur des Pauvres au *Capitole*, le Substitut, le Fiscal, le Protonotaire du Sénateur, & le Collège des Notaires *Capitolins*, qui sont en grand nombre, allans deux à deux, habillés de noir en manteaux, sur des Chevaux avec des houffes noires. Et la Marche étoit fermée par les trois Carosses de son Excellence.

La route que tint la Cavalcade fut par le Bourg Saint *Pierre* sur le Pont Saint *Ange*, où étant arrivé, le Sénateur fut salué par la décharge de toute l'Artillerie du Château Saint *Ange*, où l'on tira aussi les 24 Canons. De là elle passa *in Banchi*, *in Parione*, à *Pasquin*, à Saint *Pantaléon*, à Saint *André de la Valle*, aux *Césarins*, au *Jesus*, & de là au *Capitole*.

Les Ruës & Places par où la Cavalcade passa, étoient remplies d'une prodigieuse affluence de peuple. Les fenêtres étoient remplies de Dames, & ornées de riches tapis, & on entendoit par tout des applaudissemens & cris de joie, tout le monde criant *Vive le Sénateur de Rome, Vive Frangipane.*

Le

Cavalcade du M. Frangipani. (1387)

Le Sénateur étant arrivé au *Capitole* mit pié à terre au bas des degrés pour monter en l'Eglise d'*Ara-cœli* ancien Juspatronat du Peuple *Romain*, où il fut reçu & conduit par les principaux Pères du Couvent. Il y fit ses prières, baisa le Maître Autel, & y laissa une aumone proportionnée à sa générosité & dévotion.

De là il se rendit au *Capitole* au son des Cloches Capitoline, où il fut reçu par les trois Conservateurs du Peuple *Romain* en charge & en habits de Cérémonie, savoir le Marquis *Maidalchini*, le Marquis *Ange Gabrielli*, & le Seigneur *Carlo Buzii*, avec le Sr. *Gregorio Sacripanti* Prieur des Capitaines des Quartiers, qui l'accompagnèrent dans le grand Salon, où il alla s'asseoir dans son Tribunal couvert d'un riche brocard, & tout le Salon tapissé de riches damas à crépines d'or, & les frises de velours cramoisi. Il s'assit au milieu des Conservateurs & Prieur des *Caporioni*. Les autres *Caporioni* & autres Officiers étant de bout, le Maître de Cérémonies présenta au Sénateur le Bref du Pape qui le déclare Séna-

Tom. V. (Ppp) teur:

(1388) Cavalcade du M. Frangipani.
teur. Les Notaires firent l'acte de
prise de possession, & tous le signé-
rent comme témoins. Les Conser-
vateurs & autres Magistrats & Offi-
ciers de Ville lui prêtèrent obéissan-
ce, & puis se retirèrent.

La façade du même Palais étoit
ornée de Peintures, Frises, & In-
scriptions, accommodées à cette
prise de possession. On y voyoit les
Portraits des Papes *Saint Sylvestre*,
Saint Grégoire, & de *Clément XI.*
régnant; ceux des Empereurs *Ve-*
spasien qui restaura le *Capitole*, *Titus*
son fils les délices du genre humain,
Justinien Chef de la maison des *A-*
nicieus, dont les *Frangipani* sont de-
scendus &c. La Milice *Romaine* dans
la Place du *Capitole* fit une salve
Royale de toute son Artillerie. On
tira les Boîtes au haut du Mont *Tar-*
péjen. Le Sénateur fit dispenser à
ces Soldats & aux Chevaux legers
& *Suisses* du Pape, toutes sortes de
rafraichissemens, & fit couler deux
fontaines de vin au peuple, par la
bouche des deux Lions de marbre
qui sont au bas des degrés du *Capito-*
le. Et la nuit étant venuë, la fa-
ça-

Cavalcade du M. Frangipani. (1389)
cade du Palais Sénatorial fut illuminée de flambeaux de cire blanche; les deux Palais des Conservateurs, qui sont aux deux côtés, eurent deux lanternes allumées à chaque fenêtre; & les rebords du grand Escalier ou Perron, & ceux de la Cordonnade, qui est fort longue, furent chargés de poiles pleines de poix raffinée, où l'on mit le feu, ainsi qu'à celles qu'on avoit mises aussi sur le toit & au Clocher du Capitole jusqu'au faite; & fit une illumination fort éclairée, qui dura bien avant dans la nuit.

De la Promotion des Cardinaux.

LE Pape a coutume de les déclarer au Consistoire secret, après qu'on a dit *extra omnes*, c'est à dire, après qu'il a donné Audience à chaque Cardinal, & qu'on a fait retirer tout le monde.

Toute la Cérémonie qu'il observe est de dire *habetis fratres*, & tirant de son sein la liste des Cardinaux, il la met sur la table, & le

(1390) De la PROMOT. des CARD.
Cardinal Patron ou le plus ancien
Cardinal en fait la lecture.

On avoit introduit sous les derniers Pontificats de ne pas nommer tous les Cardinaux d'une promotion, en reservant toujours quelcun *in petto*, comme fit entr'autres Clément X, qui en une promotion de deux Cardinaux n'en nomma pas un seul, & les reserva tous deux *in petto*, par ces paroles, qu'il dit aux Cardinaux après qu'on eût dit *extra omnes*; *Habetis fratres quos reservamus in petto. nominandos ubicumque & quotiescumque Nobis placuerit*!... Mais le Pape Innocent XII. n'a pû approuver cette politique, parce que, sous ombre de tenir les malcontens en attente pour un tems, on impose à trop de gens, qui tous s'attendent d'avoir le Chapeau; & on frustre de la jouissance du Cardinalat celui à qui on diffère de le donner.

Ordinairement les nouveaux Cardinaux sont avertis de leur promotion de la part du Cardinal Patron. Le soir précédent, si-tôt que le Consistoire est achevé, le Cardinal Patron envoie chercher les nouveaux
Car-

De la PROMOT. des CARD. (1391)

Cardinaux par son Maître de chambre dans son propre carosse, & les fait venir dans son appartement au Palais, où il les traite magnifiquement à dîner. Ensuite on le revêt de l'habit de Cardinal, & ceux qu'il portoit auparavant restent pour régaler aux Aides de chambre du Cardinal Patron. Puis le Barbier du Pape lui fait la barbe, & la Tonsure à la Cardinale, dont le diamètre est fort large; & il a de chaque Cardinal 25 écus d'or. Cela étant fait, le Cardinal Patron les introduit à l'audience du Pape, qui leur met le Bonnet rouge sur la tête, en leur disant *Esto Cardinalis*, & faisant le signe de la Croix. Le nouveau Cardinal s'ôte le Bonnet aussi-tôt, baise le pié au Pape, & remercie Sa Sainteté: il va ensuite visiter les parens du Pape, & retourne chez lui, d'où il ne doit sortir qu'il n'ait reçu le chapeau de Cardinal au premier Consistoire.

Mais dans les deux dernières promotions faites par *Innocent XI*, comme Sa Sainteté n'a point voulu souffrir de Népotisme, & que par

(1392) DE la PROMOT. des CARD.
conséquent il n'y a point de Cardinal Patron, les nouveaux Cardinaux, le jour de leur promotion, allèrent l'après-dîner chacun dans leurs carosses au Palais Apostolique, où le Pape leur donna le bonnet en la manière accoutumée.

Depuis que le nouveau Cardinal a reçu le bonnet, jusqu'au premier Consistoire, il demeure toujours dans son appartement, & est habillé de violet: tous ses amis lui viennent rendre visite & le féliciter de sa promotion: il ne les peut reconduire que jusqu'à la porte de sa chambre.

Comme le Consistoire secret se tient ordinairement le Lundi, le Jeudi suivant le Pape en indique un public pour leur donner le chapeau. Ils y vont chacun dans leurs beaux carosses de cérémonies qu'ils ont fait faire en diligence, précédés de leurs Estafiers habillés de leurs livrées neuves, accompagnés d'un grand nombre de Prélats & d'autres amis, & suivis de plusieurs carosses. Ils s'arrêtent à la Chapelle de *Sixte*, ou dans une chambre, si c'est à *Monte*

De la PROMOT. des CARD. (1393)

Cavallo. Cependant les anciens Cardinaux entrent deux à deux dans la chambre du Consistoire; & après avoir rendu l'obédience, ou baisé la main au Pape, deux Cardinaux Diacres vont quérir le nouveau Cardinal, & le conduisent en présence du Pape, auquel ils font trois profondes inclinations à l'entrée de la chambre, au milieu & au bas du Trône du Pape; & puis ils montent les degrés, baissent le pié au Pape, qui les admet ensuite *ad Osculum oris*, au baiser de la bouche; & puis ils vont *ad Osculum pacis*, embrasser tous les anciens Cardinaux, commençant par les plus anciens. Cela fait, la musique entonne le *Te Deum*, & les Cardinaux s'en vont deux à deux à la Chapelle, & font le tour de l'Autel. Chacun des nouveaux Cardinaux est accompagné d'un ancien, qui lui cède la main droite cette fois là seulement. Les nouveaux Cardinaux s'agenouillent sur les marches de l'Autel: On leur met sur la tête le Capuchon attaché à leur Cappe; & quand on chante *Te ergo*, ils se couchent sur le ven-

(Ppp 4) tre,

(1394) De la PROMOT. des CARD.
tre, & restent en cet état jusqu'à
tant que le *Te Deum* soit achevé, &
que le Cardinal Doyen, qui est à
l'Autel du côté de l'Epître, ait dit
quelques Oraisons, lesquelles finies
ils se lèvent, & on leur abaisse leur
Capuchon. Le Cardinal Doyen, en
présence de deux chefs d'Ordre, ou
du Cardinal premier Prêtre, & du
Cardinal premier Diacre, & du Car-
dinal Camerlingue, durant que les
autres vont s'asseoir à leur place, leur
présente à lire la Bulle du serment
qu'ils doivent prêter; & après l'a-
voir luë, & qu'ils ont juré, ils s'en
retournent au même ordre à la
Chambre du Consistoire, les nou-
veaux Cardinaux s'agenouillent de-
vant le Pape, le Maître des Céré-
monies leur tire le Capuchon sur la
tête, & le Pape leur met le Cha-
peau sur la tête en disant; *Accipe Pi-
leum intinctum in sanguine Agni, &
esto Princeps Urbis & Orbis;* „ Re-
„ cevés le Chapeau teint dans le
„ sang de l'Agneau, & soyés Prince
„ de la Ville & de l'Univers. Puis le
Pape se retire. Les Cardinaux en
s'en allant s'arrêtent dans la Sale
Roya-

Royale & font un cercle: Les nouveaux Cardinaux leur font la révérence, & les remercient l'un après l'autre de l'honneur qu'ils leur ont fait de les avoir reçu pour leurs frères: Ensuite ils s'arrêtent, & les anciens Cardinaux viennent tour à tour faire leur compliment aux nouveaux; après quoi chacun s'en retourne chez soi. Autrefois le Cardinal Neveu retenoit encore ce jour là les nouveaux Cardinaux à dîner avec lui.

Le Chapeau rouge, que le nouveau Cardinal a reçu du Pape, lui est porté chez lui par un Camerier secret du Pape, auquel on ne manque pas de faire un beau régal, outre celui qu'ils donnent à chacun des Cameriers secrets de Sa Sainteté, dont il n'y a aucune taxe: On ne leur donne pas moins de cinq cens écus d'or. Le Chapeau est dans un grand bassin de vermeil doré porté par un *Buzzolante*, auquel on donne 25 écus d'or de régal.

Le même jour, après dîner, les nouveaux Cardinaux commencent leurs visites par celle de S; Pierre;

(P p p 5) puis

(1396) De la PROMOT. des CARD:
puis ils vont chez le Cardinal Doyen
du Sacré Collège, & ensuite chez la
Reine de *Pologne*, ou autre Tête
Couronnée, quand il y en a à *Rome*.
La visite des autres Cardinaux, des
Ambassadeurs, Princes, Princesses,
& Dames de la Cour, se fait à leur
commodité, & sans garder aucun
rang ni préséance.

Au premier Consistoire secret,
après qu'on a terminé les affaires qui
sont sur le bureau en présence des
nouveaux Cardinaux, le Pape fait la
Cérémonie de leur fermer la bou-
che, c'est à dire, il leur défend é-
troitement de dire à qui que ce soit
les affaires qui se sont passées au
Consistoire. Autrefois on croyoit
que durant que les Cardinaux a-
voient la bouche fermée, ils n'a-
voient aucune voix active ni passive
au Conclave, en cas que le Pape
vint à mourir pendant ce tems-là,
& même il y eût quelque dispute en
un Conclave sur ce sujet: Mais le
B. H. *Pie V.* par sa Bulle du 26^e.
Janvier 1571. déclara que ce n'é-
toit qu'une simple Cérémonie, &
que cela ne devoit pas exclure les
Car-

De la PROMOT. des CARD. (1397)

Cardinaux de voix active ni passive.

Au second Consistoire, le Pape ouvre la bouche aux nouveaux Cardinaux, leur assigne un Titre, & les marie avec leur Eglise en leur mettant un anneau d'or au doigt, où est enchâssé un saphir Oriental, pour lequel ils doivent payer cinq cens écus d'or au Collège de *Propaganda Fide*, selon la Bulle de Grégoire XV.

Quand les Cardinaux sont absens de Rome lors de leur création, le Cardinal Patron, ou premier Ministre, leur dépêche aussi-tôt un Courier pour leur en porter la nouvelle: puis le Pape leur envoie le bonnet rouge avec un Bref, par un Camerier d'honneur, lequel reçoit mille écus d'or du nouveau Cardinal pour sa course, qu'il partage avec ses Confrères, outre trois cens autres ducats au moins, qu'il a du même en son particulier; & son voyage se fait au dépens de la Chambre. Mais les Cardinaux Princes donnent 4, 5, ou 6 mille écus d'or, & le plus souvent un Bénéfice, ou une pension, à celui qui leur apporte le bonnet.

Si tôt que le nouveau Cardinal a reçu nouvelle de sa Promotion, il se doit faire faire la tonsure à la Cardinale, & se vêtir de l'habit de Cardinal, mais de couleur violette, jusqu'à ce qu'il ait reçu le bonnet, qu'il prend l'habit rouge; mais il doit avoir le Chapeau noir jusqu'à ce qu'il ait reçu le Chapeau rouge du Pape. Le Camerier d'Honneur qui porte le bonnet, ne le donne pas immédiatement au Cardinal même, mais à la plus digne personne du lieu où il séjourne, comme au Roi ou au Prince qui gouverne cet Etat, ou bien au Légat ou Nonce du Pape, s'il y en a au même lieu; si non, au Patriarche, Archevêque ou Evêque Diocésain, des mains duquel il le reçoit solennellement à l'issuë d'une grande Messe.

Le Cardinal qui va à *Rome* pour prendre la Chapeau, porte l'habit court de Cardinal, rouge ou violet selon la journée; mais le jour qu'il entre à *Rome*, il doit être violet en tel tems que ce soit:

Les Cardinaux, Ambassadeurs, Princes, & grands Seigneurs, lui envoient faire compliment par deux
de

De la PROMOT. des CARD. (1399)
de leurs Gentils-hommes dans un
carosse à six chevaux; & quand ils
ont tous eu audience de lui, il s'a-
chemine à *Rome*, & à la Vigne du
Pape *Jule* il entre dans le carosse du
Cardinal Neveu ou premier Mini-
stre, précédé de ses Estafiers à pié,
& suivi de ses Gentils-hommes &
Pages, s'il en a, à cheval, le reste
de sa famille étant dans les carosses
de sa suite; & en cet équipage il
entre dans *Rome*, & va droit au Pa-
lais du Pape, qui lui donne audien-
ce & le bonnet en la manière qu'il
a été dit ci-dessus: & cela s'entend
des Cardinaux d'*Italie*; car ordinai-
rement ceux qui se trouvent delà les
Monts reçoivent le bonnet avant
que de venir à *Rome*.

Il est ensuite séquestré dans son
Palais jusqu'au premier Consistoire,
où il va en la manière ci-dessus dé-
clarée. Mais si c'est un Prince, ou
quelque autre personne qui aime
l'éclat & qui souhaite d'aller au Pa-
lais en Cavalcade, il va de bon ma-
tin en carosse au Couvent de *Nôtre*
Dame du Peuple, où il se met la Cap-
pe violette, & se tient à l'entrée de

(1400) De la PROMOT. des CARD.

l'Escalier , pour recevoir les autres Cardinaux qui lui font l'honneur de l'accompagner en cette fonction , aussi en Cappes violettes , & les conduit dans la Salé ; puis il descend pour recevoir les autres ; & quand ils sont tous assemblés , ils descendent dans la Cour , où ils se mettent sur la tête leur Capuchon , & par dessus le Chapeau rouge , excepté le nouveau Cardinal , qui ne l'a pas encore reçu , lequel a un Chapeau enveloppé d'un taffetas violet : ils montent sur leurs mules & la Cavalcade marche en cet ordre :

Premièrement les Valèts de garderobbe des Cardinaux , qui portent en croupe la Valise de leur Maître , précédés de deux Chevaux legers pour ouvrir la marche. Ensuite les Gentils-hommes des Cardinaux , Ambassadeurs , & Princes , qui en envoient pour le moins deux chacun. Après cela les Gentils-hommes & Titulaires *Romains* , Barons , Comtes , Marquis , & Ducs ; s'entend ceux qui veulent honorer le nouveau Cardinal : car il est libre d'y assister ou non. Les Tambours suivent ,

De la PROMOT. des CARD. (1401)
vent, & puis les Maffiers des Cardi-
naux.

Les Cardinaux viennent ensuite
deux à deux, les plus anciens les
premiers, précédés de 2 Estafiers
chacun, qui tiennent des bâtons de
bois doré, & accompagnés des gar-
des *Suiffes* du Pape. Et finalement
le nouveau Cardinal, entre les deux
derniers Cardinaux Diacres, précé-
dé de ses Estafiers & Pages, s'il en
a, à pié; & suivi de ses caroffes.
C'est ainsi que nous avons vû en
l'année 1687, la Cavalcade du Car-
dinal *Medicis*, qui étoit suivi de 24
beaux caroffes qu'il avoit fait faire.

Le Château Saint *Ange* fait une
décharge de tous ses Canons & de ses
Boëtes, quand le nouveau Cardinal
commence à entrer dans le Cours.

Les Cardinaux qui pour leur vieil-
lesse ou pour leurs infirmités ne
peuvent souffrir le cheval, vont à
Monte Cavallo à l'ordinaire dans
leurs caroffes; mais ils ne laissent
pas que d'envoyer leurs Gentil-
hommes pour rendre la Cavalcade
plus nombreuse.

Autrefois le Pape envoyoit le
Cha-

(1402) De la PROMOT. des CARD.

Chapeau aux Cardinaux ; mais depuis que *Paul II.* leur eût donné le bonnet rouge , il ne leur envoie plus que le bonnet , & il faut qu'ils viennent prendre le chapeau à *Rome* , s'ils le veulent : & en mémoire de cela , aux Cavalcades Papales il y a toujours 4 Cameriers Secrêts Participans qui portent quatre Chapeaux rouges sur des masses , pour montrer qu'il appartenoit à eux de les porter.

Quand le Pape , par grace spéciale , envoie le Chapeau à quelque Cardinal absent , ce qui est si rare , que les Cardinaux de *Richelieu* & *Mazarin* , quoique premiers Ministres d'un grand Royaume , & par conséquent légitimement dispensés de l'aller prendre à *Rome* , ne l'eurent jamais. Voici les cérémonies qui s'y observent. C'est ordinairement un Camerier d'Honneur , ou autre Gentil-homme de la Famille de Sa Sainteté , qui le porte , avec un Bref adressé au Nonce ou à l'Archevêque ou Evêque du lieu de sa résidence. En y arrivant le Cardinal envoie sa Famille au devant de
l'En-

De la PROMOT. des CARD. (1403)

l'Envoyé du Pape, avec le plus d'amis qu'il peut, pour lui faire plus d'honneur; & tous ensemble font leur entrée en Cavalcade, si la coutume du lieu le permet, le Chapeau étant élevé sur une masse, en sorte qu'il soit vû de tout le monde. Un jour de Dimanche ou d'une autre fête solemnelle, l'Envoyé du Pape, & le Prélat qui doit faire la Cérémonie, s'assemblent chés le Cardinal avec leur famille, & le plus grand nombre d'amis qu'il peut avoir; & tous ensemble s'en vont en Cavalcade à l'Eglise, si la coutume le permet, en cet ordre:

Premièrement les Tambours & les Trompettes marchent; en suite, les gens de livrée, & puis les Gentilhommes; après, le Camerier du Pape en habit violet, tenant le Chapeau à découvert au haut d'une masse; & puis le Cardinal revêtu de sa Cappe, le Capuchon en tête, & par dessus un Chapeau noir, ayant à sa droite le Prélat qui doit faire la Cérémonie, & à sa gauche quelque autre personne de qualité, & derrière les carosses de son Eminence.

D'or-

(1404) De la PROMOT. des CARD.

D'ordinaire le Roi ou Prince de cet Etat lui envoie ses gardes pour l'accompagner.

Etant arrivés à l'Eglise, on y chante la Messe, & le plus souvent le Roi ou Prince s'y trouve avec les principaux Seigneurs & Dames de la Cour. La Messe étant finie, le Prélat, soit qu'il l'ait dit ou que ç'ait été un autre, prend une Chappe & sa Mitre, & s'assit dans une chaire sur les marches de l'Autel, auquel il tourne le dos. Celui qui a apporté le Chapeau le met sur l'autel, & présente le Bref au Prélat, lequel l'ayant reçu avec respect, le donne à lire à son Secrétaire, puis fait un discours à la louange du Cardinal, & conclut qu'il est prêt à lui donner le Chapeau selon l'ordre & la volonté du Pape. En suite le Cardinal s'approche de l'Autel, où s'étant agenouillé, il fait entre les mains du Prélat le serment accoutumé. Le Prélat se lève, se fait ôter la Mitre, dit quelques Oraisons sur le Cardinal, auquel on couvre la tête de son Capuchon, sur lequel il lui met le Chapeau, & lui donne le baiser de
paix.

De la PROMOT. des CARD. (1405)
paix. On chante ensuite le *Te Deum*, & quelques autres Oraisons, lesquelles étant finies, le Cardinal s'en retourne en Cavalcade, si le lieu le permet, & retient à dîner le Prélat, & les plus apparens de la Cavalcade.

*De la prise de possession des Cardinaux
dans leurs Titres.*

QUAND un Cardinal va prendre possession de son Titre, avant que d'entrer dans l'Eglise il se revêt sous le portique, de sa Cappe de la couleur de la journée courante; puis il s'agenouille sur un tapis & un quareau au milieu de la grande porte, & le plus digne Prêtre de la même Eglise, la Chappe sur les épaules, lui présente la croix à baiser. Après cela il entre trois pas dans l'Eglise, il met l'encens dans l'encensoir, ôte son bonnet, prend l'asperges des mains du même Prêtre, se donne de l'eau bénite & bénit le peuple, donne l'encensoir au Prêtre, qui l'encense par trois fois.

(1406) De la PRISE de POSS. des CAR.
fois, le Cardinal demeurant debout
le bonnet en tête. On entonne le
Te Deum, & l'on va en procession
au Maître Autel, devant lequel le
Cardinal s'agenouille. Le *Te Deum*
étant fini, le Prêtre, du côté de
l'Autel, dit *Pater noster secretò*, *Et*
ne nos inducas, & plusieurs Oraisons;
& puis le Cardinal va se seoir en son
Trône sous le dais du côté de l'E-
vangile, où tous ceux de l'Eglise lui
viennent baiser la main, excepté le
principal Prêtre, auquel il donne le
baiser de paix au visage. Cela fait,
on lit la Bulle qui lui donne ce Ti-
tre, & si c'est le matin, on dit une
Messe basse ou solemnelle, comme
il plaît à son Eminence; ou si c'est
l'après-dîner, on chante Vêpres ou
Complies, s'il les veut entendre;
ensuite desquels le Cardinal va au
milieu de l'Autel, le Capuchon en
tête, & il donne la Bénédiction au
peuple, lui accordant cent jours
d'Indulgences. Puis le Cardinal ôte
sa Cappe & se met la Mozzette, sur
le Rochet découvert, & marche
par l'Eglise donnant la Bénédiction;
il entre dans la Sacristie, en fait la

De la PRISE de Poss. des CAR. (1407)

visité, & de ses reliques; & voulant partir, on lui remet le Camail ou Mantelet sur le Rochet, & par dessus la Mozzette. Mais, si le Cardinal qui prend possession est Diacre, il ne va point à l'Autel donner la Bénédiction, & ne la donne point par l'Eglise.

Le Cardinal peut assister aux Messes, Vêpres, Processions, & autres fonctions solennelles dans son Eglise avec la Cappe rouge, pourvû que ce ne soit pas au jour qu'il est défendu de porter cette couleur, quoi que les autres Cardinaux qui viendront à la fête ayent la Cappe violette. Le jour de la fête du Saint il se trouve à son Titre en habit & Cappe rouge; quoique ce soit durant l'Avent, la Septuagésime, & le Carême; & célébrant lui-même, il donne la Bénédiction Pontificale, ou ne célébrant pas il se va asseoir sur son Trône couvert de drap rouge sous le dais; & si, pendant qu'il est en fonction, il survient quelque Cardinal, son Maître de Chambre & ses autres Gentil-hommes le doivent aller recevoir & l'accompagner,

lui

(1408) De la PRISE de Poss. des CAR.
lui faisant les excuses de leur Maître, & le reconduire jusqu'à son carosse; mais si le Cardinal Titulaire n'est pas empêché, il doit aller lui-même recevoir les Cardinaux qui viennent à son Eglise, accompagner au Prié-Dieu, & les reconduire: & si les Cardinaux vouloient entendre la Messe ou Vêpres, ce qu'ils ne font jamais quand le Trône est élevé, il leur doit céder la place la plus honorable, quoi qu'il soit plus ancien Cardinal qu'eux, se mettant au dernier lieu, parce qu'il est chez lui. Mais s'il y avoit Chapelle Papale ou Cardinale, ou qu'on fit les obsèques d'un Cardinal, en ce cas il doit prendre son rang comme les autres, sans autre formalité, & est revêtu des habits de la même couleur que portent les autres.

Les Archiprêtres des trois Basiliques de S. Jean de Latran, de Saint Pierre, & de Sainte Marie Majeure, jouissent des mêmes prérogatives & privilèges que les Titulaires dans leurs Eglises.

Des Légats à Lateré.

QUAND le Pape déclare un Cardinal Légat de *Lateré* vers quelque Monarque ou autre grand Prince hors de l'*Italie*, il fait un Consistoire secret, auquel il lui donne la croix, à la fin duquel il est accompagné Pontificalement par les Cardinaux en Cavalcade précédée de la Noblesse, & devant elle des Barbiers des Cardinaux, portans la Valise de la même manière que se fait la Cavalcade pour venir prendre le Chapeau. En dernier lieu vient le Cardinal Légat, au milieu de deux Cardinaux Diacres; & cette Cavalcade va jusqu'à la Porte de la ville, dans laquelle le Légat ne doit plus rentrer, au moins publiquement, ni rendre ou recevoir visite: mais il doit s'en aller au plutôt à sa Légation; & quand il est à 40 milles de *Rome*, il a le droit de faire porter la Croix devant lui, & de donner Pontificalement la Bénédiction au peuple. Le Pape lui accorde le privilè-

(1410) Des LEGATS à LATÈRE.

lége de créer des Protonotaires Apostoliques, des Chevaliers de l'épéron d'or, & des Docteurs de toutes facultés. Il donne aussi les provisions de tous les Bénéfices du Royaume ou Etat où est la Légation, sans qu'on ait besoin de venir à Rome : C'est pourquoi il prend avec lui une partie des Officiers de la Daterie & de la Chancellerie, comme un Sous-Dataire, un Reviseur des Dates, Registrateur, &c. un Abréviateur de *Parco Majori*, un de *Parco Minori*, quelques Scripteurs Apostoliques de *Majoribus & Minoribus*, & quelques Officiers du plomb.

Quand ils retournent de leur Légation, ils rentrent à Rome en Cavalcade, de la même manière que quand ils en sont partis.

Ce seroit ici le lieu de parler des visites & des précédences, soit à donner la main droite, à faire asseoir la personne, jusqu'où il faut l'accompagner en la reconduisant, & autres Cérémonies, dont on est fort pointillieux à Rome : Mais parce que cela grossiroit trop ce Livre, & que toutes sortes de Lecteurs ne se plain-

tent

DES LEGATS à LATERE. (1411)

sent pas à lire un détail si particulier, je le renvoyeraï à un Livre *Italien*, qu'on appelle le *Maître de Chambre de François Setini*, lequel traite cette matière à fond: On le relie ordinairement avec le Livre de la *Relazione della Corte di Roma* de Jérôme Lunadore, dont j'ai tiré presque tout ce que j'ai dit des Magistrats, Officiers, Prélats, & Congrégations de la Cour de *Rome*.

Des Funerailles des Cardinaux.

QUAND un Cardinal meurt, après qu'il a été embaumé on le porte la nuit suivante dans l'Eglise où l'on doit faire solennellement ses funerailles, qu'on choisit parmi les plus grandes, afin qu'elle puisse contenir d'avantage de monde. Cette Eglise est toute tendue de noir, avec des écussions où sont les armes du défunt, & des deux côtés de la nef il y a un grand nombre de flambeaux de cire blanche allumés. Au milieu est une machine en forme de lit, fort élevée, couverte
Tom. V. (Qqq) d'une

(1412) Des FUNERAILLES des CARD.
d'une pièce de brocard noir, avec
deux oreillers de même, sur lequel
on met le cadavre du défunt; la tête
du côté du chœur, & les piés vers
la porte. Il est revêtu d'ornemens
Pontificaux, la Mître en tête avec
la Chappe, s'il est de l'ordre des Evê-
ques; la Chasuble, s'il est Prêtre;
ou la Tunique, s'il est Diacre. Les
six Maîtres des Cérémonies en Sou-
tane de Serge violette y assistent,
avec tous les Curseurs du Pape, la
Robe violette trainante en terre,
& la masse d'argent à la main. Il
y a aussi deux Estafiers du défunt,
qui tiennent chacun une Banderole
de taffetas violet au bout d'une ba-
guette aux armes du Cardinal, avec
laquelle ils éventent continuelle-
ment son visage, de crainte que les
mouches ne le gâtent. Les Reli-
gieux Mendians s'assemblent dans
une Chapelle de cette Eglise le jour
suivant après Vêpres, où ils chan-
tent les Matines des Morts, chaque
Ordre disant tour à tour un Noctur-
ne, & la Musique du Pape les *Laudes*.
Cependant les Cardinaux arrivent
habillés de violet: En entrant dans
l'E-

DES FUNERAILLES des CARD. (1413)

l'Eglise, ils mettent la Cappe de même couleur, font leur prière à genoux à l'Autel où repose le S. Sacrement, puis ils vont dire un *Pater noster* aux piés du défunt avec quelques versets de l'Oraison *absolve*, ils font les aspersions Ordinaires, & vont s'asseoir dans le chœur, les Evêques & Prêtres du côté de l'Evangile, & les Diacres du côté de l'Epître, où ils entendent l'Office, & le récitent, s'ils veulent, en leur particulier. Cela fait, chacun s'en retourne chez soi sans autre Cérémonie, & le même soir on dépouille le corps mort, on l'enferme dans un cercueil de plomb, lequel est mis dans un autre de cyprès, qu'on couvre d'un drap noir; & on le porte dans un carosse aux flambeaux, accompagné du Curé & des Aumoniers du défunt en l'Eglise où il veut être enterré, qui est ordinairement celle de son Titre, à moins que ce ne soit un *Romain* qui veuille être mis dans le cercueil de ses parens, ou un *Ultramontain* qui souhaite de l'être dans l'Eglise que sa Nation dessert à *Rome*.

Il y a quatre Cardinaux qu'on en-
 (Qqq 2) ter-

(1414) DES FUNERAILLES des CARD.
terre avec Cérémonie & en Cavalcade; favoir, le Doyen du Sacré Collège, le grand Pénitencier, le Vice-Chancelier, & le Camerlingue. La Cérémonie s'en fait en cet ordre:

Après que l'Office des Morts a été chanté en présence des Cardinaux en la manière dite ci-dessus, leurs Eminences s'étant retirées, on commence la Procession. Les Orfelins dits *Iletterati* marchent devant, puis ceux du Collège *Salviati*, après les Confrairies revêtues de leur Robes & la tête couverte d'un Capuchon de toile, tous un Cierge à la main. Après eux marchent les Religieux Mendians, chacun selon son rang; après lesquels viennent les Prêtres de la Paroisse du Cardinal, & ceux de l'Eglise où il va, s'ils sont Séculars. Si le Cardinal étoit Archiprêtre d'une des trois Basiliques, le Chapitre y assiste; & de même, s'il étoit Titulaire de *S. Laurent in Damaso* ou de *Sainte Marie delà le Tibre*, le Chapitre de ces Eglises s'y trouve. Le corps vient ensuite, paré de ses ornemens, la Mître en tête, porté sur les épaules de ses Estafiers, & en-

tou-

DES FUNERAILLES des CARD: (1415)
touré de sa famille vêtue de deuil;
savoir devant le corps, les Serviteurs
de livrée; & derrière, ses Aumôniers,
Gentils-hommes, & Officiers. Aux
deux côtés du corps marchent deux
files de *Suisses* de la Garde du Pape,
la halebarde à la main; & derrière,
partie de la Maison du Pape en Ca-
valcade; savoir, le Capitaine de la
Garde *Suisse*, les Massiers du Pape,
& un Maître de Cérémonies, le Ma-
jordome de sa Sainteté, les Evêques
assistans, les Protonotaires Aposto-
liques, les Chapelains du commun,
les Ecuyers Apostoliques, & les Ca-
meriers *extra-muros*.

Quand il meurt un Cardinal Prin-
ce, ou de très-grande famille, le Pa-
pe y envoie souvent sa Maison, com-
me aux quatre Cardinaux ci-dessus;
& le matin suivant on chante dans
la même Eglise une Messe solennel-
le pour le repos de son ame en pré-
sence du Sacré Collège, & l'on y
observe toutes les Cérémonies qui se
pratiquent aux obsèques du Pape,
excepté qu'au lieu que pour Sa Sain-
teté il y a cinq Cardinaux assistans
revêtus d'ornemens Pontificaux, en

(1416) Des FUNERAILLES des CARD.
celle-ci il y a seulement cinq Evê-
ques assistans qui font la même fon-
ction, avec les encensemens & as-
persions accoutumées, & quelque-
fois on récite l'Oraison funèbre du
désunt; mais cela arrive rarement.

Pompe funèbre du Duc d'Estrées.

LE Pape fait ordinairement
l'honneur aux Ambassadeurs des
Têtes couronnées qui meurent à
Rome, d'envoyer quelques-uns de sa
maison en Cavalcade à son convoi,
pour rendre leurs funeraillles plus cé-
lèbres, comme il fit à feu Monsieur
le Duc d'*Estrées* Ambassadeur de
France à *Rome* sur la fin de Janvier
1687; le corps duquel fut porté le
vendredi 7. Février 1687, à trois
heures après midi, de l'Eglise Pa-
roissiale de *Sainte Catherine* en l'Egli-
se *S. Louis des François*, selon l'or-
dre suivant, que je rapporterai ici par
occasion, & qui m'a été communi-
qué par Monsieur *Chassebras de Cra-*
mailles Gentilhomme François, té-
moin oculaire.

Pre-

POMP. FUNEB. du Duc d'Est. (1417)

Premièrement marchoit la Croix
de la Paroisse Nationale de Saint
Louis.

Ensuite les petits Enfans gris,
appellés communément *Letterati.*

Les petits Enfans blancs, dits *Or-
fanelli.*

L'Archiconfrérie de la Mort.

L'Archiconfrérie du Suffrage.

L'Archiconfrérie des Agonisans.

L'Archiconfrérie des Stigmatés.

L'Archiconfrérie des Carmes.

L'Archiconfrérie de la Trinité
des Pélerins.

Et une partie de l'Archiconfrérie
du *Confalon.*

Tous ces Confrères étoient re-
vétus de leurs Robes de toile de
la couleur de leur Confréries, &
tenoient chacun un cierge à la
main.

Les Pères *Picpus* François, du
tiers Ordre du Couvent de *Nôtre
Dame des Miracles.*

Les Pères Minimes François de
la *Trinité du Mont.*

Les Mineurs Conventuels, ou
Cordeliers chaussés des *Saints Apô-
tres.*

(1418) POMP. FUNEB. du Duc d'EST.

Les Mineurs Observantins ou Cordeliers déchauffés d'*Aracæli*.

Les Augustins, les Carmes, les Servites, les Jacobins ou Dominicains.

Tous ces Religieux tenoient chacun un cierge à la main.

Trois cens Confrères du *Confalon*, chacun un gros flambeau à la main.

Des deux côtés de la Ruë & au milieu marchaient :

La Croix de S. *Jean de Latran*.

Le Clergé de l'Eglise de S. *Louis*.

Le Camerlingue du Clergé au milieu des Curés de Saint *Louis* & de Sainte *Catherine*, tous trois en étole.

Le Clergé & Chapitre de Saint *Jean de Latran*.

Tous ces Ecclésiastiques avoient chacun un cierge à la main.

Les Estafiers & Valets de pié du deffunt Ambassadeur en deuil.

Le Corps de l'Ambassadeur porté par douze Confrères du *Confalon*, sur un lit de parade, dont les coins du poele de velours & de drap d'or étoient soutenus des Pages du deffunt. Il étoit vêtu de son habit de cérémonie, avec le manteau Ducal sur

POMP. FUNEB. du DUC d'EST. (1419)
sur ses épaules, & la couronne de Duc
& Pair sur la tête. Aux quatre coins
de la machine, quatre Estafiers por-
toient des Banderoles, qu'ils fai-
soient mouvoir sur le corps.

Les Gentilhommes & autres Of-
ficiers de l'Ambassadeur en deuil.

Le Capitaine de la Garde des *Suis-
ses* du Pape à cheval.

Les *Suisses* de la Garde du Pape à
pié.

Les Massiers du Pape à cheval.

Un autre Maître des Cérémonies à
cheval.

Monfig^r. *Bichi* Auditeur de la
Chambre Apostolique en l'absence
du Cardinal *Mattei* Majordome du
Pape accompagné de deux Evêques
assistans, tous trois montés sur des
mules.

Les Protonotaires Apostoliques
Participans montés sur des mules.

Les Chapelains du commun de la
Famille Papale à cheval.

Les Cameriers *extra muros* & les
Ecuyers aussi à cheval.

Le lendemain on fit un service so-
lemnel à la Paroisse de Saint *Louis*,
ou la Messe fut célébrée par l'Arche-

(1420) POMP. FUNEB. du Duc d'Est.
vêque de...; & après, quatre Evê-
ques en Mitre firent les encensemens
& prières autour du corps.

Messieurs les Cardinaux d'*Estrées*
& *Maidalchini* y assistèrent, & tou-
te la maison de l'Ambassadeur, avec
grand nombre de Prélats, & quan-
tité d'autres personnes de marque,
à qui l'on distribua des cierges de ci-
re blanche.

La même chose se fit à peu près
en Janvier 1701, pour M^r. le Prin-
ce de *Monaco* mort Ambassadeur à
Rome peu de jours auparavant. Mais
rien n'est comparable à la magnifi-
cence de la pompe funèbre de Mon-
seigneur le *Dauphin*, que les Mes-
sieurs de la Congrégation de *S. Louis*
y firent au mois de Septembre 1711.
L'Eglise étoit toute tenduë de deuil
d'une manière bien inventée par M^r.
le *Gros* Sculpteur & Architecte Fran-
çois, qui l'exécuta aussi avec beau-
coup de grace; & les Inscriptions
& Devises furent inventées par le R.
P. *Jouvenci* Jésuite, & par M^r. le
Chevalier de la *Chausse* Consul de
France. Le sujet représentoit le
Champ de *Mars* en deuil pour la
mort

POMP. FUNEB. du Duc d'EST. (1421)
mort d'un si bon Prince. Les Chapelles & les Voûtes des ailes paroissiales étoient autant de tentes des Capitaines François: des bandes de toile argentée de gaze & de voile faisoient les divisions des compartimens, & donnoient un grand lustre au fond de drap noir. Le Choeur faisoit la plus belle partie de cet appareil funébre: le devant d'Autel de velours noir, les Mouffelines entremêlées, faisoient un beau contraste: les Cartouches & les Morts à clair obscur placés avec beaucoup de cიმэtrie & la machine ou représentation en forme de Tombeau s'élevoit dans la Nef jusqu'aux Voûtes, où elle se terminoit en pyramide, où l'on avoit attaché le Portrait de Monseigneur à demi relief en forme de médaille, le tout couvert d'un dais magnifique, ce qui faisoit un bel effet; & le tout étoit entouré de quantité de cierges allumés, qui faisoient comme une Chapelle ardente, ou un *Castrum doloris*, comme appellent les Italiens. La Messe fut célébrée Pontificalement par M^r. Maigrot Evêque de Conon, fameux Mis-

(1422) POMP. FUNEB. du Duc d'EST.
Missionnaire à la Chine. Le Sacré
Collège des Cardinaux y assista en
corps, & en habits violèts, avec tou-
te la Prélature. Le R. P. d'*Auben-*
ton Confesseur du Roi d'*Espagne*, &
Assistant de *France* au *Jesus*, fit l'O-
raison funébre en François, & elle
fut fort applaudie par une grande
affluence de Peuple qui s'y trouva.

*De la Cession & Restitution du Cha-
peau de Cardinal.*

LA Dignité de Cardinal est si su-
blime, qu'il n'est pas difficile
de voir un grand nombre de person-
nes de tous états & conditions qui y
aspirent; mais on en voit bien peu
qui y renoncent. Néanmoins com-
me on a vû un S: *Pierre Célestin*
renoncer à la Papauté même, il y a
encore d'avantage d'exemples de
Cardinaux qui se sont dépouillés vo-
lontairement de la pourpre, après
en avoir été revêtus pendant plu-
sieurs années.

Le premier exemple de la cession
du Chapeau dont l'histoire fasse
men-

mention, est celui d'un certain *Ar-
dicinio de la Porta*, Lombard de Na-
tion, Cardinal sous *Innocent VIII*;
qui vouloit abandonner le monde,
à l'exemple de *S. Celestin*: mais le
Pape, à la persuasion des Cardi-
naux, lui refusa ce qu'il demandoit,
parce qu'il étoit trop nécessaire à
l'Eglise, qu'il méritoit de gouver-
ner.

Peu de tems après, le Cardinal
Cesar de Borgia, après avoir fait
tuer *Jean Duc de Gandie* son frère
ainé, pria le Pape *Alexandre VI.* son
Père, de lui permettre de céder le
Chapeau pour se marier; ce qui lui
fut facilement accordé, du consen-
tement du Sacré Collége, qui fut
bien aise de retrancher de son corps
un fraticide.

Henri Cardinal de Portugal, on-
cle du Roi *Don Sébastien* tué en *A-
frique*, dont il étoit le plus proche
héritier, montra qu'il faisoit gran-
de différence entre une Couronne
réelle & la prétenduë Royauté Car-
dinale; car, sans faire réflexion qu'il
avoit été plus de trente ans membre
du Sacré Collége, & qu'alors il é-
toit

(1424) De la CESS. &c. du CHAP. &c.
toit dans un âge décrépité & incapable d'avoir des enfans, il renonça au Chapeau pour prendre le Gouvernement du Royaume, comme si ces deux états étoient incompatibles.

Le Cardinal *Odet de Chatillon* est celui qui a le plus deshonoré le Chapeau: car, non seulement il y renonça pour épouser sa concubine fille du Seigneur de *Hauteville*, mais de plus il abandonna la Religion de ses Pères pour suivre les Opinions de *Calvin*. C'est pourquoi *Pie IV.* en 1563. le déclara déchû de l'honneur de la pourpre, & le priva de tous les Bénéfices qu'il possédoit.

Le Cardinal *Ferdinand de Medicis* renonça au Chapeau pour une cause légitime: car, le Duc de Toscane *François de Medicis* son frère étant mort sans enfans en 1587, il crût devoir prendre le gouvernement de cet Etat, & de perpétuer son nom en se mariant; à quoi le Pape *Sixte V.* si sévère d'ailleurs, consentit volontiers.

Nous avons eu dans le Siècle passé plusieurs autres exemples de Cardinaux qui ont abandonné la pourpre
pour

De la CESS. &c. du CHAP. &c. (1425)
pour se marier, comme le Cardinal
Maurice de Savoie, les Cardinaux
Ferdinand & Vincent de Gonzague,
le Cardinal *Pamphile*, & le Roi *Casimir*
de Pologne.

Comme la Promotion au Cardinalat n'est ni Sacrement ni chose Sacramentale, elle n'imprime aucun caractère en l'ame de celui qui la reçoit. Elle requiert bien qu'on prenne les Ordres Sacrés & qu'on reçoive au moins le Diaconat : Mais les grands Princes en sont dispensés tout autant de tems qu'ils veulent, afin qu'ils n'ayent aucun obstacle pour reprendre l'habit Séculier, quand l'intérêt de l'Etat ou de leur famille le demande ; & pour cet effet il n'y a autre Cérémonie à faire, que de prier le Pape, de bouche ou par écrit, d'agréer cette démission. On peut faire aussi la même déférence au Sacré Collége avec les termes les plus honorables qu'on peut inventer, alléguant la nécessité indispensable où l'on se trouve de se priver de l'honneur que l'on reçoit en une si illustre compagnie. Après cela on rend le Chapeau au Pape, quand

(1426) De la CESS. &c. du CHAP. &c.
quand on est à *Rome*, ou à son Non-
ce dans les Pais étrangers; & on
paye aux Officiers du Palais Apосто-
lique ce qu'ils ont accoutumé de re-
cevoir à la mort de chaque Cardi-
nal.

Fin du Tome Cinquième.



R O M E
M O D E R N E,

Première Ville de l'Europe,

Avec toutes ses

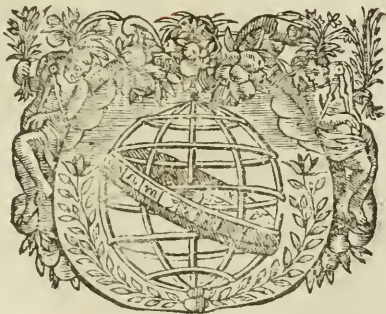
MAGNIFICENCES

ET SES

D E L I C E S.

Par le Sr. **FRANCOIS DESEINE.**

.TOME SIXIÈME.

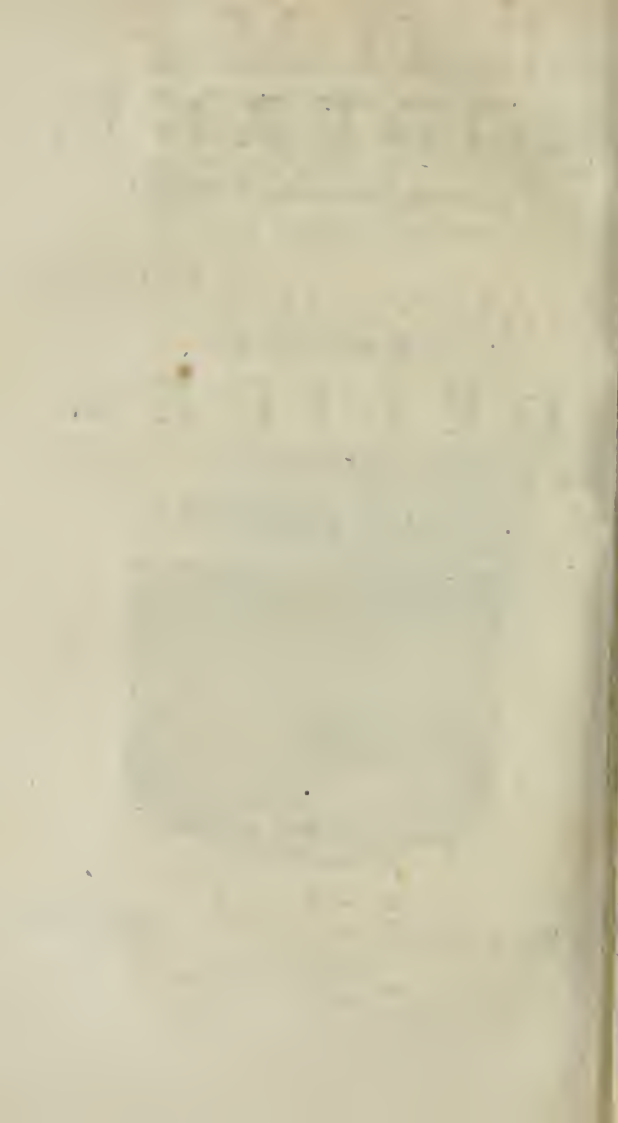


A L E I D E,

Chez **PIERRE VANDER Aa,** March. Libr.

M D C C X I I I .

Avec Privilège.



T A B L E

Du Contenu du

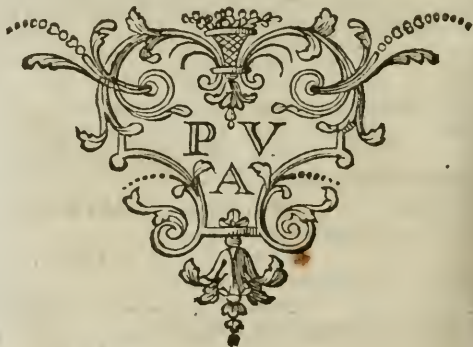
TOME SIXIÈME;

Qui Contient la Suite de la Relation du Gouvernement & des Cérémonies Ordinaires & Extraordinaires du Pape & de ses Etats Temporels.

D es Fonctions Extraordinaires & premièrement de la Vacance du Saint Siege, Pag. 1427.	Cardinaux de la Création du Pape Clement XI. 1508.
De la Cérémonie de la Canonisation d'un Saint, 1474.	Cardinaux Diacres d'Innocent XI. 1509.
Du Jubilé Universel de Année Sainte, 1480.	--- --- --- d'Alexandre VIII. 1510.
Des Titres des Cardinaux, 1491.	--- --- --- de Clement XI. ibid.
Catalogue des Titres des 70 Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, Divisés en trois Ordres, 1499.	Liste des Cardinaux créés par le Pape Clement XI au Consistoire Secret du 18. May 1712. 1510.
Noms, Surnoms, Patrie, & Qualités des Cardinaux vivans, 1505.	Des Anciens Cimetières de Rome, 1514.
Cardinaux de la Création de Clement IX. 1505.	Cimetières hors la Porte S. Pancrace sur le Chemin anciennement dit Via Aurelia, 1524.
--- --- --- de Clement X. 1506.	--- --- --- hors la Porte Portese, 1527.
--- --- --- d'Alexandre VIII. ibid.	--- --- --- d'Ostie, Via Ostiensis, 1529.
--- --- --- d'Innocent XII. 1507.	--- --- --- Saint Sebastien, Via Appia, 1531.
	* 2 Via

TABLE DU CONTENU DU TOME SIXIÈME.

Via Ardeatina, 1534.	<i>tes de Rome,</i> 1558.
<i>Cimetières hors la Porte La-</i>	<i>Durant le Mois de Jan-</i>
<i>tine, Via Latina, 1535.</i>	<i>vier,</i> 1563.
<i>--- --- Majeure sur le</i>	<i>Fevrier,</i> 1569.
<i>Chemin de Labicum, à pre-</i>	<i>Mars,</i> 1573.
<i>sent Val Montone, Viâ La-</i>	<i>Stations du Carême,</i> 1577.
<i>vicanâ & sur le Chemin de</i>	<i>Au mois d'Avril,</i> 1587.
<i>Palestrine, Viâ Prænestinâ,</i>	<i>Mai,</i> 1591.
1537.	<i>Les Stations des Fêtes mo-</i>
<i>--- --- Tiburtine,</i>	<i>biles depuis Pâques,</i> 1596.
1559.	<i>Processions principales de</i>
<i>--- --- Sainte Agnès,</i>	<i>Rome durant l'Octave de la</i>
Via Nomentana, 1541.	<i>Fête Dieu,</i> 1598.
<i>--- --- Salaria, sur le</i>	<i>Au mois de Juin,</i> 1600.
<i>Chemin du Sel, Via Salaria,</i>	<i>Juillet,</i> 1604.
1542.	<i>Au mois d'Aout,</i> 1608.
<i>--- --- du Peuple, Via</i>	<i>Septembre,</i> 1612.
Flaminia, 1547.	<i>Octobre,</i> 1617.
<i>--- dans la Ville de Ro-</i>	<i>Novembre,</i> 1621.
<i>me,</i> 1548.	<i>Decembre,</i> 1624.
<i>Des Indulgences,</i> 1551.	<i>Indice des Matieres sur la</i>
<i>Des Stations & autres Fê-</i>	<i>Nouvelle Rome.</i> 1635.



ROME

R O M E
 M O D E R N E,
 T O M E S I X I E M E,

Qui contient la Suite de la Relation du Gouvernement & des Cérémonies Ordinaires & Extraordinaires du Pape & de ses Etats Temporels.

D E S F O N C T I O N S
 E X T R A O R D I N A I R E S,

Et premièrement de la Vacance du Saint Siège.

APRE'S avoir parlé des Cérémonies ordinaires de la Cour de Rome, qu'un chacun peut voir facilement durant le séjour qu'il fait dans la même Ville; Je croi qu'on aura plus de curiosité de lire
 Tom. VI. (Rrr) la

(1428) De la VACANCE du S. SIEGE. la description de celles qui suivent, parce qu'elles sont plus rares, & que tous ceux qui viennent à Rome ne les peuvent pas voir, à moins qu'ils ne s'y trouvent dans le tems qu'elles arrivent.

On les peut réduire à trois sortes de Cérémonies : La première sera de tout ce qui se passe au Conclave depuis que les Cardinaux y sont entrés jusqu'à la création du nouveau Pape, avec les Cérémonies de son couronnement & de sa prise de possession : La Seconde sera celle de la Canonization d'un Saint : Et la troisième, celle de l'année Sainte du Jubilé, qui arrive une fois en 25 ans.

Si tôt que le Pape est mort, les Officiers de la Chambre Apostolique viennent au Palais se saisir de sa dépouille ; mais les Parens du défunt y mettent si bon ordre, qu'ils n'y trouvent que les 4 murailles, & le cadavre sur une méchante paillasse, avec un vieux chandelier de bois, où à peine y a-t-il un bout de cierge allumé. Le Cardinal Patron ou Ministre quitte alors le Palais Pape, se retire dans une maison parti-

De la VACANCE du S. SIEGE. (1429)
culière, & le Cardinal Camerlingue
vient occuper l'appartement du Pa-
pe. Le Dataire, les Secrétaires, &
autres, qui ont les Sceaux du dé-
funt Pape, sont obligés de les por-
ter au plutôt au Cardinal Camerlin-
gue, lequel les fait rompre en pré-
sence de l'Auditeur de la Chambre,
du Trésorier & des Clercs de Cham-
bre; & l'Anneau du Pêcheur, qui
est d'or massif & vaut cent écus,
est mis en pièces, & les morceaux ap-
partiennent au Maîtres des Cérémo-
nies.

Cependant les Pénitenciers de
Saint *Pierre*, avec les Chapelains
du défunt, prennent le soin de faire
embaumer son corps, & de le revé-
tir d'habits Pontificaux, la Mitre
en tête, & un calice à la main: &
sur le soir il est porté à Saint *Pierre*
en cet ordre, quand il est décédé
au Palais de *Monte Cavallo*:

Une Avant-garde de Chevaux le-
gers; les Trompettes Sourdes; des
troupes des *Suiffes* portans des mous-
quêts & halebardes; les Estafiers
Valèts d'Ecurie du Pape portans des
torches allumées; le Porte-Croix
du

(1430) De la VACANCE du S. SIEGE. du Pape, à cheval; la Garde des *Suisses* portans des espadons & halebardes, avec les Pénitenciers de *Saint Pierre*, en manteaux, portans des torches; & au milieu, un lit de parade, ou litière découverte, sur lequel est le corps du Pape défunt; & derrière, le Maître d'étable à cheval; plusieurs pièces de canon, & les compagnies des Chevaux légers & de Cuirassiers. Ainsi il semble que c'est la Pompe funébre d'un grand Capitaine, & non d'un Pape, puisque de tant de Prélats & autres Ecclésiastiques dont sa Cour est remplie, il n'y en a pas un qui l'accompagne.

Mais si le Pape est mort au *Vatican*, après que son corps a été embaumé on le porte par un Escalier secret dans la Chapelle de *Sixte*, d'où on le transporte à *Saint Pierre*, sans autre compagnie que de celle des Pénitenciers & de quelques Chapelains, outre les Cardinaux & Prélats qu'il avoit avancés, qui suivent quelquefois le corps jusqu'à *Saint Pierre*.

Le Chapitre de cette Basilique en
Corps

De la VACANCE du S. SIEGE. (1431)

Corps vient recevoir le Cadavre du Pape jusques sous le portique, chantant les prières ordinaires pour les Morts ; & ils le mettent dans une Chapelle, où il est permis trois jours durant à tout le monde de lui venir baiser les piés : puis on le met dans un cercueil de Cyprès, & par dessus une caisse de plomb enfermée dans une autre caisse de sapin ; & on le laisse en dépôt derrière une muraille, jusqu'à ce qu'on lui ait bâti un Mausolée à *Saint Pierre* ou ailleurs, à moins qu'il ne l'eût déjà fait faire par avance ; mais cette translation ne se peut faire qu'un an après, & l'on ne peut porter le corps du Pape dans une autre Eglise, sans donner une grosse somme d'argent au Chapitre de *Saint Pierre*.

Le Sénat *Romain* s'assemble au *Capitole* dès qu'il a avis de la mort du Pape, pour donner les ordres touchant la seureté de la Ville ; & il fait annoncer sa mort au peuple par le son de la cloche du *Capitole*, & par des tambours, qu'il fait battre en divers Quartiers d'un son lugubre ; &

Tom. VI. (Sis) pour

(1432) De la VACANCE du S. SIEGE.
pour montrer son autorité, il fait ouvrir les prisons, & donner la liberté aux prisonniers pour le civil & pour le criminel : mais on prévient cet élargissement en envoyant de bonne heure les prisonniers plus considérables au Château *Saint Ange*. Les Capitaines des Quartiers, ou *Caporioni*, prennent un homme de chaque maison pour faire la garde du Quartier, & obligent les Chefs de famille de tenir un lampe allumée durant la nuit sur leurs fenêtres ; mais il y a bien des gens qui en sont exempts. Les Ambassadeurs & Princes *Romains* arment aussi, pour la garde de leurs Palais. Enfin tout le monde est sur la défensive, y ayant sujet de tout craindre d'une Population qui se trouve sans Chef. C'est alors que ceux qui ont des ennemis doivent être bien sur leurs gardes : car il se commet quantité d'assassinats & d'enlèvemens durant la Vacance du Saint Siège, quoi que la justice qui s'administre au nom du Sacré Collège soit fort rigoureuse ; mais l'on en échappe toujours, à cause du grand nombre d'Eglises & autres

De la VACANCE du S. SIEGE. (1433)

tres lieux de franchises, & l'on espère du Pape futur une abolition générale en faveur de son exaltation. Il est vrai que quand on élit un Pape sévère, il y a alors bien des gens trompés.

Cependant les Cardinaux s'assemblent tous les matins dans la Sacristie de *Saint Pierre*, pour donner ordre au Conclave, & élire par billèts les Officiers qui y doivent entrer pour les servir. Les Ambassadeurs & Princes viennent leur offrir leurs services, & la Noblesse *Romaine* députe un des plus considérables d'entr'elle, qui leur vient faire le même compliment. On dresse un superbe Mausolée dans la Nef de *S. Pierre*, avec une Chapelle ardente; & tous les matins on chante une Messe de *Requiem* en présence du Sacré Collège, pour le repos de l'ame du défunt Pape. Mais le neuvième & dernier jour, la fonction est fort solennelle: On prononce son Oraison funèbre: un Cardinal Evêque chante la Messe, à laquelle il est assisté par quatre autres Cardinaux en Mitres; & à la fin tous cinq vont faire sur la

(1434) De la VACANCE du S. SIEGE,
représentation les encensemens &
asperfions ordinaires.

Les neuf jours des obféques du
Pape étant expirés, le 10^e. au ma-
tin les Cardinaux se trouvent à *Saint
Pierre*, où le Cardinal Doyen, si
fa fanté le lui permet, ou, si non,
le plus ancien Cardinal, chante une
Messe du S. Esprit en présence du
Sacré Collége dans la Chapelle des
Chanoines. Ensuite un Théologien
récite une Oraison en *Latin*, par la-
quellè il prouve la nécessité qu'il y
a d'élire un bon Pape. Puis le Prin-
cipal Maître des Cérémonies prend
la Croix Papale; il est suivi des Mu-
ficiens, qui chantent *Veni Creator* ;
après lesquels les Cardinaux vien-
nent deux à deux, les plus anciens
les premiers, & les autres chacun
en son rang, & s'en vont en proces-
sion au Conclave, qui leur est pré-
paré au *Vatican*, & ils s'arrêtent à
la Chapelle de *Sixte*, où le Cardi-
nal Doyen récite quelques Oraisons.
Puis les Cardinaux s'asséyent chacun
à sa place, & les Maîtres de Céré-
monies font sortir tout le mon-
de, & serrent le Conclave, où
il

De la VACANCE du S. SIEGE. (1435)

il ne reste, outre les Cardinaux, qui ont chacun leur Conclaviste ou Secrétaire, & un Valet de Chambre, que les quatre Maîtres des Cérémonies, le Secrétaire du Sacré Collège, & autres Gens, pour les servir, comme Monfig^r. *Sagrifa* & son sous Sacristain, quelques Religieux pour être Confesseurs, deux Médecins, un Chirurgien, un Apoticaire avec deux Garçons, deux Barbiers & deux Aides, un Maître Maçon, un Maître Charpentier, & seize Valets pour faire le plus rude service, comme de ballayer, nettoyer, porter les fardeaux, &c.

Les Maîtres des Cérémonies retournent pour faire en présence du Sacré Collège la lecture de toutes les Bulles concernant l'élection du Pape, & la manière de vivre au Conclave; & les Cardinaux jurent de les observer, comme aussi le Duc *Savelli*, qui, en qualité de Maréchal de la Sainte Eglise, lève un Régiment de Soldats pour la feureté du Conclave. Un Clerc de Chambre qui est Gouverneur du Bourg & du Conclave, prête aussi le serment.

(1436) De la VACANCE du S. SIEGE.

L'Origine du Conclave vient de *Grégoire X*, qui ordonna qu'il se tiendroit à l'avenir pour obliger les Cardinaux de se hâter à faire le Pape, y ayant eu deux ans de Vacance du Saint Siège depuis la mort de *Clément IV*. son Prédécesseur mort en 1268, jusqu'à sa création, qui se fit d'une manière fort particulière : car les Cardinaux ne pouvant s'accorder sur le Choix d'un Pape, s'en remirent d'un commun accord à celui qui seroit nommé par Saint *Bonaventure* alors Général de l'Ordre de Saint *François*, lequel nomma le même *Grégoire X*. auparavant appelé *Thebalde*, de la famille des *Visconti*, à cause de ses excellentes qualités; lequel peu après ayant fait assembler le Concile de *Lion*, il y dressa les Loix que les Cardinaux devoient observer à l'avenir au Conclave.

Tout le *Vatican* est disposé en sorte, que dans chaque Chambre, & le long des Galeries du premier Appartement, il y a plusieurs Cellules de bois, pratiquées de côté & d'autre, d'égale grandeur; & elles ont cinq piés de longueur sur quatre de lar-

De la VACANCE du S. SIEGE. (1437)

largeur : on en donne deux à chaque Cardinal, une pour son Eminence, & l'autre pour son Conclaviste & Valet de Chambre, selon que le sort le détermine, pour ôter les contestations : elles sont peintes en dehors, de verd, excepté celles des Cardinaux créés par le Pape dernier décédé, qui sont violettes, & en dedans tapissées d'étofes de serge ou de soie de même couleur. Les Cardinaux, après la lecture des Bulles, s'en vont chacun dans sa Cellule se reposer & y dîner en particulier : mais la plupart s'en retournent chez eux, cela leur étant permis, pourvû qu'ils reviennent le même soir avant trois heures de nuit ; car alors le premier Maître des Cérémonies sonne la clochette pour faire retirer les Ambassadeurs, Princes, Prélats, & autres Personnes de marque, qui pourroient être restées au Conclave ; & tout le monde étant parti, on achève de murer le Conclave, en sorte qu'on ne puisse avoir communication au dehors que par un tour, comme dans un Couvent de Religieuses ; & le soir même les Cardi-

(1438) De la VACANCE du S. SIEGE.
naux Doyen & Camerlingue en font
la visite, pour voir si tout est dans
l'ordre.

En dehors, les *Suisses* qui ont la
garde de la porte du *Vatican*, y tien-
nent jour & nuit à l'ordinaire un
bon Corps-de-garde, bouchant avec
des planches toutes les ouvertures
de leur Galerie, qui répond sur la Pla-
ce S. *Pierre*. Dans la même Place
il y a toujours un autre Corps-de-gar-
de de quatre ou cinq Compagnies de
Soldats entretenus sous les ordres du
Général de la Sainte Eglise, lequel
est ordinairement continué par le
Sacré Collége, qui lui permet du-
rant la vacance du S. Siège d'habi-
ter au *Vatican*, au premier apparte-
ment à droite, proche le Corps-de-
garde des *Suisses*, à côté de l'appar-
tement du Prélat qui est Gouverneur
du Conclave: Et dans la même Pla-
ce S. *Pierre*, il y a un autre Corps-
de-garde de Soldats levés par le Duc
Savelli Maréchal de l'Eglise, pour
la seureté du Conclave, autour du-
quel il fait poser des Sentinelles, &
particulièrement à la principale por-
te, où il y a sept tours, où l'on pas-

De la VACANCE du S. SIEGE. (1439)
se le boire & le manger des Cardi-
naux.

Tant que dure le Conclave, les
Cardinaux sont nourris aux dépens
de la Chambre Apostolique, aussi
bien que tous les autres qui y sont
enfermés : Mais comme la plupart
des Cardinaux aiment mieux être
traités à leur manière par leurs Of-
ficiers, on leur donne leur substan-
ce en argent, pour eux & leurs
Conclavistes & Valets de Chambre,
avec un appartement à chacun sous
les Galeries du *Vatican* qui vont de
S. Pierre à Belvédère, pour y éta-
blir leurs offices, cuisines, & bouteil-
leries.

Tous les jours, sur le midi & vers
le soir, les Officiers de chaque Car-
dinal viennent à *S. Pierre* dans les
Carrosses de son Eminence ; & ils
vont demander au Maître d'Hôtel
du Sacré Collège le dîner de leur
Maître, où ils le vont prendre, s'il a
cuisine à part ; & puis ils le portent
aux tours du Conclave en cet ordre :

Premièrement marchent deux Ésta-
fiers du Cardinal, portants chacun

une massüe de bois de couleur vio-

(Sff. 5)

let.

(1440) De la VACANCE du S. SIEGE.
lette, avec les armes du Cardinal,
s'ils sont de la création du dernier
Pape; car les autres sont de couleur
verte. Ensuite vient un Valet de
Chambre du Cardinal, portant sa
Masse d'argent; & puis ses Gentils-
hommes, deux à deux, tête nuë.
Après eux paroît *Lo Scalco*, ou Maî-
tre d'Hôtel, la serviété sur l'épau-
le, accompagné du *Coppiere* ou E-
chanson, & du *Trinciante*. Les E-
stafiers marchent après, portant le
boire & le manger du Cardinal;
deux portans sur leurs épaules un
Levier, au milieu duquel est atta-
ché une grande chaudière, dans
laquelle il y a divers pots, plats, &
assiettes, où est la viande du Cardi-
nal; d'autres Estafiers portent de
grands paniers, où il y a des bou-
teilles de vin, du pain, du fruit,
& autres choses: En arrivant au
tour, ils nomment leur Cardinal à
haute voix, afin que son Valet de
Chambre, qui attend dans l'inté-
rieur du Conclave, s'avance & fas-
se prendre le tout par des Porte-
faix, qui le portent à la Cellule
du Cardinal. Mais auparavant la
vian-

De la VACANCE du S. SIEGE. (1441)
viande est exactement visitée par le
Prélat qui est de garde en dehors &
un des Conservateurs du Peuple *Ro-*
main, pour empêcher qu'il ne passe
quelque lettre ou billet, pouvant
même ouvrir les pâtés, chapons, &
autres viandes, de peur de super-
cherie; & les bouteilles & flacons
doivent être de verre ou de cristal,
sans autre couverture, pour voir ce
qu'il y a dedans: Mais cela ne
s'exécute pas à la rigueur. Quand
tous les Cardinaux ont eu leur
pitance, un Curseur du Pape, qui
est présent en Robe violette, avec
sa Masse d'argent ferre la porte ou
fenêtre des tours; le Prélat assistant
voit si tout est bien fermé, &
y applique le sellé avec ses ar-
mes; & les Maîtres de Cérémon-
nies font la même chose en de-
dans. Les Prélats qui assistent au
tour sont députés du Sacré Collège.
Il y a plusieurs Tours: L'un est gar-
dé par les Evêques, un autre par les
Auditeurs de Rote, un par les Clercs
de Chambre, un autre par les Con-
servateurs du Peuple *Romain*; &
c'est le Gouverneur du Conclave qui

(1442) De la VACANCE du S. SIÈGE.
les met en sentinelle.

Les Ambassadeurs, le Gouverneur de *Rome*, celui du Bourg *Saint Pierre*, qui l'est aussi du Conclave, le Sénateur restant sans aucune Jurisdiction, & les Conservateurs *Romains*, qui prennent alors toute son autorité, vont à l'Audience du Sacré Collège au Tour en la manière qu'ils avoient accoutumé d'aller au Pape; & tous les Cardinaux s'y peuvent trouver, s'ils veulent; mais ce sont les trois Chefs d'Ordres qui portent la parole & qui répondent pour tous, chacun à son jour.

Tous les matins, tant que le Conclave dure, tout le Clergé Régulier & Séculier s'assemble à l'Eglise *Saint Laurent in Damaso*; & de là il vont tous ensemble en procession à *Saint Pierre*, chacun selon son rang, pour demander à Dieu l'élection du Pape.

Il faut voir maintenant ce qui se passe dans l'intérieur du Conclave. Mais je dirai auparavant, que si quelqu'un des Cardinaux demande à sortir, soit pour maladie ou autrement, cela lui est permis; mais il
n'y.

De la VACANCE du S. SIEGE. (1443)
n'y devroit plus rentrer, tant que
dure le Conclave, & ainsi il seroit
privé de voix active: mais cela ne
se pratique plus. Mais ceux qui n'y
sont pas encore entrés ont toujours
le droit d'y entrer quand il leur
plaît: Néanmoins, si pendant leur
absence on élisoit le Pape, ils se-
roient obligés de le reconnoître
comme les autres; mais les Cardi-
naux attendent ordinairement que
leurs Confrères soient arrivés, pour
procéder tous ensemble à l'élection
du Pape: c'est pourquoi, sitôt qu'il
est mort, le Sacré Collège dépêche
des Couriers extraordinaires à tous
les Cardinaux absens de *Rome*, pour
leur en donner part, & pour les in-
viter à se rendre à *Rome* au plu-
tôt.

Quand on veut parler à un Cardi-
nal ou autres Personnes enfermées
au Conclave, cela se peut aux heu-
res permises, pourvû que ce soit en
présence des Gardes du Conclave,
& à haute voix en *Italien*, ou en
Latin, afin que tout le monde l'en-
tende: car il est défendu de parler
en une autre langue. Ainsi ils ont

(1444) De la VACANCE du S. SIEGE.
tous les jours des nouvelles de leurs
Parens & Amis.

Les Conclavistes ont plusieurs privilèges, qu'ils font jurer aux Cardinaux de leur maintenir en entrant au Conclave. La Chambre Apostolique leur donne dix mille écus à partager entr'eux. Ils peuvent tous aspirer à tous les Bénéfices qui n'excèdent pas mille écus de rentes, & ils sont préférés pour la collation. Ils peuvent aussi résigner leurs Bénéfices & Pensions en vertu de plusieurs indults. Ils doivent être actuellement au service d'un Cardinal depuis un an, & ne peuvent être leurs Frères ni Neveux, selon la Bulle de *Pie IV.*

Le matin suivant du jour que les Cardinaux sont entrés au Conclave, le Cardinal Doyen dit une Messe basse du Saint Esprit, en laquelle il les communique tous; puis il leur fait une brève exhortation de penser sérieusement à l'élection du Souverain Pontife, & d'en faire un bon choix.

On procède en suite à l'élection, ce qui se fait tous les jours sans discontinuation; & il y a trois manières

res.

De la VACANCE du S. SIEGE. (1445)
res de la faire, l'une par Scrutin, la
seconde par Accès, & la troisième
par Inspiration ou Adoration. Tous
les matins il y a Scrutin, & voici
comme on le fait: On dresse six Au-
tels dans la Chapelle *Pauline*, outre
le Maître Autel, où les Cardinaux
qui veulent célébrer, viennent dire
la Messe: Ensuite Mon^{sr}. *Sagrifa*
chante une grande Messe de *eligendo*
Pontifice, en présence du Sacré Col-
lège, à laquelle il est servi par les
deux premiers Maîtres des Cérémonies,
qui portent à baiser la paix aux
trois Chefs d'Ordres, & leur font
les encensemens ordinaires: En suite
ils vont à la Chapelle de *Sixte*,
laquelle étant fermée, chacun met
son Billet ou Scrutin dans un Calice
d'or, conçu en ces termes, écrit
par le Conclaviste, & signé par le
Cardinal, avec une devise pour si-
gne; *Eligo in Summum Pontificem*
Dominum meum Reverendissimum Car-
dinalem N. N; „J'élis pour Souve-
rain Pontife M^{re}. le Révérendissime
„Cardinal tel. Le Billet est replié
à plusieurs plis: au fond il y a le
nom du Cardinal écrit de sa main,
&

(1446) De la VACANCE du S. SIEGE.
& le plis qui le couvre est cacheté:
l'*Eligo* est de la main du Conclaviste,
contrefaite pour ne pas faire con-
noître de qui il est; & la sentence
ou signe au dessus, sert à le faire di-
stinguer, en cas que le Cardinal le
voulut montrer à l'accès: Quand
l'élection a été faite par accès, on
décachète le dernier pli, pour voir
le nom du Cardinal qui y a concou-
ru; autrement on le brûle sans le
voir. Le premier Cardinal Evêque,
le premier Cardinal Prêtre, & le
premier Cardinal Diacre, sont les
véritables Chefs d'ordre: Mais par-
ce qu'ils président à toutes les fon-
ctions, ils auroient trop de peine;
c'est pour quoi on les change tous
les jours. Ainsi chaque Cardinal
alternativement devient Chef d'or-
dre à son tour, à moins qu'il ne s'en
excuse par infirmité.

Les Cardinaux Chefs d'Ordre de
jour tirent les Billets, après avoir été
prendre ceux des malades dans leurs
Cellules. Ils mettent ensemble tous
ceux qui sont adressés à une même
Personne; & s'il a les deux tiers des
voix, aussi-tôt il est déclaré Souve-
rain

De la VACANCE du S. SIEGE. (1447)
rain Pontife, car il n'en faut pas
moins pour être Pape : mais il ne
s'en fait guère par cette voie là,
quoi qu'on y employe tous les ma-
tins cinq ou six grosses heures; &
quand le Scrutin ou Examen est a-
chevé, Monfig^r. *Sagrifista* & les
cinq Maîtres des Cérémonies en-
trent & brulent tous les Billèts en
présence du Sacré Collège, après
qu'on a tenté l'Élection une seconde
fois par l'Accès.

La seconde manière de faire le
Pape, qui est celle qui réüffit pres-
que toujours, est par Accès. Pour
l'entendre facilement, il faut savoir
que tout le Sacré Collège est divisé
en factions, & autant qu'il y a de
Cardinaux de Pontificats différens il
y a autant de factions, dont le Car-
dinal Neveu ou Patron sous ce Pon-
tificat est le Chef. Par exemple, dans
le Conclave tenu pour la création
d'*Innocent XI.* le Card. *Altiéri* étoit
le Chef de la faction des Cardinaux
créés par *Clément X.* sous le Pontificat
duquel il étoit Patron : le Card. *Rospi-
gliosi* étoit Chef de la faction de *Clé-
ment IX.*; le Card. *Chigi*, Chef des Car-
di-

(1448) De la VACANCE du S. SIEGE.
dinaux créés par *Alexandre VII*; &
ainsi des autres. Les Rois de *France*
& d'*Espagne* ont aussi leurs factions
des Cardinaux nés leurs sujets; mais
la faction d'*Espagne* est ordinaire-
ment fort nombreuse, à cause du
grand nombre de Cardinaux *Mila-*
nois & *Néapolitains* qui sont sujets
d'*Espagne*. Le Grand Duc de *Tof-*
cane a aussi sa faction, à cause de la
proximité de ses Etats, & on élit
souvent un de ses sujets Pape. Il y
en a eu trois au Siécle passé, *Urbain*
VIII. Florentin, *Alexandre VII.*
Siénois, & *Clément IX.* de *Pistoye*.
Les Chefs des factions des Couron-
nes sont ceux qu'il plaît au Roi de
nommer pour avoir son secret. Or-
dinairement les Chefs des factions
sont assurés des voix de ceux qui dé-
pendent d'eux, & c'est assez que
deux ou trois Chefs de faction un
peu nombreuse s'accordent ensem-
ble pour être Maître de l'Electi-
on, pourvû qu'ils fassent les deux tiers
des voix; & c'est en cela qu'on con-
noît l'habileté de ces Chefs de fa-
ction pour faire élire celui qu'ils
proposent: Mais il faut qu'il n'y ait
au-

De la VACANCE du S. SIEGE. (1449)
aucun reproche à faire contre le Cardinal qu'on veut élire, pour le faire accepter ; comme seroit d'être né sujet de quelque Roi ou Prince, duquel on craignit qu'il dût dépendre & le favoriser au préjudice d'un autre, ou d'avoir fait connoître qu'il a plus de penchant vers une Couronne que vers l'autre : & c'est pourquoi les Cardinaux dissimulent le plus qu'ils peuvent leurs véritables sentimens quand ils prétendent à la Papauté. Mais les Rois de *France* & d'*Espagne*, qui seuls prennent part à l'Élection du Pape, à cause du voisinage de leurs Etats, ont un moyen pour empêcher l'Élection d'un Cardinal qui ne leur est pas agréable ; c'est de lui donner l'exclusive. Pour cet effet, le Cardinal qui est chargé du secret de la Couronne, fait sa protestation au nom de son Maître, qu'il ne veut point d'un tel Cardinal, pour de bonnes raisons, étant bien informé qu'il n'est pas affectionné à son Etat, qui en pourroit trop souffrir. Aussi ceux qui appréhendent l'exclusive évitent de se faire balloter, jusqu'à ce qu'ils se
soient

(1450) De la VACANCE du S. SIEGE.
soient rendus agréables aux deux
Couronnes : car quand on est une
fois exclus du Pontificat, on n'en re-
vient presque jamais.

Au sortir de l'Examen ou Scrutin,
on va à l'Accès, qui se tire aussi par
Billèts: mais il faut remarquer que
l'on ne peut nommer le même Car-
dinal, qu'on a nommé au Scrutin.
Ainsi chaque Cardinal écrit, *Acce-
do ad Cardinalem N. & possum acce-
dere, ut patet ex voto meo subscripto
sic*; offrant de faire voir son Scrutin
si l'on veut, lequel autrement doit
demeurer secret, pour ne pas ôter la
liberté de suffrages. Un Cardinal
n'est pas obligé d'élire le Pape par
accès, s'il ne veut; & quand il s'en-
tient à son Scrutin, il a coutume d'é-
crire *Accedo Nemini*.

La troisième manière d'élire le
Pape est par Inspiration ou Adora-
tion: mais on ne s'en sert jamais que
les deux autres voies ne soient pres-
que désespérées. Alors deux ou trois
factions, qui se sont unies pour l'Elo-
ction d'un Pape, & qui néanmoins
ne font pas les deux tiers des voix,
se mettent à crier à pleine tête, com-

me

De la VACANCE du S. SIEGE. (1451)
me si c'étoit par une inspiration di-
vine, *Un tel soit Pape*, proposant
celui qu'ils veulent faire élire; &
souvent à force de crier ils sont joints
par quelques autres Cardinaux, &
le reste est obligé de crier comme
les autres, qu'ils y consentent, quand
ils voyent que les voix l'emportent,
pour faire croire qu'ils ont aussi con-
tribué à l'Élection du nouveau Pa-
pe, & se le rendre favorable, quoi-
que dans le fonds du cœur ils vou-
droient en Élire un autre, & qu'au
Scrutin & à l'Accès ils ne lui eussent
jamais donné leurs voix.

Il y a une quatrième manière de
faire le Pape, qu'on appelle par
Compromis; comme quand les Car-
dinaux ne peuvent s'accorder, & que
pour ôter toute difficulté ils font un
Compromis de s'en rapporter à quel-
que Personne de probité, & de re-
connoître pour Pape celui qu'il
nommera. Ainsi fut élu *Grégoi-
re X.* nommé par *Saint Bonaventu-
re*; auquel le Sacré Collège s'en é-
toit rapporté; & *Jean XXII*, qui se
nomma soi-même en pareille occa-
sion. Mais on ne s'en sert plus.
On

(1452) De la VACANCE du S. SIEGE.

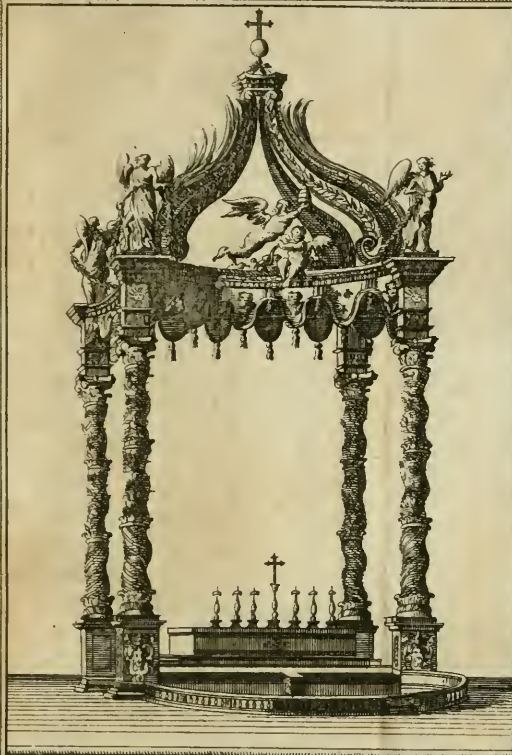
On remarque qu'*Adrien VI.* fut Elu par Scrutin seulement, & *Sixte V.* par Adoration: Mais tous les autres Papes depuis lui ont été Elus par Accès. Mais quand le Pape est Elu par Accès, ou par Adoration, on ne laisse pas de revenir à un dernier Scrutin, pour confirmer l'Élection par la forme la plus authentique, qui est celle des Suffrages donnés librement dans le Scrutin.

Sitôt que le Pape est Elû, les Cardinaux Chefs d'Ordre lui viennent demander son consentement, & les Maîtres des Cérémonies, avec les Protonotaires Apostoliques Partisans, comme Notaires publics, font un procès verbal de l'Élection, & en donnent acte au Sacré Collège. Les deux premiers Cardinaux Diares prennent le nouveau Pape, & le mènent derrière l'Autel, où, avec l'aide de Monfr. *Sagrifista* & des Maîtres des Cérémonies, on le dépouille de ses habits de Cardinal pour le revêtir de ceux de Pape, savoir la Soutane de tafetas blanc, le Rochet de fin lin, le Camail ou la Mozzette de satin rouge, l'Étole en bro-

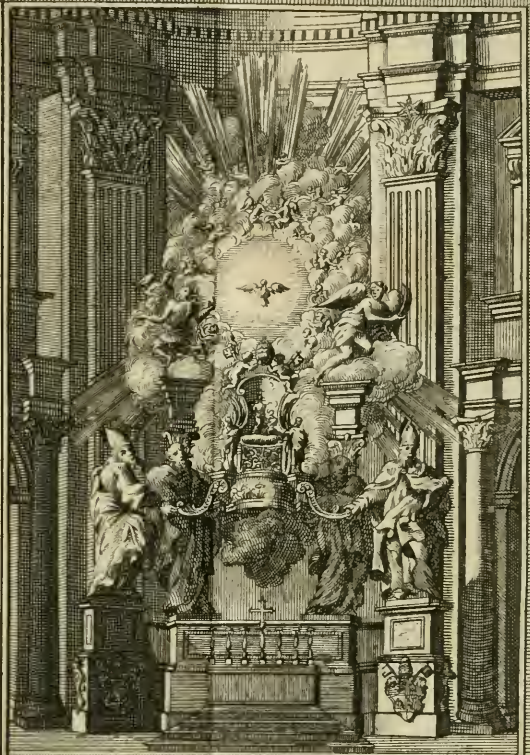
De la VACANCE du S. SIEGE. (1453)
broderie par dessus, & le Bonnet de
même, avec les Souliers couverts
de drap rouge en broderie d'or, a-
vec une croix de même sur chaque
empeigne. Puis on le porte dans sa
chaïse devant l'Autel, où les Cardi-
naux le viennent adorer, en commen-
çant par le Doyen du Sacré Collège,
qui lui baise le pié, puis la main ;
& le Pape lui donne le baiser de Paix
au visage. Les autres Cardinaux
en ayant fait de même, le premier
Cardinal Diacre précédé du premier
Maître des Cérémonies portant la
Croix, & de la Musique qui chan-
te l'Antienne *Ecce Sacerdos Magnus*,
s'en va à la loge de la bénédiction,
où le Maître Maçon a déjà fait l'ou-
verture de la principale fenêtre, a-
fin que le Cardinal puisse passer dans
la balustrade pour avertir le Peuple
assemblé dans la Place, de l'Electi-
on du Pape par ces paroles : *Annuncio*
vobis gaudium magnum ; habemus Pa-
pam Eminentissimum Cardinalem N.
N. qui sibi nomen imposuit N. „Je
„vous annonce une grande joie : Nous
„avons un Pape ; c'est l'Eminentissi-
„me Cardinal N. Alors la grande
cou-

(1454) De la VACANCE du S. SIEGE.
coulevrine de *Saint Pierre* avertit le
Château *Saint Ange* de faire la dé-
charge de toute son artillerie, &
toutes les cloches de la Ville font
rétenir en l'air mille sons différens;
& le Capitaine du Quartier où est
situé le Palais du Pape, avec sa Mi-
lice & quelques compagnies de Sol-
dats du Pape, va faire la garde au
Palais du Pape qu'il occupoit étant
Cardinal, de peur que le Peuple ne
le pille.

Le même jour, sur les 22 heu-
res, le Pape revêtu de ses habits
Pontificaux, savoir la Chappe & la
Mitre en tête, est porté sur l'Autel
de la Chapelle de *Sixte*, où les Car-
dinaux avec leurs Cappes violettes
viennent faire la seconde adoration
à Sa Sainteté, comme dessus. Ce-
pendant on rompt la cloture du
Conclave; & les Cardinaux, deux
à deux, descendent à *Saint Pierre*,
précédés de la musique. Ensuite
vient le Pape, porté sous le dais par
ses Estafiers, qui le mettent sur le
grand Autel de *Saint Pierre* en pré-
sence d'une infinité de Peuple, dont
cette vaste Eglise est remplie, aussi
bien



Le grand .Autel de l'église S^t. Pierre.



Chaire de S^t. Pierre .



De la VACANCE du S. SIEGE. (1457)
 bien que son portique. On n'entend que des cris de joie de Vive le Pape; on chante le *Te Deum laudamus*; & les Cardinaux adorent le Pape séant sur l'Autel pour la troisième fois. Puis le Cardinal Doyen, étant du côté de l'Epitre, dit les Versets & Oraisons marqués dans le Cérémonial *Romain*. Ensuite on descend le Pape; un Cardinal Dia-cre lui ôte la Mitre, & il bénit solennellement le peuple; après quoi on lui ôte ses ornemens, & on le porte en chaise à son appartement. Les Cardinaux s'en vont chacun chez eux: & le soir & ceux des deux jours suivans il y a des feux & des illuminations à toutes les maisons; l'artillerie du Château se fait entendre; & Sa Sainteté fait distribuer aux pauvres familles, & autres, grande quantité de pain, de vin, & d'argent.

Quand le Pape n'est que Prêtre ou Dia-cre, il se fait conférer l'Ordre de Prêtrise & de l'Episcopat dans la Chapelle de *Sixte*, par le Cardinal Doyen comme Evêque d'*Ostie*; & le jour assigné pour faire la cérémo-

Céré-
monies
du cou-
ronne-
ment du
Pape.

(1456) De la VACANCE du S. SIEGE.
nie du Couronnement du Pape, Sa
Sainteté vient en son habit particu-
lier dans la Chapelle de *Sixte*, qui
sert ce jour là de Chambre des pare-
mens ; il y est soutenu des deux cô-
tés de deux Prélats, qui sont son
Maître de Chambre & son Echan-
son, couvert d'une Cappe rouge, a-
vec le Capuchon de même, doublé
de taffetas de même couleur. Les
Cameriers Secrèts & d'Honneur, &
les Chapelains du Pape, sont vêtus
de même, devant lesquels sont les
Cameriers *extra muros*, & les Ecu-
yers de Sa Sainteté. Proche le Pa-
pe, il y a les Ambassadeurs, le Gé-
néral de la Sainte Eglise, les Prin-
ces du Trône, les Capitaines de la
Garde des Chevaux legers des *Suis-
ses* ; & les Anspeçades des Cardi-
naux s'y trouvent en même tems en
Rochet, & revêtus de leurs Cappes
rouges. Les deux Cardinaux Dia-
cres revêtent Sa Sainteté de ses or-
nemens Pontificaux, & on descend
à Saint *Pierre*, comme quand il y a
Chapelle.

Le premier Couronnement du Pa-
pe dont il soit fait mention dans l'Hi-
stoi-

De la VACANCE du S. SIEGE. (1457)
stoire, est celui de *Damase* second en
1048. *Urbain V.* François, fut le
premier qui se servit d'un bonnet à
3 Couronnes, au raport de Nicolas
Allemand dans son livre de *Lateranen-
sibus Parietinis*, pour montrer
que le Pape a la puissance Pontifica-
le, Impériale, & Royale. Aupa-
ravant on peignoit Saint *Pierre* te-
nant trois Clefs, pour signifier la
même chose; & dans les Archives
du *Vatican* & ailleurs, on voit l'I-
mage de Saint *Pierre* avec trois rangs
de cheveux.

Pour retourner à la cérémonie du
Couronnement du Pape; Sa Sainte-
té étant descenduë du *Vatican*,
trouve sous le portique de Saint
Pierre, proche la Porte Sainte, un
Trône, où il s'assied sous le Dais; &
autour, des bancs pour les Cardi-
naux: & le tour est fermé de bar-
reaux. Les Chanoines & Bénéfi-
ciers de Saint *Pierre*, précédés du
Cardinal qui en est Archi-Prêtre,
viennent lui baiser les piés. En suite
le Pape est porté par les mêmes E-
stafiers dans l'Eglise, passant par la
grande Porte du milieu aux acclama-

(1458) De la VACANCE du S. SIEGE.
tions d'un nombre infini de Peuple.
Après avoir fait sa prière à l'Autel
du Saint Sacrement, il est porté à
son Trône au fond de l'Eglise, de-
vant l'Autel de la Chaire Saint *Pier-
re*, où étant assis il voit de front le
Maître Autel environné des Ambaf-
fateurs & Princes du *Solio*, & des
autres Personnes de marque, qui de
droit ont leur place à son Trône.
Les Cardinaux avec leurs Cappes
rouges lui viennent baiser la main,
& les Evêques le genou. En suite
le Pape donne la bénédiction au Peu-
ple. Pendant que le choeur chante
Tierce, on pare le Pape pour la
Messe, les Cardinaux & Prélats E-
vêques prennent leurs paremens
blancs & leurs Mitres, & on fait la
procession autour du chœur. Pen-
dant le chemin, le premier Maître
des Cérémonies, tenant d'une main
des Etouppes, & de l'autre un Cier-
ge allumé, y met le feu par trois
fois, disant à chaque fois, *Pater
Sancte, sic transit gloria mundi;* „ O
„ Saint Père, voilà comme la gloi-
„ re du Monde se passe. Etant arri-
vé au bas du Maître Autel, sur le-
quel

De la VACANCE du S. SIEGE. (1459)
quel il y a sept gros Chandeliers de
vermeil doré portans de gros Cier-
ges allumés, le Pape fait une brève
oraison sur un Prié-Dieu, lequel é-
tant haussé il commence l'*Introibo* &
la Confession, ayant à sa droite le
Cardinal Doyen en Chappe comme
Evêque assistant, & à sa gauche le
Cardinal Diacre de l'Evangile, &
derrière lui deux Cardinaux Dia-
cres assistans. La Confession finie, le
Doyen de la Rote qui tient la Mitre
du Pape, la donne aux deux Cardi-
naux Dia- cres assistans, qui la lui
mettent sur la tête; Il s'assied sur
son Trône; & les trois premiers
Cardinaux Prêtres disent chacun
une Oraison sur Sa Sainteté. Cela
étant fait, le Pape descend de son
Trône; on lui ôte sa Mitre; & le
premier Cardinal Diacre, aidé du
second, met le *Pallium* au Pape,
disant, *Accipe Pallium Sanctam plenitudinem Pontificalis Officii ad honorem omnipotentis Dei & gloriosissimæ Virginis Mariæ ejus matris, & beatorum Apostolorum Petri & Pauli, & Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.* Le Cardinal Diacre de l'Evangile met aux

(1460) De la VACANCE du S. SIEGE.
trois croix du *Pallium* trois grosses
agrafes de diamans. Le Pape monte
ensuite sans Mitre à l'Autel, le
baïse, & le livre des Evangiles; fait
les encencemens. Après on lui met
sa Mitre; il est encensé trois fois
par le Cardinal Diacre de l'Evangi-
le, qui baïse le Pape à la jouë gau-
che & à l'estomac; les deux Car-
dinaux Diares assistans font la mê-
me chose.

Alors le Pape retourne à son Trô-
ne; tous les Cardinaux ôtent leurs
Mîtres & viennent à l'adoration,
lui baïfant les piés, le genou, & la
jouë; les Patriarches, Archevê-
ques, & Evêques, aussi sans Mître,
lui baïsent le pié & le genou; & les
Abbés Mitrés & Pénitenciers de S.
Pierre, le pié seulement.

Cela fait, le Pape, sans Mître,
monte à l'Autel, lit l'*Introite* & le
Kyrie Eleïson, entonne le *Gloria in
excelsis*, puis retourne à son Trône;
& la musique étant finie, il revient
à l'Autel du côté de l'Épître, chan-
te la collecte faite exprès, & revient
seoir à son Trône.

Alors le premier Cardinal Dia-
cre,

De la VACANCE du S. SIEGE. (1461)
cre, la fêrûle en main, accompagné des Sous-Diacres Apostoliques, & les Auditeurs de Rote, & Avocats Consistoriaux en Chappes, & autres Officiers, divisés en deux rangs, descend dans la Confession de S. Pierre, & dit à haute voix, *Exaudi Christe*; les autres répondent *Domino Nostro*, (v.g. *Innocentio XI.*) à *Deo decreto Summo Pontifici & Universali Papæ vitæ*. Après l'avoir répété trois fois, le même Cardinal dit, *Salvator Mundi*; les autres répondent, *Tu illum adjuva, Sancta Maria, Tu illum adjuva*: ce qui se dit aussi trois fois. Après quoi un Auditeur de Rote, comme Sous-Diacre Apostolique, chante l'Épître en *Latin*, & un autre Soûs-Diacre en *Grec*: Après le Graduel, un Cardinal Diacre chante l'Évangile en *Latin*, & un autre en *Grec*; & la Messe s'achève avec les Cérémonies ordinaires, & le Pape se communique assis en la manière qu'il a été dit ci-dessus.

La Messe achevée, le Cardinal Archi-Prêtre de S. Pierre présente une bource à Sa Sainteté, dans la-
(Ttt 4) quel-

(1462) De la VACANCE du S. SIEGE. quelle il y a 25 Jules de Monoië antique, *pro benè cantatâ Missâ*; & cette Cérémonie a été aussi expliquée.

Après la Messe, le Pape est porté sous le Dais à la loge de la Bénédiction, accompagné des Cardinaux & Prélats; où on lui a préparé un Trône, sur lequel il s'assit, ayant pour Assistans les deux premiers Cardinaux Diacres. Les Musiciens chantent l'Antienne *Corona aurea super caput ejus*, & autres versets & répons marqués dans le Cérémonial Romain; à la fin de laquelle le Cardinal Doyen récite sur Sa Sainteté une Oraison. Ensuite le second Cardinal Diacre lui ôte la Mitre; & le premier Cardinal Diacre, avec le Doyen des Cardinaux, lui met la Tiare ou Bonnet orné de trois Couronnes d'or enrichies de pierres très-précieuses, disant ces paroles, *Accipe Tiaram tribus coronis ornatam, & scias te esse Patrem Principum & Regum, Rectorem Orbis, in terrâ Vicarium Salvatoris Nostri Jesu Christi, cui est honor & gloria in secula seculorum Amen.*

Le

De la VACANCE du S. SIEGE. (1463)

Le Pape bénit ensuite le Peuple; & les mêmes Cardinaux publient l'Indulgence plénière au Peuple, le premier en *Latin*, & le second en *Italien*. Le Pape donne une seconde Bénédiction, & se retire à son appartement. En passant par la Chapelle de *Sixte* on le dépouille de ses ornemens Pontificaux; & le premier Cardinal Prêtre, au nom du Sacré Collège, lui vient faire le compliment *ad multos annos*, lui souhaitant plusieurs années de Pontificat. Cependant l'Artillerie du Château, & toute l'Infanterie & la Cavalerie en armes dans la Place *S. Pierre* font leurs décharges. Le soir du même jour & du suivant il y a des feux & des illuminations par toute la Ville.

Le jour assigné par le Pape pour prendre possession à *S. Jean de Latran*, toute la Cour s'assemble à *S. Pierre*, d'où l'on va en Cavalcade à *S. Jean*; & c'est la plus solennelle & la plus pompeuse qu'on voye à *Rome*: Elle défile en cet Ordre.

Cavalcade solennelle du Pape pour prendre possession à *S. Jean de Latran*.

Un Exempt ou Anspessade à la tête d'une Avant garde de Chevaux légers, commencent la marche, &

(1464) De la VACANCE du S. SIEGE.
font suivis par le Fourrier Majeur ,
& par le Sur-Intendant de l'Ecurie
du Pape , puis par les Porte-man-
teaux des Cardinaux présens à *Rome* ,
qui envoient chacun le sien ,
portans une Valise brodée d'or &
d'écarlate. Derrière viennent les
Massiers des Cardinaux portans des
masses d'argent aux armes de leurs
Eminences.

Les Gentils-hommes & Aumô-
niers des Cardinaux, Ambassadeurs,
& Princes, avec plusieurs Gentils-
hommes & Barons de *Rome*, suivent
immédiatement, montés à l'avanta-
ge, & lestement vêtus; plusieurs
Anspegades avec des armes blan-
ches, devant & derrière, hors des
rangs, pour régler la marche.

On voit ensuite quatre Ecuyers
du Pape, avec de grandes Cappes
rouges; & puis le Tailleur du Pape,
son Barbier, son Boulanger, son
Jardinier, & deux Porte-manteaux
de Sa Sainteté, vêtus de même, a-
vec deux Valises de velours rouge
brodé d'or. Derrière eux, les Va-
lêts d'Ecurie du Pape, vêtus de Câ-
saques de Serge rouge, menans par
la

De la VACANCE du S. SIEGE. (1465)

la main douze Haquenées, que l'Am-
bassadeur d'*Espagne* présente tous
les ans au Pape pour le tribut du
Royaume de *Naples*, avec des Houf-
fes d'étoffe de soie & des franges
d'or, & au lieu de dentelles des
feuillages de lames d'argent battu &
en demi relief. Ensuite, plusieurs
Mules caparaçonnées & bardées de
velours rouge avec des franges d'or,
menées par la bride par d'autres do-
mestiques du Pape; trois Litières
d'écarlate & de velours rouge bro-
chées d'or, précédées de deux Offi-
ciers à cheval, le Maître d'étables
du Pape à cheval, & ses Estafiers à
pié.

La Noblesse *Romaine* & les Titu-
laires marchans sans ordre pour évi-
ter les préséances, montés sur d'ex-
cellens chevaux, dont le crin est
couvert de grand nombre de rubans
de diverses couleurs, & accompa-
gnés d'un grand nombre d'Estafiers
à pié, lestement vêtus de livrées
neuves.

Après eux, cinq Massiers du Pa-
pe avec de grandes Robes de drap,
violette, où il y a du galon de ve-
(Ttt 6) leurs

(1466) De la VACANCE du S. SIEGE.
lours noir ; portans leurs masses d'argent , & colliers de mailles : quatorze Tambours à pié , vêtus de Satin rouge garni d'or , les plumes au chapeau , chacun portant l'enseigne d'un des 14 Quartiers de *Rome*.

Un Chœur de Trompettes du Pape , habillés de rouge avec du galon d'or.

Les Cubiculaires Apostoliques en habits rouges.

Les Cameriers *extra muros* en rouge. Le Commissaire & le Fiscal de la Chambre , en violet.

Les Avocats Consistoriaux , en noir.

Les Chapelains du commun de la Famille Papale , en rouge.

Les Cameriers Secrèts & d'honneur du Pape , & les 4 derniers dits Participans , portans sur des Masses les 4 Chapeaux de velours cramoussi du Pape , en violet.

Les Cameriers *di Capa & Spada* , ou Gentilshommes ordinaires de la Chambre du Pape , quelques uns avec salaire , d'autres sans gages , comme le Général des Postes du Pape &c. Le Duc de *Poli* leur Chef.

Qua-

De la VACANCE du S. SIEGE. (1467)

Quarante Officiers du Peuple *Romain*, Juges, Maîtres, Justiciers, Avocat Fiscal, Secrétaire, Notaires, Controleurs, &c. habillés de grandes Robes Sénatoriales de velours noir, & le bonnet de même; les houffes de leurs chevaux aussi de velours noir.

Un Anspeçade du Pape, le Lieutenant de la garde *Suisse* du Pape, à cheval, suivi de sa compagnie de *Suisses* à pié, en deux files, portant la halebarde.

Les Abbréviateurs du grand Parquet.

Les Votans de Signature.

Les Clercs de Chambre.

Les Auditeurs de Rote sur des mules, & le Maître du Sacré Palais à la gauche du Doyen de la Rote.

Les 14 Maréchaux du Peuple *Romain*, habillés de Satin blanc, avec des justaucorps de Satin violet & des toques de velours noir.

Les 14 *Caporioni* ou Capitaines des Quartiers, vêtus de grandes Robes de velours cramoisi doublé de toile d'argent, & les chausses de Satin blanc à galon d'or, la toque de

(1468) De la VACANCE du S. SIEGE.
velours noir enrichie de pierreries.

Les Massiers du Pape, & les trois Conservateurs *Romains*, en leur habit de Cérémonie, qui est la *Trabea* de drap d'or.

Les Princes du Trône, les Parens du Pape avant la suppression du Népôtisme, & les Ambassadeurs des Têtes couronnées.

Le Gouverneur de *Rome*; à la gauche devoit être le Sénateur *Romain*, qui n'y assiste plus.

Deux Maîtres de Cérémonies.

Le Sou-Diacre Apostolique qui est Auditeur de Rote, portant la Croix retournée vers le Pape, entre deux Officiers, qu'on appelle *Verge rubée*, parce qu'ils portent des baguettes rouges.

Cinquante jeunes Gentilshommes *Romains* vêtus de Satin blanc, marchans autour de la Litière du Pape avec les Estafiers de Sa Sainteté, les Curseurs & Maîtres d'estrades.

Le Capitaine de la Garde *Suisse*, suivi des *Suisses* en deux files au milieu. La Litière du Pape, de velours rouge broché & frangé d'or, dans laquelle est le Pape revêtu de
la

De la VACANCE du S. SIEGE. (1469)

la Soutane de tabis blanc, le Rochet, l'Étole, & la Mozzette de velours rouge l'hiver, ou de Satin rouge, si c'est l'Été, & la Calote de même sous le Chapeau rouge. Et immédiatement après, le Maître de Chambre de Sa Sainteté, son Echançon, son Secrétaire, & son Médecin, tous quatre en violet. Quand le Pape va à Cheval, il monte un Cheval blanc; Les trois Conservateurs du Peuple *Romain*, & le Prieur des Capitaines des Quartiers l'accompagnent à pié, & lui tiennent la bride & les étriers, comme cela se pratiqua à la Cavalcade du Pape *Clément XI. Albani* le 10^e. Avril 1701.

Les Cardinaux qui peuvent monter à cheval, deux à deux. Les autres vont devant à Saint *Jean* en carrosses. Puis les Patriarches, Archevêques, & Evêques Assistans.

Les Protonotaires Apostoliques Participans, l'Auditeur & le Trésorier de la Chambre Apostolique, les Evêques non Assistans qui se trouvent à *Rome*, les Prélats Référendaires de l'une & l'autre Signature, les Litières du Pape, ses Trompettes.

(1470) De la VACANCE du S. SIEGE.
tes. La Marche est fermée par les
deux Compagnies de Chevaux le-
gers, habillés de neuf en Casaque
d'écarlate rouge, avec des manches
pendantes, fort étroites, de velours
rouge & jaune, la lance en arrêt,
précédés de leurs Officiers vêtus le-
stement; & en dernier lieu les Cui-
rassiers à Cheval, suivis des Carosses
du Pape & des Cardinaux.

Le Chemin qu'on tient, est le
long du Bourg Saint *Pierre* jusqu'au
Pont Saint *Ange*; de là in *Banchi*,
Parione, *Pasquin*, à Saint *André de*
la Valle, à *Cesarini*, au *Jesus*, au
Capitole, où le Peuple *Romain* dres-
se un Arc de Triomphe à Sa Sainte-
té, & le Sénateur lui présente les
Clefs, & lui fait la harangue, tenant
un Sceptre d'ivoire en main; & le
Pape s'arrête pour l'écouter. Puis
par le *Campo Vaccino*, où le Duc de
Parme fait dresser un autre Arc de-
vant son Palais. De là le Pape passe
sous l'Arc de *Titus*, au travers du
Colisée; & delà à Saint *Jean* les Ruës
sont tapissées & remplies d'un nom-
bre infini de Peuple.

Au delà de l'Arc de *Titus* les *Juifs*
font

De la VACANCE du S. SIEGE. (1471)
font tapiffer les murailles jusqu'au
Colisée, & y attachent des écriteaux,
qui contiennent des sentences en *He-
breu* & en *Latin* appliquées au nou-
veau Pape, qui est leur Prince tem-
porel. Le plus considérable Rab-
bin de la Synagogue, à la tête de
ses Confrères, présente au Pape,
quand il passe, une Bible Hébraï-
que. Sa Sainteté l'approuve, &
leur dit que c'est en vain qu'ils at-
tendent encore le Messie que ce Li-
vre divin promet, puis qu'il y a
longtems qu'il est venu; & qu'ils
font très mal de résister si longtems
à la Vérité; & qu'ils y pensent sé-
rieusement, & prient Dieu de les
inspirer, & d'éclaircir leurs doutes.

Le Pape étant arrivé au principal
portique de Saint *Jean de Latran*,
& sorti de sa Litière, le Cardinal Ar-
chi-Prêtre de cette Basilique lui pré-
sente la Croix à baiser: Puis il s'en
va au Trône qui lui est préparé sous
le même portique, où on le revêt
de ses ornemens Pontificaux & d'une
Mitre fort précieuse; Les Chanoi-
nes & Chapitre de Saint *Jean de La-
tran* lui viennent baiser les piés, &
le

Céré-
monies
faites à
S. Jean
en pre-
nant
possession,

(1472) De le VACANCE du S. SIEGE.
le Cardinal Archi-Prêtre lui fait la harangue au nom du Chapitre, & lui présente les Clefs de l'Eglise, l'une d'or, & l'autre d'argent, dans un bassin d'argent rempli de fleurs, tandis que les Musiciens chantent l'Antienne *Suscitans à terra inopem, & de Stercore érigens pauperem, ut collocet eum cum Principibus, cum Principibus populi sui.* Remarqués que de ce mot de *Stercore* on a fabriqué la *Sella Stercoraria*, & la fable de la Papesse *Jeanne*. Cependant les Cardinaux se revêtent de leurs paremens Sacrés, & le Pape s'achemine à la porte principale, où le Cardinal Archi-Prêtre lui présente le goupillon ou asperges, auquel il prend l'eau bénite, & en jette sur les assistans; puis le même Cardinal l'encense trois fois. Cela fait, il entre dans sa chaise, & ses Estafiers le portent le long de la Nef jusqu'au Maître Autel, sous le Dais, porté par les Chanoines de Saint *Jean de Latran*, où il fait sa prière & devant l'Autel du Saint Sacrement. En suite on le porte dans le chœur sur un Trône, où les Cardinaux lui vien-

De la VACANCE du S. SIEGE. (1473)
viennent rendre l'obédience ; & après avoir entonnée le *Te Deum*, il donne la Bénédiction, Sa Sainteté étant servie par les deux Cardinaux Diacres, qui lui mettent & ôtent la Mitre, selon que le Cérémonial le prescrit. De là on porte le Pape au Palais de Saint *Jean de Latran* dans la Chambre du Concile, où l'on chante plusieurs *Antiennes*, & le Cardinal premier Prêtre dit plusieurs oraisons. Le Pape régale les Cardinaux & principaux Prélats, d'une Médaille d'or chacun, & d'une d'argent, chacune du poids d'une once, où est représenté le portrait de Sa Sainteté, & ses emblèmes. On met la Tiare sur la tête du Pape, & on le porte à la Loge de la Bénédiction, où il la donne par deux fois au Peuple, de la même manière qu'il l'a donné à *S. Pierre* le jour de son couronnement. Puis on jette au Peuple plusieurs poignées de petites pièces de Monoie d'argent, battues exprès aux armes du Pape, en disant, *dispersit, dedit pauperibus*, &c. Et cela fait, chacun se retire, & le Pape retourne
au

(1474) De la VACANCE du S. SIEGE :
au Palais de son habitation, qui est
d'ordinaire à *Monte Cavallo* ; dans
son carosse, accompagné de sa fa-
mille seule, précédée de la Nobles-
se *Romaine*, tous à Cheval comme
en allant.

*De la Cérémonie de la Canonisation
d'un Saint.*

AUTREFOIS on ne canonisoit
que les Martyrs, *Jesus Christ*
ayant assuré que ceux qui répan-
droient leur sang pour lui, joui-
roient de la gloire éternelle ; *qui a-*
miserit animam suam propter me, in-
veniet eam. Dans la suite on mit au
nombre des Saints ceux qui avoient
mené une vie exemplaire sans jamais
s'être départis de l'amour de Dieu
& du prochain, dont la vie avoit
été une pénitence continuelle, & une
suite non interrompue d'actions ver-
tueuses ; tels que les Confesseurs,
les Vierges, & autres Personnes,
s'étant trouvé des Saints dans tous
les états de la vie qui de soi sont in-
nocens. Le Clergé & le Peuple,
sous

De la CANONIS. d'un SAINT. (1475)
sous l'autorité de l'Evêque, déclaroient Saints ceux qu'ils croyoient devoir mériter cet honneur, & toute l'Eglise ne faisoit point de difficulté d'adhérer à cette décision. Mais dans la suite on fit ces Canonisations trop légèrement, sans aucun examen sévère; dont s'ensuivirent plusieurs abus & bien du scandale : ce qui fut cause qu'on résolut qu'il n'y auroit que le Pape qui auroit l'autorité de canoniser les Saints, après un diligent examen; & ce fut le Pape S. Léon troisiême qui fit le premier cette Cérémonie en canonisant Saint *Suibert* vers l'an 800.

On est très-sévère à Rome à faire les informations pour les Canonisations, & les frais qu'il faut faire sont très-grands, quoi que les Juges & les Avocats ne prennent point d'argent; mais il faut ouïr sur les lieux un très-grand nombre de témoins irréprochables, qui rendent témoignage de la Sainteté de vie du Serviteur de Dieu qu'on veut canoniser, & de ses miracles, & envoyer toutes ces procédures authentiques

en

(1476) De la CANONIS. d'un SAINT.
en Cour de *Rome* au Procureur qui
poursuit la Canonisation, pour les
produire devant les Protonotaires
Apostoliques & autres Officiers de
la Congrégation des Rits députés par
le Pape pour l'instruction de ce pro-
cès.

L'affaire étant en état, le Pape
tient quatre Consistoires; les deux
premiers, secrets; le troisième, pu-
blic; & le quatrième, demi public.
Au premier, le Pape répond à la re-
quête qui lui est présentée au nom
de quelque Roi, Prince, Républi-
que, Communauté de ville, ou
d'Ordre Religieux; & commet
trois Auditeurs de Rote pour revoir
diligemment le procès & en faire le
rapport à Sa Sainteté, qui commet
de nouveau trois Cardinaux, un de
chaque Ordre, pour le revoir une
autre fois, afin qu'il n'y ait rien à
dire. Au second Consistoire, les
Cardinaux assurent d'avoir revû le
procès exactement, & que les preu-
ves de la Sainteté de ce personnage
sont incontestables. Le troisième
Consistoire, qui est public, se fait
dans la Sale Royale: les Cardinaux
ren-

De la CANONIS. d'un SAINT. (1477)
rendent l'obédience, & un Avocat
Consistorial fait un Panégyrique *La-*
tin de la vie & des miracles du Saint.
Au quatrième Consistoire, demi
public, dans la Sale Ducale, où le
Pape vient en Mitre simple, les Car-
dinaux ne rendent point l'obédience;
& quand on a dit *extra omnes*, tout
le monde s'en va, à la réserve des
Patriarches, Archevêques, Evê-
ques, Auditeurs de Rote, & Pro-
tonotaires Apostoliques Participans,
qui restent avec les Cardinaux: le
Pape demande l'avis par écrit d'un
chacun en particulier, & toutes les
voix allant à la Canonisation, le Pa-
pe en prononce le decret, & inti-
me le jour de la Cérémonie.

Le jour étant venu, l'Eglise de
Saint *Pierre* est tapissée de grandes
pièces de damas rouge cramoisi,
broché & frangé d'or aux armes du
Pape, & du Roi ou Prince qui a
fait instance, & aux dépens de ceux
qui font les frais de la Canonisa-
tion. Il y a aussi plus de mille flam-
beaux de cire blanche du poids de
six livres, le long de la grande cor-
niche; outre plusieurs autres lumi-
nai-

(1478) De la CANONIS. d'un SAINT.
naires pour chaque Autel, & douze
gros cierges du poids de six livres
pour l'élevation de l'hostie; & sur les
fenêtres, l'image du Saint, peinte
sur une étoffe précieuse, suspenduë
en plusieurs endroits de la voûte.
Tout le Clergé Séculier & Régulier
commence la Procession par la Pla-
ce Saint *Pierre*, suivis de toute la
Cour *Romaine*, dans l'ordre accou-
tumé: la Banière du Saint la précé-
de: les Cardinaux & les Evêques
ont leurs paremens blancs, la Mi-
tre en tête, chacun ayant un cierge,
qu'il porte ou fait porter; celui du
Pape étant de douze livres, & ceux
des Cardinaux de quatre livres cha-
cun. Le Pape étant arrivé à son
Trône, les Cardinaux & Prélats
viennent rendre l'obédience; on
chante *Tierce* cependant: Ensuite
un Cardinal fait instance pour la Ca-
nonisation, auquel le Secrétaire des
Brefs du Pape répond; le Chœur
chante les Litanies des Saints; le
même Cardinal fait une seconde in-
stance; & le Pape entonne le *Veni
Creator*: cette Hymne achevée, le
même Cardinal fait la troisiême in-
stan-

De la CANONIS. d'un SAINT. (1479)
stance; & le Pape prononce le decret de la Canonisation; on chante le *Te Deum*, auquel on ajoûte l'Oraison du Saint; & les canons du Château font leur décharge. Après cela le Pape vient à l'Autel, commence l'*Introibo* & le *Confiteor*; après avoir dit *Sanctis Apostolis Petro & Paulo*, il ajoute *atque beato N.* prononçant le nom du Saint nouvellement canonisé. La Messe est du commun des Martirs, des Confesseurs, ou des Vierges, selon la Classe où le Saint est colloqué; & la Collecte est faite exprès pour le Saint. La Messe se célèbre solennellement, comme le jour du couronnement du Pape. Ce qu'il y a de particulier en celle-ci, c'est qu'à l'Offertoire, le Pape séant en son Trône, le Cardinal Doyen, ou autre Cardinal Evêque assistant, avec les Procureurs & Ambassadeurs qui poursuivent la Canonisation, lui vient présenter deux pains, un petit baril de vin, trois cierges, deux tourterelles, & autres oiseaux, dans deux paniers d'argent, partie desquels sont mis en liberté: la Mes-

(1480) De la CANONIS. d'un SAINT.
se achevée, les Cardinaux ôtent leurs
paremens blancs, mettent leurs Cap-
pes rouges, & accompagnent le Pa-
pe jusqu'à la Chambre des paremens;
puis chacun se retire.

Le Sieur *Jean Jaques Bossi* a gra-
vé le dessein du dedans de l'Eglise
Saint *Pierre* pour la Canonisation de
Saint *François de Sales*, où l'on voit
distinctement les séances du Pape,
des Cardinaux, & de tous les Prélats.

Du Jubilé Universel de l' Année Sainte.

LE mot de *Jubilé* est Hébreu: il
signifie rémission, repos, &
trompette. Selon la Loi de Moïse
au *Lévitique*, *ch. 5.* Chaque 50^e. an-
née étoit une année de rémission,
parce que les endettés étoient afran-
chis de leurs dettes, les maisons &
terres engagées retournoient à leurs
anciens Maîtres, & les Esclaves re-
couvroient leur liberté. C'étoit une
année de repos: car il étoit défen-
du cette année de labourer la terre
& de faire d'autres œuvres serviles.
Enfin cette année heureuse étoit an-
non-

Du JUB. UNIV. de l'An. SAINTE. (1481)

noncée par les Prêtres de l'ancienne Loi au son des Trompettes.

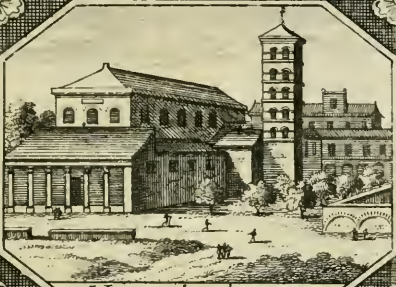
Comme tout ce qui se faisoit parmi les *Juifs*, n'étoit, selon *S. Paul*, que la figure de ce qui devoit arriver aux Chrétiens dans la Loi de Grace, il est facile de comprendre que le Jubilé étoit la figure de la rémission de nos péchés, que *Jésus Christ* nous a méritée par le prix de son précieux Sang, qui nous à reconciliés à Dieu son Père & a fait notre Paix.

Les Papes, qui sont les Dispensateurs du trésor spirituel de l'Eglise, qui consiste dans la dispensation des mérites surabondans de nôtre Seigneur, de la Sainte Vierge *Marie* sa Mère, & des Saints, en ont tousjours enrichi les Chrétiens, de la manière qu'ils l'ont jugée à propos, soit par partie en relâchant un peu des peines satisfactoires, ou pleinement par une Indulgence plénière, qui est une espèce de Jubilé. Le Pape *Boniface VIII.* fut celui qui régla l'année du Jubilé Universel à la centième année, à l'imitation des Jeux Séculiers des anciens *Romains*, qui

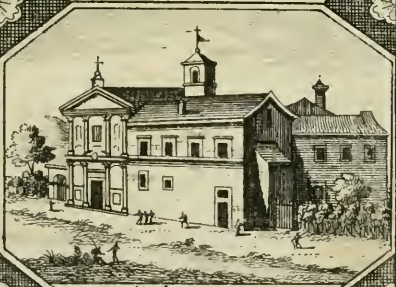
(1482) Du JUB. UNIV. del'AN. SAINTE.
se célébroient tous les 100 ans: &
il célébra cette année l'an 1300, ac-
cordant indulgence plénière & re-
mission de tous les péchés à ceux
qui viendroient visiter cette année
les Saints lieux de *Rome*, moyennant
qu'ils s'y confessassent & communias-
sent; car l'Indulgence plénière ne
s'accorde qu'à cette condition. *Clé-
ment VI.* séant à *Avignon*, considé-
rant que la vie de l'homme ne peut
s'étendre ordinairement à la centiè-
me année, & qu'ainsi plusieurs mou-
roient sans avoir vû un Jubilé, le ré-
duisit à 50 ans, comme étoit celui
des *Juifs*, & il le célébra l'an 1350
par ses Légats les Cardinaux *Anni-
bal Ceccano*, & *Guy de Sainte Céci-
le*, qu'il envoya à *Rome* exprès pour
ouvrir les Portes Saintes. *Urbain VI.*
en 1389. fit un Bref, par lequel il
réduisit l'Année Sainte à 33 ans, en
l'honneur du tems que Nôtre Sei-
gneur avoit vécu sur la terre; &
Boniface IX. le célébra l'an 1390:
de sorte que ceux qui vinrent à *Ro-
me* l'an 1400, furent bien trompés,
parce qu'il n'y eût point de Jubilé.
Martin V. le célébra l'an 1423. Ni-



S. Jean de Latran.



S. Laurens hors des murs.



Del' Annonciation.

es Indulgences.



S. Pierre au Vatican



S. Paul



S. Jean de Latran



S. Marie Majeure



S. Sebastien



S. Laurent hors les murs



S. Pierre en Jerusalem



Aux trois Maries



Del' Annociation

Les neuf Eglises qu'on visite pour avoir les Indulgences

Du JUB. UNIV. del'An. SAINTE. (1483)
colas V, en 1450. Enfin *Paul II.* &
Sixte IV. réduisirent l'Année Sain-
te à 25 ans; & ce dernier la célébra
l'an 1475.

Le Pape intime le Jubilé Univer-
sel par une Bulle qu'il fait publier
par l'Abbréviateur de *Curia* le jour
de l'Ascension de l'année précéden-
te, quand il donne la Bénédiction
solemnelle; après la lecture de la-
quelle les Trompettes font leurs
fanfares, & le Château *S. Ange* fait
une décharge de toute son Artille-
rie. Le premier & quatrième Di-
manche de l'Avent deux Auditeurs
de Rote publient une autre fois la
Bulle du Jubilé, qui suspend en mê-
me tems toutes les autres Indulgen-
ces, tant que doit durer l'année: &
les trois jours précédens de Noël les
cloches de toute la Ville annoncent
cette solemnité par mille sons diffé-
rens qui retentissent dans l'air.

Comme par le Jubilé, ou par la
remission des péchés, on passe d'un
état à un autre, c'est à dire de l'état
du péché à celui de la grace; ce
passage est figuré par celui des Por-
tes Saintes qui sont aux quatre Ba-

(1484) Du JUB. UNIV. del' An. SAINTE.
filiques, par où l'on passe pour les
visiter, afin de gagner l'indulgence:
Elles ne sont ouvertes que l'Année
Sainte, & on les ouvre & ferme avec
beaucoup de cérémonies, quoi qu'à
le prendre à la rigueur, on ne soit
pas obligé de passer par les mêmes
portes pour gagner le Jubilé, com-
me l'assurent divers Auteurs, puisque
la Bulle n'en fait aucune mention.
En effet, *Boniface VIII*, *Clément VI*,
ni *Boniface IX*, ne firent point la Cé-
rémonie d'ouvrir la Porte Sainte.
André Victorelli, dans Son livre
Italien du *Jubilé Universel*, dit qu'*A-*
lexandre VI. fut le premier qui ou-
vrit la Porte Sainte à *Saint Pierre*.

Ordinairement le Pape fait la Cé-
rémonie d'ouvrir & de fermer les Por-
tes Saintes la Veille de Noël, quoi
que quelques uns l'ayent remis à un
autre jour pour maladie ou autres
empêchemens. Ce jour donc, tout
le Clergé Séculier & Régulier s'af-
semble au Palais Apostolique, &
l'on va en procession à *S. Pierre* en
passant par la Place; mais l'Eglise
est fermée, & les entrées du Porti-
que sont occupées par des gardes
pour



Jubilé.



Porte dorée qu'on ouvre l'année du jubilé.



DU JUB. UNIV. del'An. SAINTE. (1485)

pour empêcher la foule : le Pape , les Cardinaux , & Evêques ont les Paremens Sacrés de damas blanc , & la Mitre en tête ; ils s'assemblent à la Chapelle de *Sixte* , où Sa Sainteté , après Vêpres , entonne le *Veni Creator* , & tous le Cierge en main partent chacun en son rang , en passant sous le Portique des *Suiffes* : le Pape nomme trois Légats à *Lateré* , pour aller faire la même fonction aux trois autres Bafiliques ; savoir le Doyen du Sacré Collège à *S. Paul* , & à *S. Jean de Latran* & à *Sainte Marie Majeure* les Cardinaux qui en sont Archi-Prêtres ; mais ils ne partent que quand la fonction est achevée à *S. Pierre*.

Le Pape étant arrivé à son Trône sous le Portique , y dit quelques Oraisons , puis en descend , prend un marteau d'or , en frappe trois fois la Porte Sainte qui est murée , commençant l'Antienne *Aperite mihi portas Jusitiæ* , &c. & il retourne à son Trône , où il dit plusieurs Versets & Oraisons. Cependant l'Architecte & les Maîtres Maçons du Pape jettent à bas la muraille qui

(V v v 4) ser-

(1486) Du JUB. UNIV. del' An. SAINTE.
ferre la Porte; & les matériaux sont distribués aux assistans, qui s'empressent à les avoir, & les gardent comme des Reliques. Les Pénitenciers de Saint *Pierre* lavent la Porte avec de l'eau bénite.

Le Pape descend ensuite de son Trône, commence l'Antienne *Hæc dies quam fecit Dominus*, le Pseaume *Jubilate Deo Omnis Terra*; & dit quelques Oraisons; puis il prend la Croix, & se mettant à genoux devant la Porte Sainte, il entonne le *Te Deum*: tout le monde entre dans l'Eglise; on chante Vêpres ou Complies, à la fin desquels les Cardinaux ôtent les paremens Sacrés, mettent leurs Cappes rouges, & accompagnent le Pape à son appartement. Le jour de Noël, après la Messe du jour le Pape va à la loge de la Bénédiction, & la donne au Peuple en forme de Jubilé. Les Cardinaux Légats font les mêmes Cérémonies aux Eglises où ils ouvrent la Porte Sainte.

La Bulle ordonne la visite de ces quatre Eglises pour gagner le Jubilé; savoir les habitans de *Rome* tren-

Du JUB. UNIV. del'An. SAINTE. (1487)

te fois, & les Etrangers quinze fois. Il est vrai que les Papes abrègent souvent ce nombre, qui est fort pénible : car il faut marcher douze milles pour les visiter toutes quatre.

Les prières qu'on doit dire à ces Eglises sont arbitraires; néanmoins on peut se servir de celles qui sont marquées dans le Livret imprimé exprès à cet effet.

Anciennement on ne visitoit que la Basilique de *S. Pierre* pour gagner l'Indulgence du Jubilé. *Boniface VIII.* ordonna qu'on visitât aussi celle de *S. Paul.* Les autres Pontifes y ont ajouté la visite des deux autres Basiliques, de *S. Jean de Latran* & de *ainte Marie Majeure,* pour faire entendre que cette Indulgence s'étendoit sur les quatre parties du Monde, en faveur de tous ceux qui viendroient à *Rome* pour la gagner avec les conditions requises.

La Bulle que chaque Pape publie pour la concession du Jubilé, porte que ceux qui meurent en chemin, ou avant que d'avoir pu achever le nombre des Visites des Eglises, ga-
(V v v 5) gnent

(1488) Du JUB. UNIV. de l'An. SAINTE.
gnent l'Indulgence, comme s'ils les
avoient visitées.

Le jour qu'on ferme les Portes
Saintes, qui est l'année suivante à
pareil jour, le Pape & les Cardi-
naux, avec le Clergé Régulier &
Séculier, outre les Prélats & autres
Personnes de la Cour de *Rome*, vont
à *S. Pierre*, où ils prennent leurs
paremens blancs & leurs Mitres, &
entendent les Vêpres. Ensuite on
leur donne à chacun un cierge à la
main, & ils vont adorer la Sainte
face de *N. Seigneur*, où le Pape com-
mence l'Antienne *Cum jucunditate
exibitis*. Ils sortent tous de l'Egli-
se par la Porte Sainte, & le Pape sort
le dernier; puis il se retourne vers
la même Porte; dit *adjutorium*; bé-
nit les pierres & la chaux; met lui
même la première pierre, sous la-
quelle il met des médailles d'or,
d'argent, & de bronze, à son coin,
avec son effigie & ses armes. Cela
fait, il se lave les mains, & va à
son Trône; on chante le Verset *Sal-
vum fac Populum*; il dit plusieurs
Oraisons. Cependant l'Architecte
& les Maçons murent la porte, au
mi-

Du JUB. UNIV. de l'An. SAINTE. (1489)
milieu de laquelle ils enchâssent une
croix de cuivre à plusieurs rayons
dorés, & le Pape dit la dernière O-
raison : puis on le porte à la loge,
où les Cardinaux l'accompagnent ;
il donne la Bénédiction ; après ils ô-
tent leurs paremens blancs, pren-
nent les Cappes rouges, accompa-
gnent le Pape à son appartement, &
Sa Sainteté régale d'un souper ma-
gnifique ceux qui veulent rester pour
assister à Matines. Si l'on veut savoir
plus de particularités de l'Année
Sainte, on peut lire le curieux Livre
Italien du *Sieur Olimpio Ricci de Giu-
bilei Universali in 8^o. in Roma 1675.*
Quand le Pape est indisposé, le
Doyen des Cardinaux, ou le plus
ancien après lui, ouvre la Porte
Sainte à Saint Pierre, en présence
du Sacré Collège & des autres Pré-
lats en Chappe & en Mître, & avec
l'assistance du Clergé Séculier & Ré-
gulier, & à la vuë d'une grand con-
cours de Peuple, comme fit M^r. le
Cardinal de *Bouillon* alors Sous-
Doyen du Sacré Collège le 24^e. Dé-
cembre 1699; chose jusqu'alors sans
exemple, le Pape *Innocent XII.* &
(V v v 6) le

(1490) DU JUB. UNIV. de l'AN. SAINTE.
le Cardinal *Flavio Chigi* étant malades, alités, & décrépits dans une extrême vieillesse, dont ils ne relevèrent point & moururent l'année Sainte 1700: le Cardinal *Chigi*, à la Saint *Jean*; & M^r. le Cardinal de *Bouillon* devint Doyen à sa place, & en cette qualité ferma la Porte Sainte à Saint *Paul* la veille de Noël 1700, après avoir Sacré le Pape *Clément XI.* le jour de Saint *André* précédent: car le Pape *Innocent XII.*, auquel il a succédé, étoit mort le 26^e. Septembre précédent.

Quand le Saint Siège est vacant au commencement de l'Année Sainte, on attend l'élection du nouveau Pape pour faire l'ouverture de la Porte Sainte. Ainsi le Pape *Paul III. Farnése* étant mort le dix Novembre 1549, & les Cardinaux ayant été enfermés dans le Conclave jusqu'au mois de Février 1550, où ils élurent *Jules III. Monti*; ce Pape ouvrit la Porte Sainte le 24. du même mois, & la ferma le jour de l'*Epiphanie* de l'année suivante 1551, après les secondes Vêpres.

Des Titres des Cardinaux.

LA Hiérarchie Ecclésiastique est divisée en trois Ordres Sacrés, d'Evêques, de Prêtres, & de Diacres, qui sont d'institution Divine; & ce sont eux qui gouvernent l'Eglise Universelle: quoi qu'à parler proprement, il n'y ait qu'un Episcopat, & que chaque Evêque en possède une partie solidairement avec ses confrères, comme dit Saint *Cyprien*. Néanmoins chaque Eglise, ou Assemblée des Fidèles, dans les villes Considérables, est gouvernée par un Chef qui en est Evêque, c'est à dire le Surveillant ou principal Pasteur, qui a soin de tout le troupeau, & lui administre la Parole de Dieu & les Sacremens, sans que la multitude de ces Evêques rompe l'unité de l'Eglise, puis qu'ils sont tous soumis & subordonnés au Pape, qui est le premier Pasteur & le Chef de l'Eglise Universelle, le Successeur de Saint *Pierre*, & le Vicaire de *Jesus Christ* en terre.

(1492) Des TITRES des CARDINAUX.

Comme les Evêques, qui sont les vrais Successeurs des Apôtres, ne peuvent pas suffire aux fonctions Apostoliques, ils ont eu besoin d'avoir des Coajuteurs, qui sous leur autorité administrassent au Peuple la parole de Dieu & les Sacremens. Ceux-ci étoient autrefois choisis entre les plus pieux, les plus zélés, & les plus éclairés des fidèles. On les appelloit Prêtres, c'est à dire Anciens, auxquels on donna des Diacres, c'est à dire, des Ministres pour les aider à la célébration des Mystères, pour prendre le soin de pourvoir aux nécessités des pauvres veuves, des orphelins, & des infirmes, & de plus pour enseigner les premiers rudimens de la doctrine Chrétienne aux Catécumenes, c'est à dire, à ceux qui désiroient de se faire Chrétiens. J'omèts à dessein de parler des autres Ordres inférieurs, soit parce qu'ils ne sont pas de mon sujet, ou qu'ils ne servent que de préparation aux autres.

Si chaque Eglise a eu besoin de tant de ministres, à plus forte raison l'Eglise *Romaine*, qui a toujours été

DES TITRES DES CARDINAUX. (1493)
été la plus étendue, & qui a eu plus
d'Ennemis à combattre.

On lit dans le *Pontifical Romain*,
attribué à Saint *Damase*, que du
tems de Saint *Clet III.* Pape, il y
avoit à *Rome* 25 Prêtres. Saint *E-*
variste Cinquième, Successeur de
Saint *Pierre*, fixa le nombre des
Diacres de *Rome* à celui de sept, à
l'imitation des sept Diacres de l'E-
glise de *Jérusalem*; & il distribua
les Prêtres & les Diacres dans les
différens Quartiers de la ville, pour
subvenir au besoin du Peuple, assi-
gnant aux premiers un Tître ou une
Paroisse, c'est à dire un Quartier à
gouverner, avec tant de fruit, que
l'an 138 Saint *Hygin* dixième Pape
fut obligé d'agréger d'autres Prêtres
à chaque Tître, un seul n'y pouvant
pas suffire: mais il ordonna à ces
nouveaux Prêtres de reconnoître les
anciens comme leurs Cardinaux,
c'est à dire pour leurs Doyens ou Ar-
chi-Prêtres, auxquels ils étoient sou-
mis.

L'an 260. Saint *Dénis* Pape, or-
donna que les Prêtres Cardinaux,
outre leurs Paroisses, prendroient
soin

(1494) Des TITRES des CARDINAUX. foin des cimetières où repositoient les reliques des Martirs ; & la grande persécution sous *Dioclétien*, *Maximien*, & *Maxence*, obligea *Saint Marcel* Pape l'an 305. de réduire les Tîtres au nombre de 15 : Mais la persécution ayant bien-tôt cessé par la victoire de *Constantin*, les mêmes Tîtres augmentèrent si vite, qu'au tems de *Saint Sylvestre* il y en avoit jusqu'à 28.

Un Concile *Romain* célébré sous *Symmaque*, fait mention des 28 Tîtres suivans : 1. de *Saint Caliste*, à présent de *Sainte Marie* delà le *Tibre* : 2. de *Saint Chrisogone* : 3. de *Sainte Cécile* : 4. de *Sainte Anastasie* : 5. de *Saint Damase*, à présent *Saint Laurent in Damaso* : 6. de *Saint Marc* : 7. d'*Equitius* ou de *Saint Sylvestre* & *Saint Martin des Monts* : 8. de *Saint Sabine* : 9. de *Saint Aquilée* & *Priscille*, à présent *Saint Prisque* : le 10. de *Fasciola*, autrement des *Saints Nérée* & *Achilée* : 11. de *Tigre* ou de *Saint Sixte* : le 12. de *Lucius* ou de *Saint Marcel* : 13. de *Saint Gabius* & de *Sainte Susanne* : 14. des *Saints Apôtres* : 15. de *Saint Cyriaque*

DES TITRES DES CARDINAUX. (1495)
que aux Termes: 16. de Saint Eusé-
be. 17. du Pasteur ou de Sainte Pu-
dentiane. 18. de Vestinus, dit depuis
des Saints Gervais & Protas, & à
présent Saint Vital leur Père: 19. de
Saint Clément: 20. de Sainte Praxé-
de: 21. de l'Impératrice Eudoxe, ou
de Saint Pierre aux liens: 22. de Lu-
cine, ou de Saint Laurent in Luci-
ne: 23. de Pammaque, ou des Saints
Jean & Paul. Les cinq suivans ont
été transférés en d'autres Eglises,
celles de ces anciens Titres étans rui-
nées de vieillesse, ou autres accidens,
comme on l'apprend d'un autre Con-
cile Romain tenu sous Grégoire I. l'an
600: savoir le 24. au lieu de Sainte
Emilienne on substitua Sainte Balbi-
ne: 25. au lieu de Sainte Crescentia-
ne, Saints Pierre & Marcellin: 26. au
lieu de Saint Nicomède, Sainte Croix
en Jérusalem: 27. au lieu de Saint
Cajus, les 4 Couronnés: 28. au lieu
de Saint Matthieu in Merulana, Saint
Etienne le Rond. Néanmoins Léon X,
plus de 900. ans après, restitua le
Titre à Saint Matthieu in Merulana.
L'Eglise de Saint Cyriaque aux Ter-
mes étant ruinée, Sixte IV. trans-
féra

(1496) DES TITRES DES CARDINAUX.
féra son Tître. *Clément VIII.* trans-
porta le Tître de *Saint Vital* à *Saint*
Césarée.

Quant aux Cardinaux Diacres ,
ils n'avoient pas d'abord d'Eglise :
mais l'an 240 *S. Fabien* les distribua
par les Quartiers de la Ville ; & com-
me il y en avoit 14 , & que les Dia-
cres n'étoient que sept , il leur assi-
gna le soin de deux Quartiers à cha-
cun , avec une Eglise pour leur ré-
sidence , & pour servir comme d'ai-
de de Paroisse ; & cela dura jusqu'à
S. Grégoire le Grand , qui créa qua-
torze Diacres Cardinaux , afin que
leur nombre égalât celui des Quar-
tiers , à cause du Grand nombre des
Chrétiens , qui étoit de beaucoup
accrû. Il y eût depuis plusieurs au-
tres Diacres : mais il n'y eût que les
14 premiers qui furent reconnus
pour Cardinaux jusqu'au tems de
Grégoire III , lequel vers l'an 741
créa encore 4 autres Cardinaux
Diacres , afin qu'ils fussent toujours
auprès du Pape , & qu'il eussent le
soin du Patrimoine de *S. Pierre*. Ces
18 Diaconies étoient ; 1 *Sainte Ma-*
rie in Dominica , résidence du Car-
di-

DES TITRES des CARDINAUX. (1497)

dinal Archi-Diacre ; 2. de Sainte *Lucie* au *Septizone*, à présent détruit ; 3. Sainte *Marie Nouvelle*, dite aussi à présent Sainte *Françoise* ; 4. Saint *Cosme* & Saint *Damien* ; 5. Saint *Adrian* ; 6. Saints *Serge* & *Baclus* ; 7. Saint *Theodore* ; 8. Saint *George* ; 9. Sainte *Marie in Porticu* ; 10. Sainte *Marie in porta* ; 11. Saint *Nicolas in Carcere* ; 12. Saint *Ange à la Poissonnerie* ; 13. Saint *Eustache* ; 14. Sainte *Marie in Equirio* ; 15. Sainte *Marie in Viâ Latâ* ; 16. Sainte *Agathe in Equo marmoreo*, à présent dite *in Suburra* ; 17. Sainte *Marie in Silice, vel in Orfeo*, à présent Sainte *Lucie* ; 18. *S. Vitus & Modeste*.

Quoi que les Cardinaux Evêques précèdent les autres par leur Dignité, ils leurs cèdent néanmoins en antiquité. Il n'en est fait mention dans la *Vie des Papes* que vers le tems d'*Etienne IV.* de l'an 708. Ils furent d'abord sept, choisis des villes les plus voisines de *Rome* : le premier est l'Evêque d'*Ostie* & de *Velletri* : le second est de Sainte *Rufine*, ou de la Forêt blanche à dix milles hors la Porte Saint *Pancrace* : le troisième,

(1498) Des TITRES des CARDINAUX.
me , de Saint *Hipolite* ou de *Porto* :
le quatrième , de la *Sabine* : le cin-
quième de *Palestrine* : le sixième ,
de *Frascati* ; & le septième d' *Alba-*
no. Mais celui de Sainte *Rufine*
ayant été réüni à celui de *Porto*, il
resta six Evêques , 28 Prêtres, &
18 Diacres , ce qui fait en tout 52
Cardinaux ; & ce nombre a subsisté
plusieurs siècles , & jusqu'au tems
du grand Schisme , qui suivit le
transport du Saint Siége à *Avignon* :
car l'Eglise ayant vû dans ce tems
déplorable deux & trois Papes vi-
vans en même tems , & chacun se
disant être le véritable Successeur de
Saint *Pierre* , chacun avec un Col-
lége de Cardinaux complet ; on fut
obligé , pour le bien de la paix , a-
près le Concile de *Constance* , de réü-
nir ces différens Colléges en un , &
de laisser les Cardinaux des différen-
tes obédiences en possession de leur
Dignité , & pour cet effet , on fut
obligé de créer de nouveaux Titres :
car sous *Leon X.* il se trouvoit 65 Car-
dinaux , sous *Paul III.* 68 , sous
Pie IV. 76 ; mais enfin *Sixte V.*
réduisit le Sacré Collége à 70 Car-
di-

DES TITRES DES CARDINAUX. (1499)
dinaux, en l'honneur des vieillards
qui faisoient le Conseil de *Moïse* &
le grand Sanhedrin de *Juifs*, ou bien
en l'honneur des 70 Disciples de
Nôtre Seigneur; & il les distribua
en trois Ordres, savoir 6 Evêques,
50 Prêtres, 14 Diacres.

CATALOGUE DES TITRES
des 70 Cardinaux de la Sain-
te Eglise Romaine, divisés en
trois Ordres.

Premier Ordre.

LES Evêques au nombre de six,
selon qu'ils se trouvoient vers
l'an 768.

1. Le premier est l'Evêque d'*Ostie*.
2. Le 2^e. de *Porte* & de *Sainte Ru-
fine* unis ensemble.
3. Le 3^e. de la *Sabine*.
4. Le 4^e. de *Palestrine*.
5. Le 5^e. de *Frascati*.
6. Le 6^e. d'*Albano*.

Second Ordre.

LES Prêtres au nombre de 50 an-
ciens

(1500) CAT. des TIT. des 70. CARD.
ciens Tîtres déjà établis sous le Pape
Symmaque en 499.

7. Le premier de Saint *Calixte*, ou
de Sainte *Marie in Trastevère* ou
delà le *Tibre*.

8. Le deuxième de Saint *Pierre aux*
Liens.

9. Le troisième des Saints *Apôtres*.

10. Le 4^e. de Saint *Mathieu in Me-*
rulana.

11. Le 5^e. de Saint *Sixte*.

12. Le 6^e. de Saint *Marc*.

13. Le 7^e. de Saint *Martin des Monts*.

14. Le 8^e. de Saint *Marcel*.

15. Le 9^e. de Saint *Clément*.

16. Le 10^e. de Saint *Laurent in Da-*
maso.

17. Le 11^e. de Saint *Laurent in Lu-*
cina.

18. Le 12^e. des Saints *Jean & Paul*.

19. Le 13^e. des Saints *Nérée & A-*
chillée.

20. Le 14^e. de Saint *Chryfogone*.

21. Le 15^e. de Saint *Eusébe*.

22. Le 16^e. de Sainte *Susanne*.

23. Le 17^e. de Sainte *Pudentiane*.

24. Le 18^e. de Sainte *Praxède*.

25. Le 19^e. de Sainte *Prisque*.

26. Le 20^e. de Sainte *Cécile*.

27. Le

CAT. des TIT. des 70. CARD. (1501)

27. Le 21^e. de Sainte *Sabine*.

28. Le 22^e. de Sainte *Anastafie*.

Sous *Grégoire I.* l'an 606. les suivants étoient ajoutés.

29. Le 1^r. de Sainte *Croix en Jérusalem*.

30. Le 2^e. de Saint *Etienne le Rond*.

31. Le 3^e. l'Eglise des 4 *Couronnés*.

32. Le 4^e. des Saints *Pierre & Marcellin*.

33. Le 5^e. de Sainte *Balbine*.

Sixte IV. en 1475. érigea le suivant:

34. Saint *Guirico* au lieu de Saint *Cyriaque*.

Léon X. ajouta plusieurs autres Titres, favoir,

35. Le 1^r. de Sainte *Marie d'Aracæli*.

36. Le 2^e. Saint *Jean Porte Latine*.

37. Le 3^e. Saint *Barthélémi en l'Isle*.

38. Le 4^e. Saint *Thomas in Parione*.

39. Le 5^e. Saint *Sylvestre* au Champ de *Mars*.

40. Le 6^e. Saint *Laurent in Panisperna*.

41. Le 7^e. Saint *Césaire*.

42. Le 8^e. Saint *Pancrace*.

43. Le 9^e. Saint *Agnès* en Place *Navone*.

- (1502) CAT. des TIT. des 70. CARD.
Jules III. ajouta le suivant en 1553.
44. De Sainte Marie *in via*.
45. Paul III. en 1557. érigea en
un Tître Sainte Marie à la Miner-
ve.
46. Pie IV. en 1561, Sainte Marie
des Anges à Termini.
47. Pi V. en 1566, Saint Jérôme
des Esclavons.
48. Sixte V. en 1582, la Trinité du
Mont.
49. 2^e. Saint Salvatore *in Lauro*.
50. 3^e. Sainte Marie del Popolo.
51. 4^e. Sainte Marie de la Paix.
52. 5^e. Sainte Marie Transpontine.
53. 6^e. Saint Pierre Montorio.
54. 7^e. Saint Augustin au lieu de
Saint Triphon créé par Léon X.
55. 8^e. Saint Blaise de l'anneau,
transféré par Grégoire XV. dans la
nouvelle Eglise dédiée à Saint
Charles de Catinari.
56. 9^e. Saint Alexis.
57. 10^e. Saint Onophre érigé en Dia-
conie par Léon X.

Troisième Ordre.

Les Diacres au nombre de quatorze,
selon les 14 Diaconies anciennes,
tel-

CAT. des TIT. des 70. CARD. (1503)

telles qu'elles étoient à peu près
sous Grégoire I. vers l'an 600.

58. 1^e. Sainte Marie in Dominica.
59. 2^e. Sainte Marie Nouvelle.
60. 3^e. Sainte Marie in Cosmedin.
61. 4^e. Sainte Marie in Porticu.
62. 5^e. Sainte Marie in Equirio.
63. 6^e. Sainte Marie in Viâ Latâ.
64. 7^e. Saint Ange à la Poissonnerie.
65. 8^e. Saints Côme & Damien in
Campo Vaccino.
66. 9^e. Saints Vit & Modeste.
67. 10^e. Saint Eustache.
68. 11^e. Saint George.
69. 12^e. Saint Adrien.
70. 13^e. Saint Nicolas in Carcere.
71. 14^e. Sainte Agathe in Suburra.

Quoiqu'il n'y ait que 70 Cardinaux, il y a néanmoins 71 Tîtres, & même 72, au compte de ceux qui font deux Tîtres de Sainte Marie in Trastevere & de Saint Calixte, selon l'institution de Léon X. Mais il a fallu qu'il y ait eu quelque Tître surabondant, pour plusieurs raisons : Premièrement, parce que, supposé que tous les Tîtres fussent remplis, si le Pape étoit obligé pour quelque cause importante de créer quelques

(1504) CAT. des TIT. des 70. CARD.
nouveaux Cardinaux, il peut en ce cas leur donner un Tître; comme si le bien de la paix entre les Princes Chrétiens l'obligeoit à faire quelque promotion extraordinaire, ou qu'il la voulut faire pour gratifier quelque sujet d'un grand Prince nouvellement venu à la Foi; comme pourroit être le grand *Turc*, le Grand Duc de *Moscovie*, ou autre: En second lieu, le Pape *Sixte V.* ordonna que le Tître de Saint *Laurent in Damaso* seroit toujours affecté au Cardinal Vice-Chancelier, qui le posséderoit en Tître quand il seroit Diacre, & en Commande quand il passeroit à l'Ordre de Prêtre ou d'Evêque: En troisiême lieu, Pierre Frison, dans sa *Gallia Purpurata*, dit que le Cardinal *Sfondrato* étant monté du Tître de Sainte *Cécile* à l'Evêché d'*Albano*, demanda au Pape, & obtint le privilége de retenir son ancien Tître, qu'il ne se pouvoit résoudre de laisser, à cause de la dévotion extraordinaire qu'il avoit pour cette Sainte Eglise, laquelle il avoit réparée & embellie d'une magnificence extraordinaire.

Ainsi

CAT. des TIT. des 70. CARD. (1505)

Ainsi il a fallu quelque Titre surnuméraire pour s'en servir dans l'occasion.

Il y a même quelque fois des Cardinaux qui prient le Pape de créer en Titre quelque Eglise pour laquelle ils ont une dévotion particulière; ce que Sa Sainteté leur accorde, à condition que ce ne sera que pour eux, & que le Titre sera aboli après leur mort. C'est ainsi que *Urbain VIII*, au raport du même *Frison*, donna l'Eglise de *Saint Charles* au Cours pour Titre au Cardinal *Scaglia* Crémonois; & de nos jours le Cardinal *Bona Feuillan*, créé par *Clément IX*, obtint de *Clément X*. de pouvoir porter le Titre de *Saint Bernard* aux Thermes de *Dioclétien*.

*Noms , Surnoms , Patrie , &
Qualités des Cardinaux Vi-
vans ;*

*De la Création de Clément IX.
Cardinaux Evêques.*

1. **E**MANUEL *Théodose de la Tour*
d'Auvergne, François, dit le
(XXX 2) Car-

(1506) NOMS, &c. des CARD. VIVANS.
Cardinal de *Bouillon*, Evêque d'*Ostie* & de *Velletri*, Doyen du Sacré Collége.

2. *Nicolas Acciaivoli*, Florentin, Evêque de *Porte*, Sous-Doyen du Sacré Collége.

De la création de Clément X.

3. *Gaspar Carpegna*, Romain, Evêque de la *Sabine*, Vicaire du Pape au spirituel à *Rome*.

4. Frère *Vincent Marie des Ursins-Gravine*, Napolitain, tiré de l'Ordre de Saint *Dominique*, Evêque de *Frascati*, & Archevêque de *Bénévent*.

5. *César d'Estrées*, François, ci-devant Evêque & Duc de *Laon*, & à présent Evêque d'*Albano*.

6. *Galeas Marefcotti*, Romain, Evêque de *Palestrine*.

Cardinaux Prêtres.

7. *Fabrice Spada*, Romain, Préfet des Signatures de Justice & de Grace.

De la Création d'Alexandre VIII.

8. *Bandino Panciatici*, de *Pistoye* en *Toscane*.

9. *Ferdinand Dada*, Milanois, qui

NOMS, &c. des CARD. VIVANS. (1507)
qui fut Nonce en *Angleterre* au Roi
Faques II.

10. *François del Giudice*, Napolitain, Archevêque de *Mont-Real* en *Sicile*, & Grand Inquisiteur d'*Espagne*.

De la Promotion d'Innocent XII.

11. *Sébastien Antoine Tanara*, Bolognois, Légat d'*Urbin*.

12. *Faques Boncompagno*, Romain, Archevêque de *Bologne*.

13. *Thadée Louis del Verme*, de *Plaisance* en *Lombardie*, Evêque de *Ferrare*.

14. Frère *Thomas Marie Ferrarius*, Napolitain, Religieux de l'Ordre de *Saint Dominique*, ci-devant Maître du Sacré Palais Apostolique.

15. *Foseph Sacripante*, de *Narni* dans l'*Ombrie*, Dataire de Nôtre Saint Père le Pape *Clément XI.*

16. *Jean Bâtiste Spinola*, Génois, Camerlengue de la Sainte Eglise Romaine.

17. *George Cornaro*, Venitien, Evêque de *Padouë*.

18. *Fabrice Paolucci*, de *Forlì* dans la *Romagne*, Premier Ministre
(Xxx 3) &

(1508) NOMS, &c. des CARD. VIVANS.
& Secrétaire d'Etat du Pape régnant
Clément XI. & Grand Pénitencier.

19. *Louis Antoine de Noailles*,
François, Archevêque de *Paris*.

20. *Jean Philippe de Lamberg*,
Alleman, Evêque de *Passau*.

De la Création du Pape Clément XI.

21. *François Pignatelli*, Napolitain,
Archevêque de *Naples*.

22. *François Martelli*, Florentin,
ci-devant Secrétaire de la Consulte.

23. *Jean Badouaire*, Venitien,
Patriarche de *Venise*, & puis Evêque
de *Bergame*.

24. *Laurent Casoni*, de *Sarzane*,
Génois, Légat à *Bologne*.

25. *Thomas Ruffo*, Napolitain,
Légat en *Romagne*.

26. *Laurent Fieschi*, Génois, Ar-
chevêque de *Gènes*.

27. *Laurent Corsini*, Florentin,
ci-devant Trésorier.

28. *François Aquaviva*, d'*Aragon*,
des Ducs d'*Atri*, Napolitain, ci-de-
vant Nonce en *Espagne*.

29. *Philippe Antoine Gualterio*,
d'*Orviète*, Evêque de *Todi*, ci-de-
vant Nonce en *France*.

NOMS, &c. des CARD. VIVANS. (1509)

30. *Horace Philippe Spada*, Luquois, Archevêque, Evêque de *Luques*.

31. *Chrétien Auguste*, des Ducs de *Saxe*, Evêque de *Javarin*.

32. *Jean Dominique Paraciano*, Romain, ci-devant Auditeur du Pape.

33. *Joséph de la Trimouille*, François, ci-devant Auditeur de Rote.

34. *Charles Augustin Fabroni*, de *Pistoie*.

35. *Michel Ange Conti*, Romain, Evêque d'*Ancone*.

36. *Joséph Vallemanni*, de *Fabriano* dans la Marche d'*Ancone*.

37. *Vlisse Joséph Gozzadini*, de *Bologne*, Evêque d'*Imola*.

38. *Antoine François San Vital*, de *Parme*, Archevêque d'*Urbain*.

Cardinaux Diacres d'Innocent XI.

39. *Benoît Panfile*, Romain, Archiprêtre de *Saint Jean de Latran*.

40. *Jean François Negroni*, Génois.

41. *Fulvio Astalli*, Romain.

(1510) NOMS, &c. des CARD. VIVANS.

De la Création d' Alexandre VIII.

42. *Pierre Ottobon*, Venitien, son Neveu, Vice-Chancelier, & Archiprêtre de *Sainte Marie Majeure*.

43. *Charles Bichi*, Siénois.

44. *René Joseph Imperial*, Génois, Préfet de la Congrégation du bon Gouvernement.

45. *François Barberin*, Romain.

46. *Laurent Altieri*, Romain.

De la Création de Clément XI.

47. *Pierre Prioli*, Venitien, à présent Evêque de *Brescia*.

48. *Charles Colonne*, Romain, Frère de M^r. le Connétable.

49. *Nicolas Grimaldi*, Génois.

50. *Annibal Albani*, Neveu de Nôtre Saint Père le Pape régnant, qui la fait Archiprêtre de *S. Pierre*.

Liste des Cardinaux créés par le Pape Clément XI. au Consistoire secret du 18^e. Mai 1712.

Il y en a eu 18; onze déclarés, & sept réservés *in Scrinio pectoris*:

Quatre Nonces aux Princes Chrétiens;

1. M^r. d'*Avia*, natif de *Bologne*, Evêque de *Rimini*, ci-devant

NOMS, &c. des CARD. VIVANS. (1511)

vant Nonce à l'Empereur.

2. M^r. *Piazza*, de *Forli* dans la *Romagne*, Nonce à l'Empereur.

3. M^r. *Cusani*, de *Côme* en *Lombardie*, Evêque de *Pavie*, ci-devant Nonce en *France*.

4. M^r. *Zandodari*, de *Sienne* en *Toscane*, ci-devant Nonce en *Espagne*.

Quatre sujets nommés par les Couronnes;

5. Le Comte de *Tattembach*, Evêque d'*Olmuts*, nommé par l'Empereur.

6. *Armand Gaston*, de *Rohan*, Prince de *Soubize*, Evêque de *Strasbourg*, nommé par le Roi Très-Chretien.

7. L'Inquisiteur de *Portugal*, nommé par cette Couronne.

8. Mons^r. *Priuli*, Noble *Vénitien*, Auditeur de *Rote*, nommé par la République de *Venise*.

Trois Religieux de divers ordres.

9. Le Père *Jean Bâstiste Ptolomé*, Jésuite, Professeur en Théologie & Recteur du Collège *Germanique* à *Saint Apollinaire* de *Rome*;

(XXX 5) ori-

(1512) NOMS, &c. des CARD. VIVANS.
originaire de *Sienne*, mais né à *Pistoie* en *Toscane*.

10. Le Père *Cassini*, d'*Arezzo* en *Toscane*, Capucin, Prédicateur du Pape.

Le 30^e. Janvier 1713. furent créés les suivants par le même Pape; Savoir,

11. M^r. *Arias*, Archevêque de *Seville*, à la nomination du Roi *Philippe V*.

12. M^r. *Sola*, Evêque de *Barcelonne*, à celle de l'Empereur.

13. L'Abbé de *Polignac*, Auditeur de la Rote, *François*, à celle du Roi *Très-Chretien*.

14. M^r. *Erba Odeschalchi*, Archevêque de *Milan*.

Achevons cette Relation ou Etat de *Rome* en donnant les noms des Prélats qui ont le plus de part au gouvernement.

M^r. *Bernardin Scotti*, Gouverneur de *Rome*.

M^r. *Pico de la Mirandola*, Major dome du Pape.

M^r. *Marini*, Maître de Chambre de Sa Sainteté.

M^r.

NOMS, &c. des CARD. VIVANS. (1513)

M^r. *Massei*, Copiere du Pape.

M^r. *Lancise*, premier Médecin de
Sa Sainteté.

M^r. *Olivieri*, Secrétaire des Brefs.

M^r. *Batelli*, Secrétaire des Brèfs
aux Princes.

M^r. *Corradini*, Auditeur du Pa-
pe.

M^r. *Bonaventura*, Aumonier se-
cret.

M^r. *Urigo*, Secrétaire de la Con-
sulte.

M^r. *Nuzzi*, Secrétaire des Evê-
ques & Réguliers.

M^r. *Banchieri*, Assesseur du Saint
Office.

M^r. *Silvio de Cavallieri*, Secre-
taire de la Congrégation de *Propa-
ganda Fide*.

M^r. *Spinola*, Auditeur de la Cham-
bre.

M^r. *Patrizii*, Trésorier Général.

M^r. d'*Asti*, Doyen des Clercs de
Chambre.

M^r. *Del Giudice*, Président de
l'*Annona*, ou de l'abondance des
grains.

M^r. *Ghezzi*, Président de la *Gra-
scia*.

(1514) NOMS, &c. des CARD. VIVANS.

Mr. *Bentivoglio*, Commissaire des armes.

Mr. *de la Molara*, Président des Prisons.

Mr. *Cibo*, Président de la Monnoie.

Mr. *Agostini*, Président des Chemins.

Les Autres Clercs de Chambre sont,

Mr. *Caraffe*, Mr. *Sinibaldi*, &c.

Les Auditeurs de Rote sont, Mr. *Molines*, Espagnol, Doyen; Mr. *de Polignac*, François; Mr. *Ansaldi*; Mr. *Scotti*, qui est aussi Gouverneur; Mr. *Lancette*; Mr. *Falconieri*; Mr. *Prioli*, Venitien; Mr. *Aldrovandi*, Bolonois; Mr. *Crispi*, Ferrarois. Les autres manquent.

Des anciens Cimetières de Rome.

LES Hébreux n'avoient pas accoutumé de brûler les corps morts comme faisoient la plupart des Nations Payennes; mais ils les embau-
moient précieusement, à l'imitation des *Egyptiens*, & c'étoit comme une
mar-

DES ANC. CIMET. de ROME. (1515)

marque de leur foi touchant la résurrection générale.

De même les Chrétiens ont toujours enterré leurs morts, non qu'ils doutassent de la puissance de Dieu à résusciter les corps consumés par le feu, mais parce qu'ils vouloient rendre à la terre ce qui venoit de la terre.

Selon les loix *Romaines* il étoit défendu d'enterrer les corps morts dans la Ville, excepté ceux des Censeurs & de ceux qui avoient triomphé. La raison qu'en rend Ciceron *lib. II. de legib.* étoit de peur que la corruption des corps morts n'infectât l'air de la Ville, qui n'est pas trop sain. C'est de là que vient cette grande multitude de Tombeaux qu'il y avoit autrefois sur les grands chemins des environs de *Rome*, dont il reste encore des vestiges considérables.

Les Chrétiens de la primitive Eglise n'élevoient pas de superbes Tombeaux aux Personnes distinguées d'entre leurs morts : Car, outre que la haine que l'on avoit pour eux, les auroit fait détruire

(Xxx 7) aussi-

(1516) DES ANC. CIMET. de ROME
aussi-tôt, ils considéroient encore
que la mort est un état d'humilité &
une punition du péché de l'homme :
Mais parce qu'ils leur restoit l'espé-
rance de la résurrection, ils les ense-
velissoient dans des lieux souterrains
appelés Cimetières, qui signifient
dortoirs, parce que la mort des
Chrêtiens n'est proprement qu'un
sommeil, selon ces expressions de l'E-
criture Sainte ; *Lazarus amicus nos-
ter dormit* ; Joan 5 : Aux Actes des
Apôtres chapitre 7. parlant de Saint
Etienne, il est dit que *obdormivit in
Domino* ; & Saint Paul Epist. I. ad
Theffalon. 4. *Nolumus vos ignorare
de dormientibus, ut non contristemini
sicut ceteri qui spem non habent.*

La persécution des Infideles em-
pêchant les Chrêtiens de s'assembler
publiquement pour célébrer les di-
vins mystères, & cet obstacle redou-
blant leur zèle & accroissant leur fer-
veur ; ils eurent recours à cette invén-
tion, pour satisfaire à leur piété, sans
courir le danger d'être interrompus.

Le Territoire de Rome renfer-
me un certain sable rouge, qu'on y
trouve dans le sein de la terre quand

on

DES ANC. CIMET. de ROME. (1517)
on la creuse profondément, & il est
contenu comme dans de certaines
veines qui se repandent par toute la
campagne. Il est excellent pour les
Bâtimens, selon *Vitruve*; ce que
l'expérience confirme tous les jours:
car étant mêlé avec de la chaux & de
l'eau, c'est le meilleur ciment qu'on
puisse avoir, pour faire & lier les
briques, dont presque tous les Edi-
fices de *Rome* & de l'*Italie* sont con-
struits. Ainsi la Campagne de *Rome*
est presque toute minée de ces espé-
ces de carrières de sable, qui for-
ment à certaines distances des places
aussi irrégulières que le sont ces for-
res de Ruës souterraines. Les pa-
rois qui soutiennent ces espaces vui-
des, dont on a tiré la *Pouzzolana*;
ne sont pas de terre ordinairement,
parce qu'elle est facile à s'ébouler;
mais de tuf, qui a plus de consistan-
ce, & dont on a aussi tiré de la pier-
re. Ainsi ces lieux souterrains sont
des espèces de Carrières. On y pra-
tique de tems en tems des trous en
forme de soupiraux, pour rece-
voir l'air & la lumière; quoi qu'à
dire le vrai, il est difficile que le
jour

(1518) Des ANC. CIMET. de ROME.
jour pénètre au travers de plus de
trente piés de hauteur, & se répan-
de dans tous les différens détours que
forment ces labyrinthes. C'est pour-
tant en ces lieux souterrains que les
Chrêtiens des trois premiers Siècles
de l'Eglise s'assembloient, préfé-
rans l'incommodité du lieu à la priva-
tion des exercices de leur religion. Et
l'on ne croit pas que cela ait été im-
possible, nonobstant leur multitude,
si l'on considère que parmi le grand
nombre de Chrêtiens de ce tems là
il y en avoit qui étoient fort riches,
principalement en terres, sous les
fonds desquelles ces Cavernes étoient
situées, où l'on entroit secrette-
ment par des descentes; & l'on s'y
assembloit à certaines heures par des
lignes de communication de plu-
sieurs entrées différentes, où l'on se
rendoit l'un après l'autre, de peur
que la foule n'eût fait soupçonner
leurs assemblées: ils y restoit même
cachés plusieurs jours quand la
persécution étoit la plus allumée;
& il n'y a pas tant de difficulté qu'on
s'imagine, à y faire transporter des
vivres. Enfin c'étoit comme des Vil-
les

DES ANC. CIMET. de ROME. (1519)

les souterraines, où il y avoit une infinité de Ruës, de Places, & de Carrefours. On y avoit bâti des Chambres pour l'habitation des vivans, & des Sépultures pour les morts, outre un grand nombre d'Autels où l'on célébroit les Saints mystères. Il y avoit quelquefois deux, & même trois étages l'un sur l'autre. On lit de Saint *Urbain*, & autres Martyrs, qu'ils furent ensevelis au Cénacle supérieur, c'est à dire au premier étage.

Les murailles, principalement prochē les Autels, étoient embellies de dévotes peintures représentant diverses histoires du vieux & du nouveau Testament, dont on peut voir la description dans la *Rome Souterraine* de Bosius. Il en reste encore un assez grand nombre pour convaincre les hérétiques de ce tems, de l'antiquité de la vénération des images en l'Eglise Catholique.

Ces lieux ne servoient donc pas seulement de retraite aux Chrêtiens pendant leur vie, c'étoit encore pour eux des lieux de repos après leur mort : car ils enterroient leurs

morts

(1520) DES ANC. CIMET. de ROME.
morts dans des trous qu'ils faisoient dans la muraille, les uns sur les autres, comme on le voit encore aujourd'hui; avec cette différence néanmoins, qu'il y avoit toujours un signe pour distinguer le corps d'un Martyr d'avec celui d'un autre Chrétien décédé de mort naturelle. Ces signes y étoient, par exemple, une palme, un verre plein du sang du martyr, ou la figure d'un P. croisé, qui veut dire *pro Christo*, & autres semblables, qui ne servent pas de peu à reconnoître de nôtre tems les corps des Martyrs; car c'est une chose surprenante qu'on ait été bien douze siècles sans découvrir ces Cimetières, qui furent tous presque comblés après la conversion du grand *Constantin*, afin qu'on ne profanât pas une terre teinte du sang de tant de Martyrs; & qu'on n'a découvert qu'à la fin du 16^e. siècle, comme le dit Monsieur Fleuri dans son Livre des *Moeurs des Chrétiens*, après Bossius dans sa *Rome Souterraine*.

Les Chrétiens n'étoient pas néanmoins si en seureté dans ces Cimetières, qu'on ne les y découvrit quelques

DES ANC. CIMET. de ROME. (1521)

ques fois, où on leur faisoit endurer un martyre très-cruel, soit en enfonçant la terre sur leur tête, ou en bouchant les entrées & soupiraux, ou bien en les étouffant par des feux & fumée. Le *Martyrologe Romain* en fait mention en plusieurs endroits.

Au reste, le nombre des Martyrs qui y sont enterrés est si grand, qu'on ne le peut nombrer. Le *Martyrologe* assure qu'on les martirisoit par milliers. Sainte *Brigitte*, en ses *Révélations* qui sont approuvées, dit que le nombre des Martyrs est si grand à Rome, qu'on en peut conter l'un pour l'autre sept mille par jour, ce qui fait l'année 2555000. Sur la porte du Cimetière de *Calixte*, autrement des Catacombes à Saint *Sébastien*, il y a une Inscription qui porte, que quiconque confessé & communié y entrera dévotement, gagnera indulgence plénière, en l'honneur des cent septante mille Martyrs qui y sont ensevelis, entre lesquels il y a quarante-six Papes.

Presque tous ces Cimetières sont hors les Portes de la Ville, à l'exception de quelques-uns, qui sont
dans

(1522) DES ANC. CIMET. de ROME.
dans l'enceinte de ses murailles. Le
nom qu'ils portent est celui du pos-
sesseur de l'héritage, ou des princi-
paux Martyrs qui y sont enterrés.
Baronius en conte 45, & l'on en a
découvert plus d'une trentaine. Mais
il est très-difficile d'en fixer le nom-
bre: car la multitude des noms qu'ils
ont porté, est cause qu'un même est
compté plusieurs fois; & au contrai-
re une même personne ayant con-
struit plusieurs Cimetières, cela fait
qu'on les confond, même à régler
leurs limites, parce qu'ils ont com-
munication & s'étendent fort loin
sous terre, allant jusqu'à *Tivoli* & à
la Mer: C'est pourquoy, sans m'ar-
rêter à leur nombre, je rapporterai
les noms des principaux, que l'insa-
tigable *Bosius* visita & reconnût au
commencement du 17^e. Siècle, dont
il nous a donné de si belles relations,
dans son curieux livre de sa *Rome*
Souterraine, & aussi d'un grand
nombre de figures, lequel a été
beaucoup augmenté depuis par *Paul*
Aringhe dans sa traduction *Latine*.
On y voit des Tombeaux & Urnes
Sépulchrales de toutes espèces pour
les

DES ANC. CIMET. de ROME. (1523)

les corps morts ensevelis, comme pour ceux qu'on bruloit, & leurs différences. Les uns s'appelloient *Sarcophages*, du mot Grec *σαρξ* *corpus*, & *Φάγω* *commedo*, comme qui diroit Mangeurs de corps; d'où est venu le mot de cercueil: Les autres, *Polyandres*, mot Grec, qui signifie *multi Viri*, ou Sépulcres communs; *λειψανα* *Lipsana*, ou Reliques, comme étant les dépouilles de l'humanité, &c.

Le premier Cimetiére des Chrétiens à *Rome* en antiquité, est celui du *Vatican*, où le corps du Prince des Apôtres fut enseveli; on l'appelle encore à présent les *Sacrées Grottes* du *Vatican*; il est situé directement sous l'Eglise *Saint Pierre*; en la description de la quelle j'en ai parlé amplement. Prudence dans l'*Hymne VII.* assure, que de son tems *Rome* étoit toute pleine des Tombeaux des Martyrs, dont on ne savoit pas le nombre:

*Vix fama nota est abditis
Quam plena Sanctis Roma sit,
Quam dives Urbanum solum
Sacris sepulchris floreat.*

Mais

(1524) DES ANC. CIMET. de ROME.

Mais le même Auteur déplore la perte qu'on a faite des Actes des mêmes Martyrs:

*O Vetustatis silentis obsoleta oblivio!
Invidentur ista nobis fama, & ista
extinguitur*

*Chartulus: blasphemus olim nam sa-
telles abstulit.*

Le même Prudence dans l'*Hymne XI.* fait une belle description des Catacombes:

*Haud procul extremo culta ad pomæ-
ria vallo*

*Mersa, latebrosis cripta patet
foveis, &c.*

*Cimetières hors la Porte S. Pancrace,
sur le Chemin anciennement dit
Via Aurelia.*

Le plus fameux de ceux qui sont hors de cette porte, est celui de Saint *Calepode*, Prêtre & Martyr sous *Alexandre Sévère*. Saint *Calixte* Pape fit retirer son corps de la rivière où on l'avoit jetté, & le fit enterrer dans son Cimetière. On ne sçait s'il l'avoit bâti, où s'il n'avoit fait que le reparer; quoiqu'il en soit, il por-

DES ANC. CIMET. de ROME. (1525)
te son nom. Il est situé à l'endroit où fut bâtie l'Eglise de *S. Pancrace*. Plusieurs Martyrs furent ensevelis dans le même endroit : entr'autres *S. Calixte* Pape ; Saint *Julius* Sénateur, qui souffrit le martyre sous *Commode* ; & Saint *Antonin*, qui convertit *Palmatus* Consul, avec sa femme & ses enfans & autres personnes de sa famille, au nombre de 42 ; Saint *Simplicius* Pape, & Saint *Calixte*, martyrisés au même tems, sous l'Empire d'*Alexandre Sévère*. Un des plus considérables Martyrs qui ayent des plus illustré ce Cimetière, est Saint *Pancrace*, qui souffrit le martyre à l'âge de 14 ans sous *Dioclétien*. La Paix étant renduë à l'Eglise, les Chrétiens s'y faisoient enterrer par dévotion : comme Saint *Jule* Pape, dont le corps fut depuis transféré à Sainte *Marie in Trastevere*, avec ceux de Saint *Calixte* & Saint *Calepode*. Anastase le Bibliothécaire, dans la *Vie de Jule I*, dit que ce Pape fit une Cimetière *Via Aureliâ* ; mais parce que cet Auteur ne sçait pas faire de différence entre faire & refaire, il est croyable qu'il en-

(1526) DES ANC. CIMET. de ROME.
entend parler de celui de Saint *Calpode*, qu'effectivement *Fule* restaura.

Le Cimetière des Saints Martyrs *Processe* & *Martinien* étoit sur le même chemin. On l'appelloit aussi Cimetière de *Lucine*, parce qu'il étoit dans la métairie d'une femme de ce nom, qui y enterra les SS. Geoliers de Saint *Pierre* après leur Martyre. On trouve dans l'*Histoire Ecclésiastique* trois pieuses Chrétiennes de ce nom, qui assistoient les Martyrs de leurs facultés, & ensevelissoient leurs corps après leur mort : Celle-ci étoit la première de ce nom ; & Disciple des Apôtres. Saint *Grégoire* le Grand fit bâtir une Eglise au même lieu, & y prononça la 32^e. Homélie sur Saint *Mathieu*, où il raconte plusieurs miracles opérés au même endroit. Les corps de ces deux Saints furent depuis transférés à Saint *Pierre* par *Pascal I.* On appelloit aussi ce Cimetière, de Sainte *Agathe*, peut-être à cause que l'Eglise bâtie dessus lui étoit dédiée, aussi bien qu'aux Saints Martyrs *Processe* & *Martinien*. Au reste, *Bosius*, nonobstant toutes ses peines, ne pût ja-

DES ANC. CIMET. de ROME. (1527)

jamais retrouver ce Cimetière, ni personne depuis lui, que je sçache.

Si l'on veut favoir les noms des Martyrs qui souffrirent la mort dans la *Via Aurelia*, & dans la *Via Cornelia* ou *Vitella*, par où l'on va à Sainte *Ruffine* & *Seconde* dans la forêt blanche, où elles furent martyrisées, ainsi que les Saints *Marcellin* Prêtre, & *Pierre Exorciste*, &c; on les trouvera dans *Bosius*, avec le jour de leur martyre, & celui de leur mort. Je renvoye aussi au même, pour les autres chemins publics, afin de n'avoir pas à le rapporter d'avantage.

Hors la Porte Portése.

Le Cimetière de S. *Felix II.* Pape & Martyr, au lieu où il avoit une Métairie, dans laquelle il fut relegué par l'Empereur *Constance* à cause qu'il ne vouloit pas favoriser les *Arriens*: proche lequel endroit il fut peu de tems après martyrisé. Il repose présentement à Saint *Cosme* & Saint *Damien* in *Campo Vaccino*.

Bosius se plaint de ne l'avoir pû trou-

Tom. VI. (Yyy) ver

(1528) DES ANC. CIMET. de ROME.
ver après la perquisition exacte qu'il
fit pour ce sujet. On ne lit en aucun
Martyrologe qu'aucun Martyr y ait
été enterré.

Un autre Cimetière sur le même
chemin proche le *Tibre*, fut appel-
lé de *Pontian*, qui étoit apparem-
ment ce noble Chrétien *Romain*
qu'on lit avoir vécu sous *Alexandre*
Sévère, & qui avoit sa maison delà
le *Tibre*, où il possédoit sans doute
une Métairie dans un lieu appelé *ad*
Ursum Pileatum différent d'un au-
tre *Ursus Pileatus* qui est à *Sainte*
Bibiane. Les Saints Martyrs *Abdon*
& *Sennen* furent ici enterrés. *Gré-*
goire IV. fit transporter leurs corps
en l'Eglise de *Saint Marc*, comme
aussi *Saint Quirin* Martyr sous *Clau-*
de II., qui fut transporté en *Bavière*
du tems du Pape *Saint Zacharie* ;
Saint Pigenius Martyr sous *Julien*
l'Apostat ; & plusieurs autres. Les
Papes *Anastase* & *Innocent I.* y fu-
rent aussi enterrés. Le premier fut
transféré par *Pascal I.* à *Sainte Pra-*
xède, avec plusieurs autres Martyrs
du même Cimetière ; & l'autre par
Sergius II., à *Saint Martin des Monts*.
Ni-

DES ANC. CIMET. de ROME. (1529)

Nicolas I. restaura ce Cimetière, & y bâtit une Eglise en l'honneur des mêmes Saints Martyrs *Abdon & Sennen.*

Le Cimetière de *Generosa, Via Portuensis*, aulieu dit *ad Sextum Philippi*, où furent enterrés les corps des Saints *Simplicius, Faustinus, Beatrix*, & autres, lesquels sont à présent à *Sainte Marie Majeure.*

L'Eglise de *Sainte Praxède*, vulgairement appelée *Sancta Passara*, au Puits de *S. Pantaleon* à deux milles hors la ville, proche le *Tibre*, renferme aussi un grand nombre de Martyrs. On l'appelle autrement le Cimetière de *Saint Jule Pape*, sur le chemin de *Porto.* *Anastase* le Bibliothécaire dit qu'il en bénit trois; l'un *Via Flaminia*; le second *Via Aurelia*, qui peut être celui de *Saint Calépode*, ou de *Saint Pancrace*; & le 3^e. *Via Portuensis*, où furent enterrés les corps des Saints Martyrs *Cyrus & Jean.*

Hors la Porte d'Ostie, Via Ostiensis.

Le Cimetière de *Lucine* Disciple
(Yyy 2) des

(1530) DES ANC. CIMET. de ROME.
des Apôtres, où fut enterré le corps
de S. *Paul*, au lieu où est à présent
son Eglise, à un mille hors la Vil-
le; & plusieurs autres Martyrs, en-
tr'autres sous l'Autel de Sainte *Bri-
gitte* les corps des Saints Martyrs *Thi-
mothée*, *Julien*, *Basilisse*, *Celse*, &
de plusieurs autres Martyrs, & au-
tres Chrétiens, qui s'y firent enter-
rer par dévotion après la paix de
l'Eglise.

Le Cimetière de Saint *Thimotée*
est si proche de celui-ci, qu'il en
fait partie, selon quelques-uns. A
deux milles hors la même Porte, pro-
che le *Tibre*, il y a le Cimetière de
Saint *Felix*, & celui de S. *Commo-
dille*, où les Saintes Vierges & Mar-
tyres *Digna* & *Cimeria* avoient été
enterrées, que *Paul I.* fit transférer
à Saint *Marcel* dans le *Cours*, dont
les eaux du *Tibre* respectèrent le
Tombeau l'an 1598. durant la gran-
de inondation qui ouvrit & gâta les
autres Tombeaux de la même Egli-
se, qui étoient plus élevés que ce-
lui-ci.

Le Cimetière des Saints Martyrs,
Cyriaque, *Large*, *Smaragde*, & 20
au-

DES ANC. CIMET. de ROME. (1531)
autres, qui souffrirent le martyre *Viâ Salaria*, sous *Maximien*, & furent transportés à sept milles de la ville *Viâ Ostiensi*, dans un héritage de la jeune *Lucine*. *Sergius II.* fit transporter leurs corps à *Saint Martin des Monts*.

Le Cimetière de *Saint Zénon* & de 10203 Martyrs, & ses compagnons, *ad Aquas Salvias*, proche le Monastère de *Saint Vincent & Anastase*, sous la Chapelle dite *Scala Cœli*.

Hors la Porte *Saint Sébastien*, *Viâ Appiâ*.

Le plus considérable est le fameux Cimetière de *Calixte*, autrement dit les *Catacombes*, à *Saint Sébastien*, le corps duquel y fut transféré par la troisième *Lucine*, à laquelle il appartenoit: & comme une seconde *Lucine* avoit indiqué au Pape *Saint Corneille* l'endroit où quelques Grecs avoient caché les corps des Saints Apôtres *Pierre & Paul*, & que le même Cimetière étoit sous les héritages de l'une & de l'autre,

(1532) DES ANC. CIMET. de ROME.
cela fait croire qu'elles étoient de la
même famille.

Au reste, il n'y a point de Cime-
tière, où il y ait plus de martyrs
que dans celui-ci, dans lequel l'on
en compte cent septante quatre mil-
le, & parmi eux 13 Papes, savoir
*Anicet, Soter, Anter, Pontien, Fa-
bien, Corneille, Lucius, Etienne, Six-
te II, Denis, Eutichien, Eusébe, &
Melchiades*: aux quels on peut ajouter
les 5 suivans, quoi qu'ils ayent été
enterrés ailleurs, y ayant eu en celui-
ci plusieurs de leur reliques; savoir
Zépherin, Urbain, Marc, Damase,
& Saint *Cajus* Papes & Martyrs. Le
Pape *Urbain VIII.* fit transporter
ce dernier l'an 1631. en sa maison
paternelle changée en Eglise à *Ter-
mini.* Saint *Damase* fit reparer les
Catacombes, & voulut y être en-
terré, ainsi que sa Soeur *Irène,*
aux piés de Sainte *Lucine.* Le
corps de Saint *Cirille* y fut aussi d'a-
bord enterré, ceux des Saints *Eu-
tiche, Calochirus, Parthemi, Eusé-
be,* & plusieurs autres; & c'est la
raison pour laquelle ce Cimetière a
eu tant de noms, & qu'on en a fait
tant

DES ANG. CIMET. DE ROME. (1533)

tant de Cimetières différents, quoi qu'en effet ce n'en soit qu'un seul, tels que les Cimetières des Saints *Marc*, *Marcellien*, & *Tranquillien* Prêtre, les corps des quels ont été depuis transférés à Saint *Cosme* & *Damien*; & Saint *Damas*, à son Eglise de Saint *Laurent* à la Chancellerie.

Le Cimetière de *Pretextat* est plus proche de *Rome*; étant vers l'Eglise de Sainte *Marie des Palmes*, autrement dite *Domine quò vadis*, au lieu dit *la Casarella*. Saint *Quirin* Père de Sainte *Balbine* y fut enterré, comme aussi les Saints Martyrs *Tiburce*, *Valerien*, & *Maxime* mari, & beaux frères de Sainte *Cécile*. Le Pape Saint *Urbain*, & plusieurs de son Clergé, Martyrs, y furent aussi enterrés, comme encore Saint *Sixte II.* Pape & ses Compagnons Martyrs, & plusieurs autres. *Urbain VIII.* a fait bâtir une Eglise à Saint *Urbain* Martyr au même lieu. Le Cimetière étoit aussi appelé, ou de Saint *Marc* Pape, ou des Saints *Quirin* & *Balbine*, à cause qu'ils y furent enterrés, selon *Bosius*, qui

(1534) DES ANC. CIMET. de ROME.
condamne comme erronnée l'opinion de ceux qui croient que le Cimetière de Sainte *Balbine* soit sous son Eglise au Mont *Aventin*.

Via Ardeatina.

Soit que le Chemin qui conduisoit à *Ardea* petite ville du *Latium*, entre *Ostie* & *Netuno*, commençât dans la *Via Appia* proche la Chapelle *Domine quò vadis*, selon *Bosius* & *Nardin*; ou soit qu'il y eût une Porte du même nom entre celles des Saints *Paul* & *Sébastien*, comme le veut *Severanus* : Il est certain que la *Via Ardeatina* fut un Théâtre, où plusieurs illustres Martyrs répandirent leur sang pour la confession du nom de *Nôtre Seigneur*; & il y avoit aussi plusieurs Cimetières, comme le Cimetière des SS. Martyrs *Marc* & *Marcellin*, dit aussi de *Damase*, à main gauche, proche les Catacombes, avec lesquels il a communication. Le Pape Saint *Damase* y fut enterré avec sa Mère & sa Sœur; mais le corps de ce Pape fut depuis transféré

DES ANC. CIMET. de ROME. (1535)
ré par le Pape *Jean VII.* à l'Eglise
de Saint *Laurent in Damaso.*

Le Cimetière de Sainte *Pétronille*,
& des Saints Martyrs *Nérée, Achillée*
& *Domitille*, sur le même
chemin, est un des plus anciens. Il
y avoit autrefois au même endroit
une Eglise bâtie en l'honneur de
Sainte *Pétronille*; mais le tems l'a
détruite.

Hors la Porte Latine, Viâ Latinâ.

Le Cimetière de Sainte *Soterie V.*
& *M.* sous *Dioclétien*, le corps de
laquelle fut transféré par *Serge II.* à
Saint *Martin des Monts.*

Le Cimetière de Saint *Eusébe* Prê-
tre, *Marcel* Diacre, & leurs Com-
pagnons, à un mille hors la ville;
qui servoit aussi de lieu pour célé-
brer les Messes, & où plusieurs au-
tres Martyrs eurent leur sépulture.

Le Cimetière d'*Apronien* étoit
aussi proche la Ville. Sainte *Euge-
nie V. & M.* décollée pour la foi
sous *Gallien*, y fut enterrée. Il y
eût depuis au même lieu, une Egli-
se & Monastère, dédiés à cette Sain-

(Yyy 5) te,

(1536) DES ANC. CIMET. de ROME.
te, qui dura jufqu'au tems du Pape
Etienne VI, qui fit transférer fon
corps en l'Eglife des Saints Apô-
tres.

Le Cimetière des Saints Martyrs
Gordien & Epimache étoit auffi éloi-
gné de la ville d'un mille. Saint *E-*
tienne Pape, Martyr, y enterra les
Saints Martyrs *Sempronius*, *Olym-*
pius, *Exuperius*, & *Theodulus*; &
depuis Saint *Nemezius* & fa fille *Lu-*
cille Martyrs, y eurent fépulture,
& ils furent transférés par *Grégoi-*
re V. à Sainte *Marie Nouvelle*.

Le Cimetière des Saints M. *Sim-*
plicius, *Servilianus Quartus* & *Quin-*
tus, à deux milles hors la ville, où
plusieurs autres Martyrs furent en-
terrés, comme auffi Sainte *Sophie*
Vierge, le corps de laquelle fut
transféré par *Serge II.* à Saint *Mar-*
tin des Monts.

Tout proche eft le Cimetière de
Saint *Tertullin* Martyr fous *Gallien*,
où il fut enterré, comme auffi les
Saints Martyrs *Jovien* & *Bazilée*,
avec 12 autres Martyrs, qui étoient
Clercs de Saint *Etienne* Pape; les
corps defquels ont été depuis
trans-

DES ANC. CIMET. de ROME. (1537)
transférés en diverses Eglises à Rome.

*Hors la Porte Majeure sur le Chemin
de Labicum, à présent Val Mon-
tone, Viâ Lavicanâ, & sur le
Chemin de Palestrine, Viâ Præne-
stina.*

Le Cimetière des Saints *Pierre & Marcellin* & de Saint *Tiburce*, au lieu dit *inter duas lauros*, ou le grand *Constantin* bâtit une belle Eglise, dans laquelle Sainte *Hélène* sa mère fut enterrée dans un sépulchre de porphyre. Les corps des Saints Martyrs *Pierre & Marcellin* furent transportés en France dur tems de *Charlemagne*, selon *Eginard & Baronius*. S. *Grégoire* fit transporter au *Vatican* le corps de Saint *Tiburce*. Quant au corps de Sainte *Hélène*, *Nicéphore* écrit qu'il fut transporté à *Constantinople*: *Pierre de Natalibus* assure qu'il fut porté de là à *Venise*; & *Sigibert* dit dans sa *Chronique* qu'il fut porté en France l'an 849. Mais pour concilier ces opinions, il est à croire qu'ils n'entendent parler que de ses Reliques,

(1538) Des ANC. CIMET. de ROME.
puisqu'on lit dans la *Vie d'Innocent II*, que ce Pape fit transporter ses os de la *Via Lavicana* à l'Eglise de Sainte Marie d'*Ara Cœli*, où on les conserve avec vénération. *Anastase IV.* fit transférer dans le Cloître de Saint Jean de *Latran* le Sépulchre de porphyre de cette Sainte Impératrice, qui est orné de Bas-reliefs; & ceux qui ne pourront pas voir l'original, en trouveront l'Estampe gravée dans la *Roma Subterranea* de Bosius, où il y en a beaucoup d'autres semblables.

Le Cimitière des Saints quatre Couronnés, & les 5 autres Saints Martyrs Sculpteurs, qu'on honore avec les premiers, étoit sur le même chemin, à 3 milles de la Ville, proche le précédent; & même il se peut faire que les deux ne soient que le même Cimetière. *Leon. IV.* fit transférer ces Saints Corps à l'Eglise des quatre Couronnés au Mont *Cœlius*.

Anastase le Bibliothécaire, dans la *Vie de Leon III*, écrit que le Cimetière de Saint *Zoticus* & *Sancta Amantia* étoit *Via Lavicana* ou
Pre-

DES ANC. CIMET. de ROME. (1539)

Prænestina: Mais il y a eu plusieurs Saints Martyrs de ce nom; & un ancien Martyrologe fait mention du Cimetière de *S. Castulus M.* au même endroit. *Bosius* laisse en doute si les Cimetières étoient distincts, ou s'ils ne faisoient qu'un avec celui de Saint *Pierre & Marcellin*. Ce n'est pas à moi à décider cette question.

Il y avoit plusieurs Eglises sur la *Via Lavicana & Prænestina*, qui sont parallèles & proches l'une de l'autre; mais ces Eglises sont à présent détruites, outre celle de Sainte *Helène* entre deux lauriers, *inter duas lauros*: comme l'Eglise des Saints *Nicandre & Eleutère* bâtie par *Gelase I*, la Chapelle de Saint *André* par *Sergius I*, une autre sous l'Invocation de Saint *Cyprien*, & une à l'honneur de Saint *Janvier* Martyr, dont Saint *Grégoire* fait mention dans ses Dialogues.

Hors la Porte Tiburtine.

Le Cimetière de Sainte *Cyriaque* in *Campo Verano*, où elle enterra S.

(Yyy 7) Lau-

(1540) DES ANC. CIMET. de ROME;

Laurent, au lieu où *Constantin* le Grand fit bâtir son Eglise, qui est Patriarchale. *Saint Romain*, *Saint Hypolyte*, & *Saint Justin* Prêtre, Compagnons de *S. Laurent* au Martyre, y furent aussi enterrés, & plusieurs autres Martyrs; entr'autres, *Sainte Triphonie* femme de l'Empereur *Decius*, & *Sainte Cyrille* sa fille, que le même Empereur fit mourir. Selon *Anastase* le Bibliothécaire, trois Papes y eurent depuis leur sépulture, savoir *Zozime*, *Sixte III*, & *Hilaire I*.

Le Cimetière de *Sainte Symphorose* est aussi sur le même chemin, à neuf milles de la Ville. Cette Sainte y fut enterrée avec son mari *S. Zoticus* & sept fils; tous martyrs. Elle y avoit aussi enterré les Compagnons du martyre de son mari, savoir les Saints *Cereal*, *Armantius*, & *Primitius*; les corps de tous lesquels Saints ont été depuis transférés à l'Eglise de *Saint Ange de la Poissonnerie*, par l'ordre du Pape *Pie IV*.

DES ANC. CIMET. DE ROME. (1541)

Hors la Porte Sainte Agnès, Viâ
Nomentanâ.

Le Cimetière dit *ad. Nymphas* est encore un des premiers de Rome, puis que Saint Pierre y bâtiſoit ſouvent. Entr'autres Martyrs qui y furent enterrés, les Corps des Saints Martyrs *Papia & Maur* en furent tirés par Grégoire IX. en 1218. pour mettre dans la Diaconie de Saint *Adrien*, ſous Clément VIII. le Cardinal *Baronius* les fit transférer en ſon Eglise de Sainte Marie de la *Vallicelle*.

Le Cimetière de Saint *Nicomède* Martyr étoit auſſi ſur le même chemin. *Pascal I.* en 817. fit transférer ſon corps à Sainte *Praxède*.

Le Cimetière de Saint *Alexandre* Pape, & de ſes Compagnons *Eventius & Theodulus* Martyrs, à ſept milles de la Ville: leurs corps reposent à Sainte *Sabine* au Mont *Aventin*.

Le Cimetière des Saints Martyrs *Prime & Felician*, à 14 milles hors la Ville, au lieu nommé *ad Arcus Nomentanos*. Théodore Pape transféra

(1542) Des ANC. CIMET. de ROME.
féra leurs corps à Saint *Etienne le Rond*, d'où ils ont été portés dans le *Milanez*.

Le Cimetière de Saint *Restitutus* Martyr, à 16 milles dans le champ de *Justa*, Matrone Romaine, dont les Reliques se conservent à *Monte Rotonde*.

Le plus fameux & le plus grand de tous les Cimetières des chemins est celui de Sainte *Agnès*, à un mille hors la Ville, à main gauche, où elle fut enterrée ; auquel lieu *Constance* fille de *Constantin* bâtit depuis une magnifique Eglise. Sainte *Emerantiane*, sa Sœur de lait & Martyre, fut enterrée auprès d'elle, & grand nombre de Martyres. *Honorius III.* fit transférer la tête de Sainte *Agnès* dans la Chapelle dite *Sancta Sanctorum* au *Latran*, après l'avoir enchâssée dans de l'argent.

Hors la Porte Salaria, sur le Chemin du Sel, Viâ Salaria.

Après les Catacombes il n'y a point de Cimetière plus grand que celui de *Priscille*, qui semble être une

DES ANC. CIMET. de ROME. (1543)
une ville souterraine, à trois milles
de la ville. Il y avoit trois femmes
Chrésiennes fameuses, du nom de
Priscille. La première est la femme
d'*Aquila*, l'un & l'autre disciple de
l'Apôtre Saint *Paul*. La seconde
étoit femme de *Pumius*, & mère du
Sénateur *Pudens*, Hôte de Saint
Pierre. La troisième étoit du tems
de Saint *Marcel* Pape, qu'elle pria
de consacrer son Cimetière, qui
peut-être avoit été prophané : car
il est à croire que ce fut la seconde
Priscille qui donna ce Cimetière,
puis qu'on lit que Sainte *Pudentiane*
& Sainte *Praxède* y furent enter-
rées.

Le nombre des Martyrs qui y sont
enterrés est innombrable : & après
la paix de l'Eglise, plusieurs Papes
voulurent y avoir leur sépulture ;
comme Saint *Sylvestre*, *Libère*, *Si-
ricius*, *Celestin*, *Jean I*, & *Adrien I*,
qui ont été depuis transférés ail-
leurs.

Un autre Cimetière sur le même
chemin a eu plusieurs noms pris du
grand nombre de Martyrs illustres
qui y ont été enterrés, comme Sain-

(1544) DES ANC. CIMET. de ROME.
te *Felicite* & ses sept fils, qui furent
martyrisés sous *Antonin I* : Le pre-
mier s'appelloit *Alexandre* ; les au-
tres, *Vital*, *Martial*, &c. On l'ap-
pelloit aussi le Cimetière des *Sept*
Vierges & Martyres, dont l'Eglise
fait mémoire le dernier Décembre.
Sainte *Susane* vierge & martyre,
Saints *Cryfante* & *Darie*, & plusieurs
autres, y furent inhumés. On l'ap-
pelle aussi le Cimetière des *Jordans*,
peut-être pour avoir été restauré par
quelqu'un qui portoit ce nom.

On lit dans les *Actes de Liberius*,
que ce Pape chassé de Rome par
l'Empereur *Constance* se retira dans
le Cimetière de *Novella*, à 3 milles
de Rome, *Viâ Salariâ* ; & qu'il y
célébra la fête de Pâque. *Bosius* croit
que c'étoit une partie du Cimetière
de *Priscille*, à cause de la proximité
du lieu.

La même chose se peut dire du
Cimetière dit *Ostrianus*. Le Cime-
tière de Sainte *Hilaire*, qu'elle con-
struisit dans son jardin hors la Porte
Salaria, où elle fut enterrée avec
Saint *Claude* son mari, & les Saints
Jason & *Maur* ses enfans, tous mar-
ti-

DES ANC. CIMET. de ROME. (1545)
tirifés, les corps defquels furent en-
voyés à *Luques* par *Alexandre II*,
où ils refoient dans l'Eglife de *Saint*
Martin.

Le Cimetière de *Saint Trafon* dif-
ciple de *Saint Jean* Prêtre. Il en-
terra les Saints Martyrs *Saturnin* &
Sifinin: & eux mêmes, après leurs
martyre, y furent enterrés avec les
Saints Martyrs *Pontian*, *Pretextat*,
& plusieurs autres. Il y avoit autre-
fois au même lieu une Eglife dédiée
à *Saint Saturnin*, qui fut restaurée
par *Felix IV*. & autres Pontifes ;
mais il n'en eft resté aucune mémoi-
re. Le corps de *Saint Saturnin* re-
pofe maintenant à l'Eglife de *Saint*
Jean & *Paul*, à l'exception de la
tête, qui eft à *Saint Pierre aux liens*.
Les corps des Saints *Sifinin* & *Tra-*
fon furent transférés par *Serge II*. à
Saint Martin des Monts.

Le Cimetière de *Saint Hermes*
Martyr, bâti par *Sainte Theodore*
vierge & martyre fa fœur, eft situé
dans le Chemin dit *Salaria vetus*,
proche les murs de la Ville. On l'ap-
pelloit encore de *Sainte Basile* Vier-
ge martyre, & des Saints *Prote* &
Ja.

(1546) DES ANC. CIMET. de ROME.

Jacinte Eunuques de *Sainte Eugenie*, tous Martyrs enterrés au même lieu.

Adrien I. y fit bâtir une magnifique Eglise, qui est détruite. *Grégoire IV.*

envoya en France des Reliques des Saints *Hermes*, *Protus*, &

Jacinte, selon *Eginard*; & le même Pape fit transporter le corps de

Saint *Hermes* en l'Eglise Saint *Marc*. Sous *Clément VII.* on fit la transla-

tion des corps des Saints *Prote* & *Jacinthe*, de l'Eglise de Saint *Sau-*

veur au Pont *Sainte Marie* en l'Eglise de Saint *Jean des Florentins*. Et

le corps de *Sainte Basile* fut transféré par *Pascal I.* à *Sainte Praxède*.

A deux milles de Rome, dans le même chemin dit *Via Salaria vetus*,

à l'endroit dit autrefois *ad Clivum Cucumeri*, il y a un Cimetière, où

plusieurs Martyrs furent enterrés. Les *Actes des Saints* font mention

de 260 Martyrs sous *Claude II.* l'an 170, qui eurent sépulture en cet en-

droit, par les soins des Saints *Marius* & *Martha* accompagnés de

Saint *Jean* Prêtre. Le même Saint *Jean* avec un autre Saint Prêtre

nommé *Justin*, y enterrèrent quel-

que

DES ANC. CIMET. de ROME. (1547)
que tems après 46 Soldats martiri-
fés sous le même Empereur, & sous
Maximin 120 autres Martyrs, entre
lesquels *Maxime*, *Theodosé*, *Lucius*,
S. Marc, & *Pierre*, y furent aussi
inhumés par le même Pape. Un
peu après, 23 autres Martyrs sous
Dioclétien furent mis auprès des pré-
cédens. Enfin Saint *Pasteur* Dis-
ciple de Saint *Erasme*, Martyr sous
Dioclétien, & Saint *Jean* Prêtre,
Martyr sous *Julien* l'Apostat, fu-
rent aussi enterrés au même lieu.

*Hors la Porte du Peuple, Viâ
Flaminiâ.*

Il n'y a eu qu'un Cimetière de
Chrêtiens sur ce chemin, lequel on
appelloit le Cimetière de Saint *Va-
lentin* Prêtre & Martyr, assez pro-
che de la Porte, au lieu où les Pé-
res *Augustins* de *Nôtre Dame du Peu-
ple* ont à présent une Vigne. Le Pa-
pe *Jule I.* le restaura, & y fit bâ-
tir un Monastère, qu'on fut depuis
obligé de détruire, à cause des in-
cursions des *Lombards*. Le corps
de Saint *Valentin* fut transporté par
Paschal II. à Sainte *Praxède*.

On

(1548) DES ANC. CIMET. de ROME.

On peut joindre encore le Cimetière de Sainte *Théodore* à 21 milles de la Ville, où est à présent *Regnano*, où elle enterra les Saints Martyrs *Abundius* Prêtre, *Abundantius* Diacre, *Marcian*, & *Jean* son fils, les corps desquels reposent à présent à l'Eglise du *Jesus*.

Dans la Ville de Rome.

A Sainte *Pudentiane* il y a un Puits où elle enterra les corps de 3000 Martyrs. On l'appelloit aussi le Cimetière de *Priscille*, à cause que la maison appartenoit à Sainte *Priscille* ayeule de Sainte *Pudentiane*.

Les Cimetières de *Timothée* & de *Novat* frères des Saints *Sévère*, *Pudentiane*, & *Praxède*, servoient de retraite aux Chrétiens & de Sépultures aux morts; & la même Sainte *Praxède* enterra de ses propres mains dans sa maison, où il y a à présent une Eglise à son honneur, le corps de Saint *Demetrius*, & de 22 autres Martyrs. Dans la Nef de l'Eglise de Sainte *Praxède*, il y a le Puits où la Sainte conservoit le sang des Martyrs

DES ANC. CIMET. de ROME. (1549)
tyrs quelle recueilloit. Le Pape *Pascal I.* y fit transporter de divers Cimetières 2300 corps des Saints Martyrs.

Le Cimetiére de Sainte *Bibiane* proche la Porte de *S. Laurent*, au lieu dit *ad Ursam Pileatum*, renferme un plus grand Nombre de Martyrs, puisqu'on en compte jusqu'à 11260, ou 5266 outre les corps Saints transportés ici du Cimetiére des Saints *Marcellin & Pierre*, selon *Baronius*. Il fut construit par *Fabien* ou *Flavien* Père de cette Sainte, pour y enterrer ceux que *Julien* l'Apostat faisoit mourir en haine de leur foi; & il eût l'honneur d'y être enterré en cette qualité. Sainte *Bibiane* sa fille fut héritière de ce Cimetiére, & de la piété de son Père; & après y avoir inhumé de ses mains sa mère Sainte *Dafrose*, & sa sœur Sainte *Demetria*, Martyres, elle y fut enterrée après son martyre. *Olympie*, Dame *Romaine*, fit bâtir au même lieu, quelque tems après, une Eglise à Sainte *Bibiane*, où elle passa saintement le reste de ses jours; laquelle ayant été détruite, *Urbain*
VIII.

(1550) DES ANC. CIMET. de ROME.
VIII. a fait bâtir sur ses ruines, une
autre petite Eglise d'une Architecture
galante, telle qu'elle est décrite
ci-devant.

L'Eglise de Saint *Sylvestre* & Saint
Martin sur les Thermes de *Domitien*
& *Trajan* au Mont *Esquilin*, peut
passer pour un Cimetière, le Pape
Serge II. y ayant fait transporter plu-
sieurs corps de Martyrs du Cimetière
de *Priscille* sur le Chemin du Sel
l'an 844. On peut dire aussi la mê-
me chose des Thermes de *Dioclétien*.

Il y avoit encore dans *Rome* plu-
sieurs sépultures particulières, où
les Chrétiens cachoient les corps des
Martyrs & les y conservoient par
dévotion: Comme; une nommée
Apollonia y inhuma le corps de
Sainte *Anastase* dans son jardin in
Foro Boario, près de laquelle elle
enterra les Saintes *Agape*, *Chionia*,
& *Irène*, & 200 autres Vierges &
Martyres.

C'est ainsi que les corps des Saints
Frères *Jean* & *Paul* furent inhumés
dans leur maison au Mont *Cælius* in
Domo Pamacchii, avec les Saints
Martyrs, *Crispus*, *Crispinianus*, &
Be.

DES ANC. CIMET. de ROME. (1551)
Benedicta, & quelques autres enco-
re, qui endurèrent la mort durant la
persécution de *Julien* l'Apostat,
qui fit jeter leurs corps aux chiens;
mais ils furent enlevés de nuit, &
inhumés ici par *Jean Prêtre*, & *Fla-
vien Diacre*.

Ce n'est donc pas une chose ex-
traordinaire qu'il y ait tant d'autres
corps de Martyrs sous les Autels des
principales Eglises de *Rome*, puis-
qu'elles ont été bâties sous les Tom-
beaux des Martyrs la plupart.

Des Indulgences.

L'INDULGENCE est une rela-
xation des peines canoniques que
l'Eglise a coutume d'imposer aux
Pénitens pour l'expiation des pé-
chés qu'ils ont commis depuis le Ba-
tême, & dont on voit les loix éta-
blies dans les Anciens Canons Péri-
tentiaux. Cette satisfaction étoit
autrefois fort pénible & laborieuse :
elle duroit quelquefois plusieurs an-
nées, & même jusqu'à la mort, se-
lon l'énormité des crimes qu'on
Tom. VI. (Zzz) avoit

(1552) Des INDULGENCES.

avoit commis : & si l'Eglise s'est fort relâchée de cette Discipline sévère, traitant à présent les personnes avec beaucoup d'indulgence, c'est pour s'accommoder à la foiblesse de ses enfans, qui n'ont plus tant de ferveur qu'ils avoient dans la primitive Eglise, de laquelle ils recevoient volontiers des pénitences proportionnées à l'énormité & à la multitude de leurs offenses.

L'Usage des Indulgences est fort ancien. On lit dans les *Lettres de Saint Cyprien*, que les Martyrs au milieu de leurs tourmens prioient les Eglises, c'est à dire les Assemblées des fidèles, ou leur Prélat, d'abrèger la pénitence des personnes qui se recommandoient à eux ; & on accordoit volontiers leurs demandes. Cette condescendance s'est toujours augmentée depuis, à mesure qu'on s'est éloigné des tems Apostoliques : & comme toute la satisfaction est comprise en ce passage de Tobie, *Bona est oratio cum jejuniis & eleemosyna*, „ l'Oraison est bonne „ quand elle est accompagnée de „ jeûnes & d'aumônes ; & qu'an-

cien-

DES INDULGENCES. (1553)

ciennement on impoſoit plus ſouvent des jeûnes ou abſtinences, & autres peines très-rigoureuſes, accompagnées toutefois d'oraiſons très-ferventes; l'Egliſe à jugé à propos d'en diminuer quelque choſe, & de les changer en aumônes & autres œuvres de miſéricorde.

Sur tout vers le douzième Siècle l'ancienne Diſcipline fut entièrement changée. On accorda la grace de la reconciliation aux plus criminels, à condition d'aller combattre contre les Infidèles dans les Armées des Princes Chrétiens qui s'étoient croiſés pour le recouvrement de la *Terre Sainte*; & ceux qui ne vouloient ou ne pouvoient ſervir en perſonne, en étoient exemptés, à la charge d'aſſiſter d'argent ou d'autres contributions ceux qui y alloient.

Entre les peines ſatisfactoires les Pélerinages ſont auſſi d'ancienne inſtitution, tels que les Pélerinages au Tombeau de *Saint Martin* à *Tours*, de *Saint Pierre* à *Rôme*, de *Saint Jacques* en *Galice*, & du *Saint Sépulchre* de *Nôtre Seigneur* à *Jérusalem*;

(1554) Des INDULGENCES.

ce que je suppose être tellement sçu de tout le monde, que je crois qu'il est inutile de le prouver. Mais la principale Indulgence est celle qui exempte tout d'un coup des peines satisfactoires, & l'Indulgence plénière, ou le Jubilé universel, que le Pape accorde à toute l'Eglise, ou à de certains lieux & Eglises particulières, selon les tems & les raisons qu'il trouve à propos d'ouvrir les trésors de l'Eglise Universelle, dont il est le seul dispensateur, & qui consiste dans l'application des mérites surabondans de *Nôtre Seigneur*, & même de la *Vierge*, & des Saints. Mais l'Indulgence du Jubilé Universel mérite d'être traitée dans un Chapitre particulier. Il n'est ici question que de celles qui sont appliquées dans les Eglises particulières par les Souverains Pontifes à l'occasion des Fêtes ou des Stations, & qu'on peut facilement gagner en observant les conditions prescrites. *Sainte Brigitte*, qui n'a jamais passé pour une visionnaire au jugement des plus Critiques, & dont les Révélations ont été approuvées par le dernier

DES INDULGENCES. (1555)

nier Concile général de *Latran* après avoir été revûs par plusieurs Cardinaux, & particulièrement par le Cardinal de *Turrecremata*, qui les a fait imprimer; cette Sainte, dis-je, dans ses *Révélations*, dit que *Nôtre Seigneur* lui apparoissant un jour, lui dit que le moyen le plus court de fatisfaire à ses péchés étoit de gagner les Indulgences, & que s'il vouloit traiter une ame avec douceur, il lui conseilleroit de passer sa vie à *Rome*, n'y ayant point de lieu au Monde où il y ait tant d'Indulgences à gagner. Aussi sont elles en nombre infini. C'est-ce qui fait que je me suis abstenu de les déclarer en détail; car cela auroit grossi prodigieusement ce livre, que je tâche de rendre le plus court & le plus portatif que je puis. C'est donc assez qu'on sache, qu'outre les Indulgences des Eglises aux jours de Fêtes ou des Stations, les Basiliques les ont perpétuelles pour tous les jours; & ces Indulgences sont redoublées aux Fêtes solennelles. C'est par cette raison que tant de Saints visitoient si souvent les sept Eglises

(1556) Des INDULGENCES.

principalement, tels que Saint Jérôme, Saint Charles Borromée, Saint Philippe Neri, Sainte Françoise Romaine, Sainte Brigitte, & autres.

Saint Thomas remarque une chose bien particulière de l'Eglise de Saint Pierre: c'est qu'aux autres Eglises on ne peut gagner l'Indulgence qu'une fois par jour, au lieu que dans cette Basilique l'on la gagne chaque jour autant de fois qu'on y retourne.

On visite ordinairement sept autre Autels dans les Basiliques, & il n'y a guère d'autres Eglises qui ayent le même privilège. On distingue cet Autel par cette Inscription: *Unum ex Septem Altaribus*. Ces mêmes Autels sont aussi privilégiés pour les Messes des Morts.

Les Prières qu'on dit pour gagner les Indulgences, ne sont point limitées. On y récite ordinairement un certain nombre de *Pater Noster*, & d'*Ave Maria*; & les Papes qui ont accordé les Indulgences, n'ont exigé autre chose si ce n'est qu'on prie Dieu pour les besoins de l'Eglise, & pour la paix & concorde entre

tre

DES INDULGENCES. (1557)

tre les Princes Chrétiens. On y peut ajouter d'autres Oraisons, chacun selon sa dévotion; comme l'Antienne & l'Oraison du Saint dont on visite les Reliques, les Litanies des Saints, &c.

Il seroit à souhaiter que l'on fut en état de grace pour gagner les Indulgences; il faut avoir au moins une grande Contrition, & faire un ferme propos de ne plus offenser Dieu, de se confesser: mais pour gagner l'Indulgence plénière, la Bulle exige toujours qu'on soit confessé & communié auparavant, parce que cette Indulgence n'ôte point la peine du péché que la coulpe n'ait été premièrement effacée par l'absolution sacramentelle. Et afin qu'un chacun puisse jouir du trésor des Indulgences, dont les Eglises de *Rome* sont si enrichies, j'ai cru que les Etrangers non moins dévots que curieux, seroient bien aises de voir ici une manière d'Almanach Spirituel qui leur enseignât quelles sont les Stations & les Fêtes de *Rome*, n'y ayant pas un jour dans l'année qui n'ait au moins une Fête ou Station,

& quelque Eglise où l'on peut gagner l'Indulgence plénière, ou particulière.

Des Stations & autres Fêtes de Rome.

LE mot de *Station*, en Latin *Statio*, est pris en plusieurs sens différens. Quelqu'uns le font venir du verbe *Statuere*, auquel sens il est dit d'*Elcana* père de *Samuel* 1. Reg. 1. 2. *Statutis diebus ascendebat vir ille de civitate ut adoraret; & d'Anne* mère du même Prophète, *Statutis diebus ascendens cum viro suo ut immolaret hostiam solemnem.* On peut aussi dire, *Statio* de *Stare*, être debout, parce que l'on prie Dieu en cette posture dans de certains tems, particulièrement au tems de Pâques les Dimanches, en mémoire de la résurrection de *Nôtre Seigneur*.

De plus; Ce terme *Station* signifie un bref séjour qu'on fait quelque part. Cicero *ad Atticum* lib. 6. *Athenis Statio mea nunc placet.* Et dans le Prophète *Isaïe* cap. 22. *Expellam te de Statione mea.* Enfin ce mot

Des STAT. & autres FER. &c. (1559)

mot *Statio* signifie quelquefois le séjour que les vaisseaux font dans un port, pour se remettre d'une bourasque, ou d'une longue navigation: *Virg. Eneid II.*

Nunc tantum sinus est Statio malefida carinis.

Le Patriarche *Jacob* bénissant ses enfans, dit *Genes. 49. In littore maris habitabit, & in Statione navium perstringens usque ad Sidonem.*

Le même mot se prend encore pour le séjour d'une Armée en campagne, assignant les sentinelles; comme en cet autre passage de *Virgile Eneid. IX.*

---- *Servantque vices Statione relietâ.*

Et au premier livre de *Samuel* chap. 13. *Percussit Jonathas Stationem Philistinorum, quæ erat in Gabaa.*

Ainsi les Chrétiens durant les tempêtes des persécutions s'assembloient comme en un port de salut dans les Cimetières & les Tombeaux des Martyrs, pour y célébrer les sacrés mystères, comme il a été dit ci-dessus; & ils appelloient cela *faire la Station*, comme nous l'appre-

(1560) Des STAT. & autres FET. &c.
nons de Saint Damase. *Populus Romanus timens Deum multis persecutionibus fatigatus, per cœmeteria martyrum Stationes sine clericis celebrabat.*

Mais le nombre des Chrétiens étant de beaucoup multiplié après la paix de l'Eglise, on continua de s'assembler en public avec le Clergé, à la tête duquel le Pape se trouvoit toujours; & on alloit en procession à une Eglise déterminée par Sa Sainteté, le Sacré Etendart de la Croix précédant cette dévoute troupe. On en conserve encore deux à Saint Jean de *Latran*, de métal fort pesant, qu'on a coutume de porter aux processions solennelles. Quand le peuple étoit arrivé au lieu désigné, on y récitoit des prières à haute voix, accompagnées de Pscaumes, Hymnes, & Cantiques; & l'on chantoit solennellement la Messe. En suite le Pape y faisoit une Exhortation fervente appelée Homélie, dont il nous en reste grand nombre de Saint Léon & de Saint Grégoire le grand.

Les Stations étoient ordinairement accompagnées de jeûnes, aussi bien que d'oraisons, comme nous
l'ap-

DES STAT. & autres FET. &c. (1561)

l'apprenons de Tertullicn lib. *de fuga in persecutione*: *Jure fides in expeditione sollicitior & disciplinatio in jejuniis, & stationibus, & orationibus.*

On demeueroit donc en ces Saints lieux jusques au soir en exercices de piété, avec cette précaution toutefois, que les hommes étoient séparés des femmes, comme on l'apprend de certaines pierres anciennes trouvées dans les mêmes lieux, où on lit ces paroles, *Partem virorum, Partem mulierum.*

Durant les persécutions de l'Eglise on pouvoit déterminer précisément les jours des Stations, quoique l'Eglise tachât de solemniser le Saint Dimanche, & les jours auxquels les mystères de nôtre Religion avoient été accomplis. Mais après la conversion de *Constantin*, cet Empereur ayant permis de bâtir un grand nombre d'Eglises sur les Cimetières & Tombeaux des Martyrs, & ailleurs, on substitua ces Eglises pour les Stations, aux lieux Souterrains, où l'on s'étoit assemblé jusqu'alors. *Saint Grégoire le Grand*
(Zzz 6) les

(1562) Des STAT. & autres FÊTE. &c.
les fixa enfin en la manière qu'on les
voit marqués dans le *Missel Romain*,
& telles qu'elles sont ici raportées,
n'y ayant pas eu depuis beaucoup de
changement.

Mais peu à peu la coutume de s'y
assembler en corps, de la manière
ci-dessus décrite, s'est perduë: & il
n'y a que les plus dévots qui y aillent
chacun en particulier. Cela n'em-
pêche pas que les Eglises ne soient
extraordinairement parées quand la
Station ou la Fête y est. Les Prê-
tres Réguliers ou Séculiers qui les
déservent, y font alors l'office fort
solemnellement. Cela joint aux In-
dulgences qu'on y gagne, fait qu'il
y a toujours grand concours de peu-
ple; & les Fêtes ou Stations sont si
fréquentes, qu'il n'y a point de jour
dans l'année qu'il n'y en ait, com-
me on le verra dans le *Calendrier* que
je joins ici suivant ma promesse. On
y verra non seulement les anciennes
Stations, mais toutes les autres Fê-
tes de l'année, les Chapelles Papa-
les, Cardinales, & autres choses di-
gnes de remarque, & que les E-
trangers sont bien aises de savoir; a-
yant

DES STAT. & autres FÊT. &c. (1563)
yant tiré le tout de la *Guide Angeli-
que* & du *Journal Romain*, d'où j'ai
omis par breveté les choses moins cu-
rieuses, comme la cérémonie de don-
ner les dots aux filles, & l'offrande
d'un calice & de quatre flambeaux,
que les Magistrats du peuple *Romain*
présentent souvent en diverses Egli-
ses; parce qu'il suffit de voir une
fois ces fonctions, qui sont toujours
semblables.

Durant le mois de Janvier.

1. Le premier jour de l'an, Fête
de la Circoncision de *Nôtre Seigneur*,
la Station est à *Sainte Marie Majeu-
re*, à *Sainte Marie in Trastevere*, à
Sainte Marie in Ara celi, &c. Il y
a Chapelle Papale au Palais Apосто-
lique; la Messe est chantée par un
Cardinal Prêtre, avec sermon par
un Père de *S. Laurent in Lucina*. A
l'Eglise du *Jesus* il y a Fête solem-
nelle, & à *Jesus Maria* au Cours.

2. Octave de *Saint Etienne*, Fête
à *S. Laurent* hors les murs, où est
son corps.

3. Octave de *S. Jean*, à *S. Jean*
(Lzz 7) de

(1564) Des STAT. & autres FÊT. &c.
de *Latran*, à *Saint Sébastien* hors les
murs, Fête pour *Saint Antère* Pape
& Martyr, le corps duquel y repose.

4. Octave des *Innocens*, à *S. Paul*
hors les murs, à *Sainte Marie Ma-*
jeure, à la Chapelle de la Crèche à
Sainte Bibiane, pour *Sainte Dapho-*
rose sa mère & pour *Sainte Démétrie*
sa Sœur Martyres.

5. *Saint Thelesphore* Pape & Mar-
tyr, Fête à *Saint Pierre*, où est son
corps; Vêpres au Palais Apostoli-
que.

6. L'*Epiphanie*, la Station à *Saint*
Pierre: Chapelle au Palais Aposto-
lique; la messe est chantée par un
Cardinal Evêque; le Procureur Gé-
néral de l'Ordre des *Servites* dit le
sermon: à *Saint Albanase* des *Grecs*
un Evêque de leur Rit bénit solem-
nellement l'eau en mémoire du Ba-
tême de *Nôtre Seigneur*, & on y
chante la messe en Grec: Fête à la
Chapelle des trois Rois au Collège
de *Propaganda fide*: Fête à *Sainte*
Marie d'Ara cæli; après Vêpres on
y fait la procession, où l'on porte
l'image du *Saint Enfant Jesus*; les
Magistrats du peuple *Romain* y assi-
stent:

DES STAT. & autres FÊT. &c. (1565)
ftent: Fête à Sainte *Pudentiane* à la
Chapelle des *Gaëtani*.

7. Saint *Julien* Martyr, Fête à
fes Eglises.

8. Octave de la Circoncifion, Fête
à Saint *Pierre*, à Sainte *Marie Ma-*
jeure, & au *Jefus*.

Le Dimanche de l'Octave de l'*E-*
piphanie, Fête & Indulgence à Saint
Martin fur la place du Mont de *Pié-*
té, où l'on fait la doctrine Chrê-
tienne.

9. Saints *Julien* & *Celfe* Martyrs,
Fête à leurs Eglises in *Banchi*.

10. Saint *Agaton* Pape, Fête à
Saint *Pierre*, où est fon corps; à la
Minerve, pour Sainte *Amarante*.

11. Saint *Hygin* Pape & Martyr,
Fête à Saint *Pierre*, où est fon
Corps.

12. Saint *Benoît* Abbé de l'Ordre
de Saint *Benoît*, Fête aux Eglises de
fa Religion. Le Dimanche qui pré-
cède la Fête de Saint *Antoine*, In-
dulgence à Saint *Pierre*, & Fête au
Saint *Efprit*, d'où les filles vont en
proceffion à Saint *Pierre*, où l'on
montre la Sainte face de *Nôtre Sei-*
gneur.

13. O-

(1566) Des STAT. & autres FÊT. &c.

13. Octave de l'Epiphanie, Fête à Saint *Pierre*, à Sainte *Marie Majeure*, à Sainte *Pudentiane*, à l'Eglise des *Flamans*, à Saint *Julien* aux *Cesarins*.

14. Saint *Hilaire* Evêque de *Poitiers*, Fête à Saint *Jean de Latran*: à sa Chapelle on montre les têtes de Saint *Pierre* & Saint *Paul* avec grandes indulgences. Dans toutes les Eglises de Saint *François*, Fête du Saint nom de *Jesus*.

Le Dimanche plus proche de Saint *Antoine*, Fête à Notre Dame *del Pianto*, à Saint *Julien*, à Monte *Jordano*.

15. Saint *Maur* Abbé, Fête aux Eglises de S. *Benoît*, à Saint *Jean Colabit*, à son Eglise dans l'Ile des Religieux de la charité du B. *Jean de Dieu*.

16. S. *Marcel* Pape & Martyr, Fête à son Eglise au Cours, où est son corps; à celle d'*Ara cæli*, pour Saint *Berard* & ses Compagnons; à toutes les Eglises de Saint *François*, Fête à Notre Dame *del Pianto*.

17. S. *Antoine* Abbé, Fête à son Eglise des Pères *François* de son Ordre,

DES STAT. & autres FET. &c. (1567)
dre, proche *Sainte Marie Majeure*,
où le Pape, les Cardinaux, Prin-
ces, & autres particuliers, en-
voyent leurs écuries faire bénir leurs
chevaux ; à *S. Grégoire*, Fête pour
les Saints *Antoine*, *Marule*, & *Jean*
de l'Ordre des *Camaldules*, les corps
desquels y reposent.

18. La chaire *Saint Pierre* à *Rome*, à *Saint Pierre* Chapelle Papale ;
un Cardinal Prêtre chante la messe :
Sainte Prisque, Fête en son Eglise.

19. Saints *Marius* & *Marthe* sa
femme, Martyrs, Fête à *S. Adrien*,
où ils reposent avec *Saint Audiface*
& *Saint Abacuc* leurs fils, les deux
chefs desquels sont à *Saint Colabit*,
où il y a Fête : à la *Transpontine*,
Fête de *Saint Canut* Roi de *Dane-*
marc.

20. *Saint Fabien* & *Saint Sébastien*,
à *Saint Sébastien* hors les murs, où
reposent leurs corps ; à *Saint Pier-*
re, où est la tête de *Saint Sébastien* ;
à *Saint André de la Valle*, & autres
Eglises du Saint.

21. *Saint Agnès* V. & M. Fête à
ses Eglises.

22. Saints *Vincent* & *Anastase*,
Fê-

(1568) Des STAT. & autres FÊT. &c.
Fête à leurs Eglises.

23. Sainte *Emerantiane* V. & M.
à Sainte *Agnès* hors les murs, à Sainte
Marie Majeure, & à Saint *Jacques*
des Espagnols pour Saint *Ildephonse*
Evêque de *Tolède*, avec Musique ;
& à la *Minerve*, pour Saint *Rai-*
mond.

24. Saint *Timothée* Evêque & Mar-
tyr, à Saint *Paul* hors les murs.

25. Conversion de Saint *Paul*,
Fête à Saint *Paul* hors les murs, à
Saint *Pierre*, à Saint *Jean de La-*
tran, à Nôtre *Dame de la Victoire*,
à Saint *Charles des Catinari*, & aux
trois Fontaines.

26. Saint *Polycarpe* Evêque &
Martyr, à l'Hôpital du Saint *Esprit*,
où sont ses reliques.

27. Saint *Jean Chrysofome* Evê-
que & Patriarche, à Saint *Pierre*,
où est son corps.

28. Seconde Fête de Saint *Agnès*,
à son Eglise hors des murs & en Pla-
ce *Navone*.

Le dernier Dimanche de Janvier,
à Sainte *Marie Majeure*, translation
de la Sainte image de la Vierge ; &
à Sainte *Croix en Jérusalem*, Inven-
tion

DES STAT. & autres FÊTES. &c. (1569)
tion du Tître de la croix de *Jesus Christ*, & autres reliques.

29. Aux trois Fontaines, Dédicace de *Sainte Maria Scala cœli*: à l'Eglise neuve, Fête des Saints Martyrs *Papia & Mauro*, dont ils ont les corps: à la *Trinité du Mont*, pour la Fête de *Saint François de Sales*; mais au Monastère de la visitation à la *Longara*, la Fête ne se fait que le dimanche suivant.

30. *Sainte Martine* Vierge & Martyre, en son Eglise *in Campo Vaccino*; à *Saint Paul*, pour *Saint Felix III.* Pape, qui y repose.

31. Saints *Cire & Jean* Martyrs, à *Sainte Praxède* au puits de *Saint Pantaleon*; à *Saint Ange de la Poissonnerie*, pour les Saints *Zoticus & Cyriaque*; à *Saint François à Ripe*, pour la bien-heureuse *Louise Albertoni*; à *Saint Adrien in Campo Vaccino*, & à *Saint Jean in Campo Marzo*, pour *Saint Pierre Nolasque* fondateur de l'Ordre de la *Merci*.

Février.

Le premier Dimanche de Février,
Fê-

(1570) Des STAT. & autres FET. &c.

Fête à Sainte *Marie Majeure*.

1. Saint *Ignace* Evêque Martyr, à Saint *Clément*, où est son corps; à Saint *Jean de Latran*, pour Saint *Ephrem* Diacre.

2. La Purification de la *Vierge*, Chapelle Papale au Palais Apostolique; la Messe est chantée par un Cardinal Prêtre; le Pape fait la Bénédiction & distribution des cierges, après la procession par la Salle Royale: Fête aux Eglises de la *Vierge*, & à Saint *Simeon*. Le Dimanche de l'Octave, Fête à Saints *Sébastien & Valentin*.

3. Saint *Blaise* Evêque & Martyr, Fête à ses Eglises, à Saint *Charles des Catinari*, à Sainte *Marie in Monticelli*.

4. Saint *Eutiche* Martyr, Fête à Saint *Sébastien* hors les murs, & à Saint *Laurent in Damaso*, où sont ses reliques.

5. Sainte *Agate* Vierge & Martyre, à ses Eglises & au *Jesus* pour trois Martyrs du *Japon*.

6. Sainte *Dorotée* Vierge & Martyre, à son Eglise.

7. Saint *Romualde* Abbé, aux Eglises

DES STAT. & autres FET. &c. (1571)

ses de l'Ordre des *Camaldules*.

8. *Saint Pélage* Pape, Fête à *Saint Pierre*, où est son corps. *Saint Jean de Mata* Fondateur de l'Ordre de la *Trinité Rédemption des captifs*, aux Eglise de l'Ordre.

9. *Sainte Apolline* Vierge & Martyre, Fête à son Eglise & à *Saint Augustin*. A *Saint Jean des Maronites*, Fête de *Saint Jean Marron* leur Compatriote.

10. *Sainte Scolastique* Vierge & Sœur de *Saint Benoît*, Fête aux Eglises de l'Ordre, & à *Sainte Cécile*, où est son chef: *Sainte Sotère* Vierge & Martyre, à *Saint Martin des Monts*, où est son corps: à *Saint Augustin*, pour *Saint Guillaume* Duc d'*Aquitaine*.

11. *Saint Sevrin* Abbé Bénédictin, aux Eglises de l'Ordre.

12. *Sainte Eulalie* Vierge & Martyre, Fête à *N. Dame de Montfer rat*.

13. *Saint Grégoire II.* Pape, Fête à *Saint Pierre*, où est son corps. A *Saint Apollinaire*, Fête & bonne Musique pour la manifestation de l'image de la *Sainte Vierge*.

14. *Saint*

(1572) Des STAT. & autres FET. &c.

14. Saint *Valentin* Martyr, Fête à Sainte *Praxède*, où est son corps; & à son Eglise proche le Palais des *Mattei*.

15. Saints *Faustin* & *Jovite* Martyrs, à leur Eglise des *Bressans*.

16. Sainte *Julienne* V. & M. à son Eglise, & à Saint *Martin* des *Monts*, où est son corps.

19. Saint *Gabin* Prêtre & M. Père de Sainte *Susanne*, à son Eglise à *Termini*.

20. Saint *Léon* E. à Saint *Martin* des *Monts*, où est son corps.

21. Saint *Pater* E. à Saint *Grégoire* au Mont *Cælius*.

22. La Chaire Saint *Pierre* à *Antioche*, Fête à Saint *Pierre*.

23. Saint *Polycarpe* M. Compagnon de Saint *Sébastien*, à Saint *Sébastien* & Saint *Martin* pour Saint *Lazare* Peintre. A l'*Ara cæli*, Fête de la B. *Marguerite* de *Cortone*.

24. Saint *Mathias* Apôtre, Fête à Sainte *Marie Majeure*, où est son corps; à Sainte *Bibiane*, invention de son corps.

25. Saints *Felix IV.* & *Grégoire IV.* Papes, à S. *Pierre*, où sont leurs corps.

27. Saint

DES STAT. & autres FET. &c. (1573)

27. Saint *Bon*, à Saint *Laurent* in *Damaso*, où est son corps.

28. Saint *Romain* Abbé Bénédictin, aux Eglises de l'Ordre.

Mars.

Tous les Vendredis de Mars l'indulgence est à Saint *Pierre*, où il y a grand concours de peuple : le Pape même y vient, quand sa santé le lui permet, après le Sermon, accompagné des Cardinaux, qui viennent derrière lui deux à deux.

1. Saints *Suitbres* & *Aubin* E. C. de l'Ordre de Saint *Benôit*, aux Eglises de l'Ordre.

2. Saints *Soumuse* & *Basilieus*, à l'Eglise des Saints Apôtres, où sont leurs corps.

3. Saint *Astere* Martyr, à Saint *Martin des Monts*, où est son corps.

4. Saint *Lucius* P. & M. à Saint *Martin des Monts*, où sont ses reliques. A Saint *Stanislas* des *Polonois*, Fête pour Saint *Casimir*.

5. Saint *Phocas* M. à Saint *Marcel*, où est son corps.

6. Saint *Fridelein* Abbé Bénédictin,

(1574) Des STAT. & autres FET. &c.
étin, aux Eglises de l'Ordre; & à
celles des *Carmes*, pour Saint Cy-
rille.

7. Saint *Thomas d'Aquin*, Fête à
la *Minerve*, où les Cardinaux tien-
nent Chapelle à *Sainte Barbe des Li-
braires*, qui ont pris ce Saint pour
leur Patron.

8. A Saint *Jean Colabite*, Fête
pour le B. H. *Jean de Dieu* Fonda-
teur de l'Ordre de la Charité; & à
Sainte Barbe des Libraires, à cause
qu'il avoit été Libraire. Saint *Jul-
lius E. de Toléde* & Moine Bénédi-
ctin, aux Eglises de l'Ordre.

9. *Sainte Françoise Romaine*, Fê-
à son Eglise *in Campo Vaccino*, où
est son corps; il y a Chapelle des
Cardinaux. Fête à son Eglise dans
la *Strada Fœlicé*, à *Torrè de Spechi*,
& à *Ara cœli*.

10. Les quarante Martyrs, Fête
à leurs Eglises.

11. Saint *Firmin* Abbé Bénédi-
ctin, Fête aux Eglises de l'Ordre.

12. Saint *Grégoire* Pape, Fête à
Saint *Pierre*, où est son Corps;
en les Eglises ou en l'Eglise neu-
ve.

13. Saint

DES STAT. & autres FET. &c. (1575)

13. Saint *Antonin* E. C. Fête à Saint *Pierre* & à Saint *Venant*; aux Eglises des *Carmes*, pour Sainte *Euphrasie* Vierge.

14. Sainte *Matilde* Reine, de l'Ordre de Saint *Benoît*, aux Eglises de l'Ordre.

15. Saint *Longin*, à Saint *Pierre*, à l'Oratoire de Saint *Marcel*, & à Saint *Augustin*, où il y a de ses reliques.

16. Saint *Felix* Martyr, Fête à Sainte *Praxède*, où sont ses reliques.

17. Saint *Joseph d'Arimathée*, à Saint *Pierre*, & à Saint *Isidore des Hibernois* pour Saint *Patrice*.

18. Saint *Cyrille* E. C. Fête à Sainte *Marie in Campo Marzo*, où sont ses reliques. À Saint *Nicolas de Tolentin*, Fête de l'Image de *N. Dame* trouvée près de *Savonne*.

19. Saint *Joseph* Epoux de la Sainte *Vierge*, Fête en ses Eglises, à la *Rotonde*, & à Sainte *Anastasia*, où l'on montre son Manteau par tout l'Ordre des *Carmes Déchaussés*.

20. Saint *Joaëbin* Père de la Sainte *Vierge*, Fête en ses Eglises, à la

(1576) Des STAT. & autres FET. &c.
Rotonde, à Saint *Joâchin*, & Sainte
Anne: aux 4 *Fontaines*, aux Eglises
de Sainte *Anne*, & à la *Minerve*,
pour Sainte *Ambroise* & Saint *Sedo-*
nio: à Sainte *Croix en Jérusalem*
pour la Dédicace; les femmes peu-
vent entrer en la Chapelle de Sain-
te *Hélène*.

21. Saint *Benoît* Fondateur de son
Ordre, à ses Eglises, & aux Reli-
gieuses de *Campo Marzo*,

22. Fête par tout l'Ordre de Saint
Benoît, & à Saint *Pierre* pour Saint
Gregoire II, dont le corps y repose.

23. Saint *Bruno* Abbé Bénédictin,
Fête par tout l'Ordre.

24. Fête aux Eglises de l'Ordre
de Saint *Benoît*, & à Saint *Sauveur*
de la *Cour* pour Saint *Pierre* Prêtre
& Martyr, le corps duquel y repose.

25. L'Annonciation de la *Vierge*,
Chapelle Papale à la *Minerve*, où
le Pape & les Cardinaux vont en Ca-
valcade; le Pape y donne la dot à
un grand nombre de pauvres filles.
Fête à Sainte *Marie Majeure*, & aux
autres Eglises de la *Vierge*, particu-
lièrement aux Religieuses de *Campo*
Marzo.

DES STAT. & autres FÊTES. &c. (1577)

26. Saint *Castule* Martyr, à Sainte *Praxède*, où est son corps.

27. Saint *Robert* E. C. de l'Ordre de Saint *Benoît*, Fête aux Eglises de sa Religion.

28. Saint *Sixte III.* Pape, Fête à Saint *Laurent* hors des murs, où est son corps.

29. Saint *Eustase* Abbé Bénédictin, Fête par tout l'Ordre.

30. Saint *Quirin* Martyr, père de Sainte *Balbine*, Fête à l'Eglise de sa fille.

31. Sainte *Balbine* Vierge & Martyre, à son Eglise.

Stations du Carême.

Le Dimanche de la Septuagésime la Station est à Saint *Laurent* hors les murs.

Le Dimanche de la Sexagésime, à Saint *Paul*: A Sainte *Marie in Campitelli*, exposition du Vénérable, avec Décorations, Luminaires, Musique, Concerts, Sermons, &c.

Le Dimanche de la Quinquagésime, à Saint *Pierre*.

Le Lundi de la Sexagésime, on
(A a a 2) met

(1578) Des STAT. & autres FET. &c.
met les 40 heures à l'Oratoire de
Saint *François Xavier*, avec décora-
tions, Luminaires, & Musique ex-
cellente.

Le Jeudi gras on expose le Saint
Sacrement pour les 40 heures, à Saint
Laurent in Damaso, en présence des
Cardinaux, avec quantité de Lumi-
naires, Décorations, Sermon, &
Musique.

Le Dimanche gras on met les 40
heures au *Jesus*, dont l'Eglise est
ornée de belles décorations & ma-
chines d'Architecture & perspecti-
ves.

1. Mercredi des Cendres, Cha-
pelle Papale au Palais Apostolique:
Le Cardinal grand Pénitencier chan-
te la Messe; un Père Théatin pro-
nonce le Sermon; le Pape fait la
fonction de donner les Cendres, puis
étant accompagné des Cardinaux,
des Seigneurs & Officiers de la Cour
de *Rome*, va en Cavalcade à Sainte
Sabine, où est la Station, & à Saint
Alexis.

2. Jeudi, Station à Saint *Géorge*;
tous les Jeudis de Carême, au *Jesus*;
& à Saint *André de la Valle*, il y a l'a-
près-

DES STAT. & autres FÊTES. &c. (1579)

près-diner Sermon & Musique.

3. Vendredi, Station à Saints *Jean & Paul*, & à Saint *Géorge*. Tous les Vendredis de Carême, excepté le premier & le dernier, il y a le soir Oratoire à l'Oratoire de Saint *Marcel*, avec Musique excellente, concert d'instrumens, & belle symphonie.

4. Samedi, Station à Saint *Triphon* & à Saint *Augustin*. Tous les Samedis de Carême, l'après-diner, Sermon & Musique à *Nôtre Dame des Monts*, à *Nôtre Dame de Lorette*, à la Colonne *Trajane*.

5. Le premier Dimanche de Carême, Chapelle Papale au Palais Apostolique; un Evêque assistant y chante la Messe; le Procureur général de l'Ordre de Saint *Dominique* fait le Sermon: la Station est à Saint *Jean de Latran* & à Saint *Pierre*. Tous les Dimanches de Carême, il y a exposition du Vénérable, avec Luminaires & Musique à Saint *Jean de Latran*, à Sainte *Praxède*, à Saint *Augustin*, &c.

6. Lundi, Station à Saint *Pierre in Vinculis*; Fête à Saint *Jean de la*

(1780) Des STAT. & autres FET. &c.

Pigne des Prisonniers.

7. Mardi, Station à Sainte *Anastasia*.

8. Mercredi, à Sainte *Marie Majeure*. Tous les Mécredis de Carême, l'après-diner, il y a Musique & Sermon à Saint *Nicolas des Césarins*, à Saint *Jérôme de la Charité*, & autres lieux.

9. Jeudi, Station à Saint *Laurent in Panisperna*.

10. Vendredi, aux Saints *Apôtres*.

11. Samedi, à Saint *Pierre*.

12. Le Deuxième Dimanche de Carême, Chapelle Papale au Palais Apostolique; un Evêque assistant chante la Messe; le Procureur général des *Cordeliers* fait le Sermon: Station à Sainte *Marie Majeure* & à Sainte *Marie la Navicella*.

13. Lundi, Station à Saint *Clément*; Fête à Saint *Pierre & Marcellin* pour la Dédicace de l'Eglise.

14. Mardi, à Sainte *Balbine*.

15. Mercredi, à Sainte *Cécile*.

16. Jeudi, à Sainte *Marie in Trastevere*.

17. Vendredi, à Saint *Vital*.

18. Samedi, à Saints *Pierre & Marcellin*.

19.

DES STAT. & autres FET. &c. (1581)

19. Le 3^e. Dimanche, Chapelle Papale au Palais Apostolique; un Evêque assistant chante la Messe; le Procureur général des *Augustins* fait le Sermon: la Station est à Saint *Laurent* hors des murs: à l'Eglise des *Grecs* on fait l'adoration de la croix solemnellement.

20. Lundi, Station à Saint *Marc*.

21. Mardi, à Sainte *Pudentiane*.

22. Mercredi, à Saint *Sixte* & aux Saints *Nérée* & *Achillée*.

23. Jeudi, à Saint *Côme* & Saint *Damien in Campo Vaccino*.

24. Vendredi, à Saint *Laurent in Lucine*.

25. Samedi, à Saint *Cajus*, à Sainte *Susane*, & à Sainte *Marie des Anges* aux Thermes de *Dioclétien*.

26. Le 4^e. Dimanche de Carême, Chapelle Papale au Palais Apostolique; un Cardinal Prêtre chante la messe; le Procureur général des *Carmes* dit le Sermon; le Pape bénit la Rose d'or: la Station à Sainte *Croix en Jérusalem*.

27. Lundi, Station à l'Eglise des *Quatre Couronnés*.

28. Mardi, à Saint *Laurent in Damaso*. (Aaaa 4) 29.

(1582) Des STAT. & autres FÊT. &c.

29. Mercredi, à Saint *Paul*.

30. Jeudi, à Saint *Martin des Monts*
& à Saint *Sylvestre in Campo Marzo*.

31. Vendredi, à Saint *Eusébe* &
à Sainte *Bibiane*.

32. Samedi, à Saint *Nicolas in*
Carcere.

33. Le 5^e. Dimanche de Carême, Chapelle Papale au Palais Apostolique; un Evêque assistant chante la Messe; le Procureur général des *Servites* fait le Sermon: la Station est à Saint *Pierre*, & la Fête à Saint *Lazare* hors la ville.

34. Lundi, Station à Saint *Chryso-
sogone*.

35. Mardi, à Saint *Quirico*, &
à Sainte *Marie in Via Latâ*.

36. Mercredi, à Saint *Marcel*.

37. Jeudi, à Saint *Apollinaire* &
aux *Convertis au Cours*.

38. Vendredi, à Saint *Etienne le*
Rond: Fête à Saint *Marcel* pour *N.*
Dame des sept Douleurs.

39. Samedi, à Saint *Jean* devant
la Porte *Latine*, & à Saint *Césaire*:
On découvre l'Image du *Sauveur* au
Sancta Sanctorum, & celle de la
Sainte *Vierge* à Sainte *Marie Majeu-*

re;

DES STAT. & autres FET. &c. (1583)
re; & elles restent découvertes jus-
qu'au Dimanche *in Albis*.

40. Le Dimanche des Rameaux,
Chapelle au Palais Apostolique; le
Pape fait la Bénédiction & la distri-
bution des Palmes; on fait ensuite la
Procession autour de la Sale Royale;
un Cardinal Prêtre chante la Messe:
Station à Saint *Jean de Latran*: à
Saint *Jean des Maronites* on fait la
Procession des Palmes, & on chan-
te la Messe Solemnelle en langue
Syriaque.

41. Lundi Saint, Station à Sain-
te *Praxède*; Fête à Saint *André* à
Ponte Mole pour la translation du
Chef de cet Apôtre.

42. Mardi Saint, Station à Sain-
te *Prisque*, & à Saint *Sabas* au Mont
Aventin.

43. Mercredi Saint, Station à Sain-
te *Marie Majeure*; le soir il y a Cha-
pelle Papale au Palais Apostolique
pour les Ténébres, comme aussi les
deux jours suivans à Saint *Jacques des*
Espagnols & à Saint *Apollinaire*; on
les chante avec Musique & Concert.

44. Jeudi Saint, Chapelle Papale
au Palais Apostolique: Un Cardinal
(Aaaa 5) E-

(1584) Des STAT. & autres FET. &c.
Evêque chante la Messe ; après laquelle le Pape porte le Saint Sacrement en procession au Sépulchre ou Paradis préparé dans la Chapelle *Pauline* : En suite Sa Sainteté est portée en la Loge où on lit la Bulle *in Coena Domini*, & le Pape donne la Bénédiction au Peuple assemblé dans la place : En suite Sa Sainteté lave les piés à douze Prêtres dans la Sale Ducale, & puis leur donne à dîner dans une autre Chambre, les servant lui même, les régaland chacun d'une médaille d'or, d'une d'argent, avec un habit à l'Apostolique de serge blanche : les Magistrats du Peuple *Romain* assistent à l'ablution des piés, qui se fait dans l'Hôpital de Saint *Jean de Latran*; la même fonction se fait encore à la *Consolation* & ailleurs solemnellement. Ce jour la Station est à Saint *Jean de Latran*; on y montre les têtes des Saints Apôtres *Pierre & Paul*, & la table où *Nôtre Seigneur* fit la Cène : Le soir plusieurs Cardinaux Princes & Seigneurs vont à la *Trinité* laver les piés aux Pélerins, & les servent à table, qui sont magnifiquement
pa-

Des STAT. & autres FET. &c. (1585)
parées, & où ils sont très-bien traités. La même nuit les Confréries vont en procession aux flambeaux à *Saint Pierre*, précédés de bon nombre de Pénitens qui se donnent la discipline le long du chemin; on leur montre la Sainte face de *Nôtre Seigneur*, la lance, & la vraië Croix.

45. Vendredi Saint, Station à *Sainte Croix en Jérusalem*, où l'on montre les reliques; & à *Saint Pierre* & à *Saint Paul*, le Crucifix miraculeux est à découvert, & celui de *Saint Marcel* aussi: Fête en l'Eglise des *Armeniens*, où est le Saint Sépulcre de *Nôtre Seigneur*, semblable à celui du *Calvaire*: Chapelle Papale au Palais Apostolique; un P. Jésuite fait le Sermon de la Passion; le Cardinal Pénitencier fait l'Office: Le soir à 22 heures les *Grecs* font en leur Eglise les obsèques de *Jesus Christ* en leur langue, autour d'un grand Crucifix exposé sur un lit de parade rempli de fleurs, que l'Evêque *Grec* distribue aux Assistans par dévotion après la fin de l'Office.

46. Samedi Saint, Station à *Saint Jean de Latran*, où après la
(Aaaa 6) bé-

(1586) Des STAT. & autres FER. &c.
bénédiction du feu & de l'eau on bap-
tise les Catécumènes adultes au Ba-
ptistère de *Constantin* : Chapelle Pa-
pale au Palais Apostolique ; un Car-
dinal Prêtre chante la Messe.

47. Le Dimanche de Pâque, Sta-
tion à *Sainte Marie Majeure*, & à
Nôtre Dame des Anges : Chapelle
Papale à *Saint Pierre*, où le Pape
chante la Messe, après laquelle on
montre la Sainte face, la lance, &
la vraië Croix ; & puis Sa Sainteté
est portée dans la Loge, où elle don-
ne la benédiction au Peuple : à *Saint
Jean de Latran*, à *Sainte Marie Ma-
jeure*, & à *Sainte Praxède*, on mon-
tre les Reliques devant & après les
Vêpres.

48. Lundi, Station à *S. Pierre*, où
on montre les reliques après Vêpres :
Chapelle Papale au Palais Apostoli-
que, où un Cardinal Prêtre chante
la Messe.

49. Mardi, Station à *Saint Paul*,
où on montre les reliques exposées
sur l'Autel Papal : Chapelle Papale
au Palais Apostolique, où un Car-
dinal Prêtre chante la Messe.

50. Mécredi, Station à *Saint Lau-
rent*

DES STAT. & autres FET. &c. (1587)

rent hors les murs ,

51. Jeudi, Station aux Saints *Apôtres*.

52. Vendredi, Station à la *Rotonde* & à la *Minerve*.

53. Samedi, Station à Saint *Jean de Latran* : Chapelle Papale au Palais Apostolique, où un Cardinal Prêtre chante la Messe.

54. Dimanche *in Albis*, ou de l'Octave de Pâque, la Station est à Saint *Pancrace* & à Sainte *Marie in Trastevere*, où l'on montre les Reliques : A Saint *Laurent in Lucine* & à Saint *Vincent & Anastase* à la Fontaine de *Trevi*, Fête pour l'Anniversaire de l'Institution de la Congrégation des Clercs Réguliers Mineurs.

Au mois d'Avril.

1. Saint *Venant* E. M. à son Eglise au *Latran*, où est son corps.

2. Sainte *Marie Egyptienne*, à son Eglise de la Nation *Armenienne*, où l'on fait l'Office en leur langue.

3. Saint *François de Paule* fondateur des *Minimes*, aux Eglises de son Ordre.

(1588) Des STAT. & autres FET. &c.

4. Saintes *Agapite* & *Chionie* Vierges & Martyres, à Sainte *Anastafie*, où sont leurs corps.

5. Saint *Vincent Ferrier* Jacobin, Fête à la *Minerve*, & autres Eglises de Saint *Dominique*.

6. Saint *Sixte* Evêque & Martyr, à Saint *Pierre*.

7. Saint *Albire* Bénédictin, aux Eglises de l'Ordre.

8. Translation de Sainte *Monique*, à Saint *Augustin*.

9. Dédicace de l'Eglise des Saints *Pierre* & *Marcellin*.

10. Saint *Léon* le Grand, Fête à Saint *Pierre*, où est son corps; à Saint *Jean de Latran* & à Sainte *Marie Majeure*, où sont ses reliques.

11. Dédicace de l'Eglise d'*Ara Cæli*.

12. Saint *Jule* Pape, Fête à Sainte *Marie in Trastevere*, où est son corps.

13. Saint *Justin* Prêtre & Martyr, Fête à Sainte *Praxède*, où sont ses reliques.

14. Saints *Tiburce*, *Valerie*, & *Maxime* Martyrs, à Sainte *Cécile*, où sont leurs corps; & à Saint *Pierre*,
Fê-

DES STAT. & autres FÊTES. &c. (1589)

Fête pour Saint *Abonde* Mansionnaire ou Doyen de cette Basilique.

15. Sainte *Basilisse* Martyre, à Saint *Paul*, où est son corps.

16. Saints *Valentin* & *Martin*, à Sainte *Praxède*, où sont ses reliques; à Saint *Marcel*, pour le B. *Joachim* Servite; & à Saint *Jean de Latran*, translation des têtes des Saints *Pierre* & *Paul*, qu'on montre au Peuple.

17. Saint *Anicet* Pape & Martyr, à Saint *Sébastien*, où sont ses reliques; & à la Chapelle du Palais des Ducs *Altaemps*, où repose son corps, par concession de *Clément VII.*

18. Saint *Barthélémi* Moine de *Valombreuse*, à Sainte *Praxède*; & à Saint *Jean de la Pigne*, pour Saint *Eleutère.*

19. Saint *Léon IX.* Pape, de l'Ordre de Saint *Benoît*, aux Eglises de la Religion, & à Saint *Pierre*, où est son corps.

20. La B. H. *Agnès* de *Monte Pulciano*, à la *Minerve* & aux Eglises de l'Ordre.

21. Saint *Anselme* E. & Confess. de l'Ordre de Saint *Benoît*, Fête par

(1590) Des STAT. & autres FET. &c.
par toute la religion.

22. Saints *Sotère* & *Cajus* PP. & MM. à Saint *Sébastien* & Sainte *Susanne*.

23. Saint *Géorge* Martyr, à son Eglise, où les Magistrats du Peuple *Romain* viennent pour y faire bénir leurs Etendarts.

24. Saint *Melite* E. & C. de l'Ordre de Saint *Benoît*, Fête par toute la religion.

25. Saint *Marc*, Fête à son Eglise, où tout le Clergé Régulier & Séculier s'assemble & va en procession en corps à Saint *Pierre*, excepté le Chapitre de la même Eglise, qui y va devant en particulier.

26. Saints *Clet* & *Marcellin* PP. & MM. Fête à Sainte *Marie Majeure*, où est la tête de Saint *Marcellin*; & à Saint *Pierre*, où est le corps de Saint *Clet*: à *Nôtre Dame des Monts*, pour son premier miracle; & à Sainte *Marguerite* delà le *Tibre*, pour la Dédicace.

27. Saint *Anastase* Pape, à Sainte *Bibiane*, où est son corps; à Saint *Martin des Monts*, où sont ses reliques; & à Saint *Côme*.

DES STAT. & autres FÊTES. &c. (1591)

28. Saint *Vital* Martyr, Fête à son Eglise.

19. Saint *Pierre* Martyr, Fête à la *Minerve*, où les Cardinaux de l'Inquisition font Chapelle; Fête à *Nôtre Dame de la Paix*, & à Saint *Marcel* pour le Bien-heureux *Pélerin* Servite.

30. Sainte *Catherine de Sienne*, Fête à la *Minerve*, & par tout l'Ordre de Saint *Dominique*, & aux Eglises de cette Sainte; à Saint *Sylvestre in Campo Marzo*, pour Sainte *Sophie* Vierge & Martyre.

Mai.

Tous les Dimanches de Mai, Indulgence à Saint *Sébastien*, à l'*Annonciade* hors des murs, & à Saint *Laurent in Fonte*.

1. Saints *Jaques* & *Philippe* Apôtres, Fête à leurs Eglises, où sont leurs reliques; à Saint *Pierre* & à Sainte *Marie Majeure*, où l'on en conserve aussi.

2. Saint *Athanase* Evêque Confesseur, Fête à l'Eglise des *Grecs*, qui y officient en leur langue; à la
Mi-

(1592) Des STAT. & autres FET. &c.
Minerve, pour Saint *Antonin* Ar-
chevêque de *Florence*.

3. Invention de Sainte Croix,
Fête à ses Eglises : On montre les
Reliques à Sainte Croix en *Jérusa-*
lem: A Saint *Alexis*, Fête des Saints
Martyrs *Alexandre*, *Evantin*, &
Theodulin.

Le premier Dimanche de Mai,
Fête à Sainte *Catherine* à *Monte Ma-*
gnapoli ; à la *Minerve*, pour Sainte
Catherine de Sienne ; & à Sainte *A-*
nastasia, pour le B. *Torribio* Arche-
vêque de *Lima*.

4. Sainte *Monique* veuve, à Saint
Augustin, où est son corps. A l'E-
glise des *Piémontois*, Fête du Saint
Suaire de Nôtre Seigneur.

5. Conversion de Saint *Augustin*,
Fête par tout l'Ordre. Saint *Ange*
Carme, Fête par tout l'Ordre. A
la *Minerve* & à Sainte *Marie Ma-*
jeure, Fête du B. *Pie V*, où est son
corps, & où les Cardinaux font Cha-
pelle.

6. Saint *Jean* deyant la Porte
Latine, Fête au même lieu, où le
Chapitre de Saint *Jean de Latran*
vient faire l'Office.

DES STAT. & autres FET. &c. (1593)

7. Saint *Stanislaus* E. M. Fête à l'Eglise des *Polonois*; à l'Eglise *Neuve*, pour Sainte *Marie* M.; & à Saint *Laurent* hors les murs, pour la translation de Saint *Etienne* premier Martyr.

8. Apparition de Saint *Michel* Archange, à ses Eglises, à Sainte *Marie Majeure*, & à Saint *Jean de Latran*.

9. Saint *Grégoire de Nazianze* Evêque, à Saint *Pierre*, où est son corps; & aux Religieuses du Champ de *Mars*.

10. Saint *Gordien* & *Epimaque* Martyrs, à Saint *Laurent in Lucina*; à Sainte *Marie in Trastevere*, pour Saint *Colepode*.

11. Saint *Majoli* Abbé de *Cluni*, Fête par tout l'Ordre de Saint *Benoit*; au *Jesus*, pour Saint *Bon* Martyr.

12. Saint *Nérée* & *Achillée*, Fête à leur Eglise. Saint *Panrace* Martyr, Fête à son Eglise.

13. Dédicace de Sainte *Marie de la Rotonde*.

14. Saint *Boniface* Martyr, Fête à Saint *Alexis*, où est son corps.

(1594) Des STAT. & autres FET. &c.

15. Saint *Isidore*, Fête à son Eglise ; à Saint *Martin des Monts*, pour Sainte *Quirine* Vierge & Martyre.

16. Saint *Ubalde* Evêque, à *Nôtre Dame de la Paix*. Saint *Pélerin*, Fête à son Eglise.

17. Translation du corps de Saint *Bernardin*, Fête à l'Eglise d'*Ara Cæli*.

18. Saint *Venant* Martyr, Fête à son Eglise & à Saint *Pierre*, où il y a de ses reliques. Le Bien-heureux *Felix* de *Cantalice* Capucin, Fête aux *Capucins*.

19. Sainte *Pudentiane* Vierge, Fête à son Eglise. Saint *Yves* Avocat des pauvres, Fête à son Eglise ; à la *Sapience* il y a Chapelle des *Cardinaux*, où se trouvent les Clercs de *Chambre* & les *Avocats Confistoriaux*. Saint *Pierre Célestin*, Fête à Saint *Eusébe* & à *Nôtre Dame de Lorette*.

20. Saint *Bernardin de Sienne* Cordelier, Fête par tout l'Ordre de Saint *François*.

21. Fête à Sainte *Croix en Jérusalem*, pour la translation des Reliques.

22.

DES STAT. & autres FÊTES. &c. (1595)

22. S. *Romain* Abbé Bénédictin, Fête aux Eglises de l'Ordre. A Saint *Augustin*, Fête pour la B. H. Rite de la *Cascia*, & à son Eglise propre sous le *Capitole*.

23. Saint *Ange* de l'Ordre de *Valombreuse*, Fête à Sainte *Praxède*; & à l'Eglise *Neuve*, pour la Dédicace.

24. Translation du corps de Saint *Dominique*, Fête par tout l'Ordre.

25. Saint *Urbain* Pape & Martyr, Fête à ses Eglises, & à Sainte *Cécile*, où est son corps; à Saint *Pierre*, pour Saint *Boniface*, où est son corps. Translation de Saint *François*, Fête par tout son Ordre. Sainte *Marie Madeleine de Pazis*, Fête à toutes les Eglises des *Carmes*, & à Saint *Jean des Florentins*.

26. Saint *Eleutère* Pape & Martyr, Fête à Saint *Pierre*, où est son corps. Saint *Philippe Neri*, Fête à l'Eglise *Neuve*, où est son corps, où les Cardinaux tiennent Chapelle.

27. Saint *Jean* Pape & Martyr, Fête à Saint *Pierre*, où est son corps.

28. Saint *Germain* Evêque Confesseur, de l'Ordre de Saint *Benoît*, Fête aux Eglises de sa religion.

(1596) Des STAT. & autres FET. &c.

29. Saint *Cononi* Abbé de *Lerma*, par tout l'Ordre de Saint *Benoît*.

30. Saint *Felix* Pape, Fête à Saint *Pancrace*, où est son corps; à Saint *Pierre*, pour Saint *Gabin* Martyr, où est son corps; à Saint *Barthélémi en l' Ile*, pour Saint *Exupérance* P. & Martyr, le corps duquel y repose.

31. Sainte *Pétronille* Vierge, à Saint *Pierre*, où est son corps.

- *Les Stations des Fêtes mobiles depuis Pâques.*

Le Lundi des Rogations, Station à Sainte *Marie Majeure*; le Clergé s'assemble à Saint *Adrien*, & y va en procession.

Le Mardi, Station à Saint *Jean de Latran*; à Sainte *Marie Nouvelle*, d'où le Clergé va en procession.

Le Mercredi, Station à Saint *Pierre*; le Clergé s'assemble à Saint *Laurent in Damaso*, & y va en procession. Ce jour, à Vêpres, Chapelle Papale au Palais Apostolique.

Le Jeudi Fête de l'Ascension, Station à Saint *Pierre*: Chapelle Papale;

DES STAT. & autres FET. &c. (1597)

le ; un Cardinal Evêque chante la Messe ; un Prêtre Séculier fait le Sermon ; en suite le Pape donne la Bénédiction au Peuple.

Le Dimanche de l'Octave de l'Ascension , Fête du bienheureux *François Patricii* de l'Ordre des Servites à Saint *Marcel*.

La Vigile de la Pentecôte, Station à S. *Jean de Latran* ; à Vêpres, Chapelle Papale au Palais Apostolique.

Le Dimanche de la Pentecôte, Station à Saint *Pierre* & à Sainte *Marié des Anges* : Chapelle Papale au Palais Apostolique ; la Messe est Chantée par un Cardinal Evêque ; un Clerc du Séminaire *Romain* fait le Sermon : Fête aux Eglises du Saint *Esprit*, & à Saint *Barthélémi des Bergamasques*.

Le Lundi, Station à Saint *Pierre in Vinculis*.

Le Mardi, à Sainte *Anastasié* ; Fête à la Chapelle du *Mont de Piété*.

Le Mercredi des Quatre Temps, Station à Sainte *Marie Majeure*.

Le Jeudi, à Saint *Laurent* hors des murs.

Le

(1598) Des STAT. & autres FET. & C.

Le Vendredi, aux Saints *Apôtres*.

Le Samedi, à Saint *Pierre*; à Vêpres, Chapelle Papale au Palais Apostolique.

Le Dimanche de la Trinité, à ses Eglises : Chapelle Papale au Palais Apostolique ; la Messe est chantée par un Cardinal Prêtre ; un Prêtre Séculier fait le Sermon. Mercredi à Vêpres, Chapelle Papale au Palais Apostolique.

Le jour de la *Fête-Dieu*, Station à Saint *Pierre*; Chapelle Papale au Palais Apostolique : après la Messe on fait la procession du Saint Sacrement porté par le Pape, autour des portiques de Saint *Pierre*, où se trouvent le Clergé Séculier & Régulier, les Evêques Assistans & les Cardinaux en Chappes & Mitres, & généralement tous les Prélats, Ambassadeurs, & Seigneurs de la Cour de *Rome*.

Processions principales de Rome durant l'Octave de la Fête-Dieu.

Le jour de la *Fête-Dieu*, après Vêpres, à *Nôtre Dame de la Victoire*.

Le

DES STAT. & autres FET. &c. (1599)

Le Vendredi matin, à la *Minerve*.

Le Samedi matin, à Sainte *Marie Majeure*, & à *Nôtre Dame du Peuple*.

Le Dimanche matin, à l'*Anima*, pour la Nation *Allemande*, & à Saint *Louis*, pour la Nation *Françoise*; où assistent les Cardinaux Nationaux. En suite il y a une autre belle Procession à Saint *Apollinaire in Trastevere*; le matin, à Saint *Marie de l'Horto*, où assistent toutes les Confrairies qui y sont érigées; & le soir, à Sainte *Marie in Trastevere*, & à *Nôtre Dame des Monts*. Le même jour, après Vêpres, à Saint *Jean de Latran*, à Sainte *Marie de la Scala*, & à la *Transpontine*.

Le Lundi, à la Confrérie de la *Mort*, & à la *Trinité du Mont*.

Mardi au soir, aux Saints *Apôtres*. Mercredi, à *Nôtre Dame del Pianto*, & à la *Rotonde*.

Le Jeudi jour de l'Octave, le matin, à Saint *Laurent in Damaso*, à Saint *André delle Fratte*, à *Nôtre Dame de Monte Serrato*, à Sainte *Blaise de la Pagnote*, à Saint *Marc*, où assistent les Magistrats du Peuple *Romain*. Mais la plus belle de tou-

Tom. VI. (Bbbb) tes

(1600) Des STAT. & autres FET. &c.
tes est celle du *Jesus*, à cause de la
richesse des Chapes des *Jésuites*, qui
sont de riches étoffes en broderies,
enrichies de perles & de pierreries de
grande valeur: Et le soir du même
jour, à Saint *Laurent in Lucine*, à
Saint *Jaques des Espagnols*, & à
Saint *Pierre*; le Chapitre fait une
Procession pour terminer l'Octave.

Au mois de Juin.

1. Saint *Théobalde* de l'Ordre des
Camaldules, aux Eglises de la Reli-
gion.

2. Saints *Pierre & Marcellin* Mar-
tyrs, à leurs Eglises.

3. Saint *Pélerin* de l'Ordre des
Camaldules, Fête aux Eglises de la
religion.

4. Saint *Quirin* Evêque Martyr,
à Sainte *Marie in Trastevere*, où est
son corps.

5. Saint *Boniface* Evêque, Mar-
tyr, Bénédictin, Fête aux Eglises
de l'Ordre.

6. Saint *Claude* Archevêque de
Besançon, à l'Eglise des *Bourguignons*
de la *Franche-Comté*. Saint *Artême*

Mar-

DES STAT. & autres FET. &c. (1601)

Martyr, à *Saint Martin des Monts*, où est son corps. *Saint Norbert E.* & fondateur de *Prémontré*, à leur Collège.

7. *Saint Robert* Abbé de *Citeaux*, aux Eglises de l'Ordre.

8.

9. *Saint Prime & Félicien*, à *Saint Etienne le Rond*. Dédicace de *Saint Pierre Montorio*.

10. Translation du corps de *Saint Philippe Benizi* fondateur des *Servites*, Fête à *Saint Marcel*.

11. *Saint Barnabé* Apôtre, à *Saint Pierre*, pour la translation du corps de *Saint Grégoire de Nazianze*.

12. Saints *Basile, Cirins, Nabore, & Nazairus*, Martyrs, aux Saints *Apôtres*, où sont leurs Reliques. *Saint Onogre*, Fête à son Eglise. *Saint Léon III.* Pape, Fête à *Saint Pierre*.

13. *Saint Antoine de Padouë*, Fête à *Saint Antoine des Portugais*, aux Eglises de l'Ordre de *Saint François*, & à *Saint Pierre*, dans la Chapelle du chœur.

Le second Dimanche de Juin,
(Bbbb 2) Fê-

(1602) Des STAT. & autres FET. &c.

Fête à *Nôtre Dame de la Consolation*.

14. Saint *Basile* le Grand, Fête à ses Eglises & à Saint *Pierre*, à sa Chapelle.

15. Saints *Vitus* & *Modeste* Martyrs, à leur Eglise.

16. Saints *Quirico* & *Fulite* Martyrs, à leur Eglise, à Sainte *Pudentiane*, & autres Eglises de l'Ordre de *Citeaux*, pour Sainte *Lutgarde*, Vierge.

17.

18. Saints *Marc* & *Marcellien* Martyrs, à Saints *Cosme* & *Damien* in *Campo Vaccino*, où sont leurs corps.

19. Saints *Gervais* & *Protais* Martyrs, à Saint *Vital* & à Saint *Charles* au *Cours*.

20. Saint *Novat* frère des Saintes *Pudentiane* & *Praxède*, à leurs Eglises, & à celle d'*Ara Cæli*, pour le bien-heureux *François Solano*.

21. Sainte *Démétrie* Vierge & Martyre, Sœur de Sainte *Bibiane*, à son Eglise; & à celle des *Jésuites*, pour le bien-heureux *Louis Gonzague*.

22. Saint *Paulin* Evêque & Confesseur, à Saint *Barthélemi* en l'*Ile*,
où

DES STAT. & autres FET. &c. (1603)

où est son corps.

23. Saint *Jean* Prêtre Martyr, à Sainte *Bibiane*, & à Saint *Sylvestre in Capite*, où est son corps.

24. Nativité de Saint *Jean Bap-
tiste*: Chapelle Papale à Saint *Jean de
Latran*; le Cardinal Archi-Prêtre
chante la Messe: Fête à Saint *Jean
des Florentins*, à Saint *Jean des Gé-
nois*, & aux autres Eglises de Saint
Jean; à Saint *Sylvestre* au Champ
de *Mars*, où ils prétendent avoir le
chef de Saint *Jean Bap-
tiste*.

25. Saint *Eloi* E. C. Fête à ses E-
glises.

26. Saints *Jean & Paul* Martyrs,
à leurs Eglises.

27.

28. Saint *Leon II.* & Saint *Paul
I.* Papes, Fête à Saint *Pierre*, où
à Vêpres il y a Chapelle Papale: en-
suite l'Ambassadeur du Roi d'*Es-
pa-
gne* présente au Pape la Haquenée
& la Cédule de sept mille écus d'or
pour le tribut du Royaume de *Na-
ples*: le soir il y a des illuminations
& des feux d'artifices au Château
Saint *Ange* & en Place d'*Es-
pa-
gne*,
& le soir du jour suivant aussi.

(Bbbb 3) 29.

(1604) Des STAT. & autres FET. &c.

29. Saints *Pierre & Paul* Apôtres: Chapelle Papale à Saint *Pierre*; le Pape chante la Messe Pontificalement, & prononce une homélie en Latin après l'Evangile: Fête à Saint *Paul*, à Saint *Jean de Latran*, où l'on montre leurs chefs: Fête à leurs autres Eglises, à Saint *Charles des Cantinari*, & l'Oratoire du *Consalon*.

30. Commémoration de Saint *Paul*, à Saint *Paul aux trois fontaines*, à la *Victoire*, &c.

Juillet.

1. L'Octave de Saint *Jean Bâtiſte*, Fête à Saint *Jean de Latran*.

2. La Visitation de *Nôtre Dame*, à Sainte *Marie Majeure*, & aux autres Eglises de la Vierge, à Sainte *Elizabeth des Boulangers Allemands*, aux filles de la Visitation à la *Longara*, & à Saint *Pierre* pour Saints *Proceſſe & Martinian* Martyrs.

3. Saint *Lanfranc* Evêque Confesseur, de l'Ordre de Saint *Benoît*, Fête aux Eglises de la religion.

4. Sainte *Elizabeth* Reine de *Por-*

DES STAT. & autres FET. &c. (1605)

tugal, à Saint *Antoine des Portugais*,
aux Eglises de Saint *François*.

5. Saint *Zoé Martyr*, à Saint
Pierre.

6. Oétave des Saints *Pierre & Paul*, &c. à Saints *Cosme & Damien*, pour Saint *Tranquillin Martyr*.

7. Translation de Saint *Thomas de Cantorbie*, à Sainte *Marie de Cabari*.

8. Saints *Aquilla & Priscille Martyrs*, à Sainte *Prisque*.

9. Saint *Zénon & ses Compagnons Martyrs*, Fête à Saint *Vincent & aux trois Fontaines*.

10. Saintes *Ruffine & Seconde Martyres*, Fête à leurs Eglises au *Vatican & delà le Tibre*; à Saints *Cosme & Damien Martyrs*, pour Saint *Leonce Martyr*; & à Saint *Marcel*, pour les sept fils de Sainte *Félicité Martyrs*.

11. Saint *Pie Pape M.* à Saint *Pierre*, où est son corps.

12. Saint *Jean Gualbert fondateur de l'Ordre de Vallombreuse*, à Sainte *Praxède*.

13. Saint *Anaclet P. & M.* Fête
(Bbbb 4) à

(1606) Des STAT. & autres FÊT. &c.

à Saint *Pierre*, où est son corps.

14. Saint *Bonaventure* Cardinal, Fête à toutes les Eglises de l'Ordre de Saint *François*: Chapelle Papale aux Saints *Apôtres*.

15. Saint *Henri* Empereur, au *Jesus*, où sont ses reliques.

16. Dédicace de la Chapelle de Saint *Pasteur*, à Sainte *Pudentiane*, à la *Transpontine*, & à *Nôtre Dame des Monts*. Autre Fête de *Nôtre Dame des Carmes*. Le Dimanche suivant Fête à Saint *Martin des Monts* & à Saint *Chryfogone* du même Ordre.

17. Saint *Alexis*, Fête à son Eglise, à Saint *Paul*, & à Sainte *Marie in Porticu*; & à Saint *Pierre*, pour Saint *Leon IV*.

18. Sainte *Symphorose* & ses sept Enfans Martyrs, à Saint *Ange de la Poissonnerie*, où sont leurs corps.

19. Saint *Epaphre* Martyr, Disciple de Saint *Paul*, à Sainte *Marie Majeure*, où est son corps.

20. Sainte *Marguerite V. M.* à son Eglise delà le *Tibre*; & à la *Transpontine*, pour Saint *Elie*.

21. Sainte *Praxède*, Fête à son
E-

DES STAT. & autres FET. &c. (1607)
Eglise, à Sainte *Pudentiane*, aux 4
Couronnés, & à Saint *Jean de La-*
tran.

22. Sainte *Marie Madeleine*, Fête
à son Eglise, aux Converties au
Cours, & à Saint *Celse*, où il y a de
ses reliques.

23. Saint *Apollinaire* E. M. à
son Eglise; à Saint *Celse*, pour
Saint *Liborio* E; à Sainte *Marie*
Majeure, pour les Saintes *Romula*
& *Redempta*.

24. Sainte *Christine* V. & M. à
Sainte *Marie Majeure*, où sont ses
reliques.

25. Saint *Jaques* Apôtre, Fête
à ses Eglises.

26. Sainte *Anne*, à ses Eglises &
à Saint *Paul*; à Sainte *Françoise*
Romaine, pour Saint *Sempronius* M.

27. Saint *Pantaleon* Martyr, Fête
à ses Eglises.

28. Saints *Nazaire*, *Celse*, &
Victor, Martyrs, Fête à Saint *Pier-*
re pour Saint *Victor*; & à Saint
Martin des Monts, pour Saint *Inno-*
cent Pape.

29. Sainte *Marthe*, Fête à ses E-
glises; à Sainte *Marie Majeure*,
(Bbbb 5) pour

(1608) Des STAT. & autres FET. &c.
pour Saints *Simplice*, *Faustin*, &
Beatrix, dont les corps y sont; à
Saints *Cômes & Damien*, pour Saint
Felix II. Pape & Martyr.

30. Saints *Abdon & Sennen* Mar-
tyrs, Fête à Saint *Marc*, où sont
leurs corps.

31. Saint *Ignace* Fondateur des
Jésuites, Fête aux Eglises de la Com-
pagnie de *Jesus*.

Au Mois d'Août.

1. Saint *Pierre* aux liens, Fête à
son Eglise; & pour les Saints frères
Maccabées, aux Basiliques.

2. Saint *Etienne* Pape & Martyr,
à Saint *Martin des Monts*, où est
son corps. A Saint *Jean des Floren-
tins*, Fête des Chevaliers de l'Ordre
de Saint *Etienne*. A toutes les E-
glises de Saint *François*, Fête pour
le pardon de la Portiuncule à *Affise*.
Fête à Sainte *Brigide*.

3. Invention du corps de Saint
Etienne premier Martyr, Fête à ses
Eglises, & de Saint *Laurent* hors
les murs.

4. Saint *Dominique* Fondateur de
son

DES STAT. & autres FÊTES. &c. (1609)
son Ordre, Fête à la *Minerve* & autres Eglises de la religion.

5. *Nôtre Dame des Neiges*, Fête à *Sainte Marie Majeure*. A *Saint Dominique* & *Sixte* à *Monte Magnanopoli*, les Religieuses exposent leurs plus beaux Paremens d'une beauté & richesse surprenante.

6. Transfiguration de *Nôtre Seigneur*, aux Eglises de *Saint Sauveur*, & à la *Minerve*.

7. *Saint Albert Carme*, aux Eglises de l'Ordre.

8. *Saints Cyriaque, Large, & Smaragde*, Fête à *Sainte Marie in Via Lata*, & à *Saint Sylvestre in Campo Marzo*.

9. *Saint Romain Martyr*, Fête à *Saint Laurent* hors des murs.

10. *Saint Laurent*, Fête à ses Eglises.

11. *Sainte Susanne V. & M.* à son Eglise; & à *Saint Jean Colabiti*, pour *Saint Jaurin E.*

12. *Sainte Claire*, Fête à son Eglise, & aux autres de son Ordre.

13. *Saint Hypolite Martyr*, à *Saint Laurent* hors les murs.

14. *Saint Eusébe Martyr*, à son Eglise.

15. L'Assomption de la *Vierge*, Chapelle Papale à Sainte *Marie Majeure*, où le Cardinal Archi-Prêtre chante la Messe; Fête à toutes les Eglises de la *Vierge*, & sur tout à *Nôtre Dame des Miracles*.

16. Saint *Roch*, Fête à son Eglise; & à la *Minerve*, pour Saint *Hya-cinthe*. Dédicace de Sainte *Lucie in Selce*.

17. Octave de Saint *Laurent*, Fête à ses Eglises; & à Saint *Jaques la Longara*, pour la B. H. *Claire de Monte Falco*.

18. Saint *Hélène* Impératrice, Fête à son Eglise des *Crédenciers* & à Sainte *Croix en Jérusalem*.

19. Saint *Louis* Archevêque de *Thoulouse*, de l'Ordre de Saint *François*, aux Eglises de la Religion; à Saint *Pierre*, pour Saint *Magnus E. M.* & à Saint *Michel de l'Échelle*, où est son corps.

20. Saint *Bernard* Abbé de *Clairvaux*, à ses Eglises, & à toutes celles de l'Ordre de *Citeaux*.

21. Saint *Cyriaque* Martyr, Fête à Sainte *Marie in Campitelli*, où est son corps; à Saint *Laurent* hors les
murs,

DES STAT. & autres FET. &C. (1611)
murs, à Sainte *Agate in Suburrâ*, à
Sainte *Françoise in Campo Vaccino*,
pour le B. H. *Bernardo Tolomei* Fon-
dateur du Mont d'Olive.

22. Octave de l'Assomption, Fête
à Sainte *Marie Majeure*; à Saint
Paul, pour Saint *Timothee*; & à Saint
Marcel, pour Saint-*Hipolite E. &*
Martyr.

23. Saint *Philippe Benisi* fondateur
de l'Ordre des *Servites*, Fête à Saint
Marcel & aux autres Eglises de cet-
te Religion; à Saint *Sylvestre in Cam-*
po Marzo, pour Saints *Chryfante &*
Darie Martyrs; à Sainte *Marie Ma-*
jeure, pour la Translation des Saints
Simplice, Fauste, & Beatrix, Mar-
tyrs.

24. Vigile de Saint *Barthélémi*,
Fête à ses Eglises.

25. Saint *Barthélémi* Apôtre, à
ses Eglises; à Saint *Louis des Fran-*
çois; pour Saint *Louis*, où les Cardi-
naux tiennent Chapelle; à Saint *Lau-*
rent in Lucine, pour les Saints *Eu-*
sébe, Vincent, Pontian, & Pellerin,
Martyrs; & à Saint *Jean de la Pi-*
gne, pour Saint *Génése* Martyr.

26. Saint *Zépbirin* Pape & Mar-
(Bbbb 7) tyr,

(1612) Des STAT. & autres FET. &c.
tyr, à Saint *Sixte*, où sont ses reliques; à Saint *Barthélémi des Bergamasques*, pour Saint *Alexandre* Martyr.

27. Fête à Saint *Barthélémi*, & à Saint *Jean Colabiti*.

28. Saint *Augustin*, Fête aux Eglises de ses Ordres. Ce jourd'hui on entre dans l'Eglise des *Oblates des sept douleurs*.

29. Décolation de Saint *Jean Baptiste*, Fête à Saint *Jean Décolé* & aux autres Eglises; de Sainte *Sabine* Martyre, à son Eglise; & à Sainte *Praxède*, pour Sainte *Candide* Vierge & Martyre.

30. Saints *Felix* & d'autres Martyrs, Fête à Saint *Laurent in Lucine*, où sont leurs Reliques; à la *Minerve*, pour Sainte *Rose du Pérou*; & à Saint *Augustin*, pour la Dédicace.

Saint *Raimond Nonat* Cardinal de l'Ordre de la *Merci*, Fête à Saint *Adrien* & à Saint *Jean in Campo Marzo*.

Septembre.

1. Saint *Gilles* Abbé, Fête à ses Eglises.

DES STAT. & autres FÊT. &c. (1613)

Eglises; & à Saint *Laurent in Damaso*, pour la Dédicace.

2. Saint *Bonose* Abbé Bénédictin, Fête aux Eglises de l'Ordre; à Sainte *Pudentiane*, où sont ses reliques.

3. Sainte *Séraphie* Vierge, Fête à Sainte *Sabine*, où est son corps.

4. Saint *Tesauro* Cardinal, de l'Ordre de *Valombreuse*, à Sainte *Praxède*.

5. Saint *Bertin* Abbé Bénédictin, Fête aux Eglises de l'Ordre.

6. Saint *Eleutère* Abbé, Fête à Saint *Grégoire* au Mont *Cælius*.

7. Saint *Adrien* Martyr, à son Eglise *in Campo Vaccino*.

8. La Nativité de *Nôtre Dame*, Chapelle Papale à *Nôtre Dame* du Peuple, où un Cardinal Prêtre chante la Messe; Fête aux Eglises de la Vierge & à l'Eglise *Neuve*.

9. Saint *Grégoire* Martyr, Fête à Saint *Pierre*.

10. Saint *Nicolas de Tolentin*, à son Eglise, & à celle de l'Ordre de Saint *Augustin*.

11. Saints *Prote* & *Jacinthe* Martyrs, aux Saints *Apôtres*, & à Saint *Jean des Florentins*, où sont leurs reliques.

(1614) DES STAT. & autres FET. &c.

12. Fête du nom de *Marie*, à Saint *Bernard* à la Colonne *Trajane*. Le Dimanche de l'Octave de la Nativité de la *Vierge*, Fête à Saint *Marcel* & à *Nôtre Dame du Chêne*, de la Confrérie des Bouchers. Sainte *Marie Majeure*, Fête, & à *Nôtre Dame de Lorette* de la Place *Trajane*.

13. Saint *Martin Abbé*, Fête à Saint *Grégoire* au Mont *Cœlius*.

14. Exaltation de Sainte *Croix*, Fête à ses Eglises, au Crucifix de Saint *Marcel*, & à Saint *Charles des Catinari*.

15. Octave de la Nativité de *Nôtre Dame*, Fête à ses Eglises.

16. Saint *Corneille Pape* & Martyr, & Saint *Cyprien Evêque* & Martyr, à Sainte *Marie in Trastevere*, où est le corps du dit Saint *Corneille*; au *Jesus*, pour Saint *Abonde* & *Abondantius* Martyrs. Sainte *Euphémie Vierge* & Martyre, Fête à son Eglise à la Colonne *Trajane*.

17. Fête des *Stigmates* de Saint *François*, à toutes les Eglises de son Ordre, & à la Confrérie des *Stigmates* érigée dans l'Eglise des 40 Martyrs au Palais *Césarini*. A Saint *Laurent*

DES STAT. & autres FET. &c. (1615)
rent hors les murs, Fête de Saint
Justin Prêtre & Martyr, où repose
son corps.

18. Sainte *Sophie* Vierge & Mar-
tyre, Fête à Saint *Martin des Monts*,
où est son Corps; & à Saint *Augu-
stin*, pour Saint *Thomas de Ville-
Neuve*.

19. Saint *Sylvestre* Evêque & Mar-
tyr, à l'Eglise du Saint *Esprit des
Napolitains*, & à Saint *Sylvestre* au
Champs de *Mars*.

20. Saint *Eustache* & ses Compag-
nons Martyrs, Fête à son Eglise;
& à Saint *Martin des Monts*, où est
le corps de Saint *Theophile*.

21. Saint *Matthieu* Apôtre & E-
vangéliste, à son Eglise, à Sainte
Croix en Jérusalem, à Sainte *Marie
Majeure*, & à la *Trinité des Pèlerins*.

22. Saint *Maurice* & ses Compag-
nons Martyrs, à l'Eglise des *Pié-
montois*; à Sainte *Marie Majeure*,
où est son chef; & à Saint *Marcel*,
pour les Saintes *Digne* & *Emerite*
Vierges & Martyres.

23. Saint *Lin* Pape & Martyr,
Fête à Saint *Pierre*; & à l'Hôpital
du Saint *Esprit*, pour Sainte *Thécle*
Vierge & Martyre,

(1616) Des STAT. & autres FÊTE. &c.

24. *Saint Girard* Abbé Bénédictin, Fête aux Eglises de l'Ordre. A *Saint Adrien in Campo Vaccino*, Fête principale de *Nôtre Dame de la Merci*.

25. *Saint Herculan* Martyr, Fête à *Saint Jean Colabiti*, où est son corps.

26. *Saint Cyprien*, & *Sainte Justine* Martyre, Fêtes à leur Chapelle à *Saint Jean de Latran*.

27. *Saints Cosme & Damien*, Fête à leur Eglise, à *Sainte Marie Majeure*, à *Saint Marcel*, & à l'Eglise ou Oratoire des Barbiers derrière le *Saint Suaire des Piémontois*.

28. *Saint Vinceslaus* Roi de *Bohême*, Fête à *Saint Pierre*, à *Saints Cosme & Damien* pour les *Saints Antime, Léontius, & Eupremmi*, Martyrs.

29. Dédicace de *Saint Michel* Archange, Fête à ses Eglises.

30. *Saint Jérôme* Docteur de l'Eglise, Fête à ses Eglises, à *Sainte Marie Majeure*, & à *Sainte Anastasie*.

Octobre.

Le Premier Dimanche, Fête du *Rosaire* à la *Minerve*, & aux Eglises de l'Ordre de Saint *Dominique*.

1. Saint *Remi* Evêque & Confesseur, Fête à Sainte *Marie in Trastevere*, où sont ses reliques; à Sainte *Agathe* & à Saint *Louis*.

2. Saint *Leger* Evêque d'*Authun* & Martyr, Fête à Saint *Pierre*, où sont ses reliques. Fête de l'*Ange Gardien* à son Eglise.

3. Saint *Candide* Martyr, à Sainte *Bibiane*.

4. Saint *François d'Assise* Confesseur, Fête à toutes les Eglises de son Ordre; & à Saint *Jean des Bolonois*, pour Saint *Petrone*,

5. *Placide* & ses Compagnons Martyrs, Fête aux Eglises de l'Ordre de Saint *Benoît*; & à Saint *Pierre*, pour Sainte *Galle*.

6. Saint *Bruno* fondateur des *Chartreux*, à Sainte *Marie des Anges*; & à *Nôtre Dame de la Paix*, pour la Dédicace.

7. Saint *Marc* Pape, Fête à son
Egli-

(1618) Des STAT. & autres FÊTE &c.
Eglise. Saints *Serge & Bacchus* Mar-
tyrs, Fête à leur Eglise.

8. Sainte *Brigitte* veuve, Fête à
son Eglise; & à Saint *Laurent in P.i-
nisperna*, pour les Saints Martyrs
Marcel & Apulée. Dédicace de Saint
Louis des François. Saint *Siméon* le
vieux qui reçut *Nôtre Seigneur* en-
tre ses bras le jour de la Purifica-
tion, Fête à son Eglise proche la
Place *Fiamette*.

9. Saint *Dénis* & ses Compagnons
Martyrs, Fête à leur Eglise & à
Saint *Louis des François*.

10. Saint *Louis Bertrand* Jacobin,
Fête à la *Minerve*. Saint *François de
Borgia*, Fête au *Jesus*. A Saint *Eu-
sébe*, Fête pour la fondation des *Cé-
lestins*.

11. Translation du corps de Saint
Augustin, Fête aux Eglises de son
Ordre.

12. Saint *Rodolphe* de l'Ordre des
Camaldules, aux Eglises de sa Reli-
gion.

13. Fête aux Eglises de l'Ordre
de *Citeaux*, pour la Dédicace de l'Ab-
baye de *Clairvaux*; Et à *Ara Cœli*,
pour Saint *Daniel* & ses Compagnons
Martyrs.

DES STAT. & autres FÊT. &c. (1619)

14. Saint *Calixte* Pape & Martyr, Fête à son Eglise, à Sainte *Marie in Trastevere*, & à Saint *Sébastien*.

15. Sainte *Thérèse* Vierge, Fête à toutes les Eglises des *Carmes*.

16. Saint *Gal* Abbé Bénédictin, Fête aux Eglises de l'Ordre.

17. Fondation de l'Ordre de *Citeaux*, Fête par toutes les Eglises de la Religion; à celles de Saint *Benoît*, pour Saint *André* Bénédictin; à Saint *Pierre*, pour Saint *Adeodatte* Pape; & à l'Eglise des *Polonois*, pour Sainte *Heduisse* Duchesse de *Pologne*.

18. Saint *Luc* Evangeliste, Fête des Peintres à son Eglise; à Sainte *Martine*; à Saint *Pierre*, où est son chef; & à Sainte *Marie Majeure*, où est son bras.

19. Saint *Pierre d'Alcantara*, à l'Eglise d'*Ara Cœli*, & à son Eglise sur le Mont *Palatin*.

20. Saint *Sedule* Bénédictin, Fête aux Eglises de l'Ordre.

21. Sainte *Ursule* & ses Compagnes Vierges & Martyres, Fête à *Torré de Spechi*, à la *Pitié* en Place *Colonne*.

22. Saint *Battario* Abbé du Mont
Cas-

(1620) DES STAT. & autres FÊT. &c.
Cassin, Sainte *Cordule* Vierge & Mar-
tyre, au *Jesus*, où est sa tête.

23. Saint *Pierre Paschasius*, Fête à Saint *Adrien*.

24. Saint *Martin* Abbé Bénédictin, Fête aux Eglises de l'Ordre.

25. Saints *Crépin* & *Crépinien* Martyrs, à leur Eglise des *Cordoniers*, à Saint *Laurent in Panisperna*, où sont ses reliques. Saints *Chrysante* & *Darie*, Fêtes aux Saints *Apôtres*, & à Saint *Sylvestre in Campo Marzo*, où sont leurs Reliques.

26. Saint *Evariste* Pape & Martyr, Fête à Saint *Pierre*.

27. Vigile des Saints *Apôtres Simon* & *Jude*.

28. Saints *Simon* & *Jude* Apôtres, Fête à leur Eglise, & à Saint *Pierre* à leur Chapelle.

29. Saint *Théodore* Abbé Bénédictin.

30. Saint *Germain* Evêque Bénédictin, aux Eglises des Ordres.

31. Saints *Nemese* & *Tucille* Martyrs, à Sainte *Marie Nouvelle*, autrement Sainte *Françoise in Campo Vaccino*.

Novembre.

1. La Fête de tous les Saints ; Chapelle Papale au Palais Apostolique, où un Cardinal Evêque chante la Messe, & un Ecolier du Collège *Germanique* fait le Sermon ; Fête à Sainte *Bibiane* ; & à la *Rotonde*, à Vêpres, Chapelle Papale pour chanter l'Office des morts. Saint *Césaire*, Fête à son Eglise.

2. Commémoration des Morts ; Chapelle Papale au Palais Apostolique, le Cardinal grand Pénitencier chante la Messe ; Fête à Saint *Grégoire* au Mont *Cælius*, à la Confrérie de la *Mort*, & à celle du Suffrage & des Agonifans, ce qui dure pendant l'Octave.

3. Saints *Malachie*, & *Hubert* Abbé de *Citeaux*, aux Eglises de l'Ordre.

4. Saint *Charles* Cardinal, Fête à ses Eglises, & à Sainte *Praxède* ; les Cardinaux tiennent Chapelle à Saint *Charles* au *Cours*.

5. Saint *Zacharie* Père de Saint *Jean Baptiste*, à Saint *Jean de Latran* ;
&

(1622) Des STAT. & autres FÊT. &c.
& à Sainte *Marie Majeure*, Transla-
tion des Innocens.

6. Saint *Léonard*, Fête à ses Egli-
ses.

7. Fête à la *Rotonde*, & à Sainte
Bibiane.

8. Les quatre Couronnés, Fête
à leur Eglise.

9. Dédicace de Saint *Jean de La-
tran*; on y montre les chefs des
Saints Apôtres *Pierre & Paul*.

10. Saint *Triphon* & ses Comp-
gnons Martyrs, à son Eglise, & au
Saint *Esprit*; à Saint *André de la Val-
le*, pour le Bien-heureux *André d'A-
velme* Théatin.

11. Saint *Martin* Evêque Confes-
seur, Fête à ses Eglises.

12. Saint *Martin* Pape & Martyr,
à Saint *Martin des Monts*. Saint *Die-
go* Cordelier, Fête à Saint *Jaques
des Espagnols*, & aux Eglises des
François.

13. Saint *Huomobono*, à son Egli-
se; à Saint *Marc*, pour la Dédicace;
à Saint *André à Montecavallo*; & à
Saint *Ignace*, pour le bien-heureux
Stanislaus Kostka.

14. Saint *Laurent* Evêque Béné-
di-

DES STAT. & autres FÊTES. &c. (1623)

dictin, aux Eglises de l'Ordre.

15. Saint *Mabu*, en Latin Saint *Maclovius*, en François Saint *Malo*, Fête à Saint *Barthélémi des Bergamasques*; & à l'*Anima*, pour Saint *Léopold Duc d'Autriche*.

16. Saint *Edmond* Evêque, à Sainte *Pudentiane*, & aux autres Eglises.

17. Saint *Grégoire Taumaturge*, Fête à son Eglise des *Grecs*, & à Sainte *Marie Majeure*, à la *Transpontine*; Fête à Saint *Anien* proche l'Eglise des *Arméniens*, pour sa translation.

18. Dédicace des Eglises de Saint *Pierre* & Saint *Paul*.

19. Sainte *Elisabeth* d'*Hongrie*, Fête aux Eglises de Saint *François*.

20. Saint *Edmond* Roi d'*Angleterre*, à Saint *Thomas des Anglois*, & à *Ara-Cœli* pour le B. *Jean de Capistran*, à Saint *Charles aux 4. Fontaines*, & à Sainte *Françoise in Strada Felicé* pour le bien-heureux F. *Felix de Valois*.

21. La présentation de *Nôtre Dame* au Temple, Fête à toutes les Eglises qui lui sont dédiées.

22. Sainte *Cécile* Vierge & Mar-

(1624) Des STAT. & autres FET. &c.
tyre , à son Eglise *in Trastevere* &
aux 4 Couronnés, où est sa tête.

23. Saint *Clément* Pape & Mar-
tyr, à son Eglise; & à *S. Marcel*, pour
Sainte *Felicité* & ses 7 fils Martyrs.

24. Saint *Chryfogone* Martyr, Fête
à son Eglise.

25. Sainte *Catherine* Vierge &
Martyre, Fête à ses Eglises.

26. Saint *Sylvestre* Fondateur de
sa Congrégation, à Saint *Etienne del*
Cacco.

27. Saint *Jaques* intercise Mar-
tyr, Fête à *S. Pierre*, où est sa tête.

28. Saint *Grégoire III.* Pape, Fête
à Saint *Pierre*, à Saint *Sylvestre*, - à
S. Etienne del Cacco pour plusieurs
Martyrs, à l'*Ara-Cæli* pour le bien-
heureux *Jaques* de la Marche d'*An-*
cone.

29. Saint *Saturnin* Martyr, Fête
à Saints *Jean & Paul*, & à Sainte *Ca-*
therine des Cordiers.

30. Saint *André* Apôtre, Fête à
ses Eglises & à Saint *Ange de la Pois-*
sonnerie, & à *S. Pierre*, où est sa tête.

Décembre.

1. Saint *Eloi* Evêque & Confes-
seur,

DES STAT. & autres FÊTES. &c. (1625)
seur, Fête à ses Eglises & à celle de
l'Ordre de Saint *Benoît*.

2. Sainte *Bibiane* Vierge & Mar-
tyre, Fête à son Eglise, & à Sainte
Marie Majeure.

3. Saint *Maur* Martyr, Fête à
Sainte *Praxède*, & au *Jésus* pour la
Fête de Saint *François Xavier*.

4. Sainte *Barbe* Vierge & Marty-
re, Fête à son Eglise des Libraires,
& à la *Transpontine*, pour les Bom-
bardiers du Château Saint *Ange*.

5. *Sabas* Abbé, Fête à son Eglise.

6. Saint *Nicolas* Evêque Confes-
seur, Fête à ses Eglises, Saint *Lau-
rent in Damaso*, & à Saint *Paul*.

7. Saint *Ambroise* Docteur de l'E-
glise, à ses Eglises.

Le premier dimanche de l'Avent,
Station à Sainte *Marie Majeure* :
Chapelle Papale au Palais Apostoli-
que; un Evêque assistant chante la
Messe; le Procureur général des *Jaco-
bins* fait le Sermon; après la Messe
le Pape porte le Saint Sacrement en
Procession à la Chapelle *Pauline*, où
il est exposé durant 40 heures.

Les 3 autres Dimanches de l'A-
vent il y a aussi Chapelle au Palais
(Cccc 2) Apo-

(1626) Des STAT. & autres FET. &c.
Apostolique, un Evêque assistant
chante la Messe; le 2^e. Dimanche le
Procureur général des *Minimes Mi-
neurs Conventuels* fait le Sermon; le
3^e. un Cardinal Prêtre chante le Mes-
se, le Procureur Général des *Augu-
stins* fait le Sermon; & le 4^e. le Procu-
reur Général des *Carmes* fait le Ser-
mon.

Le deuxième Dimanche, la Sta-
tion est à *Sainte Croix en Jérusalem*
& à *Sainte Marie des Anges*: Le troi-
sième, à *Saint Pierre*: Le quatriè-
me, aux *Saints Apôtres*.

8. La Conception de la *Vierge*,
Fête aux Eglises de la *Vierge*, aux
Capucins, à *Saint Laurent in Dama-
so*, à *Saint Jaques des Espagnols*, & à
Sainte Marie in Viâ Latâ.

9. *Saint Melchiade Pape*, à *Saint
Sylvestre*.

10. A *Saint Salvateur in Lauro*,
Fête de *Nôtre Dame de Lorette*.

11. *Saint Damase Pape*, Fête à
Saint Laurent in Damaso.

12. *Saint Valôre Abbé Bénédictin*,
Fête aux Eglises de son Ordre.

13. *Sainte Luce Vierge & Marty-
re*, Fête à ses Eglises: à *Saint Jean
de*

Des STAT. & autres FET. &c. (1627)

de *Latran*, le Chapitre chante une Messe solemnelle, en action de grace de la conversion du Roi Très-Chrétien *Henri* le Grand d'heureuse mémoire, leur Bienfaiteur, en présence de Monsieur l'Ambassadeur de *France* & des Cardinaux de la Nation. A Saint *Apollinaire*, Fête des Saints Martyrs *Euftrace* & compagnons, les corps des quels y reposent.

14. Saint *Age* Abbé Bénédictin, Fête aux Eglises de l'Ordre.

15. S. *Claude* Martyr, Fête aux Saints *Apôtres*, où sont ses Reliques.

16. Saints *Ananias*, *Azarias*, & *Mizael*, Fête à Saint *Adrien*, où sont leurs reliques; le soir il y a Musique à Saint *Marcel*, à la *Misericorde*, & autres Eglises, qui sont continuées pendant la neuvaine de Noël.

17. Translation de S. *Ignace* Evêque & Martyr, Fête à S. *Clément*.

20. Sainte *Fauste* mère de Sainte *Anastase*, à son Eglise.

21. Saint *Thomas* Apôtre, Fête à ses Eglises, & à Saint *Jean de Latran*, où l'on montre l'Arche de l'alliance, & la table où Nôtre Seigneur fit la dernière Cène.

(1628) DES STAT. & autres FÊTES. &c.

22. Saint *Flavien* Martyr, Père de Sainte *Bibiane*, Fête à son Eglise.

23. Sainte *Victoire* Vierge & Martyre, à Saint *Adrien*, où est son corps.

24. Vigile de la Nativité de *Nôtre Seigneur*, à Vêpres, Chapelle Papale au Palais Apostolique, où les Cardinaux restent à souper, après lequel ils assistent à Matines, & le Cardinal Camerlingue chante la Messe de Minuit.

25. Nativité de *Nôtre Seigneur*, à Minuit, & à la Messe du jour, Station à Sainte *Marie Majeure*, & à Sainte *Marie in Ara-Cœli*; & à l'aube du jour, Station à Sainte *Anastasia*. Chapelle Papale à Saint *Pierre*, ou à Sainte *Marie Majeure* ou de la *Crèche*: le Pape célèbre la Messe Pontificalement & prononce l'Homélie.

26. Saint *Etienne* premier Martyr, Fête à Saint *Laurent* hors des murs, & à ses Eglises: Chapelle Papale au Palais Apostolique; un Cardinal Prêtre chante la Messe; un Ecolier du Collège des *Anglois* fait le Sermon.

27. Saint *Jean* Apôtre & Evangeliste,

Des STAT. & autres FET. & C. (1629)
liste, à Saint *Jean de Latran* & à ses
Eglises: Chapelle Papale au Palais
Apostolique; un Cardinal Prêtre
chante la Messe; le Sermon fait par
un Prêtre Séculier: à Saint *Jean des
Maronites*, où l'on chante la Messe
en langue *Syriaque*.

28. Les *Innocents*, à Saint *Paul*,
à Sainte *Marie Majeure*, & à *Nôtre
Dame des Insensés* de piété en *Place
Colonnè*.

29. Saint *Thomas de Cantorberi* E-
vêque & Martyr, Fête à Saint *Tho-
mas des Anglois* & à Sainte *Marie
Majeure*. Fête de Saint *Trophime*
Evêque d'*Arles*, en l'Eglise de Saint
Philippe Neri in Strada Julia pro-
che des Prisons neuves; les Reliques
du Saint y sont exposées.

30. Saint *Exuperance* & Saint *Mar-
cel* Diacres, à Saint *Barthélémi* en l'*I-
le*; & à Saint *Jaques des Espagnols*,
pour la Translation du Corps de
Saint *Jaques*.

31. Saint *Sylvestre* Pape, Fête à
son Eglise, & à Saint *Martin des
Monts*: à Vêpres, Chapelle Papale
au Palais Apostolique pour la Cir-
concision de *Nôtre Seigneur*.

(1630) Des STRAT. & autres FET. &c.

Il y a quelques Eglises où la Fête d'un Saint ne se fait que le Dimanche dans l'Octave, particulièrement quand cette Eglise est desservie par quelque Confrairie d'Artisans.

Tous les soirs il y a Oratoire à nuit fermante à S. *François Xavier*, où l'on se donne la discipline de deux jours l'un; & à l'Eglise Neuve, où on la prend trois fois la semaine, le Lundi, le Mercredi, & le Vendredi. Aux *Stigmates*, on s'y donne aussi la Discipline tous les Vendredis à pareille heure.

Tous les Lundis de l'année, le matin, Exposition à l'*Ara-Cœli*, aux Saints *Apôtres*, & à Saint *Ant. des Portugais*.

Tous les Lundis de l'année, aux Saints *Apôtres*; & à l'*Ara-Cœli*, Fête pour Saint *Antoine de Padouë*, avec Exposition du Saint Sacrement.

Tous les Lundis de l'année, à Saint *André de la Valle*, à la première Chapelle à gauche, sur le soir, Exposition du Saint Sacrement, Musique, & Sermon pour les Morts.

Tous les Mardis de l'année, l'après-diner, Exposition du Saint Sacre-

cre-

DES STAT. & autres FET. &c. (1631)

crement à *Nôtre Dame de Lorette*,
en *Place Trajane*, & au *Suffrage*, &
à *Saint Paul de la Règle*.

Tous les Mécredis à *Saint Eusta-
che*; & le matin Exposition à *Saint
Vincent & Anastase* à la *Fontaine de
Trevi*.

Tous les Mécredis au soir les Mu-
ficiens de *Rome* s'assemblent à la *Ma-
delaine*, où ils chantent les *Litanies*.
Exposition pareille le même jour à
*Sainte Françoise Romaine in Strada
Felice*.

Tous les Jeudis à l'*Anima* & à *Nô-
tre Dame des Monts*.

Tous les Vendredis, au *Jesus*,
pour la bonne mort, & à *Saint Sixte
des Invalides au Ponte Sixto*, à 21
heures; à l'*Oratoire des Agonisans* à
Pasquin, à 22 heures; & à 23 heu-
res, à *S. Nicolas des Préfets in Campo
Marzo*, & à *Sainte Lucie du Confalon*.

Tous les Samedis au soir, à *Sainte
Marie Majeure*; à la *Chapelle Pauline*
on chante les *Litanies de la Vierge* en
Musique en présence des *Cardinaux*.

Exposition du *S. Sacrement* & *Li-
tanies* à *S. Sauveur de Copelle*, à *Nôtre
Dame des Monts*, à *S. Salvator in Lau-*

(1632) Des STAT. & autres FET. &c.
ro, à S. Pantaleon, à Pasquin avec
Musique, qui finit à une heure de
nuit: mais à 22 heures, il y a Expo-
sition du Saint Sacrement à Sainte
Marie in Viâ Latâ, & à Sainte Ma-
rie in Viâ Latâ, & à Sainte Marie des
Monts à Saint Apollinaire à 23 heures,
ainsi qu'à Saint Sauveur des Coupelles;
& à la nuit, à Saint Sauveur du Lau-
rier.

Tous les premiers Dimanches des
Mois, Exposition, Sermons, Musi-
que après, à Saint Laurent in Lucine,
au Noviciat des Pères de la Madelai-
ne in Trivio, à Saint Etienne del Cac-
co, & à Saint Joseph in Carcere on
expose le Saint Sacrement à 22 heu-
res, & à la Trinité des Pélerins; en
cette dernière il y reste trois jours.

Tous les deuxièmes Dimanches
du Mois, l'Exposition est le matin à
S. Augustin, à Jesu Maria au Cours,
à l'Ange Gardien, & à Saint Bernard
à la Colonne Trajane.

Tous les troisièmes Dimanches,
aux Stigmates, à la Minerve, le ma-
tin & le soir à 22 heures à Saint Mar-
cel, à Saint Roch, & à la Mort on y
met les prières de 40 heures, à
la

DES STAT. & autres FÊTES. &c. (1633)
la *Madelaine*, à *Saint Jérôme des Es-*
clavons.

Tous les quatrièmes Dimanches,
à *Sainte Marie in Portico*, & à *Saint*
Sauveur des Coupelles.

Tous les Dimanches de l'année,
à la *Transpontine*, à *Sainte Marie in*
Trastevere, à *Sainte Marie in Cam-*
pitelli, & à *Saint Chryfogone*.

Tous les Dimanches & Fêtes de
l'année, Vêpres, Exposition, Ser-
mon, Musique, à *S. Charles Catinari*.
Toutes les Fêtes de la *Vierge*, Ex-
position durant toute la journée à
Nôtre Dame del Pianto.

Par Decret de *Paul V.* du 10^e.
Mai 1608. les Prières de quarante
heures, avec Exposition du Saint
Sacrement, ont été instituées à per-
pétuité alternativement dans chacu-
ne des principales Eglises de *Rome*,
selon la distribution qui s'en fait par
le Cardinal Vicaire, dont on voit
l'Imprimé affiché dans toutes les E-
glises.

Le même Pape a concédé Indul-
gence Plénière, chaque fois qu'on
en fait la visite étant Confessé &
Communié dix-ans, & autant de

(1634) Des STAT. & autres FET. &c.
quarantaine à ceux qui font propo-
sition de se Confesier au plutôt, en
y priant Dieu pour la paix & con-
corde entre les Princes Chrétiens,
& pour les besoins de l'Eglise.

Fin du Tome Sixième.



INDICE

DES

MATIERES

SUR LA

NOUVELLE ROME.

- A**bbatini (*Guido* 257, 317, 320,
Ubaldo) Pein- 321; 341, 394,
tre, 176, 409, 456, 494, 611,
929, 961, 1034, 621, 655, 839,
1036. 946, 947.
- Abbaye de *Cîteaux*, *Albani* (*Alexandre*)
844. Chevalier de Mal-
te, 1230.
- Abril* (*François*) Scul- — (*Charles*) Che-
pteur, 813. valier de S. Etien-
Académie Française, ne, *ibid.*
311. — (*Hanibal*) Car-
Agnus (des) *Dei*, dinal fils d'Hora-
1334. ce. *ibid.*
- Agresti* (*Livio*) Pein- — (*Horace*) Frere
tre, 439, 880, de *Clement XI.*
960, 961, 1070. *ibid.*
- Albani* Peintre, 123, (Cccc 7) *Al-*
125, 186, 213,

(1636) I N D I C E

- Albano* (Prince d') de la famille *Savelli*,
1225.
- Alberti* (Cherubin) Peintre, 148, 281, 593, 756, 973, 1097.
- (Durante) Peintre, 129, 206, 387, 445, 450, 568, 588.
- (Jean) Peintre, 486, 549, 66, 756, 764, 1097.
- (Michel) Peintre, 86.
- Alberinelli* (Mariosio,) 607.
- Albertoni* (Balibasar Paluzzi) Fondateur, 944.
- (Paul) Peintre, 51, 262.
- Alexandre*, Peintre François, 971.
- Peintre Napolitain, 307.
- Veronois, Peintre, 63.
- Alexandre VII.* fait reparer la Porte del *Populo* pour y recevoir la Reine *Christine*, 11.
- Algardi* (Alexandre) Sculpteur, 113, 168, 172, 225, 269, 276, 288, 386, 407, 431, 542, 606, 675, 700, 917, 935, 938, 940, 988, 1044, 1049.
- Algerini* Peintre, 1096.
- Alimani* (Dominique) 474.
- Allegrini* (François) Peintre, 220, 234, 547, 548, 597.
- Almati* (Barthelemi) Florentin, Architecte, 41.
- Aliems* (Duc,) 1228.
- Amanato* (Barthelemi) Architecte & Sculpteur, 262, 928.
- Am-*

DES MATIERES. (1637)

- Ambrogin* (*Christophe*), 976. 458, 510, 574, 577, 638, 644,
Amphithéâtre de Vespasien, 798: 679, 680, 681, 698, 756, 823,
Anastase le Bibliothecaire, 998. 928, 953, 1005, 1050, 1073, 1074,
 — (....) *Peintre*, 1084. 853.
Ancona (*François Marie d'*) *Sculpteur*, 519, 559.
 — (*André d'*) *Peintre*, 67, 206, 407, 677, 678, 681, 686, 961.
 — (*Jean Bâstiste d'*) *Peintre*, 960, 1089.
 — (*la Marche d'*) *Province du Pa-*
pe, 1103.
 — (*Perusin d'*) *Peintre*, 146.
Ange (*Michel*) *Peintre*, 61, 110, 112, 126, 157, 209, 218, 221, 283, 305, 318, 336, 347, 375, 410,
Angeli (*Philippe de*), 608.
Anguisciola (*Sophonisbe*) *Peintresse*, 106.
Antiveduto, *Peintre*, 416, 455.
Antoine (*Marc*) *Peintre Napolitain*, 533.
 — (*Paul*) *Peintre*, 983.
Antonio (*Martio & Cola*) *Peintres*, 535.
Apointemens des Clercs de la Chambre Apostolique, 1170.
Apollonius *Sculpteur*, 462.
 A

(1638)

I N D I C E

- Aprile* (*François*)
Sculpteur, 33.
Aqua Acetosa. 7.
Aqueduc, de l'*Aqua Claudia*, 788.
— de l'*Aqua Felice*, 635.
— de l'*Aqua Paula*, 940.
Aquila (*Pompée de l'*)
Peintre, 961.
Arc della Ciambella, 312.
— de *Constantin*, 798, 816.
— de *Gallien*, 706.
— de *Titus*, 802.
Archiconfrérie pour les *Pauvres*, 207.
— des *Courtisans Etrangers*, 446.
— de l'*Immaculée Conception*, 372.
— des *Piemontois*, 302.
— du *S. Sacrement & des 5. Plaies de N. S.* 372.
— de la *Sainte Trinité des Pèlerins*, 470.
Archiconfrerie de *S. François*, 207.
Archita (...) *Peintre* *Perusin*, 837.
Arconio (*Mario*)
Peintre, 558, 559.
Arigucci (...) *Architecte*, 547.
Arpino (*Cesar d'*)
Peintre, 593.
— (*Jean*) *Batiste*
Sculpteur, 765.
— (*Joseph d'*) *Peintre*, 62, 90, 105, 125, 148, 177, 196, 279, 288, 300, 329, 345, 373, 374, 384, 388, 393, 474, 484, 491, 493, 495, 518, 537, 581, 589, 590, 620, 697, 751, 754, 755, 758, 892, 894, 905, 912, 916, 970, 1025, 1089, 1098.
Ar-

DES MATIERES. (1639)

Arras (*Nicolas d'*)

Sculpteur, 355.

Asti, Famille noble,

227.

Astori (*Matthias*)

Peintre, 321.

Avancino (...) Pein-

tre, 285, 556, 605.

Avantin Peintre, 45.

Auberges, sur la Pla-

ce d'*Espagne*, 27.

Avellino (*André d'*)

304.

Avignon (*l'Etat d'*)

Province du Pa-

pe, 1104.

Autel du *Cardinal*

Chigi, 15, 17.

— de *S. Marc* Pa-

pe, 235.

— de *N. Dame* de

la Fievre, 1033.

Auxerre (*Pierre d'*)

couronné Empe-

reur de *Constan-*

tinople, 717.

B.

B *achiche*, Pein-

tre, 134, 261,

369, 412, 625.

Baciccio (...) Pein-

tre, 243, 279,

348, 914.

— *Gauli* Peintre,

25.

Bacio Pintelli Archi-

tecte, 13.

Baglioni (...) Pein-

tre, 105.

— (*Cav.*) Peintre,

118, 261, 319,

320, 329, 411,

547, 584, 595,

611, 649, 667,

692, 693, 752,

797, 881, 888,

899, 900, 908,

987, 1037, 1041,

1078.

Bagnoli (*Duc de*), de

la Famille *Stroz-*

zi, 1229.

Bail-

(1640)

I N D I C E

- Baillon (Jean)*, 750.
Bains de l'Empereur Constantin, 216.
— *de Mouat*, 591.
Balassi (Marie) Peintre Florentin, 161, 632.
Baldi (Lazare) Peintre & Architecte, 51, 95, 98; 223, 236, 271, 282, 285, 395, 541, 542, 618, 759, 780, 814.
Baldini (Pierre Paul) Peintre, 172, 226.
Balthasar (Petit) Peintre Bolonois, 567.
Banc du S. Esprit, 421.
Bandinelli (Baccio) Sculpteur, 283.
Barate (Jean Batisse) Architecte, 171.
Baratta (François) Peintre, 172, 173, 346, 929.
Barbalonga (Antoine) Peintre Messinois, 306.
Barberini (Urbain) Petit Neveu de Urbain VIII. & Prince de Palestrine, 1231.
— (....) Cardinal, *ibid.*
Bardini (Pierre Paul) Peintre, 160.
Barocci (Frideric) Peintre, 60, 175, 185, 387, 628, 1083.
Barocci (Jaques) Peintre, 280.
Barozzi (Facinte) Architecte, 991, 1005.
Bartoli (Pietro Santi) Sculpteur, 76, 127.
Basile (François) Peintre, 33.
Basilique de Sainte Marie Majeure, 669.
Bassan (...) Peintre,

DES MATIERES. (1641)

- tre, 80, 109, 126, 191, 212, 218, 251, 320, 328, 367, 938.
- Bastaro* (*Joseph del*) Peintre, 67, 276, 539, 675.
- Bâtiment des Peres de *S. Philippe Neri*, 376.
- Batiste* (*Jean*) Peintre Siénois, 539.
- Batistère de *Constantin*, 762.
- Belin* (*Jean*) Peintre, 61, 107, 601.
- Belinert* (*Jean*) Peintre Flaman, 925.
- Belmonte* (*Prince de*) de la Famille *Lantini*, 1229.
- Benasque* (*Cavalier*) Peintre Piémontois, 436, 803.
- Benedetti* (*Marie Euphrasie*) Peintresse, 99, 100.
- Benediction* (de la) de l'Épée & de la Rose d'Or, 1323, 1334.
- Benizi* (*Philippe*) Fondateur des Servites, 148.
- (*S. Philippe*) Medecin de Florence, 223.
- Berettoni* (*Nicolas*) Peintre, 436, 979.
- Bergame* (*Cosme de*) Architecte, 44, 227.
- Bernardin* (...) Peintre, 548.
- *Mei*, Siénnois, Peintre, 17.
- *Pinturicchio*, Peintre Siénnois, 14, 15.
- Bernasconi* (*Laura*) Peintresse, 307.
- Bernin* (*Cavalier*), 11, 19, 25, 26, 105, 107, 111, 130, 180, 193, 214, 216, 243, 284, 285, 290, 308, 340, 345, 347.

(1642)

I N D I C E

- 347, 350, 419, 420, 519, 596, 615, 616, 624, 676, 694, 710, 720, 800, 905, 913, 937, 1021, 1035, 1041, 1045, 1070.
- Bertelot* (*Pierre*)
Sculpteur François, 111.
- (*Guillaume*)
Sculpteur François, 385, 615, 616.
- Bianchi* (*Horace*)
Peintre, 539.
- Bibliothèque, la plus ample de Rome, 42.
- du Pape *Alexandre VIII.* & de la Reine *Christine*, 370.
- *Altiéri*, 260.
- de *S. Augustin*, 411.
- du Cardinal *François Barberin*
- contient 40 mille Manuscrits, 194.
- Bibliothèque du Cardinal *Scipion Borghése*, 66.
- des *Chigi*, 127.
- du Marquis *Corfini*, 414.
- au Palais *Farnese*, 464.
- du Marquis *Louis Mattei*, 495.
- *Panfile*, 350.
- de *Tarquin Urbano*, 415.
- du *Vatican*, 1077—1082.
- Bigo* (*Baccio*) Sculpteur, 283.
- Bizzera*, Espagnol, Peintre, 86.
- Bois* très-curieux planté en forme d'Architecture, 115.
- Bolgi* (*André*) Sculpteur, 1021.
- Bo-*

DES MATIERES. (1643)

- Bologne* (*Balthasar de*) Peintre, 1097.
 — (*Jean François de*) Peintre, 63, 86.
 — (*Lorenzino*) 1046, 1071, 1074, 1075.
 — (*Pellerin*) Peintre, 328.
 — Province des Papes, 1103.
 — (*Samachino*) Peintre, 1071.
Bolonois (*François*) Sculpteur, 536, 584.
Bonatti (*Jean*) Peintre, 384, 726.
Boncompagno (*D. Grégoire*) Duc de Sora, 1231.
Bonelli (*Bonulle*) Duc de Salei, 1231.
Bonanni (*Philippe*) Bibliothécaire des Jésuites, 239.
Bordonone Peintre, 218.
Borghese (*Jean Batiſte*) petit Neveu de *Paul V.* & Prince de *Sulmone*, 1231.
Borghesi (*Jean Venture*) Peintre, 171.
Borgiani (*Horace*) Peintre, 45, 416, 544, 629.
Borgo Angelico, 954.
 — *Sant Angelo*, ibid.
 — *Nuovo o della Transpontina*, ibid.
 — *Pio*, ibid.
 — *di San Spirito*, ibid.
 — *Vecchio*, ibid.
 — *Vittorio*, ibid.
Borgonzoni (*Jean Batiſte*) Architecte, 487.
Boromino (*François*) Architecte, 97, 315, 337, 348, 379.

- 379, 430, 456,
628, 745.
- Bossette* (*Marc Antoine*) Peintre Véronois, 356.
- Botti* (*Blaise*) Peintre, 607.
- Bourguignon* Peintre, 45, 235, 258, 259, 319, 370.
- (*Michel*) Sculpteur, 379.
- (*Moinot*) Sculpteur, 1049.
- Bozzo* (*Jean Baptiste*) Peintre Milanois, 243.
- Bramant*. (*Lazari*) Architecte, 458, 930, 1010, 1068, 1076, 1085.
- Brancelli* (*Jean Baptiste*) Dessineur Florentin, 437.
- Brandi* (*Jacinte*) Peintre, 32, 33, 35, 68, 122, 186, 227, 290, 369, 389, 408, 483, 625, 631, 660, 915, 922, 980.
- Breccioli* (*Barthelemi*) Architecte, 631.
- Bresciano* (*Prosper*) Sculpteur, 431, 518, 1036.
- Bresse* (*Jacques de*) Peintre, 678, 679.
- (*Prosper de*) Fon-
deur & Sculpteur,
1007, 1070.
- Breughel* Peintre, 184, 213, 256, 360, 655.
- le Jeune, Peintre, 215.
- Bril* (*Paul*) Peintre
Hollandois, 60,
64, 242, 319, 386,
608, 611, 655,
685, 898, 1078,
1097, 1098.
- Broczino*, Peintre, 360.
- Bron-*

DES MATIERES. (1645)

- Bronzini* (*Facinte*) *Buste* de Paul V.
 Peintre, 60, 65, *Borghese*, 108.
 1098. — du Pape *Pie IV.*
Buggi (*Antoine*) 80.
 Sculpteur, 223. — du Cardinal
Buono (*Anastase Fonte*) *Scipion Borghese*,
 Peintre Florentin, 826. 108, 114.
 Bureau de l'*Archiconfrairie del' An-*
nonciation, 313. — de *Raphaël Ur-*
bin, 142.
 — de *Raphaël Fa-*
bretti d'Urbini, 287.
Busello (*Orfée*) Sculpteur, 494.
Bustes (Plusieurs), 523, 524.
Buste du Cardinal *Bentivoglio*, 607. — Anciens de
Caligula, *Annibal*,
 — de *Junius Brusus*, 521. *Caracalla*, & *Com-*
mode, 108.
 — d'*Annibal Carache*, 143. — d'autres, 110,
 — de *Jule del Com-* 111.
mo, 34. — de *Cajus Ma-*
 — du Cardinal *Ga-* *rius & Sylla*, 182.
zic, 17. — des douze Cé-
 — du Pape *Gregoi-* *sars*, 105.
re XV. 109. — des Cardinaux
 — d'*Innocent X.* *Cornaro*, 176.
Pamphile, 938. — (26) d'*Empe-*
 — de *Dona Olim-* *reurs*, 166.
pia Maidalchini, — de *Scipion Afri-*
ibid. *cain*,

- cain, Annibal &c.* 192.
 Bustes très rares, 526.
Butio (Hipolite) Sculpteur Milanois, 31, 694, 695.
- C.
- C**abinet de Médailles & Curiosités du Cardinal *Barberin*, 194.
 — de *Bracciano*, 361.
 — du Cardinal *Ottoboni*, 370.
 Cabinets de Raretés, 290, 291.
Casarelli, Famille noble, 1228.
Cajus (S.) Pape, 177.
Calabrois (Cavalier Mattias) Peintre, 126, 183, 189, 192, 218, 306, 318, 319, 320, 466, 484, 892.
Calandra (Jean Bap-
- tiste) Peintre,* 1038, 1039, 1044.
Camassei Peintre, 144, 162, 182, 227, 307, 632, 764, 917, 1038.
Camerino (Philippe Michel de) Peintre, 803.
Camerlingue de Rippe, 1220.
 — des *Cardinaux*, 1113.
Campagne Province de l'Etat du Pape, 1101.
Campo Marzo, 47.
 — *Vaccino,* 537.
Canini (Jean Ange) Peintre, 234, 432, 583, 584, 618, 619, 700.
Canuti (...) Peintre Bolonois, 597, 800, 801.
Capranica (Dominique) Fondateur du Collège de ce nom, 134.
- Ca-

DES MATIERES. (1647)

<i>Capitaines des Quartiers de Rome</i> ,	<i>Caravagio</i> , (<i>Michel Ange</i>)	17, 59, 60, 106, 1215.	191, 192, 218, 259, 317, 318, 321, 329, 367, 383, 409, 494, 935, 940, 983.
<i>Capitole</i> , 504, 505, 1219.	— (<i>Polydore de</i>),	180.	361, 607, 1090.
— (<i>Vieux</i>), 180.	<i>Caravita</i> , (<i>Pierre</i>)		Architecte, 271.
<i>Cappe</i> (de la), 1294, 1295.	<i>Carbognano</i> (<i>Duc de</i>)		de la Famille des Colonnes, 1224.
<i>Capucin</i> , élève du <i>Palme</i> , 418.	<i>Carcani</i> (<i>Philippe</i>)		Sculpteur, 236.
<i>Carache</i> (<i>Annibal</i>)			501, 762, 1040.
Peintre, 16, 61, 62, 125, 184, 213, 218, 229, 253, 318, 341, 360, 367, 414, 463, 464, 486, 498, 523, 601, 617, 814, 837, 894, 895, 900, 906, 940, 946, 949.	<i>Cardinal</i> (du) <i>Bibliothécaire</i> ,		1129.
<i>Cararo</i> (<i>Charles Pélerin de</i>) Peintre, 95, 1021.	— — <i>Camerlingue</i> ,		1124.
<i>Caravagino</i> (<i>Thomas</i>)	— <i>Hofius</i> <i>Polo-</i>		nois, 296.
Peintre, 38, 148.	— <i>Prefet des</i>		<i>Brefs</i> , 1128.
<i>Caravagio</i> (<i>Maturin</i>)	— <i>Prefet de la</i>		<i>signature de Grace</i> ,
Peintre, 983.			1127.

(1648)

I N D I C E

- Cardinal* (du) Prefet
de la Signature de
Justice, 1126.
- Cardinaux* (des),
1104.
- Careani* (*Philippe*)
219.
- Caroccio* Peintre,
192.
- Caroselle* (*Ange*)
Peintre, 1038.
- Carosi* (*Antoine*) le
Fils, Peintre Ge-
nois, 68.
- Carpì* (*Huges*) Pein-
tre, 1047.
- Carrare* (*Julien de*)
Sculpteur, 761,
1021.
- Casanate* (*Ferôme*)
Cardinal Napoli-
tain, 276.
- Caselli* (*P.*) Peintre,
607.
- Cassignola* (*Faques*)
Peintre, 282.
— (*Thomas*) Pein-
tre, *ibid.*
- Castel* (*Bernard*)
Peintre Genoïis,
286,608.
- Castelli* (*Dominique*)
Architecte, 180,
449, 547, 568.
- Castello* (*François de*)
Peintre, 339, 532.
— (*Matteo de*)
Architecte, 308.
— (*Michel de la*
Citta di) Peintre,
490.
— Province du
Pape, 1102.
- Castro*, Province du
Pape, *ibid.*
- Catalogue des Titres
des 70 Cardinaux
divisés en 3 or-
dres, 1499.
- Catti* (*Pascal*) de Jesi
Peintre, 592, 617,
1093, 1096, 1097.
- Cavalcade du Pape,
1367.
- Cavalcades* (des),
1366.
- Cavallini* (*François*)
Sculpteur, 32.
- Ca-

DES MATIERES. (1649)

- Cavallino* Sculpteur, 33, 34, 856.
Cavallini (*Pierre*) Peintre & Sculpteur, 220, 533, 534, 535, 852, 897, 923, 1033.
Cavarozzi (*Barthelemi*) dit *Créscenzio*, Peintre, 485.
Cecchino (...) de *Pietra Santa*, Sculpteur, 682.
Cédaspe (*Paul*) Espagnol, Peintre, 89.
Celio (*Caval.*) *Gaspar* Peintre, 53, 240, 279, 469, 484, 556, 905, 924, 1097.
Ceremonies Ordinaires de la Cour de *Rome*, 1282.
 — en prenant Possession à *S. Jean*, 1284, 1471.
 — Particulieres a certains Jours, 1315.
Ceremonies du Couronnement du Pape, 1455.
Ceremonies (de la) de la *Canonisation* d'un *Saint*, 1474.
César *Piemontois* Peintre, 89.
Cesari (*Bernardin*) Peintre, 484, 754.
 — (*Cavalier*) Peintre, 552.
Cesarini, Famille noble de plus de 600 Ans, 1226.
Cesi, Famille noble à *Rome*, ibid.
Cesi (*Charles*) Peintre, 95, 392, 618, 619, 699.
Cession (de la) & restitution du *Chapeau* de *Cardinal*, 1422.
Chambre *Apostolique*, 1156.
Champ de *Flore*, 367.
 (Dddd 2) *Cham-*

(1650)

I N D I C E

- Champagne (Jean)* pe, 400.
François, Architecte, 86, 87. *Chapelle de Sainte Anne,* 160.
 — — *Sculpteur,* 625. — *de S. Antoine,* 704, 987.
Chapeau rouge accordé aux Cardinaux, 1112. — *de S. Antoine Abbé,* 432.
Chapelle de la Famille Accorambi, 98. — *de S. Antoine de Padoue,* 205, 536, 895.
 — *de Louise Albertoni,* 905. — *de Sainte Apolline,* 408.
 — *de la Famille Paluzzi Albertoni, à présent Altisri,* 501. — *de S. Thomas d'Aquin,* 281.
 — *de la Maison Aldobrandini,* 148, 280. — *des Seigneurs dell'Avila,* 924.
 — *de la Famille Altemps,* 924. — *de Paschal Bail- lon,* 534.
 — *de la Famille Aliéri,* 282. — *des Seigneurs Bandini,* 606.
 — *de Saint André,* 9, 10. — *des Barberins,* 308.
 — *de la Famille Angelis,* 533. — *de S. Jean Bâ- tiste,* 764.
 — *de S. Anicet Pa-* — *des Seigneurs Benignes,* 392.
 — *de S. Anicet Pa-* — *de S. Philippe Benizi,* 225.
 — *de S. Anicet Pa-* — *de S. Bernardin de*

DES MATIERES. (1651)

de <i>Siene</i> , 532.	Chapelle du <i>Cardi-</i>
Chapelle des Sei-	<i>nal Cibo</i> , 14.
gneurs <i>Bianchetti</i> ,	— de la Famille
567.	<i>Cortinelli</i> , 143.
— des Seigneurs	— de la Famille
<i>Boccapaduli</i> , 535.	<i>Costaguti</i> , 449.
— de <i>S. Charles Bo-</i>	— des <i>S. S. Crépin</i>
<i>romée</i> , 693.	& <i>Crépinien</i> , 598.
— des <i>Bufalo</i> , 149.	— dédiée à la <i>Croix</i> ,
— de <i>S. Canut</i> ,	17.
971.	— de la Sainte
— des Seigneurs	<i>Croix de N. S.</i>
<i>Caponi</i> , 431.	994.
— de la Maison	— du <i>Crucifix</i> ,
<i>Caraffa</i> , 281.	976.
— des Seigneurs	— de <i>M. Delei</i> ,
<i>Cavallieri</i> , 535.	866.
— de Sainte <i>Céci-</i>	— de <i>S. Domini-</i>
<i>le</i> , 327.	<i>que</i> , 220.
— des Princes <i>Ce-</i>	— de Sainte <i>Euge-</i>
<i>farini</i> , 536.	<i>ne</i> , 204.
— de la Famille	— des <i>Ferreti</i> , 341.
<i>Cesi</i> , 386, 699.	— des <i>François</i> ,
— des Seigneurs	161, 204.
<i>Ceva</i> , 769.	— de <i>S. Frangipani</i> ,
— des Seigneurs	225.
<i>Cevoli</i> , 648.	— des Princes
— de la Famille	<i>Gaëtani</i> , 668.
<i>Chigi</i> , 18.	— de la Famille
	(Dddd 3) <i>Gi-</i>

(1652)

I N D I C E

- Ginetti*, 304.
Chapelle de la Famille *Gratiani*, 31.
— de *S. Gregoire*, 819.
— de Sainte *Helene*, 726.
— de *S. Jacinte*, 866.
— de *S. Jaques*, 341, 536, 976.
— de *S. Jean Evangeliste*, 764.
— de *S. Jean Gualbert*, 588.
— de *S. Jean* devant la Porte Latine, 780.
— de *S. Ferôme*, 196.
— de *S. Joseph*, 160.
— des Princes *Justiniani*, 285.
— de la Famille *Lanceloti*, 761.
— de *S. Laurent*, 178, 732.
— de *S. Lazare*, 870.
Chapelle de *S. Liborius* Evêque, 418.
— de *N. Dame de Lorette*, 535.
— du Marquis *Macarani*, 223.
— de la Famille *Madaleni*, 284.
— de la Famille *Mancini*, 536.
— de la Famille *Marcaccione*, 435.
— de Sainte *Marie Mere de Dieu*, 195.
— de la Famille *Massini*, 87.
— de la Famille *Mattei*, 533.
— de la Famille *Mellini*, 17.
— de *S. Michel*, 161.
— de *S. Michel* inter nubes, 967.
— des Seigneurs *Mignanelli*, 395.
— de la Famille *Mellini*, 759.
Cha-

DES MATIERES. (1653)

Chapelle de la Con- frairie du <i>Mont</i>	Chapelle du Pape <i>Pie V.</i>
<i>Carmel</i> , 584.	— de la Famille
— des Seigneurs	<i>Porcari</i> , 285.
<i>Ogliati</i> , 393, 588.	— de <i>S. Raymond</i> ,
— de <i>S. Onophre</i> ,	281.
949.	— de <i>Sainte Rose</i>
— de la Famille	<i>de Viterbe</i> , 534.
<i>Oricellai</i> , 307.	— de la Maison
— des Seigneurs	de la <i>Rouere</i> , 14.
<i>Nerli</i> , 430.	— des <i>Saintes Ru-</i>
— de <i>S. Nicolas</i> ,	<i>sine & Seconde</i> ,
1033.	769.
— de la Famille	— de la Famille
<i>Palombare</i> , 120.	<i>Sachetti</i> , 431.
— des Princes	— des Princes <i>Sa-</i>
<i>Pamphiles</i> , 408.	<i>velli</i> , 534.
— (de la) <i>Papale</i> ,	— de la Famille
1296.	<i>Santori</i> , 761.
— (de la) <i>Papale</i>	— de l'Archicon-
<i>avant la transla-</i>	frairie de <i>S. Sau-</i>
<i>tion du Saint Siége</i>	<i>veur</i> , 735.
à <i>Avignon</i> , 1349.	— de <i>S. Sebastien</i> ,
— de la <i>Passion de</i>	309.
<i>Nôtre Seigneur</i> ,	— des Seigneurs
895.	<i>Sylvestri</i> , 578.
— de la Famille	— de <i>S. Simon &</i>
<i>Patrice</i> , 675.	de <i>S. Jude</i> , 978,
— <i>Pauline</i> , 692,	1039.
1074.	(D d d d 4) Cha-

(1654)

I N D I C E

- Chapelle de Sixte, 1072.
— de Sixte V. 677.
— de François Solano, 534.
— de S. François de Sales, 97.
— de la Famille Spada, 384, 449.
— de la Maison Sirozzi, 304, 698.
— de S. Sylvestre, 602.
— de Sainte Sylvie, 820.
— de Sainte Thérèse, 176.
— de S. Venant, 769.
— du Cardinal Vidon, 174.
— de la Vierge, 895.
— de la Famille des Ursins, 758.
— de S. François Xavier, 242.
Charge du Cardinal Camerlingue, 1125.
Chasuble de Drap d'Or donnée par Henri VIII.
Château S. Ange, 5, 962, 963.
Châtelain & Officiers du Château S. Ange, 1240.
Chefs d'Ordres, 1107.
Chemins de Lorette, de Venise, & de Florence, 5.
Cheval de Bronze de Daniel Volterre, 109.
Chevaux (les deux) de Phidias & de Praxitelle, 610.
Chiari (Fabrice) Peintre, 15, 85, 234, 255, 257, 418, 583, 619, 945.
— (Joseph), 436.
Chigi (Auguste) Petit neveu d'Alexandre VII. & Prince d'Arricca, 1231.
Chri-

(1656) I N D I C E

- Cimetière de Lucine, où S. Paul est enterré, 1529, 1530.*
— des SS. *Marc & Marcellin, 1534.*
— de S. *Nicomede, 1541.*
— d' *Novella, 1544.*
— ad *Nymphas, 1541.*
— d' *Ostrianus, 1544.*
— de Sainte *Petronille, 1535.*
— des SS. *Pierre & Marcellin, 1537.*
— de *Pontian, 1528.*
— de *Pretextat, 1533.*
— de *Priscille, 1542.*
— des SS. *Prime & Felician, 1541.*
— de Sainte *Pudentiane, 1548.*
— de S. *Restitutus, 1542.*
- Cimetière de S. Simplicius, 1536.*
— de Sainte *Soterie, 1535.*
— de Sainte *Symphorose, 1540.*
— de S. *Tertullin, 1536.*
— de Sainte *Theodore, 1548.*
— de S. *Thimotée, 1530.*
— de *Timothée & Novat, 1548.*
— de S. *Trafon, 1545.*
— de S. *Valentin Prêtre, 1547.*
— de S. *Zenon ad Aquas Salvias, 1531.*
— de S. *Zoticus, 1538.*
- Cimetières, Anciens de Rome, 1514.*
Cimino (Jean Bâliste) Peintre Palermitain, 437.
Cis-

DES MATIERES. (1657)

- Gioli (Bâstiste) Architecte*, 976. *Colisée*, 798, 816.
Cioveta Peintre, 321. *Colle (Marsio di) Peintre Romain*, 881.
Cirque de Flore, 180. — *(Raphaël) Peintre*, 936, 1090, 1095.
 — *de Marcelle*, 890. *Collège Apostolique, ou de Propaganda Fide*, 93.
Civoli (Louis) Peintre Florentin, 105, 125, 430, 608, 697, 854, 1043. — *Bandinelli*, 433.
Cloche (Antonin) General des Dominicains, 275, 762. — *Capranica*, 134, 736.
Clocher de la Sapience, 63. — *Clementin*, 55.
Cockien (Michel) Peintre Flaman, 356. — *Crivello*, 736.
 — *des Ecoissois*, 195. — *de Fuccioli*, 595.
Codazza (Bibiano) Peintre, 258. — *(Ghistieri)*, 453, 736.
 — *(Vivien) Peintre*, 660. — *des Grecs*, 73.
Colantonio (Marsio) Peintre, 898. — *Gymnase*, 296.
 — *des Hibernois*, 559.
Colchi (...) Peintre, 432. — *des Maronites*, 196.
Coli (Jean) Peintre Luquois, 198, 913. — *Mattei*, *ibid.*
 — *Nardini*, 376. (D d d d 6) *Col-*

(1658) I N D I C E

Collège de *Nazareth*, 98.
 — des *Neophites*, 565.
 — des Penitenciers de *S. Pierre*,
 — *Picene*, 203.
 — *Santi Quattro*, 736.
 — *Romain*, 262, 263.
 — *Salviati*, 736.
 — (*Sacré*), 1104.
Colli Peintre, 172.
Colonna Citatoria, 132.
 — (*Dona Anna*) Fondatrice, 945.
Colonne Antonine, 127.
 — (*Pierre*) Cardinal, 28.
 — sur le Chemin d'*Ostie*, 857.
 — *Rostrata*, 515.
 — *Trajane*, 551, 553.
Colonnes (8) du Temple de la

Concorde, 538.
Colonnes (3) du Temple de Jupiter Tonnant, 538.
 — (*les*) une des 4 Principales Familles de Rome, 1221.
Colosse d'Alexandre le Grand, 209.
 — d'*Antonin*, 229.
Colosses de Marbre à la Place Navone, 346.
Come (le Pere Emanuel) Capucin, Peintre, 45, 907.
Commode (André) Peintre, 485, 628, 765.
Confession de Saint Pierre, 140.
Confrairie des Allemands Flamans & Suisses, 983.
 — des *Apoticaire*, 545.
 — des *SS. Apôtres*, 314.
 Con-

DES MATIERES. (1659)

Confrairie des <i>Au-</i>	Confrairie de la
<i>bergistes</i> , 707.	<i>Mort</i> , 448.
— des <i>Barbiers &</i>	— de <i>N. Dame des</i>
<i>Etuivistes</i> , 302.	<i>Monts</i> , 564.
— des <i>Bombar-</i>	— des <i>Peintres</i> ,
<i>diers</i> , 970.	540.
— des <i>Boulangers</i> ,	— de <i>Peintres</i> ,
552.	<i>Sculpteurs, & Ar-</i>
— des <i>Chapeliers</i> ,	<i>chitectes</i> , 141.
488.	— des <i>Poissonniers</i> ,
— des <i>Cordonniers</i> ,	492.
917.	— des <i>Regratiers</i> ,
— du <i>Confalon</i> ,	489, 563.
439.	— du <i>S. Sacrement</i> ,
— des <i>Credenciers</i> ,	975, 976.
300.	— des <i>Sculpteurs</i>
— des <i>Cuisiniers</i> ,	<i>& Tailleurs de</i>
488.	<i>Pierre</i> , 797.
— des <i>Libraires</i> ,	— des <i>Siciliens &</i>
481.	<i>Maltois</i> , 157.
— des <i>Marchands</i>	— des <i>Tapissiers</i> ,
<i>de Laine &c.</i> 297.	503.
— des <i>Marchands</i>	— des <i>Teinturiers</i> ,
<i>Merciers</i> , 495.	950.
— du nom de <i>Ma-</i>	— des <i>Tisserans</i> ,
<i>rie</i> , 555.	562.
— de <i>Sainte Ma-</i>	— des <i>Tonneliers</i> ,
<i>rie in Aquirio</i> ,	896.
796.	— de la <i>Trinité des</i>
	(D d d d 7) <i>Con-</i>

(1660)

I N D I C E

- Convalescens*, 10.
Confrerie des *Agonifans*, 360.
— *dell'Anime piu bisognose del Purgatorio*, 390.
— *de S. Marcel*, 220.
— *de Sainte Marie du Suffrage*, 434.
— *de N. Dame du Peuple*, 29.
— *Ombrienne*, 313.
— *de la Resurrection*, 339.
— *de S. Sauveur au Estran*, 135.
— *de S. Sauveur an Sancta Sanctorum*, 454, 790.
Congregation de *l'Annona*, 1153.
— *du Concile*, 1135.
— *Consistoriale*, 1140.
— *de la Consulte*, 1150.
Congregation des *Eaux, Fontaines, Aqueducs &c.* 1153.
— *sur l'Electiion des Evêques*, 1145.
— *sur l'Etat des Reguliers & de la Visite Apostolique*, 1145.
— *des Evêques & des Reguliers*, 1136.
— *de l'Examen des Evêques*, 1144.
— *de la Fabrique de S. Pierre*, 1142.
— *du bon Gouvernement*, 1152.
— *de l'Immunité Ecclesiastique*, 1137.
— *de l'Index des Livres défendus*, 1141.
— *des Indulgences*, 1149.
— *de la Monoie*, 1153.
CON-

DES MATIERES. (1661)

- Congregation du S. Office ou Inquisition,* 1132.
 — de *Propaganda Fide,* 1147.
 — de la Religion de *Malthe,* 1150.
 — des *Reliques,* 1148.
 — de la *Residence des Evêques,* 1150.
 — des *Rits ou Ceremonies,* 1138.
 — de la *Cour de Rome,* 1130.
Conservateurs (des) Romains, 1215.
Conservatoire de la Divine Providence, 72.
 — des *Filles de l'Enfant Jesus,* 661.
 — des *Filles de la Conception de N. Dame,* 706.
 — des *Filles du S. Sacrement,* 562.
Consistoire (du), 1130.
- Consolano (Christophe) Peintre Lombard,* 148, 409, 560, 567, 568, 881.
Constantin le Barbu Empereur, fait à Rome. plus de dégât que tous les *Barbares* avoient fait, 140.
Contarelli (Matthien) Cardinal Dataire de Gregoire XIII. 325.
Conti (Cesar) d'Ancone Peintre, 921, 960.
 — (*Faques del*) Peintre, 328, 624, 878.
 — (*les*) une des 4 Principales Familles de Rome, 1221, 1225.
 — (*Vincent*) Peintre, 898.
Contini (Francois), 945.
 695-

(1662) I N D I C E

- Contini* (*Jean Bati-
ste*) Architecte,
867.
- Contucci* (*André*)
Sculpteur, 143.
- Cope* (...) Sculpteur
Flaman, 473.
- Coppi* (...) Peintre,
446, 578.
- Corbelli* (*Gio*) Archi-
tecte, 905.
- Cordier* (*Nicolas*)
Sculpteur, 641,
680, 694, 695,
757, 775, 839,
843.
- Corgne* (*Fabio de la*)
Peintre, 601.
- Corneliens* (*Maison
des Anciens*),
216.
- Cornia* (*Antoine de
la*) Peintre, 906.
- Corradi* (...) Pein-
tre Florentin,
432.
- Corrrege* Peintre, 218,
258, 319, 601,
947.
- Cortene* (*Gobbo de*)
Peintre, 142.
- Corsone* (*Pierre de*)
Peintre & Archi-
tecte, 35, 65, 162,
180, 181, 184,
186, 187, 188,
189, 190, 227,
236, 242, 255,
285, 345, 369,
373, 374, 383,
386, 387, 391,
416, 433, 434,
446, 450, 483,
493, 541, 542,
545, 558, 710,
711, 936, 1033,
1035, 1092,
1093.
- Cortonese* (*Jean Bâti-
ste*) Peintre, 892.
- Coscia* (*Jean*) Peintre
Florentin, 587,
818.
- Cosme* (*Jesuite*) Pein-
tre, 234, 376.
- (*Pere*) Capucin
Peintre, 150.
- Cours* (*le*) la plus
bel-

DES MATIERES. (1663)

belle Ruë de Ro-	Couvent des <i>Servi-</i>
me, 28.	<i>es</i> , 147.
<i>Courtois</i> (Guillaume)	— des <i>Theatins</i> ,
Peintre, 234,	310.
257, 262, 474,	— de Sainte <i>The-</i>
542, 588, 617,	<i>rese</i> , Carmelites,
625, 762.	631.
Couvent de l'An-	— de la <i>Trinité</i> <i>Re-</i>
nonciation, Car-	<i>demption</i> , 158.
melites, 631.	<i>Cozza</i> (Francois)
— des <i>Augustins</i>	Peintre, 97, 98,
<i>Dechauffés</i> , 31.	143, 159, 262,
— des <i>Capucins</i> ,	310, 394, 416,
160.	438, 493.
— des <i>Carmes</i> <i>E-</i>	<i>Crescentii</i> (<i>Barthele-</i>
<i>spagnols</i> , 628.	<i>mi</i>) Peintre, 305.
— de <i>Celestins</i> ,	<i>Cretel</i> , Peintre <i>Lion-</i>
412.	<i>nois</i> , 26.
— de Sainte <i>Claire</i> ,	<i>Croce</i> (<i>Balthasar</i>)
118.	Peintre <i>Bolonois</i> ,
— de Saint <i>Ilde-</i>	179, 289, 330,
<i>fonse</i> , 158.	340, 342, 474,
— de Sainte <i>Ma-</i>	558, 622, 677,
<i>rie Madelaine</i> des	686, 692, 693,
<i>Converties</i> , 121.	699, 709, 755.
— de <i>S. Francois</i>	<i>Croix d'Or</i> de 150
<i>Mineurs</i> , 200.	livres dans l'E-
— des <i>Minimes</i>	glise <i>S. Pierre</i> ,
<i>Francois</i> , 83.	298.

Cu-

(1664) I N D I C E

- Curia *Innocentiana*, 131.
Curiosités à la Villa Aldobrandina, 602.
— à la Villa *Chigi*, 658.
— dans les Chambres de *Villa Ludovisia*, 167, 168, 169.
- D.
- D**aniel (...) Peintre, 85, 437.
— *Soiter*, Peintre, 15.
Danti (Antoine) Dessineur, 1093.
— (*Ignace*) Dessineur, 1094.
Daterie (de la), 1275, 1282.
David Suisse Peintre, 56.
Défaite du *Tiran Maxence*, 222.
Delpo (Pierre) Peintre, 157.
- Demetrius Paléologue* Prince de la *Morée*, 10.
Dépense Annuelle de la *Chambre Apostolique*, 1188.
— pour l'entretien de *Civita Vecchia*, 1252.
— de la *Garde du Pape*, 1248, 1249.
— de la *Garnison du Château S. Ange*, 1250.
— *Militaire de l'Etat Ecclesiastique*, 1243.
Description de la Basilique de Sainte-Marie Majeure, 668.
— du *Quartier nommé Campo Marzo*, 4.
— de la *Cavalcade du Marquis Mario Frangipani, comme Sénateur* de

DES MATIERES. (1665)

- de Rome, 1379. tant la *Haquenée*,
Description de la nou- 1377, 1378.
velle Chapelle de Distique sous l'*Epi-*
S. Ignace Loyola, *staphe de la Famil-*
 244. *le Cupis,* 950, 952.
 — de l'Eglise S. — d'un *Espagnol*
Pierre du Vatican, qui mourut de la
 994. morsure d'un
 — de S. *Jean de* Chat, 20.
Latran, 739. — de *Matthieu*
 — du *Palais du Pa-* *Histlerii,* de Soua-
pe, dit à Monte be, 985.
Cavallo ou sur le — sur le Tombeau
Quirinal, 612. de *François de*
 — du *Palais du Pa-* *Eoor de Cambray,*
pe au Vatican 984.
 Contenant 12522 — de *Jean Maas*
 Chambres, 1065. de Souabe, *ibid.*
Dignité des Cardi- — de *Martin Mil-*
naux, 1108. *leris de Baviere,*
Digue faite par l'In- Orlogeur, 985.
génieur Hollan- — de *Jagues Smid*
dois Corneille Ma- de Zug en Suisse,
jer, 10. 984.
Discours de l'Am- *Division Générale de*
bassadeur du Roi Rome, 1.
Charles II. au Pa- *Dominicain Archi-*
pe en lui presen- *tecte,* 165.
 Do-

(1666)

I N D I C E

- Dominicain* Peintre, *Duca* (*Jaques del*)
60, 162, 174, 175, Architecte, 150,
187, 213, 258, 552.
269, 317, 318, *Durante* du Bourg S.
328, 415, 450, *Sulpice*, Peintre,
456, 458, 484, 146.
494, 545, 577, *Durer* (*Albert*) Pein-
606, 611, 820, tre, 64, 186, 434,
907, 921, 922, 579, 660.
946, 1093. *Dyk* (*van*) Peintre,
Dominique (*Jean*) 212.
Peintre Génois, E.
814.
— — Peintre *E au Vierge*, 117.
Perusin, 629. *Echelle* Sainte,
Donatello (...) Scul- 731.
pteur Florentin, *Ecritéau* de S. *Felix*,
286, 699, 765. 546.
Dosio (*Jean Bâliste*) *Eglise* de S. *Adrien*,
Sculpteur, 374. 542.
Dotes données à l'E- — de Sainte *Agathe*,
glise S. Pierre, 999, 910.
1000. — de Sainte *Agathe*
Douanes de *Rome*, *des Gots* in *Sa-*
1171. *burra*, 593.
Douanne, où, 146. — de Sainte *Agnès*,
Doyen du *Sacré Col-* 345, 347, 623,
lège, son *Droit*, 638, 645.
1106. — des *Agonisans*,
360.
Egli-

DES MATIERES. (1667)

- | | |
|--|--|
| <p>Eglise de S. <i>Alexis</i>, 868.</p> <p>— de S. <i>Ambroise alla Massima</i>, 493.</p> <p>— de S. <i>Ambroise & S. Charles</i> au Cours, 34.</p> <p>— de Sainte <i>Anastase</i>, 811.</p> <p>— de S. <i>André</i>, 10, 624.</p> <p>— <i>Ecoissoise</i> de S. <i>André</i>, 195.</p> <p>— de S. <i>André del-le Fratte</i>, 96, 97.</p> <p>— de S. <i>André de la Valle</i>, 302, 303.</p> <p>— de S. <i>André in Portogallo</i>, 563.</p> <p>— de S. <i>André in Trastevere</i>, 896.</p> <p>— de S. <i>André in Vincii</i>,</p> <p>— de S. <i>Ange Gardien</i>, 155.</p> <p>— de S. <i>Angelo in Borgo</i>, 969.</p> | <p>Eglise de S. <i>Anian</i>, 874.</p> <p>— de Sainte <i>Anne</i> au bas de l'<i>Aventin</i>, 870.</p> <p>— de Sainte <i>Anne des Cordiers</i>, 485.</p> <p>— de Sainte <i>Anne des Estaffiers</i>, 990.</p> <p>— de Sainte <i>Anne, Faustin, & Jovite</i>, 437.</p> <p>— de Sainte <i>Anne</i> aux 4 Fontaines, 628.</p> <p>— de S. <i>Antoine</i>, 702.</p> <p>— de S. <i>Antoine des Portugais</i>, 52, 411.</p> <p>— de S. <i>Apollinaire</i>, 400.</p> <p>— de Sainte <i>Apolline</i>, 914.</p> <p>— des Saints <i>Apôtres</i>, 200, 201.</p> <p>— de S. <i>Augustin</i>, 405.</p> <p>— de Sainte <i>Balbi-</i></p> |
|--|--|

(1668)

INDICE

- | | | | |
|---------------------------|-----------|-------------------------|----------|
| <i>bine,</i> | 825. | <i>Materazzari,</i> | 48. |
| Eglise de Sainte Bar- | | Eglise de S. Blaise | |
| <i>be,</i> | 481. | <i>de la Pagnotta,</i> | |
| — de S. Barthele- | | | 434. |
| <i>mi des Bergamas-</i> | | — de S. Bonaven- | |
| <i>ques avec un Hô-</i> | | <i>ture au Palatin,</i> | |
| <i>pital,</i> | 145. | | 802. |
| — de S. Barthele- | | — de Sainte Bono- | |
| <i>mi des Corroyeurs,</i> | | <i>se,</i> | 896. |
| | 488. | — de Sainte Brigi- | |
| — de S. Barthele- | | <i>te,</i> | 464. |
| <i>mi en l'Isle,</i> | 893. | — de S. Cajus Pa- | |
| — de S. Basile, | 560. | <i>pe,</i> | 632. |
| — de S. Benoit & | | — alle <i>Calcare,</i> | |
| Sainte Scholasti- | | | 299. |
| <i>que,</i> | 313. | — de S. Calixte, | |
| — de S. Bernard, | | | 925. |
| | 555, 632. | — de Sainte Ca- | |
| — de S. Bernardin, | | <i>therine des Cor-</i> | |
| | 594. | <i>diers,</i> | 496. |
| — de Sainte Bibia- | | — de Sainte Cashe- | |
| <i>ne,</i> | 709. | <i>rine de Siéne,</i> | 455, |
| — de S. Blaise de | | | 597. |
| <i>Cacabari,</i> | 489. | — de Sainte Céci- | |
| — de S. Blaise in | | <i>le,</i> | 48, 897. |
| <i>Campitelli,</i> | 501. | — S. Celse, | 417. |
| — de S. Blaise de | | — de S. Cefaire, | |
| <i>la Fosse,</i> | 390. | | 829. |
| — de S. Blaise de | | | Egli- |

DES MATIERES. (1669)

Eglise de S. Charles <i>des Catinari</i> , 482.	<i>en Jerusalem</i> , 720, 721.
— de S. Charles aux 4 Fontaines, 628.	Eglise de Sainte Croix de la Peni- tence, 944.
— de S. Chrisogone, 911.	— de S. Denis, 630.
— de Sainte Claire, 313.	— de S. Domini- que de Monte Ma- gnanopoli, 595.
— de S. Claude des <i>Bourguignons</i> avec un Hôpital & leur Fondateur, 149.	— de Sainte Doro- thée, 915.
— de S. Clement, 792.	— de Sainte Elisa- beth des Boulan- gers Allemands, 310.
— de Sainte Con- stance, 643.	— de S. Eloy des <i>Maréchaux</i> , 879.
— de S. Cosmaio, 926.	— de S. Eloy des <i>Orfévres</i> , 454.
— de S. Cosme & <i>Damien</i> , 302, 545.	— du S. Esprit, 959.
— des Saints Cre- pin, Crepinien, & <i>Blaise</i> , 917.	— du S. Esprit des <i>Napolitains</i> , 451.
— de Sainte Croix & de S. Bonaven- <i>ture des Luquois</i> , 198.	— de S. Etienne del <i>Cacco</i> ,
— de Sainte Croix	— de S. Etienne <i>alle Carozze</i> , 873.
	— de S. Etienne <i>des</i>

(1670)

I N D I C E

- des Hongrois*, 985. Eglise de S. Gregoire
Eglise de S. Etienne au Pont des 4 Capi,
des Indiens ou Mo- 891.
res, 986. — de Sainte Hele-
— de S. Etienne in ne, 300.
Pescivola, 440. — de Sainte Hele-
— de S. Etienne le ne entre les Lau-
Rond, 788. riers, 1539.
— de S. Eusebe Pa- — de S. Huomo-
pe, 707. *buono*, 882.
— de S. Eustache, — de S. Jaques des
314. *Espagnols*, 339.
— de S. Francois — & Hôpital de
de Paule, 571. S. Jaques des Incu-
— de S. Francois à rables, 28.
Ripe, 904. — de S. Jaques dit
— de S. Francois de *Scozza Cavalli*,
Sales, 945. 974.
— de Sainte Fran- — de S. Jaques in
coise, 158, 799. *Settignana*, 944.
— de S. George in — de S. Jean in
Velabro, 811. *Archipresbyteratu*,
— de S. Gilles, 780.
917, 991. — de S. Jean Bâti-
— des Grecs, 73. *ste des Genoïis*,
— dédiée à S. Gre- 909.
goire, 56. — de S. Jean Bâti-
— de S. Gregoire *ste des Spinelli*,
au Mont Cælius, 993.
817. Eglie-

DES MATIERES. (1671)

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| Eglise de S. Jean Co- | Eglise du Jesus, |
| labita, 891. | 238, 239. |
| — de S. Jean déco- | — de Jesus Maria, |
| lé, 426, 875. | 31. |
| — de S. Jean della | — de S. Ignace, |
| Pigna, 288. | 266, 267. |
| — de S. Jean l'E- | — de S. Joseph, |
| vangeliste, 197. | des Carmélites, |
| — de S. Jean E- | 99. |
| vangeliste in Aino, | — de S. Joseph des |
| 442. | Menuisiers, 538. |
| — de S. Jean Evan- | — de S. Isidore, 159. |
| geliste des Bolonois, | — de S. Julien, |
| 457. | 301, 388, 707. |
| — de S. Jean E- | — de S. Laurent, |
| vangeliste de la | 549. |
| Malve, 914. | — des Saints Lau- |
| — de S. Jean des | rent & Benoit, 910. |
| Florentins, 428, | — de S. Laurent in |
| 429. | Damaso, 371. |
| — de S. Jean de La- | — de S. Laurent in |
| tran, 738, 1001. | Fonte, 589. |
| — des Saints Jean | — de S. Laurent in |
| & Paul Martyrs, | Lucina bâtie l'an |
| 822, 823. | 432, 43. |
| — de S. Jérôme, | — de S. Laurent |
| 446. | hors les Murs, |
| — de S. Jérôme | 714, 715. |
| des Esclavons, 66. | — de S. Laurent in |

(1672) I N D I C E

- Miranda*, 544. Eglise de Sainte *Ma-*
Eglise de S. *Laurent* rie d'*Ara-Cæli*,
in Panisperna, 591. 528, 529.
— S. *Laurent in* — de Sainte *Ma-*
Piscibus, 979. rie des *Anges al*
— S. *Lazare*, 993. *Pantano*, 562.
— des Saints *Leo-* — de Sainte *Ma-*
nard & Romuald, rie des *Anges à*
946. *Termini*, 646,
— de S. *Louis des* 647.
François, 322, 323. — de S. *Bernard*,
— de Sainte *Luce* 646.
della Chiavica, — de Sainte *Ma-*
439, 440. rie de l'*Anima*,
— de Sainte *Luce* 352, 353.
dite de la Tinte, — de Sainte *Ma-*
53. rie de l'*Annoncia-*
— de Sainte *Lucie* tion, 840.
des Boutiques Ob- — de Sainte *Ma-*
scures, 296. rie in *Aquiro*, 134.
— de la *Madonna* — de Sainte *Ma-*
in Sant Giovanni, rie in *Campitelli*,
117. 499.
— de S. *Marc*, — de Sainte *Ma-*
230. rie in *Campo Car-*
— de S. *Marcel*, leo, 558.
222. — de Sainte *Ma-*
— de Sainte *Mar-* rie in *Campo Mar-*
guerite, 914. 20,

DES MATIERES. (1673)

20,	48.	<i>rie Imperatrice,</i>	
Eglise de Sainte <i>Ma-</i>			790.
<i>rie in Campo Santo,</i>		Eglise de Sainte <i>Ma-</i>	
	982.	<i>rie Liberatrice,</i>	
— de Sainte <i>Ma-</i>			805.
<i>rie in Capella,</i>		— de Sainte <i>Ma-</i>	
	896.	<i>rie Madelaine,</i>	
— de Sainte <i>Ma-</i>			623.
<i>rie in Cosmedin,</i>		— de Sainte <i>Ma-</i>	
	871.	<i>rie Madelaine des</i>	
— de Sainte <i>Ma-</i>		<i>Cruciferes,</i>	132.
<i>rie de la Concep-</i>		— de Sainte <i>Ma-</i>	
<i>tion,</i>	364, 569.	<i>rie Majeure,</i>	673,
— de Sainte <i>Ma-</i>			674.
<i>rie de la Consola-</i>		— de Sainte <i>Ma-</i>	
<i>tion,</i>	879.	<i>rie de la Miner-</i>	
— de Sainte <i>Ma-</i>		<i>ve,</i>	272, 313.
<i>rie in Dominica</i>		— de Sainte <i>Ma-</i>	
<i>ou Navicella,</i>		<i>rie à Monte Capri-</i>	
	781.	<i>no,</i>	
— de Sainte <i>Ma-</i>		— de Sainte <i>Ma-</i>	
<i>rie Egyptienne,</i>		<i>rie in Monterone,</i>	
	873.		312.
— de Sainte <i>Ma-</i>		— de Sainte <i>Ma-</i>	
<i>rie des Graces,</i>		<i>rie in Monticelli,</i>	
	991.		486.
— de Sainte <i>Ma-</i>		— de Sainte <i>Ma-</i>	
<i>rie del' Horto,</i>	907.	<i>rie des Monts,</i>	
— de Sainte <i>Ma-</i>			565.
		(Eccc 2) Egli-	

(1674) I N D I C E

- Eglise de Sainte *Ma-*
rie Nouvelle, 799.
— de Sainte *Ma-*
rie de l'Oraison,
456.
— de Sainte *Ma-*
rie de l'Ours, 412.
— de Sainte *Ma-*
rie della Pace,
391.
— de Sainte *Ma-*
rie des Palmes,
830.
— de Sainte *Ma-*
rie del Pianti, 489.
— de Sainte *Ma-*
rie del Popolo, 22.
— de Sainte *Ma-*
rie du Prieuré de
Malthe, 869.
— de Sainte *Ma-*
rie in Portico, 882.
— de Sainte *Ma-*
rie in Publicolis,
495.
— de Sainte *Ma-*
rie de la Pureté,
974.
— de Sainte *Ma-*
rie de la Purifica-
tion, 425, 579.
Eglise de Sainte *Ma-*
rie du Repos, 903.
— de Sainte *Ma-*
rie de la Rotonde,
136, 137.
— de Sainte *Ma-*
rie Scala Coeli,
845, 916.
— de Sainte *Ma-*
rie du Suffrage,
434.
— de Sainte *Ma-*
rie de la Tour,
896.
— de Sainte *Ma-*
rie Transpontina,
970.
— de Sainte *Ma-*
rie in Trastevere,
919.
— de Sainte *Ma-*
rie in Trivio; son
Fondateur *Béli-*
saire, 150.
— Neuve où Sain-
te Marie de la Va-
licella, 378, 379.
Egli-

DES MATIERES. (1675)

Eglise de Sainte <i>Ma-</i>	Eglise de S. <i>Michel</i>
<i>rie in Via</i> , 147.	<i>in Saffia</i> , 980.
— de Sainte <i>Ma-</i>	— de S. <i>Michel at</i>
<i>rie in Via Lata</i> ,	<i>Torrione</i> , 982.
226.	— des Saints <i>Né-</i>
— de Sainte <i>Ma-</i>	<i>rée & Domitille in</i>
<i>rie in Vincii</i> , 891.	<i>Fasciola</i> , 826.
— de Sainte <i>Mar-</i>	— de S. <i>Nicolas</i>
<i>the</i> , 261, 987.	<i>in Arcioni</i> , 195.
— de S. <i>Martin</i>	— de S. <i>Nicolas</i>
<i>au Mont de Piété</i> ,	<i>in Carcere</i> , 887.
480.	— de S. <i>Nicolas</i>
— des S. S. <i>Mar-</i>	<i>des Césarins</i> , 299.
<i>tin & Sylvestre</i> ,	— de S. <i>Nicolas</i>
581.	<i>des Cordiers</i> ,
— de Sainte <i>Mar-</i>	— de S. <i>Nicolas</i>
<i>tine</i> , 540.	<i>de gl'Incoronati</i> ,
— de S. <i>Matthieu</i>	455.
<i>in Merulana</i> , 790.	— de S. <i>Nicolas</i>
— des Saints 40	<i>des Lorrains</i> , 396.
<i>Martyrs</i> , 926.	— de S. <i>Nicolas</i>
— des 4 Saints	<i>des Prefets</i> , 47.
<i>Martyrs couron-</i>	— de S. <i>Nicolas</i>
<i>nés</i> , 795.	<i>de Tolentin</i> , 171.
— de S. <i>Michel</i>	— de S. <i>Nicome-</i>
<i>ou S. Ange de la</i>	<i>de</i> , 644.
<i>Poissonnerie</i> , 492.	— de N. D. du
— de S. <i>Michel</i>	<i>Chêne des Bou-</i>
<i>Archange</i> , 969.	<i>chers</i> , 466.
	(Eccc 3) Egli-

(1676)

I N D I C E

- Eglise de N. D. de Constantinople, 157.
— de N. D. des Sept Douleurs, 942.
— de N. D. de Loréte, 415, 552, 553.
— de N. D. des Miracles, 26.
— de N. D. de Monserrat, 442.
— de N. D. de Monto Santo, 25.
— de N. D. de la Paix, 391.
— de N. D. du Peuple, 12.
— de N. D. de Pitié des Insensés, 129.
— de N. D. du Rosaire, 994.
— de N. D. de la Santé, 661.
— de N. D. de la Victoire, 111, 173, 634, 635.
— de S. Onophre, 947.
Eglise de S. Pancrace, 940.
— de S. Pantaleon, 361, 563.
— de S. Paul aux trois Fontaines, 840, 841.
— de S. Paul hors des Murs, 840, 847.
— de S. Paul de la Regle, 487.
— Souterraine de S. Paul & S. Luc, 226.
— de S. Pellerin, 988.
— de S. Pierre in Carcere, 538.
— de S. Pierre aux Liens, 572.
— de S. Pierre & Marcellin, 791.
— de S. Pierre in Montorio, 338, 927.
— de S. Pierre au Vatican, 995.
— de Sainte Praxe-

DES MATIERES. (1677)

<i>xede</i> , 903, 1529.	Eglise de S. <i>Salvatore</i>
Eglise de Sainte <i>Pris-</i>	<i>re in Campo</i> , 470,
<i>que</i> , 863.	480.
— de Sainte <i>Pu-</i>	— de S. <i>Salvatore</i>
<i>dentiane</i> , 663.	<i>re in Primiciero</i> ,
— de S. <i>Quirico</i>	390.
<i>de Tarse</i> , 560.	— du S. <i>Sauveur</i> ,
— de <i>Regina Cæ-</i>	331.
<i>li</i> , 945.	— de S. <i>Sauveur</i>
— de la <i>Rita de</i>	<i>des Bousiques ob-</i>
<i>la Cascia</i> , 504.	<i>scures</i> , 295.
— de S. <i>Rock</i> ,	— de S. <i>Sauveur</i>
68.	<i>de la Cour</i> , 910.
— SS. <i>Rock &</i>	— de S. <i>Sauveur</i>
<i>Martin à la Ri-</i>	<i>à l'Echelle Sainte</i> ,
<i>vière</i> , 69.	729.
— Dediée <i>aux</i>	— du S. <i>Sauveur</i>
<i>trois Rois Mages</i> ,	<i>des trois Images</i> ,
95.	571.
— de S. <i>Romual-</i>	— de S. <i>Sauveur</i>
<i>de &c.</i> 230.	<i>du Laurier</i> , 414.
— de Saintes <i>Ru-</i>	— de S. <i>Sauveur</i>
<i>fine & Seconde</i> ,	<i>all'Onda</i> , 470.
914.	— de S. <i>Sauveur</i>
— de S. <i>Sabas</i> ,	<i>au Pont rompu</i> ,
863.	895.
— de Sainte <i>Sa-</i>	— de S. <i>Sauveur</i>
<i>bine</i> , 865.	<i>à la Porte d'Ostie</i> ,
— de S. <i>Salvator</i>	860.
<i>delle Copelle</i> , 132.	(Eccc 4) Egli-

(1678) I N D I C E

Eglise de S. Sauveur <i>in Suburre</i> , 564.	Eglise de S. Theodo- <i>re</i> , 808.
— de S. Sebastien, 833.	— de S. Thomas <i>des Anglois</i> , 443.
— de S. Sébastien <i>au Palatin</i> , 802.	— de S. Thomas <i>Cenci</i> , 489.
— des SS. Serge & Bacchus, 571.	— de S. Thomas <i>de Navicella</i> , 782.
— des SS. Simon & Jude, 390.	— de S. Thomas <i>in Parione</i> , 375.
— de S. Simon <i>Prophete</i> , 413.	— de S. Thomas & Sainte Ursule, ou il <i>Consolato</i> , 426.
— de S. Stanislaus <i>des Polonois</i> , 295.	— de la Trinité <i>du Mont</i> , 75, 82, 83.
— du S. Suaire <i>de N. Seigneur</i> , 302.	— de la Trinité <i>des Pélerins</i> , 470.
— de Sainte Su- <i>sanne</i> , 177, 635, 646.	— de S. Triphon, 52.
— de S. Sylvestre, 602, 603, 797.	— des Saints Va- <i>lentin & Sebastien</i> , 495.
— de S. Sylvestre & de S. Etienne Pa- pes, 118.	— de S. Venant, 503.
— des Saints Syl- <i>vestre & Martin</i> , 1550.	— des Saints Vin- <i>cent & Anastase</i> , 152, 153, 488, 844. Egli-

DES MATIERES. (1679)

- Eglise de S. *Vital*, 626.
 — de S. *Vitus & Modestus*, 706.
 — de S. *Urbain*, 558, 832.
 — de S. *Yves des Bretons*, 54.
 — bâtie par le Cardinal *Gastaldi*, 25.
Elephant de Marbre, 288.
Epitaphe du Cardinal d'*Alençon*, 923.
 — du Cardinal de S. *Onopre*, 165.
 — de *Nicolas Poussin* Peintre, 47.
 — de *Raphaël Urbain*, fait par le Cardinal *Bembo*, 144.
Equestre de Marbre blanc de l'Empereur *Constantin*, 1013.
Errard Directeur & Fondateur de l'Academie *Françoise*, 311.
Escalier de Eglise d'*Ara-Cœli*, 504.
 — le plus beau de Rome, 41.
Espagnole Peintre, 369.
Esperance (*Etienne*) Peintre, 535, 537, 539, 561, 590, 591, 1035, 1090.
 — (*François*) Peintre, 136.
 — (*Jean Bâtiste*) Peintre, 44, 51, 287, 406, 547, 548, 581, 598, 632.
 F.
Facteur (*Jean François* dit le) Peintre, 88.
Faënza (*Marc* de), 91, 1093, 1095.
 — (*Paul* de) Peintre, 699.
Faerne (*Gabriel*) Peintre (Eeee 5) 10

(1680) I N D I C E

- te de Savone, 529. *Ferrarois* Province
Familles (Principales)
de Rome, 1221. *Ferrata (Hercule)*
— Nobles de Ro- Peintre & Scul-
me, 1232. pteur, 34, 171,
Farnese (Alexandre 172, 173, 225,
& *Ranuzzo)* Car- 284, 304, 349,
dinaux, 220. 350, 383, 392,
Fancelli (Antoine) 408, 419, 431,
Sculpteur, 346, 1040.
395, 635. *Ferrer (Antoine)* Fon-
— (*Cosme*) Scul- deur Romain,
pteur, 173, 227, 701.
236, 297, 383, *Ferreti (Dominique)*
392, 419, 449, Fondeur, 696.
542, 689. — (*Jean Bâtiſte*)
— (*Jacques*) Scul- Peintre, 474.
pteur, 297, 304. *Ferri (Cyro)* Peintre,
— (*Thomas*) Scul- 51, 62, 126, 173,
pteur, 236, 348, 385,
Farnese (Edouârd) 430, 493, 542,
Cardinal, 239. 588, 618, 625,
Fastes Consulaires, 904, 1033, 1051.
516, 517. — (*Dominique*)
Felix (Vincent) Pein- Peintre, 374.
tre Sculpteur, 452. *Ferrier (Peinture*
Ferdinand (Mr.) de), 286.
Peintre Flaman, *Ferrucci (Pompée)*
112, 211. Pein-

DES MATIÈRES. (1681)

- Peintre Florentin, *Flaman (Jean)* Ar-
 174, 473, 615. chitecte, 608, 838,
Feti (Mariani) Pein- 1075.
 tre, 607. — (Nicolas) Scul-
Fiesoli (Jean de) Pein- pteur, 679.
 tre, 281, 282. *Flaminio (P. Jean*
 — (Michel) Scul- *Bâtiste)* Peintre
 pteur, 286. 627.
 — (Mino de) Scul- *Florentin (Giotto)*
 pteur, 286, 1011. 1013, 1048.
 — (Vincent de) — (Vincent) Scul-
 Sculpteur, 395. pteur, 143.
Filarète (Antoine) *Fonctions (des) Ex-*
 Sculpteur, 1011. *traordinaires,*
Filidori (Etienne) 1427.
 Peintre, 310. *Fondateur de l'Egli-*
Finelli (Julien) Scul- *se de S. André del-*
 pteur, 297. *le Fratze,* 97.
Flaman (Daniel) — de l'Eglise de
 Peintre, 971. *S. André de la*
 — (François) Scul- *Valle,* 303.
 pteur, 359, 400, — du *College A-*
 983, 1021. *postolique,* 93.
 — (Gerard) Pein- — du *Collège des*
 tre, 136, 916, 925. *Ecoffois,* 195.
 — (Gilles) Scul- — de l'Eglise S.
 pteur, 679, 680. *Ignace,* 266.
 — (Henri) Pein- — de l'Eglise de
 tre, 45, 649, 651, *S. Ildefonse,* 158.
 680, 983, 1078. (*Esc 6*) *Fon-*

(1682) I N D I C E

Fondateurs du Cou- vent de <i>Minimes</i> <i>François</i> , 92.	636, 652, 661, 677, 688, 770, 774, 904, 930,
Fontaine (<i>Charles</i>) Architecte, 14, 501.	971, 1006, 1007, 1097.
— (<i>Jean</i>) Archi- tecte, 66.	Fontana (<i>François</i>) Sculpteur Lom- bard, 906.
— d'Argent, 61.	— (<i>Lavinia</i>) Pein- tre, 65, 394, 857, 866.
— en forme de Barque, 92.	— (<i>Salvatore</i>) Peintre Venitien, 678.
— de <i>Gregoire</i> <i>XIII.</i> 24.	Fontebuoni (<i>Anasta- se</i>) Peintre, 342, 430, 865.
— de <i>Paul V.</i> 931.	Forli (<i>Livio Agresti</i> <i>de</i>) Peintre, 498, 1076.
— de la Place <i>Na- vone</i> , 345.	— (<i>Meloso de</i>) Pein- tre, 206.
— des <i>Termes</i> , 634, 635.	Formel (<i>Bernard de</i>) Peintre, 71.
— de <i>Trevi</i> , 64, 117, 151, 198, 346.	Formello (<i>Donato</i>) Peintre, 1070, 1089.
— d'un <i>Triton</i> , 158.	Four de <i>S. Pierre</i> , 988.
— de <i>Saturne</i> & de <i>Mars</i> , 75.	Frais
Fontaines (<i>Quatre</i>), 180, 657.	
Fontana (<i>Cav. Domi- nique</i>) Architecte, 23, 25, 26, 130, 223, 261, 304, 438, 451, 612, 631,	

DES MATIERES. (1683)

Frais pour le Tribunal de l'Auditeur de la Chambre,

1206.

Franc (Bâtiste) Peintre Venitien, 280, 878.

— (Claude) Sculpteur, 346.

Franciosini Sculpteur 820, 823, 843.

Franco (Joseph) Peintre, 149.

Francois (Jean) Peintre Bolonois, 114, 177, 354, 617, 619, 620, 720, 1046.

— de Réguse, Architecte, 20.

— (Valentin) Peintre, 192, 1038.

— (Montioni,) Depositaire des Deniers de la Chambre Apostolique, 25.

Frangipani, Ancienne Famille Noble, 1228.

Funerailles des Cardinaux, 1411.

G.

Gabelles de Rome, 1171.

Gaddi (Gaddo) Peintre, 674, 751.

Gaetani Famille noble à Rome, 1226.

Gaëtiani (Scipion) Peintre, 80, 114, 186, 192, 240, 383, 606, 879, 936.

Gafor (Melchior) Sculpteur Maltois, 500.

Gaillard (Bernardin) Peintre, 594, 971,

— (Cavalier) Peintre, 225, 234,

— (Philippe) Architecte & Peintre, 583.

Gal (Antoine de S.) Architecte, 367,

391, 433, 458, 950, 959, 1005,

— (Antoine de S.) Fondateur du Palais Mellini, 132.

(Eeee 7) Gal

(1684) I N D I C E

- Gal* (*Julien de S.*)
Architecte, 1005.
- Galeazzo* (...) Peintre, 584.
- Gallerie de Belvedere*, 1077.
- (*Grande*) des Peintures, 1093.
- Garbo* (*Raphaëlino del*) Peintre Florentin,
- Garenne de Lièvres & Lapins*, 115.
- Garfagnana* (*Joseph Salviati de la*) Peintre, 1071.
- Garofolo* (*Antiveduto*) Peintre, 125.
- Garzi* (*Louis*) Peintre, 14, 51, 262, 289, 482, 727, 803, 909, 983.
- Gaspar* (*Melchior*) Peintre Maltois, 408.
- Gauli* (*Baciccio*) Genoïis Peintre, 68, 125, 172, 253, 282, 906, 1051.
- Gazzi* (...) Peintre, 900.
- Geminiano* Peintre, 44.
- Geminiani* (*Facinte*) Peintre, 95.
- Gemignani* (*Louis*) Peintre, 95, 97.
- General des Armées de la S. Eglise Romaine*, 1235.
- Generelli* (*André*) Peintre Sabinois, 892.
- Genga* (*Férôme*) de *Urbis* Peintre, 456.
- Gentil* (*Louis*) Peintre de *Bruxelles*, 17, 149, 196, 235, 596, 699.
- Gentileschi* (*Horace*) Peintre, 60, 120, 317, 393, 608, 622, 750, 857, 888.
- Georgion* (...) Peintre, 601, 936.
- Ge-

DES MATIERES. (1685)

- | | |
|--|---|
| <p><i>Gerard</i> Peintre Florentin, 316.</p> <p>— Peintre Hollandois, 175.</p> <p><i>Gherardi</i> (<i>Antoine</i>) Peintre & Architecte, 150, 151, 302, 316, 534, 892, 924.</p> <p>— (<i>Christophe</i>) Peintre, 1085.</p> <p>— (<i>Cozza</i>) Peintre, 98.</p> <p>— (<i>Philippe</i>) Peintre Luquois, 198.</p> <p><i>Ghelli</i> (<i>Jean</i>) Peintre, 487.</p> <p><i>Ghetto</i> ou le Quartier des Juifs, 491.</p> <p><i>Ghezzi</i> (<i>Joseph</i>) Peintre, 435, 436, 453, 458, 534.</p> <p><i>Ghirlandaia</i> Peintre, 59.</p> <p><i>Giardini</i> (...) Fon-
deur, 1034, 1053.</p> <p><i>Gilles</i> (...) Scul-
pteur Flaman, 754.</p> | <p><i>Gimignani</i> (<i>Hyacinte</i>
<i>de</i>) Peintre, 354.
605, 764, 913.</p> <p>— (<i>Jaques</i>) Pein-
tre, 45, 983.</p> <p>— (<i>Louis</i>) Peintre,
45, 219, 262, 330,
501, 700, 913.</p> <p><i>Ginnassi</i> (<i>Caterina</i>)
Peintrice, 297.</p> <p><i>Giorgetti</i> (<i>Antoine</i>)
Sculpteur, 420,
449.</p> <p><i>Giotto</i> Peintre Flo-
rentin, 162, 281.</p> <p><i>Giovanelli</i> (<i>Bonaventure</i>) Peintre,
533.</p> <p><i>Gisolfo</i> (<i>Jean</i>) Pein-
tre Milanois, 213,
259.</p> <p><i>Giustiniani</i> (<i>Vincent</i>)
Petit Neveu de
<i>Innocent X.</i> & Duc
d'<i>Onano</i>, 1231.</p> <p><i>Glycon</i> Sculpteur A-
thenien, 461.</p> <p><i>Gobbio</i> (<i>Pierre Paul</i>)
Peintre, 608.</p> <p style="text-align: right;">Goz-</p> |
|--|---|

(1686) I N D I C E

- Gozzoli* (*Bonoso*) Peintre, 536.
Gramignoli (*Ferôme*) Sculpteur, 32.
Grammatica (*Antiveduto*) Peintre, 31, 411.
Grandeur de l'Obélisque de la Place du Peuple, 24.
Grassi (*Jesuite*) Architecte, 269.
Gratiani (*Ciccio*) Peintre Napolitain, 944.
Gravine Duc & Cardinal, de quelle Famille, 1223.
Greca (*Felix de la*) Architecte, 123, 156.
— (*Vincent de la*) Architecte, 596.
Gregoire Calabrois Peintre, 71.
Greniers de Blé, 627.
Greppi (...) Peintre, 583.
Greutter (*Mommelte*) Napolitain Peintre, 44.
Grimaldi (*Alexandre*) Peintre, 262.
— (*François*) Bolognois, 496.
Gros (*Pierre le*) Illustre Sculpteur François, 247, 248, 270, 278, 404, 480, 621, 681, 746, 762, 1043.
Grovio (*Duc de*) de la Famille *Mattei*, 1228.
Gubbio (...) Peintre, 1096.
Guercin Peintre, 65, 122, 125, 170, 177, 182, 185, 192, 212, 213, 259, 316, 345, 387, 406, 466, 491, 578, 655, 912, 937, 1039.
Guerra (*Jean*) Peintre, 97, 142.
Guidi (*Dominique*) Scul-

DES MATIERES. (1687)

Sculpteur, 32, 144,	<i>ne Antonine</i> , 127.
172, 175, 192,	<i>Herculin (...)</i> Pein-
205, 218, 257,	tre Bolonois, 679,
258, 304, 307,	680.
338, 349, 369,	Hermites <i>Augustins</i> ,
408, 420, 431,	13.
434, 479, 622,	— de S. <i>Jérôme</i> ,
655, 689, 869,	948.
973.	<i>Homodei</i> Cardinal
<i>Guidotti (Paul)</i> Pein-	Milanois, 26.
tre, 390, 567,	Hôpital des Pelerins
905, 912, 913,	<i>Arméniens</i> , 873.
924, 929, 977.	— des <i>Bohémiens</i> ,
<i>Guillaume (...)</i> Scul-	440.
pteur François,	— du S. <i>Esprit</i> ,
701.	954.
<i>Guiscard (Robert)</i>	— des <i>Ibuoni Fra-</i>
Prince de <i>Salerne</i> ,	<i>telli</i> , 892.
796.	— de S. <i>Jean de</i>
<i>Guy (...)</i> Peintre	<i>Latran</i> , 777, 790.
François, 62, 936.	— de S. <i>Michel</i> ,
<i>Gymnadius (Cardinal)</i>	902.
296.	— des Pélerins &
H.	Malades <i>Portu-</i>
H abits du Pape	<i>gais</i> , 53.
& des Cardi-	— des <i>Petits Orfe-</i>
noux, 1284.	<i>lins</i> , 134.
<i>Hase (Jaques de)</i>	— des Pélerins
Peintre, 983.	<i>Flamans</i> , 301.
Hauteur de la Colon-	Hô-

(1688) I N D I C E

- Hôpital de S. Sixte
& S. François, 469.
- Horace (Prosper) Fon-
deur, 1007.
- Horloge de Refle-
xion, par Ma-
gnan, 91.
- Hospice des nou-
veaux Convertis,
978.
- du Père Procureur des Fenillans,
195.
- des Peres Jaco-
bins, 702.
- des Penitenciers
de S. Jean Latran,
736.
- de Premontré,
656.
- des Pauvres Pré-
tres malades, 441.
- du Procureur
General des Mi-
neurs Conventuels,
470.
- de Sainte Pu-
dentine, 836.
- Houasse (Mr.) Dire-
cteur de l'Acade-
mie Françoisise,
312.
- Huvet Peintre Fran-
çois, 318.
- I.
- Jacinte (...) Pein-
tre Messinois,
435.
- Jacopino (...) Pein-
tre Florentin, 877.
- Jan-Gallo (Antoine)
Architecte, 353.
- Jacques (Pere) Jeluite
& Peintre Bour-
guignon, 125.
- Jardin des Antiques,
1084.
- des Barberins,
631.
- Jardins de Saluste,
111.
- du Vatican,
1086.
- & Lieux de De-
lices nommée Vi-
gnes & Villes, 6.
- Jean Bâstise de No-
vare Peintre, 17.
- François Bolo-
nois,

DES MATIÈRES. (1689)

- nois, Peintre, 150.
Jean de Saint Jean,
 Peintre, 17, 566,
 797.
 — *Marie Moran-*
di, Peintre, 15.
Ferôme, Eleve de *del*
Vague Peintre,
 1074.
Jesi (Pascal de) Pein-
 tre, 924.
Image de la Vierge
 qu'on tient être
 peinte par *Saint*
Luc, 16.
 — de la *Sainte*
Vierge, peinte par
S. Luc, 393.
Imprimerie pour 40
 sortes de Langues,
 96.
Imprimeurs (les Pre-
 miers) à *Rome*,
 363.
Indago (Jaques de l')
 Peintre, 89.
Indulgences (des),
 1551.
Innocent Tacconi,
 Peintre, 17.
Inscription (ancien-
 ne) trouvée aux
 Thermes de *Dio-*
cletien, 651.
 — sur la *Porte An-*
gelique, 992.
 — sur l'*Architra-*
ve de la *Porte du*
Peuple, 11.
 — d'un *Autel* dans
 l'*Eglise Pudentia-*
ne, 667.
 — de *Boniface*
VIII. 517.
 — sur la *Porte aux*
Catacombes, 837.
 — de *Clement VIII.*
 sur une *Croix*, de-
 vant l'*Eglise S.*
Antoine, 706.
 — d'une *Colosse* a-
 porté de *Grèce* à
Rome, 514.
 — de la *Colonne* à
 la *Place de Marie*
Majeure, 701.
 — sous la *Colonne*
 de *Trajan*, 508.
 In-

(1690) I N D I C E

- Inscription dans l'Eglise de *Sainte Pudenciane*, 664, 665.
- de la Fontaine de *Paul V.* 933.
- de la Fontaine des *Termes*, 636.
- à l'honneur de *Leopold I.* le Roi de *Pologne* & le Duc de *Lorraine*, 525.
- au dessous d'un *Poisson*, 516.
- sur le grand Portail du *Palais Sénateur*, 511.
- sur la Frise de la *Porte du Peuple*, 12.
- sous la Statuë de *Henri IV.* au *Latran*, 775.
- sous les *Trophées* de *Marius*, 507.
- de *Sixte V.* sur l'*Obélisque*, 23.
- Inscriptions sur le 4 faces de l'*Obélisque de Sainte Marie Majeure*, 671.
- Inscriptions à *Sainte Bibiane*, 711, 715.
- aux Bases de la *Colonne Antonine*, 128, 129.
- de *Diocletien* & *Maximien* trouvé en *Espagne*, 652.
- dans l'Eglise de *S. Jean de Latran*, 740, 741, 748.
- sur le grand *Obélisque* de *Constantin*, 773, 774.
- à l'*Obélisque* de *Sixte V.* 1008, 1009, 1010.
- à l'*Architrave* de *S. Pierre*, 1011.
- sur la grande *Porte* de l'Eglise *S. Pierre*, 1031, 1032.
- Fourdain* (*Luc*) Peintre *Napolitain*, 156, 191, 453, 500.
- Ju-

DES MATIERES. (1691)

- Jubilé (du) Universel 491, 494, 581,
 de l'Année Sainte, 618, 622, 694,
 1480, 1490. 840, 853, 854,
Jule Massone Peintre, 987, 1033, 1038,
 17. 1044.
Jurisdiction du Car- *Lanti* Famille noble,
 dinal Prefet de la 1229.
 Signature de Ju- *Laôcoon* & ses En-
 stice, 1126. fans, 1084.
 — & Etats du Pa- *Lapis Penticulus*,
 pe, 1099. 814.
 L. *Largeur* de l'Eglise
Labacci (Antoine) S. Pierre, 1015.
 Sculpteur, *Latri* Jesuite & Pein-
 221. tre, 270.
Lactance (...) Pein- *Landini* (Tadée)
 tre Bolonois, 567, Fondeur & Scul-
 680, 682. pteur Florentin,
Lamberti (Ventura) 281, 494, 616.
 Peintre, 452. *Laurentini* (Jerôme)
Lancelotti Famille Sculpteur, 537.
 Illustre, 270. *Laurentiani* (Jaques)
Lanfranc (Cavalier) Sculpteur Ro-
 Peintre, 60, 100, main, 755, 756.
 110, 113, 161, *Lauretti* (Thomas)
 162, 185, 192, Peintre Sicilien,
 297, 306, 307, 179, 519, 635.
 318, 369, 408, *Lauri* (Philippe)
 431, 436, 483, Pein-

(1692) I N D I C E

- Peintre, 65, 211,
395.
Lazari (Bramante)
Architecte, 59,
552, 973, 1005.
Lecca (Matthieu de)
Peintre, 454.
Legats (des) à Lateré,
1409.
Legnani (Etienne)
Peintre Milanois,
905.
Lelli (Jean Antoine)
Peintre, 34, 276,
581.
— (*Jean Bâstiste*)
Peintre, 132.
Lettres Manuscrites
du Cardinal *Ma-*
zarin, 260.
Librairie de *S. Louis*,
388.
Licenza (Comte) de la
Famille des *Ur-*
sins, 1223.
Ligorio (Pirrho) Pein-
tre Napolitain,
878, 1085.
Lippi (Nanni) Archi-
tecte, 946.
Lippi (Philippe) Pein-
tre Florentin, 281.
Lions de Pierre Egy-
ptienne, 8.
Liste des Cardinaux
Créés par *Clement*
XI. le 18. May
1712. 1510.
le 30 Janvier 1713.
1512.
— des Officiers de
la Chancelerie *A-*
postolique, 1120.
— des Habitans de
Rome, 1208.
Lit du Cardinal *Al-*
tieri, 255.
Litta Cardinal Ar-
chevêque de *Mi-*
lan, 36.
Locatelli (....) Pein-
tre, 595.
Lombard (Charles)
Architecte, 800,
864.
Lombard (François)
Peintre, 148.
Lombard (Leonard)
Scul-

DES MATIERES. (1693)

- Sculpteur, 261. *Lucca* (*Gerard de*)
Lombardelli (*Jean Bâ-
 tiste*) Peintre, 567, 704. Peintre, 172, 913.
Lombardo (*Domini-
 que*) Architecte, 148. *Lucenti* (*Ferôme*)
 Sculpteur, 419.
Lomi (*Aurele*) Pein- *Lucine* (*Sainte Ma-
 tre Pisan*, 384. trone), 222.
Longhi (*Honoré*) Ar- *Ludovifio* (*Don....*)
 chitecte, 35, 536, Prince de *Piombi-
 no* vient de *Gregoi-
 re XV.* 1231.
 606, 761, 806. *Luine* (*Thomas*) Scul-
 — (*Martin*) Ar- pteur, 37, 44, 99,
 chitecte, 35, 66. 148.
Longueur de l'Egli- *Luisatti* (*Thomas A-
 se S. Pierre*, 1015. madée) Peintre,
Lorenze Sculpteur, 363.
 142. *Lunghi* (*Honoré*) Ar-
Lorrain (*Charles*) chitecte, 552,
 Peintre, 329, 390. 819, 924.
 — (*Claude*) Pein- — (*Martin*) 52,
 tre, 396, 413. 56, 73, 122, 147,
 — (*Nicolas*) Pein- 150, 152, 221,
 tre, 396. 379, 543, 699,
 880, 894.
Lorenzetti Sculpteur, *Lupo* (*Raphael de
 Monte*) Sculpteur,
 18, 89, 142, 259, 283.
 419, 518, 1005. *Luques* (*Philippe Ge-
 rare*)
Luc (*le Pere*) Pein- tre, 916.

(1694)

I N D I C E

- rardi de*) Peintre, 362.
- M.
- M** *acani* (*Ferôme*) Fondateur des Peres *Somaschi*, 300.
- Macello de Corvi*, 551.
- Macellum Martyrum*, 562.
- Macci* (*Jean Antoine*) Architecte, 630.
- Macon* Cardinal de *Lorraine*, 83.
- Maderne* (*Charles*) Architecte, 30, 123, 173, 178, 180, 279, 280, 303, 415, 494, 581, 608, 615, 695, 701, 759, 819, 853, 930, 974, 1006, 1010.
- (*Etienne*) Sculpteur, 373, 394, 555, 615, 761, 856, 899.
- Magi* (*Jean*) Peintre, 105.
- Magistrats du Capitole*, 1219, 1220.
- (*des*) de *Rome*, 1211.
- Magni* (*Nicolas*) Peintre d'Artois, 281.
- Maille* (*Michel*) dit le *Bourguignon* Sculpteur, 32, 533.
- Maio* (*Ramajolo*) Peintre Sicilien, 203.
- Majoli* (*Clement*) Architecte, 142, 337, 373, 595, 914.
- Maison des PP. *Hermites de S. Augustin*, 52.
- Professe des *Jesuites*, 239.
- de *Pilate*, 874.
- du Duc *Paul Savelli*, 656.
- Mai-

DES MATIERES. (1695)

Maitre <i>Autel des SS.</i>	133, 136, 160,
<i>Apôtres,</i>	1019. 184, 186, 187,
— du <i>Sacré Palais</i>	192, 212, 234,
du Pape,	1267. 236, 242, 255,
<i>Maitres de Ceremo-</i>	257, 258, 282,
<i>nies,</i>	1269. 384, 393, 412,
<i>Malvicino (Ambroi-</i>	413, 429, 456, 539,
<i>se) Sculpteur,</i>	618, 620, 650, 660,
280, 308, 567,	686, 726, 764, 869,
692, 694, 695, 697.	904, 1051, 1053.
— (<i>Antoine) Scul-</i>	<i>Marc Antoine Mu-</i>
<i>pteur,</i>	<i>ret, Savant Li-</i>
750.	<i>mosin,</i>
<i>Manciola Flaman</i>	90.
<i>Peintre,</i>	<i>Marca (Jean Bâti-</i>
65, 214,	<i>della) Peintre,</i>
936, 937.	930, 970, 1098.
<i>Mangoni (...)</i>	<i>Marcel Provençal</i>
<i>Pein-</i>	<i>Peintre,</i>
<i>tre,</i>	63, 1017.
764.	<i>Marché aux Boeufs,</i>
<i>Mantegna (André)</i>	811.
<i>de Mantouë Pein-</i>	— de <i>Sainte Luce</i>
<i>tre,</i>	<i>l'Egout,</i>
212.	440.
<i>Mantouan (Marcel)</i>	— <i>Panico,</i>
<i>Peintre,</i>	417.
968.	<i>Marchi (Ferôme)</i>
<i>Maranna, petit Ruis-</i>	<i>Peintre,</i>
<i>seau,</i>	98.
817.	<i>Marforio,</i>
<i>Marascotti (Ange)</i>	524.
<i>Peintre,</i>	<i>Mariani (Camille)</i>
416.	<i>Sculpteur,</i>
<i>Maratta (Charles)</i>	694,
<i>Peintre,</i>	696, 754.
14, 25,	
37, 55, 99, 125,	
	<i>Tom. VI. (Ffff) Ma-</i>

(1696)

I N D I C E

- Marivelli (Paul)* Ar- — d'Urbain VIII.
chitecte, 220. 1042.
- Martegna (André)* *Mazotti (Zenobio)*
Peintre, 1083. Libraire Floren-
tin, 481.
- Marucelli (...)* Ar- — (Joseph) Sié-
chitecte, 310, nois, Sculpteur,
386. 33, 1040.
- Masaccio (...)* Pein- *Mazzoni (Jule)* Ar-
tre, 794. chitecte, 466.
- Mascherino (Osta- Medaillon de la*
vien) Architecte, *Reine Christine,*
612, 916, 958, 518.
960, 1077, 1093,
1095.
- Massei (Jerôme)* Pein- *Medicis (Alexandre*
tre Luquois, 90, *de)* Cardinal, 76.
- 97, 330, 584, 587, *Mei (Bernardin)*
827, 1093, 1096. Peintre Siénois,
17, 393.
- Massioni (Cav.)* Pein- *Melchiol* Architecte
tre Napolitain, & Sculpteur Mal-
44. tois, 598.
- Mattei* Architecte, *Menghino (Nicolas)*
25. Sculpteur, 541,
906.
- Famille noble, 1228.
- (Thomas) Re- *Menglini (Nicolas)*
staurateur &c. 533. Architecte, 68.
- Mausolée de Clement* *Mercati* Peintre,
X. 1040. 219.
- Messe Papale,* 1309.
Mes-

DES MATIERES. (1697)

<i>Messine (Antoine de)</i>	tre,	418.
Peintre,	605.	<i>Milanois (Joseph)</i>
<i>Messinois (Facinthe)</i>	Peintre,	629.
Peintre,	803.	Ministres des Insir-
Mesures de S. Pierre	mes,	132.
au Vatican,	<i>Mitelli (...)</i> Pein-	
1055.	tre,	466.
— du Temple de	<i>Mocchi (François)</i>	
Jerusalem,	Sculpteur,	286,
— de Sainte Sophie	308, 694, 1021.	
de Constantino-	<i>Mocha Florentin,</i>	
ple,	Sculpteur & Pein-	
1061.	tre,	124.
<i>Meta Sudans,</i>	Modèle du Vatican,	1080.
798.		
Meubles de la Reine	— de Monte Ca-	
Christine,	vallo,	1080.
216.	<i>Modene (Dominique</i>	
<i>Miele (Jean) Pein-</i>	de) Peintre,	650.
tre Flaman,	— (Jean) Peintre,	
356,	1093, 1095.	
583, 617.	— (Jean Guerre)	
<i>Mignard (...)</i> Pein-	Peintre,	300,
tre François,	1093.	
501,	— (Pellegrino de)	
629, 704.	Peintre,	225, 259,
<i>Milan (Gaudance</i>	341, 969, 1083,	
de) Peintre,	1095.	
1095.	(Ffff. 2) <i>Moi-</i>	
<i>Milanois (Ambroise)</i>		
Sculpteur,		
341.		
— (Charles) Ar-		
chitecte,		
32.		
— (Charles) Pein-		

- Moinot* (....) Sculpteur Francon-
tois, 746. de *Sainte Claire*,
624.
 — *Bourguignon* Monastère de *Car-*
Sculpteur en melites *Dechauf-*
marbre, 18. sées, 296, 916.
 — des *Carmes*,
Moïse de *Michel* 582, 707.
Ange, 576. — des *Celestins*,
Mola (*François*) 708.
Peintre, 37, 212, — de *Citeaux*,
234, 235, 596. 707.
 — Peintre Suisse, — de *Sainte Clai-*
318, 619, 905. re, 313, 579.
Monanni (...) Pein- — de la *Concep-*
tre Florentin, 876. tion, 568.
 Monastère des *Au-* — du *Corpus Do-*
gustines, 581. mini, 296.
 — des *Bénédictins*, — de *Dames Ro-*
260, 493, 594. maines, 596.
 — de *Bénédictins* — des *Domini-*
du *Mont Oliver*, cains, 866.
799. — de *S. Domini-*
 — de la *Princesse que Irlandois*, 793.
Borghése, 589. — du *S. Esprit*,
 — des *Moines Ca-* 557.
maldoli, 897. — de *Sainte Eu-*
 — de *Campo Mar-* phémie, 556.
zo, 132. — des *Feuillans*,
 — des *Capucines* 632, 666.
 Mo-

DES MATIERES. (1699)

- | | |
|---|---|
| Monastère de Saint
<i>François</i> à Ripe,
904. | <i>Specchi</i> , ou de Ste.
Françoise Ro-
maine, 502. |
| — de S. <i>François</i>
reformé par S.
<i>Pierre d'Alcanta-</i>
<i>ra</i> , 802. | — des <i>Ursulines</i> ,
73. |
| — d'Hermites de
S. <i>Augustin</i> , 864. | <i>Monaville</i> (St.) Pein-
tre Flaman, 217. |
| — de <i>Jacobines</i> ,
623. | <i>Monoïë</i> , 988. |
| — de Sainte <i>Lucie</i>
<i>in Selce</i> , 580. | <i>Monoïes de Rome</i> ,
1176. |
| — de Sainte <i>Ma-</i>
<i>rie de l'Humilité</i> ,
219. | <i>Monpellier</i> (<i>Gui de</i>)
Fondateur, &c. |
| — de Sainte <i>Ma-</i>
<i>rie des Vierges</i> ,
ibid. | <i>Mont Parnasse</i> , 623. |
| — de Sainte <i>Mar-</i>
<i>the</i> , 261. | — de <i>Pieté</i> , 475. |
| — de N. Dame de
<i>la Merci</i> , 117. | — <i>Pincius</i> , 75,
165. |
| — de <i>Regina Cœli</i> ,
945. | — <i>Testaceo</i> , 860. |
| — de <i>Religieuses</i>
<i>de la Visitation</i> ,
945, 969. | <i>Montagne</i> (...) Pein-
tre, 937. |
| — de <i>Torre de</i> | <i>Montano</i> (<i>Jean Bâti-</i>
<i>ste</i>) Peintre Mila-
nois, 288, 750. |
| | <i>Monte Cavallo</i> , 180. |
| | — <i>Mario</i> , 6. |
| | <i>Montelupo</i> (<i>Raphael</i>
<i>de</i>) Sculpteur,
578, 881. |
| | <i>Morandi</i> (<i>Jean P.</i>)
(Ffff 3) Pein- |

- Peintre, 395, 571, 867. 408, 410, 445, 450, 498, 533, 536, 537, 559, 568, 651, 675, 857, 877, 971, 988, 1036, 1037, 1047, 1075, 1093.
- Morani (Jean Bâtiſte) du Borgo* Peintre, 895.
- Moranzone* Peintre Milanois, 121, 122, 215, 1046.
- Morelli (Lazare)* Sculpteur, 420, 1040.
- (*Pierre*) Peintre, 151.
- Moroscelli (Paul)* Architecte, 332.
- Moulin de Ripette*, 56.
- Mulace*, Peintre, 321.
- Muratori (Dominique)* Peintre, 453.
- Muriani (Camille)* Sculpteur, 635.
- Muro Torto*, 8, 117.
- Muti*, Famille noble, 1229.
- Mutiani. (Ferôme)* Peintre, 146, 161, 243, 258, 280, 329, 330, 383, 408, 410, 445, 450, 498, 533, 536, 537, 559, 568, 651, 675, 857, 877, 971, 988, 1036, 1037, 1047, 1075, 1093.
- Mutien* Peintre, 106. 125, 259, 1093.
- N.
- N**aldino (*Jean Bâtiſta*) Peintre, 85, 328, 797, 877.
- Naldini (Paul)* Sculpteur, 34, 142, 224, 420, 436, 583.
- Nani (Ferôme)* Peintre Romain, 499, 727, 895.
- Sculpteur Florentin, 354.
- Napi (François)* Milanois Peintre, 220, 276, 286, 442, 727, 819, 881.
- Na-

DES MATIERES. (1701)

<i>Napolinio (Joseph)</i>	tre, 30, 67, 86,
Sculpteur, 452.	90, 118, 179, 220,
<i>Napolitain (Alexandre),</i>	386, 567, 568,
594.	579, 587, 678,
— (<i>Charles</i>) Pein-	680, 681, 690,
tre, 182.	751, 752, 825,
<i>Nappi (Francois)</i>	924, 960, 1075,
Peintre, 30, 206.	1089, 1093, 1095,
<i>Nardini (...)</i> Pein-	1096, 1098.
tre, 432.	<i>Noms des 14 Quar-</i>
— Sculpteur, 142.	<i>tiers Modernes de</i>
<i>Natali (Jean Bâriste)</i>	<i>Rome, 3.</i>
de Crème, Archi-	<i>Noms, Surnoms, Pa-</i>
tecte & Peintre,	<i>trie & Qualités</i>
435.	<i>des Cardinaux,</i>
<i>Navi (Jerôme)</i> Pein-	1505.
tre, 356.	<i>Novarre (Jean Bâri-</i>
<i>Nebbia (Cesare)</i> Pein-	<i>ste Ricci de) Pein-</i>
tre, 89, 179, 180,	tre, 30, 206, 224,
220, 340, 387,	225, 330, 407,
440, 568, 605,	473, 474, 539,
681, 699, 750,	607, 686, 690,
752, 754, 961,	699, 750, 751,
1025.	754, 819, 905,
<i>Nemi (Marquis de)</i>	906, 949, 972, 976.
de la Famille	<i>Noviciat des Jesui-</i>
<i>Frangipani, 1228.</i>	<i>tes, 624.</i>
<i>Neveux des Papes,</i>	<i>Nuci (Avancino)</i>
1230.	Peintre, 91, 98,
<i>Nogari (Paris)</i> Pein-	(Efff 4) 406,

(1702) I N D I C E

- 406, 411, 475,
533, 602, 667,
854, 925.
O.
Obelisque de S.
Jean, 771.
— de Sainte *Ma-*
rie Majeure, 771.
— de *Matthei*, 77.
— de S. *Maurus*,
ibid.
— de *Medicis*, ibid.
— de S. *Pierre*,
771.
— de la Place *Na-*
vone, 1022.
— de la Place du
Peuple, 23.
— de 52 Piés
d'hauteur, 346.
— de 112 Piés au
bont de la Ruë
Marie Majeure,
770.
Occhi (*Badal'*) Pein-
tre, 840.
Octave (*Cavalier*)
Peintre Padouän,
285.
Odescalchi (*Don Li-*
vio) refuse le Car-
dinalat & pour-
quoi, 1124.
— — Duc de
Bracciano & *Sir-*
mich Neveu d'In-
nocent XI.
Officiers des Galères
du *Pape*, 1242.
— de la Garde du
Pape, 1238.
— (des Grands) de
la Maison du *Pa-*
pe, 1267.
— du *Pape*, 1234.
— de la Maison du
Pape, 1254.
Olivieri (*Pierre Paul*)
Architecte, 303,
668, 679, 801.
Ombrio Province du
Pape, 1102.
Oracle d'*Apollon* à
Delfos, 530.
Oratoire du Mont
Carmel, 556.
— des *Confreres*,
474.
Oia-

DES MATIERES. (1703)

- Oratoire de S. *François Xavier*, 271. dre VIII. 123.
- de S. *Marcel*, 220. *Ottoboni* (Cardinal)
Neveu d'Alexandre VIII. *ibid.*
- de S. *Pierre & de S. Paul*, 858. — (*Marc*) Duc de *Fiano* Neveu d'Alexandre VIII. 1239.
- de S. *Zenon*, 585.
- Ordre de la *Marche de la Prelature*, 1300. *Otton* (*Laurent*) Sculpteur, 32.
- Orfée* (*Hercule*) de *Fano* Peintre, 946. *Ottoni* (*Felix*) Peintre, 457.
- Origine de *Baiser les Piés au Pape*, 1288. P.
- Ornemens des Cardinaux*, 1290. **P** *acento* (*Comte*) de la Famille des *Ursins*, 1223.
- Orsina* (*Francesca Baglioni*) Fondatrice, &c. 219. *Paciere* (*il*) quel Magistrat, 1219.
- Orviète* (*Ferdinand*) Peintre, 677. *Padoàn*, Peintre, 114.
- Orvietto*, Province du Pape, 1102. *Padouanino*, Peintre, 215, 321, 559, 660.
- Ottini* (*Felix*) Peintre, 24. *Paganica* (*Duc de*) de la Famille *Mattei*, 1228.
- Ottoboni* (*Antoine*) Frere d'Alexandre VIII. Palais du Duc *Altieri*, 398, 399.
- de l'Ambassadeur, (Ffff f) — *Altieri*, 254.

(1704) I N D I C E

deur d'Espagne, 93.	Palais Cesi, 981.
Palais Angelis, 156.	— de la Chancellerie, 366.
— d'Asti, 229.	— Chigi, 123, 216.
— des Barberins, 158, 180, 481, 952.	— Colonne, 199, 208, 216.
— Belvedere, 1067.	— Colonna Carbo-
— du Comte Bolognetti, 226.	gnano, 221.
— Bonnelli, 216, 555.	— (2) des Conser-
— Borghese, 56, 57.	vateurs de Rome, 513.
— de Bracciano, 359.	— du Marquis Corsini, 414.
— del Bufalo, 98, 310.	— Costaguti, 491, 637.
— Burati, 156.	— Dada, 216.
— Caffarelli, 529, 891.	— Farnese, 450, 458, 459, 943.
— Capizucchi, 501.	— du Duc de Fiano, 43.
— Caponi, 72.	— des Signori Fioravanti, 73.
— Capranica, 132.	— des Seigneurs Falconnieri, 456.
— du Cardinal Casanate, 200.	— du Cardinal Franzone, 388.
— des Seigneurs Cenci, 489.	— Gabrielli, 389.
— Cesarini, 292.	— des Gaetani, 40, 41.
	Pa-

DES MATIERES. (1705)

Palais de <i>Monte Giordano</i> , 389.	Palais des <i>Mattei</i> , 296, 494.
— du <i>Gouverneur de Rome</i> , 376.	— des <i>Maximi</i> , 363, 630.
— du <i>Marquis del Grillo</i> , 559.	— de <i>Mellini</i> , 132.
— du <i>Cardinal Gualterio</i> , 42.	— de la <i>Mission</i> , 131.
— du <i>Duc de Guadagnole</i> , 150.	— de <i>Mont Dragon</i> , 113.
— du <i>Cardinal Howard</i> , 445.	— du <i>Duc de Modene</i> , 289.
— des <i>Faccouacci pour 80 Insensés</i> , 129.	— du <i>Marquis Muti</i> , 200.
— du <i>Cardinal Imperiali & Bibliothéque</i> , 130.	— du <i>Cardinal Negroni</i> , 296.
— <i>Justiniani</i> , 315.	— <i>Nouveau du Pape</i> , 1096.
— des <i>Lancelotti</i> , 414.	— de <i>D. Livio Odescalchi</i> , 499.
— du <i>Duc Lanti</i> , 314.	— du <i>S. Office</i> , 982.
— du <i>Latran</i> , 774.	— de <i>D. Marc Ottobon Duc de Fiano</i> , 42.
— du <i>Sr. Leon Vitelleschi</i> , 229.	— <i>Palestrine</i> , a 4000 Chambres, 180.
— <i>Ludoviso</i> , 130.	— du <i>Marquis Pallavicino</i> , 412.
— <i>Mancini</i> , 608.	— <i>Paluzzi</i> , 501.
— de <i>S. Marc</i> , 230.	Pa-

(1706)

I N D I C E

- Palais du Prince
 Pamphile, 228,
 345.
— du Pape à *Monte Cavallo*, 613.
— du Pape au *Vatican*, 1061, 1064.
 1096.
— du Marquis *Patrice* originaire de
 Siéne, 322.
— où logent les
 Princes Pio, 364.
— du Duc de *Poli*,
 150.
— *Riarii*, 942.
— des Seigneurs,
 Rocci, 442.
— *Sachetti*, 433.
— *Salviati*, 946.
— du Duc *Sannesi*,
 312.
— *Savelli*, 891.
— des Seigneurs
 Santa Croce, 486.
— du Sénateur de
 Rome, 511.
— *Serlupi*,
— du Duc de *Sermonéte*, 41.
- Palais *Spada*, 466,
 467.
— du Duc de
 Strozzi, 290.
— du Marquis *Sylvestre*, 374.
— du Grand Duc
 de Toscane, 48, 49,
 331, 333.
— des Marquis
 Theodoli, 122.
— de la *Valle*, pré-
 sentement *del Bufalo*, 98, 310.
— des Seigneurs
 Verospi, 122.
Paliano (Duc) de la
 Famille des *Colones*,
 1223.
Palladio (André) Ar-
 chitecte, 960.
Palliolo (Antoine)
 Fondeur,
Palme (du) Peintre,
 235, 318.
— (Jaques) le Jeune
 Peintre Veni-
 tien, 605, 916.
Palmier au milieu
 d'ua

DES MATIERES. (1707)

- d'un Cloitre, 20. *Parozzi* (...) Peintre, 499.
- Palombo* (*Barthelemi*) Peintre, 539.
- Pansile* (*Jean Bâliste*) Neveu d'*Innocent X.* & Prince de *Valmonte*, 1231.
- Pantani* ou Marais, 561.
- Pantheon*, 139.
- Panvin* (*Onufre*) Antiquaire, 200.
- Paparelli* Architecte, 480.
- Paracca* (*Jean Ancoine*) Sculpteur, 386.
- Paradisi* (...) Peintre, 370.
- Parisi* (*Ambroise*) Sculpteur, 481.
- Parmesan* (*Fabrice*) Peintre, 64, 106, 186, 192, 213, 218, 319, 898.
- Paroisse de *S. Nicolas del Tuffo*, 35.
- Parone* (*François*) Peintre, 135, 230, 284.
- Pascanelli* (*Domini-que*) Architecte de *Faenza*, 555.
- Pasqualini* Peintre, 19.
- Pasquin*, 360.
- Passari* (*Jean Bâliste*) Peintre, 915.
- (*Joseph*) Peintre, 376, 453, 481, 486, 727.
- Passerotti* (*Bernardin*) Peintre Bolonois, 843.
- Passignano* (*Cav. Domini-que*) Peintre Florentin, 30, 108, 241, 308, 309, 387, 394, 429, 611, 676, 677, 697, 865, 1045, 1047, 1048.
- Patrimoine de *S. Pierre*, Province du Pape, 1102.
- Pavie* (*François de*) Peintre, 539.
- Paul*

(1708) I N D I C E

- Paul (Jean) Peintre* pe, 1102.
Alleman, 601, *Peron (Joseph) Scul-*
893, 1096. pteur, 418.
— (*Pierre*) *Pein-* *Peroni (François)*
tre Luquois, 224, Sculpteur, 205.
839. *Person (M^r.) Dire-*
Pazzi (...) Peintre, cteur de l'Acade-
432, 631, mic *Françoise*,
Peinture de *S. Luc* 312.
& une *Inscription*, *Perspectives du Pere*
227. *Niceron*, 91.
Pelegrin de Modene, *Perusin (Jean) Pein-*
Peintre, 53. tre, 37, 143, 160,
Pélerinages, 1553. 386, 416, 629,
Pellegrini (Charles) 971.
Peintre, 1036, — (*Paul*) *Scul-*
1038. pteur, 350, 594.
Pénitencier (Cardinal — (*Pierre*) *Pein-*
Grand) 1115. tre, 60, 235, 236,
Penna (Marquis) de 318, 524, 780,
la Famille Ursini, 1091.
1223. — (*Scaramouche*)
Peragini (Etienne) Peintre, 384.
Peintre *Romain*, *Peruzzin (Balthasar)*
572. Peintre & *Archi-*
Perouse (Pentorec- tecte *Siennois*,
chio de) Peintre, 319, 354, 375,
1076. 393, 395, 726,
— *Province du Pa-* 949, 1005, 1092.
Pe-

DES MATIERES. (1709)

- Pesaro (Nicolas de)* Peintre, 396, 535, 536, 537, 726, 758, 908.
- Piazza Capucin &* Peintre, 65, 522.
- Picchietti (Paul)* Architecte, 633.
- Piccioni (Thomas)* Peintre d'Ancone, 44, 87, 484.
- Piccolomini (Mario)* Cousin Germain du Prince D. Augustin Chigi, 127.
- Picpus, Moines du* Tiers Ordre de S. François, 26.
- Piemontois (Cesar)* 1075, 1077.
- Pieri (Etienne)* Peintre, 149, 429, 430.
- S. Pierre du Vatican,* 5.
- Pinson (Nicolas)* Peintre François, 330.
- Pintelli (Bacio)* Architecte, 574, 829.
- Pinturichio (Bernardin)* Peintre, 14, 15, 928, 949, 968.
- Piola (....)* Peintre Genoïis, 412.
- Piombino (D. Ludovico)* Prince de Piombina descend de Gregoire XV.
- (*Frere Sebastien del*) Peintre Venitien, 928.
- Piombo (Sebastien del)* Peintre, 83.
- Piramide Egyptienne,* 9927865 livres pesant, 1006.
- Piscina (Jean)* Fon-
deur, 1041.
- Piscine (Jean)* Sculpteur, 542, 1041.
- Place & Palais de S. Marc,* 231.
- in *Borgo Vecchio,* 977.
- de *Campitelli,* 499.
- *Capranica,* 134.
- de *Monte Caval-*

(1710)

I N D I C E

- vallo, 611. Place *Nicosie*, 54.
Place de *Monte Citorio*,
rio, 131. — de *Pasquin*,
358, 359.
— *Borghése*, 56. — *Pescivola*, 910.
— *Colonne*, 127. — de *Pietra*, 146.
— d'*Espagne*, 6, 75. — *Rotonde*, 136.
— *Farnese*, 464. — de *Sciarra*, 221.
— *Fiammetta*, — de *Termini*,
414. 173, 637.
— de *France*, 158. — di *Torre Sanguigna*,
396.
— de *Monte Giordano*, 388. *Plaisantin (Jule)*
Peintre, 650.
— de *Jesus*, 254. *Plaisantin (Paul)*
Peintre, 340.
— des *Juifs*, 491. *Plautilla Bricci Romana* Architecte
& Peintrice. 329.
— de *S. Laurent*, 42. *Po (Jaques del)* Peintre,
262, 492.
— *Madame*, 332. *Poli (Duc de)* de la
Famille des *Conti*, 1225.
— de *S. Marc*, 230. *Polydore* Peintre,
187, 607.
— & *Palais de S. Marc*, 231. *Pollaiolo (Antoine del)* Architecte
Peintre, 579,
1085.
— de *Sainte Marie Majeure*, 700. *Pol-*
— *Mattei*, 494.
— *Montanara*, 888.
— du *Mont d'Or*, 66.
— *Navone*, 342,
343.

DES MATIERES. (1711)

<p><i>Pollainolo (Antoine)</i> Peintre Florentin, 125.</p> <p><i>Pomarances (Nicolas des)</i> Peintre, 374, 375, 403, 432, 445, 666, 704, 727, 751, 753, 789, 818, 825, 827, 877, 900, 930, 971, 1043, 1086, 1098.</p> <p><i>Pomarancie (Ant.)</i> Peintre, 220, 301, 386, 820, 881.</p> <p><i>Pomerancie (Roucalli de)</i> Peintre, 1049.</p> <p><i>Pompe Funébre du Duc d'Estrées</i>, 1416.</p> <p><i>Pont S. Ange</i>, 41, 419.</p> <p><i>Ponte Mole</i>, 5, 6, 10.</p> <p><i>Pontio (Flaminio)</i> Architecte, 56.</p> <p>— — Architecte Milanois, 345, 608, 612, 677, 698.</p>	<p><i>Porcaccino</i> Peintre, 193.</p> <p><i>Pordenone</i> Peintre, 38, 361.</p> <p><i>Port de Ripette</i>, 71.</p> <p>— de Rome, 901.</p> <p><i>Porte Angelique</i>, 5, 6, 954, 992.</p> <p>— (<i>Faques de la</i>) Architecte, 73, 123, 239, 242, 243, 280, 284, 286, 327, 336, 458, 539, 565, 759, 846, 888, 908, 1005, 1037, 1049, 1096.</p> <p>— (<i>Jean Bâstiste de la</i>) Caval. Sculpteur, 667, 680.</p> <p>— (<i>Jean Fontana de la</i>) Architecte, 315.</p> <p>— du S. Esprit, 950.</p> <p>— (<i>Guillaume de la</i>) Sculpteur, 1042.</p> <p>— (<i>Faques de la</i>) de Lugan Archi-</p>
--	--

- tecte, 55. *Portrait de Pierre*
Perusin, 193.
Porte Latine, 780. — de *Pie V.*
 — *Majeure*, 788. — de *Raphaël*,
 — *S. Pancrace*, 934. 193.
 — *S. Paul*, 817. — de *Raphaël & de*
 — du *Peuple*, 6, 8, *sa Dame*, 191.
 11, 63, 315. — d'*Urbain VIII*,
 — *Pia*, 623, 637. par *André Sacchi*,
 — *Pinciane*, 805. 193.
 — *Portése*, 903. *Portraits de la Fa-*
 — *Ripeta*, 27. *mille Borghése*,
 — *S. Sébastien*, 112.
 814. — de tous les *Rois*
 — *Settignana*, 915, *de France*, 91.
 942. *Possession (de la prise*
 — *Tiburtine* ou *de) des Cardinaux,*
de S. Laurent, *dans leurs Titres*,
 715. 1405.
Portrait de la Reine Poussin (Gaspard)
Christine, 370. *Peintre*, 65, 211,
 — du *Premier* 413, 584, 611,
Graveur des Poin- 1038, 1090.
çons Arabes &c. — (*Nicolas*) *Pein-*
 364. *tre*, 47, 193, 214,
 — de *Martin Lu-* 258, 318, 321.
ther, 61. *Pozzi (André) Jesuite*
 — du *Cardinal* *& Architecte*,
Nincofort, 356. 91, 244, 270.
 Poz-

DES MATIERES. (1713)

- Pozzi (Jean Bâstiste)* le Fête Dieu, 1598.
 180. *Promotion (de la) des*
 — — Peintre Cardinaux 1389.
 Bolonois, 243, *Provisions du Capito-*
 677, 678, 679, le, 1206.
 680, 681. — des *Nonces Apo-*
Praxitelle Sculpteur, stoliques, 1201.
 76. — des Officiers
Prelats qui ont le plus payables par le
de part au Gouver- *Depositaire Géné-*
nement de Rome, ral, 1202.
 1512. — du Tribunal du
Preseance (de la) en- Cardinal Vicaire,
tre les Ecclesiasti- 1207.
ques, 1295. *Pucci (Laurent) Car-*
Prince Romains Ne- dinal, 87.
veux des Papes, *Pulaiolo* Peintre Flo-
 1230. rentin, 59.
Prison Mammertine, *Palzon (Scipion)*
 538. Peintre, 498.
Prisons neuves, 438. *Punghelli* Peintre,
Privilèges des Cardi- 171.
naux, 1106.
Procaccino Peintre, Q.
 257, 973.
Processions (des) **Q** *uadi (Charles)*
 1353. Architecte,
Processions de Rome Romain, 133.
durant l'Octave de *Quagliata (Jean)*
 Pein-

(1714) I N D I C E

- Peintre, 157. Pont S. Ange, 388.
Quarrefour des 4 Quartier della Rego-
Fontaines, 629. la ou Arenula,
— de la Rue des 441.
Conduits, 41. — Ripa ou du Ri-
Quartier S. Angelo, vage du Tibre,
490. 807.
— dit Borgo ou du — des Suisses, 990.
Bourg S. Pierre, — Trastevere ou
953. au dela du Tibre,
— de Campitelli 895.
ou du Capitole, Quartiers de Rome,
499. par corruption
— de Capole Case, appellés Rioni,
155. pour Regiones, 2.
— de la Colonne Quenoy (François de)
Antonine, 96. Sculpteur Fla-
— de S. Eustache, man, 555, 1021.
299. Quiric (Paul Saint)
— Monti ou des Fondeur Parme-
Monts, 551. fan, 431, 676.
— des Monts, em- R.
brasse 5 a 6 des Re-
gions anciennes, 3. **R**aggi (Antoine)
— dit Parione, 342. Peintre, 173.
— della Pigna, ou — — Sculpteur,
de la Pomme de 220, 236, 304,
Pin, 228. 346, 349, 419,
— dit Ponte ou du 431, 543, 596,
625.
Ra-

DES MATIERES. (1715)

- Raguse (François)* du *Cirque Flamini-*
Peintre, 157. *nien* maintenant
Ragusin (François) divisée en 7 ou 8
Peintre, 482. *Regions,* 3.
Rainaldi (Dominique) Relation du Gou-
Peintre, 718. *vernement de Ro-*
 — (*Jerome*) *Archi-* *me &c.* 1099.
tecte, 25, 32, 33, *Reliques* dans l'Egli-
 46, 156, 205, 206, *se de Sainte Bal-*
 229, 284, 302, *bine,* 826.
 303, 310, 348, — dans l'Eglise
 435, 436, 450, *de Sainte Cecile,*
 483, 500, 675, 901.
 688, 695, 754, — dans l'Eglise de
 769, 916, 917. *Sainte Croix en Je-*
Rancalli (Cavalier) *rusalem,* 723.
Peintre, 536. — dans l'Eglise de
Raretez, 291, 292, *S. Jean de Latran,*
 295. 747.
 — au Palais *Al-* — dans l'Eglise des
temps, 399. *Saints Jean &*
Reggio (Raphaelino *Paul,* 824.
de) *Peintre,* 207, — dans l'Eglise de
 439, 457, 606, *Saint Laurent,*
 825, 921, 1071, 717.
 1075, 1093, — de *Saint Marc*
 1095. *Evangeliste,*
Region (l'Ancienne) 234.
 — à voir dans
Tom. VI. (Gggg) l'E-

- l'Eglise Sainte
Marie Majeure, 687. *SS. Vincent & Anastase*, 845.
- Reliques* dans l'Eglise Sainte *Marie Transpontina*, 972. 46, 64, 125, 161, 177, 184, 185, 259, 318, 328, 345, 386, 456,
- dans l'Eglise de *S. Paul hors des Murs*, 855. 466, 474, 481, 494, 611, 621, 687, 694, 695,
- dans l'Eglise de *S. Pierre*, 1023, 1024. 820, 907, 898, 843, 1092.
- dans l'Eglise de *Sainte Sabine*, 866. *Renfi (Antoine) grand Amateur des Antiquités*, 43.
- dans la Sacristie *Papale*, 1087, 1088. *Restes du Palais d'Auguste*, 815.
- dans la *Chapelle Sanctum Sanctorum*, 734. — du *Temple de Janus*, 810.
- dans l'Eglise du *S. Sauveur de la Cour*, 910. *Revenus du Pape & des Charges de l'Etat Ecclesiastique*, 1177.
- dans l'Eglise de *Saint Sebastien*, 836. *Ricciolini (Michel Ange) Peintre*, 370, 501, 980.
- dans l'Eglise des *Rieti (Leonard de) Sculpteur*, 972, 1040.
- Ri-*

DES MATIERES. (1717)

- Ripa*, 901. *Romain (Philippe)*
Ripoli (D. Thomas) Sculpteur, 759.
 Architecte, 814. — (*Raphael*) Pein-
Riviere (Gilles de la) tre, 217.
 Sculpteur Flaman, — (*Rogari*), 384.
 355. *Romanelli (Jean Fran-*
Robbia (Luc de la) çois) Peintre, 182,
 Sculpteur, 1085. 187, 191, 235,
Rocca (Jaques) Pein- 359, 374, 379,
 tre Romain, 648. 408, 450, 454,
 — — Peintre, 484, 493, 522,
 136. 568, 597, 629,
Romagna Province 945, 1038, 1046,
 des Papes, 1103. 1090, 1094, 1098.
Romain (Crescentio) *Rome divisée en*
 Peintre, 217. Quartorze Quar-
 — (*Jean François*) tiers, 2.
 Peintre, 592. — Affise Triom-
 — (*Jule*) Peintre, phante de la *Da-*
 51, 62, 87, 188, cie, 8.
 217, 218, 256, *Roncalli (Christophle)*
 307, 354, 392, Cavalier & Pein-
 425, 588, 601, tre, 90, 120, 308,
 782, 935, 943, 387, 533, 624,
 947, 968, 994, 876, 881, 917,
 1066, 1084, 1090. 1025.
 1091, 1095. *Rondone (Alexandre)*
 — (*Paul*) Scul- Sculpteur, 304.
 pteur, 419. *Rosa (Philippe)* Pein-
 (Gggg 2) tre

(1718) I N D I C E

- tre de Francfort, *Rossi (Gregoire de)*
389. Fondeur, 1021.
Rosa (Salvator) Pein- — (*Jean Antoine*)
tre, 25, 125, 257, Architecte, 31,
262, 430, 618. 51, 229, 254, 362,
Rosati (Rosato) Ar- 496.
chitecte, 483. — (*Jean François*)
Rose (François) Pein- Sculpteur, 223,
tre, 38, 71, 155, 234.
409, 443, 469, — (*Matthieu de*)
598. Architecte, 156,
Rosetti (Cesar) Pein- 200, 219, 501,
tre Romain, 537, 887, 1040.
707, 709, 970. — (*Paschal de*)
— (*Jean Paul*) Peintre, 37.
Peintre, 85. — (*Pasqualino*)
— (*Pierre*) Pein- Peintre, 534.
tre, 552. — (*Paul*) Peintre
Rossano Prince, 115. Milanois, 316.
Rossetti (Paul) Pein- — (*Philippe*); 674.
tre, 668, 1026. — (*Vincent de*) de
Rossi (Dominique) *Fiesoli*, Sculpteur,
Graveur & Pein- 392.
tre, 170. *Rote (de la)*, 1154.
— (*François*) Scul- *Rubens (Pierre Paul)*
pteur, 597. Peintre, 125, 213,
— (*Gio Ant.*) Ar- 218, 384, 385,
chitecte, 479, 727.
762. Ruë sous un *Arc*, 7.
Ruë

DES MATIERES. (1719)

Ruë dell' Armata,	Ruë Panico,	421.
455.	— Pinciane,	100.
— du Babouin du	— des Pontifes,	72.
Mascaron,	27.	
— Banchi,	417,	— des Pourpoin-
421.	421.	tiers,
— des Boutiques	— Ripette,	27, 63.
Obscures,	295.	— Sacrée,
— des huit Can-	— de la Scrofa,	63.
tons,	68.	— de la Suburra
— de la Cocagne,	— de la Suburra	moderna,
361.	561.	— des Tanneurs,
— des Coronari,	— des Tanneurs,	488.
390.	— de S. André de	
— des Corroyeurs,	la Valle,	301.
487.	— de la Victoire,	73.
— de Sainte Croix,	— de la Victoire,	73.
707.		
— Ferratini,	Ruggieri (Jean Bâti-	
93.	ste) Peintre,	598.
— des Libraires,	Ruines de l'Arc	
375.	d'Horatius Cocles,	870.
— Mitoyenne,	215.	— du Mausolée
— Neuve,	155.	d'Auguste,
— des Orfèvres ou	— du Palais Au-	814.
du Pelerin,	gustal,	814.
367.	— du Palais de	
— de l'Ormeau,	l'Empereur Gor-	
298, 300.	(Gggg 3) dien,	
— de l'Ours,	53,	
411.		

- dien*, 708. 1038, 1043, 1049.
Ruines des Thermes Sacristain du Pape,
 de *Caracalle*, 826. 1268.
Rusconi (Camille) Sacristie Papale,
 Sculpteur Mila- 1086.
 nois, 746. *Sale Clementine*,
Ruspoli Prince, 1229. 1097.
Rustichino Peintre, — de *Constantin*,
 64. 1090.
Rutart (André) Pein- — Ducale, 1074.
 tre Flaman & *Salimbéne (Cavalier)*
 Moine Celestin, Peintre, 241,
 708. 394, 411, 413,
*Ruys (Ferrante) Na- 686.
 varrois, Fondateur Salini (Tomas) Pein-
 de l'Eglise de N. tre, 44, 407.
 D. de Pitié des In- Saltarelli Peintre
 fenés, 129. Genoïis, 319.
 S. *Salviati, (Antoine
 Maria) Cardinal*,
 135.
Sabine, Province — Peintre, 18,
 du Pape, 1101. 107, 463.
*Sacchi (André) Pein- — (François) Fa-
 tre*, 99, 100, 148, meux Peintre,
 160, 161, 162, 224, 226, 356,
 182, 183, 185, 374, 417, 906.
 187, 188, 189, — (Jean Bâdiste)
 191, 192, 230, Peintre, 878.
 258, 287, 412, *Sal-*
 484, 764, 1029,*

DES MATIERES. (1721)

- Salviati* Noblesse Peintre Venitien,
 Florentine, 1229. 917.
- Saluzzi (Alexandre)* *Sarto (André del)*
 Peintre, 310. Peintre, 64, 80,
 126, 317, 414.
- Sancta Sanctorum*,
 732, 733. *Sarzane (Leonard de)*
Sandro Cedrino, Bois Sculpteur, 680,
 Précieux, 210. 688.
- Sangallo (Antoine)* *Savelli (les)* une des
 Architecte, 1070, Principales Fa-
 1074. milles de Rome,
 1221, 1222, 1225.
- Sanfovino*, Sculpteur
 & Architecte, 341, *Savignani (Barthélé-
 429. mi de)* Jacobin &
 — (André) Pein- Peintre, 605.
- tre, 410. *Savonance (Emile)*
Santafiora (Comte) de Peintre Bolonois,
 la Famille des 718.
- Sforza*, 1227. *Savorani (...)* Pein-
Santelli (Felix) Pein- tre, 458, 485.
- tre Romain, 118. *Scabzo (Louis)* Ar-
Santini (...) Peintre, chitecte, 692.
411. *Scala Santa*, 731.
- Sapience (la)*, 332, *Scalzo (Louis)* Fon-
 334, 335. deur, 685.
- Sarasin (Charles)* *Scaramouche (Louis)*
 Peintre Venitien, 151.
443. *Scavolini* Prince,
Sarresia (Charles) 1229.
- (Gggg 4) *Schen-*

(1722) I N D I C E

- Schenfeld* (*Jean Henri*) Peintre, 310.
Scilla (...) Sculpteur
Milanois, 680,
694, 695, 754.
Scor (*Gilles*) Peintre,
618, 619.
— (*Jean Paul*)
Peintre Alleman,
105, 619.
— (*Jacques*) Inventeur
Alleman, 256.
Scrofa Fontaine, 52.
Seance (*la*) en Chapel-
le, 1303.
Sebastien del Piombo,
Peintre, 18.
Secrétaire des Brefs
Secrets, 1274.
— des *Brefs Taxés*,
1273.
— d'*Etat* du Pape
& *Sous-Secrétaires*,
1271.
Segni (*Duc de*) de la
Famille *Sforza*,
1227.
Segrebundi (...) Ar-
chitecte, 490.
Semence (*Jean Ja-*
ques) Peintre, 484,
687.
Semenza (*Jacques*)
Peintre, 1093.
Seminaire Romain,
144.
Senateur (*du*) de *Ro-*
me, 1212.
Sepulchre de *M. Ac-*
ciaioli, 431.
— (*Jean Alberti*
du Bourg *S. Sépul-*
chre) Peintre,
1097.
— (*Jean Bâliste*
Mercati du Bourg
S. Sépulchre) *Scul-*
pteur, 174.
Sepulchre de la *Fa-*
mille Borghese, 698.
— des *Sept Dor-*
mans, 832.
— des *Scipions Cor-*
neliens, 832.
— de *François Tor-*
naboni, 286.
Sepulture du *Cardi-*
nal Alborense, 341.
— de *M. Corsini*, 431.
Se-

DÉS MATIERES. (1723)

- Sepulture du Cardinal *Imperiale*, 408.
 — du Cardinal *Sirlet*, 502.
Sermonette (*Jérôme*)
 Peintre, 46, 51,
 121, 206, 328,
 341, 354, 394,
 489, 537, 698,
 699, 879, 969,
 1047.
Serodino (*Jean*) Peintre
 d'*Ancone*, 720.
Serriento (*Agelio di*)
 Peintre, 881.
Servites, 222.
Severi (*Paul*) Peintre,
 914.
Sforza, Famille noble
 de *Rome*, 1227,
 1228.
Sisciolanti (*Jérôme*)
 Peintre, 961.
Sicilien (*François*)
 Sculpteur, 283.
Sienna (*Balthasar de*)
 Architecte, 363.
 — — Peintre,
 209, 211.
Sienna (*Marc de*)
 Peintre, 85, 207,
 439, 533, 968.
 — (*Matthieu de*)
 Peintre, 790, 961,
 1075.
Signorelli (*Luc*) Peintre,
 532.
Silvani (...) Restaurateur
 d'Eglise *alle Calcare*, 300.
Sinagogue des Juifs,
 491.
Sirlet Cardinal, 38.
Soiter (*Daniel*) Peintre
 Flaman, 389,
 534, 649.
Sonnino (*Prince*) de la
 Famille des *Colonnes*,
 1223.
Soria (*Jean Bâstiste*)
 Architecte, 818.
 — — Sculpteur,
 173.
Sortino (...) Peintre
 Bolonois, 718.
Soto (*François*) Fondateur
 du Couvent des *Carmeli-*
 (G g g g 5) 135

(1724)

I N D I C E

<i>tes Déchauffées</i> , 99.	<i>Stations au Mois de</i>
<i>Spadarin (Antoine)</i>	<i>Septembre</i> , 1612.
<i>Peintre Romain</i> ,	— — <i>Octobre</i> ,
44, 320, 1045.	1617.
<i>Stati (François) Scul-</i>	— — <i>Novem-</i>
<i>pteur</i> , 695.	<i>bre</i> , 1621.
<i>Stations & autres</i>	— — <i>Decem-</i>
<i>Fêtes de Rome</i> ,	<i>bre</i> , 1624.
1558.	— <i>tous les jours de</i>
— <i>durant le Mois</i>	<i>la Semaine durant</i>
<i>de Janvier</i> , 1563.	<i>l'Année</i> , 1630.
— — <i>Fevrier</i> ,	<i>Stanghenelli (Antoi-</i>
1569.	<i>ne) Architecte</i> ,
— — <i>Mars</i> ,	534.
1573.	<i>Statuë de l'Empereur</i>
— <i>du Carême</i> ,	<i>Adrien</i> , 525.
1577.	— <i>de François Al-</i>
— <i>au Mois d'A-</i>	<i>dobrandin Neveu</i>
<i>vril</i> , 1587.	<i>de Clement VIII.</i>
— — <i>Mai</i> , 1591.	520.
— <i>des Fêtes mobi-</i>	— <i>d'Agrippine la</i>
<i>biles depuis Pâ-</i>	<i>jeune & autres</i> ,
<i>ques</i> , 1596.	526.
— <i>au Mois de Juin</i> ,	— <i>de Charles d'An-</i>
1600.	<i>jou Roi de Naples</i>
— — <i>de Juillet</i> ,	<i>&c.</i> 511.
1604.	— <i>d'Annibal</i> , 521.
— — <i>d'Août</i> ,	— <i>de Marc An-</i>
1608.	<i>teine Colonne</i> , 520.
	<i>Sta-</i>

DES MATIERES. (1725)

Statuë de S. <i>Antoine</i>	Statuë d' <i>Innocent X.</i>
<i>de Padoue</i> , 679.	526.
— d' <i>Auguste</i> , 655.	— Couchée de <i>Ju-</i>
— de l'Empereur	<i>le II.</i> 577.
<i>Marc Aurele</i> , 509.	— de <i>Jupiter le</i>
— du Cardinal <i>Ba-</i>	<i>Boullanger</i> , 525.
<i>gni</i> , 869.	— de <i>Jupiter Fou-</i>
— de Don <i>Charles</i>	<i>droyant</i> , 525.
<i>Barberin</i> , 190, 521.	— de <i>Stanislaus</i>
— de S. <i>Jean Bâti-</i>	<i>Kostka</i> Jesuite <i>Po-</i>
<i>ste</i> , 124.	<i>lonois</i> , 625.
— du Dictateur	— Colossale de
<i>Cincinria</i> , 655.	<i>Leon X.</i> 518.
— de Sainte <i>Clau-</i>	— du Pasteur <i>Gneus</i>
<i>de</i> , 205.	<i>Martius</i> , 521.
— Colossale de <i>Mar-</i>	— de <i>Laure Mat-</i>
<i>forio</i> , 524.	<i>tei</i> , 906.
— du grand <i>Con-</i>	— de <i>Méléagre</i> ,
<i>stantin</i> , 507.	465.
— de <i>Diogéne</i> ou	— de <i>Neptune</i> du
de <i>Bélifaire</i> , 111.	<i>Cav. Bernin</i> , 655.
— de S. <i>Domini-</i>	— de <i>Nicolas IV.</i>
<i>que</i> , 680.	688.
— de l'Empereur	— de l'Ours Coif-
<i>Florian</i> , 113.	fé, dit <i>Ursi Pilea-</i>
— de S. <i>François</i> ,	<i>ti</i> , 709.
679, 929.	— de <i>Paul V.</i> 676.
— de S. <i>Gregoi-</i>	— de <i>Philippe IV.</i>
<i>re</i> , 820.	(Gggg 6) Roi

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| Roi d'Espagne, | Statuës diverses, 936, |
| 676. | 940. |
| Statuë de Pie V. 680. | — de S. Dominique, |
| — de Saint Pierre | 1043. |
| Martyr, 680. | — dans la Vigne |
| — Colossale de | Farnése, 804. |
| Pyrrhus Roi des | — de S. Hypolite, |
| Epirotes, 363. | 1082. |
| — de Scipion Afri- | — d'Innocent XI. |
| cain, 521. | 1049. |
| — de Sixte V. 518, | — de Leon XI. |
| 679. | 1049. |
| — de Sainte Syl- | — de la Comtesse |
| vie, 820. | Mathilde, 1035. |
| — de Sainte The- | — dans la Villa |
| rése, 176. | Mattei, 786, 787. |
| — de Torquato | — de S. Pierre, de |
| Tasso, Poëte, 949. | Bronze, 1031. |
| — de Titia Ve- | — (Diverses) 181, |
| stale, 124. | 182. |
| — de Vindex, 521. | — — au Palais |
| — d'Urbain VIII. | Farnese, 462, 463. |
| 519. | — — à voir dans |
| Statuës au Palais Ce- | le Palais Justinia- |
| si, 981. | ni jusques au nom- |
| — de Cleopatre, | bre de 1867, 315, |
| 1083. | 316, 319, 322. |
| — de Constantin, | — — dans le Pa- |
| 1070. | lais |

DES MATIERES. (1727)

- lais *Palestrine* &c. *Strozzi Nobles Flo-*
 184. rentins, 1229.
- Statuës (250) de T.
 Marbre, 229. **T**abernacie (le
 — de Saints *Pierre Grand*) 683.
 & *Paul*, 929. Table d'Albâtre Co-
 — des Saintes *Prax- iognino*, 63.
xede & *Pudentia- Taccone (Innocent)*
ne, 587. Peintre Bolonois,
 — de *Paul III.* & 492, 838.
Gregoire XIII. 511. *Tallier (Jean)* Jesui-
Stella (...) Peintre, suite & Institueur
 681. de la *Confrerie de*
Stor (Jean Paul) Al- *Pitié*, 288.
 leman Peintre, *Targoni (Pompée)* Ar-
 105. chitecte Romain,
Storta, une *Hotelle- 695, 753.*
rie, 6. *Tarquin* (...) Pein-
Strada Alexandrina, tre, 898.
 548. *Tasso (Augustin)*
 — *Felice*, 84, 155, Peintre Romain,
 663. 608, 621.
 — *Ferratina*, 42. *Taureau (le)*, 460.
 — *Giulia*, 433, *Tauriscus* Sculpteur,
 455, 942. 462.
 — *Rosella*, 195. *Tebaldése (François)*
 — (*Vespasien*) Pein- Peintre Toscan,
 tre, 30, 122, 948, 73.
 987. *Tempête (Antoine)*
 (G g g g 7) Pein-

(1728) I N D I C E

- Peintre, 80, 105, 259, 432, 611, 765, 789, 1089, 1098.
- Temple de *Minerve* à present *Sainte Marie de la Minerve*, 273.
- Templum *Telluris*, un de ses beaux restes, 562.
- Termes de *Diocletien & Maximien*, 644.
- Testa* (*Pierre*) Peintre, 199, 259, 584.
- Tête d'*Alexandre le Grand* en Bas-relief, 113.
- de *S. Jean Bâtiſte* à *Amiens*, 119.
- de *Scipion l'Africain*, 229.
- Têtes de Bronze de *Tullia & Septime Severe*, 183.
- Theodon* (*Jean*) Sculpteur François, 248, 480, 1034, 1053.
- Thomassin* Graveur François, 170.
- Tichava* (*Nicolas*) Peintre *Bohemién*, 488.
- Tintoret*, Peintre, 218, 235, 320, 360.
- Tit* (*Santi* ou *Touſſaint*) Peintre Florentin, 429, 432, 1086.
- Titien* Peintre, 38, 60, 61, 106, 125, 186, 218, 229, 290, 360, 364, 369, 412, 433, 584, 601, 946.
- Titres des *Cardinaux*, 1113, 1491, 1499.
- Tombeau d'*Adrien d'Alkmaar*, 356.
- du *Pape Adrien VI.* 353.
- du *Cardinal Albizzi*, 973.
- du *Cardinal Philippe d'Alençon*, 923.
- d'*Alexandre III. Bandinelli*, 760.
- Tom-

DES MATIERES. (1729)

Tombeau d' <i>Alexandre VII.</i>	1045.	Tombeau du Cardinal <i>Baronius,</i>	559.
— du Cardinal <i>Alexandrin,</i>	283.	— du Cardinal <i>Basadona,</i>	236.
— du Cavalier <i>Algardi,</i>	144.	— du Cardinal <i>Jérôme Basso,</i>	16.
— d'un <i>Ambassadeur</i> d'un Roi au <i>Japon,</i>	676.	— du Cardinal <i>Belarmin,</i>	243.
— de la Famille de <i>Altemps,</i>	924.	— du Cardinal <i>Bentivoglio,</i>	607.
— d' <i>Anastase IV.</i>		— du Cardinal <i>Bonelli,</i>	284.
— du Cardinal <i>André d'Autriche,</i>	355.	— du Cardinal de la <i>Bourdaisiere,</i>	331.
— de <i>Probus Anicius,</i>	1054.	— du Cardinal <i>Cajetan,</i>	287.
— d' <i>Annibal Caro,</i>	374.	— du Cardinal <i>Robert de Calac Breton,</i>	55.
— du Cardinal <i>Caput Aquensis Cypriot,</i>	19.	— de <i>Paul Capizucchi,</i>	692.
— du Cardinal <i>d'Aquino,</i>	286.	— du Cardinal <i>Jérôme Casata,</i>	762.
— du Cardinal <i>Ascagne Visconti,</i>	16.	— du Cardinal <i>Cennini,</i>	223.
— du Cardinal <i>Augucchi,</i>	577.	— de <i>Cestius,</i>	860.
— du Cardinal <i>Bagni,</i>	869.		861.
		— de <i>Charles Frederic Duc de Cleves,</i>	

- | | | | |
|----------------------------|-------|------------------------------|-------|
| <i>ves,</i> | 355. | Tombeau de Mr. | |
| Tombeau de <i>Laerce</i> | | <i>Emmerik,</i> | 359. |
| <i>Cherubin,</i> | 917. | — du Cardinal <i>En-</i> | |
| — de la <i>Reine Chri-</i> | | <i>kenvoirt,</i> | 355. |
| <i>stine,</i> | 1033. | — d' <i>Augustin Fa-</i> | |
| — du Cardinal <i>Al-</i> | | <i>voriti,</i> | 700. |
| <i>deran Cibo,</i> | 15. | — de <i>Paul de Foix</i> | |
| — du Cardinal | | <i>Archevêque de</i> | |
| <i>Laurent Cibo,</i> | 15. | <i>Toulouse,</i> | 331. |
| — du Pape <i>Cle-</i> | | — de <i>Sainte Fran-</i> | |
| <i>ment VII.</i> | 283. | <i>çoise Romaine,</i> | 800. |
| — de <i>Clement VIII.</i> | | — de <i>Latin Ursin</i> | |
| | 694. | <i>Frangipani,</i> | 287. |
| — de <i>Clement XI.</i> | | — de l' <i>Historien Jé-</i> | |
| | 688. | <i>rôme Garimbert,</i> | |
| — du Cardinal | | | 760. |
| <i>Consalva,</i> | 686. | — du Comte <i>Benoît</i> | |
| — du Cardinal | | <i>Gastaldi,</i> | 26. |
| <i>Contarelli,</i> | 329. | — de <i>Gibbesio Poète</i> | |
| — de <i>del Corno,</i> | 32. | <i>Anglois,</i> | 142. |
| — de la Famille | | — de <i>Gislini,</i> | 19. |
| <i>Crescenti,</i> | 819. | — de <i>Gregoire XIII.</i> | |
| — de la Famille | | | 1035. |
| <i>Cupis,</i> | 949. | — du Cardinal <i>Gro-</i> | |
| — du Cardinal | | <i>perus,</i> | 352. |
| <i>Dandini,</i> | 225. | — du Cardinal <i>Syn-</i> | |
| — de la Famille | | <i>nasio,</i> | 297. |
| des <i>Domitiens,</i> | 13. | — de <i>Luc Holste-</i> | |
| — du Cardinal | | <i>nus,</i> | 359. |
| <i>Durazzo,</i> | 313. | | Tom- |

DES MATIERES. (1731)

Tombeau d' <i>Inno-</i>	<i>ni</i> ,	17.
<i>cent VIII.</i> 1051.	Tombeau du Cardi-	
— d' <i>Innocent XI.</i>	nal <i>Savo Mellini</i> ,	18.
<i>Odescalchi</i> , 1049.	— d' <i>Urbain Melli-</i>	
— d' <i>Innocent XII.</i>	<i>ni</i> ,	17.
1035.	— de <i>M^r. Montoya</i> ,	
— du Pape <i>Jule II.</i>	340.	
577.	— de <i>Corneille Hen-</i>	
— du Cavalier <i>Lan-</i>	<i>ri Motman</i> , 359.	
<i>franc</i> , 144.	— de <i>Corneille Mus-</i>	
— du Cardinal <i>Lan-</i>	<i>si Evêque de Bi-</i>	
<i>franc Margotti</i> ,	<i>tonte</i> , 205.	
574.	— de <i>Mutius San-</i>	
— du Pape <i>Leon X.</i>	<i>sta Croce</i> , 917.	
283.	— de <i>Nicolas IV.</i>	
— du Cardinal <i>Jean</i>	688.	
<i>Bâtiste de Luca</i> , 452.	— du Cardinal <i>No-</i>	
— de 2 Cardinaux	<i>ris</i> ,	410.
<i>Madruces</i> , 949.	— du Pere <i>Loup Ol-</i>	
— du Cardinal	<i>méte</i> ,	868.
<i>Mancini</i> , 536.	— du Cardinal d' <i>Of-</i>	
— de <i>Charles Ma-</i>	<i>sat</i> ,	331.
<i>ratta Peintre</i> , 648.	— de la Duchesse	
— de <i>Martin V.</i>	de <i>Paliano</i> , 755.	
Colonne, 760.	— d' <i>Onuphre Pan-</i>	
— de la Comtesse	<i>vino</i> ,	410.
<i>Mathilde</i> , 1034.	— de <i>Paul III.</i> 1042.	
— de <i>Laure Mattei</i> ,	— de <i>Paul de Mid-</i>	
906.	<i>delbourg Evêque</i>	
— de <i>Garcia Melli-</i>	de	

(1732) I N D I C E

- de *Fossebrun*, 210,
359.
Tombeau du Cardinal *Paul Parisius*
de Cosence, 648.
— du Pape *Pie II.* 309.
— du Pape *Pie III.*
Piccolomini, 309.
— de *Pie IV.* Pape, 649.
— du Cardinal *Pimentel*, 284.
— du Cardinal *Poli*, 913.
— d'*Antoine de Pollaiolo*, Peintre
Florentin, 579.
— du Cardinal *Pucci*, 286.
— de Soeur *Maria Raggi*, 285.
— du Cardinal de *Rambouillet*, 331.
— de *Raphaël Urbin*, 142.
— du Cardinal *Rasponi*, 759.
— d'*Ange Rocca*, 411.
Tombeau de *Salvator Rosa* Peintre
Napolitain, 649.
— du Prelat *Santarelli*, 675.
— d'*Alexandre Severe*, 514.
— de *Sixte V.* Pape, 679.
— du Cardinal *Stufius*, 354.
— d'*Ambroise Strozzi*, 281.
— du Comte *Tieni Vicentin*, 307.
— de *Terence*, 531.
— de *Perin del Vague*, 143.
— de *Laurent Valle*, 760.
— de *Vand d'Anvers*, 356.
— du Cardinal *Vechiarelli*, 579.
— des Empereurs *Vespasien & Titus*, 863.
— du Cardinal *Vidman*, 236.
Tom-

DES MATIERES. (1733)

- Tombeau du *Zuccarino*, 143.
 — de *Federic Zuccaro*, 143.
 Tombeaux faits par un Fils du Cav. *Bernini*, 160.
 — pour la Famille *Capizucchi*, 501.
 — de divers Cardinaux *François*, 89.
 — des Cardinaux *Paul & Frederic Cesi*, 700.
 — des Prelats *Febei*, 813.
 — des Princes *Gaétans*, 668.
 — des Seigneurs *Santarelli & Constance Patrice*, 700.
 — de *Laurent, Philippe, Leo, Pierre & Robert Strozzi*, 305.
Tontù (*Michel Ange*) Fondateur du Collège de *Nazareth*, 98.
Tornioli (*François*) Peintre, 387.
Torre di Conti, 561.
 — *del Grillo*, 623.
 — *di Nova*, 417.
Torrelli (*Cesar*) Peintre, 490, 543, 908, 1026.
Torrifani (*Sebastien*) Fondateur Bolo- nois, 1006.
Tossi Prince, 1229.
 Tour de *Borgia*, 1068
Tremouille, Cardi- nal titulaire de l'Eglise de la *Trinité du Mont*, 83.
Trevisani Peintre, 120.
 Tresor del'Eglise, 900.
 Tribunal de l'*Inqui- sition*, 982.
 Triomphe de *Marc Antoine Colonne*, 211.
 Tronc pour les *Pau- vres*, 208.
 Trophées de *Ma- rius*, 507, 707.
 Trop-

(1734) I N D I C E

- Troppa* (*Jérôme*)
Peintre, 435.
- Tullio* (*Marco*) Pein-
tre, 540, 548, 560.
- Turc* (*Alexandre*)
Peintre Veronois,
230.
- Turite* (*Jaques*) Pein-
tre, 686, 691, 751.
- V.
- V**acance (*de la*)
du S. Siege,
1427.
- Vacca* (*Flaminius*)
Peintre Romain,
79, 143, 384, 636,
679, 754.
- Vague* (*Perin del*)
Peintre, 87, 88,
89, 224, 260, 404,
485, 519, 782, 961,
969, 1070, 1075,
1090, 1092, 1095.
- Vaini* Prince, 1229.
- Valentin* Peintre
François, 316,
937, 1038.
- Valerien* (*Joseph*) Je-
suite & Peintre,
243, 960.
- Valése* (*Jean*) Peintre
Bolonois, 157, 276.
- Valle* (*Antoine*) Pein-
tre, 937.
— *de Cherchi*, 817.
- Valsodino* (...) Scul-
pteur Lombard,
679.
- Valsoldo* Sculpteur,
179.
- Valsolino* (*Antoine*)
Sculpteur, 750.
- Vangelini* (*Benigni*)
Peintre, 67.
- Vanni* (*Cavalier*)
Peintre, 18.
— (*Curtio*) Orfèvre
Romain, 753.
— (*Jean Bâliste*)
Peintre Florentin,
432, 545, 691,
879, 898, 899.
- Vannini* (*François*
Cavalier) Peintre,
379, 394, 496, 1045.
— (*Henri*) Peintre,
317.
- Varese* (*Antoine*)
Peintre, 1098.
- Va-

DES MATIERES. (1735)

- Vasance* (*Jean*) Fla-
 man, Architecte, 104.
Vasari (*George*) Pein-
 tre, 96, 107, 368,
 373, 408, 446,
 877, 928, 1070,
 1071, 1072, 1092.
Vasconio (*Joseph*)
 Peintre, 406, 598.
Vaselli (*Alexandre*)
 Peintre, 915.
Vasoldo (*Jean Antoi-
 ne*) Sculpteur, 679,
 680, 694, 695.
Vatine (*Jean de*) Pein-
 tre, 1077, 1094.
Veaux Monganes, 935.
Vecchi. (*Jean de*)
 Peintre, 220, 242,
 261, 282, 307, 374,
 454, 473, 533, 535,
 537, 558, 588, 595,
 856, 930, 970, 1025,
 1086.
Venaisfin (le Comté de)
 Etat du Pape, 1104.
Venitien (*Charles*)
 Peintre, 45, 47,
 135, 255, 282, 354,
 414, 544, 547, 616.
Venitien (*Marc*)
 Peintre, 356.
Venus du Titien, 191.
Venusti (*Marcel*)
 Peintre, 53, 281,
 282, 285, 286, 342,
 395, 406, 499, 556,
 606, 624, 1047.
Verocchio (*André*)
 Sculpteur, 286.
Vernansal, Peintre
 François, 26.
Verone (*Jagues*) Pein-
 tre Flaman, 711.
Veronois (*Alexandre*)
 Peintre, 46, 162,
 191, 416.
 — (*Foconde*) Archi-
 tecte, 1005.
Veronois (*Paul*) Pein-
 tre, 64, 66, 189,
 212, 218, 258, 319,
 364, 369, 938.
Via Alessandrina, 970
 — *Appia*, 807.
 — *Ardeatina*, 1534.
 — *Flaminia*, 1547.
 — *Latina*, 1535.
 — *Lavicana*, 1537.
 Via

(1736)

I N D I C E

- Via *Nomentana*, 1541.
— *Pia*, 173.
— *Pranestina*, 1537.
— *Salaria*, 1542.
— *Salaria Vetus*, 1545.
— *Vitella*, 940.
Vicaire du Pape, 114.
Vicchiarelli (Pierre)
Sculpteur, 579.
Vice-Chancelier, 118.
Victoire (Don Vincent)
Peintre, 51.
Vicus Alexandria, 844.
Vigne Altieri, 728.
— *Barberini*, 637.
— de *Ciccia Portio*, 637.
— *Colonne*, 7.
— *Corfini*, 934.
— *Farnése*, 803.
— du Marquis *Co-*
staguti, 637.
— *Orfini*, 728.
— *Palombara*, *ibid.*
— *Pamphilia*, 934.
— du Pape *7ule III.* 6.
— *Patrice*, 637.
— *Spada*, 803.
Vigne Strozzi, 661.
Vigne (Timothée de
la) Peintre d'*Ur-*
bino, 392.
Vigni (Scilla de) *Scul-*
pteur, 284.
Vignoble, de deux
milles de tour, 116.
Vignola Architecte,
7, 10, 11, 72, 220,
239, 458.
Villa Aldobrandina,
601. 1098* 1. &c.
— *Bagnaia*, 1098* 1.
&c.
— *Barberina*, 953.
— *Benedetti*, 933.
— *Borghese*, 100,
101. 1098* 1. &c.
— *Cesi* appartient au
Duc d'*Aqua Spar-*
ta, 7.
— *Chigi*, 657.
— *Hipp. d'Este*,
1098* 1. &c.
— *Giustiniani*, 8.
— *Lanti*, 947.
— de Don *Livio O-*
descalchi, 8.
— *Vik-*

DES MATIERES. (1737)

- | | |
|---|--|
| <p><i>Villa Ludovisia</i>, 100,
164, 165.</p> <p>— <i>Farnese</i>, à <i>Capra-</i>
<i>rola</i>, 1098* 1. &c.</p> <p>— <i>Madonna</i> ou <i>Far-</i>
<i>nese</i>, 993.</p> <p>— <i>Maidalchini</i>, 901.</p> <p>— <i>Mattei</i>, 784, 785.</p> <p>— <i>Medicis</i>, 75, 100.</p> <p>— <i>Montalta</i> ou <i>Pe-</i>
<i>retti</i>, 652, 653.</p> <p>— <i>Sannesia</i>, 8.</p> <p>— du Duc <i>Strozzi</i>,
656.</p> <p>— <i>Léonine</i>, 953.</p> <p>SS. <i>Vincent & Ana-</i>
<i>stase</i>, 153.</p> <p><i>Vincent Coronel</i> Cos-
mographe <i>Veni-</i>
<i>tien</i>, 205.</p> <p>— Peintre <i>Flaman</i>,
383.</p> <p><i>Vinci</i> (<i>Leonard de</i>)
Peintre, 61, 187,
193, 601, 948.</p> <p><i>Viola</i> (...) Peintre,
655.</p> <p><i>Vitale</i> (<i>Alexandre</i>)
Peintre, 157.</p> <p><i>Viterbe</i> (<i>Tarquin de</i>)</p> | <p>Peintre, 120, 223,
898.</p> <p><i>Vivien</i> (<i>Antoine</i>)
Peintre, 67, 567,
823, 921, 1097.</p> <p>— de <i>Viterbo</i> Pein-
tre, 1078.</p> <p><i>Volterre</i> (<i>Daniel de</i>)
Sculpteur & Pein-
tre, 85, 88, 224,
259, 363, 406,
466, 929, 988,
1070, 1083.</p> <p>— (<i>François</i>) Archi-
tecte, 30, 135,
313, 375, 442,
668, 761, 819.</p> <p><i>Vos</i> (<i>Martin de</i>)
Peintre, 906.</p> <p><i>Vouet</i> (<i>Simon</i>) Pein-
tre <i>François</i>, 184,
186, 906, 1050.</p> <p><i>Urbino</i> (<i>Federic Ba-</i>
<i>rocci d'</i>) Peintre,
386.</p> <p>— (<i>le Sourd</i>) Pein-
tre, 923.</p> <p>— (<i>Terence d'</i>) Pein-
tre, 120, 879, 944.</p> <p style="text-align: right;">Ur-</p> |
|---|--|

(1738) INDICE DES MATIERES.

- Urbin (*Duché d'*)
Province du Pa-
pe, 1103.
- Ursins, une des 4 Prin-
cipales Familles de
Rome, 1222, 1223.
- Urbin (*Raphaël*) Pein-
tre, 18, 60, 184,
185, 186, 218, 258,
318, 369, 392, 399,
409, 410, 412,
494, 535, 541, 601,
605, 660, 782, 845,
893, 910, 929, 943,
944, 953, 1005,
1066, 1076, 1090,
1091, 1094, 1095.
- Uvernel (*Faques*)
Peintre Alleman,
156.
- Z.
- Z**ampieri (*Domi-
nique*) Peintre,
306, 1034.
- Zanna (*Jean*) dit le
Pizzica, Peintre,
898, 900.
- Zoccolini (*Pierre
Matthieu*) Pein-
tre, 179.
- Zoccolino (*Pere*) Pein-
tre, 605, 606.
- Zucca (*Faques*) Pein-
tre, 148.
- Zuccaro (*Federic*)
Peintre, 87, 206,
225, 241, 360, 373,
440, 446, 463, 498,
552, 588, 668, 791,
866, 909, 1070,
1074, 1077, 1085.
- Zuccaro Peintre, 129.
- Zuccaro (*Thadée*)
Peintre, 60, 87,
143, 192, 215, 225,
361, 866, 907, 938.
1070, 1085.
- Zucchi (*François*)
Peintre, 31, 47,
1026.
- (*Faques del*) Pein-
tre Florentin, 475,
687, 846, 876,
960, 1047.

CATALOGUE DES QUELQUES LIVRES,

CARTES, GEOGRAPHIQUES, &
ESTAMPES,

Imprimés ou publiés chez PIERRE VANDER
AA, Marchand Libraire à LEIDE, & que
les Curieux trouvent chez lui.

Les prix sont marquées en blanc derriere chaque Livre.

Ceux que l'on trouve dans les 15 premières pages sont
tous des Ouvrages nouvellement imprimez.

L'Ancienne Rome , la principale des Villes de
L'Europe , avec toutes ses Magnificences & ses
Delices ; nouvellement & très exactement décrite
depuis sa fondation , & illustrée par des tailles douces
qui représentent au naturel toutes ses Antiquitez ;
savoir , ses principaux Temples , Theatres , Amphitheatres ,
Cirques , Naumachies , Arcs de Triomphe ,
Basiliques , Palais , Thermes , Colomes , Obélisques ,
Statues , Triomphes , Tombeaux , Ceremonies , & autres
choses remarquables ; divisée en quatre Tomes ,
Par le Sr. Francois Deseine. In grand douze. 6-18.

Rome Moderne , première Ville de l'Europe , avec
toutes ses Magnificences & ses Delices ; nouvellement
& très exactement décrite & illustrée par des
tailles douces , qui représentent parfaitement tout ce
qui y est digne d'être vû & scû ; comme sont ses
Eglises , Reliques , Cimetières , Tombeaux , Cloîtres ,
Hôpitaux , Colléges , Séminaires , Places publiques ,
Palais , Edifices , Architecture , Statues , Peintures ,
Sculptures , Bibliothèques , Cabinets , Jardins ,
Fontaines , &c. tant dans la Ville qu'aux environs ,
avec les Magnifiques Maisons de Campagne de plusieurs
Cardinaux & Princes , & autres choses remarquables.
Tom. VI. (Hhhh) qua-

C A T A L O G U E

quables. Ce qui est suivi d'une Description très-exacte du Gouvernement & de l'Etat de Rome, aussi bien que de ses Fêtes, Fonctions publiques du Pape & de tous ceux qui ont des emplois auprès de lui, des Cavalcades & autres Ceremonies ordinaires & extraordinaires tant publiques que particulieres de la Cour de Rome, Avec les revenus & depenses du Pape; le tout divisée en six Tomes, par le Sr. François Deseine. In grand douze. 8-9.

Veteris Orbis Tabulæ Geographicæ, ex accuratissimis Auctoribus selectæ, secundum Pomponii Melæ Descriptionem Orbis potissimum digestæ, ad quotidianum & commodiorem Studiosorum usum in minorem formam redactæ, & magnâ curâ nunc primum emendatæ; in Quarto longo. 3-13

Perizonii Tabulæ Chronologicæ nunc primum ære incisæ, cum continuatione ad Pacem usque Ultrajectinam. 1713. Plano. 1-4

Nouvel Atlas, très-exact & fort commode pour toutes sortes de Personnes, contenant les principales Cartes Geographiques, au nombre de 100. Dressé suivant les Nouvelles Observations de Mrs. de l'Academie Royale des Sciences, & relictifié sur les Relations les plus recentes des plus fidèles Voyageurs. In Folio Plano. 10- Ou enluminé 17-10

- - - le même, de 134 Cartes, 13-8 Ou enluminé, 23-9

— le même, augmenté avec les Cartes particulieres d'Asie, d'Afrique & d'Amerique, au nombre de 202 Cartes ensemble. 20-18- Ou enluminé, 35-6

— des plus celebres Itinéraires, ou Recueil de nouvelles Cartes Geographiques des Voyages modernes de long-cours, qui ont été faits tant par Mer que par Terre dans toutes les parties du Monde, & principalement dans l'Asie, l'Afrique, & l'Amerique, par les Portugais, Espagnols, Hollandois, François, Anglois, & autres Nations, tant sous les Ordres exprès des

des LIVRES, &c.

- Souverains, que par des Compagnies de Negocians, comme aussi par des Particuliers curieux & savans, depuis l'an 1246. jusqu'à l'an 1696. La plupart de ces Cartes aiant été dressées sur les lieux par les Voyageurs mêmes, & les autres confrontées & reclassées sur les nouvelles observations des plus habiles Geographes. Sur les quelles Cartes est exactement marqué la véritable situation des lieux, & la juste étendue des Limites de chaque País, avec les Routes & Chemins qu'ont tenu les Voyageurs. Ouvrage tres-utile pour la commodité de ceux qui veulent lire avec fruit les Relations des Voyages. Divisé en deux Tomes. In Folio Plano. 12-16 On en luminé, 23-15*
- La plus Nouvelle, la plus Exacte, & la plus Grande Carte de l'Empire d'Allemagne, divisé en le Royaume de Bohême, & les X. Cercles; savoir d'Autriche, Bourgogne, Bavière, l'Electorat du Rhin, les Saxe Superieure & Inferieure, la Westphalie, la Souabe, la Franconie & le Rhin; Avec la Suisse tout entière, les Mers, Iles, País, &c. d'alentour. On y a aussi exactement marqué toutes les Postes & les Grands Chemins, de même que les Cotes, Bancs de Sables, Brassés d'Eau, &c. Le tout dressé sur les lieux, & reclassé sur les nouvelles Observations de Messrs de l'Academie Royale des Sciences, & de celles de plus habiles Geographes. Neuf feuilles, In Folio, Royal papier. 2-8*
- La Galerie Curieuse de l'Italie, dans laquelle sont représentés en tres belles taille douces, ses principales Villes, Bourgs, Forteresses, Vûës, Antiquitez, Abbayes, Eglises, Academies, Colleges, Palais, Edifices publics & particuliers, Fêtes, Ceremonies, Pompes, Magnificences, Habits, & autres Raretez dignes d'être vûës: avec les Cartes Geographiques & une courte description ou explication dessous chaque figure, dessinées sur les lieux mêmes. In Folio.*
- Le Nouveau Theatre du Monde, ou la Geographie*

C A T A L O G U E

Royale , composée des nouvelles Cartes tres-exactes , dressées sur les observations de Messieurs de l'Academie Royale des Sciences à Paris , sur celles des plus celebres Geographes , sur de nouveaux memoires & réctifiées sur les Relations les plus recentes des plus fidèles Voyageurs. Avec une Description Geographique & Historique des quatre parties de l'Univers , desquelles l'Europe en detail est écrite par Mr. Gueudeville & les trois autres parties par Mr. Ferrarius. Ouvrage qui donne une Idée claire & facile de la Terre , & de ce qu'elle comprend de plus considerable. in folio , en forme d'un Atlas. 22-18 Ou enluminé 31-5

De Doorlugtige Scheeps Togten der Portugijsen na Oost-Indiën , mitsgaders de voornaamste Gedeel- tens van *Africa* en de *Roode-Zee* met alle daar omtrent gelegene *Eylanden* , zedert de eerste Ont- dekkinge , en vervolgens op Bevel en Kosten , van de Kroon *Portugaal* gedaan. Voor desen ten deele versameld in 't *Hoogduyts* uytgegeven door den vermaarden Heer *JOHAN LODEWYK GOTTFRIED* , Schrijver van de *Historische Kronijk* , maar nu volkomen , gelijk deselve door *JOAN DE BARROS* , Raads-Heer en *History-Schrijver* van den *Koning van Portugaal* uyt de *Egte Hand- schriften* der *Reysigers* beschreven zijn , met alle *Vlijt* , *Naaukeurigheid* en *Trouwe* uyrgevoerd. Vertoonende te gelijk alle die vreemde *Gewe- sten* , *Koningrijken* , *Landschappen* en *Steden* , haare *Benamingen* , *Stand-plaats* , *Hoedanigheid* , *Sterktens* , *Stroomen* , *Zee-havens* , *Goud-en Zil- ver-Mijnen* , *Peerel-Visseryen* , met meer andere *Rijkdommen* en *menigvuldige Wonderen*. *Be- neffens* de *Zeeden* , *Godsdienst* , *Regeering* enz. *dier Volkeren* : insgelijks de *roem-rugtige Bedrij- ven* , *dappere Oorlogs-daden* , *zegepralende O- verwinningen* en *bloedige Nederlagen* der *Ont- dekkers* : hunne *gevaarlijke Ontmoetingen* en zeld-

zeldfame Verloffingen: als mede groufame Verwoeftingen, voorname Volkplantingen, en Veffiging van den Koophandel: miusgaders veel andere Byfonderheeden en merk-waardige Gefchiedeniffen in het Opdoen defer Landen en daar na voorgevallen. Alles onlangs uyt het *Portugys* in 't *Nederlands* getrouwelijk vertaalt, en doorgaans met noodige Zee en Land kaarten, beneffens een menigte Historifche Print verbeeldingen opgeheldert, en met bequame Registers verrijkt. Nu alder-eerft dusdanig in *Twee Deelen* afgefcheyden, in 't ligt gebragt, *In Folio.*
17 16-

— *Defelve*, op groot papier. 2 deelen. 23-15-
De Gedenkwaardige en al-om Beroemde Voyagien der *Spanjaarden* na *West-Indiën*, namentlijk in het *Zuyder- en Noorder-gedeelte* van het eertijds onbekende *America*, met alle des felfs naby gelegene Eylanden en onderhoorige Koningrijken, op uytdrukkelijk bevel van den Koning van *Castilien* door der felfer Ontdekkers ondernomen, in het Jaar 1492. en foo vervolgens. Voor defen ten deele verfamelt en in 't *Hoogduyts* uytgegeeven door den beroemden Heer JOHAN LODEWYK GOTTEFRIED, Schrijver van de Historifche Kroniik, maar nu volkomen, gelijk defelve door ANTONY DE HERRERA, History-Schrijver van den Koning van *Castilien* uyt de Egte Hand-fchriften der Reyfigers befchreven zijn, met alle Vlyt, Naaukeurigheid en Trouwe uytgevoert. Zijnde, behalven de zeldfame ontmoetingen der Reyfigers, te gelijk een nette Befchrijving van de gelegenheid dier Landen, Koningrijken, Zeën, Rivieren, Havens, Menschen, Gediertens, Vrughten, Goud-en Zilver-mijnen, mitsgadersal wat verders aanmerkens-waardigen vermaaklijk is. Alles onlangs uyt het *Spaans* in

C A T A L O G U E

't *Nederlands* getrouwelijk vertaalt , doorgaans met noodige Zee-en Land-Kaarten , beneffens een menigte fraaye Print-verbeeldingen opgeheldert , en met bequame Registers verrijkt. *In Folio.* 16-15- 2 deelen.

— *Deselve*, op groot papier. 21-19-

De Wijd-Beroemde Voyagien na *Ooft* en *West-Indiën*, Mitsgaders andere Gedeeltens des Werelds, gedaan door de *Engelfen*. Voordefen ten deele verfamelt en in 't *Hoogduyts* uytgegeeven door den Beroemden Heer JOHAN LODEWYK GOTTFRIED, Schrijver van de Historifche Kronijk. Maar nu veel vermeerdert en verbeterd uyt de Egte Handfchriften , foo als die door de Reysigers beschreven zijn , met alle Vlijt , Naauwkeurigheid en Trouwe uytgevoert. Waar in naauwkeurig door de Reysigers is aangeteekent alles , wat hen foo wel binnen Boord , als aan Land , is overgekoomen , hunne verrigting met de vreemde Koningen en Vorften van die Gedeeltens des Werelds , door hen aangedaan. Mitsgaders deser Volkens Aart , Zeden , Imborst , Levens manier , Gods-dienst , Feesten , Huuwelijken , Wetten , Oorlogen , Wapenen , Kleedingen , Hof-houding , Woon-plaatsen , Vlekken , Dorpen , Gehugten , Verdeeling hunner Landschappen , Grens-paalen en diergelijke. Daar-en boven, wat vder Land bysonder uytlevt van Koopmanschappen , Waaren , Speceryen , Vrugten , Veldgewaffen , Vogelen , Viervoetige Gediertens , Viffen , Ongediertens , &c. Als mede de Gelegenheyd der Landen . Bergen , Boffchen , Rivieren , Baayen , Havens , Klippen , Zanden , Oevers , Stormen , Onweders en allerhande vreemde Voorvallen aan yeder Zee-kust , of Landschap eygen. Alles onlangs uyt het *Engels* in 't *Nederlands* getrouwelijk vertaalt , en doorgaans met

nodige Zee-en Land-kaarten , beneffens een menigte Hiftorifche Print-verbeeldingen opgeheldert , en met bequame Registers verrijkt. *In Folio.* 20-6- 2 deelen.

— *Defelve* , op groot papier. 27-1-

De Aanmerkenswaardige Voyagien door *Françoiſen* , *Italiaanen* , *Deenen* , *Hoogduyſen* en andere Vreemde Volkeren gedaan na *Ooft-en Weſt-Indiën* , mitſgaders door andere Geweſten. Ten deele voormaals verſamelt en in 't *Hoogduyts* uytgegeven door den vermaarden Heer JOHAN LODEWYK GOTTFRIED , Schrijver van de *Hiſtorifche Kronijk*. Maar nu grootelijks vermeerdert en verbetert uyt de Egte Haudſchriften der Reyſigers , met alle Vlijt , Naauwkeurigheyd en Trouwe uytgevoert. Waar in gevonden werden de Zeldſame Voorvallen den Reyſigers overgekoomen , ſommige in Gefandſchap , andere met de Karavanen , in Ballingſchap , Gevangenis en Wederontkoming , waar in ſy ſeer ſorgvuldig hebben aangeteekent wat onder die vreemde Land-aard aanmerkens waardig is , van hun Hofhonding , Afkomt , Levens manier , Gewoontens , Taalen , Konſten , Weetenſchappen , Letter-oeffeningen , Tijd-reekeningen , Oorlogen , Feelt-dagen , Afgoderyen , Wigchelaryen , Tooveryen , &c. Als mede wat yeder Landſchap uytlevert van Vogelen , Viſſen , Dieren , Vruchten , Kruyden , Zaaden , Wortelen , Gommen , Sappen , Verf ſtoffen , Metalen , Mineralen , Goud- Zilver- en Ertz-groeven , ook der ſelver Rivieren , Zeën , Baayen , Havens , Klippen , Stranden , Dorpen , Vlekken , Steeden en Woonplaaten van verſcheyde vreemde Volkeren , en alle verdere byſonderheden. Zijnde yder Reys-befchrijving nu eerſt onlangs uyt ſijn *Oorſpronklijke Taal* in 't *Nederduyts* getrouwelijk o-

C A T A L O G U E

vergefet , en de meefte doorgaans met noodige Zee-en Land-Kaarten , beneffens een menigte Historifche Print-verbeeldingen opgeheldert , en met bequaame Registers verrijkt. *in Folio.* 24- I
2 deelen.

— *Defelve* , op groot papier. 32-14-

L'Eloge de la Folie , *compofé en forme de Declamation par* Erasme de Rotterdam : *Avec quelques Notes de* Lifftrius , & *les belles figures de* Holbenius : *le tout fur l'Original de l'Academie de Bâle. Pièce qui representant au naturel l'Homme tout defiguré par la Sotife , lui apprend agreablement à rentrer dans le bon Sens & dans la Raifon : Traduit nouvellement en François par* Mr. Gueudeville. 12.
2-4-

Regles des cinq Ordres d'Architecture , de Jaques Barozzio de Vignole , *Avec plusieurs Augmentations de* Michel Ange Buonaroti , *Nouvellement revûës, corrigées & augmentées par* Mr. Dury, 8. 1-18

La Maison de Ville à Maftricht , par P. Post , en 10½ feuilles , *In Folio Royal* , 3-

Portraits de 49 Saints & Saintes , chacun sur une feuille. 3-15-

Oeuvres d'Architecture de Vincent Scamozzi , Vicentin , Architecte de la Republique de Venife , *contennës dans fon Idée de l'Architecture Univerfelle ; dont les Regles des cinq Ordres , que le fixième livre contient , ont été traduites en François par* Mr. Augustin Charles D'Aviler , & *les autres parties traduites nouvellement par* Mr. Du Ry ; avec les *Planches originales : Le tout revu & exactement corrigé fur l'Original Italien. On y a joint auffi plusieurs nouveaux Deffeins des plus beaux Edifices de Rome , dont l'Autcur parle dans fon Ouvrage. in Folio.* 12-10-

Henrici Kippingii Antiquitatum Romanarum libri quatuor.

tuor. Quibus continentur Res Sacræ, Civiles, Militares, Domesticæ, Loca plurima Sacrarum Literarum & Celebrium Auctorum exponuntur, defenduntur, corriguntur; & multa in Theologicis & Philosophicis controversa accuratè deciduntur. Editio novissima & multo studio passim emendata, cui accesserunt Vita Kippingii, Elenchus Librorum ab ipso editorum, Notæ quædam Viri docti, Figuræ ex antiquis Monumentis selectissimæ, & *Iusti Lipsii* Opuscula rariora, quæ in Corpore reliquorum ejus Operum non extant, Cum duobus Indicibus Auctorum Rerumque, altero recenti, altero auctiore. *In octavo.* 4-6-

Thesaurus Imaginum Piscium Testaceorum; quales sunt Cancræ, Echini, Echinometra, Stellæ Marinæ, &c. Ut & Cochlearum; inter quas numerantur Lunares; Laciniatæ; Trochi; Valvatæ, sive Semilunares; Valvatæ Striatæ; Cassides tuberosæ, verrucosæ, læves & Murices; Globosæ; Buccinæ; Strombi; Volutæ; Alatæ; Porcellanæ majores & minores; Cylindri, &c. quibus accedunt Conchylia, ut Nautilus, Cornu Ammonis, &c. Conchæ Univalviæ & Bivalviæ; quarum species sunt Solenes univalvii, Chamæ asperæ, Chamæ læves, Pectines, Pectunculi, Tellinæ, Solenes bivalvii, Musculi, Pinnæ, Ostrea, &c. Denique Mineralia; Uti Metalla, Lapides & Argillæ, variis in locis reperta. Quorum omnium maximam partem *Georgius Everhardus Rumphius M. D. Et Academiæ Cæsareæ Naturæ Curiosorum Collega, dictus Plinius Indicus*, collegit; jam vero Naturæ Amator & Curiosus quidam in hunc ordinem digessit, & nitidissimè æri incidi curavit. *In Folio.* 9-15-

Les Delices de Leide, une des célèbres Villes de l'Europe, qui contiennent une Description exacte de son Antiquité, de ses divers Aggrandissemens, de
(Hhhh 5) son

C A T A L O G U E

son Academie, de ses Manufactûres, de ses Curiositez, & généralement de tout ce qu'il y a de plus digne à voir. Le tout enrichi de Tailles douces, In Octavo. 2-9-

Theatre des Martyrs Anabaptistes ou Mennonites, & autres, depuis la mort de J. Christ, jusqu'à present. representé en tres belles figures, par J. Luyken, Fol. 5-12-

Introduction à L'Histoire des principaux Royaumes & Etats, tels qu'ils sont aujourd'hui dans L'Europe, par Samuel Puffendorf. Nouvelle Edition, revue sur le meilleure exemplair, corrigé d'une infinité de grosses fautes, augmenté de plusieurs événemens considerables, & où l'on a ajouté des Cartes & des Figures. 4 voll. In Octavo 3-18

Naaukeurige en Nieuwe Beschrijving van Spanjen en Portugaal, vol Konst-printen, noyt te vooren soo gesien, In Folio. 10-7- En op groot papier 13-

Petavii Rationarium Temporum, Editio novissima cui accedit Supplementum, quo Historia ad hoc usque tempus continuatur, ut & Tabulæ Genealogicæ ac Geographicæ, utræque Veteris Recentisque Temporis, nec non Indices longe auctiores, & Præfatio J. Perizonii, in Octavo. 4-2

Stemmata aliquot illustrium Familiarum, cum Veteris tum Recentioris Historiæ, ex Petavii Rationario potissimum, ad faciliorem ejus intellectum, collecta. Plano. 1-16-

Borellus de motu Animalium, Editio Novissima, ab innumeris mendis & erroribus repurgata. Accedit J. Bernouille meditat. mathem. de motu muscutorum, in Quarto. 2 voll. cum fig. 5-4-

Les Edifices nouvelles dans la derniere aggrandissement de la Ville d'Amsterdam & ailleurs, par P. Vingboon, fol. 67. feuilles. Royal papier. 10-14

Les Eglises & les principaux Edifices de la Ville d'Amsterdam, avec tous ses Aggrandissemens, en 24 Feuilles. In Folio Plano. 3-12 No-

Novum Testamentum, Græcè & Latinè, ex versione & cum annotationibus, singulis paginis subiectis, Desiderii Erasmi Roterodami, Editio nova accuratior & emendatior. *in Folio.* 11-12-

Desiderii Erasmi Roterodami Opera Omnia, emendatiora & auctiora, ad optimas editiones præcipuè quas ipse Erasmus postremò curavit summa fidè exacta, Doctorumque Virorum notis illustrata. In decem tomos distincta, quorum primo, in hac Editione, præfixa sunt Elogia & Epitaphia Erasmi, à Viris Doctis conscripta, nec conjunctim unquam antea sic edita, cum indicibus totius Operis copiosissimis. Quid porro huic Editioni præ ceteris accesserit, Præfationes singulorum voluminum docebunt. *in folio,* XI voll. *cum fig.* 90-

—— idem, Charta Majori. 120-

Habillemens de plusieurs Nations, représentez au naturel, en cent trente-sept belles figures. *in Quarto.* longo. 5-7-

Icones Arborum, Fruticum & Herbarum Exoticarum quarundam à *Rayo*, *Mentzelio*, aliisque Botanophilis quidem descriptarum, ast non delineatarum: ut & Animalium peregrinorum rarissimorum, tam volatilium, quam quadrupedum ac aquatilium, in extremis oris & desertis Indiarum & aliis locis repertotum *in folio.* 4-12-

Principum & Illustrium quorundam Virorum, qui in Europa alibique Terrarum, quâ Fama, qua Eruditione, celebres fuerunt, Imagines, *in folio* 9-8-

Icones Virorum nostra Patrumque memoria illustrium, quorum opera cum Literarum Studia, tum vera Religio fuit restaurata. Ab *Henrico Hondio* sculptæ æneisque typis excusæ; comprehensæ CLXXXIII figuris. *in folio.* 2 voll. 8-3-

Regum, Principum, Virorum & Fœminarum Illustrium

C A T A L O G U E

Strium CXXVII Veræ Effigies , per Hondium,
in folio. 6-7-

*Les Indes Orientales & Occidentales , & autres lieux ;
Représentés en très-belles Figures , qui montrent au
naturel les Peuples , Moeurs , Religions , Fêtes , Sa-
crifices , Mosquées , Idoles , Richesses , Ceremonies ,
Festins , Tribunaux , Supplices & Esclavages , comme
aussi , les Montagnés , Vaisseaux , Commerce , Mar-
chés , Marchandises de toute sorte , Epiceries , Sucre-
ries , Tours , Pierres precieuses , Peintures , Feux
d'Artifices , Boufons , Marche des Armées , Plan-
tes , Arbres , Animaux , Oiseaux , Poissons , Mon-
stres , Lieux Souterrains , Volcans , Ouragans. &c.
Par le Sr. Romein de Hooge. in folio. 6-8-*

Institutiones Juris Civilis , cum notis A. Vinnii , in
Duodecimo. Edit. Nov. & auct. 1-10-

- - Idem , Charta Majori. 3-9

Vinnius ad Instituta , Ed nov. & auct. in Quarto 5-5-

*Les principales Villes de l'Europe , en Profil , sur 24
feüilles communes. In folio plano. 1-16*

*Les principales Villes du Païs-Bas , en 24 Feüilles : in
folio , plano. 1-16*

*Les Royaumes d'Espagne & Portugal , Representés en
tailles-douces tres exactes , dessinées sur les lieux mêmes ,
qui comprennent les principales Villes , Forteresses ,
Montagnes , Eglises , Monastères , Maisons Royales ,
Palais , &c. Places Publiques , Fontaines , Habits ,
Ordres des Chevaliers , Fêtes , Mausolées , & autres
choses digne de remarque. Avec les Cartes Geogra-
phiques , tant Generales que Particulières , de ces
deux Royaumes. In Quarto Longo. 6-6-*

*Le Theatre des plusieurs Plans & Profils des plus re-
nommées Villes de l'Europe. In Folio ; en forme
d'Atlas. 27-14*

*Le Theatre des Plans de toutes les Villes qui sont situées
dans les XVII. Provinces du Païs Bas , parfaitement
bien dessinées. In Folio , en forme d'Atlas. 27-12*

Les

des LIVRES, &c.

Les Principales Villes de l'Europe, avec leurs Edifices &c. quatre sur une feuille, In Folio, en forme d'Atlas. 5-2-

Le Grand Theatre Historique, ou Nouvelle Histoire Universelle; tant Sacrée que Profane, depuis la Creation du Monde, jusqu'au commencement du XVII^e. Siècle: (pour l'usage de Son Altesse Royale, Monseigneur le Prince Royal de Prusse) Contenant une fidèle & exacte description de ce qui s'est passé de plus memorable sous les quatre premières Monarchies, des Assyriens, des Perses, des Grecs, & des Romains, comme aussi des Monarchies qui leur ont succédé, & ce qui concerne nommément le Peuple Juif, & qui se trouve dans la Sainte Ecriture & ailleurs, avec la suite de l'Histoire Romaine sous les Empereurs d'Orient & d'Occident: La Fondation, les Progrez, les Changemens, la Decadence, la Ruine ou la Continuation des Etats, Royaumes & Republicues de la Chrétienté; où l'on voit les Actions les plus remarquables des Papes, des Empereurs, des Rois, & des grands Capitaines, les invasions, les conquêtes, les revolutions des Infideles: les Progrès de l'Evangile, ses Persecutions & ses Triomphes: la naissance, la durée, ou l'extirpation des Heresies; & en general tout ce qui concerne les Papes, & l'Histoire Ecclesiastique. Le tout recueilli avec un grand choix des plus excellens Auteurs anciens & modernes, & parsemé des particularitez les plus curieuses, & digeré dans un bon ordre Chronologique, & de telle manière que l'Histoire de chaque Nation considerable & celle de l'Eglise sont traitées à part. Ouvrage écrit par une des meilleures plumes de ce Siècle: divisé en cinq Parties, avec des figures en tailles douces qui representent les plus beaux endroits de l'Histoire, & des Indices des Livres, Perodes, Chapitres & Matieres, in Folio 5 voll. 33-15. Ou en grand papier. 46-18-

— Suite du Grand Theatre Historiques, ou les
Por-

C A T A L O G U E

Portraits des plus Illustres Papes , Empereurs , Rois , Princes , Grands Capitaines , & autres Personnes renommées , au nombre d'environ six-cent , dont il est fait mention dans l'Histoire tant sacrée que Profane , depuis la Creation du Monde , jusqu'au Siecle present. Tirés sur les Originaux en Marbre , Medailles & Peinture , & gravées en cuivre en XXVIII belles Planches. Avec de courtes Explications , par le Sr. Constance de la Riviere , in Folio. 4-2-

— idem , *Fol. grand papier. 4-10-*

Arriani Expeditionis Alexandri Magni , libri septem , & Historia Indica. Ex Bonav. Vulcanii interpretatione latina post variam aliorum industriam ita Lacunis vel cognitis vel ignotis etiamnum & obscuris suppletis ; ita Auctoris in Græcæ Linguae nativo usu præstantia & facultate restituta ex plurium MSSorum & præsertim uniùs optimi collatione , ut nunc demum prodire hic Auctor videri debeat , opera Jacobi Gronovii. In Folio. 4-10-

— Idem *Charta Malori. 6-5-*

Gerfonis Opera , per du Pin , in folio. 6 voll. 44-

Gruteri Inscriptiones , in folio. 4 voll. 44-

Hermanni , (Pauli) M. D. in Academia Lugd. Batava nuper Medicinæ ac Botanices Antecessoris , Paradisus Batavus , innumeris Exoticis curiosis Herbis , & rarioribus Plantis , magno sumptu & curâ ex variis Terrarum Orbis Regionibus , tam Oriente , quam Occidente , collectis , acquisitis , illustratus. Ingeniosissima , & dexterrima artificum manu elaboratis iconibus , ad vivum æri incisis. Eruditissimâ suâ , & magnorum in re Herbaria versatissimorum Virorum , methodicâ descriptione , & Catalogo Plantarum , nondum præ immatura morte Auctoris delineatarum , locupletatus , in Quarto. 7-4

Delices de l'Espagne & du Portugal , où l'on voit une description exacte des Antiquitez , des Provinces , des
Mon-

des LIVRES, &c.

Montagnes, des Villes, de Rivières, des Ports de Mer, des Fortereſſes, Eglises, Academies, Palais, Bains, &c. De la Religion, des mœurs des habitans, de leur Fêtes, & généralement de tout ce qu'il y a de plus conſiderable à remarquer. Le tout enrichi de Figures en taille douce, deſſinées ſur les lieux mêmes, par Don Juan Alvares de Colmenar. in Duodecimo. 5 voll. 10-2-

- - - de la France, ou Description des Provinces & Villes Capitales d'icelle, depuis la Paix de Ryswyk. Et la Description des Châteaux, Maisons Royales, &c. In Duodecimo, 2 voll. avec fig. 3-10

— de la Grand Bretagne, & de l'Irlande; ou ſont exactement décrites les Antiquitez, les Provinces, les Villes, les Bourgs, les Montagnes, les Rivières, les Ports de Mer, les Bains, les Fortereſſes, Abbayes, Eglises, Academies, Colleges, Bibliothèques, Palais, les principales Maisons de Campagne & autres beaux Edifices, les Familles Illuſtres, avec leurs Armoiries, &c. La Religion, les mœurs des habitans, leurs jeux, leurs divertiffemens, & généralement tout ce qu'il y a de plus conſiderable à remarquer, par James Beeverel, A. M. Le tout enrichi de très-belles figures, & Cartes Géographiques, deſſinées ſur les Originaux. in Duodecimo. 9 voll. 16-17-

— de l'Italie, qui contiennent une Description exacte du Pays, des principales Villes, de toutes les Antiquitez, & de toutes les raretez, qui s'y trouvent, par les Srs. de Rogiffart, & H. * * * Dernière Edition, revue & augmentée de nouveau, beaucoup plus correcte que les précédentes, & enrichie de pluſieurs nouvelles Figures en taille douce, avec une Table des matieres fort ample & tres exacte; par Jean de la Faye. in Duodecimo. 6 voll. 9-10

C A T A L O G U E

— de Versailles, in Duodecimo, avec fig. 1-5
 Les Figures de toutes ces Delices se trouvent aussi se-
 parement.

Theſaurus Antiquitatum & Historiarum Italiae Ma-
 ri Ligustico & Alpibus Vicinae: quo continentur
 Optimi quique Scriptores, qui Cis Alpinorum
 Gallorum, Ligurum & Insubrum, seu Genuen-
 sium, Mediolanensium, & confinium Populorum
 ac Civitatum res Antiquas, aliasque vario tem-
 pore Gestas memoriae prodiderunt. Collectus a
 Joanne Georgio Graevio. Accesserunt variae &
 accuratae tabulae aeneae, in Folio 6 voll. 44-4-

— Idem Charta Major. 59-6

Bentivoglio Lettres, Italien & François, par Ve-
 neroni, in Duodecimo. 1-2-

Bible des Professeurs de Geneve, in Folio Amst.
 Chez la Compagnie. 11-

— de Messieurs du Port Royal, in Folio, avec
 Cartes & Figures. 3 voll. 24-

Corneille Oeuvres, in Duodecimo 10 voll. 10-

Dictionnaire Anglois & François par Boyer, in Quar-
 to. 8-10

— de Richelet, in Folio & Quarto. 10-0

Dyonis Cours d'Operations de Chirurgie, in Octavo,
 avec fig. 3-0

Estat de Dannemarc, in Duodecimo. -15

Fontenelle Reponse a l'Histoire des Oracles, in Octa-
 vo. 1-16

Grew Anatomie des Plantes, in Duodecimo. 1-2

Histoire des Demeslez de la Cour de France, in
 Quarto. 4-10

Histoire du W'icléfianisme, in Duodecimo. -18

Loredano Lettres, Ital. & Franc. par Veneroni,
 in Duodecimo. 1-4

Memoires de Montbrun, in Duodecimo. 1-12

— d'Angleterre, in Duodecimo avec fig. 1-16

Mo-

dés LIVRES, &c.

- Moliere Oeuvres*, in Duodecimo 4 voll. 3-10
Neufville Histoire d'Hollande, in Octavo 3 voll.
 3-16
Oeuvres d'Horace, par Dacier, in Duodecimo 10
 voll. Paris. 12-
Parfait Ambassadeur, in Octavo. 2-6
Pomet Histoire des Drogues, in Folio avec fig. 12-
Voyages en Moscovie, d'un Ambassadeur de l'Em-
 pereur. in Duodecimo. 1-4
 — de Hennepin, in Duodecimo. avec fig.
Antoninus Liberalis Gr. Lat. Berkelii, in Duodecimo.
 1-2-
Bacchinus de Sistris, in Quarto cum fig. -10
Begeri Thesaurus Brandenburgicus, in Folio 3. voll.
 cum fig 48-
 — Numismata Pontificum Romanorum, in Fo-
 lio cum fig. 6-10
 — Florus cum vetustissimis nummis, in Folio 14-
 — Bellum Trojanum, in Quarto, cum fig. 2-16
 — Meleagrides, in Quarto, cum fig. -10
 — Ulysses Sirenes intervectus, in Folio, cum fig. -10
 — Poenæ Infernales, in Folio, cum fig. -10
 — de Alceste, in Folio, cum fig. -10
*Bellorij Sepulcra Veterum Romanorum & Etrusco-
 rum*, in Folio, cum fig. 8-10
 — Veterum Lucernæ Sepulcrales, in Folio, cum
 fig. 7-10
Biblia Græca Lxx. Interpretum, Ed. nov. 4 cum chart.
 Geogr. &c. 10-
Brunemannus in Codicem & ad Pandectas, in Fo-
 lio 2 voll. 20-
Ciceronis Opera Gronovii & aliorum in Quarto. 20-
Corpus Juris Canonici, in Quarto. 6-10
Crenii Analecta Critico Historica. in Octavo. 1-16
 — Fascis Exercitationum Philolog. Histor. tom.
 II. III. IV. & V. in Octavo. 5-18
 — Musæum Philologicum & Historicum, in O-
 ctavo. 2 voll. 2-18
 Cu-

C A T A L O G U E

- Cuperi** Observationes, *in Oclavo.* 1-4
Dictionarium Historico-Geographico-Poëticum, *in Quarto.* 3-10
Douzæ Poëmata, *in Oclavo.* 1-2
Epistolæ Præstantium ac Eruditorum Virorum, *in Folio.* 9-10
Desiderii Erasmi Roterodami, Paraphrases omnes in Novum Testamentum. Editio nova accuratior & emendatior, in qua accessere summaria singulorum Capitulorum, Versio Vulgata margini adjecta, Versuumque numeri adnotati. *In Folio.* 10-15
 ——— Idem Charta Major. 1-5
 ——— Epistolæ omnes, plus quam quadringentis novis, ut & Iconibus Doctorum Virorum auctiores, *in folio.* 2 voll. 18-10
 ——— Idem Charta Major. 27-10
 ——— de Civilitate morum Puerilium, *in Oclavo.* -6
 ——— Apophegmata, *in Duodecimo.* 1-2
Fabri Thesaurus Eruditionis Scholasticæ, *in Folio.* 10-
Fasciculus Opusculorum Histor. ac Philolog. Sacr. *in Oclavo.* tom. 1. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 9-10
Fleedwood Inscriptiones, *in Oclavo.* 2-8
Florus cum Notis Salmasii, Blancardi & aliorum, *in Quarto.* 3-10
Grævii Tabulæ Chronologicæ, *Plano.* -16
Gronovii Lektionen in Stephanum de Urbibus, *in Folio.* -12
 ——— Emendatio Pandectarum, *in Oclavo.* -10
Guericke Experimenta de Vacuo spatio, *in Folio.* cum fig. 3-16
Guiljelminus de Salibus. *In Oclavo.* -15
Harduini Opera Selecta, *in Folio.* 12-
Harpocratonis Lexicon, Gr. Lat. Gronovii, *in Quarto.* 3-
 ——— Idem, Valesii, & Gronovii, *in Quarto.* 4-10
Helvici Elenchi Judaici. Probus de Monarchia regni Israël. Eglini Captivitatis Babylonice Historia, *in Oclavo.* 1-5 Hol-

des LIVRES, &c.

- Holstenius de Urbibus, &c. *in Folio. cum fig.* 6-10
 Hofchii & Becani Poëmata, *in Octavo.* 1-6
 Icones Pacificatorum Orbis Christiani, *in folio atlantici.* 15-
 Lipsii Antiquitates Romanæ, *in Quarto.* 2 voll. *cum fig.* 6-10
 Lubinietzki Theatrum Cometicum, *in folio.* 2 voll. 15-
 Majernæ Consilia & Epistolæ Medicinales, *Fol.* 3-8
 Martini Lexicon Philologicum, *in Folio.* 2 voll. 22-
 Meelii Insignium Virorum Epistolæ Selectæ, *in Octavo.* -18
 Momma ad Romanos & Galatas, *in Octavo.* 1-16
 Noodt Opera Varia, *in Quarto.* 3-12
 Petavii Tabulæ Chronologicæ, *Plano.* apud L. Strik. -18
 Phædri Fabulorum Auctarium, *in Duodecimo.* -16
 Philaletha dilucidatio in Croesii Historia Quakerorum, *in Octavo.* -6
 Potteri Archæologia Græca, *in folio. cum fig.* 6-18
 ——— Idem Charta Majori. 9-10
 Przipcovii Opera in S. Scripturam, *in folio.* 7-10
 Scheuchzeri Itinera Alpina, *in Quarto. cum fig.* 4-5
 Smith Miscellanea Sacra, *in Octavo.* 1-
 Spanhemii Historia Jobi, *in Octavo.* 1-8
 Stephanus de Urbibus, Gr. Lat. Berkelii, *in folio.* 10-
 Stuckii Opera omnia, *in folio.* 2 voll. 11-10
 Syntagma Dissertationum Philologicarum, *in Octavo.* 2 voll. 2-18
 Teyler Architectura Militaris, *in Quarto.* 3-
 Thesaurus Antiquitatum Romanarum, Joh. Georgii Grævii, *in folio.* 12 voll. *cum fig.* 200-
 ——— Antiquitatum Græcarum, Jac. Gronovii, *in folio.* 13 voll. *cum fig.* 164-5
 Vieussens novum Vasorum Systema, *in Octavo. cum fig.* -18
 De Complete Vervolgen op de Historien van Aitzma, *in Folio.* 5 deelen. 30-

CATALOGUE des LIVRES.

*Beschryvingen van Oost en West-Indiën door Dapper, Montanus en Nieuhof, in Folio. 11 deelen, vol platen. 70-
— deselve, op groot papier. 120-*

Les Suivans sont sous Presse.

Delices de la Suisse, où l'on void tout ce qu'il y a de plus remarquable dans la Suisse, & dans ses Alliez qui composent le Louable Corps Helvetique: la description des Villes, Bourgs, Chateaux; la nature de l'air & du terroir; les Antiquitez du Pays, & les raretez de la Nature; le Naturel, les Mœurs & la Religion des habitans, leurs Gouvernemens differens, leurs Alliances mutuelles & leurs interêt communs; avec un Memoire instructif sur les causes de la guerre qui est arrivée en Suisse, dans l'An 1712. Par le Sr. Gottlieb Kypfeler de Munster, le tout enrichi de très-belles figures, & Cartes Géographiques, dessinées sur les originaux. In Duodecimo.

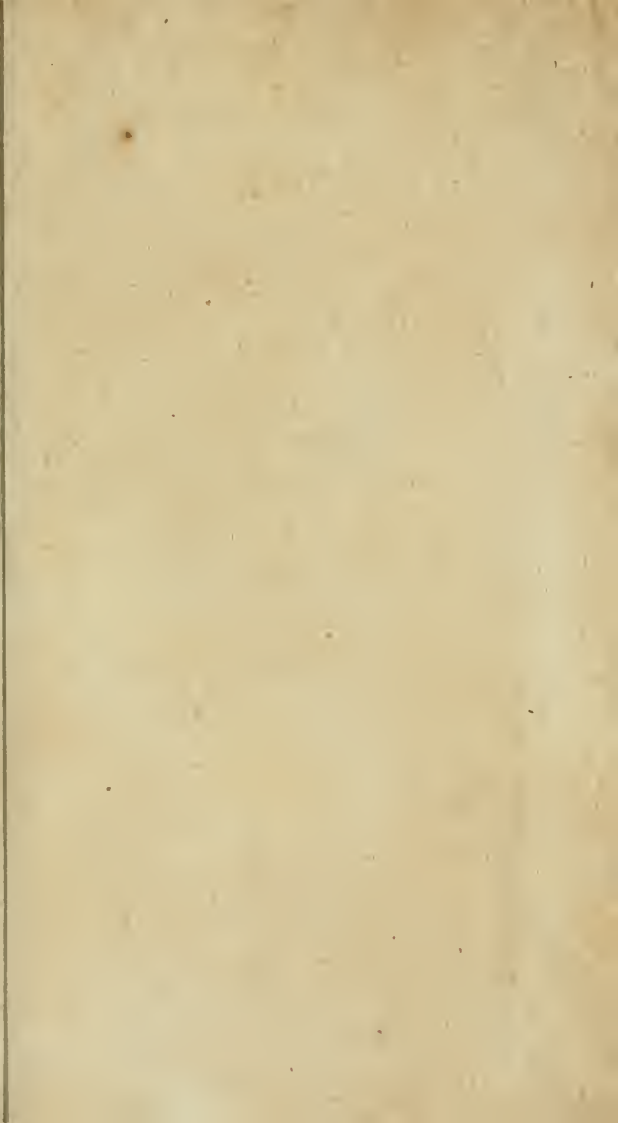
— de l'Allemagne, in Duodecimo.

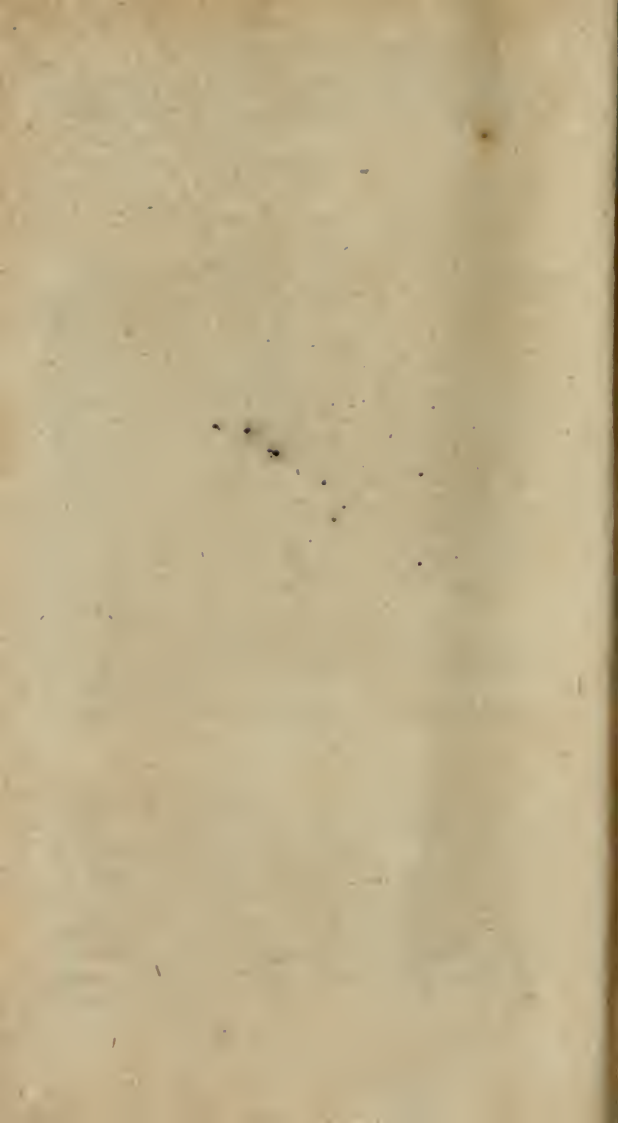
Catalogus Bibliothecæ publicæ Academiæ Leidensis, in Folio.

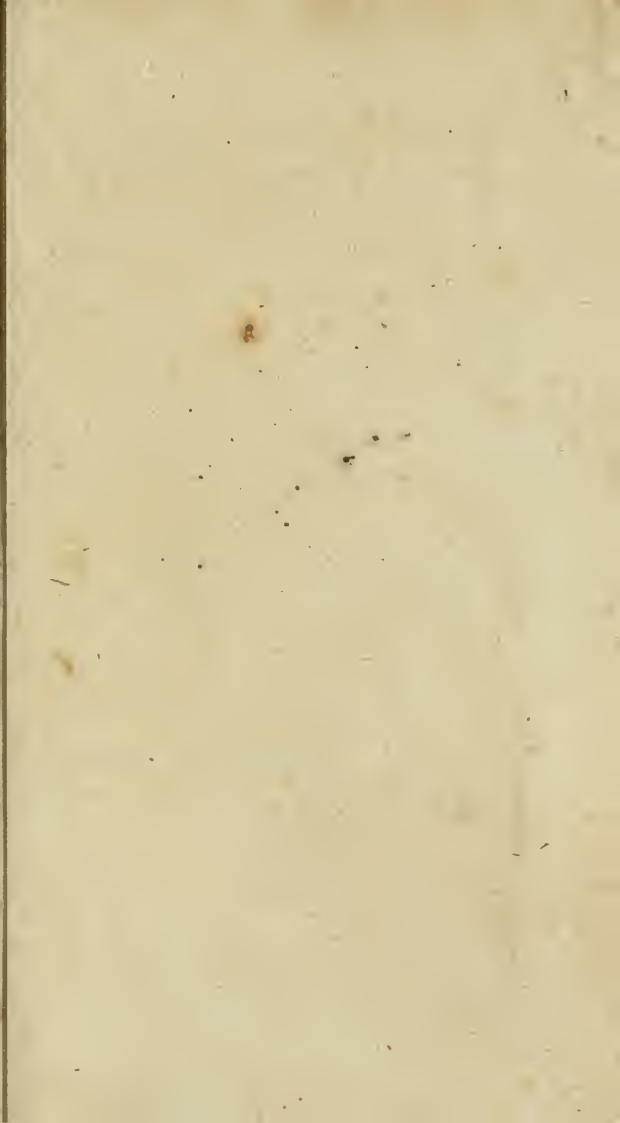
Josephi Averanii Interpretationes Juris, In Oct.

Et autres.

Le dit PIERRE VANDER AA fait savoir au Public, qu'outre les Livres ci-devant spécifiés, ceux qui aiment les belles Lettres trouveront chez lui un autre Catalogue de toutes ses Impressions, comme aussi toutes Sortes de Livres Curieux, tant de ce Pays que des autres Pays étrangers, en Latin, François, Italien, Anglois, Espagnol, Allemand, & autres Langues. Item, Cartes Géographiques & autres Estampes.









SPECIAL

88-B

9736

v. 56

